

Tableau de référence du nom du fonds:

Ce tableau est inclus pour vous aider à trouver les fonds dans lesquels vous avez investi. Vous pourrez ainsi associer le nom indiqué dans votre relevé annuel ou la notice explicative avec le nom officiel du fonds indiqué dans ces états financiers.

Nom commun

Géré par : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée Fonds de répartition de l'actif

Répartition accéléré
Répartition de revenu fixe diversifié
Répartition énergétique
Répartition équilibré
Répartition modéré
Répartition prudent

Fonds de revenu basés sur la répartition de l'actif

Axé sur le revenu
Croissance du revenu
Croissance du revenu Plus

Solutions de fonds gérées

Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale
Croissance modéré Franklin Templeton
Croissance modéré Mackenzie
Croissance modéré Plus Fidelity
Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale
Croissance prudent géré par l'équipe principale
Équilibré Fidelity
Équilibré géré par l'équipe principale
Équilibré Mackenzie
Modéré géré par l'équipe principale
Portefeuille FNB indiciel de croissance Canada Vie
Portefeuille FNB indiciel équilibré Canada Vie
Portefeuille FNB indiciel prudent Canada Vie
Revenu équilibré
Revenu équilibré Franklin Templeton
Revenu équilibré Mackenzie
Revenu modéré Fidelity
Revenu modéré Franklin Templeton
Revenu modéré Mackenzie

Géré par : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

Obligations à long terme
Obligations à rendement réel

Géré par : Gestion de placements Canada Vie Itée

Actifs réels diversifiés
Actions à grande cap de marchés émergents
Actions américaines ESG
Actions étrangères
Actions internationales II
Concentré d'actions américaines
Concentré d'actions canadiennes
Concentré d'actions des marchés émergents
Concentré d'actions internationales
Croissance canadienne
Croissance petites et moyennes capitalisations mondiales
Croissance principalement canadienne
Croissance principalement canadienne II
Croissance toutes capitalisations américaines
Dividendes canadiens
Durable d'actions de marchés émergents
Durable d'actions mondiales
Mondial équilibré
Mondial tactique
Obligations de base Plus canadiennes
Obligations mondiales de base Plus
Obligations mondiales multisectorielles
Occasions mondiales de croissance
Portefeuille durable de croissance
Portefeuille durable équilibré
Portefeuille durable prudent
Ressources mondiales
Revenu à taux variable
Revenu stratégique
Valeur américaine
Valeur internationales

Géré par : Conseillers immobiliers GWL inc.

Immobilier

Géré par : Placements AGF Inc.

Croissance américain
Croissance de petites capitalisations canadiennes

Géré par Beutel, Goodman & Company Ltd.

Équilibré de valeur canadienne
Équilibré de valeur mondiale
Fondateurs d'actions mondiales
Valeur américaine
Valeur principalement canadienne

Nom légal

Fonds de répartition accéléré S-629
Fonds de revenu fixe diversifié Canada Vie (GSP) SF824
Fonds de répartition énergétique S-630
Fonds de répartition équilibré S-628
Fonds de répartition modéré S-627
Fonds de répartition prudent S-626

Fonds axé sur le revenu SF631
Fonds de croissance du revenu SF632
Fonds de croissance du revenu Plus SF633

Fonds équilibré de base Croissance plus SF802
Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810
Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814
Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807
Fonds modéré de base Croissance plus SF805
Fonds de base Croissance prudente SF803
Fonds équilibré (Fidelity) SF806
Fonds équilibré de base SF801
Fonds équilibré (Mackenzie) SF812
Fonds modéré de base SF804
Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG
Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG
Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG
Fonds de revenu équilibré (CI) SF800
Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809
Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813
Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808
Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811
Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

Fonds d'obligations à long terme (PIM) SF818
Fonds d'obligations à rendement réel (PIM) SF820

Fonds d'actifs réels diversifiés Canada Vie 2.40CS
Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours Canada-Vie (Mackenzie) SF549
Fonds d'actions américaines ESG 2.37JPM
Fonds d'actions étrangères Ivy Canada Vie (Mackenzie) SF564
Fonds d'actions internationales (CI) SF182
Fonds concentré d'actions américaines Parcours Canada-Vie (Aristotle) SF546
Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours Canada-Vie (Galibier) SF544
Fonds d'actions de marchés émergents Parcours Canada-Vie (Northcape) SF550
Fonds concentré d'actions internationales Parcours Canada-Vie (C WorldWide) SF548
Fonds d'actions canadiennes Parcours Canada-Vie (GIGWL) SF543
Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales 2.39MI
Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF
Fonds canadien Harbour (CI) SF175
Fonds américain de croissance maximale S-286MF
Fonds de dividendes Canada Vie (Mackenzie) SF565
Fonds durable d'actions de marchés émergents 2.36JPM
Fonds durable d'actions mondiales 2.35JPM
Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513
Fonds mondial tactique Parcours (LILIM) SF551
Fonds d'obligations de base Plus Parcours Canada-Vie (Mackenzie) SF540
Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours Canada-Vie (Mackenzie) SF541
Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours Canada-Vie (Brandywine) SF542
Fonds mondial Avenir S-183MF
Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190
Fonds équilibré (Bissett) SF104
Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249
Fonds de ressources canadiennes S-348MF
Fonds de revenu à taux variable (M) SF526
Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519
Fonds d'actions américaines Parcours Canada-Vie (Putnam) SF545
Fonds d'actions internationales Parcours Canada-Vie (Setanta) SF547

Fonds immobilier (CIGWL) SF353

Fonds de croissance américain (AGF) SF247
Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

Fonds équilibré Canada Vie (BG) SF552
Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG
Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG
Fonds d'actions américaines Canada Vie (BG) SF562
Fonds d'actions canadiennes Canada Vie (BG) SF553

Nom commun**Géré par : Gestion d'actifs Canada-Vie**

Actions Extrême-Orient
Obligations internationales

Géré par : Capital Group

Actions mondiales

Géré par : Cranston, Gaskin, O'Reilly & Vernon

Actions principalement canadiennes de valeur

Géré par : Fidelity Investments Canada s.r.l.

Actions mondiales Fidelity
Fidelity Discipline ActionsMD Amérique
Fidelity Étoile du NordMD
Fidelity Étoile du NordMD – Équilibré
Fidelity Frontière NordMD
Portefeuille Fidelity Équilibre mondial
Portefeuille Fidelity Revenu mondial

Géré par : Société de Placements Franklin Templeton

Petites capitalisations canadiennes
Titres canadiennes
Titres EAEO

Géré par : Invesco Canada Ltée

Actions mondiales tous les pays
Équilibré d'excellence canadienne
Excellence principalement canadienne de croissance

Géré par : Irish Life Investment Managers Limited

Actions mondiales à faible volatilité
Portefeuille de croissance géré en fonction du risque
Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque
Portefeuille équilibré géré en fonction du risque

Géré par JP Morgan Asset Management

Actions internationales
Croissance internationale

Géré par : Placements Mackenzie

Actions canadiennes
Actions canadiennes à faible volatilité
Actions canadiennes toutes capitalisations
Actions de marchés émergents
Actions de valeur canadiennes
Actions de valeur canadiennes II
Actions de valeur des États-Unis
Actions mondiales de valeur
Croissance des États-Unis
Croissance équilibrée canadienne
Croissance équilibrée canadienne II
Croissance moyennes capitalisations américaines
Dividendes américains
Dividendes canadiens de base
Dividendes principalement canadiens
Équilibré d'actions canadiennes
Équilibré d'occasions mondiales de croissance
Marché monétaire
Mondiales d'infrastructures
Obligations à court terme
Obligations canadiennes de base
Obligations de base Plus canadiennes II
Obligations de sociétés canadiennes
Obligations gouvernementales
Obligations tactiques canadiennes
Petites et moyennes capitalisations canadiennes
Revenu fixe canadien équilibré
Revenu fixe canadien équilibré II
Revenu fixe nord-américain à rendement élevé
Revenu fixe sans contraintes
Revenu stratégique II
Revenu stratégique III
Revenu stratégique IV
Revenu stratégique mondial
Science et technologie

Géré par Putnam Investments Canada SRI

Actions américaines à faible volatilité
Actions EAEO

Géré par Setanta Asset Management Limited

Actions européennes
Actions mondiales toutes capitalisations
Dividendes mondiaux

Géré par : Gestion de Placements TD Inc.

Équilibré neutre canadien
Indiciel d'obligations canadiennes

Géré par : T Rowe Price (Canada), Inc.

Actions mondiales de croissance
Équilibré mondial de croissance
Revenu fixe multisectoriel mondial

Nom légal

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF
Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Fonds d'actions mondiales 1.08CG

Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184
Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356
Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355
Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191
Fonds Fidelity Frontière Nord SF176
Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID
Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105
Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103
Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051
Fonds équilibré (Trimark) SF054
Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité Canada Vie (ILIM) SF561
Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL
Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL
Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

Fonds d'actions internationales Canada Vie (JPM) SF555
Fonds d'occasions d'investissement international Canada Vie (JPM)

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité Canada Vie (Gestion des capitaux London) SF554
Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177
Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532
Fonds d'actions canadiennes S-285LL
Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C
Fonds de valeur américain S-178LL
Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514
Fonds d'actions américaines Canada Vie (Gestion des capitaux London) SF559
Fonds ObligAction Canada Vie (GLC) SF825
Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520
Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation Canada Vie (Gestion des capitaux London) SF560
Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522
Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039
Fonds de dividendes S-189LL
Fonds équilibré canadien Ivy Canada Vie (Mackenzie) SF563
Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC
Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029
Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515
Fonds d'obligations à court terme (PIM) SF816
Fonds d'obligations de base (GIP) SF531
Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019
Fonds d'obligations de sociétés (PIM) SF817
Fonds d'obligations d'État S-167G
Fonds d'obligations tactique Canada Vie (GIP) SF558
Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G
Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354
Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521
Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819
Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530
Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035
Fonds diversifié Canada Vie (GLC) SF823
Fonds de revenu mensuel (L) SF821
Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822
Fonds science et technologie Canada Vie (Gestion des capitaux London) SF557

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527
Fonds de valeur américain (Put) SF529

Fonds d'actions européennes S-037ST
Fonds d'actions mondiales SF034
Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

Fonds équilibré (Greystone) SF208
Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP
Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP
Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'ACTIONNÉS CANADIENNES (LAKETON) SF009

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	774 \$	6 655 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	336	432
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	68
Montant à recevoir des courtiers	893	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	210 089	189 635
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	210 089	189 635
Total de l'actif	212 092 \$	196 790 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	64	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	64	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	212 028 \$	196 790 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	21 378 \$	(9 770) \$
Produits (pertes) divers	333	25
Total des produits (pertes)	21 711	(9 745)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	2 219	2 318
Coût de transaction	136	67
Retenues d'impôt à la source	12	9
Autres	212	220
Total des charges	2 579	2 614
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	19 132 \$	(12 359) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	196 790 \$	206 038 \$
Dépôts des titulaires de contrats	12 645	18 734
Retraits des titulaires de contrats	(16 539)	(15 623)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	19 132	(12 359)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	15 238	(9 248)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	212 028 \$	196 790 \$

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	19 132 \$	(12 359) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(12 741)	(8 884)
(Profits) pertes latents	(2 640)	24 057
Produit brut de la cession d'actifs	142 203	53 395
Paiements bruts pour achats d'actifs	(147 276)	(54 958)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	96	(36)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	132	(112)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(893)	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(1 987)</u>	1 103
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	12 645	18 734
Retraits des titulaires de contrats	(16 539)	(15 623)
	<u>(3 894)</u>	3 111
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(5 881)	4 214
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	6 655	2 441
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	774 \$	6 655 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	5 936 \$	5 289 \$

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	51 981	3 514	3 224
TELUS Corp.	83 790	2 296	1 976
Consommation discrétionnaire			
Aritzia Inc.	27 383	674	753
Bombardier Produits Récréatifs inc.	9 648	1 056	915
Dollarama Inc.	39 798	1 810	3 800
Pet Valu Holdings Ltd.	33 072	1 018	952
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	69 893	4 592	5 454
Les Compagnies Loblaw limitée	34 486	4 072	4 424
Énergie			
AltaGas Ltd.	110 809	2 752	3 083
ARC Resources Ltd.	194 278	3 699	3 821
Canadian Natural Resources Ltd.	98 602	4 044	8 560
Cenovus Energy Inc.	144 695	2 381	3 195
Enbridge Inc.	109 766	5 181	5 236
Pembina Pipeline Corp.	79 322	3 281	3 619
Tourmaline Oil Corp.	60 424	4 348	3 601
Produits financiers			
Banque de Montréal	79 085	10 086	10 369
Brookfield Corp.	101 537	3 974	5 397
Fairfax Financial Holdings Ltd., à droit de vote subalterne	3 332	3 710	4 073
iA Société financière inc.	27 970	2 544	2 527
Intact Corporation financière	25 500	4 967	5 198
Banque Nationale du Canada	37 622	3 710	3 800
Banque Royale du Canada	121 011	10 299	16 214
La Financière Sun Life inc.	29 018	1 499	1 994
La Banque Toronto-Dominion	163 530	10 294	14 000
Thomson Reuters Corp.	10 276	1 789	1 991
Groupe TMX Ltée	50 992	1 474	1 634
Produits industriels			
Boyd Group Services Inc.	11 852	2 947	3 301

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits industriels (suite)			
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	38 231	5 530	6 367
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	75 989	5 971	7 967
Finning International Inc.	23 270	995	892
RB Global Inc.	17 659	1 407	1 566
Stantec Inc.	25 525	2 244	2 715
TFI International Inc.	8 284	1 224	1 493
Toromont Industries Ltd.	12 325	1 339	1 431
Waste Connections Inc.	20 120	1 914	3 981
WSP Global Inc.	13 134	2 275	2 440
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	30 268	4 226	4 297
Constellation Software Inc.	1 964	2 672	6 452
Kinaxis Inc.	6 671	1 123	992
Shopify Inc.	63 013	6 857	6 500
The Descartes Systems Group Inc.	13 772	1 475	1 533
Matériaux			
Mines Agnico-Eagle Limitée	44 806	3 327	3 255
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	25 929	1 662	1 545
Franco-Nevada Corp.	17 760	2 706	2 607
Nutrien Ltd.	35 030	3 117	2 615
Stella-Jones Inc.	17 948	1 171	1 384
Ressources Teck Limitée, cat. B	75 658	3 968	4 238
Wheaton Precious Metals Corp.	51 495	2 941	3 366
Immobilier			
Canadian Apartment Properties REIT	44 247	2 123	2 159
Colliers International Group Inc.	12 566	1 737	2 106
FirstService Corp.	9 935	2 093	2 133
Services d'intérêt public			
Fortis Inc.	27 144	1 492	1 480
Total des actions ordinaires canadiennes		167 600	198 625

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines			
Consommation discrétionnaire			
AutoZone Inc.	605	2 021	2 073
Technologies de l'information			
MasterCard Inc., cat. A	3 968	1 758	2 242
Visa Inc., cat. A	6 539	2 066	2 256
Immobilier			
Equinix Inc. REIT	1 379	1 425	1 472
Total des actions ordinaires américaines		7 270	8 043
Actions ordinaires mondiales			
Bermudes			
Brookfield Infrastructure Partners LP, parts de société en commandite	81 913	3 025	3 421
Total des actions ordinaires mondiales		3 025	3 421
Total des actions		177 895	210 089
Coûts de transaction (note 2)		(92)	
Total des placements		177 803	210 089

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	8 043 \$	50 \$	8 093 \$	81 \$
Total	8 043 \$	50 \$	8 093 \$	81 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			3,8 %	— %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	10 098 \$	27 \$	10 125 \$	101 \$
Total	10 098 \$	27 \$	10 125 \$	101 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			5,1 %	0,1 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 2 101 \$ (1 896 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	210 089 \$	— \$	— \$	210 089 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	210 089 \$	— \$	— \$	210 089 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	189 635 \$	— \$	— \$	189 635 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	189 635 \$	— \$	— \$	189 635 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Multi-Placements	83 517	93 672	102 825	116 494	132 012	41 660	43 301	51 452	48 472	53 519
Génération et Mosaïque	562 245	650 606	715 343	826 201	970 585	16 671	17 876	21 275	20 432	23 387
Génération I	84 305	97 964	110 298	113 392	148 447	1 735	1 869	2 277	1 947	2 483
Génération II	65 241	76 057	81 013	98 629	106 540	1 027	1 113	1 288	1 308	1 381
Génération de base	40 932	45 467	51 578	65 078	71 992	697	716	877	918	987
Police avec garantie de 75/75	223 822	193 671	131 005	121 064	65 222	4 486	3 589	2 622	2 010	1 053
Police avec garantie de 75/100	506 276	469 813	370 645	305 278	257 869	9 898	8 512	7 269	4 978	4 097
Police avec garantie de 100/100	32 074	25 478	29 060	37 951	49 433	599	442	548	597	760
Police avec garantie de 75/75 SP1	128 735	105 531	91 095	91 397	47 267	2 755	2 079	1 929	1 599	800
Police avec garantie de 75/100 SP1	306 628	297 218	197 544	107 776	68 897	6 408	5 730	4 104	1 853	1 149
Police avec garantie de 100/100 SP1	37 011	47 514	36 859	35 295	34 477	743	883	741	589	560
Police avec garantie de 75/75 SP2	47 933	48 406	44 475	40 103	46 143	1 326	1 206	1 166	849	925
Police avec garantie de 75/100 SP2	19 361	21 593	29 543	17 147	6 205	535	537	773	363	124
Police avec garantie de 100/100 SP2	729	745	761	778	797	20	19	20	16	16
Police avec garantie de 75/75 SP	8 219	8 303	1 670	1 496	1 369	113	105	23	17	15
Police avec garantie de 75/100 SP	16 067	14 775	11 524	9 529	4 207	219	185	154	105	45
Police avec garantie de 75/75 SPP	6 412	6 449	—	—	—	91	83	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	14 818	24 820	481	17 211	19 312	207	316	7	191	206
Police avec garantie de 100/100 SPP	5 183	5 230	—	—	—	71	66	—	—	—

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Multi-Placements	498,83	463,12	501,31	416,85	406,16	35,71	(38,19)
Génération et Mosaïque	29,65	27,48	29,74	24,73	24,10	2,17	(2,26)
Génération I	20,58	19,07	20,65	17,17	16,73	1,51	(1,58)
Génération II	15,74	14,64	15,90	13,26	12,96	1,10	(1,26)
Génération de base	17,02	15,74	17,00	14,10	13,71	1,28	(1,26)
Police avec garantie de 75/75	20,04	18,53	20,01	16,61	16,15	1,51	(1,48)
Police avec garantie de 75/100	19,55	18,12	19,61	16,31	15,89	1,43	(1,49)
Police avec garantie de 100/100	18,68	17,37	18,86	15,73	15,38	1,31	(1,49)
Police avec garantie de 75/75 SP1	21,40	19,70	21,18	17,49	16,93	1,70	(1,48)
Police avec garantie de 75/100 SP1	20,90	19,28	20,77	17,20	16,68	1,62	(1,49)
Police avec garantie de 100/100 SP1	20,08	18,59	20,09	16,69	16,24	1,49	(1,50)
Police avec garantie de 75/75 SP2	27,67	24,91	26,21	21,18	20,05	2,76	(1,30)
Police avec garantie de 75/100 SP2	27,63	24,88	26,17	21,15	20,03	2,75	(1,29)
Police avec garantie de 100/100 SP2	27,60	24,85	26,15	21,13	20,01	2,75	(1,30)
Police avec garantie de 75/75 SP	13,79	12,61	13,47	11,06	10,64	1,18	(0,86)
Police avec garantie de 75/100 SP	13,63	12,49	13,38	11,00	10,60	1,14	(0,89)
Police avec garantie de 75/75 SPP	14,14	12,88	—	—	—	1,26	(0,81)
Police avec garantie de 75/100 SPP	13,97	12,75	13,59	11,12	10,67	1,22	(0,84)
Police avec garantie de 100/100 SPP	13,72	12,56	—	—	—	1,16	(0,87)

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des crédettes pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Multi-Placements	2,86	2,86	2,86	2,86	2,87
Génération et Mosaïque	2,86	2,86	2,86	2,86	2,87
Génération I	2,86	2,86	2,86	2,86	2,87
Génération II	3,19	3,19	3,19	3,19	3,20
Génération de base	2,64	2,64	2,64	2,64	2,64
Police avec garantie de 75/75	2,64	2,63	2,64	2,63	2,64
Police avec garantie de 75/100	2,86	2,85	2,85	2,86	2,86
Police avec garantie de 100/100	3,19	3,19	3,19	3,19	3,19
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,19	2,18	2,19	2,18	2,17
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,40	2,40	2,39	2,40	2,41
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,73	2,73	2,73	2,73	2,74
Police avec garantie de 75/75 SP	1,55	1,53	1,55	1,55	1,55
Police avec garantie de 75/100 SP	1,77	1,76	1,76	1,76	1,77
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,09	1,10	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,31	1,31	1,31	1,31	1,30
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,64	1,64	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	70,87	27,27	28,22	53,95	23,12

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS À REVENU FIXE (LAKETON) SF019

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	7 496 \$	6 483 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	1 738	1 729
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	238 759	240 890
Actions	8 096	11 971
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés (note 7)	794	167
Total des placements	247 649	253 028
Total de l'actif	256 883 \$	261 240 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	81	75
Montant à payer aux courtiers	122	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés (note 7)	252	894
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	455	969
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	256 428 \$	260 271 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	16 466 \$	(34 464) \$
Produits (pertes) divers	318	333
Total des produits (pertes)	16 784	(34 131)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	817	981
Coût de transaction	1	9
Retenues d'impôt à la source	1	1
Autres	86	162
Total des charges	905	1 153
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	15 879 \$	(35 284) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice		
Dépôts des titulaires de contrats	18 357	30 267
Retraits des titulaires de contrats	(38 079)	(37 084)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	15 879	(35 284)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(3 843)	(42 101)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	256 428 \$	260 271 \$

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	15 879 \$	(35 284) \$
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	(391)	(107)
(Profits) pertes réalisés	9 509	17 118
(Profits) pertes latents	(16 239)	25 880
Produit brut de la cession d'actifs	192 734	265 683
Paiements bruts pour achats d'actifs	(180 876)	(276 693)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(9)	(347)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	6	44
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	122	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>20 735</u>	<u>(3 706)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	18 357	30 267
Retraits des titulaires de contrats	(38 079)	(37 084)
	<u>(19 722)</u>	<u>(6 817)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	1 013	(10 523)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	6 483	17 006
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	7 496 \$	6 483 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	8 337 \$	7 085 \$
Dividendes reçus	443	889

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,90 %, 15-06-2024	1 396 000	1 379	1 383
CPPIB Capital Inc., 2,25 %, 01-12-2031	1 042 000	937	939
CPPIB Capital Inc., 3,95 %, 02-06-2032	1 198 000	1 193	1 217
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-12-2054, rendement réel	621 000	445	518
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	3 091 000	3 561	3 016
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	3 406 000	2 170	2 560
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	11 296 000	10 700	10 978
Total des obligations du gouvernement fédéral		20 385	20 611
Obligations de gouvernements provinciaux			
Hydro-Québec, 4,00 %, 15-02-2055	903 000	1 273	915
Ontario Power Generation, 1,17 %, 22-04-2026	113 000	101	105
Ontario Power Generation, 2,977 %, 13-09-2029	485 000	441	457
Ontario Power Generation, 3,215 %, 08-04-2030	1 696 000	1 808	1 602
Ontario Power Generation, 4,922 %, 19-07-2032	106 000	106	110
Ontario Teachers' Finance Trust, 1,10 %, 19-10-2027	193 000	169	175
Ontario Teachers' Finance Trust, 4,45 %, 02-06-2032	229 000	228	239
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	3 270 000	2 930	2 700
Province de l'Alberta, 3,05 %, 01-12-2048	805 000	836	677
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	6 514 000	6 608	5 535
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	1 426 000	1 504	1 186
Province de la Colombie-Britannique, 3,55 %, 18-06-2033	1 939 000	1 760	1 906
Province du Manitoba, 2,05 %, 05-09-2052	1 344 000	844	885
Province du Manitoba, 2,85 %, 05-09-2046	2 357 000	2 372	1 902
Province du Manitoba, 3,20 %, 05-03-2050	60 000	64	51
Province du Manitoba, 3,80 %, 05-09-2053	894 000	832	850
Province de la Nouvelle-Écosse, 3,15 %, 01-12-2051	1 133 000	1 336	963
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	16 671 000	15 657	16 514
Province de l'Ontario, 4,05 %, 02-02-2032	1 841 000	1 839	1 890
Province de l'Ontario, 4,15 %, 02-12-2054	1 139 000	1 086	1 187
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	8 982 000	8 525	8 870
Province de Québec, 3,65 %, 20-05-2032	450 000	450	450
Province de Québec, 3,90 %, 22-11-2032	350 000	345	356
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	7 206 000	7 434	7 865
Province de la Saskatchewan, 2,80 %, 02-12-2052	1 208 000	1 223	967

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de gouvernements provinciaux (suite)			
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	1 980 000	2 057	1 686
Total des obligations de gouvernements provinciaux		61 828	60 043
Obligations de gouvernements municipaux			
Ville d'Ottawa, 3,05 %, 10-05-2039	411 000	409	359
Ville d'Ottawa, 3,25 %, 10-11-2047	158 000	173	134
Total des obligations de gouvernements municipaux		582	493
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 1,80 %, 22-05-2025	160 000	160	154
407 International Inc., 3,14 %, 06-03-2030	613 000	567	586
407 International Inc., 3,30 %, 27-03-2045	206 000	206	173
407 International Inc., 3,43 %, 01-06-2033	419 000	379	394
407 International Inc., 3,60 %, 21-05-2047	394 000	316	345
407 International Inc., 3,67 %, 08-03-2049	441 000	378	390
407 International Inc., 4,19 %, 25-04-2042	95 000	82	91
407 International Inc., 4,22 %, 14-02-2028	252 000	252	251
407 International Inc., 4,86 %, 31-07-2053	89 000	89	95
Aéroports de Montréal, 3,03 %, 21-04-2050	39 000	30	31
Aéroports de Montréal, 3,36 %, 24-04-2047	266 000	208	229
Aéroports de Montréal, 6,55 %, 11-10-2033	31 000	37	36
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	200 000	200	188
AIMCo Realty Investors LP, 2,712 %, 01-06-2029	627 000	634	574
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	18 000	20	18
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,60 %, 29-01-2029	133 000	130	132
Algonquin Power & Utilities Corp., 5,25 %, 18-01-2082	250 000	250	208
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	811 000	704	708
Alimentation Couche-Tard, 5,592 %, 25-09-2030	457 000	457	487
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	388 000	388	360
AltaGas Ltd., 4,638 %, 15-05-2026	44 000	44	44
AltaGas Ltd., 5,25 %, 11-01-2082	160 000	160	134
AltaGas Ltd., 7,35 %, 17-08-2082	38 000	38	38
AltaGas Ltd., 8,90 %, 10-11-2083	123 000	123	129
AltaLink LP, 1,509 %, 11-09-2030	150 000	122	128
AltaLink LP, 4,692 %, 28-11-2032	106 000	106	110

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
AltaLink LP, 5,463 %, 11-10-2055	193 000	193	228
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	235 000	203	216
Athabasca Indigenous Midstream LP, 6,069 %, 05-02-2042	42 213	42	45
Athene Global Funding, 3,127 %, 10-03-2025	189 000	189	184
Banque de Montréal, 2,70 %, 11-09-2024	717 000	691	705
Banque de Montréal, 3,19 %, 01-03-2028	628 000	606	606
Banque de Montréal, 3,65 %, 01-04-2027	469 000	460	457
Banque de Montréal, 4,30 %, 26-11-2025	231 000	229	219
Banque de Montréal, 4,309 %, 01-06-2027	784 000	778	780
Banque de Montréal, 4,537 %, 18-12-2028	394 000	394	396
Banque de Montréal, 4,709 %, 07-12-2027	1 635 000	1 630	1 649
Banque de Montréal, 6,034 %, 07-09-2033	723 000	721	754
Banque de Montréal, 6,534 %, 27-10-2032	368 000	376	388
Banque de Montréal, 7,325 %, 26-11-2082	753 000	753	750
Baytex Energy Corp., 8,50 %, 30-04-2030, 144A	84 000	118	115
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	180 000	180	179
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	199 000	199	186
BCI QuadReal Realty, 2,551 %, 24-06-2026	52 000	49	50
bclMC Realty Corp., 2,84 %, 03-06-2025	650 000	679	633
Bell Canada, 2,20 %, 29-05-2028	395 000	371	363
Bell Canada, 3,00 %, 17-03-2031	220 000	195	200
Bell Canada, 5,15 %, 14-11-2028	191 000	191	198
Bell Canada, 5,25 %, 15-03-2029	273 000	273	285
Bell Canada Inc., 4,45 %, 27-02-2047	327 000	287	301
Bell Canada Inc., 5,85 %, 10-11-2032	129 000	136	140
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 4,193 %, 11-09-2028	705 000	799	691
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,616 %, 14-11-2027	319 000	319	330
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	443 000	450	431
Brookfield Residential Properties Inc./Brookfield Residential US Corp., 5,125 %, 15-06-2029	74 000	74	65
Bruce Power LP, 4,00 %, 21-06-2030	537 000	524	522
Bruce Power LP, 4,99 %, 21-12-2032	59 000	59	61
CAE Inc., 5,541 %, 12-06-2028	163 000	163	168
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2051	100 000	87	87
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2053	90 000	73	78
Canadian Core Real Estate, 3,299 %, 02-03-2027	210 000	210	197
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,10 %, 19-01-2026	890 000	889	832

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	709 000	709	662
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,20 %, 07-04-2032	178 000	176	174
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28-10-2025	261 000	247	248
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 %, 29-06-2027	1 001 000	1 010	1 015
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,00 %, 07-12-2026	633 000	633	642
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,05 %, 07-10-2027	169 000	168	172
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,33 %, 20-01-2033	212 000	212	214
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,35 %, 20-04-2033	193 000	193	195
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,935 %, 14-07-2026	258 000	258	259
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28-07-2082	180 000	180	179
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,00 %, 08-02-2029	33 000	33	31
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 4,40 %, 10-05-2033	179 000	179	181
Canadian Natural Resources Ltd., 3,42 %, 01-12-2026	488 000	488	474
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	524 000	514	491
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 3,15 %, 13-03-2029	207 000	188	197
Canadian Utilities Ltd., 4,851 %, 03-06-2052	231 000	229	240
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	1 024 000	1 031	965
Banque canadienne de l'Ouest, 2,597 %, 06-09-2024	350 000	331	344
Banque canadienne de l'Ouest, 2,606 %, 30-01-2025	130 000	133	126
Banque canadienne de l'Ouest, 3,859 %, 21-04-2025	320 000	320	315
Banque canadienne de l'Ouest, 5,00 %, 31-07-2081	80 000	80	62
Banque canadienne de l'Ouest, 5,146 %, 02-09-2027	573 000	571	581
Banque canadienne de l'Ouest, 5,261 %, 20-12-2025	99 000	99	100
Banque canadienne de l'Ouest, 5,937 %, 22-12-2032	93 000	93	93
Banque canadienne de l'Ouest, 6,00 %, 30-04-2081	128 000	128	116
Capital Power Corp., 4,284 %, 18-09-2024	270 000	298	268
Capital Power Corp., 5,816 %, 15-09-2028	168 000	168	175
Capital Power Corp., 5,973 %, 25-01-2034	170 000	170	177
Cascades Inc./Cascades USA Inc., 5,125 %, 15-01-2025	197 000	197	196
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	533 000	532	501
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	1 301 000	1 294	1 254
Cenovus Energy Inc., 3,60 %, 10-03-2027	91 000	89	89
Central 1 Credit Union, 5,877 %, 10-11-2026	132 000	132	135
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	115 000	115	108
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21-05-2027	308 000	315	291
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,532 %, 11-06-2029	976 000	884	922
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 5,40 %, 01-03-2033	490 000	491	502

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 5,699 %, 28-02-2034	333 000	331	349
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 6,003 %, 24-06-2032	94 000	99	101
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 8,875 %, 02-05-2033	350 000	350	355
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	165 000	165	144
Cogeco Communications inc., 5,299 %, 16-02-2033	85 000	85	86
Cologix Data Centers Issuer LLC, 4,94 %, 25-01-2052	31 000	31	29
Cologix Data Centers Issuer LLC, 5,68 %, 25-01-2052	25 000	25	23
Corus Entertainment Inc., 5,00 %, 11-05-2028	65 000	65	44
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	66 000	66	56
FPI Crombie, 3,677 %, 26-08-2026	126 000	126	122
CU Inc., 2,963 %, 07-09-2049	250 000	193	194
CU Inc., 4,085 %, 02-09-2044	465 000	463	439
CU Inc., 4,773 %, 14-09-2052	216 000	216	228
CU Inc., 5,088 %, 20-09-2053	203 000	203	225
Curaleaf Holdings Inc., 8,00 %, 15-12-2026	220 000	282	247
Dollarama Inc., 5,084 %, 27-10-2025	300 000	299	302
Dollarama Inc., 5,533 %, 26-09-2028	217 000	217	228
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	128 000	128	121
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	537 000	527	489
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	152 000	152	142
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 5,383 %, 22-03-2028	82 000	82	83
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 5,383 %, 22-03-2028	120 000	121	122
Emera Inc., 4,838 %, 02-05-2030	410 000	388	412
Enbridge Gas Inc., 2,35 %, 15-09-2031	172 000	143	151
Enbridge Gas Inc., 2,37 %, 09-08-2029	61 000	52	56
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	331 000	301	261
Enbridge Gas Inc., 4,55 %, 17-08-2052	399 000	377	398
Enbridge Gas Inc., 5,70 %, 06-10-2033	141 000	141	155
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	2 095 000	2 070	1 812
Enbridge Inc., 4,90 %, 26-05-2028	229 000	229	233
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	2 157 000	2 086	2 033
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	699 000	702	689
Enbridge Inc., 8,495 %, 15-01-2084	75 000	78	79
Enbridge Inc., 8,747 %, 15-01-2084	322 000	328	347
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	156 000	152	137
Enbridge Pipelines Inc., 4,55 %, 29-09-2045	67 000	60	61
Enbridge Pipelines Inc., 5,82 %, 17-08-2053	58 000	62	63

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Énergir inc., 2,10 %, 16-04-2027	168 000	153	158
Énergir s.e.c., 4,67 %, 27-09-2032	163 000	163	167
EPCOR Utilities Inc., 3,106 %, 08-07-2049	402 000	300	321
EPCOR Utilities Inc., 3,554 %, 27-11-2047	308 000	316	268
EPCOR Utilities Inc., 4,725 %, 02-09-2052	221 000	221	232
EPCOR Utilities Inc., 5,326 %, 03-10-2053	416 000	431	478
Banque Équitable, 1,876 %, 26-11-2025	35 000	31	33
Banque Équitable, 3,362 %, 02-03-2026	167 000	167	161
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	465 000	445	438
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21-01-2026	2 319 000	2 319	2 166
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	310 000	291	289
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19-05-2027	528 000	528	527
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23-08-2032	465 000	465	465
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 01-10-2025	355 000	355	358
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,467 %, 17-11-2028	245 000	245	255
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,475 %, 16-08-2028	112 000	112	117
Finning International Inc., 4,445 %, 16-05-2028	148 000	148	148
First Capital REIT, 3,447 %, 01-03-2028	140 000	124	129
Financière First National, 2,961 %, 17-11-2025	130 000	130	123
First West Credit Union, 9,186 %, 09-08-2033	157 000	157	166
Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,961 %, 16-09-2026	108 000	108	102
Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,326 %, 10-11-2026	161 000	161	165
Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,777 %, 15-09-2025	370 000	370	378
Compagnie Crédit Ford du Canada, 7,00 %, 10-02-2026	480 000	480	494
Compagnie Crédit Ford du Canada, 7,375 %, 12-05-2026	257 000	257	268
Fortis Inc., 4,431 %, 31-05-2029	373 000	373	374
Fortis Inc., 5,677 %, 08-11-2033	235 000	235	254
General Motors Financial of Canada Ltd., 5,20 %, 09-02-2028	136 000	136	138
GFL Environmental Inc., 3,50 %, 01-09-2028, 144A	475 000	566	580
GFL Environmental Inc., 6,75 %, 15-01-2031, 144A	144 000	196	197
Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22-12-2030	415 000	415	356
Gibson Energy Inc., 5,75 %, 12-07-2033	223 000	224	235
Gibson Energy Inc., 8,70 %, 12-07-2083	98 000	99	102
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	441 000	421	394
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,378 %, 18-12-2030	49 000	40	42
Société en commandite Holding FPI Granite, 3,062 %, 04-06-2027	1 197 000	1 234	1 134
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 1,54 %, 03-05-2028	313 000	276	285

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,75 %, 17-10-2039	855 000	853	699
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 6,47 %, 02-02-2034	46 000	53	54
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,05 %, 12-06-2030	204 000	233	235
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,10 %, 04-06-2031	204 000	237	239
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16-06-2025	353 000	381	345
Home Trust Co., 5,317 %, 13-06-2024	229 000	229	228
Honda Canada Finance Inc. 4,873 %, 23-09-2027	213 000	213	217
Honda Canada Finance Inc. 5,73 %, 28-09-2028	146 000	146	155
Banque HSBC Canada, 3,403 %, 24-03-2025	410 000	409	403
Hydro One Inc., 2,23 %, 17-09-2031	430 000	395	379
Hydro One Inc., 4,16 %, 27-01-2033	134 000	134	134
Hydro One Inc., 4,59 %, 09-10-2043	346 000	327	351
Hydro One Inc., 4,85 %, 30-11-2054	257 000	257	277
Hydro One Inc., 4,89 %, 13-03-2037	365 000	355	379
Hydro One Inc., 4,91 %, 27-01-2028	309 000	309	319
Hydro One Inc., 6,93 %, 01-06-2032	265 000	309	312
Hydro One Inc., 7,35 %, 03-06-2030	408 000	468	477
Hydro One Inc., 1,41 %, 15-10-2027	295 000	295	269
iA Société financière inc., 2,40 %, 21-02-2025	105 000	105	102
iA Société financière inc., 5,685 %, 20-06-2033	129 000	129	133
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	60 000	60	53
Intact Corporation financière, 5,459 %, 22-09-2032, 144A	152 000	201	201
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	332 000	334	321
Inter Pipeline Ltd., 3,983 %, 25-11-2031	180 000	180	164
Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 01-06-2027	492 000	503	484
Inter Pipeline Ltd., 5,71 %, 29-05-2030	151 000	151	155
Inter Pipeline Ltd., 5,76 %, 17-02-2028	194 000	193	200
Inter Pipeline Ltd., 6,875 %, 26-03-2079	142 000	142	137
John Deere Financial Inc., 5,17 %, 15-09-2028	73 000	72	76
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	384 000	410	365
Keyera Corp., 5,95 %, 10-03-2081	200 000	200	177
Kruger Packaging Holdings LP, 6,00 %, 01-06-2026	186 000	186	180
Produits Kruger inc., 5,375 %, 09-04-2029	40 000	40	36
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	211 000	211	207
Banque Laurentienne du Canada, 4,60 %, 02-09-2025	286 000	286	283
Banque Laurentienne du Canada, 5,095 %, 15-06-2032	461 000	461	439
Les Compagnies Loblaw limitée, 2,284 %, 07-05-2030	116 000	97	103

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,336 %, 13-09-2052	148 000	148	161
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	206 000	206	184
Lower Mattagami Energy LP, 3,42 %, 20-06-2024	181 000	177	179
Lower Mattagami Energy LP, 4,854 %, 31-10-2033	126 000	126	132
Magna International Inc., 4,95 %, 31-01-2031	186 000	186	192
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14-09-2026	319 000	319	297
Banque Manuvie du Canada, 2,864 %, 16-02-2027	361 000	361	346
Société Financière Manuvie, 2,237 %, 12-05-2030	775 000	712	747
Société Financière Manuvie, 3,049 %, 20-08-2029	1 753 000	1 798	1 725
Société Financière Manuvie, 5,409 %, 10-03-2033	394 000	394	403
Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19-06-2082	254 000	252	255
Mattamy Group Corp., 4,625 %, 01-03-2030, 144A	20 000	22	25
MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25-08-2025	224 000	224	215
MEG Energy Corp., 5,875 %, 01-02-2029, 144A	84 000	110	108
Metro inc., 4,657 %, 07-02-2033	59 000	59	60
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	182 000	175	170
Banque Nationale du Canada, 1,573 %, 18-08-2026	234 000	213	223
Banque Nationale du Canada, 4,05 %, 15-08-2081	250 000	250	194
Banque Nationale du Canada, 4,30 %, 15-11-2025	508 000	508	479
Banque Nationale du Canada, 4,968 %, 07-12-2026	383 000	383	388
Banque Nationale du Canada, 5,023 %, 01-02-2029	158 000	158	162
Banque Nationale du Canada, 5,219 %, 14-06-2028	380 000	379	391
Banque Nationale du Canada, 5,296 %, 03-11-2025	215 000	216	217
Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16-08-2032	460 000	460	465
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	775 000	748	739
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 24-04-2026	502 000	524	489
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 22-07-2024	185 000	180	183
North West Redwater Partnership, 3,65 %, 01-06-2035	240 000	207	220
North West Redwater Partnership, 3,70 %, 23-02-2043	174 000	162	152
North West Redwater Partnership, 4,15 %, 01-06-2033	559 000	504	544
North West Redwater Partnership, 4,25 %, 01-06-2029	150 000	150	150
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	916 000	857	822
OMERS Finance Trust, 2,60 %, 14-05-2029	365 000	365	346
Ontario Power Generation, 2,893 %, 08-04-2025	914 000	877	893
Parkland Corp. of Canada, 3,875 %, 16-06-2026	590 000	590	566
Parkland Corp. of Canada, 4,375 %, 26-03-2029	1 853 000	1 845	1 711
Parkland Corp. of Canada, 6,00 %, 23-06-2028	456 000	454	457

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Pembina Pipeline Corp., 2,99 %, 22-01-2024	671 000	700	670
Pembina Pipeline Corp., 4,02 %, 27-03-2028	932 000	1 036	912
Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21-01-2047	54 000	59	49
Pembina Pipeline Corp., 4,80 %, 25-01-2031	330 000	330	279
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	489 000	471	452
Pembina Pipeline Corp., 5,72 %, 22-06-2026	180 000	180	180
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	244 000	244	237
Prologis LP, 5,25 %, 15-01-2031	78 000	76	81
PSP Capital Inc., 2,60 %, 01-03-2032	829 000	764	765
PSP Capital Inc., 4,15 %, 01-06-2033	18 000	18	18
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	215 000	215	194
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	305 000	305	280
Reliance LP, 3,75 %, 15-03-2026	128 000	128	125
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,361 %, 10-03-2027	205 000	205	189
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,576 %, 12-02-2025	2 083 000	2 122	2 022
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	322 000	293	289
Fonds de placement immobilier RioCan, 4,628 %, 01-05-2029	69 000	69	67
Fonds de placement immobilier RioCan, 5,611 %, 06-10-2027	111 000	111	112
Fonds de placement immobilier RioCan, 5,962 %, 01-10-2029	222 000	222	228
Rogers Communications Inc., 2,90 %, 09-12-2030	172 000	144	154
Rogers Communications Inc., 3,10 %, 15-04-2025	1 080 000	1 033	1 055
Rogers Communications Inc., 3,75 %, 15-04-2029	605 000	602	582
Rogers Communications Inc., 5,00 %, 17-12-2081	2 293 000	2 137	2 187
Rogers Communications Inc., 5,25 %, 15-03-2082, 144A	495 000	633	631
Rogers Communications Inc., 5,70 %, 21-09-2028	409 000	408	429
Rogers Communications Inc., 6,68 %, 04-11-2039	202 000	256	229
Rogers Communications Inc., 6,75 %, 09-11-2039	298 000	394	341
Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30-06-2030	300 000	282	287
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	458 000	444	425
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	500 000	450	471
Banque Royale du Canada, 2,609 %, 01-11-2024	1 288 000	1 241	1 262
Banque Royale du Canada, 2,88 %, 23-12-2029	2 766 000	2 810	2 697
Banque Royale du Canada, 4,612 %, 26-07-2027	767 000	758	772
Banque Royale du Canada, 4,632 %, 01-05-2028	241 000	241	243
Banque Royale du Canada, 4,642 %, 17-01-2028	458 000	458	462
Banque Royale du Canada, 5,01 %, 01-02-2033	247 000	247	248
Banque Royale du Canada, 5,235 %, 02-11-2026	419 000	420	428

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque Royale du Canada, 5,341 %, 23-06-2026	261 000	261	266
Métaux Russel Inc., 5,75 %, 27-10-2025	535 000	535	535
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	168 000	167	142
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	136 000	136	118
Saputo Inc., 5,492 %, 20-11-2030	223 000	223	234
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	75 000	75	69
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	521 000	521	438
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	1 027 000	1 025	1 008
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	403 000	415	377
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	331 000	331	304
La Financière Sun Life inc., 4,78 %, 10-08-2034	490 000	488	490
La Financière Sun Life inc., 5,50 %, 04-07-2035	212 000	212	219
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	347 000	340	290
Suncor Énergie Inc., 5,40 %, 17-11-2026	310 000	310	318
Superior Plus LP, 4,25 %, 18-05-2028	800 000	795	744
Tamarack Valley Energy Ltd., 7,25 %, 10-05-2027	50 000	47	49
TELUS Corp., 2,05 %, 07-10-2030	320 000	309	274
TELUS Corp., 2,85 %, 13-11-2031	247 000	206	218
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	472 000	439	437
TELUS Corp., 3,30 %, 02-05-2029	695 000	693	659
TELUS Corp., 4,70 %, 06-03-2048	290 000	235	270
TELUS Corp., 4,95 %, 28-03-2033	121 000	121	122
Teranet Holdings LP, 3,544 %, 11-06-2025	431 000	431	419
Teranet Holdings LP, 3,719 %, 23-02-2029	478 000	478	446
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 08-03-2027	193 000	181	184
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 03-05-2032	230 000	230	222
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 08-05-2026	938 000	934	958
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 29-12-2025	571 000	570	580
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,679 %, 02-08-2033	157 000	157	161
La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27-07-2082	651 000	647	643
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	108 000	108	84
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 5,503 %, 13-01-2033	129 000	129	130
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	259 000	259	221
La Banque Toronto-Dominion, 2,26 %, 07-01-2027	297 000	288	279
La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 09-09-2025	330 000	314	319
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	820 000	813	778
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	2 218 000	2 126	2 157

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 01-06-2027	954 000	937	947
La Banque Toronto-Dominion, 4,34 %, 27-01-2026	696 000	687	694
La Banque Toronto-Dominion, 4,477 %, 18-01-2028	645 000	641	646
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	284 000	284	287
La Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 21-10-2027	243 000	243	251
La Banque Toronto-Dominion, 5,423 %, 10-07-2026	244 000	244	249
La Banque Toronto-Dominion, 5,491 %, 08-09-2028	370 000	370	387
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	129 000	129	110
Toronto Hydro Corp., 4,61 %, 14-06-2033	267 000	267	275
Toronto Hydro Corp., 4,95 %, 13-10-2052	226 000	233	247
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	117 000	117	107
Toyota Crédit Canada Inc., 4,45 %, 26-01-2026	219 000	217	219
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	581 000	653	570
TransCanada PipeLines Ltd., 4,34 %, 15-10-2049	275 000	233	238
TransCanada PipeLines Ltd., 5,277 %, 15-07-2030	402 000	402	415
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	2 201 000	2 103	2 012
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	459 000	459	379
TransCanada Trust, 5,30 %, 15-03-2077	37 000	44	44
Transcontinental inc., 2,667 %, 03-02-2025	79 000	74	76
Administration de l'aéroport de Vancouver, 1,76 %, 20-09-2030	76 000	64	66
Ventas Canada Finance Ltd., 5,398 %, 21-04-2028	270 000	270	275
Vermilion Energy Inc., 6,875 %, 01-05-2030, 144A	31 000	40	40
Vidéotron Ltée, 3,125 %, 15-01-2031	737 000	713	632
Vidéotron Ltée, 4,50 %, 15-01-2030	945 000	945	893
Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15-06-2028	300 000	300	280
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	78 000	78	75
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	431 000	434	397
Total des obligations de sociétés – non convertibles		128 744	126 032
Obligations de sociétés – convertibles			
The Cannabist Company Holdings Inc., 6,00 %, 29-06-2025, convertibles	25 000	31	26
Total des obligations de sociétés – convertibles		31	26

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Titres adossés à des créances hypothécaires			
Financière First National, 3,84 %, 01-11-2028	1 741 000	1 682	1 728
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		1 682	1 728
Total des obligations canadiennes		213 252	208 933
Obligations américaines			
Obligations du gouvernement fédéral			
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,50 %, 15-02-2033	1 300 000	1 672	1 672
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2051, rendement réel	1 864 000	1 928	1 817
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2052, rendement réel	1 545 000	2 029	1 395
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	4 299 000	6 824	6 865
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 1,50 %, 15-02-2053, rendement réel	1 965 000	2 551	2 454
Total des obligations du gouvernement fédéral		15 004	14 203
Obligations de sociétés – non convertibles			
Air Lease Corp., 5,40 %, 01-06-2028	191 000	189	196
Amazon.com Inc., 3,95 %, 13-04-2052	392 000	466	456
Amazon.com Inc., 4,70 %, 01-12-2032	373 000	507	508
Athene Global Funding, 2,47 %, 09-06-2028	93 000	84	83
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	307 000	302	286
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	216 000	216	199
Bank of America Corp., 3,615 %, 16-03-2028	1 416 000	1 344	1 373
Bimbo Bakeries USA Inc., 6,05 %, 15-01-2029	200 000	276	279
Broadcom Inc., 4,11 %, 15-09-2028	273 000	348	354
Charter Communications Operating LLC, 5,05 %, 30-03-2029	411 000	516	540
DIRECTV Holdings LLC/DIRECTV Financing Co., 5,875 %, 15-08-2027, 144A	41 000	52	51
Glencore Funding LLC, 5,40 %, 08-05-2028, 144A	43 000	59	58
Go Daddy Operating Co. LLC/GD Finance Co. Inc., 3,50 %, 01-03-2029, 144A	5 000	6	6
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	564 000	564	521
LGI Homes Inc., 8,75 %, 15-12-2028, 144A	10 000	14	14
Micron Technology Inc., 5,375 %, 15-04-2028	273 000	367	369
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	242 000	242	224
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	143 000	172	168
Pfizer Investment Enterprises Pte. Ltd., 4,65 %, 19-05-2030	785 000	1 056	1 048
Pfizer Investment Enterprises Pte. Ltd., 4,75 %, 19-05-2033	241 000	324	320

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Tenet Healthcare Corp. 4,375 % 15-01-2030	35 000	47	43
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	169 000	169	152
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	455 000	455	429
The Walt Disney Co., 3,057 %, 30-03-2027	1 122 000	1 188	1 084
T-Mobile USA Inc., 3,75 %, 15-04-2027	408 000	509	525
T-Mobile USA Inc., 4,95 %, 15-03-2028	196 000	263	264
T-Mobile USA Inc., 5,20 %, 15-01-2033	317 000	414	431
Univision Communications Inc., 4,50 %, 01-05-2029, 144A	50 000	61	59
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	682 000	640	631
Verizon Communications Inc., taux variable, 20-03-2026	83 000	104	110
Wells Fargo & Co., 2,568 %, 01-05-2025	501 000	468	484
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	162 000	175	156
Zoetis Inc., 2,00 %, 15-05-2030	286 000	314	327
Total des obligations de sociétés – non convertibles		11 911	11 748
Total des obligations américaines		26 915	25 951
Obligations mondiales			
Australie			
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	106 000	116	105
Autriche			
Suzano Austria GmbH, 2,50 %, 15-09-2028, 144A	163 000	204	190
Îles Vierges britanniques			
Sino-Ocean Land Treasure IV Ltd., 4,75 %, 05-08-2029	300 000	156	32
Îles Caïmans			
CIFI Holdings Group Co. Ltd., 6,00 %, 16-07-2025	200 000	64	18
Country Garden Holdings Co. Ltd., 2,70 %, 12-07-2026	300 000	257	33
Kaisa Group Holdings Ltd., 10,50 %, 07-09-2022 ⁽¹⁾	600 000	368	30
Kaisa Group Holdings Ltd., 8,65 %, 22-07-2022 ⁽¹⁾	200 000	91	10
Logan Group Co. Ltd., 4,70 %, 06-07-2026	204 000	166	19

⁽¹⁾ Ce titre était échu au 31 décembre 2023. La durée jusqu'à l'échéance de ce titre est présentée comme étant de 1 an ou moins à la note Risque de taux d'intérêt, dans les notes annexes du tableau des placements.

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations mondiales (suite)			
Îles Caïmans (suite)			
Sunac China Holdings Ltd., 1,00 %, 30-09-2032	45 057	14	5
Sunac China Holdings Ltd., 6,00 %, 30-09-2025	36 450	11	6
Sunac China Holdings Ltd., 6,25 %, 30-09-2026	36 450	11	5
Sunac China Holdings Ltd., 6,50 %, 30-09-2027	72 901	22	9
Sunac China Holdings Ltd., 6,75 %, 30-09-2028	109 352	33	12
Sunac China Holdings Ltd., 7,00 %, 30-09-2029	109 352	33	11
Sunac China Holdings Ltd., 7,25 %, 30-09-2030	51 372	16	5
Chili			
Colbun SA, 3,15 %, 19-01-2032	206 000	254	236
Irlande			
AerCap Ireland Capital DAC/AerCap Global Aviation Trust, 3,00 %, 29-10-2028	198 000	230	240
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	165 000	165	154
Heathrow Funding Ltd., 3,40 %, 08-03-2028	363 000	363	347
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	262 000	268	237
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2030	237 000	231	224
Luxembourg			
Aroundtown SA, 4,625 %, 18-09-2025	487 000	485	470
Minerva Luxembourg SA, 8,875 %, 13-09-2033	200 000	273	281
Mexique			
Becle SAB de CV, 2,50 %, 14-10-2031	249 000	312	265
Pays-Bas			
NXP BV/NXP Funding LLC/NXP USA Inc., 2,65 %, 15-02-2032	84 000	107	94
Royaume-Uni			
Anglian Water Services Financing PLC, 4,525 %, 26-08-2032	173 000	173	169
BP Capital Markets PLC, 3,47 %, 15-05-2025	112 000	109	110
MARB BondCo PLC, 3,95 %, 29-01-2031	200 000	205	215

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations mondiales (suite)			
Obligations supranationales			
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 0,00 %, 31-03-2027	280 000	334	343
Total des obligations mondiales		5 071	3 875
Total des obligations		245 238	238 759
Actions ordinaires canadiennes			
Fonds négociés en Bourse			
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens	84 711	1 119	947
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	74 000	6 750	6 893
Total des actions ordinaires canadiennes		7 869	7 840
Actions privilégiées canadiennes			
Services de communication			
BCE Inc., 2,75 %, privilégiées	697	11	11
BCE Inc., 3,61 %, privilégiées	4 428	69	72
BCE Inc., 4,13 %, privilégiées	223	4	3
Biens de consommation de base			
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,30 %, privilégiées	831	22	18
Énergie			
TransAlta Corp., 4,027 %, privilégiées	660	12	12
Produits financiers			
Brookfield Corp., 4,80 %, privilégiées, convertibles	2 187	56	43
Services d'intérêt public			
Emera Inc., 4,25 %, privilégiées	207	5	4
Emera Inc., 4,60 %, privilégiées	1 995	50	34
TransAlta Corp., 2,709 %, privilégiées	2 116	26	26
Total des actions privilégiées canadiennes		255	223

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions privilégiées mondiales			
Bermudes			
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, privilégiées	1 772	44	33
Total des actions privilégiées mondiales		44	33
Total des actions		8 168	8 096

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2023

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie achetée		Monnaie vendue		Profit (perte) latent
		Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre	
1,3572	11 janvier 2024	Dollar canadien	2 001	Dollar américain	1 965	36
1,3596	11 janvier 2024	Dollar canadien	1 531	Dollar américain	1 502	29
1,3445	18 janvier 2024	Dollar canadien	3 188	Dollar américain	3 153	35
1,3463	18 janvier 2024	Dollar canadien	2 354	Dollar américain	2 326	28
1,3461	18 janvier 2024	Dollar canadien	1 642	Dollar américain	1 623	19
1,3601	24 janvier 2024	Dollar canadien	2 638	Dollar américain	2 586	52
1,3488	24 janvier 2024	Dollar canadien	1 948	Dollar américain	1 921	27
1,3688	4 février 2024	Dollar canadien	1 541	Dollar américain	1 503	38
1,3364	4 février 2024	Dollar canadien	4 885	Dollar américain	4 852	33
1,3643	8 février 2024	Dollar canadien	6 568	Dollar américain	6 423	145
1,3487	8 février 2024	Dollar canadien	4 385	Dollar américain	4 325	60
1,3408	8 février 2024	Dollar canadien	3 765	Dollar américain	3 730	35
1,3395	8 février 2024	Dollar canadien	2 785	Dollar américain	2 761	24
1,3398	8 février 2024	Dollar canadien	958	Dollar américain	950	8
1,3833	15 février 2024	Dollar canadien	3 604	Dollar américain	3 488	116
1,3824	15 février 2024	Dollar canadien	1 356	Dollar américain	1 313	43
Actifs dérivés						728
0,7312	11 janvier 2024	Dollar américain	1 783	Dollar canadien	1 841	(58)
0,7303	18 janvier 2024	Dollar américain	246	Dollar canadien	254	(8)
0,7299	18 janvier 2024	Dollar américain	914	Dollar canadien	945	(31)
0,7226	24 janvier 2024	Dollar américain	709	Dollar canadien	741	(32)
0,7340	24 janvier 2024	Dollar américain	1 398	Dollar canadien	1 437	(39)
0,7344	8 février 2024	Dollar américain	2 331	Dollar canadien	2 397	(66)
Passifs dérivés						(234)
Total des contrats de change à terme						494

Contrats à terme standardisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme standardisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(17)	145,33 CAD	Obligations à 10 ans du Japon (OSE), 31-03-2024	31 mars 2024	2 494 070 JPY	146,71 CAD	54
72	110,46 CAD	Obligations à 5 ans du Canada, 31-03-2024	31 mars 2024	8 114 CAD	112,69 CAD	12
25	109,33 CAD	Obligation à 10 ans des É.-U., 31-03-2024	31 mars 2024	2 822 USD	112,89 CAD	-
Actifs dérivés						66
26	122,78 CAD	Obligation ultra des É.-U., 31-03-2024	31 mars 2024	3 473 USD	133,59 CAD	(18)
Passifs dérivés						(18)
Total des contrats à terme standardisés						48

Total des instruments dérivés à la juste valeur

542

Total des placements

253 406

247 397

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	(1 572) \$	981 \$	(591) \$	(6) \$
Autres devises	—	(35)	(35)	—
Total	(1 572) \$	946 \$	(626) \$	(6) \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			(0,2) %	— %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	(3 015) \$	3 111 \$	96 \$	1 \$
Autres devises	—	(36)	(36)	—
Total	(3 015) \$	3 075 \$	60 \$	1 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			— %	— %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2023

	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	12 750 \$	66 714 \$	95 529 \$	63 766 \$	238 759 \$

2022

	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	3 461 \$	68 950 \$	99 602 \$	68 877 \$	240 890 \$

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 16 290 \$ (17 998 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 6,4 % (6,9 % au 31 décembre 2022), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2023. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2023 ni en 2022.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2023		2022	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	3,0	2,8	4,5	4,2
AA	29,0	27,0	28,3	26,1
A	33,8	31,5	33,4	30,9
BBB	26,1	24,3	27,6	25,6
BB ou inférieure	7,8	7,3	5,9	5,4
SN*	0,3	0,2	0,3	0,3
Total	100,0	93,1	100,0	92,5

*Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 81 \$ (120 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 0,0 % (0,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2023			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	238 681 \$	78 \$	238 759 \$
Actions	8 096	—	—	8 096
Instruments dérivés	66	728	—	794
Total des actifs évalués à la juste valeur	8 162 \$	239 409 \$	78 \$	247 649 \$
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés ⁽¹⁾	18 \$	234 \$	— \$	252 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	8 144 \$	239 175 \$	78 \$	247 397 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu de garanties de 793 \$ données à des contreparties.

	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	240 805 \$	85 \$	240 890 \$
Actions	11 971	—	—	11 971
Instruments dérivés	121	46	—	167
Total des actifs évalués à la juste valeur	12 092 \$	240 851 \$	85 \$	253 028 \$
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés ⁽¹⁾	— \$	894 \$	— \$	894 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	12 092 \$	239 957 \$	85 \$	252 134 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu de garanties de 1,162 \$ données à des contreparties.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

G. Classement de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et pour lesquels le Fonds a utilisé des données de niveau 3 pour déterminer la juste valeur :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	<u>Obligations</u>	<u>Obligations</u>
Solde au début de l'exercice	85 \$	32 \$
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(7)	(3)
Achats	—	56
Ventes	—	—
Settlements	—	—
Transferts vers le niveau 3	—	—
Transferts hors du niveau 3	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	78 \$	85 \$
Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	(7) \$	(3) \$

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Multi-Placements	26 636	31 697	36 798	44 770	48 754	4 452	5 082	6 812	8 689	8 884
Génération et Mosaïque	792 497	912 192	1 091 352	1 266 721	1 360 049	13 200	14 576	20 133	24 501	24 697
Génération I	206 991	276 131	407 502	487 372	530 807	2 691	3 429	5 818	7 268	7 403
Génération II	42 355	50 267	67 046	83 239	92 631	519	589	904	1 173	1 221
Génération de base	92 501	123 142	159 672	184 035	201 001	1 155	1 467	2 185	2 629	2 684
Police avec garantie de 75/75	156 283	215 699	264 166	314 332	366 324	1 798	2 367	3 331	4 137	4 506
Police avec garantie de 75/100	632 578	767 297	876 954	1 063 871	1 299 716	7 221	8 366	10 992	13 928	15 913
Police avec garantie de 100/100	58 409	70 106	80 778	85 564	111 908	661	759	1 006	1 114	1 363
Police avec garantie de 75/75 SP1	95 660	119 119	131 480	152 577	194 287	1 071	1 265	1 594	1 917	2 267
Police avec garantie de 75/100 SP1	521 662	628 311	699 416	930 213	1 035 649	5 804	6 635	8 436	11 640	12 038
Police avec garantie de 100/100 SP1	27 599	57 217	77 188	122 203	97 565	302	596	919	1 511	1 122
Police avec garantie de 75/75 SP2	339 598	346 345	353 719	438 500	469 390	4 462	4 258	4 897	6 208	6 085
Police avec garantie de 75/100 SP2	288 903	311 235	392 354	489 303	520 844	3 796	3 827	5 432	6 928	6 752
Police avec garantie de 100/100 SP2	63 765	65 039	72 885	87 172	89 104	836	798	1 007	1 232	1 153
Police avec garantie de 75/75 SP	64	64	—	158	612	1	1	—	2	6
Police avec garantie de 75/100 SP	6 491	6 169	6 767	10 542	13 530	65	59	74	119	142
Police avec garantie de 75/100 SPP	6 662	6 702	16 904	43 164	43 442	69	66	188	496	461

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Multi-Placements	167,13	160,41	185,19	194,17	182,29	6,72	(24,78)
Génération et Mosaïque	16,66	15,98	18,45	19,34	18,16	0,68	(2,47)
Génération I	13,00	12,42	14,28	14,91	13,95	0,58	(1,86)
Génération II	12,25	11,72	13,48	14,09	13,18	0,53	(1,76)
Génération de base	12,49	11,92	13,69	14,29	13,35	0,57	(1,77)
Police avec garantie de 75/75	11,50	10,98	12,61	13,16	12,30	0,52	(1,63)
Police avec garantie de 75/100	11,42	10,90	12,53	13,09	12,24	0,52	(1,63)
Police avec garantie de 100/100	11,32	10,82	12,45	13,02	12,18	0,50	(1,63)
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,19	10,62	12,12	12,57	11,67	0,57	(1,50)
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,13	10,56	12,06	12,51	11,62	0,57	(1,50)
Police avec garantie de 100/100 SP1	10,96	10,41	11,91	12,37	11,50	0,55	(1,50)
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,14	12,30	13,84	14,16	12,96	0,84	(1,54)
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,14	12,30	13,84	14,16	12,96	0,84	(1,54)
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,12	12,27	13,82	14,13	12,94	0,85	(1,55)
Police avec garantie de 75/75 SP	10,05	9,54	—	11,32	10,52	0,51	(1,36)
Police avec garantie de 75/100 SP	10,02	9,51	10,88	11,30	10,51	0,51	(1,37)
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,39	9,81	11,14	11,49	10,62	0,58	(1,33)

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Multi-Placements	2,49	2,50	2,50	2,50	2,50
Génération et Mosaique	2,49	2,50	2,50	2,50	2,50
Génération I	2,05	2,09	2,11	2,11	2,11
Génération II	2,16	2,17	2,17	2,17	2,17
Génération de base	1,94	2,00	2,06	2,06	2,06
Police avec garantie de 75/75	1,94	2,00	2,06	2,06	2,06
Police avec garantie de 75/100	2,05	2,08	2,11	2,11	2,11
Police avec garantie de 100/100	2,16	2,17	2,17	2,17	2,17
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,43	1,43	1,43	1,43	1,43
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,54	1,55	1,55	1,54	1,54
Police avec garantie de 75/75 SP	1,40	1,44	—	1,50	1,50
Police avec garantie de 75/100 SP	1,50	1,53	1,57	1,56	1,56
Police avec garantie de 75/100 SPP	0,88	0,90	0,88	0,88	0,88

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	72,20	96,75	91,49	79,49	80,90

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE (LAKETON) SF029

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie	53 533 \$	54 337 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	1 329	491
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	694	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	648 467	483 241
Actions	—	—
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	648 467	483 241
Total de l'actif	704 023 \$	538 069 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	231
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	231
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	704 023 \$	537 838 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	29 658 \$	10 334 \$
Produits (pertes) divers	7	19
Total des produits (pertes)	29 665	10 353
Charges		
Frais de gestion (note 7)	5 886	3 520
Coût de transaction	—	—
Retenues d'impôt à la source	—	—
Autres	637	387
Total des charges	6 523	3 907
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	23 142 \$	6 446 \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	537 838 \$	352 541 \$
Dépôts des titulaires de contrats	449 491	524 737
Retraits des titulaires de contrats	(306 448)	(345 886)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	23 142	6 446
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	166 185	185 297
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	704 023 \$	537 838 \$

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	23 142 \$	6 446 \$
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	(19 301)	(4 646)
(Profits) pertes réalisés	(6)	15
(Profits) pertes latents	—	—
Produit brut de la cession d'actifs	4 419 528	2 942 452
Paiements bruts pour achats d'actifs	(4 565 447)	(3 119 788)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(838)	(67)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(925)	(88)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(143 847)</u>	<u>(175 676)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	449 491	524 737
Retraits des titulaires de contrats	(306 448)	(345 886)
	<u>143 043</u>	<u>178 851</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des découverts	(804)	3 175
Trésorerie et dé couverts, au début de l'exercice	54 337	51 162
Trésorerie et découverts, à la fin de l'exercice	53 533 \$	54 337 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	9 477 \$	5 623 \$

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes			
Obligations de gouvernements municipaux			
Ville de Toronto, 3,40 %, 21-05-2024	1 500 000	1 481	1 488
Total des obligations de gouvernements municipaux		1 481	1 488
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 3,35 %, 16-05-2024	6 650 000	6 574	6 598
AIMCo Realty Investors LP, 2,266 %, 26-06-2024	19 712 000	19 246	19 406
AltaLink LP, 3,399 %, 06-06-2024	1 900 000	1 875	1 883
Banque de Montréal, taux variable, 27-03-2024	6 000 000	6 000	6 000
Banque de Montréal, 1,11 %, 19-09-2024	12 000 000	12 000	12 000
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	12 865 000	12 561	12 756
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 27-03-2024	6 000 000	6 000	6 000
Ivanhoé Cambridge II Inc., 2,296 %, 12-12-2024	2 090 000	2 033	2 035
Lower Mattagami Energy LP, 3,42 %, 20-06-2024	1 930 000	1 903	1 911
Banque Nationale du Canada, taux variable, 07-02-2024	32 400 000	32 400	32 399
Banque Nationale du Canada, taux variable, 21-10-2024	8 000 000	8 000	8 000
NAV CANADA, 0,555 %, 09-02-2024	1 000 000	991	995
OMERS Realty Corp., 2,86 %, 23-02-2024	13 062 000	12 837	13 021
OMERS Realty Corp., 3,328 %, 12-11-2024	2 500 000	2 452	2 457
Banque Royale du Canada, 2,352 %, 02-07-2024	13 200 000	12 860	12 987
Banque Royale du Canada, 2,609 %, 01-11-2024	22 500 000	21 978	22 014
Banque Royale du Canada, taux variable, 26-03-2024	13 170 000	13 170	13 170
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, 28-03-2024	22 000 000	22 000	21 999
La Banque Toronto-Dominion, 2,85 %, 08-03-2024	28 120 000	27 725	27 981
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, 31-01-2025	20 000 000	19 990	19 994
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, 18-10-2024	6 500 000	6 500	6 500
Groupe TMX Ltée, 2,997 %, 11-12-2024	5 710 000	5 592	5 596
Total des obligations de sociétés – non convertibles		254 687	255 702
Total des obligations canadiennes		256 168	257 190
Obligations américaines			
Obligations de sociétés – non convertibles			
Apple Inc., 2,513 %, 19-08-2024	4 680 000	4 587	4 601
Athene Global Funding, 1,25 %, 09-04-2024	12 170 000	11 975	12 023
Athene Global Funding, taux variable, 09-04-2024	4 488 000	4 471	4 481

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
PACCAR Financial Corp., 0,985 %, 14-05-2024	5 250 000	5 133	5 167
PepsiCo Inc., 2,15 %, 06-05-2024	1 160 000	1 143	1 148
Total des obligations de sociétés – non convertibles		27 309	27 420
Total des obligations américaines		27 309	27 420
Billets à court terme			
Alectra Inc., 5,149 %, 15-01-2024	1 000 000	996	998
Alectra Inc., 5,175 %, 03-01-2024	3 000 000	2 988	2 998
Alectra Inc., 5,175 %, 09-01-2024	3 200 000	3 187	3 195
AltaLink LP, 5,143 %, 02-01-2024	8 000 000	7 988	7 997
CDP Financial Inc., 4,985 %, 10-06-2024	3 200 000	3 127	3 129
CDP Financial Inc., 5,009 %, 28-05-2024	8 000 000	7 810	7 835
Central 1 Credit Union, 5,09 %, 04-06-2024	4 320 000	4 212	4 225
Central 1 Credit Union, 5,098 %, 04-06-2024	3 740 000	3 646	3 658
Central 1 Credit Union, 5,163 %, 21-03-2024	2 750 000	2 715	2 718
Central 1 Credit Union, 5,221 %, 03-01-2024	6 750 000	6 661	6 746
Central 1 Credit Union, 5,28 %, 25-01-2024	1 700 000	1 678	1 694
Central 1 Credit Union, 5,281 %, 30-01-2024	2 100 000	2 072	2 091
Ville d'Edmonton, 5,074 %, 15-03-2024	1 590 000	1 570	1 573
Ville de Montréal, 5,099 %, 29-02-2024	1 500 000	1 479	1 487
Ville de Montréal, 5,102 %, 29-02-2024	7 650 000	7 552	7 585
Ville de Montréal, 5,105 %, 29-02-2024	2 259 000	2 235	2 240
Ville de Montréal, 5,106 %, 29-02-2024	8 000 000	7 898	7 932
Ville de Montréal, 5,142 %, 29-02-2024	1 290 000	1 273	1 279
Ville de Vancouver, 5,154 %, 13-03-2024	5 000 000	4 936	4 948
Ville de Vancouver, 5,165 %, 04-03-2024	2 540 000	2 509	2 517
Ville de Vancouver, 5,221 %, 07-02-2024	5 000 000	4 934	4 972
Ville de Vancouver, 5,237 %, 06-03-2024	5 840 000	5 739	5 784
Ville de Vancouver, 5,288 %, 01-02-2024	870 000	859	866
Enbridge Pipelines Inc., 5,177 %, 02-01-2024	12 790 000	12 783	12 785
Énergir inc., 5,08 %, 04-01-2024	1 550 000	1 542	1 549
Énergir inc., 5,089 %, 15-01-2024	800 000	796	798

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Billets à court terme (suite)			
Énergir inc., 5,099 %, 15-01-2024	1 000 000	995	998
Énergir inc., 5,11 %, 08-01-2024	2 640 000	2 626	2 637
Énergir inc., 5,11 %, 09-01-2024	930 000	925	929
Énergir inc., 5,119 %, 30-01-2024	1 880 000	1 869	1 872
Énergir inc., 5,121 %, 22-01-2024	5 800 000	5 772	5 781
Énergir inc., 5,123 %, 16-01-2024	1 200 000	1 195	1 197
EPCOR Utilities Inc., 5,138 %, 11-01-2024	4 090 000	4 083	4 083
L'Autorité financière des Premières Nations, 5,175 %, 25-01-2024	1 730 000	1 723	1 724
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,187 %, 16-01-2024	3 210 000	3 195	3 202
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,187 %, 17-01-2024	3 000 000	2 986	2 992
Banque HSBC Canada, 5,166 %, 22-03-2024	5 000 000	4 941	4 941
Banque HSBC Canada, 5,186 %, 18-03-2024	2 000 000	1 975	1 978
Banque HSBC Canada, 5,195 %, 20-02-2024	10 500 000	10 410	10 422
Banque HSBC Canada, 5,202 %, 29-02-2024	5 600 000	5 527	5 551
Banque HSBC Canada, 5,312 %, 26-01-2024	8 000 000	7 901	7 969
Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., 5,134 %, 17-01-2024	8 000 000	7 931	7 980
Intact Corporation financière, 5,128 %, 18-01-2024	1 280 000	1 276	1 277
Intact Corporation financière, 5,136 %, 16-01-2024	1 600 000	1 594	1 596
Lower Mattagami Energy Ltd., 5,182 %, 08-02-2024	1 770 000	1 747	1 760
Lower Mattagami Energy Ltd., 5,188 %, 18-01-2024	3 710 000	3 680	3 700
Mercedes-Benz Group AG, 5,201 %, 18-01-2024	1 000 000	995	997
Mercedes-Benz Group AG, 5,21 %, 16-01-2024	4 020 000	4 001	4 010
MUFG Bank Ltd., 5,27 %, 02-02-2024	5 000 000	4 934	4 975
MUFG Bank Ltd., 5,339 %, 25-01-2024	12 000 000	11 840	11 954
Nestlé Capital Canada Ltd., 5,09 %, 25-01-2024	4 790 000	4 753	4 773
Nestlé Capital Canada Ltd., 5,102 %, 01-02-2024	7 980 000	7 932	7 943
Nestlé Capital Canada Ltd., 5,11 %, 09-01-2024	4 500 000	4 466	4 494
Province de l'Alberta, 4,943 %, 05-06-2024	4 770 000	4 660	4 668
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 5,074 %, 22-02-2024	2 700 000	2 670	2 680
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 5,074 %, 07-03-2024	5 500 000	5 430	5 448
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 5,078 %, 12-02-2024	5 310 000	5 244	5 277
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 5,078 %, 04-03-2024	10 200 000	10 072	10 108
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 5,086 %, 28-03-2024	8 970 000	8 856	8 859
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 5,106 %, 25-01-2024	3 075 000	3 038	3 064
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 5,127 %, 18-01-2024	1 340 000	1 324	1 336
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 5,127 %, 22-01-2024	1 930 000	1 906	1 924
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 5,134 %, 18-01-2024	1 000 000	987	997

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Billets à court terme (suite)			
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 5,158 %, 08-01-2024	6 200 000	6 126	6 192
Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 5,071 %, 27-02-2024	9 300 000	9 190	9 224
Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 5,078 %, 05-03-2024	2 170 000	2 143	2 150
Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 5,078 %, 19-03-2024	1 500 000	1 481	1 483
Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 5,134 %, 23-01-2024	1 790 000	1 767	1 784
Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 5,157 %, 09-01-2024	6 000 000	5 928	5 992
Banque Royale du Canada, 5,122 %, 20-03-2024	9 500 000	9 379	9 392
Sumitomo Mitsui Inc., 5,162 %, 07-06-2024	12 200 000	11 884	11 924
Sumitomo Mitsui Trust Bank Ltd., 5,327 %, 26-01-2024	7 470 000	7 371	7 441
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,183 %, 11-01-2024	2 000 000	1 991	1 997
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,266 %, 17-01-2024	11 760 000	11 617	11 729
Groupe TMX Ltée, 5,103 %, 11-01-2024	4 720 000	4 688	4 712
Groupe TMX Ltée, 5,117 %, 23-01-2024	3 730 000	3 704	3 717
Toronto Hydro Corp., 5,11 %, 03-01-2024	6 070 000	6 064	6 067
Toyota Crédit Canada Inc., 5,039 %, 27-08-2024	4 630 000	4 461	4 476
Toyota Crédit Canada Inc., 5,181 %, 05-06-2024	3 360 000	3 259	3 285
Toyota Crédit Canada Inc., 5,287 %, 01-05-2024	5 290 000	5 104	5 196
Toyota Crédit Canada Inc., 5,325 %, 22-05-2024	7 560 000	7 267	7 401
Total des billets à court terme		362 068	363 857
Total des obligations		645 545	648 467
Total des placements		645 545	648 467

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2023					
	1 an ou moins ⁽¹⁾	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	628 473 \$	19 994 \$	— \$	— \$	648 467 \$

2022					
	1 an ou moins ⁽¹⁾	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	465 241 \$	18 000 \$	— \$	— \$	483 241 \$

⁽¹⁾ Aux fins de la présentation de l'information, les billets à court terme sont inclus au poste Obligations dans l'état de la situation financière.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté de 1 % ou diminué de 1 %, il n'y aurait eu aucune incidence sur le total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

D. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

Actifs évalués à la juste valeur	2023			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Obligations	— \$	648 467 \$	— \$	648 467 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	— \$	648 467 \$	— \$	648 467 \$

Actifs évalués à la juste valeur	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Obligations	— \$	483 241 \$	— \$	483 241 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	— \$	483 241 \$	— \$	483 241 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Le tableau qui suit fait état de données financières clés concernant le fonds et a pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Empereur	—	47	47	47	258	—	4	4	4	22
Multi-Placements	60 751	71 135	66 581	79 170	85 013	5 434	6 151	5 701	6 770	7 263
Génération et Mosaïque	1 055 009	1 230 283	1 422 769	1 813 655	1 624 424	14 061	15 852	18 155	23 113	20 682
Génération I	358 604	420 781	472 308	723 231	567 680	4 079	4 616	5 126	7 839	6 144
Génération II	132 983	135 480	181 481	272 829	132 802	1 447	1 422	1 885	2 831	1 376
Génération de base	142 295	214 917	301 532	326 587	420 896	1 551	2 259	3 135	3 392	4 365
Prestige et Prestige Plus	—	1 621	81	90	99	—	139	7	8	8
Police avec garantie de 75/75	10 886 848	7 881 340	4 964 130	5 484 265	2 339 749	116 311	81 202	50 597	55 826	23 783
Police avec garantie de 75/100	18 381 639	14 444 468	8 975 136	9 781 376	3 556 350	196 302	148 762	91 442	99 527	36 135
Police avec garantie de 100/100	1 026 766	921 423	705 992	961 229	351 181	10 946	9 476	7 184	9 769	3 564
Police avec garantie de 75/75 SP1	8 656 905	5 371 039	3 038 471	2 427 565	1 173 070	93 666	55 862	31 202	24 896	12 004
Police avec garantie de 75/100 SP1	15 736 887	12 527 349	7 499 375	7 356 986	2 598 186	169 688	129 919	76 817	75 260	26 523
Police avec garantie de 100/100 SP1	788 592	1 094 170	860 287	635 242	505 817	8 452	11 285	8 766	6 465	5 138
Police avec garantie de 75/75 SP2	1 558 703	977 248	762 166	556 767	98 109	18 567	11 078	8 448	6 125	1 067
Police avec garantie de 75/100 SP2	1 767 334	1 547 555	863 613	633 141	410 635	21 070	17 556	9 578	6 965	4 464
Police avec garantie de 100/100 SP2	133 972	193 811	295 531	369 980	559 622	1 591	2 190	3 263	4 050	6 052
Police avec garantie de 75/75 SP	296 009	340 577	127 638	168 030	174 644	3 189	3 527	1 303	1 711	1 769
Police avec garantie de 75/100 SP	661 943	830 466	392 629	402 146	42 441	7 131	8 600	4 008	4 095	430
Police avec garantie de 100/100 SP	107	414	—	—	260	1	4	—	—	3
Police avec garantie de 75/75 SPP	679 889	387 384	337 075	397 243	8 635	7 378	4 030	3 451	4 056	88
Police avec garantie de 75/100 SPP	693 063	787 068	604 166	665 795	22 160	7 511	8 179	6 181	6 794	225
Police avec garantie de 100/100 SPP	40 513	2	17 216	53 762	—	464	—	176	548	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	6 284	6 343	11 753	13 628	—	67	65	118	137	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	20 541	3 889	3 265	29 926	—	218	40	33	301	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	—	—	5 417	4 306	—	—	—	55	43	—

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Le tableau qui suit fait état de données financières clés concernant le fonds et a pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Empereur	—	87,85	87,18	87,06	86,99	—	0,67
Multi-Placements	89,44	86,47	85,63	85,52	85,44	2,97	0,84
Génération et Mosaïque	13,33	12,89	12,76	12,74	12,73	0,44	0,13
Génération I	11,37	10,97	10,85	10,84	10,82	0,40	0,12
Génération II	10,88	10,50	10,39	10,38	10,36	0,38	0,11
Génération de base	10,90	10,51	10,40	10,39	10,37	0,39	0,11
Prestige et Prestige Plus	—	85,49	84,93	84,81	84,75	—	0,56
Police avec garantie de 75/75	10,68	10,30	10,19	10,18	10,16	0,38	0,11
Police avec garantie de 75/100	10,68	10,30	10,19	10,18	10,16	0,38	0,11
Police avec garantie de 100/100	10,66	10,28	10,18	10,16	10,15	0,38	0,10
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,82	10,40	10,27	10,26	10,23	0,42	0,13
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,78	10,37	10,24	10,23	10,21	0,41	0,13
Police avec garantie de 100/100 SP1	10,72	10,31	10,19	10,18	10,16	0,41	0,12
Police avec garantie de 75/75 SP2	11,91	11,34	11,08	11,00	10,88	0,57	0,26
Police avec garantie de 75/100 SP2	11,92	11,34	11,09	11,00	10,87	0,58	0,25
Police avec garantie de 100/100 SP2	11,87	11,30	11,04	10,95	10,81	0,57	0,26
Police avec garantie de 75/75 SP	10,77	10,36	10,21	10,18	10,13	0,41	0,15
Police avec garantie de 75/100 SP	10,77	10,36	10,21	10,18	10,13	0,41	0,15
Police avec garantie de 100/100 SP	10,76	10,34	—	—	10,12	0,42	0,14
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,85	10,40	10,24	10,21	10,15	0,45	0,16
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,84	10,39	10,23	10,20	10,15	0,45	0,16
Police avec garantie de 100/100 SPP	11,45	11,06	10,22	10,19	—	0,39	0,84
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	10,60	10,20	10,06	10,04	—	0,40	0,14
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	10,61	10,21	10,07	10,04	—	0,40	0,14
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	—	—	10,06	10,04	—	—	—

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Obligations

Les obligations sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie et découverts

La trésorerie et les découverts se composent de dépôts de trésorerie et de découverts bancaires. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des crédettes pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

Informations supplémentaires (non audité)

Le tableau qui suit fait état de données financières clés concernant le fonds et a pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Empereur	—	1,58	0,02	0,92	1,68
Multi-Placements	1,56	1,10	0,13	0,71	1,45
Génération et Mosaïque	1,56	1,07	0,13	0,70	1,45
Génération I	1,34	0,96	0,13	0,63	1,34
Génération II	1,39	0,97	0,13	0,63	1,38
Génération de base	1,34	0,95	0,13	0,69	1,33
Prestige et Prestige Plus	—	1,58	0,02	0,92	1,68
Police avec garantie de 75/75	1,32	1,02	0,13	0,57	1,33
Police avec garantie de 75/100	1,32	1,03	0,13	0,57	1,33
Police avec garantie de 100/100	1,35	1,02	0,13	0,57	1,38
Police avec garantie de 75/75 SP1	0,99	0,85	0,13	0,52	0,99
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,05	0,87	0,13	0,52	1,04
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,11	0,88	0,13	0,58	1,10
Police avec garantie de 75/75 SP	0,99	0,77	—	0,31	0,88
Police avec garantie de 75/100 SP	0,99	0,73	—	0,14	0,88
Police avec garantie de 100/100 SP	1,06	0,64	—	—	0,95
Police avec garantie de 75/75 SPP	0,71	0,46	—	0,05	0,71
Police avec garantie de 75/100 SPP	0,76	0,52	—	0,11	0,76
Police avec garantie de 100/100 SPP	0,78	0,47	—	0,11	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,09	0,54	—	0,24	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	1,14	0,59	—	0,29	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	—	—	—	0,15	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

Informations supplémentaires (non audité)

Le tableau qui suit fait état de données financières clés concernant le fonds et a pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du fonds.

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Empereur	—	2,26	2,39	2,23	2,18
Multi-Placements	1,56	1,57	1,56	1,55	1,55
Génération et Mosaïque	1,56	1,57	1,56	1,55	1,55
Génération I	1,34	1,35	1,34	1,33	1,34
Génération II	1,39	1,40	1,39	1,37	1,38
Génération de base	1,34	1,35	1,34	1,33	1,33
Prestige et Prestige Plus	—	2,26	2,39	2,23	2,18
Police avec garantie de 75/75	1,35	1,34	1,34	1,33	1,33
Police avec garantie de 75/100	1,35	1,35	1,34	1,33	1,33
Police avec garantie de 100/100	1,39	1,39	1,39	1,37	1,38
Police avec garantie de 75/75 SP1	0,99	1,00	1,00	0,98	0,99
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,05	1,06	1,05	1,04	1,04
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,11	1,11	1,11	1,09	1,10
Police avec garantie de 75/75 SP	1,07	1,07	1,07	1,06	1,06
Police avec garantie de 75/100 SP	1,07	1,07	1,07	1,06	1,06
Police avec garantie de 100/100 SP	1,12	1,12	—	—	1,10
Police avec garantie de 75/75 SPP	0,73	0,72	0,72	0,71	0,71
Police avec garantie de 75/100 SPP	0,78	0,78	0,77	0,77	0,76
Police avec garantie de 100/100 SPP	0,83	0,84	0,83	0,82	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,18	1,18	1,18	1,17	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	1,18	1,18	1,18	1,17	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	—	—	1,23	1,22	—

(1) La renonciation à certains frais directs imputables aux fonds distincts est une décision discrétionnaire, prise pour maintenir des ratios des frais de gestion concurrentiels. La Compagnie n'est pas tenue de renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps. Les charges suivantes ont fait l'objet d'une renonciation et faisaient partie d'un événement non récurrent : en 2019, une tranche de 0,09 point de pourcentage des charges faisant l'objet d'une renonciation pour la catégorie Multi-Placements et une tranche de 0,09 point de pourcentage des charges faisant l'objet d'une renonciation pour la catégorie Génération et Mosaïque; en 2018, une tranche de 0,13 point de pourcentage des charges faisant l'objet d'une renonciation pour la catégorie Multi-Placements et une tranche de 0,14 point de pourcentage des charges faisant l'objet d'une renonciation pour la catégorie Génération et Mosaïque.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D' ACTIONS MONDIALES SF034

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions mondiales SF034 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions mondiales SF034

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Setanta Asset Management Limited

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	3 214 \$	1 975 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	235	125
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	10	—
Montant à recevoir des courtiers	7	491
Montant à recevoir de tiers	20	20
Placements		
Obligations	—	—
Actions	143 182	140 378
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	143 182	140 378
Total de l'actif	146 668 \$	142 989 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	579
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	579
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	146 668 \$	142 410 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	18 840 \$	(10 813) \$
Produits (pertes) divers	79	37
Total des produits (pertes)	18 919	(10 776)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	2 767	2 760
Coût de transaction	19	29
Retenues d'impôt à la source	377	348
Autres	278	277
Total des charges	3 441	3 414
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	15 478 \$	(14 190) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	142 410 \$	155 616 \$
Dépôts des titulaires de contrats	14 638	14 628
Retraits des titulaires de contrats	(25 858)	(13 644)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	15 478	(14 190)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	4 258	(13 206)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	146 668 \$	142 410 \$

Fonds d'actions mondiales SF034

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	15 478 \$	(14 190) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(6 056)	(2 171)
(Profits) pertes latents	(8 913)	15 723
Produit brut de la cession d'actifs	29 748	15 534
Paiements bruts pour achats d'actifs	(17 583)	(17 094)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(110)	(2)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(589)	670
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	484	(491)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>12 459</u>	<u>(2 021)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	14 638	14 628
Retraits des titulaires de contrats	(25 858)	(13 644)
	<u>(11 220)</u>	<u>984</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	1 239	(1 037)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	1 975	3 012
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	3 214 \$	1 975 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	3 677 \$	2 721 \$

Fonds d'actions mondiales SF034

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. A	24 705	2 872	4 573
Charter Communications Inc.	1 974	1 391	1 017
Netflix Inc.	1 989	1 188	1 283
Consommation discrétionnaire			
Booking Holdings Inc.	990	2 533	4 652
McDonald's Corp.	7 845	1 727	3 082
Nike Inc., cat. B	21 108	2 030	3 037
The Home Depot Inc.	3 256	1 384	1 495
Biens de consommation de base			
Costco Wholesale Corp.	5 232	2 607	4 576
PepsiCo Inc.	4 211	590	948
The Estée Lauder Companies Inc., cat. A	5 414	1 597	1 049
Énergie			
Exxon Mobil Corp.	13 806	1 238	1 829
HF Sinclair Corp.	16 056	761	1 182
Produits financiers			
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	12 133	2 760	5 733
Federated Hermes Inc.	10 292	379	462
Markel Group Inc.	1 127	1 278	2 120
S&P Global Inc.	5 686	2 618	3 319
SEI Investments Company	28 896	2 222	2 433
Soins de santé			
Johnson & Johnson Inc.	6 283	947	1 305
Pfizer Inc.	4 140	182	158
Quest Diagnostics Inc.	5 102	706	932
Thermo Fisher Scientific Inc.	3 095	1 481	2 177
UnitedHealth Group Inc.	3 531	1 104	2 463
Produits industriels			
O-I Glass Inc.	52 503	1 179	1 140
Oshkosh Corp.	17 618	1 284	2 531

Fonds d'actions mondiales SF034

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Technologies de l'information			
DXC Technology Co.	56 773	2 669	1 720
Electronic Arts Inc.	10 723	1 776	1 944
Keysight Technologies Inc.	14 177	1 443	2 988
Microsoft Corp.	13 502	2 111	6 727
Oracle Corp.	33 129	1 965	4 627
PayPal Holdings Inc.	10 994	1 084	895
Immobilier			
Equinix Inc. REIT	632	580	674
Services d'intérêt public			
Exelon Corp.	28 061	1 046	1 335
NextEra Energy Inc.	24 969	2 309	2 010
Total des actions ordinaires américaines		51 041	76 416
Actions ordinaires mondiales			
Bermudes			
Lancashire Holdings Ltd.	199 114	2 191	2 097
Îles Caïmans			
Meituan, cat. B	2 890	94	40
Tencent Holdings Ltd.	31 800	2 017	1 584
Danemark			
Tryg AS	70 236	2 106	2 024
France			
Air Liquide SA	8 360	1 578	2 153
EssilorLuxottica SA	8 623	1 803	2 290
Pernod Ricard SA*	4 345	887	1 015
Sanofi SA	11 533	1 300	1 514
Allemagne			
BASF SE	15 140	1 334	1 080

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'actions mondiales SF034

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Irlande			
Bank of Ireland Group PLC	96 503	468	1 160
C&C Group PLC	228 559	953	589
CRH PLC	28 390	1 152	2 592
DCC PLC	30 799	2 623	3 003
Johnson Controls International PLC	19 573	1 087	1 495
Kerry Group PLC, cat. A	10 074	1 177	1 159
Medtronic Co. PLC	11 742	1 407	1 282
Mincon Group PLC	587 730	719	550
Ryanair Holdings PLC, CAAE	7 785	998	1 376
Steris PLC	7 904	1 435	2 302
Île de Man			
Playtech PLC	254 529	1 981	1 927
Israël			
Bank Leumi Le – Israel	154 377	1 166	1 645
Italie			
Eni SPA	55 462	1 187	1 245
Terna SPA	134 234	1 018	1 483
Japon			
Alfresa Holdings Corp.	36 661	929	825
Astellas Pharma Inc.	51 100	930	809
Jersey			
Ferguson PLC	9 079	1 809	2 323
Luxembourg			
Tenaris SA	57 130	873	1 315
Pays-Bas			
Heineken Holdings NV	13 184	1 586	1 477
Portugal			
Redes Energeticas Nacionais SGPS SA	101 913	372	346

Fonds d'actions mondiales SF034

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Corée du Sud			
Samsung Electronics Co. Ltd.	53 671	2 900	4 315
SK Square Co. Ltd.	5 373	263	289
SK Telecom Co. Ltd.	9 625	562	494
Espagne			
Viscofan SA	18 716	1 365	1 467
Suède			
Telefonaktiebolaget LM Ericsson	184 913	1 800	1 533
Suisse			
Alcon Inc.	16 754	1 386	1 732
Compagnie Financière Richemont SA	5 878	587	1 071
Nestlé SA	9 048	1 334	1 389
Novartis AG	9 455	1 036	1 264
Sonova Holding AG	2 323	815	1 004
Taiwan			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	16 838	921	2 320
Royaume-Uni			
Dowlais Group PLC	263 126	643	475
Melrose Industries PLC	263 126	2 178	2 520
National Grid PLC	110 945	1 697	1 981
Smiths Group PLC	40 369	871	1 202
Unilever PLC	15 756	1 000	1 010
Total des actions ordinaires mondiales		56 538	66 766
Total des actions		107 579	143 182
Coûts de transaction (note 2)		(112)	
Total des placements		107 467	143 182

Fonds d'actions mondiales SF034

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'actions mondiales SF034 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'actions mondiales SF034

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	87 514 \$	5 \$	87 519 \$	875 \$
Euro	19 264	28	19 292	193
Livre sterling (Royaume-Uni)	16 386	—	16 386	164
Autres devises	20 018	—	20 018	200
Total	143 182 \$	33 \$	143 215 \$	1 432 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			97,6 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	83 173 \$	17 \$	83 190 \$	832 \$
Euro	23 368	1	23 369	234
Livre sterling (Royaume-Uni)	14 607	—	14 607	146
Autres devises	19 230	—	19 230	192
Total	140 378 \$	18 \$	140 396 \$	1 404 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			98,6 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 432 \$ (1 404 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'actions mondiales SF034

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	136 439 \$	6 743 \$	— \$	143 182 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	136 439 \$	6 743 \$	— \$	143 182 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	134 649 \$	5 729 \$	— \$	140 378 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	134 649 \$	5 729 \$	— \$	140 378 \$

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2023, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2022).

Fonds d'actions mondiales SF034

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Multi-Placements	105 991	119 139	129 816	141 543	165 006	13 784	14 039	16 966	15 685	18 275
Génération et Mosaïque	632 776	701 297	897 924	897 494	1 125 119	9 901	9 943	14 119	11 966	14 993
Génération I	101 650	105 921	114 873	108 917	207 739	2 469	2 329	2 798	2 247	4 279
Génération II	31 132	38 138	39 663	42 225	46 737	672	747	863	780	864
Génération de base	59 600	67 903	73 627	79 452	112 254	1 383	1 424	1 707	1 558	2 194
Police avec garantie de 75/75	427 201	442 872	470 394	468 423	451 750	12 638	11 839	13 908	11 711	11 257
Police avec garantie de 75/100	938 568	972 798	1 029 224	949 863	931 180	27 024	25 351	29 714	23 226	22 733
Police avec garantie de 100/100	66 045	67 675	67 012	80 262	95 997	1 834	1 705	1 876	1 908	2 285
Police avec garantie de 75/75 SP1	324 213	308 704	306 032	260 494	190 421	9 627	8 245	8 999	6 447	4 676
Police avec garantie de 75/100 SP1	820 812	791 725	818 849	670 071	601 240	23 497	20 454	23 368	16 148	14 424
Police avec garantie de 100/100 SP1	34 275	30 134	32 545	15 703	7 789	934	744	891	364	181
Police avec garantie de 75/75 SP2	167 476	361 840	174 952	104 854	68 173	6 544	12 422	6 458	3 182	2 005
Police avec garantie de 75/100 SP2	173 474	174 685	174 685	142 920	140 970	6 780	5 998	6 449	4 338	4 146
Police avec garantie de 100/100 SP2	1 385	1 233	165	—	5 179	54	42	6	—	152
Police avec garantie de 75/75 SP	147 868	134 677	120 751	67 496	24 637	1 929	1 570	1 540	720	259
Police avec garantie de 75/100 SP	181 925	193 177	136 223	81 706	31 119	2 352	2 235	1 727	868	326
Police avec garantie de 75/75 SPP	217 865	178 669	178 462	20 274	22 005	2 914	2 126	2 312	219	233
Police avec garantie de 75/100 SPP	234 958	255 596	249 933	136 729	118 046	3 086	2 997	3 202	1 463	1 244
Police avec garantie de 100/100 SPP	14 378	21 078	21 258	356	27 547	185	243	269	4	289

Fonds d'actions mondiales SF034

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Multi-Placements	130,05	117,84	130,69	110,81	110,76	12,21	(12,85)
Génération et Mosaïque	15,65	14,18	15,72	13,33	13,33	1,47	(1,54)
Génération I	24,29	21,99	24,36	20,63	20,60	2,30	(2,37)
Génération II	21,58	19,58	21,75	18,48	18,50	2,00	(2,17)
Génération de base	23,20	20,96	23,19	19,61	19,54	2,24	(2,23)
Police avec garantie de 75/75	29,58	26,73	29,57	25,00	24,92	2,85	(2,84)
Police avec garantie de 75/100	28,79	26,06	28,87	24,45	24,41	2,73	(2,81)
Police avec garantie de 100/100	27,76	25,20	27,99	23,77	23,80	2,56	(2,79)
Police avec garantie de 75/75 SP1	29,69	26,71	29,40	24,75	24,56	2,98	(2,69)
Police avec garantie de 75/100 SP1	28,63	25,84	28,54	24,10	23,99	2,79	(2,70)
Police avec garantie de 100/100 SP1	27,24	24,68	27,37	23,20	23,18	2,56	(2,69)
Police avec garantie de 75/75 SP2	39,08	34,33	36,91	30,35	29,41	4,75	(2,58)
Police avec garantie de 75/100 SP2	39,08	34,34	36,92	30,35	29,41	4,74	(2,58)
Police avec garantie de 100/100 SP2	39,06	34,32	36,90	—	29,40	4,74	(2,58)
Police avec garantie de 75/75 SP	13,04	11,66	12,75	10,67	10,52	1,38	(1,09)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,93	11,57	12,68	10,62	10,49	1,36	(1,11)
Police avec garantie de 75/75 SPP	13,37	11,90	12,96	10,79	10,59	1,47	(1,06)
Police avec garantie de 75/100 SPP	13,14	11,72	12,81	10,70	10,54	1,42	(1,09)
Police avec garantie de 100/100 SPP	12,86	11,53	12,64	10,60	10,48	1,33	(1,11)

Fonds d'actions mondiales SF034

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions mondiales SF034

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions mondiales SF034

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions mondiales SF034

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'actions mondiales SF034

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds d'actions mondiales SF034

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des crédettes pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds d'actions mondiales SF034

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'actions mondiales SF034

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions mondiales SF034

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'actions mondiales SF034

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Setanta Asset Management Limited. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'actions mondiales SF034

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Multi-Placements	3,09	3,10	3,10	3,09	3,09
Générations et Mosaique	3,09	3,10	3,09	3,09	3,09
Générations I	2,98	2,98	2,98	2,99	2,98
Générations II	3,25	3,26	3,26	3,25	3,26
Générations de base	2,82	2,82	2,82	2,82	2,82
Police avec garantie de 75/75	2,82	2,82	2,82	2,81	2,81
Police avec garantie de 75/100	2,98	2,99	2,98	2,97	2,98
Police avec garantie de 100/100	3,25	3,26	3,26	3,25	3,25
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,36	2,36	2,36	2,35	2,36
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,69	2,69	2,69	2,68	2,69
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,07	3,08	3,06	3,06	3,08
Police avec garantie de 75/75 SP	1,72	1,72	1,71	1,71	1,70
Police avec garantie de 75/100 SP	1,88	1,88	1,88	1,87	1,87
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,26	1,26	1,25	1,26	1,26
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,59	1,59	1,59	1,59	1,59
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,98	1,98	1,98	2,01	1,98

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	12,39	10,45	20,55	31,19	12,24

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE GESTION DE PLACEMENTS (LAKETON) SF035

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	2 102 \$	1 535 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	600	463
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	25
Montant à recevoir de tiers	25	24
Placements		
Obligations	40 781	50 692
Actions	58 165	56 109
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés (note 7)	598	32
Total des placements	99 544	106 833
Total de l'actif	102 271 \$	108 880 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	433	32
Montant à payer aux courtiers	8	24
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés (note 7)	78	155
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	519	211
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	101 752 \$	108 669 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	9 594 \$	(9 972) \$
Produits (pertes) divers	104	66
Total des produits (pertes)	9 698	(9 906)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	2 439	2 768
Coût de transaction	23	59
Retenues d'impôt à la source	67	70
Autres	250	267
Total des charges	2 779	3 164
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	6 919 \$	(13 070) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	108 669 \$	134 484 \$
Dépôts des titulaires de contrats	1 029	1 385
Retraits des titulaires de contrats	(14 865)	(14 130)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	6 919	(13 070)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(6 917)	(25 815)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	101 752 \$	108 669 \$

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	6 919 \$	(13 070) \$
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	(71)	(25)
(Profits) pertes réalisés	885	(4 397)
(Profits) pertes latents	(6 560)	17 715
Produit brut de la cession d'actifs	74 843	115 016
Paiements bruts pour achats d'actifs	(61 885)	(102 520)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(137)	(101)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	401	(100)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	9	(1)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	(1)	1
	<u>14 403</u>	<u>12 518</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	1 029	1 385
Retraits des titulaires de contrats	(14 865)	(14 130)
	<u>(13 836)</u>	<u>(12 745)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	567	(227)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	1 535	1 762
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	2 102 \$	1 535 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	1 662 \$	1 300 \$
Dividendes reçus	1 869	1 893

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
CPPIB Capital Inc., 3,95 %, 02-06-2032	421 000	419	428
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	164 000	161	160
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	59 000	36	44
Gouvernement du Canada, 2,50 %, 01-12-2032	10 000	10	10
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	360 000	341	350
Total des obligations du gouvernement fédéral		967	992
Obligations de gouvernements provinciaux			
Ontario Teachers' Finance Trust, 4,45 %, 02-06-2032	24 000	24	25
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	175 000	169	149
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	114 000	121	95
Province du Manitoba, 3,80 %, 05-09-2053	40 000	37	38
Province de l'Ontario, 4,05 %, 02-02-2032	154 000	154	158
Province de Québec, 3,65 %, 20-05-2032	33 000	33	33
Province de la Saskatchewan, 2,80 %, 02-12-2052	93 000	94	74
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	80 000	74	68
Total des obligations de gouvernements provinciaux		706	640
Obligations de sociétés – non convertibles			
1011778 BC ULC/New Red Finance Inc., 3,50 %, 15-02-2029, 144A	31 000	38	38
1011778 BC ULC/New Red Finance Inc., 4,00 %, 15-10-2030, 144A	56 000	65	67
407 International Inc., 3,60 %, 21-05-2047	8 000	6	7
407 International Inc., 3,67 %, 08-03-2049	34 000	30	30
407 International Inc., 4,22 %, 14-02-2028	21 000	21	21
407 International Inc., 4,86 %, 31-07-2053	6 000	6	6
Aéroports de Montréal, 3,36 %, 24-04-2047	27 000	22	23
Aéroports de Montréal, 6,55 %, 11-10-2033	7 000	8	8
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	13 000	13	12
AIMCo Realty Investors LP, 2,712 %, 01-06-2029	75 000	74	69
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	67 000	66	65
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,60 %, 29-01-2029	6 000	6	6
Algonquin Power & Utilities Corp., 5,25 %, 18-01-2082	130 000	113	108
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	74 000	71	65
Alimentation Couche-Tard, 5,592 %, 25-09-2030	30 000	30	32
Alimentation Couche-Tard Inc., 2,95 %, 25-01-2030, 144A	338 000	392	401

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	72 000	72	67
AltaGas Ltd., 4,638 %, 15-05-2026	3 000	3	3
AltaGas Ltd., 5,25 %, 11-01-2082	125 000	108	105
AltaGas Ltd., 7,35 %, 17-08-2082	88 000	87	88
AltaGas Ltd., 8,90 %, 10-11-2083	46 000	46	48
AltaLink LP, 1,509 %, 11-09-2030	90 000	71	77
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	201 000	185	192
Athene Global Funding, 3,127 %, 10-03-2025	60 000	59	58
Banque de Montréal, 2,077 %, 17-06-2030	62 000	61	59
Banque de Montréal, 3,65 %, 01-04-2027	27 000	27	26
Banque de Montréal, 4,30 %, 26-11-2025	244 000	231	231
Banque de Montréal, 4,537 %, 18-12-2028	26 000	26	26
Banque de Montréal, 4,709 %, 07-12-2027	86 000	86	87
Banque de Montréal, 6,034 %, 07-09-2033	40 000	40	42
Banque de Montréal, 6,534 %, 27-10-2032	10 000	10	11
Banque de Montréal, 7,057 %, 26-04-2028	50 000	50	50
Banque de Montréal, 7,325 %, 26-11-2082	129 000	129	129
Baytex Energy Corp., 8,50 %, 30-04-2030, 144A	32 000	45	44
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	26 000	26	26
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	39 000	39	36
Bell Canada, 3,00 %, 17-03-2031	38 000	34	34
Bell Canada, 5,15 %, 14-11-2028	13 000	13	13
Bell Canada, 5,25 %, 15-03-2029	18 000	18	19
Bell Canada Inc., 5,85 %, 10-11-2032	92 000	94	100
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 4,193 %, 11-09-2028	61 000	60	60
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,616 %, 14-11-2027	51 000	51	53
Brookfield Renewable Partners ULC, 4,25 %, 15-01-2029	58 000	56	57
Brookfield Residential Properties Inc./Brookfield Residential US Corp., 5,125 %, 15-06-2029	13 000	13	11
Bruce Power LP, 4,00 %, 21-06-2030	20 000	19	19
CAE Inc., 5,541 %, 12-06-2028	10 000	10	10
Corporation Cameco, 2,95 %, 21-10-2027	50 000	45	47
Canadian Core Real Estate, 3,299 %, 02-03-2027	13 000	13	12
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,10 %, 19-01-2026	172 000	172	161
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	117 000	111	109
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,00 %, 17-04-2025	80 000	81	77
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,20 %, 07-04-2032	29 000	29	28

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28-10-2025	16 000	16	15
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 %, 29-06-2027	52 000	52	53
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,00 %, 07-12-2026	87 000	87	88
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,05 %, 07-10-2027	11 000	11	11
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,33 %, 20-01-2033	19 000	19	19
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,35 %, 20-04-2033	14 000	14	14
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,935 %, 14-07-2026	17 000	17	17
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28-07-2082	255 000	255	254
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,00 %, 08-02-2029	11 000	11	10
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 4,40 %, 10-05-2033	53 000	51	54
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	100 000	97	94
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 3,15 %, 13-03-2029	20 000	18	19
Banque canadienne de l'Ouest, 2,597 %, 06-09-2024	30 000	28	29
Banque canadienne de l'Ouest, 2,606 %, 30-01-2025	21 000	22	20
Banque canadienne de l'Ouest, 5,00 %, 31-07-2081	158 000	129	122
Banque canadienne de l'Ouest, 5,146 %, 02-09-2027	24 000	24	24
Banque canadienne de l'Ouest, 5,261 %, 20-12-2025	7 000	7	7
Banque canadienne de l'Ouest, 5,937 %, 22-12-2032	20 000	20	20
Capital Power Corp., 5,816 %, 15-09-2028	11 000	11	11
Capital Power Corp., 5,973 %, 25-01-2034	11 000	11	11
Capital Power Corp., 7,95 %, 09-09-2082	124 000	123	122
Cascades Inc./Cascades USA Inc., 5,125 %, 15-01-2025	74 000	73	74
CCL Industries Inc., 3,864 %, 13-04-2028	43 000	40	42
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	90 000	90	85
Cenovus Energy Inc., 2,65 %, 15-01-2032	67 000	72	74
Cenovus Energy Inc., 3,75 %, 15-02-2052	133 000	129	130
Central 1 Credit Union, 5,877 %, 10-11-2026	9 000	9	9
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21-05-2027	55 000	56	52
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,532 %, 11-06-2029	57 000	51	54
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 5,40 %, 01-03-2033	25 000	25	26
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 5,699 %, 28-02-2034	31 000	31	32
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 6,003 %, 24-06-2032	41 000	43	44
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 8,875 %, 02-05-2033	22 000	22	22
Cologix Data Centers Issuer LLC, 4,94 %, 25-01-2052	5 000	5	5
Cologix Data Centers Issuer LLC, 5,68 %, 25-01-2052	4 000	4	4
Cordelio Amalco GP I, 4,087 %, 30-06-2034, série B	12 645	12	12
Corus Entertainment Inc., 5,00 %, 11-05-2028	154 000	121	104

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	11 000	11	9
Curaleaf Holdings Inc., 8,00 %, 15-12-2026	207 000	250	232
Dollarama Inc., 5,533 %, 26-09-2028	14 000	14	15
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	24 000	22	23
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	27 000	27	25
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	25 000	25	23
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 3,968 %, 13-04-2026	11 000	11	11
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 5,383 %, 22-03-2028	8 000	8	8
Emera Inc., taux variable, 15-06-2076	72 000	95	94
Enbridge Gas Inc., 2,37 %, 09-08-2029	20 000	17	18
Enbridge Gas Inc., 5,70 %, 06-10-2033	9 000	9	10
Enbridge Inc., 4,90 %, 26-05-2028	8 000	8	8
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	800 000	763	755
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	195 000	202	192
Enbridge Inc., 8,747 %, 15-01-2084	302 000	302	326
Enbridge Pipelines Inc., 4,55 %, 29-09-2045	23 000	21	21
Enbridge Pipelines Inc., 5,82 %, 17-08-2053	20 000	21	22
EPCOR Utilities Inc., 3,106 %, 08-07-2049	40 000	30	32
EPCOR Utilities Inc., 3,554 %, 27-11-2047	38 000	31	33
EPCOR Utilities Inc., 4,725 %, 02-09-2052	18 000	18	19
EPCOR Utilities Inc., 5,326 %, 03-10-2053	11 000	11	13
Banque Équitable, 1,876 %, 26-11-2025	5 000	4	5
Banque Équitable, 3,362 %, 02-03-2026	27 000	27	26
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	34 000	31	32
Fairfax Financial Holdings Ltd., 4,23 %, 14-06-2029	56 000	51	55
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	57 000	53	53
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19-05-2027	18 000	18	18
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23-08-2032	25 000	25	25
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 01-10-2025	26 000	26	26
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,467 %, 17-11-2028	16 000	16	17
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,475 %, 16-08-2028	7 000	7	7
First Capital REIT, 3,447 %, 01-03-2028	10 000	9	9
First Quantum Minerals Ltd., 6,875 %, 01-03-2026, 144A	25 000	30	30
First West Credit Union, 9,186 %, 09-08-2033	10 000	10	11
Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,961 %, 16-09-2026	38 000	36	36
Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,777 %, 15-09-2025	80 000	80	82
Compagnie Crédit Ford du Canada, 7,00 %, 10-02-2026	79 000	79	81

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Fortis Inc., 4,431 %, 31-05-2029	35 000	35	35
Corporation de Sécurité Garda World, 6,00%, 01-06-2029, 144A	85 000	96	101
General Motors Financial of Canada Ltd., 5,20 %, 09-02-2028	11 000	11	11
GFL Environmental Inc., 4,00 %, 01-08-2028, 144A	33 000	40	40
GFL Environmental Inc., 5,125 %, 15-12-2026, 144A	50 000	66	65
GFL Environmental Inc., 6,75 %, 15-01-2031, 144A	79 000	107	108
Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22-12-2030	173 000	158	148
Gibson Energy Inc., 8,70 %, 12-07-2083	71 000	71	74
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	28 000	25	25
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,378 %, 18-12-2030	9 000	7	8
Société en commandite Holding FPI Granite, 3,062 %, 04-06-2027	64 000	60	61
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 1,54 %, 03-05-2028	86 000	76	78
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 6,47 %, 02-02-2034	21 000	24	25
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,05 %, 12-06-2030	43 000	49	50
Greenfire Resources Inc., 12,00 %, 01-10-2028, 144A	62 000	83	81
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16-06-2025	46 000	50	45
Home Trust Co., 5,317 %, 13-06-2024	36 000	36	36
Honda Canada Finance Inc. 4,873 %, 23-09-2027	45 000	45	46
Honda Canada Finance Inc. 5,73 %, 28-09-2028	9 000	9	10
Hydro One Inc., 2,23 %, 17-09-2031	20 000	17	18
Hydro One Inc., 1,41 %, 15-10-2027	18 000	17	16
iA Société financière inc., 5,685 %, 20-06-2033	8 000	8	8
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	12 000	12	11
Intact Corporation financière, 5,459 %, 22-09-2032	24 000	32	32
Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 01-06-2027	15 000	15	15
Inter Pipeline Ltd., 5,71 %, 29-05-2030	24 000	24	25
Inter Pipeline Ltd., 5,76 %, 17-02-2028	31 000	31	32
Inter Pipeline Ltd., 6,625 %, 19-11-2079	100 000	94	95
Inter Pipeline Ltd., 6,875 %, 26-03-2079	322 000	310	310
Jones DesLauriers Insurance Management Inc., 8,50 %, 15-03-2030	85 000	116	119
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	30 000	29	29
Keyera Corp., 5,95 %, 10-03-2081	160 000	145	142
Keyera Corp., 6,875 %, 13-06-2029	320 000	305	311
Kruger Packaging Holdings LP, 6,00 %, 01-06-2026	54 000	54	52
Produits Kruger inc., 5,375 %, 09-04-2029	7 000	7	6
Produits Kruger inc., 6,00 %, 24-04-2025	133 000	128	130
Banque Laurentienne du Canada, 4,60 %, 02-09-2025	45 000	45	45

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque Laurentienne du Canada, 5,095 %, 15-06-2032	72 000	72	69
Banque Laurentienne du Canada, 5,30 %, 15-06-2081	83 000	69	63
Les Compagnies Loblaw limitée, 2,284 %, 07-05-2030	77 000	65	68
Les Compagnies Loblaw limitée, 4,488 %, 11-12-2028	79 000	76	80
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,336 %, 13-09-2052	17 000	17	18
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	40 000	40	36
Société Financière Manuvie, 2,237 %, 12-05-2030	17 000	16	16
Société Financière Manuvie, 3,375 %, 19-06-2081	214 000	161	167
Société Financière Manuvie, 5,409 %, 10-03-2033	28 000	28	29
Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19-06-2082	490 000	481	491
Mattamy Group Corp., 4,625 %, 01-03-2030, 144A	66 000	79	81
MEG Energy Corp., 5,875 %, 01-02-2029, 144A	180 000	234	232
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	50 000	47	47
Banque Nationale du Canada, 4,05 %, 15-08-2081	87 000	78	67
Banque Nationale du Canada, 4,968 %, 07-12-2026	25 000	25	25
Banque Nationale du Canada, 5,023 %, 01-02-2029	10 000	10	10
Banque Nationale du Canada, 5,219 %, 14-06-2028	24 000	24	25
Banque Nationale du Canada, 5,296 %, 03-11-2025	51 000	51	51
Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16-08-2032	42 000	42	42
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	45 000	41	40
Northland Power Inc., 9,25 %, 30-06-2083	175 000	173	182
NuVista Energy Ltd., 7,875 %, 23-07-2026	98 000	100	100
OMERS Finance Trust, 1,55 %, 21-04-2027	117 000	106	109
Ontario Gaming GTA LP, 8,00 %, 01-08-2030, 144A	44 000	59	61
Open Text Corp., 3,875 %, 01-12-2029, 144A	67 000	76	80
Parkland Corp. of Canada, 3,875 %, 16-06-2026	213 000	206	204
Parkland Corp. of Canada, 4,375 %, 26-03-2029	254 000	251	235
Parkland Corp. of Canada, 6,00 %, 23-06-2028	216 000	212	217
Pembina Pipeline Corp., 4,80 %, 25-01-2031	270 000	234	229
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	19 000	19	18
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	42 000	42	38
Reliance LP, 3,75 %, 15-03-2026	43 000	43	42
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,361 %, 10-03-2027	50 000	50	46
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,576 %, 12-02-2025	121 000	121	117
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	37 000	33	33
Fonds de placement immobilier RioCan, 4,628 %, 01-05-2029	11 000	11	11
Fonds de placement immobilier RioCan, 5,611 %, 06-10-2027	22 000	22	22

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Fonds de placement immobilier RioCan, 5,962 %, 01-10-2029	14 000	14	14
Rogers Communications Inc., 2,90 %, 09-12-2030	10 000	8	9
Rogers Communications Inc., 3,75 %, 15-04-2029	203 000	195	195
Rogers Communications Inc., 5,00 %, 17-12-2081	157 000	151	150
Rogers Communications Inc., 5,25 %, 15-03-2082	19 000	24	24
Rogers Communications Inc., 5,25 %, 15-03-2082, 144A	233 000	288	297
Rogers Communications Inc., 5,70 %, 21-09-2028	27 000	27	28
Rogers Communications Inc., 6,75 %, 09-11-2039	32 000	37	37
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	47 000	45	44
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	26 000	23	25
Banque Royale du Canada, 2,88 %, 23-12-2029	555 000	565	541
Banque Royale du Canada, 3,65 %, 24-11-2081	300 000	232	227
Banque Royale du Canada, 4,00 %, 24-02-2081	67 000	60	61
Banque Royale du Canada, 4,50 %, 24-11-2080	47 000	45	45
Banque Royale du Canada, 4,612 %, 26-07-2027	22 000	22	22
Banque Royale du Canada, 4,632 %, 01-05-2028	17 000	17	17
Banque Royale du Canada, 4,642 %, 17-01-2028	37 000	37	37
Banque Royale du Canada, 5,01 %, 01-02-2033	26 000	26	26
Banque Royale du Canada, 5,235 %, 02-11-2026	24 000	24	25
Banque Royale du Canada, 5,341 %, 23-06-2026	17 000	17	17
Métaux Russel Inc., 5,75 %, 27-10-2025	98 000	98	98
Métaux Russel Inc., 6,00 %, 16-03-2026	70 000	70	70
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	38 000	38	32
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	2 000	2	2
Saputo Inc., 5,492 %, 20-11-2030	15 000	15	16
Secure Energy Services Inc., 7,25 %, 30-12-2026	167 000	167	169
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	14 000	14	13
South Coast British Columbia Transportation Authority, 1,60 %, 03-07-2030	33 000	28	29
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	36 000	36	30
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	50 000	49	49
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	32 000	32	29
La Financière Sun Life inc., 3,60 %, 30-06-2081	167 000	129	130
La Financière Sun Life inc., 4,78 %, 10-08-2034	17 000	17	17
La Financière Sun Life inc., 5,50 %, 04-07-2035	3 000	3	3
Suncor Énergie Inc., 3,75 %, 04-03-2051	133 000	135	133
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	123 000	121	103
Suncor Énergie Inc., 5,40 %, 17-11-2026	20 000	20	20

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Superior Plus LP, 4,25 %, 18-05-2028	343 000	333	319
Tamarack Valley Energy Ltd., 7,25 %, 10-05-2027	193 000	186	190
TELUS Corp., 2,05 %, 07-10-2030	237 000	202	203
TELUS Corp., 2,85 %, 13-11-2031	60 000	50	53
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	72 000	68	67
TELUS Corp., 3,30 %, 02-05-2029	21 000	21	20
TELUS Corp., 4,95 %, 28-03-2033	9 000	9	9
Teranet Holdings LP, 3,719 %, 23-02-2029	46 000	46	43
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	38 000	37	37
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27-07-2081	86 000	66	65
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 03-05-2032	27 000	27	26
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 08-05-2026	94 000	94	96
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 29-12-2025	21 000	21	21
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,679 %, 02-08-2033	10 000	10	10
La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27-07-2082	79 000	78	78
The Cannabist Company Holdings Inc., 9,50 %, 03-02-2026	50 000	63	56
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	20 000	20	16
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 5,503 %, 13-01-2033	28 000	28	28
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	100 000	100	85
La Banque Toronto-Dominion, 2,26 %, 07-01-2027	17 000	16	16
La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 09-09-2025	9 000	9	9
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	217 000	214	206
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	142 000	137	138
La Banque Toronto-Dominion, 3,60 %, 31-10-2081	200 000	155	152
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 01-06-2027	63 000	63	63
La Banque Toronto-Dominion, 4,34 %, 27-01-2026	24 000	24	24
La Banque Toronto-Dominion, 4,477 %, 18-01-2028	38 000	38	38
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	107 000	105	108
La Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 21-10-2027	27 000	27	28
La Banque Toronto-Dominion, 5,423 %, 10-07-2026	15 000	15	15
La Banque Toronto-Dominion, 5,491 %, 08-09-2028	24 000	24	25
La Banque Toronto-Dominion, 5,75 %, 31-10-2027	133 000	119	114
La Banque Toronto-Dominion, 7,283 %, 31-10-2082	82 000	82	82
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	24 000	24	20
Groupe TMX Ltée, 2,997 %, 11-12-2024	35 000	34	34
Groupe TMX Ltée, 3,779 %, 05-06-2028	17 000	16	17
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	137 000	121	125

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
TransCanada PipeLines Ltd., 5,277 %, 15-07-2030	28 000	28	29
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	453 000	425	414
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	61 000	61	50
TransCanada Trust, 5,30 %, 15-03-2077	14 000	17	17
Trulieve Cannabis Corp., 8,00 %, 06-10-2026	100 000	100	112
Administration de l'aéroport de Vancouver, 1,76 %, 20-09-2030	35 000	30	30
Ventas Canada Finance Ltd., 5,398 %, 21-04-2028	19 000	19	19
Vermilion Energy Inc., 6,875 %, 01-05-2030, 144A	70 000	88	89
Vesta Energy Corp., 10,00 %, 15-10-2025, 144A	58 000	57	57
Vidéotron Ltée, 3,125 %, 15-01-2031	82 000	65	70
Vidéotron Ltée, 4,50 %, 15-01-2030	278 000	278	263
Vidéotron Ltée, 5,625 %, 15-06-2025	300 000	298	301
Vidéotron Ltée, 5,75 %, 15-01-2026	50 000	49	50
Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15-06-2028	287 000	259	268
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	65 000	65	62
WildBrain Ltd., 5,875 %, 30-09-2024	25 000	24	24
Total des obligations de sociétés – non convertibles		20 612	20 477
Obligations de sociétés – convertibles			
The Cannabist Company Holdings Inc., 6,00 %, 29-06-2025, convertibles	5 000	6	5
Total des obligations de sociétés – convertibles		6	5
Titres adossés à des créances hypothécaires			
Scotial Capital Inc., 1,25 %, 01-03-2025	139 000	85	82
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		85	82
Total des obligations canadiennes		22 376	22 196
Obligations américaines			
Obligations du gouvernement fédéral			
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,875 %, 15-02-2032	225 000	258	256
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,375 %, 15-02-2042	70 000	73	71
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 15-08-2032	35 000	43	43
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-01-2032, rendement réel	400 000	519	517

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations américaines (suite)			
Obligations du gouvernement fédéral (suite)			
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2051, rendement réel	750 000	798	731
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2052, rendement réel	797 000	877	720
Total des obligations du gouvernement fédéral		2 568	2 338
Obligations de sociétés – non convertibles			
Acuris Finance US Inc./Acuris Finance SARL, 5,00 %, 01-05-2028, 144A	83 000	93	90
Air Lease Corp., 5,40 %, 01-06-2028	13 000	13	13
Albertsons Companies Inc./Safeway Inc./New Albertsons LP/Albertsons LLC, 3,25 %, 15-03-2026, 144A	100 000	127	126
Albertsons Companies Inc./Safeway Inc./New Albertsons LP/Albertsons LLC, 4,625 %, 15-01-2027	67 000	87	86
Alphabet Inc., 1,90 %, 15-08-2040	225 000	205	207
Alphabet Inc., 2,05 %, 15-08-2050	300 000	251	249
Alphabet Inc., 2,25 %, 15-08-2060	42 000	34	35
Amazon.com Inc., 3,60 %, 13-04-2032	33 000	41	42
Amazon.com Inc., 4,70 %, 01-12-2032	29 000	39	40
Amazon.com Inc., 4,80 %, 05-12-2034	100 000	136	137
Apple Inc., 1,70 %, 05-08-2031	184 000	201	204
Apple Inc., 2,65 %, 08-02-2051	300 000	276	274
Apple Inc., 2,65 %, 11-05-2050	300 000	277	275
Ardagh Metal Packaging Finance USA LLC/Ardagh Metal Packaging Finance PLC, 4,00 %, 01-09-2029, 144A	67 000	73	75
Ashton Woods USA LLC/Ashton Woods Finance Co., 4,625 %, 01-04-2030	5 000	6	6
Ashton Woods USA LLC/Ashton Woods Finance Co., 4,625 %, 01-08-2029	90 000	101	107
AT&T Inc., 4,30 %, 15-02-2030	50 000	64	65
Athene Global Funding, 2,10 %, 24-09-2025	30 000	27	28
Athene Global Funding, 2,47 %, 09-06-2028	16 000	14	14
Athene Global Funding, taux variable, 09-04-2024	99 000	99	99
Ball Corp., 2,875 %, 15-08-2030	31 000	35	35
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	170 000	156	159
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	45 000	45	41
Bank of America Corp., 3,615 %, 16-03-2028	37 000	37	36
Block Inc., 3,50 %, 01-06-2031	31 000	36	37
Broadcom Inc., 4,11 %, 15-09-2028	51 000	65	66
Carnival Corp., 9,875 %, 01-08-2027, 144A	42 000	59	58
CCO Holdings LLC, 4,50 %, 01-05-2032	20 000	21	23

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Centene Corp., 3,375 %, 15-02-2030	126 000	146	150
Centene Corp., 4,625 %, 15-12-2029	17 000	21	22
Charter Communications Operating LLC, 2,80 %, 01-04-2031	25 000	27	28
Charter Communications Operating LLC, 4,50 %, 01-02-2024	39 000	50	52
Charter Communications Operating LLC, 5,05 %, 30-03-2029	475 000	605	624
Charter Communications Operating LLC/Charter Communications Operating Capital Corp., 2,30 %, 01-02-2032	35 000	34	37
Charter Communications Operating LLC/Charter Communications Operating Capital Corp., 6,15 %, 10-11-2026	7 000	10	9
Chevron Corp., 2,236 %, 11-05-2030	150 000	174	176
Chevron USA Inc., 2,343 %, 12-08-2050	250 000	215	213
Clean Harbors Inc., 6,375 %, 01-02-2031, 144A	83 000	113	112
Clearway Energy Operating LLC, 3,75 %, 15-01-2032, 144A	17 000	19	20
Clearway Energy Operating LLC, 3,75 %, 15-02-2031, 144A	17 000	19	20
Clydesdale Acquisition Holdings Inc., 8,75 %, 15-04-2030, 144A	67 000	84	82
Coinbase Global Inc., 3,625 %, 01-10-2031, 144A	116 000	103	118
CommScope Finance LLC, 8,25 %, 01-03-2027, 144A	17 000	20	12
CommScope Inc., 4,75 %, 01-09-2029, 144A	66 000	67	59
Continental Resources Inc., 4,90 %, 01-06-2044	113 000	118	121
Covanta Holding Corp., 4,875 %, 01-12-2029, 144A	25 000	30	29
Crocs Inc., 4,125 %, 15-08-2031, 144A	17 000	19	19
CROWN Americas LLC, 5,25 %, 01-04-2030	83 000	106	108
CSC Holdings LLC, 5,75 %, 15-01-2030	40 000	33	33
Devon Energy Corp., 4,50 %, 15-01-2030	33 000	42	42
Diamondback Energy Inc., 3,50 %, 01-12-2029	50 000	60	62
DISH DBS Corp., 5,25 %, 01-12-2026, 144A	110 000	119	125
DISH Network Corp., 11,75 %, 15-11-2027, 144A	88 000	115	122
Electronic Arts Inc., 2,95 %, 15-02-2051	217 000	193	204
Embecka Corp., 5,00 %, 15-02-2030	50 000	59	56
Expedia Group Inc., 2,95 %, 15-03-2031	58 000	63	68
Exxon Mobil Corp., 3,095 %, 16-08-2049	250 000	248	248
FAGE International SA, 5,625 %, 15-08-2026	200 000	261	259
Fair Isaac Corp., 4,00 %, 15-06-2028, 144A	83 000	104	104
Ford Motor Co., 3,25 %, 12-02-2032	100 000	124	110
Ford Motor Credit Co. LLC, 2,70 %, 10-08-2026	67 000	81	82
Frontier Communications Holdings LLC, 6,75 %, 01-05-2029	12 000	14	14
Gartner Inc., 3,625 %, 15-06-2029	183 000	218	220

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
General Motors Co., 6,80 %, 01-10-2027	25 000	35	35
Hasbro Inc., 3,55 %, 19-11-2026	67 000	85	84
HCA Inc., 3,50 %, 01-09-2030	334 000	393	402
Heartland Dental LLC/Heartland Dental Finance Corp., 10,50 %, 30-04-2028	35 000	47	48
Hilton Domestic Operating Co. Inc., 4,875 %, 15-01-2030	67 000	84	86
IIP Operating Partnership LP, 5,50 %, 25-05-2026	67 000	79	82
Innophos Holdings Inc., 9,375 %, 15-02-2028, 144A	42 000	58	51
Iron Mountain Inc., 5,00 %, 15-07-2028, 144A	50 000	63	64
Iron Mountain Inc., 5,25 %, 15-07-2030, 144A	83 000	101	105
Jabil Inc., 3,00 %, 15-01-2031	133 000	149	153
Kronos Acquisition Holdings Inc./KIK Custom Products Inc., 5,00 %, 31-12-2026, 144A	83 000	103	108
LABL Escrow Issuer LLC, 10,50 %, 15-07-2027, 144A	58 000	75	74
LABL Inc., 8,25 %, 01-11-2029	100 000	114	113
Lamb Weston Holdings Inc., 4,375 %, 31-01-2032	100 000	121	121
Level 3 Financing Inc., 3,75 %, 15-07-2029, 144A	25 000	21	14
Marriott International Inc., 4,90 %, 15-04-2029	50 000	66	67
Mauser Packaging Solutions Holding Co., 7,875 %, 15-08-2026, 144A	66 000	88	89
Mav Acquisition Corp., 5,75 %, 01-08-2028	15 000	19	19
Mav Acquisition Corp., 5,75 %, 01-08-2028, 144A	100 000	121	128
McDonald's Corp., 2,125 %, 01-03-2030	142 000	161	165
Mercer International Inc., 5,125 %, 01-02-2029	42 000	48	48
Micron Technology Inc., 5,375 %, 15-04-2028	51 000	68	69
Microsoft Corp., 2,525 %, 01-06-2050	500 000	461	454
Microsoft Corp., 3,45 %, 08-08-2036	100 000	120	122
Minerva Merger Sub Inc., 6,50 %, 15-02-2030, 144A	150 000	165	181
Moody's Corp., 2,00 %, 19-08-2031	67 000	72	74
Mozart Debt Merger Sub Inc., 3,875 %, 01-04-2029, 144A	197 000	231	236
MPT Operating Partnership LP/MPT Finance Corp., 4,625 %, 01-08-2029	42 000	41	40
MSCI Inc., 3,25 %, 15-08-2033, 144A	150 000	162	167
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	14 000	13	13
Novelis Corp., 4,75 %, 30-01-2030, 144A	44 000	54	55
NVIDIA Corp., 3,50 %, 01-04-2050	133 000	142	148
Open Text Holdings Inc., 4,125 %, 01-12-2031, 144A	48 000	52	56
Oracle Corp., 2,875 %, 25-03-2031	50 000	56	59
Organon Finance 1 LLC, 5,125 %, 30-04-2031, 144A	25 000	29	28
Owens & Minor Inc., 6,625 %, 01-04-2030, 144A	67 000	78	85

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Pattern Energy Operations LP/Pattern Energy Operations Inc., 4,50 %, 15-08-2028, 144A	33 000	40	41
Pearl Merger Sub Inc., 6,75 %, 01-10-2028, 144A	115 000	134	138
Pediatrix Medical Group Inc., 5,375 %, 15-02-2030, 144A	33 000	40	40
Pfizer Investment Enterprises Pte. Ltd., 4,65 %, 19-05-2030	49 000	66	65
Pfizer Investment Enterprises Pte. Ltd., 4,75 %, 19-05-2033	15 000	20	20
Pilgrim's Pride Corp., 4,25 %, 15-04-2031	88 000	104	105
Pioneer Natural Resources Co., 2,15 %, 15-01-2031	167 000	181	189
S&P Global Inc., 2,30 %, 15-08-2060	26 000	21	21
Sabre GLBL Inc., 8,625 %, 01-06-2027, 144A	44 000	51	53
Schlumberger Holdings Corp., 3,90 %, 17-05-2028	142 000	183	183
Sealed Air Corp., 5,00 %, 15-04-2029, 144A	67 000	85	87
Sealed Air Corp., 6,125 %, 01-02-2028, 144A	58 000	79	78
Silgan Holdings Inc., 4,125 %, 01-02-2028	60 000	75	76
Smyrna Ready Mix, 8,875 % 15-11-2031, 144A	30 000	41	42
Southwestern Energy Co., 5,375 %, 15-03-2030	40 000	50	52
Superior Plus LP/Superior General Partner Inc., 4,50 %, 15-03-2029, 144A	83 000	100	102
Tenet Healthcare Corp. 4,25 % 01-06-2029	75 000	91	93
Tenet Healthcare Corp., 4,375 %, 15-01-2030, 144A	80 000	95	98
Tenet Healthcare Corp. 4,875 % 01-01-2026	33 000	43	43
Tenet Healthcare Corp. 6,125 % 01-10-2028	167 000	212	220
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	77 000	70	69
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	74 000	74	70
T-Mobile USA Inc., 2,55 %, 15-02-2031	93 000	102	106
T-Mobile USA Inc., 4,75 %, 01-02-2028	34 000	45	45
T-Mobile USA Inc., 5,20 %, 15-01-2033	26 000	34	35
Uber Technologies Inc., 8,00 %, 01-11-2026, 144A	42 000	58	57
Univision Communications Inc., 4,50 %, 01-05-2029	10 000	12	12
Univision Communications Inc., 4,50 %, 01-05-2029, 144A	66 000	77	78
Univision Communications Inc., 7,375 %, 30-06-2030, 144A	17 000	22	23
US Foods Inc., 4,75 %, 15-02-2029, 144A	44 000	54	56
Verde Purchaser LLC, 10,50 %, 30-11-2030, 144A	50 000	69	67
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	153 000	139	142
Viasat Inc., 6,50 %, 15-07-2028	33 000	35	36
Virgin Media Secured Finance PLC, 4,50 %, 15-08-2030	30 000	34	35
Visa Inc., 2,00 %, 15-08-2050	292 000	236	240
VistaJet Malta Finance PLC/XO Management Holding Inc., 9,50 %, 01-06-2028	30 000	40	34

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	30 000	32	29
Welltower Inc., 4,25 %, 15-04-2028	25 000	32	33
Zoetis Inc., 2,00 %, 15-05-2030	19 000	21	22
Total des obligations de sociétés – non convertibles		13 004	13 165
Total des obligations américaines		15 572	15 503
Obligations mondiales			
Australie			
Commonwealth d'Australie, 1,75 %, 21-06-2051	300 000	169	160
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	110 000	109	109
Autriche			
Suzano Austria GmbH, 2,50 %, 15-09-2028, 144A	32 000	36	37
Bahamas			
Commonwealth des Bahamas, 6,00 %, 21-11-2028	67 000	75	79
Commonwealth of Bahamas, 8,95 %, 15-10-2032	10 000	12	12
Bermudes			
Weatherford International Ltd., 8,625 %, 30-04-2030, 144A	117 000	163	162
Îles Caïmans			
Avolon Holdings Funding Ltd., 6,375 %, 04-05-2028, 144A	92 000	121	124
Country Garden Holdings Co. Ltd., 2,70 %, 12-07-2026	200 000	164	22
Country Garden Holdings Co. Ltd., 5,625 %, 14-01-2030	200 000	168	22
Sunac China Holdings Ltd., 1,00 %, 30-09-2032	21 793	8	2
Sunac China Holdings Ltd., 6,00 %, 30-09-2025	17 630	6	3
Sunac China Holdings Ltd., 6,25 %, 30-09-2026	17 630	6	3
Sunac China Holdings Ltd., 6,50 %, 30-09-2027	35 260	13	4
Sunac China Holdings Ltd., 6,75 %, 30-09-2028	52 890	19	6
Sunac China Holdings Ltd., 7,00 %, 30-09-2029	52 890	19	6
Sunac China Holdings Ltd., 7,25 %, 30-09-2030	24 847	9	2
Finlande			
Spa Holdings 3 Oy, 4,875 %, 04-02-2028, 144A	67 000	79	78

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations mondiales (suite)			
France			
Altice France, 5,125 %, 15-07-2029, 144A	300 000	323	310
Allemagne			
République fédérale d'Allemagne, 0,00 %, 15-08-2052	270 000	186	210
République fédérale d'Allemagne, 0,10 %, 15-04-2046, rendement réel	150 000	275	275
Irlande			
AerCap Ireland Capital DAC/AerCap Global Aviation Trust, 3,00 %, 29-10-2028	31 000	36	38
Perrigo Finance Unlimited Co., 4,40 %, 15-06-2030	25 000	30	30
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	46 000	47	42
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2030	37 000	36	35
Luxembourg			
ARD Finance SA, 6,50 %, 30-06-2027, 144A	67 000	75	42
Aroundtown SA, 4,625 %, 18-09-2025	162 000	161	156
Kleopatra Finco SARL, 4,25 %, 01-03-2026	100 000	123	121
Mexico Remittances Funding Fiduciary Estate Management SARL, 4,875 %, 15-01-2028	190 000	211	223
Pays-Bas			
Alcoa Nederland Holding BV, 5,50 %, 15-12-2027	50 000	67	65
Arcos Dorados BV, 6,125 %, 27-05-2029	200 000	257	263
UPC Broadband Finco BV, 4,875 %, 15-07-2031, 144A	67 000	78	78
Ziggo BV, 4,875 %, 15-01-2030, 144A	50 000	58	59
Royaume-Uni			
International Game Technology PLC, 2,375 %, 15-04-2028	100 000	129	136
Obligations supranationales			
Canpack SA and Eastern PA Land Investment Holding LLC, 3,875 %, 15-11-2029, 144A	100 000	111	114

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations mondiales (suite)			
Obligations supranationales (suite)			
VistaJet Malta Finance PLC/XO Management Holding Inc., 6,375 %, 01-02-2030	58 000	72	54
Total des obligations mondiales		3 451	3 082
Total des obligations		41 399	40 781
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Cogeco Communications inc., à droit de vote subalterne	2 185	202	130
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	5 724	327	355
TELUS Corp.	39 036	1 037	920
TELUS International Inc.	11 730	404	133
Consommation discrétionnaire			
Dollarama Inc.	2 694	189	257
Magna International Inc.	4 614	360	361
Restaurant Brands International Inc.	4 797	334	497
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	6 385	258	498
Les Compagnies Loblaw limitée	7 793	840	1 000
Énergie			
AltaGas Ltd.	538	14	15
ARC Resources Ltd.	4 431	89	87
Canadian Natural Resources Ltd.	15 645	1 027	1 358
Enbridge Inc.	18 854	876	899
Pembina Pipeline Corp.	11 273	569	514
Pembina Pipeline Corp., reçus de souscription	870	37	39
Suncor Énergie Inc.	19 823	905	841
Corporation TC Énergie	19 264	1 099	997
Tourmaline Oil Corp.	5 160	291	307
Fonds négociés en Bourse			
iShares S&P/TSX 60 Index Fund ETF	4 296	126	138
iShares S&P/TSX Global Gold Index ETF	17 592	320	313

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Fonds négociés en Bourse (suite)			
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	4 418	397	413
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie*	4 212	398	408
FNB de revenu fixe mondial de base plus Mackenzie*	16 099	269	265
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	4 141	310	321
FNB de revenu à taux variable Mackenzie*	122 224	2 141	2 101
FNB de revenu fixe à rendement élevé mondial Mackenzie*	31 351	539	543
FINB Obligations de sociétés américaines de qualité Mackenzie (couvert en \$ CA)*	4 685	394	410
Produits financiers			
Banque de Montréal	13 914	1 552	1 824
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	5 739	191	305
Brookfield Corp.	8 822	273	469
Intact Corporation financière	4 507	656	919
Société Financière Manuvie	22 299	473	653
Banque Royale du Canada	16 542	1 566	2 218
La Financière Sun Life inc.	15 044	920	1 034
La Banque de Nouvelle-Écosse	11 806	770	761
La Banque Toronto-Dominion	17 498	1 173	1 498
Thomson Reuters Corp.	1 270	167	246
Produits industriels			
CAE inc.	11 441	382	327
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	6 365	739	1 060
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	11 782	830	1 235
Finning International Inc.	6 845	221	262
Toromont Industries Ltd.	2 142	234	249
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	3 880	346	551
Open Text Corp.	10 095	490	562
Matériaux			
Mines Agnico-Eagle Limitée	9 296	797	675
Société aurifère Barrick	22 593	570	541
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	10 368	626	618
Franco-Nevada Corp.	525	97	77

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Matériaux (suite)			
Nutrien Ltd.	8 251	636	616
Ressources Teck Limitée, cat. B	4 853	186	272
Immobilier			
Canadian Apartment Properties REIT	2 064	91	101
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	15 920	221	222
Société en commandite Holding FPI Granite	2 232	174	170
Services d'intérêt public			
Boralex Inc., cat. A	3 068	133	103
Emera Inc.	11 027	599	555
Fortis Inc.	3 911	206	213
Northland Power Inc.	16 358	503	394
Total des actions ordinaires canadiennes		29 574	32 850
Actions privilégiées canadiennes			
Services de communication			
BCE Inc., 2,75 %, privilégiées	137	2	2
BCE Inc., 3,61 %, privilégiées	773	12	13
BCE Inc., 4,13 %, privilégiées	38	1	1
Biens de consommation de base			
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,30 %, privilégiées	165	4	3
Énergie			
TransAlta Corp., 4,027 %, privilégiées	130	2	2
Produits financiers			
Brookfield Corp., 4,80 %, privilégiées, convertibles	428	11	8
Services d'intérêt public			
Emera Inc., 4,25 %, privilégiées	36	1	1
Emera Inc., 4,60 %, privilégiées	345	9	6
TransAlta Corp., 2,709 %, privilégiées	387	5	5
Total des actions privilégiées canadiennes		47	41

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. A	3 538	493	655
Meta Platforms Inc.	769	323	361
Consommation discrétionnaire			
Amazon.com Inc.	3 103	447	625
AutoZone Inc.	57	207	195
McDonald's Corp.	854	262	336
Starbucks Corp.	1 466	169	186
Biens de consommation de base			
Altria Group Inc.	4 695	286	251
Colgate Palmolive Co.	2 191	224	231
PepsiCo Inc.	972	202	219
Philip Morris International Inc.	4 409	565	550
Walmart Inc.	1 219	241	255
Énergie			
Chevron Corp.	2 703	604	534
Schlumberger Ltd.	3 665	220	253
The Williams Companies Inc.	5 913	268	273
Fonds négociés en Bourse			
iShares MSCI EAFE Index Fund	1 055	100	105
SPDR S&P 500 ETF Trust	250	151	157
Produits financiers			
CME Group Inc.	1 645	410	459
JPMorgan Chase & Co.	2 961	461	667
Moody's Corp.	311	119	161
S&P Global Inc.	736	310	430
Soins de santé			
AbbVie Inc.	2 138	395	439
Becton, Dickinson and Co.	1 050	334	339
Johnson & Johnson Inc.	2 065	457	429
McKesson Corp.	336	174	206
Thermo Fisher Scientific Inc.	247	178	174

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Soins de santé (suite)			
UnitedHealth Group Inc.	541	382	377
Produits industriels			
Equifax Inc.	559	134	183
Honeywell International Inc.	1 523	365	423
Northrop Grumman Corp.	388	263	241
Union Pacific Corp.	936	254	305
Technologies de l'information			
Apple Inc.	2 456	437	627
Broadcom Inc.	451	315	667
Lam Research Corp.	365	238	379
Microsoft Corp.	2 694	844	1 342
Motorola Solutions Inc.	1 128	302	468
NVIDIA Corp.	521	329	342
Oracle Corp.	1 176	182	164
Texas Instruments Inc.	688	139	155
Visa Inc., cat. A	1 444	373	498
Matériaux			
The Sherwin-Williams Co.	434	142	179
Immobilier			
American Tower Corp. REIT, cat. A	917	299	262
Total des actions ordinaires américaines		12 598	15 102
Actions ordinaires mondiales			
Bermudes			
Brookfield Infrastructure Partners LP, parts de société en commandite	6 307	308	263
Danemark			
Novo Nordisk AS	3 510	256	481
France			
Air Liquide SA	1 277	243	329
L'Oréal SA	202	110	133

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
France (suite)			
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	229	179	246
Pernod Ricard SA*	585	138	137
Safran SA	1 853	235	432
Allemagne			
Deutsche Boerse AG	2 175	451	593
SAP SE	2 721	360	555
Siemens AG	756	171	188
Hong Kong			
AIA Group Ltd.	11 400	148	132
Inde			
HDFC Bank Ltd., CAAE	2 237	161	199
Irlande			
Aon Corp.	994	289	383
CRH PLC	2 570	183	236
Linde PLC	543	215	295
Japon			
Hoya Corp.	1 300	164	215
ITOCHU Corp.	4 000	210	217
Japan Exchange Group Inc.	9 900	196	277
Keyence Corp.	436	209	254
Sony Group Corp.	3 279	372	413
Jersey			
Ferguson PLC	637	146	163
Glencore Xstrata PLC	24 960	202	199
Luxembourg			
Eurofins Scientific SE	1 289	145	111

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Pays-Bas			
Heineken Holdings NV	2 038	196	228
Wolters Kluwer NV	1 458	171	274
Singapour			
DBS Group Holdings Ltd.	8 000	229	268
Espagne			
Amadeus IT Group SA	3 464	256	329
Suède			
Atlas Copco AB, cat. A	9 841	136	224
Suisse			
Nestlé SA	2 717	386	417
Roche Holding AG	1 091	445	420
Sika AG	358	116	154
Taiïwan			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	3 177	407	438
Royaume-Uni			
AstraZeneca PLC	2 289	416	410
Diageo PLC	3 314	157	160
Shell PLC	9 054	347	393
Total des actions ordinaires mondiales		8 353	10 166

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions privilégiées mondiales			
Bermudes			
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, privilégiées	340	8	6
Total des actions privilégiées mondiales		8	6
Total des actions		50 580	58 165

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2023

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie achetée		Monnaie vendue		Profit (perte) latent
		Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre	
1,3607	11 janvier 2024	Dollar canadien	8 510	Dollar américain	8 341	169
1,3596	11 janvier 2024	Dollar canadien	306	Dollar américain	300	6
1,3572	11 janvier 2024	Dollar canadien	57	Dollar américain	56	1
1,1482	16 janvier 2024	Dollar australien	5	Dollar canadien	4	1
1,1436	16 janvier 2024	Dollar australien	5	Dollar canadien	4	1
1,1281	16 janvier 2024	Dollar australien	7	Dollar canadien	7	-
0,8890	16 janvier 2024	Dollar canadien	2	Dollar australien	2	-
0,8798	16 janvier 2024	Dollar canadien	3	Dollar australien	3	-
0,8983	16 janvier 2024	Dollar canadien	4	Dollar australien	4	-
0,9040	16 janvier 2024	Dollar canadien	4	Dollar australien	4	-
1,1066	16 janvier 2024	Dollar australien	148	Dollar canadien	148	-
1,3461	18 janvier 2024	Dollar canadien	950	Dollar américain	939	11
1,3445	18 janvier 2024	Dollar canadien	641	Dollar américain	634	7
1,3463	18 janvier 2024	Dollar canadien	241	Dollar américain	238	3
1,3488	24 janvier 2024	Dollar canadien	911	Dollar américain	899	12
1,3601	24 janvier 2024	Dollar canadien	288	Dollar américain	283	5
1,3692	25 janvier 2024	Dollar canadien	8 296	Dollar américain	8 093	203
1,3757	25 janvier 2024	Dollar canadien	392	Dollar américain	381	11
1,3757	25 janvier 2024	Dollar canadien	392	Dollar américain	381	11
1,3713	25 janvier 2024	Dollar canadien	345	Dollar américain	336	9
1,3576	25 janvier 2024	Dollar canadien	162	Dollar américain	159	3
1,4840	25 janvier 2024	Dollar canadien	22	Euro	22	-
1,4666	25 janvier 2024	Dollar canadien	43	Euro	43	-
1,3688	4 février 2024	Dollar canadien	943	Dollar américain	920	23
1,3487	8 février 2024	Dollar canadien	2 036	Dollar américain	2 009	27
1,3369	8 février 2024	Dollar canadien	277	Dollar américain	275	2
1,3824	15 février 2024	Dollar canadien	1 180	Dollar américain	1 142	38
1,3680	15 février 2024	Dollar canadien	616	Dollar américain	601	15
1,3833	15 février 2024	Dollar canadien	398	Dollar américain	385	13
1,3566	15 février 2024	Dollar canadien	295	Dollar américain	290	5
1,3578	15 février 2024	Dollar canadien	216	Dollar américain	212	4
1,3663	15 février 2024	Dollar canadien	133	Dollar américain	130	3
1,3359	15 février 2024	Dollar canadien	277	Dollar américain	275	2
0,9019	12 mars 2024	Dollar canadien	69	Dollar australien	69	-
0,9022	12 mars 2024	Dollar canadien	69	Dollar australien	69	-
0,9046	12 mars 2024	Dollar canadien	4	Dollar australien	4	-
Actifs dérivés						585

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2023

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie	Monnaie achetée		Monnaie vendue		Profit (perte) latent
			Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre		
0,7516	11 janvier 2024	Dollar américain	517	Dollar canadien	519		(2)
0,7312	11 janvier 2024	Dollar américain	1 243	Dollar canadien	1 283		(40)
0,8720	16 janvier 2024	Dollar canadien	131	Dollar australien	136		(5)
0,7340	24 janvier 2024	Dollar américain	262	Dollar canadien	270		(8)
1,4390	25 janvier 2024	Dollar canadien	48	Euro	49		(1)
1,4409	25 janvier 2024	Dollar canadien	930	Euro	940		(10)
0,7344	8 février 2024	Dollar américain	436	Dollar canadien	448		(12)
Passifs dérivés							(78)
Total des contrats de change à terme							507

Contrats à terme standardisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme standardisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(4)	145,04 CAD	Obligations à 10 ans du Japon (OSE), 31-03-2024	31 mars 2024	586 840 JPY	146,71 CAD	13
Actifs dérivés						13
Total des contrats à terme standardisés						13

Total des instruments dérivés à la juste valeur

520

Coûts de transaction (note 2)

(17)

Total des placements

91 962

99 466

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	18 297 \$	835 \$	19 132 \$	191 \$
Euro	3 574	23	3 597	36
Autres devises	4 689	17	4 706	47
Total	26 560 \$	875 \$	27 435 \$	274 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			27,0 %	0,3 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	22 716 \$	795 \$	23 511 \$	235 \$
Euro	3 504	(4)	3 500	35
Autres devises	5 258	49	5 307	53
Total	31 478 \$	840 \$	32 318 \$	323 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			29,7 %	0,3 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2023					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	318 \$	12 073 \$	16 059 \$	12 331 \$	40 781 \$

2022					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	1 145 \$	15 892 \$	20 118 \$	13 537 \$	50 692 \$

Au 31 décembre 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 2 342 \$ (3 613 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 2,3 % (3,3 % au 31 décembre 2022), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2023. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2023 ni en 2022.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Risque de crédit (suite)

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2023		2022	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	4,4	1,8	5,5	2,6
AA	14,4	5,8	23,8	11,1
A	10,7	4,3	35,2	16,4
BBB	28,7	11,5	28,6	13,3
BB ou inférieure	40,4	16,2	6,7	3,1
SN*	1,4	0,6	0,2	0,1
Total	100,0	40,2	100,0	46,6

*Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.

F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 582 \$ (561 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 0,6 % (0,5 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	40 768 \$	13 \$	40 781 \$
Actions	58 165	—	—	58 165
Instruments dérivés	13	585	—	598
Total des actifs évalués à la juste valeur	58 178 \$	41 353 \$	13 \$	99 544 \$
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés ⁽¹⁾	— \$	78 \$	— \$	78 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	58 178 \$	41 275 \$	13 \$	99 466 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu de garanties de 69 \$ données à des contreparties.

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	50 677 \$	15 \$	50 692 \$
Actions	56 109	—	—	56 109
Instruments dérivés	26	6	—	32
Total des actifs évalués à la juste valeur	56 135 \$	50 683 \$	15 \$	106 833 \$
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés ⁽¹⁾	— \$	155 \$	— \$	155 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	56 135 \$	50 528 \$	15 \$	106 678 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu de garanties de 256 \$ données à des contreparties.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

G. Classement de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et pour lesquels le Fonds a utilisé des données de niveau 3 pour déterminer la juste valeur :

	2023	2022
	Obligations	Obligations
Solde au début de l'exercice	15 \$	6 \$
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(2)	—
Achats	—	9
Ventes	—	—
Settlements	—	—
Transferts vers le niveau 3	—	—
Transferts hors du niveau 3	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	13 \$	15 \$
Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	(2) \$	— \$

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Multi-Placements	429 202	471 760	522 984	594 534	680 671	35 691	36 818	45 431	46 636	53 531
Génération et Mosaïque	1 023 651	1 144 539	1 261 467	1 452 531	1 633 159	19 719	20 692	25 385	26 394	29 754
Génération I	557 564	643 961	725 501	945 472	1 150 253	9 009	9 764	12 243	14 407	17 573
Génération II	98 357	107 229	115 337	135 297	147 542	1 442	1 476	1 769	1 874	2 050
Génération de base	107 375	115 802	125 404	137 124	163 198	1 634	1 648	1 980	1 949	2 318
Police avec garantie de 75/75	161 531	178 410	198 173	231 891	262 866	2 641	2 729	3 362	3 541	4 011
Police avec garantie de 75/100	1 039 033	1 241 219	1 474 428	1 862 612	2 199 039	16 617	18 628	24 628	28 094	33 254
Police avec garantie de 100/100	35 322	47 108	50 646	77 109	102 017	560	702	841	1 156	1 535
Police avec garantie de 75/75 SP1	34 189	35 128	36 791	25 907	34 134	567	543	629	397	521
Police avec garantie de 75/100 SP1	222 104	252 048	260 039	288 550	304 552	3 620	3 835	4 382	4 369	4 599
Police avec garantie de 100/100 SP1	62 594	72 544	74 170	76 137	76 760	992	1 077	1 222	1 129	1 138
Police avec garantie de 75/75 SP2	182 326	214 959	232 433	298 961	232 935	3 908	4 203	4 916	5 549	4 212
Police avec garantie de 75/100 SP2	248 714	270 316	297 379	339 764	588 801	5 332	5 285	6 290	6 306	10 324
Police avec garantie de 75/75 SP	—	—	37	585	929	—	—	—	6	10
Police avec garantie de 75/100 SP	1 731	119 259	119 948	120 937	121 645	20	1 269	1 406	1 266	1 263

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Multi-Placements	83,16	78,04	86,87	78,44	78,65	5,12	(8,83)
Génération et Mosaïque	19,26	18,08	20,12	18,17	18,22	1,18	(2,04)
Génération I	16,16	15,16	16,88	15,24	15,28	1,00	(1,72)
Génération II	14,66	13,77	15,33	13,85	13,90	0,89	(1,56)
Génération de base	15,21	14,23	15,79	14,21	14,20	0,98	(1,56)
Police avec garantie de 75/75	16,35	15,29	16,97	15,27	15,26	1,06	(1,68)
Police avec garantie de 75/100	15,99	15,01	16,70	15,08	15,12	0,98	(1,69)
Police avec garantie de 100/100	15,87	14,90	16,60	14,99	15,04	0,97	(1,70)
Police avec garantie de 75/75 SP1	16,58	15,46	17,09	15,33	15,27	1,12	(1,63)
Police avec garantie de 75/100 SP1	16,30	15,22	16,85	15,14	15,10	1,08	(1,63)
Police avec garantie de 100/100 SP1	15,86	14,84	16,47	14,83	14,82	1,02	(1,63)
Police avec garantie de 75/75 SP2	21,44	19,55	21,15	18,56	18,08	1,89	(1,60)
Police avec garantie de 75/100 SP2	21,44	19,55	21,15	18,56	18,08	1,89	(1,60)
Police avec garantie de 75/75 SP	—	—	11,86	10,55	10,43	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	11,47	10,64	11,72	10,47	10,38	0,83	(1,08)

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Multi-Placements	2,85	2,86	2,86	2,86	2,87
Générations et Mosaique	2,85	2,86	2,86	2,86	2,87
Générations I	2,84	2,85	2,86	2,86	2,87
Générations II	2,91	2,91	2,92	2,92	2,93
Générations de base	2,53	2,53	2,53	2,53	2,54
Police avec garantie de 75/75	2,53	2,53	2,53	2,53	2,54
Police avec garantie de 75/100	2,84	2,85	2,86	2,86	2,87
Police avec garantie de 100/100	2,91	2,91	2,92	2,92	2,92
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,18	2,18	2,18	2,19	2,19
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,35	2,35	2,35	2,35	2,36
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,56	2,57	2,57	2,57	2,58
Police avec garantie de 75/75 SP	—	—	1,45	1,43	1,42
Police avec garantie de 75/100 SP	1,75	1,76	1,77	1,77	1,77

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	61,18	87,70	77,92	48,28	60,07

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'OBLIGATIONS INTERNATIONALES (LAKETON) SF036

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion d'actifs Canada-Vie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	3 680 \$	3 670 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	660	752
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	53	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	80 575	90 864
Actions	—	—
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	80 575	90 864
Total de l'actif	84 968 \$	95 286 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	11
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	11
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	84 968 \$	95 275 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	3 905 \$	(11 959) \$
Produits (pertes) divers	(159)	201
Total des produits (pertes)	3 746	(11 758)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	142	173
Coût de transaction	—	—
Retenues d'impôt à la source	(2)	—
Autres	19	31
Total des charges	159	204
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 587 \$	(11 962) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	95 275 \$	109 058 \$
Dépôts des titulaires de contrats	5 804	10 235
Retraits des titulaires de contrats	(19 698)	(12 056)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 587	(11 962)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(10 307)	(13 783)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	84 968 \$	95 275 \$

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 587 \$	(11 962) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	1 786	1 531
(Profits) pertes latents	(3 490)	12 487
Produit brut de la cession d'actifs	27 675	11 991
Paiements bruts pour achats d'actifs	(15 682)	(14 937)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	92	(80)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(64)	478
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>13 904</u>	<u>(492)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	5 804	10 235
Retraits des titulaires de contrats	(19 698)	(12 056)
	<u>(13 894)</u>	<u>(1 821)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	10	(2 313)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	3 670	5 983
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	3 680 \$	3 670 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	2 226 \$	1 997 \$

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-06-2030	300 000	300	268
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	350 000	235	263
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	400 000	330	322
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-06-2041	500 000	528	560
Gouvernement du Canada, 5,75 %, 01-06-2033	870 000	1 190	1 055
Total des obligations du gouvernement fédéral		2 583	2 468
Total des obligations canadiennes		2 583	2 468
Obligations américaines			
Obligations du gouvernement fédéral			
Obligations du Trésor des États-Unis, 0,50 %, 31-10-2027	1 100 000	1 257	1 282
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,375 %, 15-08-2050	990 000	1 253	733
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,375 %, 31-08-2026	1 580 000	2 044	1 953
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,625 %, 15-08-2029	340 000	497	401
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,75 %, 15-11-2029	1 600 000	2 080	1 893
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,875 %, 15-02-2032	1 500 000	1 747	1 710
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,125 %, 29-02-2024	775 000	1 017	1 022
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 15-11-2042	1 806 000	2 147	1 939
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,875 %, 30-04-2025	1 060 000	1 464	1 374
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,00 %, 15-02-2049	1 030 000	1 558	1 114
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,375 %, 15-05-2033	1 150 000	1 447	1 464
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,625 %, 15-05-2053	950 000	1 248	1 167
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,875 %, 15-05-2043	450 000	569	570
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,875 %, 15-08-2040	690 000	1 111	893
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,00 %, 30-06-2028	650 000	854	866
Obligations du Trésor des États-Unis, 5,00 %, 31-08-2025	650 000	877	869
Total des obligations du gouvernement fédéral		21 170	19 250
Obligations de sociétés – non convertibles			
AT&T Inc., 2,35 %, 05-09-2029	660 000	986	926
Berkshire Hathaway Inc., 2,375 %, 19-06-2039	480 000	800	605
Comcast Corp., 1,875 %, 20-02-2036	420 000	720	536
JPMorgan Chase & Co., 4,60 %, 01-02-2025	700 000	879	895
Marsh & McLennan Companies Inc., 1,979 %, 21-03-2030	660 000	994	911

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Public Storage REIT, 0,875 %, 24-01-2032	660 000	952	800
Thermo Fisher Scientific Inc., 2,875 %, 24-07-2037	150 000	218	208
Total des obligations de sociétés – non convertibles		5 549	4 881
Total des obligations américaines		26 719	24 131
Obligations mondiales			
Australie			
Commonwealth d'Australie, 1,25 %, 21-05-2032	600 000	445	440
Commonwealth d'Australie, 1,75 %, 21-06-2051	300 000	146	160
Commonwealth d'Australie, 2,50 %, 21-05-2030	500 000	396	420
Commonwealth d'Australie, 2,75 %, 21-05-2041	300 000	206	221
Commonwealth d'Australie, 3,00 %, 21-11-2033	300 000	235	250
Commonwealth d'Australie, 3,25 %, 21-04-2025	525 000	532	470
Commonwealth d'Australie, 4,50 %, 21-04-2033	230 000	228	217
Gouvernement de l'Australie, 2,25 %, 21-05-2028	700 000	694	597
France			
AXA SA, 1,875 %, 10-07-2042	770 000	1 096	929
AXA SA, taux variable, 17-01-2047	920 000	1 217	1 196
Banque Fédérative du Crédit Mutuel SA, 3,875 %, 16-06-2032	800 000	1 073	1 158
BNP Paribas SA, 2,75 %, 25-07-2028	900 000	1 211	1 283
BNP Paribas SA, 3,132 %, 20-01-2033	700 000	875	789
BPCE SA, 2,50 %, 30-11-2032	400 000	673	592
Crédit Agricole Assurances, 1,50 %, 06-10-2031	700 000	1 025	837
Crédit Agricole SA, 0,50 %, 21-09-2029	700 000	1 043	894
Électricité de France, 2,625 %, 01-12-2027	600 000	880	782
Engie SA, 5,625 %, 03-04-2053	300 000	498	540
République française, 0,50 %, 25-05-2025	850 000	1 165	1 206
République française, 3,00 %, 25-05-2054	160 000	202	230
Réseau ferré de France, 5,00 %, 10-10-2033	167 000	269	285
SCOR SE, 5,25 %, 13-03-2029	1 400 000	1 778	1 499
TotalEnergies Capital SA, 1,994 %, 08-04-2032	100 000	155	136
TotalEnergies SE, 1,75 %, 04-04-2024	100 000	154	145

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations mondiales (suite)			
Allemagne			
Allianz SE, 3,20 %, 30-10-2027	1 400 000	1 768	1 474
République fédérale d'Allemagne, 1,80 %, 15-08-2053	100 000	121	132
Deutsche Bahn Finance GmbH, 1,375 %, 16-04-2040	490 000	742	552
Gouvernement de l'Allemagne, 0,50 %, 15-02-2025	230 000	319	328
Gouvernement de l'Allemagne, 2,50 %, 04-07-2044	360 000	662	544
HOWOGE Wohnungsbaugesellschaft mbH, 1,125 %, 01-11-2033	700 000	1 004	813
Merck KGaA, 2,875 %, 25-06-2029	500 000	749	673
Irlande			
Experian Europe DAC, 1,56 %, 16-05-2031	300 000	434	396
Zurich Finance (Ireland) Designated Activity Co., 3,00 %, 19-04-2031	1 400 000	1 780	1 503
Italie			
Buoni del Tesoro Poliennali, 0,35 %, 01-02-2025	1 548 000	2 354	2 195
Buoni del Tesoro Poliennali, 1,25 %, 01-12-2026	2 400 000	3 723	3 363
Buoni del Tesoro Poliennali, 1,75 %, 01-07-2024	660 000	1 097	956
Japon			
Asahi Group Holdings Ltd., 0,336 %, 19-04-2027	800 000	1 197	1 067
Gouvernement du Japon, 0,10 %, 20-09-2029	63 600 000	773	592
Gouvernement du Japon, 0,40 %, 20-09-2025	239 600 000	2 670	2 265
Gouvernement du Japon, 0,50 %, 20-03-2049	102 900 000	1 195	751
Gouvernement du Japon, 0,50 %, 20-12-2040	150 000 000	1 718	1 250
Gouvernement du Japon, 1,20 %, 20-03-2035	120 100 000	1 222	1 182
Gouvernement du Japon, 1,50 %, 20-03-2033	123 700 000	1 229	1 259
Gouvernement du Japon, 1,90 %, 20-06-2025	77 400 000	1 064	747
Gouvernement du Japon, 1,90 %, 20-09-2030	104 600 000	1 559	1 085
Jersey			
États de Jersey, 2,875 %, 06-05-2052	200 000	315	242
Luxembourg			
AXA Logistics Europe, 0,875 %, 15-11-2029	700 000	1 000	858
Medtronic Global Holdings SCA, 1,375 %, 15-10-2040	850 000	1 313	915
Medtronic Global Holdings SCA, 3,125 %, 15-10-2031	750 000	986	1 102

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations mondiales (suite)			
Pays-Bas			
American Medical Systems Europe BV, 1,625 %, 08-03-2031	600 000	836	794
Cooperatieve Rabobank UA, 4,875 %, 29-06-2029	400 000	554	529
Cooperatieve Rabobank UA, taux variable, 10-04-2029	1 000 000	1 268	1 316
LSEG Netherlands BV, 0,25 %, 06-04-2028	540 000	799	705
Upjohn Finance BV, 1,908 %, 23-06-2032	850 000	1 297	1 047
Volkswagen International Finance NV, 3,748 %, 28-12-2027	700 000	974	961
Suède			
Vattenfall AB, 2,50 %, 29-06-2083	400 000	689	566
Royaume-Uni			
HSBC Holdings PLC, 2,206 %, 17-08-2029	900 000	1 127	1 042
NATS (En Route) PLC, 1,375 %, 31-03-2031	720 000	1 231	1 073
NatWest Group PLC, 2,105 %, 28-11-2031	420 000	717	632
Northern Powergrid North, 3,25 %, 01-04-2052	100 000	114	128
Obligations d'État du Royaume-Uni, 3,75 %, 22-10-2053	420 000	654	662
Obligations du Trésor du Royaume-Uni, 3,50 %, 22-01-2045	900 000	1 359	1 384
Obligations supranationales			
Banque de développement d'Asie, 2,35 %, 21-06-2027	120 000 000	1 576	1 213
Banque européenne d'investissement, 1,90 %, 26-01-2026	41 400 000	540	404
Total des obligations mondiales		60 925	53 976
Total des obligations		90 227	80 575
Total des placements		90 227	80 575

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	28 660 \$	1 548 \$	30 208 \$	302 \$
Dollar américain	28 964	150	29 114	291
Yen japonais	10 748	1 523	12 271	123
Livre sterling (Royaume-Uni)	6 960	93	7 053	71
Autres devises	2 775	40	2 815	28
Total	78 107 \$	3 354 \$	81 461 \$	815 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			95,9 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	33 912 \$	4 \$	33 916 \$	339 \$
Euro	30 210	2 092	32 302	323
Yen japonais	13 138	1 733	14 871	149
Livre sterling (Royaume-Uni)	6 644	59	6 703	67
Autres devises	2 801	32	2 833	28
Total	86 705 \$	3 920 \$	90 625 \$	906 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			95,1 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2023					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	2 123 \$	26 301 \$	31 658 \$	20 493 \$	80 575 \$

2022					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	11 924 \$	25 131 \$	31 036 \$	22 773 \$	90 864 \$

Au 31 décembre 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 5 251 \$ (5 301 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 6,2 % (5,6 % au 31 décembre 2022), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2023. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2023 ni en 2022.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Risque de crédit (suite)

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2023		2022	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	6,6	6,4	26,8	25,4
AA	32,6	30,9	8,5	8,1
A	29,6	28,1	28,4	27,1
BBB	27,9	26,4	31,0	29,6
BB ou inférieure	1,7	1,6	2,7	2,6
SN*	1,6	1,5	2,6	2,5
Total	100,0	94,9	100,0	95,3

*Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.

F. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2023			
	Actifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	80 575 \$	— \$	80 575 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	— \$	80 575 \$	— \$	80 575 \$

	2022			
	Actifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	90 864 \$	— \$	90 864 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	— \$	90 864 \$	— \$	90 864 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Multi-Placements	66 323	73 899	80 390	96 249	100 793	1 009	1 103	1 379	1 815	1 794
Génération et Mosaïque	133 714	164 080	231 530	280 248	293 672	1 312	1 579	2 562	3 409	3 372
Génération I	39 366	47 794	76 396	95 543	90 195	472	561	1 029	1 413	1 257
Génération II	5 673	5 420	6 164	17 492	15 623	68	64	84	261	219
Génération de base	15 700	16 295	18 979	28 596	43 981	194	197	262	433	626
Police avec garantie de 75/75	47 976	54 429	76 419	98 459	120 264	500	554	891	1 257	1 444
Police avec garantie de 75/100	135 994	164 296	206 324	288 166	392 002	1 394	1 648	2 377	3 643	4 669
Police avec garantie de 100/100	20 703	29 553	36 282	38 380	42 431	210	294	414	481	502
Police avec garantie de 75/75 SP1	24 937	53 038	59 830	74 527	108 914	274	566	728	987	1 349
Police avec garantie de 75/100 SP1	64 080	85 109	96 740	111 235	160 563	696	898	1 164	1 460	1 972
Police avec garantie de 100/100 SP1	466	7 673	11 843	12 972	13 910	5	80	140	168	169
Police avec garantie de 75/75 SP2	13 139	12 979	12 802	12 116	16 842	174	164	182	184	236
Police avec garantie de 75/100 SP2	16 896	12 419	48 162	73 175	66 863	224	157	683	1 112	935
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	1 052	1 072	1 092	—	—	15	16	15
Police avec garantie de 75/100 SP	1 531	—	4 171	4 108	3 857	14	—	42	45	40
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	2 225	—	—	—	—	23
Police avec garantie de 75/100 SPP	10 080	10 186	19 863	20 072	20 335	94	92	204	223	210
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	—	64	—	—	—	—	1

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Multi-Placements	15,22	14,92	17,16	18,86	17,80	0,30	(2,24)
Génération et Mosaïque	9,82	9,62	11,07	12,17	11,48	0,20	(1,45)
Génération I	11,99	11,74	13,48	14,79	13,93	0,25	(1,74)
Génération II	12,06	11,81	13,56	14,89	14,04	0,25	(1,75)
Génération de base	12,36	12,07	13,82	15,14	14,23	0,29	(1,75)
Police avec garantie de 75/75	10,42	10,18	11,66	12,77	12,00	0,24	(1,48)
Police avec garantie de 75/100	10,25	10,03	11,52	12,64	11,91	0,22	(1,49)
Police avec garantie de 100/100	10,15	9,95	11,42	12,54	11,83	0,20	(1,47)
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,00	10,68	12,16	13,25	12,38	0,32	(1,48)
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,86	10,56	12,04	13,12	12,28	0,30	(1,48)
Police avec garantie de 100/100 SP1	10,65	10,37	11,85	12,94	12,13	0,28	(1,48)
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,24	12,66	14,19	15,20	13,99	0,58	(1,53)
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,24	12,65	14,18	15,20	13,98	0,59	(1,53)
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	14,18	15,20	13,98	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	9,01	—	10,02	10,93	10,24	0,24	—
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	10,24	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	9,35	9,04	10,25	11,12	10,35	0,31	(1,21)
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	—	10,33	—	—

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Obligations

Les obligations sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) **Autres charges**

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) **Attribution des revenus**

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) **Émission et rachat de parts**

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) **Coûts de transaction**

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Canada Life Investments. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Informations supplémentaires (non auditée)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Multi-Placements	2,55	2,56	2,56	2,54	2,55
Génération et Mosaïque	2,55	2,56	2,56	2,54	2,55
Génération I	2,38	2,40	2,39	2,38	2,38
Génération II	2,44	2,45	2,46	2,43	2,44
Génération de base	2,16	2,17	2,18	2,16	2,16
Police avec garantie de 75/75	2,16	2,18	2,17	2,16	2,16
Police avec garantie de 75/100	2,38	2,39	2,40	2,38	2,38
Police avec garantie de 100/100	2,44	2,45	2,45	2,44	2,44
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,60	1,60	1,60	1,60	1,59
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,71	1,71	1,71	1,71	1,70
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,87	1,88	1,88	1,87	1,87
Police avec garantie de 75/100 SP	1,84	—	1,84	1,83	1,83
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	1,88
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,16	1,17	1,16	1,15	1,15
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	—	1,32

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	17,28	11,31	51,97	34,73	29,60

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES S-037ST

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions européennes S-037ST (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions européennes S-037ST

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Setanta Asset Management Limited

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	97 \$	216 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	20	15
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	33	33
Placements		
Obligations	—	—
Actions	12 471	12 501
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	12 471	12 501
Total de l'actif	12 621 \$	12 765 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	4	25
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	4	25
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	12 617 \$	12 740 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	2 189 \$	(2 267) \$
Produits (pertes) divers	(6)	(4)
Total des produits (pertes)	2 183	(2 271)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	343	367
Coût de transaction	1	2
Retenues d'impôt à la source	38	34
Autres	33	36
Total des charges	415	439
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 768 \$	(2 710) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	12 740 \$	17 939 \$
Dépôts des titulaires de contrats	159	123
Retraits des titulaires de contrats	(2 050)	(2 612)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 768	(2 710)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(123)	(5 199)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	12 617 \$	12 740 \$

Fonds d'actions européennes S-037ST

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 768 \$	(2 710) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	277	342
(Profits) pertes latents	(2 049)	2 418
Produit brut de la cession d'actifs	3 279	2 938
Paiements bruts pour achats d'actifs	(1 477)	(770)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(5)	10
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(21)	18
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>1 772</u>	<u>2 246</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	159	123
Retraits des titulaires de contrats	(2 050)	(2 612)
	<u>(1 891)</u>	<u>(2 489)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(119)	(243)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	216	459
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	97 \$	216 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	404 \$	503 \$

Fonds d'actions européennes S-037ST

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines			
Consommation discrétionnaire			
Booking Holdings Inc.	149	364	700
Total des actions ordinaires américaines		364	700
Actions ordinaires mondiales			
Belgique			
Groupe Bruxelles Lambert SA*	3 215	350	335
Bermudes			
Lancashire Holdings Ltd.	41 410	487	436
Liberty Global Ltd., VAN, cat. C	16 455	787	406
France			
Air Liquide SA	1 309	233	337
EssilorLuxottica SA	1 758	372	467
Sanofi SA	4 589	502	602
Allemagne			
adidas AG	1 552	504	418
Deutsche Boerse AG	1 547	363	422
GEA Group AG	10 108	394	557
Irlande			
Bank of Ireland Group PLC	35 626	375	428
CRH PLC	9 454	373	864
DCC PLC	8 557	754	835
Ryanair Holdings PLC, CAAE	2 229	296	394
Île de Man			
Playtech PLC	26 871	278	203
Italie			
Eni SPA	14 615	344	328

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'actions européennes S-037ST

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Jersey			
Ferguson PLC	1 834	284	469
Pays-Bas			
Heineken Holdings NV	3 677	411	412
Suède			
Telefonaktiebolaget LM Ericsson	44 447	350	368
Suisse			
Alcon Inc.	4 147	322	429
Novartis AG	5 208	494	696
Sonova Holding AG	602	230	260
The Swatch Group AG	516	270	186
Royaume-Uni			
BP PLC	35 270	285	277
Diageo PLC	10 848	394	523
GSK PLC	19 860	645	486
Haleon PLC	24 468	125	133
LSL Property Services PLC	52 878	300	230
Unilever PLC	4 208	287	270
Total des actions ordinaires mondiales		10 809	11 771
Total des actions		11 173	12 471
Coûts de transaction (note 2)		(16)	
Total des placements		11 157	12 471

Fonds d'actions européennes S-037ST

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'actions européennes S-037ST (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'actions européennes S-037ST

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	4 576 \$	6 \$	4 582 \$	46 \$
Livre sterling (Royaume-Uni)	3 987	—	3 987	40
Dollar américain	1 969	5	1 974	20
Franc suisse	1 571	1	1 572	15
Autres devises	368	—	368	4
Total	12 471 \$	12 \$	12 483 \$	125 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			98,9 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	5 416 \$	— \$	5 416 \$	54 \$
Livre sterling (Royaume-Uni)	3 819	—	3 819	38
Dollar américain	1 529	—	1 529	15
Franc suisse	1 354	—	1 354	14
Autres devises	383	—	383	4
Total	12 501 \$	— \$	12 501 \$	125 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			98,1 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 125 \$ (125 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'actions européennes S-037ST

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	12 471 \$	— \$	— \$	12 471 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	12 471 \$	— \$	— \$	12 471 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	12 501 \$	— \$	— \$	12 501 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	12 501 \$	— \$	— \$	12 501 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds d'actions européennes S-037ST

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Multi-Placements	90 881	103 029	109 918	121 920	152 483	2 392	2 365	2 986	2 993	4 185
Génération et Mosaïque	324 605	366 132	403 151	465 373	542 567	4 143	4 076	5 313	5 540	7 222
Génération I	41 711	49 439	59 957	65 766	99 392	572	592	849	841	1 421
Génération II	5 831	8 679	10 792	12 619	24 399	71	93	137	146	316
Génération de base	12 515	15 052	15 882	17 442	23 954	166	174	217	215	329
Police avec garantie de 75/75	38 953	47 098	60 095	82 008	131 282	685	722	1 088	1 339	2 393
Police avec garantie de 75/100	92 808	113 264	148 688	186 049	265 179	1 598	1 700	2 641	2 985	4 755
Police avec garantie de 100/100	21 207	21 492	27 632	43 322	50 671	347	307	469	667	875
Police avec garantie de 75/75 SP1	13 048	14 270	33 314	34 569	90 818	270	256	702	654	1 909
Police avec garantie de 75/100 SP1	93 356	110 447	133 827	135 357	154 442	1 859	1 912	2 735	2 492	3 169
Police avec garantie de 100/100 SP1	13 117	14 821	16 963	21 297	27 378	248	244	332	377	542
Police avec garantie de 75/75 SP2	4 407	7 471	9 647	9 850	13 692	120	173	256	229	346
Police avec garantie de 75/100 SP2	4 968	5 079	7 637	8 698	44 138	136	117	203	202	1 114
Police avec garantie de 75/75 SP	—	—	—	—	58	—	—	—	—	1
Police avec garantie de 75/100 SP	1 040	1 045	1 051	1 508	2 217	10	9	11	14	22

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Multi-Placements	26,32	22,95	27,17	24,55	27,44	3,37	(4,22)
Génération et Mosaïque	12,76	11,13	13,18	11,91	13,31	1,63	(2,05)
Génération I	13,72	11,97	14,16	12,79	14,29	1,75	(2,19)
Génération II	12,25	10,72	12,73	11,54	12,94	1,53	(2,01)
Génération de base	13,28	11,56	13,66	12,32	13,75	1,72	(2,10)
Police avec garantie de 75/75	17,60	15,32	18,11	16,33	18,23	2,28	(2,79)
Police avec garantie de 75/100	17,21	15,01	17,76	16,04	17,93	2,20	(2,75)
Police avec garantie de 100/100	16,34	14,30	16,98	15,39	17,27	2,04	(2,68)
Police avec garantie de 75/75 SP1	20,66	17,91	21,07	18,92	21,02	2,75	(3,16)
Police avec garantie de 75/100 SP1	19,91	17,31	20,44	18,41	20,52	2,60	(3,13)
Police avec garantie de 100/100 SP1	18,89	16,50	19,56	17,70	19,82	2,39	(3,06)
Police avec garantie de 75/75 SP2	27,32	23,12	26,55	23,27	25,24	4,20	(3,43)
Police avec garantie de 75/100 SP2	27,33	23,13	26,56	23,28	25,25	4,20	(3,43)
Police avec garantie de 75/75 SP	—	—	—	—	9,99	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	9,98	8,60	10,07	9,00	9,94	1,38	(1,47)

Fonds d'actions européennes S-037ST

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions européennes S-037ST

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions européennes S-037ST

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions européennes S-037ST

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'actions européennes S-037ST

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds d'actions européennes S-037ST

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Fonds d'actions européennes S-037ST

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'actions européennes S-037ST

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions européennes S-037ST

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'actions européennes S-037ST

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Setanta Asset Management Limited. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'actions européennes S-037ST

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Multi-Placements	3,02	3,04	3,03	3,03	3,03
Générations et Mosaique	3,02	3,04	3,04	3,03	3,03
Générations I	2,99	3,01	3,00	3,01	3,00
Générations II	3,35	3,37	3,37	3,37	3,36
Générations de base	2,86	2,87	2,87	2,87	2,87
Police avec garantie de 75/75	2,86	2,88	2,88	2,87	2,86
Police avec garantie de 75/100	3,00	3,02	3,01	3,01	3,00
Police avec garantie de 100/100	3,35	3,37	3,37	3,36	3,36
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,41	2,42	2,41	2,42	2,41
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,73	2,75	2,74	2,74	2,74
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,17	3,19	3,18	3,18	3,18
Police avec garantie de 75/75 SP	—	—	—	—	1,76
Police avec garantie de 75/100 SP	1,91	1,91	1,90	1,91	1,90

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	11,45	5,50	4,36	6,88	5,11

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D' ACTIONS EXTRÊME-ORIENT S-038MF

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion d'actifs Canada-Vie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	61 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	18	11
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	35	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	15 388	18 143
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	15 388	18 143
Total de l'actif	15 441 \$	18 215 \$
Passif		
Découverts	37 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	4	22
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	41	22
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	15 400 \$	18 193 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	589 \$	(2 291) \$
Produits (pertes) divers	(1)	(16)
Total des produits (pertes)	588	(2 307)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	475	557
Coût de transaction	10	15
Retenues d'impôt à la source	33	44
Autres	45	53
Total des charges	563	669
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	25 \$	(2 976) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	18 193 \$	24 446 \$
Dépôts des titulaires de contrats	192	248
Retraits des titulaires de contrats	(3 010)	(3 525)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	25	(2 976)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(2 793)	(6 253)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	15 400 \$	18 193 \$

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	25 \$	(2 976) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(114)	(613)
(Profits) pertes latents	19	3 571
Produit brut de la cession d'actifs	4 885	7 799
Paiements bruts pour achats d'actifs	(2 035)	(4 586)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(7)	9
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(18)	12
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(35)	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>2 720</u>	<u>3 216</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	192	248
Retraits des titulaires de contrats	(3 010)	(3 525)
	<u>(2 818)</u>	<u>(3 277)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(98)	(61)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	61	122
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	(37) \$	61 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	487 \$	675 \$

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines			
Fonds négociés en Bourse			
iShares MSCI India ETF	23 320	971	1 508
Total des actions ordinaires américaines		971	1 508
Actions ordinaires mondiales			
Australie			
ANZ Group Holdings Ltd.	4 623	128	108
BHP Group Ltd.	9 340	274	425
Commonwealth Bank of Australia	2 800	224	283
CSL Ltd.	952	152	246
Goodman Group REIT	8 250	159	188
Macquarie Group Ltd.	1 219	123	202
National Australia Bank Ltd.	5 372	140	149
Rio Tinto Ltd.	1 435	142	176
Santos Ltd.	18 700	90	128
Sonic Healthcare Ltd.	1 300	31	38
Telstra Group Ltd.	31 850	116	114
Transurban Group, titres agrafés	9 400	128	116
Wesfarmers Ltd.	2 300	97	118
Westpac Banking Corp.	7 236	221	150
Woodside Energy Group Ltd.	7 130	190	200
Îles Caïmans			
Alibaba Group Holding Ltd.	40 600	815	521
Anta Sports Products Ltd.	4 600	108	59
Autohome Inc., cat. A	4 600	46	42
Baidu Inc., cat. A	4 950	164	98
Chailease Holding Co. Ltd.	11 200	82	93
China Mengniu Dairy Co. Ltd.	10 000	75	36
China Resources Land Ltd.	8 000	51	38
CK Asset Holdings Ltd.	5 500	46	37
CK Hutchison Holdings Ltd.	7 500	69	53
JD.com Inc., cat. A	5 900	180	113
KE Holdings Inc., cat. A	6 500	54	48
Longfor Group Holdings Ltd.	17 500	118	37
Meituan, cat. B	11 220	379	156
NetEase Inc.	7 500	188	179

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Îles Caïmans (suite)			
PDD Holdings Inc., CAAE	1 300	124	252
Sea Ltd., CAAE	400	84	21
Shenzhou International Group Holdings Ltd.	4 600	102	63
Sunny Optical Technology Group Co. Ltd.	1 500	45	18
Tencent Holdings Ltd.	11 000	432	548
Trip.com Group Ltd.	2 950	142	139
WuXi Biologics (Cayman) Inc.	13 000	115	65
Xiaomi Corp.	26 000	61	69
ZTO Express Cayman Inc.	2 800	129	77
Chine			
Bank of China Ltd.	143 000	66	72
BYD Co. Ltd.	1 000	35	36
China Construction Bank Corporation	159 000	166	125
China International Capital Corp. Ltd.	18 400	61	36
China Merchants Bank Co.	13 500	98	62
CITIC Securities Co. Ltd.	21 300	71	58
Ganfeng Lithium Group Co. Ltd.	11 640	194	58
Industrial and Commercial Bank of China Ltd.	94 000	79	61
Ping An Insurance (Group) Co. of China Ltd.	11 500	146	69
Postal Savings Bank of China Co. Ltd.	79 000	64	50
Tsingtao Brewery Co. Ltd., cat. H	4 000	55	36
WuXi AppTec Co. Ltd.	6 199	95	84
France			
Amundi MSCI India UCITS ETF	28 600	931	1 108
Hong Kong			
AIA Group Ltd.	32 600	307	376
China Resources Beer Holdings Co. Ltd.	14 000	142	81
CSPC Pharmaceutical Group Ltd.	50 000	69	62
Galaxy Entertainment Group Ltd.	15 000	119	111
Hong Kong Exchanges and Clearing Ltd.	3 600	162	164
iShares Core CSI 300 ETF	89 000	561	374
Link REIT	5 500	56	41
Sun Hung Kai Properties Ltd.	5 500	105	79

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Indonésie			
PT Astra International TBK	134 900	71	66
PT Bank Central Asia TBK	90 800	55	73
PT Bank Negara Indonesia (Persero) TBK	123 600	52	57
PT Bank Rakyat Indonesia (Persero) TBK	205 234	67	101
PT Telekomunikasi Indonesia TBK	366 800	104	125
Luxembourg			
Lyxor MSCI AC Asia-Pacific ex-Japan UCITS ETF	900	84	78
Malaisie			
Malayan Banking BHD	12 300	32	32
Public Bank BHD	67 200	134	83
Philippines			
BDO Unibank Inc.	25 000	71	78
SM Investments Corp.	6 240	130	130
Singapour			
DBS Group Holdings Ltd.	4 200	117	141
Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd.	8 500	95	111
Singapore Telecommunications Ltd.	38 300	88	95
United Overseas Bank Ltd.	2 500	62	71
Corée du Sud			
BGF Retail Co. Ltd.	420	63	56
Hyundai Motor Co.	260	55	54
Kakao Corp.	1 040	31	58
KB Financial Group Inc.	1 100	63	61
Kia Motors Corp.	960	78	98
LG Chem Ltd.	120	65	61
Naver Corp.	300	52	69
POSCO Holdings Inc.	250	85	127
Samsung Electronics Co. Ltd.	11 520	492	926
Samsung Electronics Co. Ltd., actions privilégiées	2 170	83	138
Samsung SDI Co. Ltd.	175	150	84
SK Hynix Inc.	1 230	103	178
S-Oil Corp.	911	86	65

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Taïwan			
Andes Technology Corp.	2 000	37	41
ASE Technology Holding Co. Ltd.	11 000	35	64
CTBC Financial Holding Co. Ltd.	68 000	69	83
Delta Electronics Inc.	14 000	172	190
E.Sun Financial Holding Co. Ltd.	33 572	42	37
Hon Hai Precision Industry Co. Ltd.	31 000	115	140
MediaTek Inc.	3 000	41	132
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	49 000	432	1 256
United Microelectronics Corp.	19 000	42	43
Thaïlande			
Advanced Info Service PCL	1 800	15	15
CP ALL PCL	42 100	102	91
Kasikornbank PCL	4 900	25	26
Total des actions ordinaires mondiales		13 101	13 880
Total des actions		14 072	15 388
Coûts de transaction (note 2)		(14)	
Total des placements		14 058	15 388

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar de Hong Kong	4 431 \$	1 \$	4 432 \$	44 \$
Dollar australien	2 641	—	2 641	26
Nouveau dollar taïwanais	2 079	—	2 079	21
Won sud-coréen	1 975	—	1 975	20
Autres devises	4 262	(2)	4 260	43
Total	15 388 \$	(1) \$	15 387 \$	154 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			99,9 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar de Hong Kong	6 715 \$	6 \$	6 721 \$	67 \$
Dollar australien	3 020	24	3 044	31
Nouveau dollar taïwanais	2 197	—	2 197	22
Dollar américain	2 182	7	2 189	22
Autres devises	4 029	—	4 029	40
Total	18 143 \$	37 \$	18 180 \$	182 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			99,9 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 154 \$ (181 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	13 387 \$	2 001 \$	— \$	15 388 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	13 387 \$	2 001 \$	— \$	15 388 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	16 030 \$	2 113 \$	— \$	18 143 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	16 030 \$	2 113 \$	— \$	18 143 \$

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2023, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2022).

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Multi-Placements	92 628	101 812	110 088	130 315	149 192	1 533	1 686	2 096	2 669	2 614
Génération et Mosaïque	348 799	413 027	482 964	558 132	700 257	5 701	6 756	9 082	11 291	12 119
Génération I	50 604	67 682	73 808	89 284	118 779	924	1 235	1 546	2 009	2 283
Génération II	53 450	79 623	97 853	107 522	119 807	615	919	1 303	1 547	1 478
Génération de base	43 012	47 042	55 498	57 347	59 819	550	601	812	901	801
Police avec garantie de 75/75	56 735	74 687	81 218	107 127	176 704	858	1 127	1 404	1 986	2 795
Police avec garantie de 75/100	145 755	169 222	187 580	232 104	402 625	2 166	2 514	3 199	4 253	6 301
Police avec garantie de 100/100	63 689	68 514	79 342	89 095	112 706	876	946	1 263	1 531	1 662
Police avec garantie de 75/75 SP1	28 242	40 481	91 957	101 552	170 292	471	672	1 741	2 053	2 924
Police avec garantie de 75/100 SP1	47 775	54 380	64 394	63 862	122 352	759	862	1 170	1 245	2 035
Police avec garantie de 100/100 SP1	18 084	20 037	19 048	19 633	20 544	270	300	328	364	327
Police avec garantie de 75/75 SP2	4 553	4 438	4 255	4 347	7 037	102	96	103	109	147
Police avec garantie de 75/100 SP2	7 613	8 051	11 439	12 353	24 471	170	174	276	310	509
Police avec garantie de 100/100 SP2	17 836	13 772	4 793	4 941	5 093	399	299	116	124	106
Police avec garantie de 75/100 SP	603	609	616	622	628	6	6	7	7	6

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Multi-Placements	16,55	16,56	19,04	20,48	17,52	(0,01)	(2,48)
Génération et Mosaïque	16,34	16,36	18,81	20,23	17,31	(0,02)	(2,45)
Génération I	18,26	18,25	20,95	22,50	19,22	0,01	(2,70)
Génération II	11,50	11,55	13,32	14,38	12,34	(0,05)	(1,77)
Génération de base	12,80	12,77	14,63	15,69	13,38	0,03	(1,86)
Police avec garantie de 75/75	15,12	15,09	17,29	18,54	15,82	0,03	(2,20)
Police avec garantie de 75/100	14,86	14,85	17,05	18,32	15,65	0,01	(2,20)
Police avec garantie de 100/100	13,75	13,81	15,92	17,19	14,75	(0,06)	(2,11)
Police avec garantie de 75/75 SP1	16,70	16,59	18,93	20,22	17,17	0,11	(2,34)
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,89	15,86	18,18	19,50	16,63	0,03	(2,32)
Police avec garantie de 100/100 SP1	14,93	14,96	17,23	18,56	15,90	(0,03)	(2,27)
Police avec garantie de 75/75 SP2	22,38	21,69	24,13	25,13	20,82	0,69	(2,44)
Police avec garantie de 75/100 SP2	22,37	21,67	24,12	25,12	20,81	0,70	(2,45)
Police avec garantie de 100/100 SP2	22,39	21,69	24,14	25,14	20,82	0,70	(2,45)
Police avec garantie de 75/100 SP	9,97	9,86	11,20	11,90	10,06	0,11	(1,34)

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) **Autres charges**

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) **Attribution des revenus**

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) **Émission et rachat de parts**

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) **Coûts de transaction**

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Canada Life Investments. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Multi-Placements	3,24	3,25	3,25	3,23	3,24
Génération et Mosaique	3,24	3,25	3,25	3,23	3,24
Génération I	3,10	3,11	3,11	3,09	3,10
Génération II	3,57	3,58	3,57	3,56	3,57
Génération de base	2,93	2,94	2,94	2,92	2,94
Police avec garantie de 75/75	2,94	2,95	2,95	2,93	2,94
Police avec garantie de 75/100	3,10	3,11	3,11	3,10	3,11
Police avec garantie de 100/100	3,57	3,58	3,57	3,56	3,57
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,51	2,52	2,52	2,51	2,51
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,95	2,96	2,95	2,95	2,95
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,39	3,39	3,39	3,37	3,39
Police avec garantie de 75/100 SP	2,02	2,02	2,01	2,01	2,03

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	12,08	23,23	18,68	57,67	64,16

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS À HAUT REVENU DE DIVIDENDES (LAKETON) SF039

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	8 908 \$	11 542 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	3 868	5 204
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	1 319 291	1 294 632
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	1 319 291	1 294 632
Total de l'actif	1 332 067 \$	1 311 378 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	350	525
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	350	525
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	1 331 717 \$	1 310 853 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	85 389 \$	(16 590) \$
Produits (pertes) divers	233	470
Total des produits (pertes)	85 622	(16 120)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	26 529	27 191
Coût de transaction	876	328
Retenues d'impôt à la source	5	1
Autres	2 722	2 782
Total des charges	30 132	30 302
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	55 490 \$	(46 422) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	1 310 853 \$	1 271 314 \$
Dépôts des titulaires de contrats	122 970	223 271
Retraits des titulaires de contrats	(157 596)	(137 310)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	55 490	(46 422)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	20 864	39 539
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	1 331 717 \$	1 310 853 \$

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	55 490 \$	(46 422) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(138 749)	(58 596)
(Profits) pertes latents	107 530	128 515
Produit brut de la cession d'actifs	751 714	181 560
Paiements bruts pour achats d'actifs	(745 154)	(295 686)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	1 336	659
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(175)	201
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	(1 249)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>31 992</u>	<u>(91 018)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	122 970	223 271
Retraits des titulaires de contrats	(157 596)	(137 310)
	<u>(34 626)</u>	<u>85 961</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(2 634)	(5 057)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	11 542	16 599
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	8 908 \$	11 542 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	55 048 \$	53 868 \$

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Cogeco Communications inc., à droit de vote subalterne	98 720	6 621	5 859
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	586 096	29 263	36 356
TELUS Corp.	2 517 776	45 949	59 370
TELUS International Inc.	268 124	5 536	3 051
Consommation discrétionnaire			
Dollarama Inc.	47 528	4 300	4 538
Magna International Inc.	209 867	11 787	16 430
Restaurant Brands International Inc.	222 336	17 553	23 018
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	195 948	6 738	15 290
Les Compagnies Loblaw limitée	336 386	39 297	43 152
Énergie			
AltaGas Ltd.	24 361	623	678
ARC Resources Ltd.	335 412	5 910	6 598
Canadian Natural Resources Ltd.	682 202	37 498	59 222
Enbridge Inc.	989 607	47 202	47 204
Pembina Pipeline Corp.	534 113	21 863	24 366
Pembina Pipeline Corp., reçus de souscription	39 997	1 714	1 800
Suncor Énergie Inc.	809 747	27 176	34 374
Corporation TC Énergie	1 097 391	64 546	56 801
Tourmaline Oil Corp.	153 069	9 450	9 121
Produits financiers			
Banque de Montréal	627 285	42 892	82 244
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	267 709	11 438	14 247
Brookfield Corp.	221 232	10 427	11 758
iA Société financière inc.	195 673	17 931	17 675
Intact Corporation financière	201 946	40 326	41 169
Société Financière Manuvie	1 336 824	32 443	39 142
Banque Royale du Canada	812 205	55 513	108 836
La Financière Sun Life inc.	833 757	41 490	57 296
La Banque de Nouvelle-Écosse	685 812	38 040	44 235
La Banque Toronto-Dominion	915 955	38 349	78 425
Thomson Reuters Corp.	58 053	9 988	11 247

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits industriels			
CAE inc.	234 138	6 568	6 696
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	253 941	31 111	42 294
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	437 051	43 343	45 820
Finning International Inc.	262 730	10 504	10 068
Toromont Industries Ltd.	52 877	5 894	6 139
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	56 670	7 784	8 044
Open Text Corp.	331 449	17 807	18 458
Matériaux			
Mines Agnico-Eagle Limitée	274 652	18 680	19 953
Société aurifère Barrick	463 318	11 369	11 092
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	388 146	24 588	23 130
Franco-Nevada Corp.	23 918	4 405	3 510
Nutrien Ltd.	370 384	23 859	27 649
Ressources Teck Limitée, cat. B	80 163	4 433	4 490
Immobilier			
Canadian Apartment Properties REIT	214 467	10 033	10 466
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	761 611	10 218	10 624
Société en commandite Holding FPI Granite	134 345	10 673	10 248
Services d'intérêt public			
Boralex Inc., cat. A	147 175	5 406	4 957
Emera Inc.	784 781	42 700	39 474
Fortis Inc.	437 561	24 354	23 851
Northland Power Inc.	762 298	20 075	18 349
Total des actions ordinaires canadiennes		1 055 667	1 298 814

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales			
Bermudes			
Brookfield Infrastructure Partners LP, parts de société en commandite	490 354	22 480	20 477
Total des actions ordinaires mondiales		22 480	20 477
Total des actions		1 078 147	1 319 291
Coûts de transaction (note 2)		(660)	
Total des placements		1 077 487	1 319 291

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023				
Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	— \$	1 517 \$	1 517 \$	15 \$
Total	— \$	1 517 \$	1 517 \$	15 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			0,1 %	— %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022				
Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	— \$	838 \$	838 \$	8 \$
Total	— \$	838 \$	838 \$	8 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			0,1 %	— %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 13 193 \$ (12 946 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	1 319 291 \$	— \$	— \$	1 319 291 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	1 319 291 \$	— \$	— \$	1 319 291 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	1 294 632 \$	— \$	— \$	1 294 632 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	1 294 632 \$	— \$	— \$	1 294 632 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Multi-Placements	523 466	611 770	671 491	738 153	844 825	31 353	35 246	40 138	34 363	41 637
Génération et Mosaïque	4 024 825	4 652 951	5 083 192	5 855 385	6 767 471	234 636	260 921	295 736	265 306	324 635
Génération I	1 952 796	2 375 569	2 664 635	3 165 843	3 810 175	46 700	54 659	63 623	58 883	75 045
Génération II	589 921	658 304	702 170	785 783	1 007 124	11 886	12 822	14 260	12 490	17 032
Génération de base	1 171 531	1 324 220	1 470 872	1 717 111	2 006 369	25 730	27 951	32 183	29 234	36 133
Police avec garantie de 75/75	3 696 559	3 612 334	3 102 125	3 096 813	2 930 874	93 416	87 737	78 105	60 673	60 742
Police avec garantie de 75/100	11 655 744	11 428 720	10 019 652	10 372 798	10 553 982	291 191	274 715	249 942	201 568	217 188
Police avec garantie de 100/100	1 026 731	1 198 067	1 222 857	1 285 289	1 469 518	23 985	27 055	28 792	23 685	28 813
Police avec garantie de 75/75 SP1	2 887 619	2 465 681	1 810 628	1 472 415	1 338 704	64 396	52 651	39 930	25 173	24 120
Police avec garantie de 75/100 SP1	13 864 472	13 588 482	10 541 766	9 095 049	8 738 758	301 532	283 597	227 720	152 645	154 907
Police avec garantie de 100/100 SP1	1 083 560	1 408 809	1 395 692	1 268 465	1 182 437	22 634	28 333	29 149	20 651	20 399
Police avec garantie de 75/75 SP2	715 191	631 059	603 641	624 763	575 773	20 489	16 943	16 383	12 866	12 230
Police avec garantie de 75/100 SP2	1 556 519	1 572 847	1 506 673	1 733 767	2 055 607	44 586	42 224	40 887	35 700	43 659
Police avec garantie de 100/100 SP2	20 214	150 391	102 415	60 651	43 938	579	4 036	2 778	1 248	933
Police avec garantie de 75/75 SP	216 867	167 866	97 434	87 365	42 533	2 827	2 080	1 238	854	435
Police avec garantie de 75/100 SP	399 226	332 847	200 546	178 722	137 001	5 172	4 104	2 538	1 743	1 399
Police avec garantie de 100/100 SP	34 015	21 288	4 345	4 015	7 227	429	257	54	39	73
Police avec garantie de 75/75 SPP	173 020	184 862	113 745	98 599	22 015	2 302	2 329	1 464	973	226
Police avec garantie de 75/100 SPP	563 394	453 189	353 971	176 089	201 107	7 405	5 654	4 521	1 728	2 062
Police avec garantie de 100/100 SPP	15 733	2 814	1 783	842	37 127	203	35	23	8	379

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Multi-Placements	59,90	57,61	59,77	46,55	49,29	2,29	(2,16)
Génération et Mosaïque	58,30	56,08	58,18	45,31	47,97	2,22	(2,10)
Génération I	23,91	23,01	23,88	18,60	19,70	0,90	(0,87)
Génération II	20,15	19,48	20,31	15,89	16,91	0,67	(0,83)
Génération de base	21,96	21,11	21,88	17,03	18,01	0,85	(0,77)
Police avec garantie de 75/75	25,27	24,29	25,18	19,59	20,73	0,98	(0,89)
Police avec garantie de 75/100	24,98	24,04	24,95	19,43	20,58	0,94	(0,91)
Police avec garantie de 100/100	23,36	22,58	23,55	18,43	19,61	0,78	(0,97)
Police avec garantie de 75/75 SP1	22,30	21,35	22,05	17,10	18,02	0,95	(0,70)
Police avec garantie de 75/100 SP1	21,75	20,87	21,60	16,78	17,73	0,88	(0,73)
Police avec garantie de 100/100 SP1	20,89	20,11	20,89	16,28	17,25	0,78	(0,78)
Police avec garantie de 75/75 SP2	28,65	26,85	27,14	20,59	21,24	1,80	(0,29)
Police avec garantie de 75/100 SP2	28,64	26,85	27,14	20,59	21,24	1,79	(0,29)
Police avec garantie de 100/100 SP2	28,63	26,83	27,13	20,58	21,23	1,80	(0,30)
Police avec garantie de 75/75 SP	13,03	12,39	12,70	9,78	10,23	0,64	(0,31)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,96	12,33	12,65	9,75	10,21	0,63	(0,32)
Police avec garantie de 100/100 SP	12,63	12,07	12,45	9,64	10,14	0,56	(0,38)
Police avec garantie de 75/75 SPP	13,30	12,60	12,87	9,87	10,29	0,70	(0,27)
Police avec garantie de 75/100 SPP	13,14	12,48	12,77	9,81	10,25	0,66	(0,29)
Police avec garantie de 100/100 SPP	12,91	12,29	12,62	9,73	10,20	0,62	(0,33)

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les parts **de la Collective** sont offertes à l'égard des régimes collectifs enregistrés et non enregistrés, des régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs, des régimes de participation différée aux bénéficiaires et de certains régimes à cotisations définies au Canada.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Multi-Placements	2,60	2,60	2,60	2,61	2,61
Générations et Mosaique	2,60	2,60	2,61	2,61	2,61
Générations I	2,62	2,63	2,63	2,63	2,63
Générations II	3,10	3,10	3,10	3,10	3,11
Générations de base	2,51	2,52	2,52	2,52	2,52
Police avec garantie de 75/75	2,52	2,51	2,52	2,52	2,52
Police avec garantie de 75/100	2,63	2,62	2,63	2,63	2,63
Police avec garantie de 100/100	3,10	3,10	3,10	3,10	3,10
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,14	2,14	2,14	2,15	2,15
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,36	2,36	2,36	2,37	2,37
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,69	2,69	2,69	2,70	2,70
Police avec garantie de 75/75 SP	1,42	1,41	1,42	1,42	1,41
Police avec garantie de 75/100 SP	1,53	1,52	1,53	1,53	1,53
Police avec garantie de 100/100 SP	2,00	2,00	2,00	2,01	2,00
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,04	1,04	1,04	1,04	1,05
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,26	1,26	1,26	1,27	1,27
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,59	1,59	1,59	1,63	1,60

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	57,02	13,75	7,48	12,65	7,69

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES (TRIMARK) SF051

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Invesco Canada Ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	30	25
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	54 491	59 793
Total des placements	54 491	59 793
Total de l'actif	54 521 \$	59 818 \$
Passif		
Découverts	30 \$	31 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	50	21
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	80	52
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	54 441 \$	59 766 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	10 572 \$	(12 131) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	10 572	(12 131)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 457	1 481
Autres	160	161
Total des charges	1 617	1 642
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	8 955 \$	(13 773) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	59 766 \$	76 607 \$
Dépôts des titulaires de contrats	3 809	4 259
Retraits des titulaires de contrats	(18 089)	(7 327)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	8 955	(13 773)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(5 325)	(16 841)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	54 441 \$	59 766 \$

Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	8 955 \$	(13 773) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(5 422)	(2 025)
(Profits) pertes latents	86	14 836
Produit brut de la cession d'actifs	19 015	7 796
Paiements bruts pour achats d'actifs	(3 141)	(3 045)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(5 236)	(680)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	29	(30)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(5)	122
	<u>14 281</u>	<u>3 201</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	3 809	4 259
Retraits des titulaires de contrats	(18 089)	(7 327)
	<u>(14 280)</u>	<u>(3 068)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	1	133
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(31)</u>	<u>(164)</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u><u>(30) \$</u></u>	<u><u>(31) \$</u></u>

Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds de sociétés mondiales Invesco, série I	657 757	41 126	54 491
Total des placements		41 126	54 491

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens, série I	23,77 %
Microsoft Corp.	3,45 %
Alphabet Inc., cat. A	2,11 %
NVIDIA Corp.	1,77 %
JPMorgan Chase & Co.	1,09 %
Broadcom Inc.	1,01 %
Barclays Bank PLC	0,71 %
Booking Holdings Inc.	0,71 %
Walmart Inc.	0,70 %
Visa Inc., cat. A	0,67 %
UnitedHealth Group Inc.	0,63 %
Citigroup Inc.	0,62 %
Cisco Systems Inc.	0,59 %
Adobe Inc.	0,57 %
Citigroup Global Markets Holdings Inc.	0,57 %
Eli Lilly and Co.	0,55 %
Salesforce Inc.	0,54 %
Comcast Corp., cat. A	0,53 %
Novo Nordisk AS	0,53 %
Samsung Electronics Co. Ltd.	0,53 %
HSBC Bank PLC	0,52 %
MasterCard Inc., cat. A	0,50 %
Builders FirstSource Inc.	0,49 %
Novartis AG	0,49 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	0,48 %

Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	579 304	669 156	757 929	868 800	1 022 466	17 113	17 062	23 873	24 454	28 464
Génération I	89 151	101 234	113 989	137 140	162 644	1 980	1 933	2 678	2 868	3 351
Génération II	5 331	5 769	13 187	8 281	11 632	98	91	258	145	201
Génération de base	44 985	46 522	55 092	52 198	75 088	901	800	1 163	979	1 386
Police avec garantie de 75/75	130 568	123 935	138 770	146 345	205 338	3 696	3 011	4 142	3 882	5 357
Police avec garantie de 75/100	406 381	416 960	438 139	501 858	552 530	11 243	9 919	12 826	13 077	14 185
Police avec garantie de 100/100	65 716	68 472	72 926	75 311	88 559	1 724	1 551	2 041	1 883	2 190
Police avec garantie de 75/75 SP1	71 366	85 024	75 091	57 598	53 789	1 904	1 937	2 091	1 418	1 296
Police avec garantie de 75/100 SP1	374 456	340 670	332 845	268 588	247 502	9 603	7 486	8 969	6 420	5 808
Police avec garantie de 100/100 SP1	46 773	33 915	29 602	28 706	27 214	1 139	711	764	660	617
Police avec garantie de 75/75 SP2	27 432	34 053	34 499	35 294	33 067	997	1 029	1 241	1 093	976
Police avec garantie de 75/100 SP2	102 731	109 865	109 891	106 141	74 634	3 733	3 320	3 952	3 287	2 202
Police avec garantie de 100/100 SP2	117	120	124	127	131	4	4	4	4	4
Police avec garantie de 75/75 SP	3 321	3 335	3 153	914	922	41	35	40	10	10
Police avec garantie de 75/100 SP	4 218	4 243	6 077	740	2 389	52	44	77	8	26
Police avec garantie de 75/75 SPP	8 791	1 920	2 219	—	—	112	21	29	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	8 097	8 029	5 709	—	6 296	101	85	73	—	69

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	29,54	25,50	31,50	28,15	27,84	4,04	(6,00)
Génération I	22,21	19,09	23,50	20,92	20,61	3,12	(4,41)
Génération II	18,35	15,84	19,56	17,48	17,29	2,51	(3,72)
Génération de base	20,02	17,19	21,11	18,76	18,46	2,83	(3,92)
Police avec garantie de 75/75	28,30	24,30	29,85	26,53	26,09	4,00	(5,55)
Police avec garantie de 75/100	27,67	23,79	29,27	26,06	25,67	3,88	(5,48)
Police avec garantie de 100/100	26,24	22,65	27,98	25,00	24,73	3,59	(5,33)
Police avec garantie de 75/75 SP1	26,68	22,78	27,84	24,62	24,09	3,90	(5,06)
Police avec garantie de 75/100 SP1	25,65	21,97	26,95	23,90	23,47	3,68	(4,98)
Police avec garantie de 100/100 SP1	24,36	20,96	25,82	23,01	22,69	3,40	(4,86)
Police avec garantie de 75/75 SP2	36,34	30,22	35,97	30,97	29,51	6,12	(5,75)
Police avec garantie de 75/100 SP2	36,34	30,22	35,97	30,97	29,51	6,12	(5,75)
Police avec garantie de 100/100 SP2	36,29	30,18	35,91	30,92	29,47	6,11	(5,73)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,42	10,54	12,81	11,26	10,95	1,88	(2,27)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,31	10,47	12,74	11,21	10,93	1,84	(2,27)
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,70	10,73	12,97	—	—	1,97	(2,24)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,48	10,57	12,82	—	10,98	1,91	(2,25)

Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	3,72	3,73	3,72	3,72	3,73
Générations I	3,34	3,35	3,34	3,33	3,35
Générations II	3,72	3,73	3,71	3,72	3,73
Générations de base	3,17	3,18	3,16	3,17	3,18
Police avec garantie de 75/75	3,17	3,18	3,17	3,17	3,18
Police avec garantie de 75/100	3,34	3,34	3,34	3,33	3,34
Police avec garantie de 100/100	3,72	3,73	3,72	3,72	3,73
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,66	2,66	2,65	2,65	2,66
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,99	2,99	2,98	2,98	2,99
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,43	3,43	3,42	3,42	3,44
Police avec garantie de 75/75 SP	2,06	2,07	2,05	2,06	2,05
Police avec garantie de 75/100 SP	2,23	2,24	2,23	2,24	2,22
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,55	1,56	1,53	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,88	1,88	1,86	—	1,89

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	5,16	4,72	4,11	23,78	10,67

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES (TRIMARK) SF052

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Fiera Capital

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	10
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	5 698	5 670
Total des placements	5 698	5 670
Total de l'actif	5 698 \$	5 680 \$
Passif		
Découverts	3 \$	52 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	1	3
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	4	55
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	5 694 \$	5 625 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	778 \$	(96) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	778	(96)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	168	181
Autres	18	20
Total des charges	186	201
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	592 \$	(297) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	5 625 \$	6 697 \$
Dépôts des titulaires de contrats	102	62
Retraits des titulaires de contrats	(625)	(837)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	592	(297)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	69	(1 072)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	5 694 \$	5 625 \$

Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	592 \$	(297) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(176)	(170)
(Profits) pertes latents	(482)	408
Produit brut de la cession d'actifs	861	1 065
Paiements bruts pour achats d'actifs	(111)	(118)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(120)	(142)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(2)	(13)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	10	(9)
	<u>572</u>	<u>724</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	102	62
Retraits des titulaires de contrats	(625)	(837)
	<u>(523)</u>	<u>(775)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	49	(51)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(52)</u>	<u>(1)</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>(3) \$</u>	<u>(52) \$</u>

Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds canadien de dividendes Plus Fiera, série F	202 818	4 270	5 698
Total des placements		4 270	5 698

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Costco Wholesale Corp.	5,42 %
Constellation Software Inc.	4,98 %
Visa Inc., cat. A	4,31 %
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	4,24 %
Banque Royale du Canada	4,09 %
McDonald's Corp.	3,77 %
La Banque Toronto-Dominion	3,68 %
PepsiCo Inc.	3,65 %
TELUS Corp.	3,63 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,62 %
The TJX Companies Inc.	3,46 %
Banque de Montréal	3,45 %
Restaurant Brands International Inc.	3,44 %
Intact Corporation financière	3,38 %
Metro inc.	3,38 %
Les Compagnies Loblaw limitée	3,29 %
Dollarama Inc.	3,26 %
Groupe TMX Ltée	3,24 %
FactSet Research Systems Inc.	3,21 %
Accenture PLC	3,19 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,14 %
Thomson Reuters Corp.	3,11 %
Banque Nationale du Canada	3,09 %
Toromont Industries Ltd.	2,85 %
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	2,79 %

Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaique	139 422	154 427	175 407	203 575	229 758	3 223	3 224	3 839	3 637	4 252
Génération I	21 959	25 036	26 322	29 043	35 902	319	328	361	324	415
Génération II	5 203	5 349	5 535	5 258	5 210	72	67	73	56	58
Génération de base	11 402	11 555	11 879	13 999	13 960	170	155	165	158	162
Police avec garantie de 75/75	13 177	13 664	14 304	17 398	18 653	222	206	225	222	245
Police avec garantie de 75/100	16 722	20 277	23 402	25 840	34 683	270	295	356	320	444
Police avec garantie de 100/100	34 462	38 208	48 499	53 474	59 413	538	539	717	646	743
Police avec garantie de 75/75 SP1	6 715	3 823	3 314	1 620	1 966	120	61	55	22	27
Police avec garantie de 75/100 SP1	8 312	7 477	7 885	12 863	9 106	145	117	128	169	122
Police avec garantie de 100/100 SP1	26 861	31 567	34 391	37 848	32 600	450	475	539	482	427
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	—	—	5 791	—	—	—	—	95
Police avec garantie de 75/100 SP2	3 362	3 441	5 825	6 595	9 462	80	71	122	109	156
Police avec garantie de 100/100 SP2	3 561	4 228	5 589	5 760	5 405	85	87	117	95	89

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaique	23,11	20,88	21,89	17,87	18,51	2,23	(1,01)
Génération I	14,55	13,11	13,72	11,17	11,55	1,44	(0,61)
Génération II	13,86	12,51	13,12	10,71	11,09	1,35	(0,61)
Génération de base	14,91	13,38	13,93	11,30	11,63	1,53	(0,55)
Police avec garantie de 75/75	16,82	15,10	15,72	12,75	13,12	1,72	(0,62)
Police avec garantie de 75/100	16,13	14,54	15,21	12,39	12,80	1,59	(0,67)
Police avec garantie de 100/100	15,62	14,11	14,79	12,08	12,51	1,51	(0,68)
Police avec garantie de 75/75 SP1	17,87	15,96	16,54	13,35	13,67	1,91	(0,58)
Police avec garantie de 75/100 SP1	17,42	15,59	16,20	13,10	13,45	1,83	(0,61)
Police avec garantie de 100/100 SP1	16,76	15,05	15,69	12,73	13,11	1,71	(0,64)
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	—	—	16,45	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	23,74	20,68	20,91	16,46	16,45	3,06	(0,23)
Police avec garantie de 100/100 SP2	23,74	20,68	20,91	16,46	16,45	3,06	(0,23)

Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	3,62	3,63	3,62	3,62	3,61
Générations I	3,40	3,41	3,40	3,40	3,39
Générations II	3,62	3,63	3,61	3,62	3,62
Générations de base	2,96	2,97	2,96	2,96	2,95
Police avec garantie de 75/75	2,96	2,97	2,96	2,96	2,95
Police avec garantie de 75/100	3,40	3,41	3,40	3,40	3,39
Police avec garantie de 100/100	3,62	3,63	3,62	3,62	3,61
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,47	2,48	2,47	2,49	2,49
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,69	2,71	2,71	2,70	2,73
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,02	3,04	3,03	3,04	3,04

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

For the years ended December 31	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,49	2,50	2,47	2,49	2,49
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,71	2,73	2,71	2,70	2,73
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,04	3,06	3,03	3,04	3,04

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	1,95	1,93	3,41	3,60	6,12

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS ÉQUILIBRÉ (TRIMARK) SF054

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré (Trimark) SF054 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds équilibré (Trimark) SF054

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Invesco Canada Ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	221	1
Montant à recevoir des courtiers	266	225
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	272 746	221 405
Total des placements	272 746	221 405
Total de l'actif	273 233 \$	221 631 \$
Passif		
Découverts	42 \$	64 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	42	64
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	273 191 \$	221 567 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	44 749 \$	(37 156) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	44 749	(37 156)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	6 132	5 941
Autres	657	628
Total des charges	6 789	6 569
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	37 960 \$	(43 725) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	221 567 \$	247 310 \$
Dépôts des titulaires de contrats	48 970	43 042
Retraits des titulaires de contrats	(35 306)	(25 060)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	37 960	(43 725)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	51 624	(25 743)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	273 191 \$	221 567 \$

Fonds équilibré (Trimark) SF054

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	37 960 \$	(43 725) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(2 797)	(3 787)
(Profits) pertes latents	(31 399)	45 964
Produit brut de la cession d'actifs	18 734	24 306
Paiements bruts pour achats d'actifs	(25 326)	(35 870)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(10 553)	(5 021)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(220)	184
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(41)	(414)
	<u>(13 642)</u>	<u>(18 363)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	48 970	43 042
Retraits des titulaires de contrats	(35 306)	(25 060)
	<u>13 664</u>	<u>17 982</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	22	(381)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	(64)	317
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	(42) \$	(64) \$

Fonds équilibré (Trimark) SF054

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds de croissance du revenu Invesco, série I	11 502 471	221 170	272 746
Total des placements		221 170	272 746

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Brookfield Corp.	6,08 %
Banque Royale du Canada	4,09 %
ICON PLC	3,44 %
UnitedHealth Group Inc.	3,10 %
La Banque Toronto-Dominion	2,98 %
Canadian Natural Resources Ltd.	2,91 %
TELUS Corp.	2,83 %
Aon Corp.	2,65 %
Colliers International Group Inc.	2,51 %
Alphabet Inc., cat. C	2,23 %
Open Text Corp.	2,14 %
Waters Corp.	2,14 %
Onex Corp., à droit de vote subalterne	2,05 %
Fairfax Financial Holdings Ltd., à droit de vote subalterne	2,04 %
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1,98 %
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	1,96 %
Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens, série I	1,91 %
Bombardier Produits Récréatifs inc.	1,90 %
CDW Corp.	1,89 %
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	1,81 %
Marriott International Inc., cat. A	1,80 %
Texas Instruments Inc.	1,78 %
Dollar General Corp.	1,69 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,63 %
Quincaillerie Richelieu Ltée	1,62 %

Fonds équilibré (Trimark) SF054

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	1 008 110	1 188 819	1 304 589	1 321 583	1 556 432	33 685	34 224	45 519	37 021	42 510
Génération I	679 445	804 705	995 667	1 081 351	1 270 957	13 897	14 109	21 051	18 262	20 821
Génération II	66 563	76 442	89 772	93 230	235 542	1 270	1 252	1 776	1 476	3 622
Génération de base	94 871	118 614	131 375	134 170	188 198	1 880	2 011	2 682	2 185	2 968
Police avec garantie de 75/75	810 661	771 980	702 776	530 933	473 149	17 682	14 411	15 796	9 517	8 215
Police avec garantie de 75/100	5 832 242	5 150 449	4 392 442	2 753 511	3 089 939	125 679	95 136	97 839	48 991	53 331
Police avec garantie de 100/100	211 651	238 202	242 298	138 256	174 928	4 447	4 297	5 280	2 410	2 963
Police avec garantie de 75/75 SP1	480 515	385 188	317 976	186 569	127 314	10 736	7 328	7 246	3 373	2 218
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 826 074	1 576 580	1 263 967	713 248	1 334 742	40 097	29 525	28 401	12 737	23 005
Police avec garantie de 100/100 SP1	175 304	112 919	280 326	76 666	58 998	3 744	2 061	6 154	1 341	998
Police avec garantie de 75/75 SP2	76 534	79 312	83 097	24 526	20 116	2 241	1 932	2 369	542	419
Police avec garantie de 75/100 SP2	203 320	218 674	198 551	145 042	144 661	5 961	5 334	5 668	3 210	3 014
Police avec garantie de 100/100 SP2	1 807	—	—	—	—	53	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	23 225	18 737	19 823	6 743	3 971	320	218	275	74	42
Police avec garantie de 75/100 SP	696 923	802 614	496 718	125 443	96 350	9 516	9 291	6 858	1 368	1 008
Police avec garantie de 75/75 SPP	25 465	26 045	24 085	11 382	—	358	309	338	125	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	116 438	10 977	4 125	3 409	11 510	1 625	129	58	37	121

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	33,41	28,79	34,89	28,01	27,31	4,62	(6,10)
Génération I	20,45	17,53	21,14	16,89	16,38	2,92	(3,61)
Génération II	19,07	16,38	19,78	15,83	15,38	2,69	(3,40)
Génération de base	19,81	16,96	20,42	16,28	15,77	2,85	(3,46)
Police avec garantie de 75/75	21,81	18,67	22,48	17,93	17,36	3,14	(3,81)
Police avec garantie de 75/100	21,55	18,47	22,27	17,79	17,26	3,08	(3,80)
Police avec garantie de 100/100	21,01	18,04	21,79	17,43	16,94	2,97	(3,75)
Police avec garantie de 75/75 SP1	22,34	19,02	22,79	18,08	17,42	3,32	(3,77)
Police avec garantie de 75/100 SP1	21,96	18,73	22,47	17,86	17,24	3,23	(3,74)
Police avec garantie de 100/100 SP1	21,36	18,26	21,95	17,49	16,91	3,10	(3,69)
Police avec garantie de 75/75 SP2	29,28	24,36	28,51	22,10	20,81	4,92	(4,15)
Police avec garantie de 75/100 SP2	29,32	24,39	28,55	22,13	20,84	4,93	(4,16)
Police avec garantie de 100/100 SP2	29,11	—	—	—	—	4,89	—
Police avec garantie de 75/75 SP	13,77	11,66	13,88	10,95	10,49	2,11	(2,22)
Police avec garantie de 75/100 SP	13,65	11,58	13,81	10,91	10,46	2,07	(2,23)
Police avec garantie de 75/75 SPP	14,08	11,86	14,05	11,03	—	2,22	(2,19)
Police avec garantie de 75/100 SPP	13,96	11,77	13,97	10,98	10,54	2,19	(2,20)

Fonds équilibré (Trimark) SF054

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds équilibré (Trimark) SF054 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds équilibré (Trimark) SF054

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds équilibré (Trimark) SF054

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds équilibré (Trimark) SF054

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds équilibré (Trimark) SF054

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds équilibré (Trimark) SF054

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds équilibré (Trimark) SF054

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds équilibré (Trimark) SF054

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds équilibré (Trimark) SF054

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds équilibré (Trimark) SF054

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds équilibré (Trimark) SF054

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds équilibré (Trimark) SF054

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds équilibré (Trimark) SF054

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	3,50	3,50	3,50	3,50	3,51
Générations I	2,99	2,99	2,99	2,99	3,00
Générations II	3,15	3,16	3,16	3,18	3,16
Générations de base	2,83	2,84	2,84	2,84	2,84
Police avec garantie de 75/75	2,83	2,83	2,83	2,84	2,84
Police avec garantie de 75/100	2,99	2,98	2,98	2,99	2,99
Police avec garantie de 100/100	3,15	3,16	3,14	3,16	3,16
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,32	2,32	2,31	2,32	2,32
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,48	2,48	2,48	2,50	2,49
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,71	2,71	2,71	2,71	2,71
Police avec garantie de 75/75 SP	1,73	1,73	1,72	1,73	1,72
Police avec garantie de 75/100 SP	1,88	1,88	1,87	1,88	1,89
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,21	1,21	1,21	1,22	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,38	1,37	1,38	1,41	1,38

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	7,74	10,35	2,86	5,23	7,00

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS INDICIEL D'OBLIGATIONS CANADIENNES (GPTD) SF079

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de Placements TD Inc.

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	6
Montant à recevoir des courtiers	—	7
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	9 387	10 907
Total des placements	9 387	10 907
Total de l'actif	9 387 \$	10 920 \$
Passif		
Découverts	3 \$	9 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	3	9
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	9 384 \$	10 911 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	621 \$	(1 642) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	621	(1 642)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	184	221
Autres	19	23
Total des charges	203	244
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	418 \$	(1 886) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice		
	10 911 \$	14 841 \$
Dépôts des titulaires de contrats	100	158
Retraits des titulaires de contrats	(2 045)	(2 202)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	418	(1 886)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(1 527)	(3 930)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	9 384 \$	10 911 \$

Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	418 \$	(1 886) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	332	224
(Profits) pertes latents	(633)	1 776
Produit brut de la cession d'actifs	2 173	2 401
Paiements bruts pour achats d'actifs	(32)	(121)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(320)	(358)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	6	(6)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	7	(5)
	<u>1 951</u>	<u>2 025</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	100	158
Retraits des titulaires de contrats	(2 045)	(2 202)
	<u>(1 945)</u>	<u>(2 044)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	6	(19)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(9)</u>	<u>10</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>(3) \$</u>	<u>(9) \$</u>

Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds indiciel d'obligations canadiennes Émeraude TD, catégorie B	816 283	10 466	9 387
Total des placements		10 466	9 387

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	1,55 %
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	1,51 %
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-06-2030	1,45 %
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 01-12-2033	1,40 %
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	1,34 %
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2030	1,32 %
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 01-03-2028	1,14 %
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-09-2025	1,04 %
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	1,02 %
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 01-09-2028	0,94 %
Gouvernement du Canada, 4,50 %, 01-11-2025	0,94 %
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 1,95 %, 15-12-2025	0,91 %
Gouvernement du Canada, 3,75 %, 01-02-2025	0,91 %
Gouvernement du Canada, 2,25 %, 01-06-2025	0,88 %
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-09-2027	0,86 %
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	0,81 %
Gouvernement du Canada, 2,50 %, 01-12-2032	0,77 %
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 01-08-2025	0,74 %
Province de l'Ontario, 2,60 %, 02-06-2025	0,74 %
Province de l'Ontario, 2,60 %, 02-06-2027	0,74 %
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	0,69 %
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-03-2027	0,64 %
Province de l'Ontario, 2,70 %, 02-06-2029	0,64 %
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-03-2026	0,63 %
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-03-2025	0,59 %

Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	179 305	211 930	268 479	302 243	317 588	2 873	3 261	4 792	5 675	5 632
Génération I	102 113	122 252	138 607	174 689	185 380	1 290	1 478	1 936	2 557	2 553
Génération II	10 305	24 562	26 455	34 448	35 768	123	280	349	476	465
Génération de base	69 464	81 518	95 536	110 634	108 968	846	949	1 285	1 558	1 444
Police avec garantie de 75/75	117 103	133 607	147 721	176 844	215 576	1 315	1 435	1 832	2 297	2 633
Police avec garantie de 75/100	77 384	99 473	117 300	154 674	211 281	862	1 060	1 444	1 996	2 565
Police avec garantie de 100/100	37 051	70 550	73 774	107 483	131 983	408	745	900	1 375	1 589
Police avec garantie de 75/75 SP1	63 998	63 649	71 173	68 137	68 655	695	657	844	841	792
Police avec garantie de 75/100 SP1	67 823	71 578	91 547	120 938	155 883	732	735	1 080	1 487	1 793
Police avec garantie de 100/100 SP1	21 587	29 763	30 992	27 466	46 908	230	301	361	334	534
Police avec garantie de 75/75 SP2	789	804	820	836	853	10	10	11	12	11
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	526	13 360	24 720	—	—	7	186	317
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	2 413	—	—	—	—	25
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	253	20 552	—	—	—	3	218

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	16,02	15,39	17,85	18,78	17,73	0,63	(2,46)
Génération I	12,64	12,09	13,97	14,64	13,77	0,55	(1,88)
Génération II	11,91	11,40	13,18	13,82	13,01	0,51	(1,78)
Génération de base	12,18	11,65	13,45	14,09	13,25	0,53	(1,80)
Police avec garantie de 75/75	11,23	10,74	12,40	12,99	12,22	0,49	(1,66)
Police avec garantie de 75/100	11,14	10,65	12,31	12,90	12,14	0,49	(1,66)
Police avec garantie de 100/100	11,02	10,55	12,20	12,79	12,04	0,47	(1,65)
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,85	10,32	11,85	12,34	11,54	0,53	(1,53)
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,80	10,27	11,80	12,30	11,50	0,53	(1,53)
Police avec garantie de 100/100 SP1	10,63	10,13	11,65	12,15	11,38	0,50	(1,52)
Police avec garantie de 75/75 SP2	12,76	11,97	13,55	13,91	12,83	0,79	(1,58)
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	13,52	13,89	12,81	—	—
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	10,51	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	11,38	10,60	—	—

Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	2,42	2,42	2,42	2,41	2,43
Générations I	2,03	2,03	2,03	2,02	2,04
Générations II	2,09	2,09	2,09	2,08	2,10
Générations de base	1,97	1,98	1,98	1,97	1,98
Police avec garantie de 75/75	1,97	1,98	1,98	1,97	1,98
Police avec garantie de 75/100	2,03	2,03	2,04	2,03	2,04
Police avec garantie de 100/100	2,09	2,09	2,09	2,08	2,10
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,41	1,41	1,40	1,39	1,40
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,46	1,46	1,46	1,45	1,45
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,57	1,57	1,57	1,56	1,57
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	1,54
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	1,02	1,01

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,41	1,41	1,40	1,39	1,41
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,46	1,46	1,46	1,45	1,46
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,57	1,57	1,57	1,56	1,58
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	1,02	1,02

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,32	0,98	1,13	6,69	38,47

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES (AGF) SF101

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements AGF Inc.

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	8
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	4 304	4 382
Total des placements	4 304	4 382
Total de l'actif	4 304 \$	4 390 \$
Passif		
Découverts	2 \$	10 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	2	1
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	4	11
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	4 300 \$	4 379 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	516 \$	(492) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	516	(492)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	136	154
Autres	14	16
Total des charges	150	170
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	366 \$	(662) \$
État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats		
Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	4 379 \$	5 533 \$
Dépôts des titulaires de contrats	74	119
Retraits des titulaires de contrats	(519)	(611)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	366	(662)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(79)	(1 154)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	4 300 \$	4 379 \$

Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	366 \$	(662) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(230)	(272)
(Profits) pertes latents	(21)	764
Produit brut de la cession d'actifs	690	780
Paiements bruts pour achats d'actifs	(96)	(116)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(265)	—
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	1	(4)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	8	2
	<u>453</u>	<u>492</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	74	119
Retraits des titulaires de contrats	(519)	(611)
	<u>(445)</u>	<u>(492)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	8	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(10)</u>	<u>(10)</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u><u>(2) \$</u></u>	<u><u>(10) \$</u></u>

Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Catégorie Actions de croissance canadiennes AGF, série O	41 281	2 924	4 304
Total des placements		2 924	4 304

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Banque Royale du Canada	7,23 %
La Banque Toronto-Dominion	5,66 %
Banque de Montréal	4,93 %
Trésorerie et dépôts à court terme	4,46 %
Constellation Software Inc.	3,40 %
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	3,38 %
Brookfield Corp.	3,28 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,22 %
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,09 %
Tourmaline Oil Corp.	3,05 %
Shopify Inc.	2,93 %
Mines Agnico-Eagle Limitée	2,89 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,78 %
La Financière Sun Life inc.	2,78 %
WSP Global Inc.	2,31 %
Wheaton Precious Metals Corp.	2,18 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,03 %
FirstService Corp.	2,02 %
Enbridge Inc.	1,97 %
Air Canada, à droit de vote variable	1,96 %
Kinross Gold Corp.	1,87 %
Methanex Corp.	1,71 %
Groupe TMX Ltée	1,66 %
Ressources Teck Limitée, cat. B	1,65 %
Boyd Group Services Inc.	1,60 %

Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	141 794	154 846	170 744	191 926	230 290	3 174	3 196	4 035	3 954	4 904
Génération I	13 943	15 349	16 193	21 893	23 750	142	143	173	203	227
Génération II	4 854	5 727	5 558	9 206	10 893	42	46	51	74	91
Génération de base	8 390	9 083	10 352	11 203	16 127	81	80	104	97	144
Police avec garantie de 75/75	12 564	12 583	15 610	17 276	20 091	165	152	214	205	245
Police avec garantie de 75/100	11 498	12 229	16 061	19 502	30 114	146	143	214	226	359
Police avec garantie de 100/100	9 549	11 524	13 108	22 251	25 990	116	129	168	249	300
Police avec garantie de 75/75 SP1	3 799	4 142	3 044	4 474	2 868	52	52	43	54	36
Police avec garantie de 75/100 SP1	21 784	24 998	27 059	24 298	25 282	290	304	373	290	309
Police avec garantie de 100/100 SP1	596	596	1 059	7 576	10 977	8	7	14	88	131
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	3 147	3 218	3 294	6 155	—	51	58	50	93
Police avec garantie de 75/100 SP2	4 401	4 500	4 598	4 702	4 817	81	73	83	71	73
Police avec garantie de 100/100 SP2	188	193	198	203	209	3	3	3	3	3

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	22,39	20,64	23,63	20,60	21,30	1,75	(2,99)
Génération I	10,16	9,34	10,67	9,28	9,56	0,82	(1,33)
Génération II	8,77	8,09	9,26	8,08	8,36	0,68	(1,17)
Génération de base	9,61	8,80	10,01	8,67	8,90	0,81	(1,21)
Police avec garantie de 75/75	13,15	12,05	13,70	11,87	12,19	1,10	(1,65)
Police avec garantie de 75/100	12,68	11,65	13,31	11,57	11,93	1,03	(1,66)
Police avec garantie de 100/100	12,12	11,18	12,81	11,17	11,56	0,94	(1,63)
Police avec garantie de 75/75 SP1	13,67	12,46	14,11	12,16	12,43	1,21	(1,65)
Police avec garantie de 75/100 SP1	13,32	12,17	13,81	11,93	12,22	1,15	(1,64)
Police avec garantie de 100/100 SP1	12,82	11,75	13,38	11,60	11,92	1,07	(1,63)
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	16,31	18,00	15,13	15,08	—	(1,69)
Police avec garantie de 75/100 SP2	18,35	16,31	18,01	15,13	15,08	2,04	(1,70)
Police avec garantie de 100/100 SP2	18,34	16,30	17,99	15,12	15,07	2,04	(1,69)

Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	3,64	3,65	3,66	3,66	3,66
Générations I	3,37	3,37	3,39	3,38	3,38
Générations II	3,70	3,70	3,72	3,71	3,71
Générations de base	2,98	2,99	2,99	3,00	2,99
Police avec garantie de 75/75	2,98	2,99	2,99	3,00	2,99
Police avec garantie de 75/100	3,37	3,38	3,38	3,39	3,38
Police avec garantie de 100/100	3,69	3,71	3,73	3,71	3,71
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,52	2,52	2,55	2,53	2,54
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,74	2,75	2,75	2,76	2,76
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,08	3,09	3,09	3,09	3,08

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	2,18	2,32	0,58	1,66	5,29

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'ACTION DE CROISSANCE CANADIENNES S-102MF

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	70 \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	10	43
Montant à recevoir des courtiers	—	61
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	131 281	101 664
Total des placements	131 281	101 664
Total de l'actif	131 361 \$	101 768 \$
Passif		
Découverts	— \$	11 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	95	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	95	11
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	131 266 \$	101 757 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	13 215 \$	(9 294) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	13 215	(9 294)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	2 675	2 298
Autres	303	260
Total des charges	2 978	2 558
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	10 237 \$	(11 852) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	101 757 \$	107 173 \$
Dépôts des titulaires de contrats	31 846	16 318
Retraits des titulaires de contrats	(12 574)	(9 882)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	10 237	(11 852)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	29 509	(5 416)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	131 266 \$	101 757 \$

Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	10 237 \$	(11 852) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(486)	(433)
(Profits) pertes latents	(7 188)	15 242
Produit brut de la cession d'actifs	6 122	7 905
Paiements bruts pour achats d'actifs	(22 524)	(11 858)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(5 541)	(5 515)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	33	(47)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	156	(140)
	<u>(19 191)</u>	<u>(6 698)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	31 846	16 318
Retraits des titulaires de contrats	(12 574)	(9 882)
	<u>19 272</u>	<u>6 436</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	81	(262)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(11)</u>	<u>251</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u><u>70 \$</u></u>	<u><u>(11) \$</u></u>

Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie, série S*	8 630 092	121 667	131 281
Total des placements		121 667	131 281

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Trésorerie et dépôts à court terme	5,96 %
Intact Corporation financière	5,23 %
Stantec Inc.	5,18 %
CAE inc.	5,11 %
Banque Royale du Canada	4,73 %
Premium Brands Holdings Corp.	4,35 %
Schneider Electric SE	4,24 %
Accenture PLC, cat. A	4,22 %
Boyd Group Services Inc.	4,05 %
Dollarama Inc.	3,88 %
Aon Corp.	3,82 %
Thomson Reuters Corp.	3,78 %
Microsoft Corp.	3,38 %
Waste Connections Inc.	3,15 %
Becton, Dickinson and Co.	2,98 %
Synopsys Inc.	2,80 %
Roper Technologies Inc.	2,76 %
Linde PLC	2,70 %
PepsiCo Inc.	2,52 %
Nutrien Ltd.	2,50 %
S&P Global Inc.	2,40 %
ON Semiconductor Corp.	2,26 %
Altus Group Ltd.	2,21 %
FirstService Corp.	2,14 %
Pet Valu Holdings Ltd.	2,03 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	133 762	124 577	140 888	157 593	179 098	3 851	3 303	4 230	3 906	4 057
Génération I	31 615	28 712	47 075	51 996	37 255	649	540	998	906	590
Génération II	10 535	13 303	14 346	16 327	14 991	186	216	263	247	207
Génération de base	15 079	18 555	19 156	20 190	20 144	285	321	373	322	292
Police avec garantie de 75/75	811 310	737 269	692 665	398 839	148 122	18 978	15 789	16 692	7 886	2 661
Police avec garantie de 75/100	1 605 809	1 297 982	1 219 735	826 610	284 254	36 793	27 257	28 854	16 062	5 024
Police avec garantie de 100/100	108 571	104 794	116 908	93 931	76 440	2 384	2 118	2 672	1 771	1 316
Police avec garantie de 75/75 SP1	726 511	554 635	450 941	226 765	89 067	17 398	12 104	11 022	4 527	1 607
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 429 192	1 211 177	1 182 971	724 630	200 345	33 364	25 823	28 313	14 196	3 556
Police avec garantie de 100/100 SP1	52 892	31 121	36 136	25 145	41 519	1 188	640	838	478	718
Police avec garantie de 75/75 SP2	94 896	92 799	90 590	60 864	31 161	3 020	2 625	2 800	1 499	677
Police avec garantie de 75/100 SP2	124 507	125 550	111 774	105 746	59 069	3 964	3 553	3 456	2 605	1 284
Police avec garantie de 100/100 SP2	13 931	9 275	9 539	9 812	10 102	443	262	295	242	220
Police avec garantie de 75/75 SP	67 702	63 832	45 104	24 179	3 920	1 003	856	673	293	43
Police avec garantie de 75/100 SP	121 169	83 496	61 262	24 436	4 256	1 784	1 114	911	295	46
Police avec garantie de 100/100 SP	11 174	11 284	11 395	17 609	—	161	148	167	210	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	175 901	169 991	110 295	61 634	5 557	2 675	2 330	1 674	756	61
Police avec garantie de 75/100 SPP	196 095	169 192	125 528	22 293	8 197	2 946	2 296	1 891	272	90
Police avec garantie de 100/100 SPP	13 140	34 540	70 584	296	—	194	462	1 051	3	—

Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	28,79	26,52	30,02	24,78	22,65	2,27	(3,50)
Génération I	20,54	18,82	21,21	17,42	15,84	1,72	(2,39)
Génération II	17,62	16,21	18,34	15,13	13,81	1,41	(2,13)
Génération de base	18,88	17,28	19,44	15,95	14,49	1,60	(2,16)
Police avec garantie de 75/75	23,39	21,42	24,10	19,77	17,96	1,97	(2,68)
Police avec garantie de 75/100	22,91	21,00	23,66	19,43	17,67	1,91	(2,66)
Police avec garantie de 100/100	21,96	20,21	22,86	18,85	17,22	1,75	(2,65)
Police avec garantie de 75/75 SP1	23,95	21,82	24,44	19,96	18,05	2,13	(2,62)
Police avec garantie de 75/100 SP1	23,34	21,32	23,93	19,59	17,75	2,02	(2,61)
Police avec garantie de 100/100 SP1	22,45	20,58	23,18	19,03	17,30	1,87	(2,60)
Police avec garantie de 75/75 SP2	31,82	28,29	30,91	24,62	21,73	3,53	(2,62)
Police avec garantie de 75/100 SP2	31,83	28,30	30,92	24,63	21,74	3,53	(2,62)
Police avec garantie de 100/100 SP2	31,82	28,29	30,91	24,62	21,73	3,53	(2,62)
Police avec garantie de 75/75 SP	14,82	13,41	14,93	12,11	10,88	1,41	(1,52)
Police avec garantie de 75/100 SP	14,73	13,35	14,87	12,08	10,87	1,38	(1,52)
Police avec garantie de 100/100 SP	14,40	13,10	14,66	11,96	—	1,30	(1,56)
Police avec garantie de 75/75 SPP	15,21	13,71	15,18	12,26	10,96	1,50	(1,47)
Police avec garantie de 75/100 SPP	15,02	13,57	15,06	12,19	10,93	1,45	(1,49)
Police avec garantie de 100/100 SPP	14,75	13,37	14,89	12,10	—	1,38	(1,52)

Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	3,55	3,56	3,55	3,52	3,54
Générations I	3,05	3,08	3,05	3,02	3,04
Générations II	3,47	3,47	3,47	3,43	3,45
Générations de base	2,94	2,95	2,94	2,91	2,93
Police avec garantie de 75/75	2,94	2,95	2,93	2,90	2,92
Police avec garantie de 75/100	3,05	3,06	3,04	3,01	3,03
Police avec garantie de 100/100	3,47	3,47	3,46	3,43	3,45
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,48	2,48	2,47	2,42	2,43
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,70	2,71	2,69	2,63	2,65
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,04	3,05	3,03	2,98	3,00
Police avec garantie de 75/75 SP	1,83	1,83	1,82	1,80	1,80
Police avec garantie de 75/100 SP	1,94	1,94	1,93	1,91	1,93
Police avec garantie de 100/100 SP	2,36	2,36	2,35	2,33	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,37	1,37	1,36	1,31	1,32
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,59	1,59	1,58	1,54	1,54
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,93	1,94	1,93	1,86	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,48	2,48	2,47	2,45	2,46
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,70	2,71	2,69	2,66	2,68
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,04	3,05	3,03	3,01	3,03
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,37	1,37	1,36	1,34	1,35
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,59	1,59	1,58	1,57	1,57
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,93	1,94	1,93	1,89	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	5,32	7,88	82,72	9,43	14,31

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES (BISSETT) SF103

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Société de Placements Franklin Templeton

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	433 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	7	24
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	31 172	33 324
Total des placements	31 172	33 324
Total de l'actif	31 179 \$	33 781 \$
Passif		
Découverts	23 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	71	11
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	94	11
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	31 085 \$	33 770 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	3 075 \$	1 214 \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	3 075	1 214
Charges		
Frais de gestion (note 8)	717	812
Autres	77	88
Total des charges	794	900
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 281 \$	314 \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	33 770 \$	38 772 \$
Dépôts des titulaires de contrats	209	929
Retraits des titulaires de contrats	(5 175)	(6 245)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 281	314
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(2 685)	(5 002)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	31 085 \$	33 770 \$

Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 281 \$	314 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1 912)	(2 556)
(Profits) pertes latents	568	3 307
Produit brut de la cession d'actifs	5 708	6 771
Paiements bruts pour achats d'actifs	(481)	(77)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(1 731)	(1 965)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	60	(12)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	17	68
	<u>4 510</u>	<u>5 850</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	209	929
Retraits des titulaires de contrats	(5 175)	(6 245)
	<u>(4 966)</u>	<u>(5 316)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(456)	534
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	433	(101)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	(23) \$	433 \$

Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett, série O	156 183	21 338	31 172
Total des placements		21 338	31 172

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
La Banque Toronto-Dominion	5,48 %
Banque Royale du Canada	5,21 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	4,36 %
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	4,25 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,11 %
Mines Agnico-Eagle Limitée	3,92 %
Fortis Inc.	3,52 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,42 %
Open Text Corp.	3,41 %
Waste Connections Inc.	3,20 %
TELUS Corp.	3,12 %
Enbridge Inc.	3,08 %
Brookfield Corp.	2,91 %
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	2,81 %
Banque de Montréal	2,70 %
Les Compagnies Loblaw limitée	2,62 %
Metro inc.	2,59 %
BCE Inc.	2,43 %
ATCO Ltd., cat. I, sans droit de vote	2,42 %
Dollarama Inc.	2,20 %
Hydro One Ltd.	2,01 %
Saputo Inc.	1,86 %
ARC Resources Ltd.	1,78 %
Canadian Natural Resources Ltd.	1,74 %
Groupe SNC-Lavalin inc.	1,69 %

Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	134 198	162 358	180 515	212 960	260 965	5 422	6 167	6 889	6 502	8 296
Génération I	66 111	78 989	86 417	104 877	126 245	1 566	1 755	1 924	1 864	2 331
Génération II	13 878	18 519	18 873	19 924	23 520	286	359	368	311	382
Génération de base	16 877	18 992	23 285	31 217	46 817	375	394	483	515	800
Police avec garantie de 75/75	112 723	116 685	118 865	133 393	164 773	2 877	2 784	2 833	2 530	3 236
Police avec garantie de 75/100	209 226	253 305	293 577	358 963	454 891	5 171	5 872	6 820	6 656	8 761
Police avec garantie de 100/100	160 207	176 679	193 761	223 711	267 891	3 813	3 956	4 362	4 032	5 031
Police avec garantie de 75/75 SP1	30 638	34 172	38 032	45 713	61 742	722	750	830	791	1 102
Police avec garantie de 75/100 SP1	86 857	100 170	105 090	110 731	161 576	1 997	2 149	2 248	1 882	2 838
Police avec garantie de 100/100 SP1	93 768	117 039	148 318	151 242	147 504	2 073	2 422	3 072	2 496	2 524
Police avec garantie de 75/75 SP2	9 298	17 968	21 662	23 882	53 052	290	510	597	509	1 139
Police avec garantie de 75/100 SP2	30 858	32 667	35 087	37 504	50 566	965	928	968	800	1 086
Police avec garantie de 100/100 SP2	12 963	14 014	16 484	16 284	16 919	405	398	455	348	364
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	—	780	—	—	—	—	8
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	641	647	4 117	—	—	9	7	44

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	40,40	37,98	38,16	30,53	31,79	2,42	(0,18)
Génération I	23,69	22,22	22,27	17,77	18,46	1,47	(0,05)
Génération II	20,59	19,37	19,48	15,59	16,25	1,22	(0,11)
Génération de base	22,19	20,75	20,73	16,49	17,08	1,44	0,02
Police avec garantie de 75/75	25,52	23,86	23,84	18,97	19,64	1,66	0,02
Police avec garantie de 75/100	24,72	23,18	23,23	18,54	19,26	1,54	(0,05)
Police avec garantie de 100/100	23,80	22,39	22,51	18,02	18,78	1,41	(0,12)
Police avec garantie de 75/75 SP1	23,57	21,94	21,84	17,30	17,85	1,63	0,10
Police avec garantie de 75/100 SP1	22,99	21,45	21,40	16,99	17,56	1,54	0,05
Police avec garantie de 100/100 SP1	22,10	20,70	20,71	16,50	17,11	1,40	(0,01)
Police avec garantie de 75/75 SP2	31,24	28,39	27,58	21,33	21,47	2,85	0,81
Police avec garantie de 75/100 SP2	31,27	28,41	27,60	21,34	21,48	2,86	0,81
Police avec garantie de 100/100 SP2	31,27	28,42	27,60	21,35	21,49	2,85	0,82
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	—	10,59	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	13,29	10,44	10,67	—	—

Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées. Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) **Parts de fonds de placement**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) **Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) **Classement des parts émises par le Fonds**

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	3,38	3,39	3,39	3,39	3,38
Générations I	3,14	3,15	3,15	3,14	3,14
Générations II	3,45	3,45	3,45	3,45	3,45
Générations de base	2,83	2,84	2,84	2,84	2,83
Police avec garantie de 75/75	2,83	2,84	2,84	2,83	2,83
Police avec garantie de 75/100	3,14	3,15	3,15	3,14	3,14
Police avec garantie de 100/100	3,45	3,46	3,46	3,45	3,45
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,43	2,43	2,43	2,43	2,43
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,65	2,65	2,65	2,65	2,65
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,98	2,99	2,98	2,98	2,98
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	—	2,03
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	1,54	1,55	1,52

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,08	0,21	2,21	16,25	4,83

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS ÉQUILIBRÉ (BISSETT) SF104

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré (Bissett) SF104 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds équilibré (Bissett) SF104

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	36
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	121 226	118 451
Total des placements	121 226	118 451
Total de l'actif	121 226 \$	118 487 \$
Passif		
Découverts	22 \$	8 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	28	—
Montant à payer aux courtiers	59	46
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	109	54
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	121 117 \$	118 433 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	14 714 \$	(15 538) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	14 714	(15 538)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	2 888	3 211
Autres	282	305
Total des charges	3 170	3 516
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11 544 \$	(19 054) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	118 433 \$	148 594 \$
Dépôts des titulaires de contrats	6 658	5 963
Retraits des titulaires de contrats	(15 518)	(17 070)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11 544	(19 054)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	2 684	(30 161)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	121 117 \$	118 433 \$

Fonds équilibré (Bissett) SF104

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11 544 \$	(19 054) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	1 159	2 590
(Profits) pertes latents	(12 774)	15 470
Produit brut de la cession d'actifs	16 327	22 062
Paiements bruts pour achats d'actifs	(4 388)	(7 468)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(3 099)	(2 522)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	64	(53)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	13	46
	<u>8 846</u>	<u>11 071</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	6 658	5 963
Retraits des titulaires de contrats	(15 518)	(17 070)
	<u>(8 860)</u>	<u>(11 107)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(14)	(36)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	(8)	28
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	(22) \$	(8) \$

Fonds équilibré (Bissett) SF104

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts	Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds Portefeuille durable équilibré Canada Vie, série S	12 333 713	124 157	121 226
Total des placements		124 157	121 226

Principaux titres :

Fonds sous-jacent : Fonds d'actions américaines ESG Canada Vie

Description des titres	% du total
Microsoft Corp.	7,33 %
Apple Inc.	6,98 %
Amazon.com Inc.	3,82 %
NVIDIA Corp.	3,26 %
Alphabet Inc., cat. A	2,09 %

Fonds sous-jacent : Fonds d'actions internationales Canada Vie

Description des titres	% du total
ASML Holding NV	3,27 %
Shell PLC	3,01 %
Nestlé SA	2,83 %
BHP Group Ltd.	2,53 %
Shin-Etsu Chemical Co. Ltd.	2,32 %

Fonds sous-jacent : Fonds durable d'actions de marchés émergents Canada Vie

Description des titres	% du total
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	8,93 %
Tencent Holdings Ltd.	5,31 %
HDFC Bank Ltd., CAAE	2,90 %
PT Bank Central Asia TBK	2,86 %
FirstRand Limited	2,77 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds équilibré (Bissett) SF104

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
--	------------------------	-------------------	---------------------

Principaux titres (suite) :

*Fonds sous-jacent : Fonds durable d'obligations mondiales
Canada Vie*

Description des titres	% du total
Gouvernement de l'Italie, 4,00 %, 15-11-2030	4,93 %
Gouvernement de l'Italie, 3,40 %, 01-04-2028	3,72 %
Gouvernement du Royaume-Uni, 3,25 %, 31-01-2033	3,72 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,50 %, 15-11-2033	3,58 %
Union européenne, 1,00 %, 06-07-2032	3,16 %

Fonds équilibré (Bissett) SF104

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	582 052	712 623	761 999	854 803	998 788	12 670	14 121	17 375	17 698	20 574
Génération I	692 107	830 473	1 190 349	1 607 654	1 941 900	11 103	12 108	19 938	24 410	29 288
Génération II	116 214	165 111	179 828	230 875	266 225	1 743	2 257	2 831	3 302	3 787
Génération de base	154 611	166 180	186 923	208 434	251 192	2 450	2 387	3 076	3 096	3 690
Police avec garantie de 75/75	685 454	711 058	679 832	771 859	881 652	11 836	11 129	12 190	12 494	14 114
Police avec garantie de 75/100	3 274 382	3 548 445	4 117 708	4 900 970	5 931 303	55 065	54 234	72 302	78 009	93 777
Police avec garantie de 100/100	343 819	386 301	427 187	507 685	596 967	5 626	5 761	7 339	7 921	9 266
Police avec garantie de 75/75 SP1	114 358	132 042	89 640	90 978	122 354	1 858	1 941	1 507	1 377	1 826
Police avec garantie de 75/100 SP1	638 739	575 062	445 367	532 995	693 656	10 204	8 320	7 377	7 960	10 232
Police avec garantie de 100/100 SP1	168 473	114 796	119 354	109 159	111 754	2 624	1 622	1 934	1 598	1 620
Police avec garantie de 75/75 SP2	38 187	24 555	27 380	38 193	46 362	821	467	581	712	832
Police avec garantie de 75/100 SP2	88 187	99 342	68 727	70 537	126 794	1 898	1 888	1 459	1 316	2 277
Police avec garantie de 100/100 SP2	393	1 406	2 219	6 504	7 689	8	27	47	121	138
Police avec garantie de 75/75 SP	336	98	—	—	—	4	1	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	43 755	52 045	46 565	43 507	49 663	494	528	537	450	505
Police avec garantie de 75/75 SPP	73 658	33 110	—	—	—	858	345	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	160 526	125 229	8 571	—	—	1 855	1 297	101	—	—

Fonds équilibré (Bissett) SF104

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	21,77	19,82	22,80	20,70	20,60	1,95	(2,98)
Génération I	16,04	14,58	16,75	15,18	15,08	1,46	(2,17)
Génération II	15,00	13,67	15,74	14,30	14,23	1,33	(2,07)
Génération de base	15,85	14,36	16,46	14,85	14,69	1,49	(2,10)
Police avec garantie de 75/75	17,27	15,65	17,93	16,19	16,01	1,62	(2,28)
Police avec garantie de 75/100	16,82	15,28	17,56	15,92	15,81	1,54	(2,28)
Police avec garantie de 100/100	16,36	14,91	17,18	15,60	15,52	1,45	(2,27)
Police avec garantie de 75/75 SP1	16,25	14,70	16,81	15,13	14,92	1,55	(2,11)
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,97	14,47	16,56	14,94	14,75	1,50	(2,09)
Police avec garantie de 100/100 SP1	15,57	14,13	16,20	14,64	14,49	1,44	(2,07)
Police avec garantie de 75/75 SP2	21,51	19,00	21,22	18,65	17,95	2,51	(2,22)
Police avec garantie de 75/100 SP2	21,52	19,01	21,23	18,66	17,96	2,51	(2,22)
Police avec garantie de 100/100 SP2	21,52	19,01	21,23	18,66	17,96	2,51	(2,22)
Police avec garantie de 75/75 SP	11,51	10,32	—	—	—	1,19	(1,36)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,29	10,15	11,54	10,34	10,16	1,14	(1,39)
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,65	10,42	—	—	—	1,23	(1,37)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,56	10,36	11,73	—	—	1,20	(1,37)

Fonds équilibré (Bissett) SF104

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds équilibré (Bissett) SF104 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds équilibré (Bissett) SF104

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds équilibré (Bissett) SF104

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds équilibré (Bissett) SF104

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds équilibré (Bissett) SF104

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds équilibré (Bissett) SF104

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds équilibré (Bissett) SF104

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds équilibré (Bissett) SF104

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds équilibré (Bissett) SF104

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds équilibré (Bissett) SF104

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds équilibré (Bissett) SF104

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds équilibré (Bissett) SF104

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds équilibré (Bissett) SF104

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	3,01	3,01	3,26	3,30	3,30
Générations I	2,85	2,85	3,10	3,14	3,14
Générations II	3,12	3,12	3,28	3,30	3,30
Générations de base	2,58	2,57	2,68	2,70	2,70
Police avec garantie de 75/75	2,57	2,57	2,68	2,70	2,70
Police avec garantie de 75/100	2,85	2,84	3,10	3,14	3,14
Police avec garantie de 100/100	3,12	3,12	3,28	3,30	3,30
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,39	2,38	2,40	2,41	2,41
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,50	2,49	2,56	2,57	2,57
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,67	2,66	2,77	2,79	2,79
Police avec garantie de 75/75 SP	1,47	1,48	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,75	1,75	2,00	2,04	2,04
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,30	1,28	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,41	1,40	1,36	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	3,71	5,71	97,52	0,04	0,50

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'ACTION À PETITE CAPITALISATION (BISSETT) SF105

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Société de Placements Franklin Templeton

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	43	92
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	16 857	16 850
Total des placements	16 857	16 850
Total de l'actif	16 900 \$	16 942 \$
Passif		
Découverts	96 \$	92 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	8	5
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	104	97
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	16 796 \$	16 845 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	2 768 \$	(916) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	2 768	(916)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	538	592
Autres	55	60
Total des charges	593	652
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 175 \$	(1 568) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	16 845 \$	20 341 \$
Dépôts des titulaires de contrats	199	303
Retraits des titulaires de contrats	(2 423)	(2 231)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 175	(1 568)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(49)	(3 496)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	16 796 \$	16 845 \$

Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 175 \$	(1 568) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(56)	28
(Profits) pertes latents	(2 162)	1 159
Produit brut de la cession d'actifs	2 843	2 720
Paiements bruts pour achats d'actifs	(82)	(111)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(550)	(271)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	3	(6)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	49	(89)
	<u>2 220</u>	<u>1 862</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	199	303
Retraits des titulaires de contrats	(2 423)	(2 231)
	<u>(2 224)</u>	<u>(1 928)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(4)	(66)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(92)</u>	<u>(26)</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u><u>(96) \$</u></u>	<u><u>(92) \$</u></u>

Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett, série O	212 855	15 660	16 857
Total des placements		15 660	16 857

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
DRI Healthcare Trust	4,20 %
ATCO Ltd., cat. I, sans droit de vote	3,69 %
EQB Inc.	3,60 %
Boyd Group Services Inc.	3,31 %
Empire Co. Ltd., cat. A, sans droit de vote	3,13 %
PHX Energy Services Corp.	3,09 %
Headwater Exploration Inc.	3,07 %
AltaGas Ltd.	3,04 %
Winpak Ltd.	2,94 %
FirstService Corp.	2,74 %
Neighbourly Pharmacy Inc.	2,67 %
Parex Resources Inc.	2,65 %
Topaz Energy Corp.	2,58 %
Calian Group Ltd.	2,57 %
Jamieson Wellness Inc.	2,43 %
Kelt Exploration Ltd.	2,43 %
The Descartes Systems Group Inc.	2,39 %
Banque canadienne de l'Ouest	2,25 %
Enerflex Ltd.	2,09 %
Transcontinental Inc., cat. A, à droit de vote subalterne	2,02 %
Whitecap Resources Inc.	2,01 %
Bird Construction Inc.	1,95 %
Methanex Corp.	1,94 %
Celestica Inc.	1,93 %
Killam Apartment REIT	1,93 %

Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	275 891	315 139	350 007	387 031	464 062	8 704	8 749	10 604	9 403	11 332
Génération I	77 658	83 348	93 942	108 445	137 602	892	843	1 036	959	1 224
Génération II	41 554	49 943	56 369	70 082	82 738	509	540	668	668	796
Génération de base	54 671	62 948	65 832	82 839	108 557	740	747	851	856	1 125
Police avec garantie de 75/75	72 382	85 417	91 321	104 947	130 795	1 119	1 159	1 348	1 239	1 548
Police avec garantie de 75/100	133 291	160 147	189 118	232 528	309 907	1 989	2 103	2 710	2 672	3 579
Police avec garantie de 100/100	54 878	60 375	72 960	82 482	97 348	775	753	997	907	1 081
Police avec garantie de 75/75 SP1	16 151	17 461	16 745	17 843	54 057	205	194	202	171	518
Police avec garantie de 75/100 SP1	46 454	49 986	53 975	52 664	120 560	574	542	636	497	1 137
Police avec garantie de 100/100 SP1	51 825	56 111	51 081	67 778	63 878	612	583	579	617	584
Police avec garantie de 75/75 SP2	10 961	11 276	11 595	11 926	14 667	200	174	189	150	179
Police avec garantie de 75/100 SP2	8 572	8 816	9 061	9 317	29 162	156	136	147	117	355
Police avec garantie de 100/100 SP2	17 411	20 334	22 242	19 669	15 153	318	315	362	247	185
Police avec garantie de 75/75 SP	—	478	401	321	402	—	4	4	2	3
Police avec garantie de 75/100 SP	324	327	912	2 546	2 880	3	3	8	19	21

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	31,55	27,76	30,30	24,29	24,42	3,79	(2,54)
Génération I	11,49	10,11	11,03	8,85	8,89	1,38	(0,92)
Génération II	12,24	10,81	11,85	9,54	9,62	1,43	(1,04)
Génération de base	13,53	11,88	12,92	10,34	10,36	1,65	(1,04)
Police avec garantie de 75/75	15,46	13,57	14,76	11,81	11,84	1,89	(1,19)
Police avec garantie de 75/100	14,92	13,13	14,33	11,49	11,55	1,79	(1,20)
Police avec garantie de 100/100	14,12	12,47	13,67	11,00	11,10	1,65	(1,20)
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,68	11,09	12,04	9,60	9,59	1,59	(0,95)
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,36	10,84	11,78	9,42	9,43	1,52	(0,94)
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,80	10,39	11,34	9,10	9,15	1,41	(0,95)
Police avec garantie de 75/75 SP2	18,26	15,49	16,28	12,58	12,19	2,77	(0,79)
Police avec garantie de 75/100 SP2	18,25	15,47	16,27	12,57	12,18	2,78	(0,80)
Police avec garantie de 100/100 SP2	18,25	15,48	16,28	12,58	12,18	2,77	(0,80)
Police avec garantie de 75/75 SP	—	8,77	9,44	7,46	7,40	—	(0,67)
Police avec garantie de 75/100 SP	9,96	8,66	9,35	7,42	7,37	1,30	(0,69)

Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	3,70	3,71	3,71	3,71	3,72
Générations I	3,70	3,71	3,71	3,71	3,72
Générations II	4,09	4,09	4,09	4,09	4,10
Générations de base	3,43	3,43	3,43	3,44	3,44
Police avec garantie de 75/75	3,43	3,43	3,43	3,43	3,44
Police avec garantie de 75/100	3,70	3,71	3,71	3,71	3,72
Police avec garantie de 100/100	4,09	4,10	4,09	4,09	4,10
Police avec garantie de 75/75 SP1	3,13	3,13	3,14	3,16	3,15
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,35	3,36	3,36	3,37	3,37
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,74	3,74	3,75	3,74	3,75
Police avec garantie de 75/75 SP	—	2,32	2,33	2,34	2,34
Police avec garantie de 75/100 SP	2,61	2,61	2,61	2,61	2,60

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,48	0,60	1,13	1,36	0,61

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES (TEMPLETON) SF118

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Société de Placements Franklin Templeton

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	6	7
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	5 614	5 940
Total des placements	5 614	5 940
Total de l'actif	5 620 \$	5 947 \$
Passif		
Découverts	7 \$	7 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	1	1
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	8	8
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	5 612 \$	5 939 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	1 003 \$	(108) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	1 003	(108)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	180	184
Autres	20	21
Total des charges	200	205
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	803 \$	(313) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	5 939 \$	7 305 \$
Dépôts des titulaires de contrats	45	144
Retraits des titulaires de contrats	(1 175)	(1 197)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	803	(313)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(327)	(1 366)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	5 612 \$	5 939 \$

Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	803 \$	(313) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	37	196
(Profits) pertes latents	(826)	184
Produit brut de la cession d'actifs	1 348	1 376
Paiements bruts pour achats d'actifs	(19)	(104)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(214)	(272)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	—	(1)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	1	2
	<u>1 130</u>	<u>1 068</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	45	144
Retraits des titulaires de contrats	(1 175)	(1 197)
	<u>(1 130)</u>	<u>(1 053)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	15
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(7)</u>	<u>(22)</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>(7) \$</u>	<u>(7) \$</u>

Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fiducie internationale d'actions Templeton	278 808	5 623	5 614
Total des placements		5 623	5 614

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Deutsche Telekom AG	4,07 %
TotalEnergies SE	3,83 %
Shell PLC	3,67 %
BP PLC	3,37 %
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc.	3,31 %
Samsung Electronics Co. Ltd.	3,05 %
Hitachi Ltd.	2,78 %
CRH PLC	2,70 %
Sanofi SA	2,66 %
Lloyds Banking Group PLC	2,49 %
BAE Systems PLC	2,45 %
SAP SE	2,42 %
Trésorerie et dépôts à court terme	2,38 %
Veolia Environnement SA	2,36 %
Honda Motor Co. Ltd.	2,25 %
ICON PLC	2,25 %
Smith & Nephew PLC	2,25 %
AstraZeneca PLC	2,16 %
HSBC Holdings PLC	2,12 %
Mitsubishi Electric Corp.	2,12 %
Unilever PLC	2,11 %
Danone SA	2,02 %
Sony Group Corp.	1,93 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAEE	1,92 %
Adecco Group AG	1,91 %

Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	190 691	207 544	229 048	266 505	343 854	2 278	2 170	2 502	2 862	3 988
Génération I	30 585	32 787	41 318	46 273	66 801	365	342	450	495	771
Génération II	13 963	14 646	15 542	16 604	18 362	137	126	140	147	176
Génération de base	11 641	11 548	18 380	29 901	48 904	125	108	178	284	499
Prestige et Prestige Plus	—	419	484	551	627	—	5	6	6	8
Police avec garantie de 75/75	26 348	45 932	47 599	53 290	67 455	393	596	642	703	957
Police avec garantie de 75/100	63 080	77 885	88 872	116 305	150 743	905	977	1 164	1 496	2 091
Police avec garantie de 100/100	21 150	27 036	27 927	35 717	39 823	291	327	353	445	537
Police avec garantie de 75/75 SP1	4 139	6 091	30 555	33 586	47 269	77	99	513	550	829
Police avec garantie de 75/100 SP1	52 920	63 958	62 026	58 444	62 195	949	999	1 008	929	1 063
Police avec garantie de 100/100 SP1	2 142	3 887	3 959	1 443	1 416	37	58	62	22	23
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	3 837	3 936	4 041	8 355	—	84	87	84	182
Police avec garantie de 75/100 SP2	1 677	1 723	1 770	2 205	7 613	43	38	39	46	166
Police avec garantie de 100/100 SP2	441	455	7 320	7 552	7 798	12	10	161	158	170
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	—	2 024	—	—	—	—	19
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	—	—	10 651	—	—	—	—	101

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	11,95	10,46	10,92	10,74	11,60	1,49	(0,46)
Génération I	11,94	10,44	10,89	10,70	11,54	1,50	(0,45)
Génération II	9,78	8,58	8,98	8,85	9,58	1,20	(0,40)
Génération de base	10,73	9,34	9,71	9,50	10,21	1,39	(0,37)
Prestige et Prestige Plus	—	11,12	11,61	11,41	12,33	—	(0,49)
Police avec garantie de 75/75	14,90	12,98	13,49	13,20	14,19	1,92	(0,51)
Police avec garantie de 75/100	14,35	12,55	13,10	12,86	13,87	1,80	(0,55)
Police avec garantie de 100/100	13,77	12,08	12,65	12,46	13,49	1,69	(0,57)
Police avec garantie de 75/75 SP1	18,65	16,19	16,78	16,37	17,53	2,46	(0,59)
Police avec garantie de 75/100 SP1	17,94	15,63	16,25	15,90	17,09	2,31	(0,62)
Police avec garantie de 100/100 SP1	17,03	14,91	15,57	15,31	16,53	2,12	(0,66)
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	21,89	22,04	20,89	21,76	—	(0,15)
Police avec garantie de 75/100 SP2	25,92	21,88	22,03	20,88	21,75	4,04	(0,15)
Police avec garantie de 100/100 SP2	25,91	21,87	22,03	20,87	21,74	4,04	(0,16)
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	—	9,46	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	—	—	9,51	—	—

Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	3,66	3,66	3,66	3,65	3,64
Générations I	3,55	3,55	3,55	3,54	3,53
Générations II	3,89	3,88	3,87	3,87	3,86
Générations de base	3,17	3,17	3,17	3,16	3,14
Prestige et Prestige Plus	—	3,65	3,64	3,64	3,63
Police avec garantie de 75/75	3,17	3,16	3,16	3,15	3,14
Police avec garantie de 75/100	3,55	3,55	3,55	3,54	3,53
Police avec garantie de 100/100	3,89	3,88	3,89	3,87	3,86
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,87	2,87	2,86	2,85	2,84
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,20	3,19	3,19	3,18	3,17
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,65	3,64	3,64	3,62	3,61
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	—	2,40
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	—	—	2,06

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,31	1,68	3,99	14,06	4,62

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'OBLIGATIONS D'ÉTAT S-167G

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations d'État S-167G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'obligations d'État S-167G

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	8 \$	1 024 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	16	46
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	3 360	14 174
Actions	—	—
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés (note 7)	—	—
Total des placements	3 360	14 174
Total de l'actif	3 384 \$	15 244 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	3
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés (note 7)	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	3
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	3 384 \$	15 241 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	328 \$	(504) \$
Produits (pertes) divers	10	17
Total des produits (pertes)	338	(487)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	76	94
Coût de transaction	—	—
Retenues d'impôt à la source	—	—
Autres	9	12
Total des charges	85	106
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	253 \$	(593) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	15 241 \$	19 156 \$
Dépôts des titulaires de contrats	708	593
Retraits des titulaires de contrats	(12 818)	(3 915)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	253	(593)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(11 857)	(3 915)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	3 384 \$	15 241 \$

Fonds d'obligations d'État S-167G

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	253 \$	(593) \$
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	9	(12)
(Profits) pertes réalisés	671	366
(Profits) pertes latents	(628)	493
Produit brut de la cession d'actifs	21 786	9 762
Paiements bruts pour achats d'actifs	(11 024)	(6 722)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	30	(8)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(3)	(8)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>11 094</u>	<u>3 278</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	708	593
Retraits des titulaires de contrats	(12 818)	(3 915)
	<u>(12 110)</u>	<u>(3 322)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(1 016)	(44)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	1 024	1 068
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	8 \$	1 024 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	401 \$	333 \$

Fonds d'obligations d'État S-167G

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,90 %, 15-09-2026	754 000	722	720
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,95 %, 15-12-2025	340 000	332	327
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,55 %, 15-03-2025	285 000	277	279
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-03-2027	373 000	352	349
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 01-09-2028	250 000	241	251
Gouvernement du Canada, 4,25 %, 01-12-2026, rendement réel	20 000	40	39
Total des obligations du gouvernement fédéral		1 964	1 965
Obligations de gouvernements provinciaux			
Province de la Colombie-Britannique, 2,30 %, 18-06-2026	43 000	44	41
Province du Manitoba, 2,55 %, 02-06-2026	56 000	57	54
Province de l'Ontario, 1,55 %, 01-11-2029	66 000	66	59
Province de l'Ontario, 2,40 %, 02-06-2026	65 000	70	63
Province de l'Ontario, 2,60 %, 02-06-2025	21 000	21	21
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	620 000	599	615
Province de Québec, 2,75 %, 01-09-2027	150 000	158	146
Total des obligations de gouvernements provinciaux		1 015	999
Obligations de gouvernements municipaux			
Municipal Finance Authority of British Columbia, 4,95 %, 01-12-2027	24 000	29	25
Total des obligations de gouvernements municipaux		29	25
Obligations de sociétés – non convertibles			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-03-2026	156 000	157	156
PSP Capital Inc., 2,60 %, 01-03-2032	80 000	80	74
Total des obligations de sociétés – non convertibles		237	230
Titres adossés à des créances hypothécaires			
Financière First National, 3,84 %, 01-11-2028	126 000	122	125
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		122	125
Total des obligations canadiennes		3 367	3 344

Fonds d'obligations d'État S-167G

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations américaines			
Obligations du gouvernement fédéral			
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	10 000	16	16
Total des obligations du gouvernement fédéral		16	16
Total des obligations américaines		16	16
Total des obligations		3 383	3 360

Fonds d'obligations d'État S-167G

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2023

Tableau des contrats dérivés

Contrats à terme standardisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme standardisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit latent (perte)
(1)	112,49 CAD	Obligations à 5 ans du Canada, 31-03-2024	31 mars 2024	113 CAD	112,69 CAD	-
Actifs dérivés						-
Total des contrats à terme standardisés						-

Total des instruments dérivés à la juste valeur

-

Total des placements

3 383

3 360

Fonds d'obligations d'État S-167G

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations d'État S-167G (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'obligations d'État S-167G

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023				
Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	16 \$	— \$	16 \$	— \$
Total	16 \$	— \$	16 \$	— \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			0,5 %	— %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

Le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de change au 31 décembre 2022.

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2023					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	16 \$	2 597 \$	747 \$	— \$	3 360 \$
2022					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	760 \$	11 013 \$	2 401 \$	— \$	14 174 \$

Au 31 décembre 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 119 \$ (382 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 3,5 % (2,5 % au 31 décembre 2022), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'obligations d'État S-167G

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2023. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2023 ni en 2022.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2023		2022	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	50,8	50,4	57,8	53,7
AA	25,1	24,9	26,2	24,4
A	24,1	24,0	16,0	14,9
Total	100,0	99,3	100,0	93,0

Fonds d'obligations d'État S-167G

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

F. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2023			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	3 360 \$	— \$	3 360 \$
Instruments dérivés	—	—	—	—
Total des actifs évalués à la juste valeur	— \$	3 360 \$	— \$	3 360 \$
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés ⁽¹⁾	— \$	— \$	— \$	— \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	— \$	3 360 \$	— \$	3 360 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu de garanties de 2 \$ données à des contreparties.

	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	14 174 \$	— \$	14 174 \$
Instruments dérivés	—	—	—	—
Total des actifs évalués à la juste valeur	— \$	14 174 \$	— \$	14 174 \$
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	— \$	— \$	— \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	— \$	14 174 \$	— \$	14 174 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds d'obligations d'État S-167G

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	112 729	129 903	159 312	193 688	163 571	1 412	1 581	2 046	2 577	2 112
Génération I	33 848	38 939	45 424	52 543	69 411	393	435	532	633	806
Génération II	10 166	11 384	20 599	24 341	25 640	112	121	230	280	284
Génération de base	19 430	22 936	27 768	39 992	26 814	218	248	315	466	301
Police avec garantie de 75/75	31 465	36 436	43 044	49 200	69 840	324	362	448	526	719
Police avec garantie de 75/100	61 444	117 429	132 299	148 278	208 309	628	1 156	1 365	1 574	2 130
Police avec garantie de 100/100	11 798	16 612	18 546	20 610	23 410	120	163	191	218	239
Police avec garantie de 75/75 SP1	—	—	6 491	6 488	7 489	—	—	69	71	78
Police avec garantie de 75/100 SP1	16 693	16 687	42 951	45 469	67 404	177	170	455	493	700
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	—	—	5 065	—	—	—	—	59
Police avec garantie de 75/100 SP2	—	—	7 653	7 759	7 871	—	—	93	95	91

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	12,53	12,17	12,84	13,31	12,91	0,36	(0,67)
Génération I	11,60	11,18	11,72	12,05	11,61	0,42	(0,54)
Génération II	11,04	10,65	11,16	11,49	11,07	0,39	(0,51)
Génération de base	11,23	10,82	11,34	11,65	11,22	0,41	(0,52)
Police avec garantie de 75/75	10,30	9,93	10,40	10,69	10,30	0,37	(0,47)
Police avec garantie de 75/100	10,21	9,85	10,32	10,61	10,23	0,36	(0,47)
Police avec garantie de 100/100	10,16	9,80	10,28	10,58	10,20	0,36	(0,48)
Police avec garantie de 75/75 SP1	—	—	10,65	10,89	10,42	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,61	10,17	10,60	10,84	10,38	0,44	(0,43)
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	—	—	11,61	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	—	—	12,18	12,27	11,59	—	—

Fonds d'obligations d'État S-167G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'obligations d'État S-167G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'obligations d'État S-167G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'obligations d'État S-167G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Obligations

Les obligations sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'obligations d'État S-167G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Fonds d'obligations d'État S-167G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'obligations d'État S-167G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'obligations d'État S-167G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'obligations d'État S-167G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

Fonds d'obligations d'État S-167G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'obligations d'État S-167G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'obligations d'État S-167G

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	2,75	2,76	2,76	2,75	2,76
Générations I	2,03	2,03	2,03	2,03	2,03
Générations II	2,08	2,10	2,08	2,08	2,09
Générations de base	1,97	1,98	1,98	1,97	1,97
Police avec garantie de 75/75	1,97	1,98	1,97	1,97	1,97
Police avec garantie de 75/100	2,03	2,03	2,03	2,03	2,03
Police avec garantie de 100/100	2,08	2,09	2,08	2,08	2,08
Police avec garantie de 75/75 SP1	—	—	1,39	1,39	1,40
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,45	1,46	1,45	1,45	1,47

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	92,64	41,24	80,51	100,63	77,09

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS CANADIEN HARBOUR (CI) SF175

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds canadien Harbour (CI) SF175 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds canadien Harbour (CI) SF175

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	21	19
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	26 293	28 290
Total des placements	26 293	28 290
Total de l'actif	26 314 \$	28 309 \$
Passif		
Découverts	44 \$	35 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	32	3
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	76	38
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	26 238 \$	28 271 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	3 296 \$	(1 623) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	3 296	(1 623)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	789	860
Autres	79	85
Total des charges	868	945
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 428 \$	(2 568) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	28 271 \$	33 147 \$
Dépôts des titulaires de contrats	263	769
Retraits des titulaires de contrats	(4 724)	(3 077)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 428	(2 568)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(2 033)	(4 876)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	26 238 \$	28 271 \$

Fonds canadien Harbour (CI) SF175

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 428 \$	(2 568) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(302)	(2 586)
(Profits) pertes latents	(1 880)	7 339
Produit brut de la cession d'actifs	5 473	34 307
Paiements bruts pour achats d'actifs	(180)	(31 131)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(1 114)	(3 130)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	29	(4)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(2)	(7)
	<u>4 452</u>	<u>2 220</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	263	769
Retraits des titulaires de contrats	(4 724)	(3 077)
	<u>(4 461)</u>	<u>(2 308)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(9)	(88)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(35)</u>	<u>53</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>(44) \$</u>	<u>(35) \$</u>

Fonds canadien Harbour (CI) SF175

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie, série S*	1 728 426	24 912	26 293
Total des placements		24 912	26 293

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Trésorerie et dépôts à court terme	5,96 %
Intact Corporation financière	5,23 %
Stantec Inc.	5,18 %
CAE inc.	5,11 %
Banque Royale du Canada	4,73 %
Premium Brands Holdings Corp.	4,35 %
Schneider Electric SE	4,24 %
Accenture PLC, cat. A	4,22 %
Boyd Group Services Inc.	4,05 %
Dollarama Inc.	3,88 %
Aon Corp.	3,82 %
Thomson Reuters Corp.	3,78 %
Microsoft Corp.	3,38 %
Waste Connections Inc.	3,15 %
Becton, Dickinson and Co.	2,98 %
Synopsys Inc.	2,80 %
Roper Technologies Inc.	2,76 %
Linde PLC	2,70 %
PepsiCo Inc.	2,52 %
Nutrien Ltd.	2,50 %
S&P Global Inc.	2,40 %
ON Semiconductor Corp.	2,26 %
Altus Group Ltd.	2,21 %
FirstService Corp.	2,14 %
Pet Valu Holdings Ltd.	2,03 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds canadien Harbour (CI) SF175

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	310 809	367 181	401 597	467 753	541 679	11 879	12 922	15 356	14 471	16 930
Génération I	63 477	78 261	94 160	107 017	136 978	1 076	1 215	1 583	1 452	1 873
Génération II	23 182	57 540	59 239	70 517	75 325	331	755	844	814	878
Génération de base	119 556	120 826	126 850	132 399	159 852	1 831	1 694	1 921	1 615	1 960
Police avec garantie de 75/75	74 672	84 882	100 041	106 196	153 472	1 276	1 327	1 690	1 444	2 098
Police avec garantie de 75/100	219 016	259 868	285 718	276 363	294 458	3 641	3 958	4 710	3 678	3 951
Police avec garantie de 100/100	65 924	78 394	96 592	117 785	101 596	1 055	1 154	1 545	1 525	1 330
Police avec garantie de 75/75 SP1	72 156	81 147	80 742	91 459	115 190	1 260	1 291	1 381	1 254	1 580
Police avec garantie de 75/100 SP1	169 154	189 593	172 434	206 013	115 467	2 882	2 949	2 892	2 775	1 560
Police avec garantie de 100/100 SP1	25 763	26 347	31 853	13 486	15 021	422	396	517	176	198
Police avec garantie de 75/75 SP2	6 273	9 729	11 783	5 085	4 090	148	204	259	87	69
Police avec garantie de 75/100 SP2	15 419	15 606	15 921	17 133	17 790	364	327	351	295	298
Police avec garantie de 100/100 SP2	1 313	2 239	2 317	1 552	1 621	31	47	51	27	27
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	1 326	1 520	—	—	—	14	17
Police avec garantie de 75/100 SPP	2 931	2 484	3 395	—	1 569	42	32	47	—	17

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	38,22	35,19	38,24	30,94	31,25	3,03	(3,05)
Génération I	16,95	15,53	16,81	13,57	13,68	1,42	(1,28)
Génération II	14,26	13,12	14,25	11,54	11,66	1,14	(1,13)
Génération de base	15,32	14,02	15,15	12,20	12,26	1,30	(1,13)
Police avec garantie de 75/75	17,08	15,64	16,89	13,60	13,67	1,44	(1,25)
Police avec garantie de 75/100	16,62	15,23	16,49	13,31	13,42	1,39	(1,26)
Police avec garantie de 100/100	16,01	14,72	15,99	12,95	13,09	1,29	(1,27)
Police avec garantie de 75/75 SP1	17,46	15,90	17,11	13,71	13,72	1,56	(1,21)
Police avec garantie de 75/100 SP1	17,04	15,56	16,77	13,47	13,51	1,48	(1,21)
Police avec garantie de 100/100 SP1	16,39	15,01	16,23	13,08	13,16	1,38	(1,22)
Police avec garantie de 75/75 SP2	23,59	20,98	22,01	17,19	16,77	2,61	(1,03)
Police avec garantie de 75/100 SP2	23,59	20,98	22,01	17,19	16,77	2,61	(1,03)
Police avec garantie de 100/100 SP2	23,57	20,95	21,99	17,17	16,75	2,62	(1,04)
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	10,89	10,85	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	14,35	12,96	13,82	—	10,94	1,39	(0,86)

Fonds canadien Harbour (CI) SF175

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds canadien Harbour (CI) SF175 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds canadien Harbour (CI) SF175

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds canadien Harbour (CI) SF175

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds canadien Harbour (CI) SF175

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds canadien Harbour (CI) SF175

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds canadien Harbour (CI) SF175

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds canadien Harbour (CI) SF175

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds canadien Harbour (CI) SF175

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds canadien Harbour (CI) SF175

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds canadien Harbour (CI) SF175

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds canadien Harbour (CI) SF175

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds canadien Harbour (CI) SF175

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds canadien Harbour (CI) SF175

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	3,51	3,50	3,53	3,52	3,53
Générations I	3,02	3,12	3,31	3,30	3,31
Générations II	3,42	3,47	3,58	3,57	3,58
Générations de base	2,91	2,94	3,03	3,03	3,03
Police avec garantie de 75/75	2,91	2,94	3,03	3,03	3,03
Police avec garantie de 75/100	3,02	3,12	3,30	3,30	3,31
Police avec garantie de 100/100	3,42	3,47	3,58	3,57	3,58
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,45	2,48	2,58	2,58	2,58
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,67	2,69	2,80	2,78	2,80
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,00	3,04	3,13	3,12	3,13
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	2,21	2,20
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,57	1,61	1,70	—	1,71

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,64	103,43	15,27	9,30	2,42

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS FIDELITY FRONTIÈRE NORD SF176

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Fidelity Frontière Nord SF176 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Fidelity Investments Canada s.r.i.

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	48 \$	425 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	1
Montant à recevoir des courtiers	119	170
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	168 089	158 884
Total des placements	168 089	158 884
Total de l'actif	168 256 \$	159 480 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	118	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	118	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	168 138 \$	159 480 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	19 482 \$	(5 459) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	19 482	(5 459)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	4 702	4 494
Autres	509	474
Total des charges	5 211	4 968
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	14 271 \$	(10 427) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	159 480 \$	152 631 \$
Dépôts des titulaires de contrats	14 480	31 628
Retraits des titulaires de contrats	(20 093)	(14 352)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	14 271	(10 427)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	8 658	6 849
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	168 138 \$	159 480 \$

Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	14 271 \$	(10 427) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(4 987)	(3 434)
(Profits) pertes latents	(4 758)	18 092
Produit brut de la cession d'actifs	20 251	13 089
Paiements bruts pour achats d'actifs	(9 974)	(24 877)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(9 737)	(9 199)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	119	(17)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	51	(179)
	<u>5 236</u>	<u>(16 952)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	14 480	31 628
Retraits des titulaires de contrats	(20 093)	(14 352)
	<u>(5 613)</u>	<u>17 276</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(377)	324
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	425	101
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	48 \$	425 \$

Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds Fidelity Frontière Nord, série O	2 704 297	129 741	168 089
Total des placements		129 741	168 089

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,94 %
Banque Royale du Canada	4,94 %
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	3,86 %
La Banque Toronto-Dominion	3,83 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,69 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,47 %
Constellation Software Inc.	2,86 %
Mines Agnico-Eagle Limitée	2,81 %
Intact Corporation financière	2,69 %
Groupe TMX Ltée	2,52 %
Groupe SNC-Lavalin inc.	2,51 %
Fairfax Financial Holdings Ltd., à droit de vote subalterne	2,50 %
Dollarama Inc.	2,23 %
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	2,09 %
George Weston Ltée	1,97 %
Franco-Nevada Corp.	1,93 %
Shopify Inc.	1,87 %
Metro inc.	1,72 %
Emera Inc.	1,68 %
Boyd Group Services Inc.	1,65 %
Thomson Reuters Corp.	1,62 %
Enbridge Inc.	1,55 %
Fortis Inc.	1,54 %
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	1,48 %
Restaurant Brands International Inc.	1,32 %

Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	678 516	793 416	879 969	981 028	1 142 905	37 428	40 269	47 793	43 797	46 950
Génération I	267 582	309 446	339 606	327 805	378 207	6 834	7 264	8 521	6 753	7 162
Génération II	70 609	89 841	95 837	114 439	125 100	1 363	1 598	1 827	1 796	1 810
Génération de base	132 626	142 749	154 350	179 631	215 165	2 770	2 731	3 146	2 996	3 288
Police avec garantie de 75/75	600 548	560 592	430 660	311 894	315 980	15 538	13 287	10 875	6 445	5 982
Police avec garantie de 75/100	1 577 650	1 587 263	1 297 226	986 928	1 038 958	39 472	36 499	31 885	19 918	19 273
Police avec garantie de 100/100	263 599	239 512	244 144	233 579	237 591	6 341	5 310	5 801	4 570	4 284
Police avec garantie de 75/75 SP1	466 882	436 373	374 101	178 673	111 119	12 003	10 235	9 311	3 624	2 057
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 395 273	1 384 987	1 026 281	549 706	491 199	35 023	31 788	25 049	10 960	8 956
Police avec garantie de 100/100 SP1	143 753	139 462	106 393	92 977	77 675	3 466	3 085	2 511	1 798	1 378
Police avec garantie de 75/75 SP2	53 851	52 400	55 423	50 335	45 903	1 887	1 631	1 783	1 285	1 041
Police avec garantie de 75/100 SP2	72 586	77 124	51 631	36 035	33 318	2 539	2 397	1 658	919	755
Police avec garantie de 100/100 SP2	9 877	11 144	8 975	—	—	344	344	287	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	8 540	7 757	3 268	2 193	824	132	109	48	26	9
Police avec garantie de 75/100 SP	92 297	97 520	50 182	10 758	2 554	1 401	1 346	732	127	28
Police avec garantie de 100/100 SP	21 333	21 550	23 184	—	—	317	292	333	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	10 000	12 180	7 622	—	—	157	173	114	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	61 453	58 224	23 914	2 568	—	959	822	355	31	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	10 773	21 696	41 230	—	—	164	300	602	—	—
Police avec garantie de 100/100 SP	14,88	13,56	14,38	—	—	1,32	(0,82)			
Police avec garantie de 75/75 SPP	15,73	14,20	14,90	—	—	1,53	(0,70)			
Police avec garantie de 75/100 SPP	15,61	14,12	14,85	12,00	—	1,49	(0,73)			
Police avec garantie de 100/100 SPP	15,26	13,84	14,61	—	—	1,42	(0,77)			

Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	55,16	50,75	54,31	44,64	41,08	4,41	(3,56)
Génération I	25,54	23,47	25,09	20,60	18,94	2,07	(1,62)
Génération II	19,30	17,78	19,06	15,69	14,47	1,52	(1,28)
Génération de base	20,88	19,13	20,38	16,68	15,28	1,75	(1,25)
Police avec garantie de 75/75	25,87	23,70	25,25	20,66	18,93	2,17	(1,55)
Police avec garantie de 75/100	25,02	23,00	24,58	20,18	18,55	2,02	(1,58)
Police avec garantie de 100/100	24,05	22,17	23,76	19,56	18,03	1,88	(1,59)
Police avec garantie de 75/75 SP1	25,71	23,46	24,89	20,29	18,51	2,25	(1,43)
Police avec garantie de 75/100 SP1	25,10	22,95	24,41	19,94	18,23	2,15	(1,46)
Police avec garantie de 100/100 SP1	24,11	22,12	23,60	19,34	17,75	1,99	(1,48)
Police avec garantie de 75/75 SP2	35,04	31,13	32,17	25,53	22,69	3,91	(1,04)
Police avec garantie de 75/100 SP2	34,98	31,08	32,12	25,49	22,65	3,90	(1,04)
Police avec garantie de 100/100 SP2	34,80	30,92	31,95	—	—	3,88	(1,03)
Police avec garantie de 75/75 SP	15,46	14,00	14,76	11,94	10,82	1,46	(0,76)
Police avec garantie de 75/100 SP	15,18	13,80	14,59	11,85	10,77	1,38	(0,79)
Police avec garantie de 100/100 SP	14,88	13,56	14,38	—	—	1,32	(0,82)
Police avec garantie de 75/75 SPP	15,73	14,20	14,90	—	—	1,53	(0,70)
Police avec garantie de 75/100 SPP	15,61	14,12	14,85	12,00	—	1,49	(0,73)
Police avec garantie de 100/100 SPP	15,26	13,84	14,61	—	—	1,42	(0,77)

Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds Fidelity Frontière Nord SF176 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	3,50	3,49	3,49	3,49	3,50
Générations I	3,39	3,38	3,38	3,38	3,39
Générations II	3,66	3,66	3,66	3,66	3,67
Générations de base	3,06	3,05	3,05	3,05	3,06
Police avec garantie de 75/75	3,06	3,04	3,04	3,05	3,06
Police avec garantie de 75/100	3,39	3,38	3,37	3,38	3,39
Police avec garantie de 100/100	3,66	3,66	3,65	3,66	3,67
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,65	2,64	2,63	2,64	2,65
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,87	2,86	2,85	2,87	2,87
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,21	3,19	3,19	3,20	3,21
Police avec garantie de 75/75 SP	1,95	1,93	1,94	1,94	1,93
Police avec garantie de 75/100 SP	2,28	2,27	2,28	2,27	2,28
Police avec garantie de 100/100 SP	2,56	2,56	2,56	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,55	1,54	1,55	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,77	1,75	1,77	1,75	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	2,10	2,10	2,10	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	5,71	8,16	10,05	4,65	2,52

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES (HOWSON TATTERSALL) SF177

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	1	3
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	8 630	10 527
Total des placements	8 630	10 527
Total de l'actif	8 631 \$	10 530 \$
Passif		
Découverts	1 \$	3 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	11	14
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	12	17
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	8 619 \$	10 513 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	901 \$	5 \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	901	5
Charges		
Frais de gestion (note 8)	280	335
Autres	31	38
Total des charges	311	373
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	590 \$	(368) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	10 513 \$	11 843 \$
Dépôts des titulaires de contrats	46	161
Retraits des titulaires de contrats	(2 530)	(1 123)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	590	(368)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(1 894)	(1 330)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	8 619 \$	10 513 \$

Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	590 \$	(368) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(368)	(279)
(Profits) pertes latents	(55)	899
Produit brut de la cession d'actifs	2 829	1 725
Paiements bruts pour achats d'actifs	(31)	(400)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(478)	(625)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(3)	11
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	2	7
	<u>2 486</u>	<u>970</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	46	161
Retraits des titulaires de contrats	(2 530)	(1 123)
	<u>(2 484)</u>	<u>(962)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	2	8
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(3)</u>	<u>(11)</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u><u>(1) \$</u></u>	<u><u>(3) \$</u></u>

Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds valeur d'actions canadiennes en gestion commune Howson Tattersall*	517 325	7 509	8 630
Total des placements		7 509	8 630

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Banque Royale du Canada	7,25 %
La Banque Toronto-Dominion	6,40 %
Banque de Montréal	4,32 %
Canadian Natural Resources Ltd.	4,19 %
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	4,03 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,84 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,16 %
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	2,99 %
Suncor Énergie Inc.	2,88 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,74 %
La Financière Sun Life inc.	2,62 %
Brookfield Corp.	2,33 %
Société Financière Manuvie	2,29 %
Mines Agnico-Eagle Limitée	2,24 %
Corporation TC Énergie	2,21 %
Les Compagnies Loblaw limitée	2,15 %
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	1,94 %
Boardwalk REIT	1,93 %
Intact Corporation financière	1,87 %
Enbridge Inc.	1,85 %
Onex Corp., à droit de vote subalterne	1,67 %
iA Société financière inc.	1,64 %
Dollarama Inc.	1,54 %
Linamar Corp.	1,51 %
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	1,44 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	65 093	82 166	85 453	91 100	110 501	2 068	2 462	2 658	2 279	2 692
Génération I	24 891	38 367	37 799	39 669	49 080	525	763	778	656	789
Génération II	9 466	11 053	11 739	14 697	30 416	181	200	221	223	449
Génération de base	12 126	12 146	14 713	15 397	16 232	253	238	297	248	253
Police avec garantie de 75/75	23 520	27 199	31 902	34 863	46 178	539	585	708	618	792
Police avec garantie de 75/100	85 384	104 312	124 055	146 093	230 294	1 883	2 166	2 669	2 524	3 868
Police avec garantie de 100/100	53 736	91 623	103 082	116 882	138 953	1 138	1 833	2 142	1 956	2 267
Police avec garantie de 75/75 SP1	25 713	28 459	25 728	24 860	25 347	609	629	584	449	441
Police avec garantie de 75/100 SP1	47 881	54 315	58 492	57 098	64 245	1 106	1 173	1 300	1 012	1 099
Police avec garantie de 100/100 SP1	2 026	2 445	2 718	3 004	3 559	45	51	59	52	59
Police avec garantie de 75/75 SP2	2 378	2 430	2 483	2 536	2 594	76	70	72	58	55
Police avec garantie de 75/100 SP2	907	929	952	976	9 769	29	27	27	22	206
Police avec garantie de 100/100 SP2	5 240	10 936	11 324	11 728	12 171	167	316	328	263	257

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	31,77	29,97	31,10	25,02	24,36	1,80	(1,13)
Génération I	21,11	19,88	20,60	16,54	16,08	1,23	(0,72)
Génération II	19,17	18,11	18,81	15,15	14,76	1,06	(0,70)
Génération de base	20,87	19,56	20,18	16,13	15,61	1,31	(0,62)
Police avec garantie de 75/75	22,94	21,50	22,18	17,73	17,16	1,44	(0,68)
Police avec garantie de 75/100	22,05	20,77	21,52	17,28	16,79	1,28	(0,75)
Police avec garantie de 100/100	21,18	20,00	20,78	16,74	16,31	1,18	(0,78)
Police avec garantie de 75/75 SP1	23,68	22,10	22,69	18,06	17,40	1,58	(0,59)
Police avec garantie de 75/100 SP1	23,09	21,59	22,22	17,72	17,11	1,50	(0,63)
Police avec garantie de 100/100 SP1	22,21	20,84	21,52	17,22	16,68	1,37	(0,68)
Police avec garantie de 75/75 SP2	31,81	28,93	28,95	22,46	21,09	2,88	(0,02)
Police avec garantie de 75/100 SP2	31,82	28,93	28,95	22,46	21,09	2,89	(0,02)
Police avec garantie de 100/100 SP2	31,83	28,95	28,96	22,47	21,10	2,88	(0,01)

Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	3,66	3,66	3,65	3,62	3,60
Génération I	3,49	3,49	3,48	3,45	3,43
Génération II	3,77	3,77	3,76	3,74	3,71
Génération de base	3,05	3,05	3,03	3,00	2,99
Police avec garantie de 75/75	3,05	3,05	3,04	3,01	2,99
Police avec garantie de 75/100	3,49	3,50	3,48	3,45	3,43
Police avec garantie de 100/100	3,77	3,77	3,76	3,72	3,71
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,59	2,58	2,57	2,54	2,53
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,81	2,81	2,79	2,77	2,75
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,14	3,14	3,13	3,10	3,08

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,32	3,51	0,93	4,29	22,59

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE VALEUR AMÉRICAIN S-178LL

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de valeur américain S-178LL (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de valeur américain S-178LL

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	2 515 \$	2 048 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	169	220
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	775	586
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	163 614	146 516
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	163 614	146 516
Total de l'actif	167 073 \$	149 370 \$
Passif		
Découverts	22 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	11	25
Montant à payer aux courtiers	450	366
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	483	391
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	166 590 \$	148 979 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	37 982 \$	(1 832) \$
Produits (pertes) divers	2	73
Total des produits (pertes)	37 984	(1 759)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	519	520
Coût de transaction	107	95
Retenues d'impôt à la source	364	387
Autres	50	50
Total des charges	1 040	1 052
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	36 944 \$	(2 811) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	148 979 \$	151 494 \$
Dépôts des titulaires de contrats	5 426	12 045
Retraits des titulaires de contrats	(24 759)	(11 749)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	36 944	(2 811)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	17 611	(2 515)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	166 590 \$	148 979 \$

Fonds de valeur américain S-178LL

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	36 944 \$	(2 811) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(20 403)	(9 100)
(Profits) pertes latents	(14 704)	14 181
Produit brut de la cession d'actifs	173 001	157 807
Paiements bruts pour achats d'actifs	(154 992)	(161 173)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	51	(71)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(14)	195
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(105)	(220)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>19 778</u>	<u>(1 192)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	5 426	12 045
Retraits des titulaires de contrats	(24 759)	(11 749)
	<u>(19 333)</u>	<u>296</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	445	(896)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	2 048	2 944
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	2 493 \$	2 048 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	2 810 \$	3 142 \$

Fonds de valeur américain S-178LL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. A	6 885	1 083	1 274
Comcast Corp., cat. A	25 727	1 544	1 495
Frontier Communications Parent Inc.	32 712	665	1 098
Meta Platforms Inc.	3 172	632	1 488
News Corp., cat. A	36 749	808	1 195
Verizon Communications Inc.	11 038	505	551
ZoomInfo Technologies Inc.	2 702	52	66
Consommation discrétionnaire			
Allison Transmission Holdings Inc.	9 302	697	717
Amazon.com Inc.	683	86	138
Booking Holdings Inc.	316	882	1 485
Expedia Group Inc.	5 824	1 049	1 171
Meritage Homes Corp.	2 085	319	481
Nike Inc., cat. B	1 865	252	268
PulteGroup Inc.	11 017	686	1 507
PVH Corp.	5 302	540	858
Target Corp.	3 206	596	605
Taylor Morrison Home Corp.	14 340	716	1 014
The Kraft Heinz Co.	22 561	1 089	1 105
Toll Brothers Inc.	8 395	849	1 143
Biens de consommation de base			
Colgate Palmolive Co.	13 572	1 335	1 433
Costco Wholesale Corp.	603	529	527
CVS Health Corp.	21 702	1 922	2 271
General Mills Inc.	18 275	1 624	1 577
Maplebear Inc.	14 264	482	444
PepsiCo Inc.	8 416	1 875	1 894
The Kroger Co.	25 562	1 528	1 548
The Procter & Gamble Co.	15 279	2 916	2 967
US Foods Holding Corp.	17 281	833	1 040
Walmart Inc.	15 836	3 295	3 308
Énergie			
EQT Corp.	20 891	874	1 070
Exxon Mobil Corp.	3 831	525	508

Fonds de valeur américain S-178LL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Énergie (suite)			
Kinder Morgan Inc.	12 860	304	301
Marathon Petroleum Corp.	6 110	1 260	1 201
Ovintiv Inc.	17 023	1 062	991
PBF Energy Inc.	20 963	996	1 221
SM Energy Co.	21 099	1 098	1 082
Valero Energy Corp.	5 151	899	887
Produits financiers			
Bank of America Corp.	79 219	3 490	3 534
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	7 976	2 595	3 770
BlackRock Inc.	496	537	534
Brixmor Property Group Inc. REIT	28 186	809	869
Capital One Financial Corp.	9 732	1 620	1 691
Citigroup Inc.	10 191	643	695
CME Group Inc.	6 732	1 652	1 879
Corebridge Financial Inc.	23 904	529	686
Intercontinental Exchange Inc.	8 109	1 255	1 380
JPMorgan Chase & Co.	26 104	4 405	5 885
KeyCorp	81 008	1 093	1 546
MGIC Investment Corp.	37 284	638	953
S&P Global Inc.	463	216	270
Synchrony Financial	32 101	1 439	1 624
The Allstate Corporation	9 033	1 249	1 675
The Goldman Sachs Group Inc.	4 957	2 177	2 534
The Travelers Companies Inc.	6 400	1 571	1 615
Wells Fargo & Co.	38 974	2 297	2 542
Soins de santé			
Agilent Technologies Inc.	2 832	520	522
Biogen Inc.	2 864	957	982
Bristol-Myers Squibb Co.	30 106	2 066	2 047
Cardinal Health Inc.	11 508	1 261	1 537
Centene Corp.	15 787	1 685	1 552
Doximity Inc.	14 044	496	522
Elevance Health Inc.	1 127	706	704
Envista Holdings Corp.	31 844	1 031	1 015
Exelixis Inc.	7 978	249	254

Fonds de valeur américain S-178LL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Soins de santé (suite)			
Gilead Sciences Inc.	10 102	1 082	1 084
Humana Inc.	2 655	1 742	1 611
Incyte Corp.	7 826	709	651
Johnson & Johnson Inc.	16 264	3 393	3 378
McKesson Corp.	870	516	534
Merck & Co. Inc.	7 096	1 003	1 025
Moderna Inc.	7 680	881	1 012
Pfizer Inc.	69 367	2 490	2 646
ResMed Inc.	2 215	502	505
Tenet Healthcare Corp.	2 032	151	203
The Cigna Group	816	318	324
UnitedHealth Group Inc.	4 399	2 765	3 069
Vertex Pharmaceuticals Inc.	797	431	430
Viatis Inc.	88 834	1 210	1 275
Produits industriels			
Builders FirstSource Inc.	5 266	602	1 165
Core & Main Inc.	17 898	919	958
Danaher Corp.	1 041	318	319
Delta Air Lines Inc.	7 404	405	395
Dun & Bradstreet Holdings Inc.	44 676	652	693
FedEx Corp.	4 851	1 718	1 626
General Electric Co.	13 112	1 183	2 217
Lockheed Martin Corporation	1 429	811	858
Manpower Inc.	2 275	258	240
Owens Corning	5 057	942	993
RTX Corp.	21 057	2 312	2 348
Schneider National Inc.	5 154	161	174
Textron Inc.	13 127	1 270	1 399
The Boeing Co.	6 311	1 200	2 180
TransUnion LLC	13 819	913	1 258
United Airlines Holdings Inc.	23 312	1 267	1 274
United Rentals Inc.	1 924	831	1 462
Wesco International Incorporated	2 744	494	632
Technologies de l'information			
Adobe Inc.	717	350	567

Fonds de valeur américain S-178LL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Technologies de l'information (suite)			
Applied Materials Inc.	6 009	1 072	1 290
Autodesk Inc.	2 664	723	859
Cirrus Logic Inc.	4 927	461	543
Cisco Systems Inc.	23 399	1 440	1 566
Dropbox Inc.	16 494	502	644
Hewlett-Packard Enterprise Co.	65 380	1 192	1 471
Intel Corp.	50 280	2 209	3 348
Intuit Inc.	1 807	1 072	1 497
Lam Research Corp.	1 329	1 085	1 379
Micron Technology Inc.	566	65	64
Microsoft Corp.	2 967	1 015	1 478
Oracle Corp.	1 454	212	203
PayPal Holdings Inc.	6 512	534	530
Pure Storage Inc.	25 896	826	1 224
Salesforce Inc.	1 590	475	554
Square Inc.	3 624	360	371
The Western Union Co.	12 804	209	202
Visa Inc., cat. A	2 078	716	717
Matériaux			
AptarGroup, Inc.	1 676	252	275
Commercial Metals Co.	2 323	136	154
Ecolab Inc.	1 627	382	428
Huntsman Corp.	26 970	1 041	898
International Paper Co.	4 950	232	237
Newmarket Corp.	508	381	367
Newmont Corp.	1 324	73	73
Steel Dynamics Inc.	2 774	462	434
The Mosaic Co.	6 830	336	323
Immobilier			
Kite REIT	24 614	722	746
Lamar Advertising Co. REIT	5 612	755	790
Simon Property Group Inc.	9 195	1 482	1 738
Ventas Inc.	20 744	1 292	1 370

Fonds de valeur américain S-178LL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Services d'intérêt public			
American Electric Power Co. Inc.	918	100	99
Dominion Energy Inc.	24 639	1 399	1 534
Duke Energy Corp.	804	103	103
Edison International	15 454	1 398	1 464
National Fuel Gas Co.	9 921	709	660
The AES Corp.	29 997	707	765
Vistra Energy Corp.	27 981	937	1 428
Total des actions ordinaires américaines		134 459	155 077
Actions ordinaires mondiales			
Bermudes			
Axis Capital Holdings Limited	8 098	605	594
Essent Group Ltd.	10 605	575	741
Everest Group Ltd.	898	437	421
Norwegian Cruise Line Holdings Ltd.	3 474	89	92
Irlande			
Jazz Pharmaceuticals PLC	2 999	499	489
Medtronic Co. PLC	20 102	2 405	2 194
Libéria			
Royal Caribbean Group	8 668	1 095	1 487
Panama			
Carnival Corp.	53 769	1 148	1 321

Fonds de valeur américain S-178LL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Royaume-Uni			
Royalty Pharma PLC	10 884	395	405
TechnipFMC PLC	29 713	742	793
Total des actions ordinaires mondiales		7 990	8 537
Total des actions		142 449	163 614
Coûts de transaction (note 2)		(40)	
Total des placements		142 409	163 614

Fonds de valeur américain S-178LL

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de valeur américain S-178LL (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds de valeur américain S-178LL

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	163 614 \$	2 492 \$	166 106 \$	1 661 \$
Total	163 614 \$	2 492 \$	166 106 \$	1 661 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			99,7 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	146 516 \$	1 525 \$	148 041 \$	1 480 \$
Total	146 516 \$	1 525 \$	148 041 \$	1 480 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			99,4 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 636 \$ (1 465 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds de valeur américain S-178LL

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	163 614 \$	— \$	— \$	163 614 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	163 614 \$	— \$	— \$	163 614 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	146 516 \$	— \$	— \$	146 516 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	146 516 \$	— \$	— \$	146 516 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds de valeur américain S-178LL

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	411 988	457 562	487 939	381 856	461 695	7 130	6 456	7 226	4 582	5 985
Génération I	90 533	96 381	100 821	105 267	125 425	2 114	1 831	2 006	1 693	2 175
Génération II	39 759	49 742	54 197	92 894	98 439	880	898	1 028	1 428	1 636
Génération de base	102 178	111 959	117 293	130 127	170 552	2 437	2 167	2 373	2 123	2 994
Police avec garantie de 75/75	54 570	60 449	73 735	88 042	134 049	1 768	1 589	2 026	1 951	3 196
Police avec garantie de 75/100	96 759	119 079	127 883	161 787	236 440	3 053	3 057	3 438	3 516	5 540
Police avec garantie de 100/100	31 199	34 191	38 435	46 184	54 310	947	847	999	974	1 237
Police avec garantie de 75/75 SP1	21 816	25 150	25 310	21 875	61 238	660	615	644	447	1 340
Police avec garantie de 75/100 SP1	48 654	58 724	69 104	69 202	116 965	1 424	1 393	1 710	1 379	2 502
Police avec garantie de 100/100 SP1	8 134	9 733	12 759	13 698	19 069	228	222	304	264	396
Police avec garantie de 75/75 SP2	5 206	5 127	5 232	5 595	14 895	205	159	165	139	387
Police avec garantie de 75/100 SP2	3 243	7 075	7 176	8 015	8 121	128	220	227	199	211
Police avec garantie de 100/100 SP2	4 046	1 848	1 892	1 938	1 988	159	57	60	48	52
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	137	2 347	2 363	—	—	2	23	24
Police avec garantie de 75/100 SPP	3 728	3 457	—	—	—	55	41	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	17,31	14,11	14,81	12,00	12,96	3,20	(0,70)
Génération I	23,35	19,00	19,90	16,08	17,34	4,35	(0,90)
Génération II	22,13	18,06	18,96	15,37	16,62	4,07	(0,90)
Génération de base	23,85	19,36	20,23	16,32	17,55	4,49	(0,87)
Police avec garantie de 75/75	32,39	26,29	27,48	22,16	23,84	6,10	(1,19)
Police avec garantie de 75/100	31,55	25,67	26,89	21,73	23,43	5,88	(1,22)
Police avec garantie de 100/100	30,35	24,76	26,00	21,08	22,79	5,59	(1,24)
Police avec garantie de 75/75 SP1	30,26	24,46	25,44	20,43	21,87	5,80	(0,98)
Police avec garantie de 75/100 SP1	29,27	23,72	24,75	19,92	21,39	5,55	(1,03)
Police avec garantie de 100/100 SP1	28,00	22,78	23,85	19,28	20,78	5,22	(1,07)
Police avec garantie de 75/75 SP2	39,32	31,07	31,61	24,81	25,98	8,25	(0,54)
Police avec garantie de 75/100 SP2	39,35	31,09	31,63	24,83	26,00	8,26	(0,54)
Police avec garantie de 100/100 SP2	39,29	31,05	31,58	24,79	25,96	8,24	(0,53)
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	12,02	9,61	10,25	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	14,74	11,82	—	—	—	2,92	(0,37)

Fonds de valeur américain S-178LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de valeur américain S-178LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de valeur américain S-178LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de valeur américain S-178LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds de valeur américain S-178LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds de valeur américain S-178LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds de valeur américain S-178LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) **Autres charges**

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) **Attribution des revenus**

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) **Émission et rachat de parts**

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) **Coûts de transaction**

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds de valeur américain S-178LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de valeur américain S-178LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de valeur américain S-178LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de valeur américain S-178LL

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	3,13	3,14	3,14	3,15	3,15
Génération I	2,91	2,92	2,93	2,93	2,93
Génération II	3,19	3,19	3,22	3,20	3,21
Génération de base	2,69	2,70	2,71	2,71	2,71
Police avec garantie de 75/75	2,69	2,70	2,71	2,71	2,71
Police avec garantie de 75/100	2,91	2,92	2,93	2,93	2,93
Police avec garantie de 100/100	3,19	3,19	3,21	3,20	3,21
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,24	2,24	2,25	2,26	2,25
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,51	2,52	2,53	2,53	2,53
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,90	2,90	2,91	2,91	2,91
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	1,85	1,83	1,82
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,42	1,43	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	100,04	109,18	161,36	100,74	100,97

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES (CI) SF182

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions internationales (CI) SF182 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions internationales (CI) SF182

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	1	—
Montant à recevoir des courtiers	—	1
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	3 457	3 554
Total des placements	3 457	3 554
Total de l'actif	3 458 \$	3 555 \$
Passif		
Découverts	1 \$	1 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	1
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	1	2
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	3 457 \$	3 553 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	531 \$	(171) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	531	(171)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	94	108
Autres	9	11
Total des charges	103	119
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	428 \$	(290) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	3 553 \$	4 802 \$
Dépôts des titulaires de contrats	18	28
Retraits des titulaires de contrats	(542)	(987)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	428	(290)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(96)	(1 249)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	3 457 \$	3 553 \$

Fonds d'actions internationales (CI) SF182

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	428 \$	(290) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(51)	(187)
(Profits) pertes latents	(392)	481
Produit brut de la cession d'actifs	653	5 101
Paiements bruts pour achats d'actifs	(25)	(4 022)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(88)	(123)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(2)	(1)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	1	—
	<u>524</u>	<u>959</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	18	28
Retraits des titulaires de contrats	(542)	(987)
	<u>(524)</u>	<u>(959)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(1)</u>	<u>(1)</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>(1) \$</u>	<u>(1) \$</u>

Fonds d'actions internationales (CI) SF182

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds d'actions internationales Canada Vie, série S*	284 245	3 085	3 457
Total des placements		3 085	3 457

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
ASML Holding NV	3,27 %
Shell PLC	3,01 %
Nestlé SA	2,83 %
BHP Group Ltd.	2,53 %
Shin-Etsu Chemical Co. Ltd.	2,32 %
AstraZeneca PLC	2,11 %
Novo Nordisk AS	2,11 %
Allianz SE	1,95 %
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	1,94 %
Roche Holding AG	1,93 %
Trésorerie et dépôts à court terme	1,88 %
Sony Group Corp.	1,86 %
Air Liquide SA	1,84 %
Keyence Corp.	1,84 %
TotalEnergies SE	1,82 %
3i Group PLC	1,71 %
Nippon Telegraph & Telephone Corp.	1,70 %
Volvo AB, série B	1,70 %
DBS Group Holdings Ltd.	1,67 %
BP PLC	1,63 %
RELX PLC	1,60 %
Industria de Diseno Textil SA	1,54 %
Vinci SA	1,54 %
Tokio Marine Holdings Inc.	1,52 %
Safran SA	1,48 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'actions internationales (CI) SF182

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	114 745	133 464	159 582	200 517	229 891	918	954	1 215	1 479	1 734
Génération I	16 651	21 550	29 148	31 225	40 671	214	246	353	366	486
Génération II	3 878	6 151	15 118	4 946	8 994	44	62	162	51	95
Génération de base	7 607	6 724	18 934	7 349	17 404	93	73	217	81	196
Police avec garantie de 75/75	39 253	44 764	50 292	59 851	84 718	754	763	906	1 040	1 499
Police avec garantie de 75/100	24 792	27 956	40 830	49 539	65 309	463	464	718	842	1 133
Police avec garantie de 100/100	6 571	6 517	7 126	7 098	7 867	117	103	120	116	132
Police avec garantie de 75/75 SP1	11 679	20 186	25 259	27 535	33 077	235	359	473	495	603
Police avec garantie de 75/100 SP1	19 393	18 291	23 076	23 912	23 958	375	314	418	418	425
Police avec garantie de 75/75 SP2	2 597	2 661	838	860	884	72	63	20	20	20
Police avec garantie de 75/100 SP2	6 213	6 373	8 179	8 432	8 698	172	152	200	193	196
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	6	9	—	—	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	8,00	7,15	7,61	7,38	7,54	0,85	(0,46)
Génération I	12,86	11,43	12,11	11,71	11,95	1,43	(0,68)
Génération II	11,26	10,05	10,69	10,37	10,61	1,21	(0,64)
Génération de base	12,20	10,82	11,44	11,03	11,24	1,38	(0,62)
Police avec garantie de 75/75	19,21	17,04	18,02	17,38	17,70	2,17	(0,98)
Police avec garantie de 75/100	18,67	16,59	17,58	17,00	17,35	2,08	(0,99)
Police avec garantie de 100/100	17,78	15,87	16,89	16,38	16,77	1,91	(1,02)
Police avec garantie de 75/75 SP1	20,13	17,77	18,72	17,97	18,22	2,36	(0,95)
Police avec garantie de 75/100 SP1	19,36	17,16	18,13	17,46	17,76	2,20	(0,97)
Police avec garantie de 75/75 SP2	27,74	23,89	24,51	22,89	22,56	3,85	(0,62)
Police avec garantie de 75/100 SP2	27,72	23,87	24,49	22,87	22,54	3,85	(0,62)
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	22,83	22,51	—	—

Fonds d'actions internationales (CI) SF182

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'actions internationales (CI) SF182 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions internationales (CI) SF182

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions internationales (CI) SF182

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions internationales (CI) SF182

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'actions internationales (CI) SF182

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'actions internationales (CI) SF182

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'actions internationales (CI) SF182

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'actions internationales (CI) SF182

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions internationales (CI) SF182

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'actions internationales (CI) SF182

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'actions internationales (CI) SF182

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'actions internationales (CI) SF182

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'actions internationales (CI) SF182

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	3,76	3,71	3,70	3,71	3,70
Générations I	3,16	3,28	3,48	3,49	3,48
Générations II	3,57	3,64	3,81	3,82	3,81
Générations de base	2,94	3,04	3,26	3,28	3,26
Police avec garantie de 75/75	2,94	3,05	3,27	3,27	3,25
Police avec garantie de 75/100	3,16	3,30	3,48	3,49	3,48
Police avec garantie de 100/100	3,57	3,64	3,81	3,81	3,81
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,53	2,63	2,81	2,81	2,80
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,86	2,96	3,13	3,13	3,13

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,71	104,10	10,86	23,86	4,55

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS MONDIAL AVENIR S-183MF

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds mondial Avenir S-183MF (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds mondial Avenir S-183MF

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	731 \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	33
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	454 527	382 813
Total des placements	454 527	382 813
Total de l'actif	455 258 \$	382 846 \$
Passif		
Découverts	— \$	462 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	80	223
Montant à payer aux courtiers	396	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	476	685
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	454 782 \$	382 161 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	61 501 \$	(82 876) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	61 501	(82 876)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	7 398	6 686
Autres	815	718
Total des charges	8 213	7 404
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	53 288 \$	(90 280) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	382 161 \$	422 931 \$
Dépôts des titulaires de contrats	69 332	76 393
Retraits des titulaires de contrats	(49 999)	(26 883)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	53 288	(90 280)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	72 621	(40 770)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	454 782 \$	382 161 \$

Fonds mondial Avenir S-183MF

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	53 288 \$	(90 280) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(2 671)	(1 102)
(Profits) pertes latents	(55 401)	86 760
Produit brut de la cession d'actifs	23 511	350 082
Paiements bruts pour achats d'actifs	(33 724)	(393 648)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(3 429)	(2 782)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(143)	543
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	429	(119)
	<u>(18 140)</u>	<u>(50 546)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	69 332	76 393
Retraits des titulaires de contrats	(49 999)	(26 883)
	<u>19 333</u>	<u>49 510</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	1 193	(1 036)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	(462)	574
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	731 \$	(462) \$

Fonds mondial Avenir S-183MF

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds d'occasions de croissance mondiales Canada Vie, série S*	19 430 877	379 895	454 527
Total des placements		379 895	454 527

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Schneider Electric SE	4,23 %
Microsoft Corp.	4,19 %
Roper Technologies Inc.	4,04 %
Trésorerie et dépôts à court terme	3,76 %
Accenture PLC, cat. A	3,68 %
Linde PLC	3,68 %
Aon Corp.	3,62 %
Alcon Inc., CAAE	3,31 %
S&P Global Inc.	3,04 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	2,95 %
Apple Inc.	2,93 %
Trane Technologies PLC	2,89 %
Gartner Inc.	2,77 %
Synopsys Inc.	2,55 %
L'Oréal SA	2,52 %
McDonald's Corp.	2,38 %
Becton, Dickinson and Co.	2,37 %
Costco Wholesale Corp.	2,34 %
Atlas Copco AB, cat. A	2,32 %
PepsiCo Inc.	2,32 %
Visa Inc., cat. A	2,28 %
Alphabet Inc., cat. A	2,26 %
The Progressive Corp.	2,26 %
ASML Holding NV	2,24 %
Ferrari NV	2,07 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds mondial Avenir S-183MF

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaique	380 121	409 603	478 368	506 307	565 733	12 093	11 655	17 455	15 181	14 436
Génération I	113 274	134 638	194 034	242 332	230 366	3 503	3 710	6 830	6 982	5 627
Génération II	29 684	35 161	41 880	44 242	51 178	710	753	1 150	999	984
Génération de base	23 932	36 302	45 426	50 269	81 012	632	852	1 359	1 229	1 675
Police avec garantie de 75/75	1 362 275	1 384 396	1 205 940	724 424	341 549	45 443	41 059	45 593	22 372	8 924
Police avec garantie de 75/100	2 986 881	2 753 513	2 568 830	1 557 766	816 511	96 754	79 469	94 707	47 011	20 890
Police avec garantie de 100/100	175 243	171 888	186 160	165 546	129 761	5 358	4 702	6 533	4 775	3 187
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 111 384	903 294	834 884	404 571	145 748	36 206	26 040	30 536	12 030	3 649
Police avec garantie de 75/100 SP1	2 605 841	2 250 405	1 858 471	920 872	367 815	81 740	62 674	65 888	26 631	8 983
Police avec garantie de 100/100 SP1	160 057	120 339	150 621	80 690	67 863	4 763	3 193	5 110	2 243	1 600
Police avec garantie de 75/75 SP2	145 937	261 252	119 834	67 468	46 933	6 391	9 866	5 595	2 496	1 425
Police avec garantie de 75/100 SP2	359 202	324 493	289 909	189 370	111 649	15 721	12 247	13 528	7 002	3 388
Police avec garantie de 100/100 SP2	2 631	—	—	—	—	115	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	134 077	106 568	89 041	53 789	7 054	2 001	1 399	1 473	719	79
Police avec garantie de 75/100 SP	239 557	195 344	132 078	36 944	9 082	3 535	2 540	2 169	491	101
Police avec garantie de 100/100 SP	9 142	2 798	4 257	3 094	—	132	36	69	41	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	226 227	212 338	177 575	78 969	20 081	3 468	2 849	2 989	1 069	226
Police avec garantie de 75/100 SPP	439 080	432 786	397 983	113 464	57 725	6 610	5 721	6 623	1 523	647
Police avec garantie de 100/100 SPP	33 154	42 365	31 268	13 652	1 800	487	549	512	181	20

Fonds mondial Avenir S-183MF

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaique	31,81	28,45	36,49	29,98	25,52	3,36	(8,04)
Génération I	30,93	27,56	35,20	28,81	24,43	3,37	(7,64)
Génération II	23,93	21,41	27,47	22,58	19,22	2,52	(6,06)
Génération de base	26,40	23,47	29,92	24,44	20,68	2,93	(6,45)
Police avec garantie de 75/75	33,36	29,66	37,81	30,88	26,13	3,70	(8,15)
Police avec garantie de 75/100	32,39	28,86	36,87	30,18	25,59	3,53	(8,01)
Police avec garantie de 100/100	30,58	27,36	35,09	28,85	24,56	3,22	(7,73)
Police avec garantie de 75/75 SP1	32,58	28,83	36,58	29,74	25,03	3,75	(7,75)
Police avec garantie de 75/100 SP1	31,37	27,85	35,45	28,92	24,42	3,52	(7,60)
Police avec garantie de 100/100 SP1	29,76	26,54	33,93	27,80	23,58	3,22	(7,39)
Police avec garantie de 75/75 SP2	43,79	37,77	46,69	37,00	30,36	6,02	(8,92)
Police avec garantie de 75/100 SP2	43,77	37,74	46,66	36,97	30,34	6,03	(8,92)
Police avec garantie de 100/100 SP2	43,66	—	—	—	—	6,01	—
Police avec garantie de 75/75 SP	14,93	13,12	16,55	13,37	11,18	1,81	(3,43)
Police avec garantie de 75/100 SP	14,75	13,00	16,43	13,30	11,15	1,75	(3,43)
Police avec garantie de 100/100 SP	14,42	12,76	16,19	13,16	—	1,66	(3,43)
Police avec garantie de 75/75 SPP	15,33	13,42	16,83	13,54	11,27	1,91	(3,41)
Police avec garantie de 75/100 SPP	15,05	13,22	16,64	13,43	11,21	1,83	(3,42)
Police avec garantie de 100/100 SPP	14,69	12,96	16,39	13,28	11,14	1,73	(3,43)

Fonds mondial Avenir S-183MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds mondial Avenir S-183MF (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds mondial Avenir S-183MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds mondial Avenir S-183MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds mondial Avenir S-183MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds mondial Avenir S-183MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds mondial Avenir S-183MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds mondial Avenir S-183MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds mondial Avenir S-183MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds mondial Avenir S-183MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds mondial Avenir S-183MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds mondial Avenir S-183MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds mondial Avenir S-183MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds mondial Avenir S-183MF

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	3,66	3,66	3,64	3,64	3,65
Génération I	3,27	3,28	3,26	3,25	3,26
Génération II	3,69	3,69	3,67	3,67	3,68
Génération de base	3,06	3,06	3,05	3,05	3,05
Police avec garantie de 75/75	3,06	3,05	3,03	3,03	3,05
Police avec garantie de 75/100	3,27	3,27	3,24	3,24	3,26
Police avec garantie de 100/100	3,69	3,69	3,67	3,66	3,68
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,59	2,58	2,56	2,52	2,54
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,92	2,91	2,89	2,86	2,87
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,36	3,37	3,33	3,30	3,32
Police avec garantie de 75/75 SP	1,95	1,95	1,93	1,93	1,94
Police avec garantie de 75/100 SP	2,16	2,15	2,14	2,14	2,13
Police avec garantie de 100/100 SP	2,58	2,60	2,56	2,57	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,48	1,48	1,46	1,43	1,43
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,81	1,81	1,79	1,76	1,77
Police avec garantie de 100/100 SPP	2,25	2,25	2,23	2,20	2,20

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,59	2,58	2,56	2,56	2,57
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,92	2,91	2,89	2,90	2,90
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,36	3,37	3,33	3,34	3,35
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,48	1,48	1,46	1,47	1,46
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,81	1,81	1,79	1,80	1,80
Police avec garantie de 100/100 SPP	2,25	2,25	2,23	2,24	2,23

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	5,54	91,83	83,72	4,10	8,16

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS PORTEFEUILLE INTERNATIONAL (FIDELITY) SF184

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Fidelity Investments Canada s.r.i.

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	72	17
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	98 709	83 110
Total des placements	98 709	83 110
Total de l'actif	98 781 \$	83 127 \$
Passif		
Découverts	80 \$	55 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	17	55
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	97	110
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	98 684 \$	83 017 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	16 184 \$	(14 431) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	16 184	(14 431)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	2 590	2 543
Autres	251	231
Total des charges	2 841	2 774
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	13 343 \$	(17 205) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	83 017 \$	108 358 \$
Dépôts des titulaires de contrats	15 091	8 986
Retraits des titulaires de contrats	(12 767)	(17 122)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	13 343	(17 205)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	15 667	(25 341)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	98 684 \$	83 017 \$

Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	13 343 \$	(17 205) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(2 345)	(4 137)
(Profits) pertes latents	(12 341)	19 703
Produit brut de la cession d'actifs	9 464	16 313
Paiements bruts pour achats d'actifs	(8 879)	(5 440)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(1 498)	(1 135)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(38)	27
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(55)	(8)
	<u>(2 349)</u>	<u>8 118</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	15 091	8 986
Retraits des titulaires de contrats	(12 767)	(17 122)
	<u>2 324</u>	<u>(8 136)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(25)	(18)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	(55)	(37)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	(80) \$	(55) \$

Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds Fidelity Mondial, série O	930 709	71 058	98 709
Total des placements		71 058	98 709

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Microsoft Corp.	5,53 %
Alphabet Inc., cat. A	3,12 %
Amazon.com Inc.	2,86 %
UnitedHealth Group Inc.	2,17 %
JPMorgan Chase & Co.	2,04 %
MasterCard Inc., cat. A	1,96 %
Cencora Inc.	1,86 %
HCA Healthcare Inc.	1,62 %
E.ON SE	1,58 %
Baker Hughes Co.	1,53 %
TDK Corp.	1,53 %
IQVIA Holdings Inc.	1,52 %
Intel Corp.	1,48 %
SSE PLC	1,47 %
GE HealthCare Technologies Inc.	1,46 %
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	1,41 %
Quanta Services Inc.	1,40 %
Expedia Group Inc.	1,34 %
Sony Group Corp.	1,34 %
General Electric Co.	1,32 %
The Cigna Group	1,30 %
Deutsche Boerse AG	1,26 %
QUALCOMM Inc.	1,19 %
Oracle Corp.	1,18 %
T-Mobile US Inc.	1,17 %

Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	468 623	545 309	585 309	630 020	790 422	9 658	9 708	12 567	12 233	13 056
Génération I	86 235	97 428	115 380	119 281	130 004	1 866	1 820	2 598	2 428	2 249
Génération II	44 267	84 117	81 458	74 977	64 743	860	1 415	1 657	1 383	1 019
Génération de base	65 063	75 163	93 626	96 865	117 337	1 373	1 366	2 045	1 908	1 959
Police avec garantie de 75/75	425 352	415 971	444 100	289 052	330 376	13 057	10 994	14 109	8 278	8 022
Police avec garantie de 75/100	899 505	880 639	952 512	853 619	836 863	26 884	22 724	29 626	23 998	20 004
Police avec garantie de 100/100	246 938	249 407	246 213	204 177	197 966	7 047	6 165	7 360	5 535	4 578
Police avec garantie de 75/75 SP1	225 172	187 011	336 063	149 641	91 532	7 266	5 175	11 134	4 451	2 299
Police avec garantie de 75/100 SP1	647 281	612 520	586 307	465 156	404 635	20 106	16 369	18 822	13 451	9 914
Police avec garantie de 100/100 SP1	68 423	73 795	84 255	51 050	36 327	2 019	1 882	2 592	1 421	861
Police avec garantie de 75/75 SP2	23 995	23 979	21 194	20 366	41 949	1 072	893	920	771	1 305
Police avec garantie de 75/100 SP2	50 083	43 032	37 107	21 572	18 486	2 238	1 603	1 610	817	575
Police avec garantie de 100/100 SP2	13 513	18 551	20 932	15 599	16 178	604	692	909	591	504
Police avec garantie de 75/75 SP	36 916	35 377	45 733	25 759	14 963	533	435	669	336	164
Police avec garantie de 75/100 SP	67 483	36 140	28 408	14 619	11 663	960	439	411	189	127
Police avec garantie de 100/100 SP	33 009	26 676	9 184	3 233	—	461	319	131	41	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	25 296	20 753	23 154	16 967	933	373	260	343	223	10
Police avec garantie de 75/100 SPP	142 462	56 409	40 443	9 928	8 693	2 065	696	593	130	95
Police avec garantie de 100/100 SPP	17 091	5 141	18 144	4 003	—	242	62	262	52	—

Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	20,61	17,80	21,47	19,42	16,52	2,81	(3,67)
Génération I	21,64	18,68	22,52	20,35	17,30	2,96	(3,84)
Génération II	19,43	16,83	20,35	18,45	15,74	2,60	(3,52)
Génération de base	21,11	18,17	21,85	19,69	16,70	2,94	(3,68)
Police avec garantie de 75/75	30,70	26,43	31,77	28,64	24,28	4,27	(5,34)
Police avec garantie de 75/100	29,89	25,80	31,10	28,11	23,90	4,09	(5,30)
Police avec garantie de 100/100	28,54	24,72	29,89	27,11	23,12	3,82	(5,17)
Police avec garantie de 75/75 SP1	32,27	27,67	33,13	29,75	25,12	4,60	(5,46)
Police avec garantie de 75/100 SP1	31,06	26,72	32,10	28,92	24,50	4,34	(5,38)
Police avec garantie de 100/100 SP1	29,51	25,50	30,77	27,84	23,69	4,01	(5,27)
Police avec garantie de 75/75 SP2	44,68	37,26	43,39	37,88	31,12	7,42	(6,13)
Police avec garantie de 75/100 SP2	44,68	37,26	43,39	37,88	31,12	7,42	(6,13)
Police avec garantie de 100/100 SP2	44,70	37,27	43,41	37,90	31,13	7,43	(6,14)
Police avec garantie de 75/75 SP	14,44	12,30	14,62	13,04	10,93	2,14	(2,32)
Police avec garantie de 75/100 SP	14,23	12,15	14,48	12,95	10,89	2,08	(2,33)
Police avec garantie de 100/100 SP	13,97	11,97	14,32	12,84	—	2,00	(2,35)
Police avec garantie de 75/75 SPP	14,76	12,52	14,82	13,17	11,00	2,24	(2,30)
Police avec garantie de 75/100 SPP	14,50	12,34	14,66	13,06	10,95	2,16	(2,32)
Police avec garantie de 100/100 SPP	14,15	12,10	14,44	12,92	—	2,05	(2,34)

Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	3,52	3,51	3,51	3,50	3,51
Génération I	3,46	3,46	3,45	3,45	3,46
Génération II	3,79	3,78	3,78	3,77	3,78
Génération de base	3,19	3,18	3,18	3,18	3,18
Police avec garantie de 75/75	3,19	3,18	3,17	3,18	3,18
Police avec garantie de 75/100	3,46	3,45	3,45	3,45	3,45
Police avec garantie de 100/100	3,79	3,78	3,77	3,77	3,78
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,79	2,80	2,77	2,77	2,78
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,12	3,11	3,10	3,10	3,11
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,55	3,55	3,53	3,53	3,55
Police avec garantie de 75/75 SP	2,09	2,09	2,08	2,08	2,09
Police avec garantie de 75/100 SP	2,37	2,36	2,35	2,36	2,36
Police avec garantie de 100/100 SP	2,70	2,69	2,69	2,67	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,70	1,69	1,69	1,67	1,69
Police avec garantie de 75/100 SPP	2,02	2,01	2,00	2,01	2,02
Police avec garantie de 100/100 SPP	2,46	2,45	2,46	2,45	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	9,93	6,17	7,27	13,08	9,97

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE DIVIDENDES S-189LL

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de dividendes S-189LL (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de dividendes S-189LL

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	6 388 \$	11 575 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	890	794
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	113	71
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	325 945	297 726
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	325 945	297 726
Total de l'actif	333 336 \$	310 166 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	333 336 \$	310 166 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	24 895 \$	(3 224) \$
Produits (pertes) divers	36	105
Total des produits (pertes)	24 931	(3 119)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	5 384	4 514
Coût de transaction	188	194
Retenues d'impôt à la source	49	30
Autres	600	496
Total des charges	6 221	5 234
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	18 710 \$	(8 353) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	310 166 \$	235 254 \$
Dépôts des titulaires de contrats	52 670	115 442
Retraits des titulaires de contrats	(48 210)	(32 177)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	18 710	(8 353)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	23 170	74 912
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	333 336 \$	310 166 \$

Fonds de dividendes S-189LL

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	18 710 \$	(8 353) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(7 754)	(14 882)
(Profits) pertes latents	(4 594)	27 762
Produit brut de la cession d'actifs	150 758	116 493
Paiements bruts pour achats d'actifs	(166 629)	(197 219)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(96)	(107)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(42)	176
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(9 647)</u>	<u>(76 130)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	52 670	115 442
Retraits des titulaires de contrats	(48 210)	(32 177)
	<u>4 460</u>	<u>83 265</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(5 187)	7 135
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	11 575	4 440
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>6 388 \$</u>	<u>11 575 \$</u>
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	12 116 \$	9 369 \$

Fonds de dividendes S-189LL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Cogeco Communications inc., à droit de vote subalterne	22 393	1 502	1 329
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	135 734	7 980	8 420
TELUS Corp.	583 036	15 151	13 748
TELUS International Inc.	60 455	1 248	688
Consommation discrétionnaire			
Dollarama Inc.	11 046	999	1 055
Magna International Inc.	48 396	3 913	3 789
Restaurant Brands International Inc.	50 953	3 937	5 275
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	43 569	2 181	3 400
Les Compagnies Loblaw limitée	77 989	8 379	10 004
Énergie			
AltaGas Ltd.	5 608	143	156
ARC Resources Ltd.	93 606	1 651	1 841
Canadian Natural Resources Ltd.	157 467	9 373	13 670
Enbridge Inc.	226 784	11 073	10 818
Pembina Pipeline Corp.	119 874	5 003	5 469
Pembina Pipeline Corp., reçus de souscription	9 253	396	416
Suncor Énergie Inc.	181 166	7 084	7 690
Corporation TC Énergie	248 035	14 306	12 838
Tourmaline Oil Corp.	34 437	1 653	2 052
Produits financiers			
Banque de Montréal	145 159	16 998	19 031
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	60 416	2 472	3 215
Brookfield Corp.	50 554	2 260	2 687
iA Société financière inc.	43 679	2 958	3 946
Intact Corporation financière	46 366	8 262	9 452
Société Financière Manuvie	307 964	7 246	9 017
Banque Royale du Canada	186 298	21 215	24 963
La Financière Sun Life inc.	189 752	11 740	13 040
La Banque de Nouvelle-Écosse	156 037	11 007	10 064
La Banque Toronto-Dominion	212 912	16 578	18 230
Thomson Reuters Corp.	13 427	1 921	2 601

Fonds de dividendes S-189LL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits industriels			
CAE inc.	53 716	1 541	1 536
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	58 960	7 982	9 820
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	100 969	9 251	10 586
Finning International Inc.	58 390	2 335	2 238
Toromont Industries Ltd.	12 340	1 376	1 433
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	13 322	1 819	1 891
Open Text Corp.	75 576	4 004	4 209
Matériaux			
Mines Agnico-Eagle Limitée	63 609	4 249	4 621
Société aurifère Barrick	105 105	2 265	2 516
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	87 759	5 582	5 230
Franco-Nevada Corp.	5 401	995	793
Nutrien Ltd.	82 798	6 513	6 181
Ressources Teck Limitée, cat. B	18 091	989	1 013
Immobilier			
Canadian Apartment Properties REIT	50 044	2 426	2 442
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	173 208	2 322	2 416
Société en commandite Holding FPI Granite	30 704	2 418	2 342
Services d'intérêt public			
Boralex Inc., cat. A	33 213	1 217	1 119
Emera Inc.	180 774	10 010	9 093
Fortis Inc.	100 473	5 584	5 477
Northland Power Inc.	174 272	5 557	4 195
Total des actions ordinaires canadiennes		277 064	298 055
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. A	6 946	968	1 286
Consommation discrétionnaire			
The TJX Companies Inc.	10 822	914	1 345

Fonds de dividendes S-189LL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Biens de consommation de base			
Constellation Brands Inc., cat. A	4 614	1 460	1 478
Fonds négociés en Bourse			
iShares U.S. Medical Devices ETF	29 574	2 174	2 115
Produits financiers			
Cboe Global Markets Inc.	7 918	1 452	1 873
Soins de santé			
Johnson & Johnson Inc.	18 055	3 943	3 750
UnitedHealth Group Inc.	2 252	1 552	1 571
Technologies de l'information			
Microsoft Corp.	11 249	3 203	5 605
Oracle Corp.	12 139	1 326	1 696
Visa Inc., cat. A	7 222	2 019	2 491
Total des actions ordinaires américaines		19 011	23 210
Actions ordinaires mondiales			
Bermudes			
Brookfield Infrastructure Partners LP, parts de société en commandite	112 075	4 864	4 680
Total des actions ordinaires mondiales		4 864	4 680
Total des actions		300 939	325 945
Coûts de transaction (note 2)		(164)	
Total des placements		300 775	325 945

Fonds de dividendes S-189LL

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de dividendes S-189LL (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds de dividendes S-189LL

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	23 210 \$	885 \$	24 095 \$	241 \$
Total	23 210 \$	885 \$	24 095 \$	241 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			7,2 %	0,1 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	16 547 \$	214 \$	16 761 \$	168 \$
Total	16 547 \$	214 \$	16 761 \$	168 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			5,4 %	0,1 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 3 259 \$ (2 977 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds de dividendes S-189LL

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	325 945 \$	— \$	— \$	325 945 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	325 945 \$	— \$	— \$	325 945 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	297 726 \$	— \$	— \$	297 726 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	297 726 \$	— \$	— \$	297 726 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds de dividendes S-189LL

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	236 332	253 702	275 623	297 034	367 771	7 303	7 473	8 419	7 282	9 184
Génération I	52 459	62 068	93 731	108 907	123 593	1 081	1 216	1 898	1 766	2 035
Génération II	76 898	79 813	120 317	122 724	150 030	1 323	1 310	2 050	1 680	2 094
Génération de base	41 036	45 966	56 699	62 317	75 553	759	808	1 029	904	1 113
Police avec garantie de 75/75	1 414 445	1 251 362	858 721	562 739	306 350	31 236	26 241	18 600	9 746	5 383
Police avec garantie de 75/100	4 170 566	3 875 820	2 744 633	1 733 307	784 381	90 508	79 959	58 552	29 598	13 605
Police avec garantie de 100/100	142 222	159 572	85 725	65 650	67 195	2 951	3 159	1 761	1 084	1 131
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 384 556	1 264 735	786 244	395 580	181 564	28 298	24 433	15 617	6 253	2 899
Police avec garantie de 75/100 SP1	3 657 151	3 680 334	2 021 206	1 291 394	375 146	72 880	69 478	39 319	20 038	5 892
Police avec garantie de 100/100 SP1	84 915	90 649	59 064	44 412	19 712	1 628	1 652	1 113	669	302
Police avec garantie de 75/75 SP2	308 172	227 919	285 888	214 245	39 804	8 092	5 536	6 987	4 078	749
Police avec garantie de 75/100 SP2	455 144	484 442	267 250	147 831	98 530	11 958	11 774	6 536	2 816	1 855
Police avec garantie de 100/100 SP2	11 795	12 101	12 406	12 724	13 069	309	294	303	242	246
Police avec garantie de 75/75 SP	209 867	168 508	92 346	37 658	834	2 958	2 230	1 249	403	9
Police avec garantie de 75/100 SP	256 684	256 516	140 468	89 534	34 066	3 596	3 378	1 892	955	365
Police avec garantie de 100/100 SP	9 143	—	—	—	—	126	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	390 585	284 546	183 731	70 053	63 704	5 645	3 844	2 524	757	688
Police avec garantie de 75/100 SPP	353 901	428 241	181 361	127 024	31 180	5 053	5 729	2 472	1 366	336

Fonds de dividendes S-189LL

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	30,90	29,46	30,54	24,52	24,97	1,44	(1,08)
Génération I	20,60	19,59	20,25	16,21	16,47	1,01	(0,66)
Génération II	17,21	16,42	17,04	13,69	13,96	0,79	(0,62)
Génération de base	18,51	17,57	18,15	14,51	14,73	0,94	(0,58)
Police avec garantie de 75/75	22,08	20,97	21,66	17,32	17,57	1,11	(0,69)
Police avec garantie de 75/100	21,70	20,63	21,33	17,08	17,34	1,07	(0,70)
Police avec garantie de 100/100	20,75	19,79	20,54	16,50	16,83	0,96	(0,75)
Police avec garantie de 75/75 SP1	20,44	19,32	19,86	15,81	15,97	1,12	(0,54)
Police avec garantie de 75/100 SP1	19,93	18,88	19,45	15,52	15,71	1,05	(0,57)
Police avec garantie de 100/100 SP1	19,17	18,22	18,84	15,07	15,31	0,95	(0,62)
Police avec garantie de 75/75 SP2	26,26	24,29	24,44	19,03	18,81	1,97	(0,15)
Police avec garantie de 75/100 SP2	26,27	24,30	24,45	19,05	18,83	1,97	(0,15)
Police avec garantie de 100/100 SP2	26,23	24,26	24,41	19,01	18,79	1,97	(0,15)
Police avec garantie de 75/75 SP	14,09	13,24	13,52	10,69	10,73	0,85	(0,28)
Police avec garantie de 75/100 SP	14,01	13,17	13,47	10,66	10,71	0,84	(0,30)
Police avec garantie de 100/100 SP	13,73	—	—	—	—	0,77	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	14,45	13,51	13,74	10,81	10,80	0,94	(0,23)
Police avec garantie de 75/100 SPP	14,28	13,38	13,63	10,75	10,77	0,90	(0,25)

Fonds de dividendes S-189LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de dividendes S-189LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de dividendes S-189LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de dividendes S-189LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds de dividendes S-189LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds de dividendes S-189LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds de dividendes S-189LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds de dividendes S-189LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de dividendes S-189LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de dividendes S-189LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de dividendes S-189LL

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	3,01	3,01	3,01	3,00	3,00
Générations I	2,73	2,74	2,74	2,72	2,72
Générations II	3,10	3,11	3,10	3,09	3,09
Générations de base	2,62	2,62	2,62	2,61	2,61
Police avec garantie de 75/75	2,62	2,61	2,62	2,60	2,61
Police avec garantie de 75/100	2,73	2,72	2,73	2,71	2,72
Police avec garantie de 100/100	3,10	3,10	3,09	3,08	3,08
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,16	2,15	2,15	2,14	2,15
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,38	2,37	2,38	2,36	2,37
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,72	2,70	2,71	2,69	2,70
Police avec garantie de 75/75 SP	1,51	1,50	1,51	1,50	1,52
Police avec garantie de 75/100 SP	1,62	1,61	1,62	1,61	1,61
Police avec garantie de 100/100 SP	1,99	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,05	1,05	1,05	1,05	1,04
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,27	1,26	1,27	1,26	1,27

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	47,27	43,24	26,04	24,32	21,24

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS HARBOUR CROISSANCE ET REVENU (CI) SF190

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	23	510
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	82 831	81 851
Total des placements	82 831	81 851
Total de l'actif	82 854 \$	82 361 \$
Passif		
Découverts	139 \$	535 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	13	13
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	152	548
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	82 702 \$	81 813 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	13 586 \$	(11 109) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	13 586	(11 109)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	2 188	2 334
Autres	234	252
Total des charges	2 422	2 586
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11 164 \$	(13 695) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	81 813 \$	101 921 \$
Dépôts des titulaires de contrats	4 341	4 939
Retraits des titulaires de contrats	(14 616)	(11 352)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11 164	(13 695)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	889	(20 108)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	82 702 \$	81 813 \$

Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11 164 \$	(13 695) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	603	1 509
(Profits) pertes latents	(12 535)	11 263
Produit brut de la cession d'actifs	15 497	12 640
Paiements bruts pour achats d'actifs	(2 891)	(3 638)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(1 654)	(1 663)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	—	3
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	487	(406)
	<u>10 671</u>	<u>6 013</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	4 341	4 939
Retraits des titulaires de contrats	(14 616)	(11 352)
	<u>(10 275)</u>	<u>(6 413)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	396	(400)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	(535)	(135)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	(139) \$	(535) \$

Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds Portefeuille durable de croissance Canada Vie, série S*	7 901 504	81 094	82 831
Total des placements		81 094	82 831

Principaux titres :

Fonds sous-jacent : Fonds d'actions américaines ESG Canada Vie

Description des titres	% du total
Microsoft Corp.	7,33 %
Apple Inc.	6,98 %
Amazon.com Inc.	3,82 %
NVIDIA Corp.	3,26 %
Alphabet Inc., cat. A	2,09 %

Fonds sous-jacent : Fonds d'actions internationales Canada Vie

Description des titres	% du total
ASML Holding NV	3,27 %
Shell PLC	3,01 %
Nestlé SA	2,83 %
BHP Group Ltd.	2,53 %
Shin-Etsu Chemical Co. Ltd.	2,32 %

Fonds sous-jacent : Fonds durable d'actions de marchés émergents Canada Vie

Description des titres	% du total
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	8,93 %
Tencent Holdings Ltd.	5,31 %
HDFC Bank Ltd., CAAE	2,90 %
PT Bank Central Asia TBK	2,86 %
FirstRand Limited	2,77%

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

Principaux titres (suite) :

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
--	------------------------	-------------------	---------------------

*Fonds sous-jacent : Fonds durable d'obligations mondiales
Canada Vie*

Description des titres	% du total
Gouvernement de l'Italie, 4,00 %, 15-11-2030	4,93 %
Gouvernement de l'Italie, 3,40 %, 01-04-2028	3,72 %
Gouvernement du Royaume-Uni, 3,25 %, 31-01-2033	3,72 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,50 %, 15-11-2033	3,58 %
Union européenne, 1,00 %, 06-07-2032	3,16 %

Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	1 349 543	1 612 858	1 834 122	2 350 851	2 701 941	37 064	38 764	51 075	60 388	68 359
Génération I	560 144	765 769	954 461	1 168 057	1 364 579	8 498	10 144	14 617	16 456	18 882
Génération II	69 918	95 816	117 445	144 042	165 548	939	1 128	1 603	1 812	2 049
Génération de base	140 774	168 836	186 099	208 317	227 524	1 990	2 078	2 641	2 712	2 902
Police avec garantie de 75/75	291 257	272 402	214 407	216 689	256 613	4 480	3 648	3 311	3 070	3 561
Police avec garantie de 75/100	1 034 445	1 147 219	1 139 864	1 427 412	1 792 867	15 596	15 103	17 349	19 986	24 656
Police avec garantie de 100/100	142 289	145 618	157 737	191 192	244 133	2 089	1 873	2 353	2 629	3 302
Police avec garantie de 75/75 SP1	178 446	134 564	87 309	96 220	106 977	2 881	1 889	1 410	1 418	1 536
Police avec garantie de 75/100 SP1	407 015	369 363	366 305	536 873	569 149	6 468	5 107	5 835	7 817	8 084
Police avec garantie de 100/100 SP1	37 681	25 269	25 869	16 544	8 995	582	340	402	236	125
Police avec garantie de 75/75 SP2	15 515	13 647	10 703	16 512	27 812	331	247	217	299	479
Police avec garantie de 75/100 SP2	42 541	44 774	46 679	49 990	53 709	907	809	947	905	926
Police avec garantie de 100/100 SP2	1 118	2 660	4 413	6 392	8 123	24	48	89	116	140
Police avec garantie de 75/75 SP	318	145	—	—	—	4	2	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	10 729	16 371	5 934	5 968	6 002	132	173	72	66	64
Police avec garantie de 75/75 SPP	23 896	9 389	—	—	—	304	103	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	32 694	30 779	—	—	—	413	335	—	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	2 072	—	—	—	—	22	—	—	—

Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	27,46	24,03	27,85	25,69	25,30	3,43	(3,82)
Génération I	15,17	13,25	15,31	14,09	13,84	1,92	(2,06)
Génération II	13,43	11,77	13,65	12,58	12,38	1,66	(1,88)
Génération de base	14,14	12,31	14,19	13,02	12,75	1,83	(1,88)
Police avec garantie de 75/75	15,38	13,39	15,44	14,17	13,88	1,99	(2,05)
Police avec garantie de 75/100	15,08	13,17	15,22	14,00	13,75	1,91	(2,05)
Police avec garantie de 100/100	14,68	12,86	14,92	13,75	13,53	1,82	(2,06)
Police avec garantie de 75/75 SP1	16,15	14,04	16,15	14,74	14,36	2,11	(2,11)
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,89	13,83	15,93	14,56	14,20	2,06	(2,10)
Police avec garantie de 100/100 SP1	15,44	13,47	15,56	14,26	13,94	1,97	(2,09)
Police avec garantie de 75/75 SP2	21,32	18,07	20,28	18,10	17,24	3,25	(2,21)
Police avec garantie de 75/100 SP2	21,32	18,07	20,28	18,10	17,24	3,25	(2,21)
Police avec garantie de 100/100 SP2	21,31	18,06	20,27	18,08	17,23	3,25	(2,21)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,43	10,71	—	—	—	1,72	(1,50)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,26	10,59	12,10	11,01	10,70	1,67	(1,51)
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,73	10,94	—	—	—	1,79	(1,51)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,63	10,87	—	—	—	1,76	(1,51)
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	10,75	—	—	—	—	(1,53)

Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	3,20	3,21	3,33	3,34	3,35
Génération I	2,98	2,99	3,05	3,06	3,07
Génération II	3,31	3,33	3,24	3,23	3,24
Génération de base	2,71	2,71	2,78	2,78	2,79
Police avec garantie de 75/75	2,71	2,70	2,77	2,79	2,79
Police avec garantie de 75/100	2,98	2,99	3,06	3,06	3,07
Police avec garantie de 100/100	3,31	3,32	3,24	3,23	3,24
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,52	2,52	2,25	2,21	2,22
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,63	2,64	2,41	2,38	2,39
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,91	2,91	2,62	2,59	2,61
Police avec garantie de 75/75 SP	1,64	1,60	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,88	1,86	1,94	1,95	1,96
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,42	1,40	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,53	1,53	—	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	1,81	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	3,51	4,16	93,84	0,86	1,74

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS FIDELITY RÉPARTITION D'ACTIFS CANADIENS SF191

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Fidelity Investments Canada s.r.i.

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	4	81
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	70 981	77 352
Total des placements	70 981	77 352
Total de l'actif	70 985 \$	77 433 \$
Passif		
Découverts	87 \$	93 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	18	20
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	105	113
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	70 880 \$	77 320 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	7 848 \$	(3 966) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	7 848	(3 966)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	2 075	2 293
Autres	233	257
Total des charges	2 308	2 550
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 540 \$	(6 516) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	77 320 \$	93 862 \$
Dépôts des titulaires de contrats	646	299
Retraits des titulaires de contrats	(12 626)	(10 325)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 540	(6 516)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(6 440)	(16 542)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	70 880 \$	77 320 \$

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 540 \$	(6 516) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1 158)	(598)
(Profits) pertes latents	(1 994)	6 916
Produit brut de la cession d'actifs	14 300	12 888
Paiements bruts pour achats d'actifs	(81)	(317)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(4 696)	(2 352)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(2)	7
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	77	(56)
	<u>11 986</u>	<u>9 972</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	646	299
Retraits des titulaires de contrats	(12 626)	(10 325)
	<u>(11 980)</u>	<u>(10 026)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	6	(54)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(93)</u>	<u>(39)</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>(87) \$</u>	<u>(93) \$</u>

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds Fidelity Étoile du Nord – Équilibre	5 224 348	65 762	70 981
Total des placements		65 762	70 981

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,75 %, 31-05-2030	6,49 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,625 %, 15-02-2053	4,00 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,125 %, 15-11-2032	3,90 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,50 %, 15-02-2033	3,84 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,125 %, 15-08-2053	2,61 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,875 %, 15-05-2052	2,39 %
Microsoft Corp.	1,31 %
NVIDIA Corp.	1,05 %
Metro inc.	0,68 %
Alphabet Inc., cat. C	0,66 %
Meta Platforms Inc.	0,66 %
Amazon.com Inc.	0,65 %
Imperial Brands PLC	0,54 %
Johnson & Johnson Inc.	0,54 %
Diageo PLC	0,53 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,25 %, 15-02-2052	0,53 %
Nestlé SA	0,52 %
Gouvernement du Japon, 0,10 %, 20-12-2024	0,51 %
British American Tobacco PLC	0,50 %
Philip Morris International Inc.	0,49 %
Altria Group Inc.	0,46 %
Bayer AG	0,43 %
Pfizer Inc.	0,42 %
PG&E Corp.	0,42 %
Wells Fargo & Co.	0,42 %

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	1 381 080	1 660 547	1 882 997	2 173 810	2 501 945	39 599	44 193	53 856	60 197	62 526
Génération I	480 030	543 026	601 714	690 990	792 655	8 470	8 890	10 583	11 763	12 174
Génération II	102 165	129 242	161 600	188 914	216 134	1 499	1 765	2 379	2 700	2 795
Génération de base	167 483	193 478	212 555	227 292	240 384	2 610	2 792	3 288	3 395	3 233
Police avec garantie de 75/75	139 501	164 618	174 786	195 604	219 457	2 253	2 461	2 801	3 028	3 058
Police avec garantie de 75/100	528 441	603 397	717 422	840 143	1 001 169	8 424	8 925	11 402	12 923	13 894
Police avec garantie de 100/100	130 896	152 904	180 028	215 903	253 919	2 000	2 175	2 759	3 213	3 419
Police avec garantie de 75/75 SP1	25 337	32 191	34 964	35 685	33 468	422	494	573	562	473
Police avec garantie de 75/100 SP1	271 263	306 576	315 728	334 069	373 060	4 438	4 632	5 100	5 198	5 211
Police avec garantie de 100/100 SP1	49 855	42 727	44 683	40 163	58 386	793	629	705	612	800
Police avec garantie de 75/75 SP2	2 712	2 782	2 978	3 353	9 040	60	56	62	65	155
Police avec garantie de 75/100 SP2	11 725	12 450	13 338	14 142	21 477	261	250	278	277	367
Police avec garantie de 100/100 SP2	134	137	140	143	668	3	3	3	3	11
Police avec garantie de 75/100 SP	3 821	4 827	5 986	7 894	9 847	48	55	73	92	103

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	28,67	26,61	28,60	27,69	24,99	2,06	(1,99)
Génération I	17,64	16,37	17,59	17,02	15,36	1,27	(1,22)
Génération II	14,67	13,66	14,72	14,29	12,93	1,01	(1,06)
Génération de base	15,59	14,43	15,47	14,94	13,45	1,16	(1,04)
Police avec garantie de 75/75	16,15	14,95	16,03	15,48	13,93	1,20	(1,08)
Police avec garantie de 75/100	15,94	14,79	15,89	15,38	13,88	1,15	(1,10)
Police avec garantie de 100/100	15,28	14,22	15,33	14,88	13,47	1,06	(1,11)
Police avec garantie de 75/75 SP1	16,65	15,35	16,38	15,75	14,12	1,30	(1,03)
Police avec garantie de 75/100 SP1	16,36	15,11	16,15	15,56	13,97	1,25	(1,04)
Police avec garantie de 100/100 SP1	15,91	14,73	15,78	15,23	13,71	1,18	(1,05)
Police avec garantie de 75/75 SP2	22,28	20,03	20,86	19,56	17,10	2,25	(0,83)
Police avec garantie de 75/100 SP2	22,29	20,05	20,87	19,57	17,11	2,24	(0,82)
Police avec garantie de 100/100 SP2	22,27	20,03	20,85	19,55	17,09	2,24	(0,82)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,50	11,47	12,19	11,67	10,41	1,03	(0,72)

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	3,18	3,18	3,19	3,21	3,19
Génération I	3,15	3,15	3,15	3,17	3,16
Génération II	3,46	3,46	3,47	3,48	3,47
Génération de base	2,92	2,93	2,93	2,95	2,94
Police avec garantie de 75/75	2,93	2,93	2,94	2,95	2,94
Police avec garantie de 75/100	3,15	3,16	3,16	3,18	3,16
Police avec garantie de 100/100	3,46	3,46	3,47	3,48	3,47
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,50	2,50	2,50	2,52	2,50
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,66	2,66	2,67	2,69	2,67
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,88	2,89	2,89	2,91	2,89
Police avec garantie de 75/100 SP	2,04	2,05	2,05	2,07	2,04

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,10	0,38	1,72	0,40	0,35

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS ÉQUILIBRÉ (GREYSTONE) SF208

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré (Greystone) SF208 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds équilibré (Greystone) SF208

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de Placements TD Inc.

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	67
Montant à recevoir des courtiers	—	22
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	291 906	277 184
Total des placements	291 906	277 184
Total de l'actif	291 906 \$	277 273 \$
Passif		
Découverts	54 \$	3 751 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	260	—
Montant à payer aux courtiers	1	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	315	3 751
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	291 591 \$	273 522 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	30 404 \$	(26 355) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	30 404	(26 355)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	6 832	6 678
Autres	654	644
Total des charges	7 486	7 322
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	22 918 \$	(33 677) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	273 522 \$	286 102 \$
Dépôts des titulaires de contrats	35 192	45 019
Retraits des titulaires de contrats	(40 041)	(23 922)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	22 918	(33 677)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	18 069	(12 580)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	291 591 \$	273 522 \$

Fonds équilibré (Greystone) SF208

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	22 918 \$	(33 677) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	1 432	964
(Profits) pertes latents	15 725	41 368
Produit brut de la cession d'actifs	32 428	20 484
Paiements bruts pour achats d'actifs	(16 746)	(38 183)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(47 561)	(15 977)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	327	45
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	23	(102)
	<u>8 546</u>	<u>(25 078)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	35 192	45 019
Retraits des titulaires de contrats	(40 041)	(23 922)
	<u>(4 849)</u>	<u>21 097</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	3 697	(3 981)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(3 751)</u>	<u>230</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u><u>(54) \$</u></u>	<u><u>(3 751) \$</u></u>

Fonds équilibré (Greystone) SF208

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds équilibré Greystone TD en gestion commune	8 049 380	303 743	291 906
Total des placements		303 743	291 906

Principaux titres :

Fonds sous-jacent : Fonds d'actions canadiennes Greystone

Description des titres	% du total
Banque Royale du Canada	8,62 %
La Banque Toronto-Dominion	7,61 %
Banque de Montréal	6,93 %
Canadian Natural Resources Ltd.	6,47 %
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	6,00 %

Fonds sous-jacent : Fonds d'actions internationales Greystone

Description des titres	% du total
Novo Nordisk AS	3,56 %
TotalEnergies SE	3,20 %
Wolters Kluwer NV	2,96 %
National Australia Bank Ltd.	2,94 %
ITOCHU Corp.	2,81 %

Fonds équilibré (Greystone) SF208

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Prestige et Prestige Plus	—	1 385	7 537	7 298	6 655	—	30	183	162	137
Police avec garantie de 75/75	1 307 231	1 416 479	1 438 846	1 122 815	855 264	25 417	25 412	29 084	20 592	14 379
Police avec garantie de 75/100	8 958 851	9 268 554	8 488 541	5 926 628	3 521 365	170 923	163 641	169 359	107 601	58 782
Police avec garantie de 100/100	199 538	192 882	211 450	157 150	134 916	3 724	3 336	4 139	2 804	2 216
Police avec garantie de 75/75 SP1	664 525	680 033	601 202	417 697	207 824	13 106	12 333	12 242	7 690	3 495
Police avec garantie de 75/100 SP1	2 348 951	2 234 204	1 966 720	1 109 646	609 074	45 527	39 883	39 485	20 175	10 132
Police avec garantie de 100/100 SP1	242 113	228 520	221 472	143 890	95 709	4 568	3 980	4 348	2 564	1 563
Police avec garantie de 75/75 SP2	40 948	43 283	59 960	39 237	29 239	1 054	1 001	1 522	880	585
Police avec garantie de 75/100 SP2	342 165	327 070	340 995	206 121	95 221	8 809	7 565	8 653	4 620	1 906
Police avec garantie de 100/100 SP2	21 901	20 983	14 973	—	—	563	485	379	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	59 664	90 287	96 677	36 073	3 179	783	1 081	1 290	432	34
Police avec garantie de 75/100 SP	1 060 719	969 113	921 304	442 809	216 610	13 691	11 449	12 166	5 263	2 342
Police avec garantie de 100/100 SP	16 210	16 374	16 540	8 850	—	207	192	217	105	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	51 648	50 384	51 611	43 719	11 696	691	613	697	528	128
Police avec garantie de 75/100 SPP	155 872	158 408	140 411	54 578	12 287	2 065	1 912	1 885	656	134
Police avec garantie de 100/100 SPP	35 360	50 926	33 958	5 894	—	463	609	453	71	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Prestige et Prestige Plus	—	21,46	24,35	22,25	20,54	—	(2,89)
Police avec garantie de 75/75	19,44	17,94	20,21	18,34	16,81	1,50	(2,27)
Police avec garantie de 75/100	19,08	17,66	19,95	18,16	16,69	1,42	(2,29)
Police avec garantie de 100/100	18,66	17,30	19,58	17,84	16,43	1,36	(2,28)
Police avec garantie de 75/75 SP1	19,72	18,14	20,36	18,41	16,82	1,58	(2,22)
Police avec garantie de 75/100 SP1	19,38	17,85	20,08	18,18	16,63	1,53	(2,23)
Police avec garantie de 100/100 SP1	18,87	17,42	19,63	17,82	16,34	1,45	(2,21)
Police avec garantie de 75/75 SP2	25,75	23,13	25,38	22,42	20,02	2,62	(2,25)
Police avec garantie de 75/100 SP2	25,74	23,13	25,37	22,41	20,01	2,61	(2,24)
Police avec garantie de 100/100 SP2	25,70	23,09	25,33	—	—	2,61	(2,24)
Police avec garantie de 75/75 SP	13,12	11,97	13,34	11,97	10,86	1,15	(1,37)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,91	11,81	13,21	11,89	10,81	1,10	(1,40)
Police avec garantie de 100/100 SP	12,80	11,73	13,14	11,84	—	1,07	(1,41)
Police avec garantie de 75/75 SPP	13,37	12,16	13,51	12,08	10,91	1,21	(1,35)
Police avec garantie de 75/100 SPP	13,25	12,07	13,43	12,03	10,89	1,18	(1,36)
Police avec garantie de 100/100 SPP	13,09	11,95	13,33	11,96	—	1,14	(1,38)

Fonds équilibré (Greystone) SF208

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds équilibré (Greystone) SF208 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds équilibré (Greystone) SF208

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds équilibré (Greystone) SF208

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds équilibré (Greystone) SF208

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds équilibré (Greystone) SF208

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds équilibré (Greystone) SF208

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds équilibré (Greystone) SF208

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds équilibré (Greystone) SF208

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds équilibré (Greystone) SF208

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds équilibré (Greystone) SF208

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds équilibré (Greystone) SF208

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds équilibré (Greystone) SF208

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds équilibré (Greystone) SF208

Informations supplémentaires (non auditée)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Prestige et Prestige Plus	—	3,38	3,37	3,38	3,37
Police avec garantie de 75/75	2,66	2,67	2,67	2,67	2,67
Police avec garantie de 75/100	2,95	2,96	2,96	2,97	2,96
Police avec garantie de 100/100	3,11	3,12	3,11	3,12	3,12
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,31	2,32	2,32	2,31	2,32
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,48	2,48	2,48	2,47	2,49
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,70	2,70	2,70	2,69	2,71
Police avec garantie de 75/75 SP	1,57	1,57	1,57	1,57	1,57
Police avec garantie de 75/100 SP	1,86	1,86	1,87	1,88	1,87
Police avec garantie de 100/100 SP	2,02	2,02	2,03	2,03	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,22	1,22	1,23	1,21	1,22
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,39	1,39	1,39	1,37	1,39
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,60	1,60	1,60	1,61	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,31	2,32	2,32	2,33	2,32
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,48	2,48	2,48	2,49	2,49
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,70	2,70	2,70	2,71	2,71
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,22	1,22	1,23	1,23	1,22
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,39	1,39	1,39	1,39	1,39
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,60	1,60	1,60	1,63	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	11,44	7,33	5,13	3,95	9,31

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAIN (AGF) SF247

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance américain (AGF) SF247 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de croissance américain (AGF) SF247

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements AGF Inc.

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	583 \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	405	109
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	555 135	484 322
Total des placements	555 135	484 322
Total de l'actif	556 123 \$	484 431 \$
Passif		
Découverts	— \$	1 442 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	333	45
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	333	1 487
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	555 790 \$	482 944 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	85 760 \$	(34 462) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	85 760	(34 462)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	10 973	9 595
Autres	1 151	1 000
Total des charges	12 124	10 595
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	73 636 \$	(45 057) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	482 944 \$	458 322 \$
Dépôts des titulaires de contrats	65 529	107 542
Retraits des titulaires de contrats	(66 319)	(37 863)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	73 636	(45 057)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	72 846	24 622
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	555 790 \$	482 944 \$

Fonds de croissance américain (AGF) SF247

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	73 636 \$	(45 057) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(16 095)	(6 331)
(Profits) pertes latents	(56 291)	40 793
Produit brut de la cession d'actifs	39 493	15 594
Paiements bruts pour achats d'actifs	(24 546)	(76 750)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(13 374)	—
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(296)	47
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	288	202
	<u>2 815</u>	<u>(71 502)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	65 529	107 542
Retraits des titulaires de contrats	(66 319)	(37 863)
	<u>(790)</u>	<u>69 679</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	2 025	(1 823)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(1 442)</u>	<u>381</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u><u>583 \$</u></u>	<u><u>(1 442) \$</u></u>

Fonds de croissance américain (AGF) SF247

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds de croissance américaine AGF, série O	2 961 135	314 474	555 135
Total des placements		314 474	555 135

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Trésorerie et dépôts à court terme	8,51 %
Amazon.com Inc.	7,41 %
NVIDIA Corp.	4,36 %
Palo Alto Networks Inc.	4,06 %
Eli Lilly and Co.	3,94 %
Boston Scientific Corp.	3,78 %
ServiceNow Inc.	3,72 %
Intuitive Surgical Inc.	3,68 %
Cheniere Energy Inc.	3,67 %
Lam Research Corp.	3,64 %
Quanta Services Inc.	3,56 %
Raymond James Financial, Inc.	3,51 %
Howmet Aerospace Inc.	3,49 %
Ameriprise Financial Inc.	3,31 %
Booz Allen Hamilton Holding Corp.	3,23 %
HubSpot Inc.	2,96 %
Arista Networks Inc.	2,89 %
Marathon Petroleum Corp.	2,59 %
Primerica Inc.	2,52 %
Lamb Weston Holdings Inc.	2,50 %
Roku Inc.	2,30 %
Hilton Worldwide Holdings Inc.	2,29 %
The Boeing Co.	2,15 %
T-Mobile US Inc.	2,13 %
Jacobs Solutions Inc.	1,90 %

Fonds de croissance américain (AGF) SF247

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	1 196 104	1 469 832	1 513 645	1 669 873	1 757 043	25 379	27 394	31 538	29 118	21 715
Génération I	166 364	229 150	257 545	234 828	267 390	8 113	9 783	12 250	9 316	7 493
Génération II	83 124	125 018	129 579	137 624	107 473	3 228	4 266	4 945	4 396	2 434
Génération de base	95 559	111 919	118 968	131 893	207 322	4 050	4 141	4 891	4 511	4 995
Police avec garantie de 75/75	1 199 927	1 087 827	884 229	618 182	642 131	72 492	57 378	51 826	30 139	22 057
Police avec garantie de 75/100	2 088 371	2 071 510	1 779 320	1 402 692	1 292 760	122 788	106 619	102 034	67 087	43 676
Police avec garantie de 100/100	363 420	348 913	366 168	337 013	356 968	20 258	17 089	20 057	15 454	11 606
Police avec garantie de 75/75 SP1	831 329	653 435	470 051	216 942	167 145	41 869	28 617	22 783	8 711	4 710
Police avec garantie de 75/100 SP1	2 428 437	2 447 733	1 787 311	1 322 326	823 479	118 339	104 007	84 282	51 803	22 700
Police avec garantie de 100/100 SP1	188 197	185 163	216 871	198 104	126 501	8 761	7 545	9 845	7 500	3 383
Police avec garantie de 75/75 SP2	40 572	50 363	50 734	40 245	47 387	2 756	2 898	3 149	2 017	1 624
Police avec garantie de 75/100 SP2	68 081	68 074	56 985	32 693	49 051	4 623	3 917	3 536	1 638	1 681
Police avec garantie de 100/100 SP2	24 134	26 416	11 735	8 389	11 396	1 639	1 520	728	420	390
Police avec garantie de 75/75 SP	27 894	34 101	22 663	6 089	3 080	506	535	390	86	30
Police avec garantie de 75/100 SP	82 270	90 687	58 482	24 978	5 816	1 472	1 405	998	352	57
Police avec garantie de 100/100 SP	28 241	31 997	18 831	2 248	193	495	488	317	31	2
Police avec garantie de 75/75 SPP	24 747	27 772	20 971	9 414	—	460	444	367	135	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	118 667	84 191	38 168	14 734	18 465	2 169	1 327	661	210	183
Police avec garantie de 100/100 SPP	28 701	18 666	—	380	29 106	514	289	—	5	286

Fonds de croissance américain (AGF) SF247

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	21,22	18,64	20,84	17,44	12,36	2,58	(2,20)
Génération I	48,77	42,69	47,56	39,67	28,02	6,08	(4,87)
Génération II	38,83	34,12	38,16	31,95	22,65	4,71	(4,04)
Génération de base	42,38	37,00	41,11	34,20	24,10	5,38	(4,11)
Police avec garantie de 75/75	60,41	52,75	58,61	48,75	34,35	7,66	(5,86)
Police avec garantie de 75/100	58,80	51,47	57,34	47,83	33,78	7,33	(5,87)
Police avec garantie de 100/100	55,74	48,98	54,78	45,86	32,51	6,76	(5,80)
Police avec garantie de 75/75 SP1	50,36	43,79	48,47	40,16	28,18	6,57	(4,68)
Police avec garantie de 75/100 SP1	48,73	42,49	47,16	39,18	27,57	6,24	(4,67)
Police avec garantie de 100/100 SP1	46,55	40,75	45,40	37,86	26,74	5,80	(4,65)
Police avec garantie de 75/75 SP2	67,92	57,55	62,07	50,11	34,27	10,37	(4,52)
Police avec garantie de 75/100 SP2	67,91	57,54	62,06	50,10	34,27	10,37	(4,52)
Police avec garantie de 100/100 SP2	67,89	57,53	62,04	50,09	34,26	10,36	(4,51)
Police avec garantie de 75/75 SP	18,15	15,68	17,23	14,17	9,88	2,47	(1,55)
Police avec garantie de 75/100 SP	17,89	15,49	17,07	14,08	9,84	2,40	(1,58)
Police avec garantie de 100/100 SP	17,53	15,24	16,85	13,95	9,79	2,29	(1,61)
Police avec garantie de 75/75 SPP	18,60	16,00	17,51	14,35	—	2,60	(1,51)
Police avec garantie de 75/100 SPP	18,28	15,77	17,31	14,22	9,90	2,51	(1,54)
Police avec garantie de 100/100 SPP	17,90	15,50	—	14,09	9,84	2,40	(1,58)

Fonds de croissance américain (AGF) SF247

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de croissance américain (AGF) SF247 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de croissance américain (AGF) SF247

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Fonds de croissance américain (AGF) SF247

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Fonds de croissance américain (AGF) SF247

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

Fonds de croissance américain (AGF) SF247

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Fonds de croissance américain (AGF) SF247

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

Fonds de croissance américain (AGF) SF247

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds de croissance américain (AGF) SF247

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de croissance américain (AGF) SF247

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de croissance américain (AGF) SF247

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds de croissance américain (AGF) SF247

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds de croissance américain (AGF) SF247

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds de croissance américain (AGF) SF247

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	3,60	3,60	3,59	3,57	3,57
Générations I	3,26	3,26	3,25	3,23	3,23
Générations II	3,63	3,63	3,63	3,60	3,60
Générations de base	2,99	3,00	2,99	2,97	2,97
Police avec garantie de 75/75	2,99	2,99	2,98	2,97	2,97
Police avec garantie de 75/100	3,26	3,25	3,25	3,23	3,23
Police avec garantie de 100/100	3,63	3,64	3,62	3,60	3,60
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,59	2,58	2,57	2,56	2,57
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,86	2,86	2,85	2,83	2,84
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,25	3,26	3,24	3,22	3,22
Police avec garantie de 75/75 SP	1,89	1,88	1,87	1,87	1,87
Police avec garantie de 75/100 SP	2,16	2,15	2,14	2,13	2,13
Police avec garantie de 100/100 SP	2,53	2,52	2,53	2,51	2,52
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,49	1,48	1,48	1,48	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,76	1,75	1,75	1,75	1,73
Police avec garantie de 100/100 SPP	2,15	2,15	—	2,17	2,13

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	4,79	3,46	4,65	12,96	3,33

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE CROISSANCE ET À REVENU CANADIEN (AGF) SF249

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	116 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	81
Montant à recevoir des courtiers	47	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	21 937	17 884
Total des placements	21 937	17 884
Total de l'actif	21 984 \$	18 081 \$
Passif		
Découverts	47 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	3	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	50	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	21 934 \$	18 081 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	1 922 \$	(1 626) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	1 922	(1 626)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	387	319
Autres	43	32
Total des charges	430	351
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 492 \$	(1 977) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	18 081 \$	14 231 \$
Dépôts des titulaires de contrats	4 936	7 594
Retraits des titulaires de contrats	(2 575)	(1 767)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 492	(1 977)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	3 853	3 850
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	21 934 \$	18 081 \$

Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 492 \$	(1 977) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	155	211
(Profits) pertes latents	(1 458)	1 800
Produit brut de la cession d'actifs	3 142	2 158
Paiements bruts pour achats d'actifs	(5 273)	(7 451)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(619)	(385)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	84	(83)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(47)	(67)
	<u>(2 524)</u>	<u>(5 794)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	4 936	7 594
Retraits des titulaires de contrats	(2 575)	(1 767)
	<u>2 361</u>	<u>5 827</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(163)	33
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	116	83
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	(47) \$	116 \$

Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds Portefeuille durable prudent Canada Vie, série S*	2 328 694	22 363	21 937
Total des placements		22 364	21 937

Principaux titres :

Fonds sous-jacent : Fonds d'actions américaines ESG Canada Vie

Description des titres	% du total
Microsoft Corp.	7,33 %
Apple Inc.	6,98 %
Amazon.com Inc.	3,82 %
NVIDIA Corp.	3,26 %
Alphabet Inc., cat. A	2,09 %

Fonds sous-jacent : Fonds d'actions internationales Canada Vie

Description des titres	% du total
ASML Holding NV	3,27 %
Shell PLC	3,01 %
Nestlé SA	2,83 %
BHP Group Ltd.	2,53 %
Shin-Etsu Chemical Co. Ltd.	2,32 %

Fonds sous-jacent : Fonds durable d'actions de marchés émergents Canada Vie

Description des titres	% du total
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	8,93 %
Tencent Holdings Ltd.	5,31 %
HDFC Bank Ltd., CAAE	2,90 %
PT Bank Central Asia TBK	2,86 %
FirstRand Limited	2,77 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
--	------------------------	-------------------	---------------------

Principaux titres (suite) :

Fonds sous-jacent : Fonds durable d'obligations mondiales Canada Vie

Description des titres	% du total
Gouvernement de l'Italie, 4,00 %, 15-11-2030	4,93 %
Gouvernement de l'Italie, 3,40 %, 01-04-2028	3,72 %
Gouvernement du Royaume-Uni, 3,25 %, 31-01-2033	3,72 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,50 %, 15-11-2033	3,58 %
Union européenne, 1,00 %, 06-07-2032	3,16 %

Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaique	125 916	141 338	173 505	203 834	214 801	2 856	2 986	4 178	4 761	4 776
Génération I	93 230	121 619	136 922	150 983	186 836	1 508	1 830	2 345	2 498	2 931
Génération II	11 254	14 215	19 163	27 504	30 644	156	183	282	392	415
Génération de base	36 006	36 352	40 833	46 715	45 651	521	489	623	688	637
Police avec garantie de 75/75	116 630	69 974	53 387	53 621	66 547	1 797	1 001	866	840	988
Police avec garantie de 75/100	410 039	352 603	166 441	156 684	194 330	6 243	4 995	2 684	2 441	2 870
Police avec garantie de 100/100	15 257	25 245	23 167	23 556	27 409	226	348	365	359	397
Police avec garantie de 75/75 SP1	25 017	34 783	20 594	16 178	15 265	409	527	353	267	238
Police avec garantie de 75/100 SP1	391 502	290 954	131 577	124 019	122 397	6 294	4 335	2 223	2 018	1 882
Police avec garantie de 100/100 SP1	7 702	920	1 538	1 705	1 767	121	13	25	27	27
Police avec garantie de 75/75 SP2	1 915	2 138	—	—	2 630	41	42	—	—	49
Police avec garantie de 75/100 SP2	10 957	18 945	10 779	11 554	10 797	235	369	233	235	202
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	—	2 198	—	—	—	—	41
Police avec garantie de 75/75 SP	3 653	457	475	514	556	42	5	6	6	6
Police avec garantie de 75/100 SP	32 841	25 714	4 010	—	—	375	271	48	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	20 566	20 601	—	—	—	241	221	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	43 037	43 677	—	—	—	500	466	—	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	32 115	—	—	—	—	369	—	—	—	—

Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	22,68	21,13	24,08	23,36	22,24	1,55	(2,95)
Génération I	16,17	15,05	17,13	16,55	15,69	1,12	(2,08)
Génération II	13,83	12,90	14,72	14,25	13,54	0,93	(1,82)
Génération de base	14,48	13,44	15,25	14,73	13,95	1,04	(1,81)
Police avec garantie de 75/75	15,41	14,30	16,23	15,67	14,84	1,11	(1,93)
Police avec garantie de 75/100	15,23	14,17	16,13	15,58	14,77	1,06	(1,96)
Police avec garantie de 100/100	14,79	13,79	15,74	15,24	14,48	1,00	(1,95)
Police avec garantie de 75/75 SP1	16,36	15,15	17,16	16,50	15,57	1,21	(2,01)
Police avec garantie de 75/100 SP1	16,08	14,90	16,89	16,27	15,38	1,18	(1,99)
Police avec garantie de 100/100 SP1	15,70	14,57	16,54	15,96	15,12	1,13	(1,97)
Police avec garantie de 75/75 SP2	21,43	19,46	—	—	18,72	1,97	(2,17)
Police avec garantie de 75/100 SP2	21,45	19,48	21,65	20,33	18,73	1,97	(2,17)
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	—	18,75	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	11,50	10,59	11,92	11,38	10,66	0,91	(1,33)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,40	10,52	11,88	—	—	0,88	(1,36)
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,71	10,75	—	—	—	0,96	(1,32)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,62	10,67	—	—	—	0,95	(1,33)
Police avec garantie de 100/100 SPP	11,50	—	—	—	—	0,92	—

Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	2,55	2,53	3,23	3,32	3,32
Générations I	2,44	2,42	2,82	2,88	2,88
Générations II	2,66	2,64	3,08	3,13	3,13
Générations de base	2,16	2,14	2,75	2,82	2,83
Police avec garantie de 75/75	2,16	2,14	2,74	2,82	2,82
Police avec garantie de 75/100	2,44	2,40	2,82	2,88	2,88
Police avec garantie de 100/100	2,66	2,63	3,07	3,13	3,14
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,92	1,90	2,35	2,42	2,42
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,03	2,00	2,51	2,58	2,59
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,15	2,13	2,73	2,80	2,80
Police avec garantie de 75/75 SP	1,34	1,30	1,68	1,72	1,72
Police avec garantie de 75/100 SP	1,61	1,57	1,56	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,09	1,08	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,20	1,18	—	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,31	—	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	15,82	13,49	109,43	5,74	16,17

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES S-285LL

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions canadiennes S-285LL (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	1 683 \$	964 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	293	204
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	71
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	124 710	111 240
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	124 710	111 240
Total de l'actif	126 686 \$	112 479 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	315	—
Montant à payer aux courtiers	—	175
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	315	175
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	126 371 \$	112 304 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	11 907 \$	(755) \$
Produits (pertes) divers	28	22
Total des produits (pertes)	11 935	(733)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	554	446
Coût de transaction	9	18
Retenues d'impôt à la source	—	—
Autres	59	48
Total des charges	622	512
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11 313 \$	(1 245) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	112 304 \$	104 917 \$
Dépôts des titulaires de contrats	13 582	18 621
Retraits des titulaires de contrats	(10 828)	(9 989)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11 313	(1 245)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	14 067	7 387
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	126 371 \$	112 304 \$

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11 313 \$	(1 245) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(871)	(2 856)
(Profits) pertes latents	(7 021)	6 860
Produit brut de la cession d'actifs	3 727	8 579
Paiements bruts pour achats d'actifs	(9 305)	(20 795)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(89)	18
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	386	(68)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(175)	175
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(2 035)</u>	<u>(9 332)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	13 582	18 621
Retraits des titulaires de contrats	(10 828)	(9 989)
	<u>2 754</u>	<u>8 632</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	719	(700)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	964	1 664
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	1 683 \$	964 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	3 853 \$	3 247 \$

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Cogeco Communications inc., à droit de vote subalterne	8 540	575	507
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	20 578	1 225	1 276
TELUS Corp.	62 300	1 664	1 469
TELUS International Inc.	34 945	1 065	398
Consommation discrétionnaire			
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	12 480	2 095	1 756
Dollarama Inc.	18 322	1 008	1 750
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	31 180	1 196	1 366
Linamar Corp.	27 864	1 844	1 784
Sleep Country Canada Holdings Inc.	48 489	1 339	1 242
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	47 963	1 949	3 743
Empire Co. Ltd., cat. A, sans droit de vote	45 997	1 656	1 612
Les Compagnies Loblaw limitée	19 297	1 306	2 475
Saputo Inc.	38 965	1 181	1 045
Énergie			
Canadian Natural Resources Ltd.	57 027	2 254	4 951
Cenovus Energy Inc.	42 385	486	936
Enbridge Inc.	44 579	1 999	2 126
Suncor Énergie Inc.	76 798	2 281	3 260
Corporation TC Énergie	49 220	2 792	2 548
Tourmaline Oil Corp.	21 518	635	1 282
Fonds négociés en Bourse			
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	30 526	4 412	5 511
Produits financiers			
Banque de Montréal	37 438	4 262	4 908
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	12 533	445	667
Brookfield Corp.	51 947	2 062	2 761
Banque canadienne de l'Ouest	33 812	1 037	1 044
Definity Financial Corp.	16 685	401	626

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits financiers (suite)			
ECN Capital Corp.	175 151	597	525
iA Société financière inc.	20 042	1 227	1 810
Intact Corporation financière	10 791	1 652	2 200
Société Financière Manuvie	90 600	2 030	2 653
Onex Corp., à droit de vote subalterne	20 581	1 558	1 904
Banque Royale du Canada	64 015	6 955	8 579
La Financière Sun Life inc.	45 034	2 805	3 095
La Banque de Nouvelle-Écosse	49 205	3 399	3 174
La Banque Toronto-Dominion	88 432	6 321	7 573
Soins de santé			
DRI Healthcare Trust	97 219	984	1 213
Jamieson Wellness Inc.	23 200	770	736
Produits industriels			
Bombardier Inc., cat. B, à droit de vote subalterne	10 713	327	570
CAE inc.	43 004	1 498	1 230
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	27 484	3 640	4 577
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	46 204	3 734	4 844
Groupe SNC-Lavalin inc.	31 653	892	1 350
Stantec Inc.	4 711	219	501
Transcontinental Inc., cat. A, à droit de vote subalterne	45 171	874	619
WSP Global Inc.	6 203	800	1 152
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	24 194	2 324	3 434
Open Text Corp.	23 344	1 187	1 300
Shopify Inc.	10 425	671	1 075
Matériaux			
Mines Agnico-Eagle Limitée	36 354	2 866	2 641
Société aurifère Barrick	59 394	1 576	1 422
Cascades inc.	35 110	492	447
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	39 911	2 402	2 378
Kinross Gold Corp.	183 429	1 451	1 471
Nutrien Ltd.	19 996	1 201	1 493
SSR Mining Inc.	26 310	533	374

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Matériaux (suite)			
Ressources Teck Limitée, cat. B	24 272	641	1 359
Immobilier			
Allied Properties REIT	49 812	1 610	1 005
Boardwalk REIT	31 959	1 222	2 280
CT REIT	42 483	676	622
Fiducie de placement immobilier de bureaux Dream	37 837	744	397
Services d'intérêt public			
Capital Power Corp.	23 924	889	905
Fortis Inc.	14 273	746	778
Northland Power Inc.	50 391	1 873	1 213
TransAlta Corp.	69 648	776	768
Total des actions ordinaires canadiennes		105 331	124 710
Total des actions		105 331	124 710
Coûts de transaction (note 2)		(63)	
Total des placements		105 268	124 710

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'actions canadiennes S-285LL (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	— \$	47 \$	47 \$	— \$
Total	— \$	47 \$	47 \$	— \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats				— %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	— \$	100 \$	100 \$	1 \$
Total	— \$	100 \$	100 \$	1 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats				— %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 247 \$ (1 112 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	124 710 \$	— \$	— \$	124 710 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	124 710 \$	— \$	— \$	124 710 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	111 240 \$	— \$	— \$	111 240 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	111 240 \$	— \$	— \$	111 240 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Multi-Placements	83 372	29 474	30 850	29 047	33 704	1 722	568	618	470	570
Génération et Mosaïque	53 106	55 699	41 807	39 349	46 961	1 108	1 084	845	643	801
Génération I	32 187	32 671	31 597	32 750	33 086	562	532	534	447	471
Génération II	4 706	4 722	3 981	4 932	5 031	65	61	54	54	58
Génération de base	1 238	3 344	2 982	3 809	3 110	19	47	43	44	38
Police avec garantie de 75/75	154 625	161 495	91 969	46 163	21 983	2 818	2 739	1 616	654	324
Police avec garantie de 75/100	417 440	378 563	212 741	148 564	106 130	7 466	6 310	3 679	2 076	1 546
Police avec garantie de 100/100	25 391	36 810	28 221	20 672	7 102	432	586	468	278	100
Police avec garantie de 75/75 SP1	143 016	147 622	60 550	22 387	5 951	2 902	2 775	1 174	348	96
Police avec garantie de 75/100 SP1	298 716	301 163	167 692	110 820	32 889	5 918	5 539	3 187	1 694	522
Police avec garantie de 100/100 SP1	26 304	29 104	30 274	14 815	7 329	501	516	556	220	113
Police avec garantie de 75/75 SP2	34 721	90 207	15 898	909	—	910	2 143	381	17	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	13 217	17 548	6 040	3 220	4 417	347	417	145	61	84
Police avec garantie de 75/75 SP	2 186	1 988	589	593	—	29	25	7	6	—
Police avec garantie de 75/100 SP	36 328	31 978	12 463	6 416	338	483	392	157	64	3
Police avec garantie de 75/75 SPP	30 062	29 684	34 157	33 986	26 340	413	374	439	347	275
Police avec garantie de 75/100 SPP	33 647	27 363	1 072	7 250	1 222	457	341	14	74	13

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Multi-Placements	20,66	19,27	20,02	16,19	16,90	1,39	(0,75)
Génération et Mosaïque	20,86	19,46	20,22	16,35	17,07	1,40	(0,76)
Génération I	17,46	16,28	16,89	13,64	14,22	1,18	(0,61)
Génération II	13,84	12,95	13,48	10,93	11,44	0,89	(0,53)
Génération de base	14,95	13,91	14,41	11,62	12,10	1,04	(0,50)
Police avec garantie de 75/75	18,23	16,96	17,57	14,17	14,75	1,27	(0,61)
Police avec garantie de 75/100	17,88	16,67	17,30	13,97	14,57	1,21	(0,63)
Police avec garantie de 100/100	17,03	15,93	16,59	13,45	14,07	1,10	(0,66)
Police avec garantie de 75/75 SP1	20,29	18,80	19,38	15,56	16,12	1,49	(0,58)
Police avec garantie de 75/100 SP1	19,81	18,39	19,01	15,29	15,88	1,42	(0,62)
Police avec garantie de 100/100 SP1	19,04	17,73	18,38	14,84	15,46	1,31	(0,65)
Police avec garantie de 75/75 SP2	26,22	23,76	23,96	18,81	—	2,46	(0,20)
Police avec garantie de 75/100 SP2	26,22	23,76	23,96	18,81	19,07	2,46	(0,20)
Police avec garantie de 75/75 SP	13,41	12,34	12,64	10,08	—	1,07	(0,30)
Police avec garantie de 75/100 SP	13,29	12,25	12,57	10,04	10,36	1,04	(0,32)
Police avec garantie de 75/75 SPP	13,75	12,59	12,84	10,20	10,45	1,16	(0,25)
Police avec garantie de 75/100 SPP	13,58	12,47	12,74	10,14	10,42	1,11	(0,27)

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'actions canadiennes S-285LL

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Multi-Placements	2,94	2,95	2,94	2,92	2,94
Générations et Mosaique	2,94	2,94	2,94	2,92	2,94
Générations I	2,83	2,84	2,84	2,81	2,83
Générations II	3,20	3,19	3,20	3,17	3,19
Générations de base	2,67	2,67	2,67	2,65	2,66
Police avec garantie de 75/75	2,67	2,66	2,66	2,64	2,66
Police avec garantie de 75/100	2,83	2,84	2,83	2,81	2,82
Police avec garantie de 100/100	3,20	3,19	3,19	3,16	3,19
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,21	2,22	2,20	2,18	2,21
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,43	2,42	2,43	2,40	2,42
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,76	2,75	2,75	2,73	2,75
Police avec garantie de 75/75 SP	1,56	1,55	1,55	1,54	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,73	1,72	1,72	1,71	1,72
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,10	1,10	1,10	1,09	1,09
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,32	1,33	1,33	1,31	1,32

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	3,15	7,89	47,94	7,08	20,30

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS AMÉRICAIN DE CROISSANCE MAXIMALE S-286MF

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds américain de croissance maximale S-286MF (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds américain de croissance maximale S-286MF

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	568 \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	100	—
Montant à recevoir des courtiers	—	1 108
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	900 473	644 071
Total des placements	900 473	644 071
Total de l'actif	901 141 \$	645 179 \$
Passif		
Découverts	— \$	1 229 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	7
Montant à payer aux courtiers	376	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	376	1 236
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	900 765 \$	643 943 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	264 145 \$	(204 032) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	264 145	(204 032)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	17 413	15 579
Autres	1 702	1 518
Total des charges	19 115	17 097
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	245 030 \$	(221 129) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	643 943 \$	826 970 \$
Dépôts des titulaires de contrats	127 048	92 336
Retraits des titulaires de contrats	(115 256)	(54 234)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	245 030	(221 129)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	256 822	(183 027)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	900 765 \$	643 943 \$

Fonds américain de croissance maximale S-286MF

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	245 030 \$	(221 129) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(14 040)	(9 154)
(Profits) pertes latents	(247 981)	214 160
Produit brut de la cession d'actifs	52 025	41 789
Paiements bruts pour achats d'actifs	(44 282)	(62 828)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(2 124)	(974)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(107)	131
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	1 484	(1 248)
	<u>(9 995)</u>	<u>(39 253)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	127 048	92 336
Retraits des titulaires de contrats	(115 256)	(54 234)
	<u>11 792</u>	<u>38 102</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	1 797	(1 151)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(1 229)</u>	<u>(78)</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u><u>568 \$</u></u>	<u><u>(1 229) \$</u></u>

Fonds américain de croissance maximale S-286MF

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie, série S*	12 569 536	557 393	900 473
Total des placements		557 393	900 473

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Microsoft Corp.	9,97 %
Apple Inc.	9,58 %
Amazon.com Inc.	6,75 %
NVIDIA Corp.	5,29 %
Alphabet Inc., cat. C	4,67 %
Broadcom Inc.	3,26 %
Meta Platforms Inc.	2,56 %
MasterCard Inc., cat. A	2,47 %
Eli Lilly and Co.	2,39 %
UnitedHealth Group Inc.	2,35 %
Tesla Inc.	2,23 %
Visa Inc., cat. A	1,93 %
Costco Wholesale Corp.	1,74 %
Adobe Inc.	1,73 %
Advanced Micro Devices Inc.	1,65 %
Oracle Corp.	1,56 %
American Tower Corp. REIT, cat. A	1,43 %
Salesforce Inc.	1,41 %
Palo Alto Networks Inc.	1,40 %
Lululemon Athletica Inc.	1,39 %
Booking Holdings Inc.	1,37 %
Synopsys Inc.	1,34 %
Uber Technologies Inc.	1,34 %
Fair Issac Corp.	1,32 %
Intuitive Surgical Inc.	1,17 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds américain de croissance maximale S-286MF

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Multi-Placements	204 957	213 956	233 954	258 786	266 362	5 865	4 445	6 619	6 292	4 900
Génération et Mosaique	1 333 317	1 429 186	1 576 879	1 863 258	1 872 623	38 521	29 979	45 043	45 742	34 779
Génération I	214 610	236 118	274 899	376 566	358 723	12 170	9 713	15 386	18 098	13 031
Génération II	112 845	131 278	138 492	159 073	144 312	5 088	4 312	6 215	6 155	4 238
Génération de base	161 903	198 805	237 990	306 843	364 318	7 957	7 086	11 539	12 772	11 459
Police avec garantie de 75/75	2 345 529	2 504 517	2 390 008	2 134 923	1 345 285	147 732	114 408	148 508	113 885	54 232
Police avec garantie de 75/100	3 495 292	3 339 898	3 234 268	2 813 847	1 984 462	218 834	151 696	199 871	149 322	79 604
Police avec garantie de 100/100	956 837	1 091 014	1 101 134	1 028 062	635 610	56 176	46 660	64 339	51 795	24 306
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 688 811	1 558 404	1 430 364	935 310	398 819	96 183	64 045	79 552	44 430	14 239
Police avec garantie de 75/100 SP1	3 146 621	2 639 495	2 484 241	2 110 273	1 199 896	173 371	105 226	134 396	97 777	41 900
Police avec garantie de 100/100 SP1	342 450	257 558	274 871	176 616	149 388	17 933	9 802	14 258	7 881	5 044
Police avec garantie de 75/75 SP2	88 363	95 862	87 314	72 582	59 103	6 661	5 088	6 120	4 240	2 534
Police avec garantie de 75/100 SP2	142 037	139 748	145 075	119 005	60 300	10 722	7 428	10 182	6 961	2 588
Police avec garantie de 100/100 SP2	48 367	—	—	—	—	3 627	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	95 067	84 473	77 061	56 343	8 474	1 878	1 197	1 469	912	103
Police avec garantie de 75/100 SP	146 151	122 838	85 488	26 932	10 731	2 883	1 739	1 629	436	130
Police avec garantie de 100/100 SP	2 970	3 686	3 935	870	—	57	51	74	14	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	138 838	116 463	79 261	29 971	3 516	2 823	1 690	1 540	492	43
Police avec garantie de 75/100 SPP	308 582	212 069	195 039	55 215	23 630	6 181	3 040	3 753	900	287
Police avec garantie de 100/100 SPP	19 763	19 876	19 991	5 745	839	386	279	379	93	10

Fonds américain de croissance maximale S-286MF

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Multi-Placements	28,61	20,78	28,29	24,31	18,39	7,83	(7,51)
Génération et Mosaïque	28,89	20,98	28,56	24,55	18,57	7,91	(7,58)
Génération I	56,71	41,14	55,97	48,06	36,33	15,57	(14,83)
Génération II	45,09	32,84	44,87	38,69	29,37	12,25	(12,03)
Génération de base	49,15	35,64	48,48	41,62	31,45	13,51	(12,84)
Police avec garantie de 75/75	62,98	45,68	62,14	53,34	40,31	17,30	(16,46)
Police avec garantie de 75/100	62,61	45,42	61,80	53,07	40,11	17,19	(16,38)
Police avec garantie de 100/100	58,71	42,77	58,43	50,38	38,24	15,94	(15,66)
Police avec garantie de 75/75 SP1	56,95	41,10	55,62	47,50	35,70	15,85	(14,52)
Police avec garantie de 75/100 SP1	55,10	39,87	54,10	46,33	34,92	15,23	(14,23)
Police avec garantie de 100/100 SP1	52,37	38,06	51,87	44,62	33,77	14,31	(13,81)
Police avec garantie de 75/75 SP2	75,39	53,08	70,09	58,42	42,87	22,31	(17,01)
Police avec garantie de 75/100 SP2	75,49	53,15	70,18	58,50	42,92	22,34	(17,03)
Police avec garantie de 100/100 SP2	75,00	—	—	—	—	22,19	—
Police avec garantie de 75/75 SP	19,76	14,17	19,07	16,19	12,10	5,59	(4,90)
Police avec garantie de 75/100 SP	19,73	14,16	19,05	16,18	12,10	5,57	(4,89)
Police avec garantie de 100/100 SP	19,28	13,89	18,78	16,01	—	5,39	(4,89)
Police avec garantie de 75/75 SPP	20,33	14,51	19,43	16,41	12,20	5,82	(4,92)
Police avec garantie de 75/100 SPP	20,03	14,34	19,24	16,30	12,15	5,69	(4,90)
Police avec garantie de 100/100 SPP	19,56	14,06	18,95	16,13	12,07	5,50	(4,89)

Fonds américain de croissance maximale S-286MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds américain de croissance maximale S-286MF (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds américain de croissance maximale S-286MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds américain de croissance maximale S-286MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds américain de croissance maximale S-286MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds américain de croissance maximale S-286MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds américain de croissance maximale S-286MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds américain de croissance maximale S-286MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds américain de croissance maximale S-286MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds américain de croissance maximale S-286MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds américain de croissance maximale S-286MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds américain de croissance maximale S-286MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds américain de croissance maximale S-286MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds américain de croissance maximale S-286MF

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Multi-Placements	3,07	3,09	3,07	3,06	3,06
Génération et Mosaïque	3,07	3,09	3,07	3,06	3,06
Génération I	2,98	3,00	2,98	2,97	2,97
Génération II	3,40	3,42	3,39	3,39	3,39
Génération de base	2,96	2,98	2,96	2,95	2,95
Police avec garantie de 75/75	2,96	2,98	2,95	2,95	2,95
Police avec garantie de 75/100	2,98	3,00	2,98	2,97	2,98
Police avec garantie de 100/100	3,40	3,42	3,39	3,38	3,39
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,45	2,46	2,44	2,40	2,40
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,72	2,74	2,71	2,67	2,68
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,16	3,18	3,15	3,11	3,12
Police avec garantie de 75/75 SP	1,86	1,88	1,86	1,85	1,85
Police avec garantie de 75/100 SP	1,89	1,90	1,87	1,88	1,88
Police avec garantie de 100/100 SP	2,30	2,32	2,30	2,30	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,35	1,36	1,34	1,30	1,31
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,63	1,64	1,61	1,58	1,58
Police avec garantie de 100/100 SPP	2,07	2,08	2,06	2,02	2,02

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,45	2,46	2,44	2,44	2,43
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,72	2,74	2,71	2,71	2,71
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,16	3,18	3,15	3,15	3,15
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,35	1,36	1,34	1,34	1,34
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,63	1,64	1,61	1,62	1,61
Police avec garantie de 100/100 SPP	2,07	2,08	2,06	2,06	2,05

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	5,75	5,86	64,74	9,37	7,97

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE CROISSANCE CANADIENNE (AIM) SF289

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Invesco Canada Ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	9	7
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	7 790	7 438
Total des placements	7 790	7 438
Total de l'actif	7 799 \$	7 445 \$
Passif		
Découverts	16 \$	9 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	2	2
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	18	11
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	7 781 \$	7 434 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	1 327 \$	(221) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	1 327	(221)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	219	223
Autres	23	24
Total des charges	242	247
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 085 \$	(468) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	7 434 \$	8 645 \$
Dépôts des titulaires de contrats	146	81
Retraits des titulaires de contrats	(884)	(824)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 085	(468)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	347	(1 211)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	7 781 \$	7 434 \$

Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 085 \$	(468) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(503)	(429)
(Profits) pertes latents	(704)	785
Produit brut de la cession d'actifs	1 185	1 113
Paiements bruts pour achats d'actifs	(210)	(123)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(120)	(135)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	—	(2)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(2)	(3)
	<u>731</u>	<u>738</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	146	81
Retraits des titulaires de contrats	(884)	(824)
	<u>(738)</u>	<u>(743)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(7)	(5)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(9)</u>	<u>(4)</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>(16) \$</u>	<u>(9) \$</u>

Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Catégorie d'excellence canadienne BQÉ Invesco, série I	137 969	4 202	7 790
Total des placements		4 202	7 790

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Celestica Inc.	4,60 %
Element Fleet Management Corp.	3,99 %
Banque Royale du Canada	3,50 %
Toromont Industries Ltd.	3,27 %
Fairfax Financial Holdings Ltd., à droit de vote subalterne	3,24 %
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	2,78 %
Aritzia Inc.	2,33 %
Intact Corporation financière	2,26 %
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	2,20 %
Colliers International Group Inc.	2,12 %
Wheaton Precious Metals Corp.	2,12 %
La Banque Toronto-Dominion	2,11 %
Broadcom Inc.	2,10 %
ICON PLC	2,02 %
Stantec Inc.	1,87 %
Franco-Nevada Corp.	1,86 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	1,84 %
Canadian Natural Resources Ltd.	1,69 %
Brookfield Corp.	1,65 %
Walmart de Mexico SAB de CV	1,64 %
Tourmaline Oil Corp.	1,63 %
Microsoft Corp.	1,61 %
The Charles Schwab Corp.	1,56 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	1,55 %
PrairieSky Royalty Ltd.	1,53 %

Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	93 813	109 076	119 334	135 580	156 388	2 680	2 713	3 155	2 987	3 335
Génération I	18 727	18 552	20 957	26 056	29 552	406	349	418	432	473
Génération II	3 133	3 211	3 338	4 629	4 596	57	51	56	65	63
Génération de base	9 213	10 139	11 581	13 195	22 327	180	172	207	195	318
Police avec garantie de 75/75	17 808	19 037	20 369	24 938	27 262	429	397	448	455	478
Police avec garantie de 75/100	78 624	90 031	98 471	118 624	149 570	1 836	1 825	2 113	2 116	2 574
Police avec garantie de 100/100	8 047	12 490	14 193	16 378	19 784	183	246	297	286	334
Police avec garantie de 75/75 SP1	26 668	22 335	22 595	21 368	21 142	686	494	525	409	387
Police avec garantie de 75/100 SP1	40 915	42 809	42 281	36 275	54 587	1 025	925	962	681	983
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	—	—	3 774	—	—	—	—	83
Police avec garantie de 100/100 SP2	8 353	8 712	9 084	9 470	9 895	287	251	268	225	219
Police avec garantie de 75/75 SP	837	904	959	968	977	12	11	12	10	10
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	14 131	13 864	13 237	—	—	184	148	134

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	28,56	24,87	26,43	22,03	21,33	3,69	(1,56)
Génération I	21,70	18,84	19,95	16,58	15,99	2,86	(1,11)
Génération II	18,31	15,92	16,90	14,08	13,61	2,39	(0,98)
Génération de base	19,55	16,92	17,87	14,81	14,25	2,63	(0,95)
Police avec garantie de 75/75	24,08	20,84	22,01	18,24	17,55	3,24	(1,17)
Police avec garantie de 75/100	23,35	20,27	21,46	17,84	17,21	3,08	(1,19)
Police avec garantie de 100/100	22,68	19,72	20,93	17,43	16,86	2,96	(1,21)
Police avec garantie de 75/75 SP1	25,71	22,13	23,23	19,14	18,32	3,58	(1,10)
Police avec garantie de 75/100 SP1	25,06	21,61	22,75	18,78	18,01	3,45	(1,14)
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	—	—	22,14	—	—
Police avec garantie de 100/100 SP2	34,34	28,83	29,53	23,74	22,15	5,51	(0,70)
Police avec garantie de 75/75 SP	14,41	12,33	12,88	10,56	10,05	2,08	(0,55)
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	13,04	10,65	10,10	—	—

Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	3,66	3,66	3,66	3,66	3,66
Génération I	3,33	3,33	3,34	3,33	3,33
Génération II	3,55	3,55	3,56	3,55	3,56
Génération de base	3,05	3,06	3,06	3,06	3,06
Police avec garantie de 75/75	3,05	3,06	3,06	3,06	3,06
Police avec garantie de 75/100	3,33	3,33	3,34	3,33	3,33
Police avec garantie de 100/100	3,55	3,56	3,56	3,55	3,55
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,48	2,48	2,48	2,48	2,49
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,70	2,71	2,70	2,71	2,71
Police avec garantie de 75/75 SP	1,95	1,96	1,96	1,94	1,95
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	1,60	1,60	1,60

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	2,74	1,58	1,23	0,96	3,51

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS CANADIEN DE SOCIÉTÉS À MOYENNE CAPITALISATION S-
346G

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	511 \$	1 971 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	215	249
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	66	1
Montant à recevoir des courtiers	90	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	115 436	111 112
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	115 436	111 112
Total de l'actif	116 318 \$	113 333 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à payer aux courtiers	151	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	151	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	116 167 \$	113 333 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	7 748 \$	(15 640) \$
Produits (pertes) divers	10	26
Total des produits (pertes)	7 758	(15 614)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	1 589	1 619
Coût de transaction	157	89
Retenues d'impôt à la source	—	(6)
Autres	174	174
Total des charges	1 920	1 876
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 838 \$	(17 490) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	113 333 \$	121 593 \$
Dépôts des titulaires de contrats	7 332	15 565
Retraits des titulaires de contrats	(10 336)	(6 335)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 838	(17 490)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	2 834	(8 260)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	116 167 \$	113 333 \$

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 838 \$	(17 490) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	3 997	(2 664)
(Profits) pertes latents	(9 612)	20 269
Produit brut de la cession d'actifs	74 455	44 124
Paiements bruts pour achats d'actifs	(73 164)	(52 274)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	34	(149)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(65)	45
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	61	(5)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>1 544</u>	<u>(8 144)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	7 332	15 565
Retraits des titulaires de contrats	(10 336)	(6 335)
	<u>(3 004)</u>	<u>9 230</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(1 460)	1 086
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	1 971	885
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	511 \$	1 971 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	2 103 \$	1 775 \$

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes			
Consommation discrétionnaire			
Aritzia Inc.	73 231	2 164	2 014
Park Lawn Corp.	78 786	2 352	1 555
Pollard Banknote Ltd.	80 941	2 248	2 593
Sleep Country Canada Holdings Inc.	91 942	2 369	2 355
Énergie			
ARC Resources Ltd.	70 333	1 192	1 383
Enerplus Corp.	58 600	1 162	1 190
Headwater Exploration Inc.	172 389	943	1 077
Kelt Exploration Ltd.	186 112	893	1 065
North American Construction Group Ltd.	86 321	1 447	2 387
NuVista Energy Ltd.	32 396	392	358
Parkland Corp. of Canada	43 338	1 593	1 851
PrairieSky Royalty Ltd.	64 772	1 139	1 503
Tamarack Valley Energy Ltd.	341 000	1 223	1 047
Topaz Energy Corp.	54 725	1 038	1 061
Vermilion Energy Inc.	66 800	1 204	1 067
Fonds négociés en Bourse			
iShares S&P/TSX Completion Index ETF	14 800	455	465
Produits financiers			
Definity Financial Corp.	75 021	2 360	2 816
Element Fleet Management Corp.	182 600	3 838	3 937
EQB Inc.	47 201	3 363	4 116
goeasy Ltd.	16 317	2 130	2 579
iA Société financière inc.	35 167	2 306	3 177
Trisura Group Ltd.	89 488	3 285	3 043
Soins de santé			
Groupe Santé Andlauer	36 148	1 335	1 481
Calian Group Ltd.	41 168	2 223	2 359
Jamieson Wellness Inc.	39 400	1 105	1 250
Neighbourly Pharmacy Inc.	96 840	2 300	1 626
Savaria Corp.	226 319	3 556	3 433

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits industriels			
ADENTRA Inc.	68 779	1 850	2 199
AG Growth International Inc.	41 218	1 979	2 082
ATS Corp.	57 641	2 129	3 292
Boyd Group Services Inc.	15 979	3 501	4 449
GDI Services aux immeubles inc.	38 894	1 744	1 423
K-Bro Linen Inc.	53 783	1 932	1 775
Quincaillerie Richelieu Ltée	68 980	2 735	3 310
Stantec Inc.	38 096	2 095	4 053
TFI International Inc.	8 200	1 207	1 478
WSP Global Inc.	11 901	2 272	2 210
Technologies de l'information			
Kinaxis Inc.	18 827	2 683	2 800
Tecsys Inc.	77 017	2 603	2 527
The Descartes Systems Group Inc.	33 175	3 144	3 693
Matériaux			
Alamos Gold Inc.	110 500	1 854	1 969
Capstone Copper Corp.	159 100	983	1 026
New Gold Inc.	481 800	883	925
Stella-Jones Inc.	42 159	1 761	3 251
Wheaton Precious Metals Corp.	20 500	1 196	1 340
Winpak Ltd.	60 954	2 513	2 493
Immobilier			
Colliers International Group Inc.	18 805	2 663	3 152
Fiducie de placement immobilier industriel Dream	242 100	3 423	3 380
FirstService Corp.	14 018	2 595	3 009
InterRent REIT	134 284	2 083	1 777
Killam Apartment REIT	122 263	2 157	2 196

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Immobilier (suite)			
StorageVault Canada Inc.	542 900	3 065	2 839
Total des actions ordinaires canadiennes		104 665	115 436
Total des actions		104 665	115 436
Coûts de transaction (note 2)		(95)	
Total des placements		104 570	115 436

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 154 \$ (1 111 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

D. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	115 436 \$	— \$	— \$	115 436 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	115 436 \$	— \$	— \$	115 436 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	111 112 \$	— \$	— \$	111 112 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	111 112 \$	— \$	— \$	111 112 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	101 188	117 358	154 402	162 875	150 175	2 727	3 058	4 769	4 699	3 585
Génération I	50 053	54 892	78 795	76 807	73 657	890	942	1 599	1 453	1 150
Génération II	13 522	19 278	21 951	22 756	33 413	217	300	406	394	479
Génération de base	22 500	29 380	31 931	32 938	32 117	400	502	645	618	497
Police avec garantie de 75/75	415 199	439 263	365 013	218 867	89 004	10 414	10 605	10 401	5 799	1 943
Police avec garantie de 75/100	858 186	903 959	871 545	555 656	265 339	20 857	21 193	24 170	14 361	5 661
Police avec garantie de 100/100	51 535	59 137	66 448	65 818	45 654	1 183	1 315	1 755	1 627	936
Police avec garantie de 75/75 SP1	430 625	409 499	323 455	155 506	70 603	9 021	8 220	7 628	3 394	1 264
Police avec garantie de 75/100 SP1	732 124	814 136	861 980	420 393	170 344	14 952	15 966	19 904	9 005	2 998
Police avec garantie de 100/100 SP1	29 917	32 132	37 199	33 531	27 021	584	605	827	695	462
Police avec garantie de 75/75 SP2	58 417	144 553	87 554	39 763	23 921	1 604	3 716	2 584	1 061	511
Police avec garantie de 75/100 SP2	84 920	101 087	103 289	36 411	47 467	2 331	2 597	3 046	971	1 014
Police avec garantie de 100/100 SP2	359	368	377	386	396	10	9	11	10	8
Police avec garantie de 75/75 SP	42 136	36 230	28 447	20 339	1 014	542	444	407	267	11
Police avec garantie de 75/100 SP	61 884	64 605	47 020	38 822	13 166	787	783	667	508	141
Police avec garantie de 75/75 SPP	48 575	50 300	59 665	22 152	—	641	629	867	295	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	54 981	53 635	37 545	11 420	4 178	717	664	541	151	45
Police avec garantie de 100/100 SPP	924	969	1 027	203	—	12	12	15	3	—

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	26,95	26,06	30,89	28,85	23,87	0,89	(4,83)
Génération I	17,79	17,16	20,30	18,91	15,62	0,63	(3,14)
Génération II	16,07	15,57	18,49	17,31	14,35	0,50	(2,92)
Génération de base	17,77	17,10	20,19	18,77	15,46	0,67	(3,09)
Police avec garantie de 75/75	25,08	24,14	28,49	26,50	21,83	0,94	(4,35)
Police avec garantie de 75/100	24,30	23,44	27,73	25,85	21,34	0,86	(4,29)
Police avec garantie de 100/100	22,95	22,24	26,42	24,72	20,49	0,71	(4,18)
Police avec garantie de 75/75 SP1	20,95	20,07	23,58	21,83	17,90	0,88	(3,51)
Police avec garantie de 75/100 SP1	20,42	19,61	23,09	21,42	17,60	0,81	(3,48)
Police avec garantie de 100/100 SP1	19,52	18,82	22,24	20,71	17,09	0,70	(3,42)
Police avec garantie de 75/75 SP2	27,46	25,71	29,51	26,69	21,38	1,75	(3,80)
Police avec garantie de 75/100 SP2	27,45	25,69	29,49	26,67	21,37	1,76	(3,80)
Police avec garantie de 100/100 SP2	27,44	25,69	29,49	26,67	21,37	1,75	(3,80)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,87	12,25	14,30	13,15	10,71	0,62	(2,05)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,71	12,13	14,19	13,07	10,67	0,58	(2,06)
Police avec garantie de 75/75 SPP	13,19	12,50	14,53	13,30	—	0,69	(2,03)
Police avec garantie de 75/100 SPP	13,03	12,38	14,41	13,22	10,75	0,65	(2,03)
Police avec garantie de 100/100 SPP	12,76	12,17	14,22	13,10	—	0,59	(2,05)

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	3,23	3,24	3,22	3,22	3,23
Générations I	3,01	3,02	3,00	3,00	3,01
Générations II	3,43	3,43	3,42	3,43	3,43
Générations de base	2,78	2,79	2,78	2,78	2,79
Police avec garantie de 75/75	2,78	2,78	2,77	2,77	2,78
Police avec garantie de 75/100	3,01	3,00	2,99	2,99	3,00
Police avec garantie de 100/100	3,43	3,43	3,42	3,42	3,43
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,32	2,32	2,31	2,32	2,32
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,55	2,55	2,53	2,53	2,54
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,93	2,94	2,93	2,93	2,92
Police avec garantie de 75/75 SP	1,68	1,67	1,67	1,67	1,68
Police avec garantie de 75/100 SP	1,90	1,89	1,89	1,89	1,88
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,22	1,22	1,21	1,22	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,44	1,43	1,43	1,43	1,42
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,83	1,83	1,81	1,83	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	64,92	37,48	31,83	35,74	32,02

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'ACTION DE VALEUR CANADIENNES S-347C

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	10 \$	58 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	16	18
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	7 060	9 683
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	7 060	9 683
Total de l'actif	7 086 \$	9 759 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	3	3
Montant à payer aux courtiers	—	2
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	3	5
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	7 083 \$	9 754 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	740 \$	530 \$
Produits (pertes) divers	1	3
Total des produits (pertes)	741	533
Charges		
Frais de gestion (note 7)	175	187
Coût de transaction	1	14
Retenues d'impôt à la source	—	—
Autres	20	21
Total des charges	196	222
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	545 \$	311 \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	9 754 \$	28 567 \$
Dépôts des titulaires de contrats	400	2 159
Retraits des titulaires de contrats	(3 616)	(21 283)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	545	311
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(2 671)	(18 813)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	7 083 \$	9 754 \$

Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	545 \$	311 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(346)	(3 488)
(Profits) pertes latents	(90)	3 450
Produit brut de la cession d'actifs	3 350	37 830
Paiements bruts pour achats d'actifs	(291)	(19 527)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	2	42
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	—	26
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(2)	2
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>3 168</u>	<u>18 646</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	400	2 159
Retraits des titulaires de contrats	(3 616)	(21 283)
	<u>(3 216)</u>	<u>(19 124)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(48)	(478)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	58	536
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	10 \$	58 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	305 \$	534 \$

Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Cogeco Communications inc., à droit de vote subalterne	485	33	29
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	1 164	66	72
TELUS Corp.	3 520	94	83
TELUS International Inc.	2 030	66	23
Consommation discrétionnaire			
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	681	115	96
Dollarama Inc.	1 046	56	100
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	1 755	69	77
Linamar Corp.	1 516	102	97
Sleep Country Canada Holdings Inc.	2 742	82	70
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	2 695	107	210
Empire Co. Ltd., cat. A, sans droit de vote	2 623	95	92
Les Compagnies Loblaw limitée	1 110	75	142
Saputo Inc.	2 193	67	59
Énergie			
Canadian Natural Resources Ltd.	3 174	131	276
Cenovus Energy Inc.	2 489	29	55
Enbridge Inc.	2 521	116	120
Suncor Énergie Inc.	4 381	149	186
Corporation TC Énergie	2 818	165	146
Tourmaline Oil Corp.	1 212	34	72
Fonds négociés en Bourse			
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	1 822	268	329
Produits financiers			
Banque de Montréal	2 126	246	279
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	711	26	38
Brookfield Corp.	2 950	124	157
Banque canadienne de l'Ouest	1 959	66	60
Definity Financial Corp.	953	24	36

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits financiers (suite)			
ECN Capital Corp.	10 210	42	31
iA Société financière inc.	1 135	71	103
Intact Corporation financière	613	91	125
Société Financière Manuvie	5 284	125	155
Onex Corp., à droit de vote subalterne	1 188	93	110
Banque Royale du Canada	3 572	391	480
La Financière Sun Life inc.	2 493	157	171
La Banque de Nouvelle-Écosse	2 802	204	181
La Banque Toronto-Dominion	4 960	369	425
Soins de santé			
DRI Healthcare Trust	5 141	50	64
Jamieson Wellness Inc.	1 317	45	42
Produits industriels			
Bombardier Inc., cat. B, à droit de vote subalterne	598	19	32
CAE inc.	2 517	90	72
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1 539	203	256
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	2 595	211	272
Groupe SNC-Lavalin inc.	1 783	54	76
Stantec Inc.	266	13	28
Transcontinental Inc., cat. A, à droit de vote subalterne	2 499	51	34
WSP Global Inc.	354	45	66
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	1 382	135	196
Open Text Corp.	1 365	72	76
Shopify Inc.	597	40	62
Matériaux			
Mines Agnico-Eagle Limitée	2 056	157	149
Société aurifère Barrick	3 403	86	81
Cascades inc.	1 965	29	25
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	2 225	137	133
Kinross Gold Corp.	10 406	84	83
Nutrien Ltd.	1 127	73	84
SSR Mining Inc.	1 575	32	22

Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Matériaux (suite)			
Ressources Teck Limitée, cat. B	1 361	38	76
Immobilier			
Allied Properties REIT	2 805	96	57
Boardwalk REIT	1 771	67	126
CT REIT	2 416	39	35
Fiducie de placement immobilier de bureaux Dream	2 057	44	22
Services d'intérêt public			
Capital Power Corp.	1 358	50	51
Fortis Inc.	808	42	44
Northland Power Inc.	2 882	106	69
TransAlta Corp.	3 836	42	42
Total des actions ordinaires canadiennes		6 098	7 060
Total des actions		6 098	7 060
Coûts de transaction (note 2)		(3)	
Total des placements		6 095	7 060

Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	— \$	2 \$	2 \$	— \$
Total	— \$	2 \$	2 \$	— \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			— %	— %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	— \$	3 \$	3 \$	— \$
Total	— \$	3 \$	3 \$	— \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			— %	— %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 71 \$ (97 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	7 060 \$	— \$	— \$	7 060 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	7 060 \$	— \$	— \$	7 060 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	9 683 \$	— \$	— \$	9 683 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	9 683 \$	— \$	— \$	9 683 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	130 595	139 736	145 909	141 419	165 618	2 968	2 952	3 209	2 512	3 068
Génération I	26 064	28 276	33 359	38 368	44 324	394	396	486	451	542
Génération II	3 935	5 251	5 430	9 031	9 040	53	66	71	96	100
Génération de base	10 685	11 556	12 393	12 031	12 215	156	156	174	136	143
Police avec garantie de 75/75	10 450	13 150	13 844	13 113	15 476	172	201	219	167	205
Police avec garantie de 75/100	79 437	94 683	114 642	141 095	180 032	1 282	1 418	1 784	1 771	2 353
Police avec garantie de 100/100	11 842	12 434	12 645	12 853	31 304	182	178	189	155	395
Police avec garantie de 75/75 SP1	15 847	13 650	13 236	13 997	14 129	307	244	244	207	216
Police avec garantie de 75/100 SP1	74 555	73 269	65 251	61 987	62 298	1 410	1 281	1 181	901	939
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	—	—	1 785	—	—	—	—	26
Police avec garantie de 75/75 SP2	2 443	2 494	2 546	2 599	2 657	62	57	58	47	48
Police avec garantie de 75/100 SP2	2 547	2 617	2 688	8 304	11 422	64	59	62	149	208
Police avec garantie de 100/100 SP2	1 303	1 353	1 404	1 457	1 515	33	31	32	26	28

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	22,73	21,13	21,99	17,76	18,53	1,60	(0,86)
Génération I	15,10	14,01	14,56	11,74	12,23	1,09	(0,55)
Génération II	13,50	12,57	13,11	10,61	11,09	0,93	(0,54)
Génération de base	14,58	13,51	14,01	11,28	11,73	1,07	(0,50)
Police avec garantie de 75/75	16,47	15,26	15,84	12,75	13,25	1,21	(0,58)
Police avec garantie de 75/100	16,14	14,98	15,57	12,55	13,07	1,16	(0,59)
Police avec garantie de 100/100	15,36	14,30	14,92	12,08	12,62	1,06	(0,62)
Police avec garantie de 75/75 SP1	19,39	17,88	18,46	14,79	15,31	1,51	(0,58)
Police avec garantie de 75/100 SP1	18,92	17,49	18,10	14,54	15,07	1,43	(0,61)
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	—	—	14,68	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	25,19	22,72	22,95	17,98	18,20	2,47	(0,23)
Police avec garantie de 75/100 SP2	25,20	22,73	22,96	17,99	18,21	2,47	(0,23)
Police avec garantie de 100/100 SP2	25,20	22,73	22,96	17,99	18,20	2,47	(0,23)

Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) **Autres charges**

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) **Attribution des revenus**

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) **Émission et rachat de parts**

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) **Coûts de transaction**

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	3,02	3,02	3,02	3,02	3,02
Générations I	2,86	2,85	2,85	2,85	2,88
Générations II	3,22	3,22	3,24	3,21	3,23
Générations de base	2,69	2,69	2,68	2,68	2,69
Police avec garantie de 75/75	2,69	2,69	2,68	2,68	2,68
Police avec garantie de 75/100	2,86	2,86	2,86	2,85	2,88
Police avec garantie de 100/100	3,22	3,22	3,22	3,24	3,22
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,23	2,22	2,22	2,22	2,25
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,45	2,44	2,44	2,44	2,47
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	—	—	2,80

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	3,18	113,22	31,96	50,20	20,42

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE RESSOURCES CANADIENNES S-348MF

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de ressources canadiennes S-348MF (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de ressources canadiennes S-348MF

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	395 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	138
Montant à recevoir des courtiers	91	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	122 526	144 636
Total des placements	122 526	144 636
Total de l'actif	122 617 \$	145 169 \$
Passif		
Découverts	60 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	5	—
Montant à payer aux courtiers	—	316
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	65	316
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	122 552 \$	144 853 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	8 479 \$	19 370 \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	8 479	19 370
Charges		
Frais de gestion (note 8)	3 364	3 290
Autres	323	328
Total des charges	3 687	3 618
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4 792 \$	15 752 \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	144 853 \$	95 813 \$
Dépôts des titulaires de contrats	10 321	57 074
Retraits des titulaires de contrats	(37 414)	(23 786)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4 792	15 752
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(22 301)	49 040
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	122 552 \$	144 853 \$

Fonds de ressources canadiennes S-348MF

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4 792 \$	15 752 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(7 712)	(6 003)
(Profits) pertes latents	7 357	(6 726)
Produit brut de la cession d'actifs	37 663	30 737
Paiements bruts pour achats d'actifs	(7 074)	(60 137)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(8 124)	(6 641)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	143	(207)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(407)	340
	<u>26 638</u>	<u>(32 885)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	10 321	57 074
Retraits des titulaires de contrats	(37 414)	(23 786)
	<u>(27 093)</u>	<u>33 288</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(455)	403
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	395	(8)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	(60) \$	395 \$

Fonds de ressources canadiennes S-348MF

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds de ressources mondiales Canada Vie, série S*	4 418 890	102 646	122 526
Total des placements		102 646	122 526

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Shell PLC, cat. A, CAAE	4,71 %
TotalEnergies SE, CAAE	4,24 %
Advantage Energy Ltd.	3,48 %
Tourmaline Oil Corp.	3,46 %
ARC Resources Ltd.	2,83 %
Interfor Corp.	2,65 %
Trésorerie et dépôts à court terme	2,50 %
Vale SA, CAAE	2,47 %
Petroleo Brasileiro SA, CAAE	2,46 %
BP PLC, CAAE	2,43 %
Stelco Holdings Inc.	2,36 %
Canadian Natural Resources Ltd.	2,03 %
Buried Hill Energy Public Co. Ltd., placement privé	2,00 %
Mines Agnico-Eagle Limitée	1,94 %
Parex Resources Inc.	1,84 %
Champion Iron Ltd.	1,83 %
The Williams Companies Inc.	1,79 %
Gold Fields Ltd., CAAE	1,77 %
West Fraser Timber Co. Ltd.	1,76 %
Secure Energy Services Inc.	1,75 %
Nutrien Ltd.	1,73 %
Whitecap Resources Inc.	1,64 %
Neoenergia SA	1,63 %
Plains GP Holdings LP	1,63 %
Parkland Corp. of Canada	1,56 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de ressources canadiennes S-348MF

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	796 375	918 074	947 136	925 445	1 081 507	20 303	22 734	20 253	13 658	15 616
Génération I	172 024	225 045	214 511	268 200	347 177	2 217	2 810	2 308	1 987	2 512
Génération II	233 197	371 160	447 067	633 780	821 549	2 288	3 544	3 692	3 618	4 596
Génération de base	209 837	237 299	322 720	415 048	454 300	2 269	2 481	2 901	2 564	2 734
Police avec garantie de 75/75	963 521	1 042 473	727 632	720 587	526 630	15 022	15 718	9 432	6 418	4 571
Police avec garantie de 75/100	1 465 257	1 634 130	1 104 060	856 644	884 321	22 109	23 898	13 912	7 433	7 491
Police avec garantie de 100/100	300 563	351 127	266 714	213 527	314 118	4 293	4 879	3 206	1 774	2 558
Police avec garantie de 75/75 SP1	692 119	665 800	364 515	197 294	132 452	9 996	9 257	4 338	1 606	1 045
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 767 584	2 539 980	1 226 225	402 964	285 097	24 800	34 365	14 228	3 207	2 205
Police avec garantie de 100/100 SP1	335 882	478 558	313 651	71 037	70 154	4 449	6 136	3 464	541	522
Police avec garantie de 75/75 SP2	120 279	212 610	56 466	27 768	16 033	2 344	3 886	860	282	154
Police avec garantie de 75/100 SP2	109 856	157 811	91 817	35 545	32 124	2 144	2 888	1 401	361	308
Police avec garantie de 100/100 SP2	11 009	167 984	147 947	62 283	78 761	215	3 070	2 254	632	755
Police avec garantie de 75/75 SP	14 922	14 880	11 262	3 144	715	218	208	134	25	6
Police avec garantie de 75/100 SP	70 173	72 040	55 473	11 408	8 912	1 014	998	655	92	69
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	1 462	—	—	—	—	11
Police avec garantie de 75/75 SPP	15 526	23 650	12 312	1 135	808	233	338	149	9	6
Police avec garantie de 75/100 SPP	50 906	62 555	18 994	3 734	2 729	754	884	228	30	21
Police avec garantie de 100/100 SPP	7 761	7 827	—	—	—	110	106	—	—	—

Fonds de ressources canadiennes S-348MF

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	25,49	24,76	21,38	14,76	14,44	0,73	3,38
Génération I	12,89	12,49	10,76	7,41	7,23	0,40	1,73
Génération II	9,81	9,55	8,26	5,71	5,59	0,26	1,29
Génération de base	10,81	10,46	8,99	6,18	6,02	0,35	1,47
Police avec garantie de 75/75	15,59	15,08	12,96	8,91	8,68	0,51	2,12
Police avec garantie de 75/100	15,09	14,62	12,60	8,68	8,47	0,47	2,02
Police avec garantie de 100/100	14,28	13,90	12,02	8,31	8,14	0,38	1,88
Police avec garantie de 75/75 SP1	14,44	13,90	11,90	8,14	7,89	0,54	2,00
Police avec garantie de 75/100 SP1	14,03	13,53	11,60	7,96	7,74	0,50	1,93
Police avec garantie de 100/100 SP1	13,25	12,82	11,04	7,61	7,43	0,43	1,78
Police avec garantie de 75/75 SP2	19,49	18,28	15,24	10,15	9,59	1,21	3,04
Police avec garantie de 75/100 SP2	19,51	18,30	15,26	10,16	9,60	1,21	3,04
Police avec garantie de 100/100 SP2	19,49	18,28	15,24	10,15	9,59	1,21	3,04
Police avec garantie de 75/75 SP	14,63	13,99	11,90	8,09	7,79	0,64	2,09
Police avec garantie de 75/100 SP	14,45	13,85	11,81	8,04	7,77	0,60	2,04
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	7,72	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	15,01	14,30	12,10	8,19	7,85	0,71	2,20
Police avec garantie de 75/100 SPP	14,81	14,13	11,99	8,13	7,82	0,68	2,14
Police avec garantie de 100/100 SPP	14,19	13,59	—	—	—	0,60	2,02

Fonds de ressources canadiennes S-348MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de ressources canadiennes S-348MF (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Fonds de ressources canadiennes S-348MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de ressources canadiennes S-348MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de ressources canadiennes S-348MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de ressources canadiennes S-348MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de ressources canadiennes S-348MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de ressources canadiennes S-348MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds de ressources canadiennes S-348MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de ressources canadiennes S-348MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de ressources canadiennes S-348MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de ressources canadiennes S-348MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds de ressources canadiennes S-348MF

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds de ressources canadiennes S-348MF

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	3,51	3,52	3,52	3,53	3,51
Génération I	3,29	3,30	3,31	3,31	3,29
Génération II	3,68	3,69	3,69	3,69	3,67
Génération de base	3,07	3,09	3,09	3,08	3,07
Police avec garantie de 75/75	3,07	3,09	3,08	3,08	3,07
Police avec garantie de 75/100	3,29	3,31	3,30	3,30	3,29
Police avec garantie de 100/100	3,68	3,70	3,68	3,69	3,68
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,62	2,63	2,61	2,58	2,58
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,78	2,84	2,91	2,85	2,85
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,17	3,27	3,40	3,35	3,35
Police avec garantie de 75/75 SP	1,98	1,98	1,97	1,97	1,97
Police avec garantie de 75/100 SP	2,20	2,20	2,21	2,20	2,18
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	2,57
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,53	1,52	1,53	1,48	1,48
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,69	1,74	1,80	1,76	1,75
Police avec garantie de 100/100 SPP	2,07	2,17	—	—	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,62	2,63	2,61	2,62	2,61
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,78	2,84	2,91	2,89	2,88
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,17	3,27	3,40	3,39	3,38
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,53	1,52	1,53	1,52	1,51
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,69	1,74	1,80	1,80	1,78

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	5,20	22,86	110,65	15,75	4,07

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS IMMOBILIER (CIGWL) SF353

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds immobilier (CIGWL) SF353 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds immobilier (CIGWL) SF353

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Conseillers immobiliers GWL inc.

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	136 \$	270 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	666	208
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	550 192	625 972
Total des placements	550 192	625 972
Total de l'actif	550 994 \$	626 450 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	550 994 \$	626 450 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	(17 267) \$	38 251 \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	(17 267)	38 251
Charges		
Frais de gestion (note 8)	8 725	8 614
Autres	851	823
Total des charges	9 576	9 437
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(26 843) \$	28 814 \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	626 450 \$	515 253 \$
Dépôts des titulaires de contrats	30 811	158 115
Retraits des titulaires de contrats	(79 424)	(75 732)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(26 843)	28 814
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(75 456)	111 197
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	550 994 \$	626 450 \$

Fonds immobilier (CIGWL) SF353

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(26 843) \$	28 814 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(25 414)	(10 461)
(Profits) pertes latents	42 681	(27 790)
Produit brut de la cession d'actifs	73 279	27 372
Paiements bruts pour achats d'actifs	(14 766)	(100 543)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(458)	108
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
	<u>48 479</u>	<u>(82 500)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	30 811	158 115
Retraits des titulaires de contrats	(79 424)	(75 732)
	<u>(48 613)</u>	<u>82 383</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(134)	(117)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>270</u>	<u>387</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>136 \$</u>	<u>270 \$</u>

Fonds immobilier (CIGWL) SF353

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds de placement immobilier canadien n° 1, catégorie AC*	1 372 236	369 666	550 192
Total des placements		369 666	550 192

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Laird Business Park	5,84 %
Livmore High Park	4,88 %
High Park Village – West Tower	4,67 %
Grenadier Square	4,00 %
Trésorerie et dépôts à court terme	3,96 %
Lillian Redpath Towers	3,20 %
33 Yonge St.	3,12 %
320 McRae Ave.	3,04 %
Bayview Village	2,87 %
6301, 6315, 6325 106 Ave. SE	2,69 %
5150 - 5160 Yonge St	2,65 %
5140 Yonge St.	2,58 %
200 Kent St.	2,57 %
1 Adelaide St.	2,54 %
Erin Mills Portfolio	2,53 %
50 Prince Arthur Ave.	2,49 %
Goreway Business Park	2,43 %
Ridgeway Business Park	2,40 %
6 Silver Maple Court	2,33 %
8350 Lawson Rd.	2,30 %
4 King St. West	1,95 %
The Diplomats	1,92 %
2200, autoroute Transcanadienne	1,91 %
Superior Business Park	1,87 %
Vancouver Centre Phase II	1,85 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds immobilier (CIGWL) SF353

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts de catégorie Portefeuille, telles qu'elles sont définies à la note 4, et les parts de capital de départ, telles qu'elles sont définies à la note 8 c), sont réparties entre chaque catégorie et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	1 125 790	1 385 077	1 546 649	2 071 310	2 238 328	24 721	32 418	34 905	43 316	47 192
Génération I	419 121	497 407	598 112	1 179 841	1 275 988	8 933	11 274	13 042	23 785	25 876
Génération II	125 384	152 128	177 546	284 729	336 853	2 036	2 638	2 975	4 430	5 295
Génération de base	305 662	401 108	449 100	585 400	702 822	5 441	7 586	8 163	9 827	11 857
Police avec garantie de 75/75	3 577 666	4 040 394	2 784 172	2 971 107	2 352 873	66 050	79 245	52 482	51 727	41 172
Police avec garantie de 75/100	3 153 096	3 519 747	2 801 976	3 371 534	2 883 816	56 974	67 632	51 796	57 620	49 578
Police avec garantie de 100/100	394 534	455 886	403 484	489 060	540 288	6 712	8 283	7 084	7 973	8 899
Police avec garantie de 75/75 SP1	2 353 441	2 982 993	1 965 104	1 860 944	1 467 518	37 653	50 471	31 810	27 697	21 851
Police avec garantie de 75/100 SP1	3 493 560	3 989 228	2 924 875	2 678 657	2 230 067	54 827	66 317	46 596	39 299	32 785
Police avec garantie de 100/100 SP1	210 191	307 662	278 119	286 291	280 843	3 155	4 911	4 271	4 064	4 010
Police avec garantie de 75/75 SP2	725 601	1 423 428	672 407	263 650	214 751	15 638	31 619	13 928	4 894	3 887
Police avec garantie de 75/100 SP2	577 479	744 195	600 595	603 578	575 167	12 451	16 537	12 445	11 208	10 415
Police avec garantie de 100/100 SP2	29 894	46 697	45 463	49 754	55 776	644	1 037	942	923	1 009
Police avec garantie de 75/75 SP	408 956	500 061	298 665	183 220	41 570	4 949	6 359	3 610	2 023	456
Police avec garantie de 75/100 SP	389 895	436 789	283 718	125 107	79 454	4 691	5 528	3 417	1 378	871
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	3 084	10 788	—	—	—	34	117
Police avec garantie de 75/75 SPP	893 990	918 396	509 675	206 670	141 675	11 088	11 915	6 257	2 308	1 565
Police avec garantie de 75/100 SPP	652 231	651 930	434 634	175 012	120 841	8 016	8 395	5 305	1 946	1 332
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	33 684	35 789	—	—	—	371	392

Fonds immobilier (CIGWL) SF353

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts de catégorie Portefeuille, telles qu'elles sont définies à la note 4, et les parts de capital de départ, telles qu'elles sont définies à la note 8 c), sont réparties entre chaque catégorie et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	21,96	23,40	22,57	20,91	21,08	(1,44)	0,83
Génération I	21,31	22,67	21,81	20,16	20,28	(1,36)	0,86
Génération II	16,23	17,34	16,75	15,56	15,72	(1,11)	0,59
Génération de base	17,80	18,91	18,18	16,79	16,87	(1,11)	0,73
Police avec garantie de 75/75	18,46	19,61	18,85	17,41	17,50	(1,15)	0,76
Police avec garantie de 75/100	18,07	19,22	18,49	17,09	17,19	(1,15)	0,73
Police avec garantie de 100/100	17,01	18,17	17,56	16,30	16,47	(1,16)	0,61
Police avec garantie de 75/75 SP1	16,00	16,92	16,19	14,88	14,89	(0,92)	0,73
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,69	16,62	15,93	14,67	14,70	(0,93)	0,69
Police avec garantie de 100/100 SP1	15,01	15,96	15,36	14,20	14,28	(0,95)	0,60
Police avec garantie de 75/75 SP2	21,55	22,21	20,71	18,56	18,10	(0,66)	1,50
Police avec garantie de 75/100 SP2	21,56	22,22	20,72	18,57	18,11	(0,66)	1,50
Police avec garantie de 100/100 SP2	21,55	22,21	20,71	18,56	18,10	(0,66)	1,50
Police avec garantie de 75/75 SP	12,10	12,72	12,09	11,04	10,97	(0,62)	0,63
Police avec garantie de 75/100 SP	12,03	12,66	12,04	11,01	10,96	(0,63)	0,62
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	10,90	10,89	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,40	12,97	12,28	11,17	11,05	(0,57)	0,69
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,29	12,88	12,21	11,12	11,02	(0,59)	0,67
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	11,01	10,96	—	—

Fonds immobilier (CIGWL) SF353

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds immobilier (CIGWL) SF353 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds immobilier (CIGWL) SF353

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds immobilier (CIGWL) SF353

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds immobilier (CIGWL) SF353

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds immobilier (CIGWL) SF353

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds immobilier (CIGWL) SF353

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers se composent principalement de soldes nets liés à l'exploitation et aux impôts indirects découlant des activités courantes des placements immobiliers du Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds immobilier (CIGWL) SF353

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent dans des fonds distincts sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds immobilier (CIGWL) SF353

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds immobilier (CIGWL) SF353

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds immobilier (CIGWL) SF353

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Conseillers immobiliers GWL inc.	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Au 31 décembre 2023, la Compagnie détenait un placement dans le Fonds d'une valeur de 2 896 \$ (3 076 \$ au 31 décembre 2022).
- d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Conseillers immobiliers GWL inc. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds immobilier (CIGWL) SF353

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds immobilier (CIGWL) SF353

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds immobilier (CIGWL) SF353

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	3,36	3,35	3,35	3,34	3,35
Génération I	3,13	3,12	3,14	3,11	3,12
Génération II	3,56	3,56	3,57	3,55	3,56
Génération de base	3,03	3,02	3,03	3,01	3,02
Police avec garantie de 75/75	3,03	3,01	3,02	3,01	3,02
Police avec garantie de 75/100	3,13	3,11	3,12	3,11	3,12
Police avec garantie de 100/100	3,56	3,55	3,56	3,55	3,56
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,57	2,56	2,57	2,56	2,57
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,74	2,72	2,73	2,72	2,73
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,12	3,11	3,11	3,10	3,12
Police avec garantie de 75/75 SP	1,93	1,92	1,92	1,91	1,92
Police avec garantie de 75/100 SP	2,03	2,02	2,02	2,02	2,01
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	2,47	2,45
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,48	1,47	1,47	1,47	1,47
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,64	1,63	1,63	1,63	1,63
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	2,01	2,02

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	2,47	4,73	16,75	5,84	7,90

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'OCCASIONS DE REVENU (GESTION DES CAPITAUX
LONDON) SF354

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	10 987 \$	9 847 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	942	413
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	228	218
Montant à recevoir des courtiers	—	16
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	122 350	56 399
Actions	57 619	27 101
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés (note 7)	405	25
Total des placements	180 374	83 525
Total de l'actif	192 531 \$	94 019 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	905	19
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés (note 7)	157	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	1 062	19
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	191 469 \$	94 000 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	11 985 \$	(2 064) \$
Produits (pertes) divers	75	(38)
Total des produits (pertes)	12 060	(2 102)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	2 490	1 018
Coût de transaction	33	37
Retenues d'impôt à la source	53	7
Autres	277	106
Total des charges	2 853	1 168
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	9 207 \$	(3 270) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	94 000 \$	42 362 \$
Dépôts des titulaires de contrats	108 732	61 146
Retraits des titulaires de contrats	(20 470)	(6 238)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	9 207	(3 270)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	97 469	51 638
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	191 469 \$	94 000 \$

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	9 207 \$	(3 270) \$
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	(140)	15
(Profits) pertes réalisés	1 341	(1 604)
(Profits) pertes latents	(8 179)	5 374
Produit brut de la cession d'actifs	86 553	79 265
Paiements bruts pour achats d'actifs	(176 267)	(125 403)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(529)	(214)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(10)	(222)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	902	(11)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(87 122)</u>	<u>(46 070)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	108 732	61 146
Retraits des titulaires de contrats	(20 470)	(6 238)
	<u>88 262</u>	<u>54 908</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	1 140	8 838
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	9 847	1 009
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	10 987 \$	9 847 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	2 631 \$	758 \$
Dividendes reçus	1 334	679

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
CPPIB Capital Inc., 2,25 %, 01-12-2031	344 000	312	310
CPPIB Capital Inc., 3,95 %, 02-06-2032	82 000	82	83
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-12-2054, rendement réel	246 000	181	205
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	476 000	466	464
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	1 359 000	859	1 021
Gouvernement du Canada, 2,50 %, 01-12-2032	1 958 000	1 911	1 867
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	8 658 000	8 184	8 414
Total des obligations du gouvernement fédéral		11 995	12 364
Obligations de gouvernements provinciaux			
Ontario Power Generation, 1,17 %, 22-04-2026	40 000	36	37
Ontario Power Generation, 2,977 %, 13-09-2029	320 000	292	301
Ontario Power Generation, 3,215 %, 08-04-2030	76 000	72	72
Ontario Power Generation, 4,922 %, 19-07-2032	20 000	20	21
Ontario Teachers' Finance Trust, 1,10 %, 19-10-2027	50 000	45	45
Ontario Teachers' Finance Trust, 4,45 %, 02-06-2032	46 000	46	48
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	870 000	683	718
Province de l'Alberta, 3,05 %, 01-12-2048	130 000	119	109
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	1 330 000	1 199	1 130
Province de l'Alberta, 3,45 %, 01-12-2043	375 000	405	343
Province de l'Alberta, 4,15 %, 01-06-2033	80 000	78	82
Province de la Colombie-Britannique, 2,30 %, 18-06-2026	155 000	149	149
Province de la Colombie-Britannique, 2,85 %, 18-06-2025	500 000	490	490
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	257 000	282	214
Province de la Colombie-Britannique, 3,55 %, 18-06-2033	832 000	755	818
Province du Manitoba, 2,05 %, 05-09-2052	486 000	328	320
Province du Manitoba, 3,20 %, 05-03-2050	504 000	461	430
Province du Manitoba, 3,80 %, 05-09-2053	125 000	113	119
Province du Manitoba, 5,70 %, 05-03-2037	40 000	44	47
Province du Nouveau-Brunswick, 2,35 %, 14-08-2027	250 000	237	239
Province de la Nouvelle-Écosse, 4,50 %, 01-06-2037	75 000	83	79
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	18 316 000	17 723	18 143
Province de l'Ontario, 4,05 %, 02-02-2032	596 000	595	612
Province de l'Ontario, 4,15 %, 02-12-2054	5 555 000	5 407	5 788
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	5 661 000	5 560	5 591
Province de Québec, 3,65 %, 20-05-2032	42 000	42	42

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de gouvernements provinciaux (suite)			
Province de Québec, 3,90 %, 22-11-2032	130 000	128	132
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	5 230 000	5 247	5 708
Province de la Saskatchewan, 2,15 %, 02-06-2031	270 000	270	244
Province de la Saskatchewan, 2,80 %, 02-12-2052	51 000	52	41
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	320 000	326	273
Total des obligations de gouvernements provinciaux		41 287	42 385
Obligations de gouvernements municipaux			
Municipal Finance Authority of British Columbia, 2,95 %, 14-10-2024	260 000	280	256
Total des obligations de gouvernements municipaux		280	256
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 1,80 %, 22-05-2025	63 000	59	61
407 International Inc., 3,14 %, 06-03-2030	200 000	187	191
407 International Inc., 3,43 %, 01-06-2033	314 000	280	296
407 International Inc., 3,60 %, 21-05-2047	104 000	80	91
407 International Inc., 3,67 %, 08-03-2049	140 000	118	124
407 International Inc., 4,19 %, 25-04-2042	195 000	195	188
407 International Inc., 4,22 %, 14-02-2028	156 000	153	156
407 International Inc., 4,86 %, 31-07-2053	37 000	37	40
407 International Inc., 6,47 %, 27-07-2029	99 000	137	110
Aéroports de Montréal, 3,03 %, 21-04-2050	13 000	10	10
Aéroports de Montréal, 3,36 %, 24-04-2047	225 000	210	193
Aéroports de Montréal, 3,918 %, 12-06-2045	11 000	10	10
Aéroports de Montréal, 6,55 %, 11-10-2033	7 000	8	8
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	49 000	47	46
AIMCo Realty Investors LP, 2,712 %, 01-06-2029	116 000	103	106
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	313 000	301	306
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,60 %, 29-01-2029	58 000	56	58
Algonquin Power & Utilities Corp., 5,25 %, 18-01-2082	80 000	64	67
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	380 000	320	332
Alimentation Couche-Tard, 5,592 %, 25-09-2030	211 000	211	225
Alimentation Couche-Tard Inc., 2,95 %, 25-01-2030, 144A	50 000	56	59
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	126 000	114	117
AltaGas Ltd., 4,638 %, 15-05-2026	16 000	16	16

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
AltaGas Ltd., 5,25 %, 11-01-2082	58 000	48	49
AltaGas Ltd., 7,35 %, 17-08-2082	12 000	12	12
AltaGas Ltd., 8,90 %, 10-11-2083	57 000	57	60
AltaLink LP, 1,509 %, 11-09-2030	32 000	25	27
AltaLink LP, 3,99 %, 30-06-2042	151 000	155	142
AltaLink LP, 4,692 %, 28-11-2032	22 000	22	23
AltaLink LP, 5,463 %, 11-10-2055	90 000	90	106
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	144 000	124	133
Athabasca Indigenous Midstream LP, 6,069 %, 05-02-2042	6 872	7	7
Athene Global Funding, 3,127 %, 10-03-2025	18 000	18	17
Banque de Montréal, 2,70 %, 11-09-2024	1 790 000	1 744	1 761
Banque de Montréal, 3,19 %, 01-03-2028	247 000	235	238
Banque de Montréal, 4,30 %, 26-11-2025	150 000	138	142
Banque de Montréal, 4,309 %, 01-06-2027	399 000	391	397
Banque de Montréal, 4,537 %, 18-12-2028	207 000	207	208
Banque de Montréal, 4,709 %, 07-12-2027	924 000	930	932
Banque de Montréal, 6,034 %, 07-09-2033	476 000	473	497
Banque de Montréal, 6,534 %, 27-10-2032	519 000	544	547
Banque de Montréal, 7,325 %, 26-11-2082	314 000	314	313
Baytex Energy Corp., 8,50 %, 30-04-2030, 144A	39 000	55	53
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	115 000	110	114
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	22 000	22	21
BCI QuadReal Realty, 2,551 %, 24-06-2026	108 000	100	103
Bell Canada, 2,20 %, 29-05-2028	329 000	292	302
Bell Canada, 3,00 %, 17-03-2031	43 000	38	39
Bell Canada, 5,15 %, 14-11-2028	82 000	82	85
Bell Canada, 5,25 %, 15-03-2029	136 000	136	142
Bell Canada Inc., 4,45 %, 27-02-2047	100 000	86	92
Bell Canada Inc., 5,85 %, 10-11-2032	23 000	23	25
BMW Canada Inc., 0,99 %, 14-01-2025	13 000	13	12
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 2,855 %, 01-09-2032	19 000	18	16
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 4,193 %, 11-09-2028	356 000	345	349
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,616 %, 14-11-2027	115 000	116	119
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	800 000	761	779
Brookfield Renewable Partners ULC, 4,25 %, 15-01-2029	101 000	115	100
Bruce Power LP, 4,00 %, 21-06-2030	152 000	146	148
Bruce Power LP, 4,99 %, 21-12-2032	18 000	18	18

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
CAE Inc., 5,541 %, 12-06-2028	60 000	60	62
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2051	14 000	12	12
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2053	15 000	12	13
Canadian Core Real Estate, 3,299 %, 02-03-2027	38 000	36	36
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,10 %, 19-01-2026	143 000	143	134
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	409 000	371	382
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,20 %, 07-04-2032	100 000	96	98
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28-10-2025	50 000	46	47
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 %, 29-06-2027	309 000	313	313
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,00 %, 07-12-2026	201 000	201	204
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,05 %, 07-10-2027	26 000	26	26
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,33 %, 20-01-2033	125 000	124	126
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,35 %, 20-04-2033	59 000	59	60
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,935 %, 14-07-2026	106 000	106	107
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28-07-2082	40 000	40	40
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,00 %, 08-02-2029	31 000	29	30
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 4,40 %, 10-05-2033	65 000	65	66
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	331 000	302	310
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 3,15 %, 13-03-2029	129 000	117	123
Canadian Utilities Ltd., 4,851 %, 03-06-2052	41 000	39	43
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	149 000	137	140
Banque canadienne de l'Ouest, 2,597 %, 06-09-2024	168 000	159	165
Banque canadienne de l'Ouest, 3,859 %, 21-04-2025	100 000	98	98
Banque canadienne de l'Ouest, 5,00 %, 31-07-2081	34 000	27	26
Banque canadienne de l'Ouest, 5,146 %, 02-09-2027	254 000	254	258
Banque canadienne de l'Ouest, 5,261 %, 20-12-2025	50 000	50	50
Banque canadienne de l'Ouest, 5,937 %, 22-12-2032	21 000	21	21
Capital Power Corp., 4,284 %, 18-09-2024	111 000	114	110
Capital Power Corp., 4,986 %, 23-01-2026	144 000	143	144
Capital Power Corp., 5,816 %, 15-09-2028	76 000	76	79
Capital Power Corp., 5,973 %, 25-01-2034	86 000	86	90
Cascades Inc./Cascades USA Inc., 5,125 %, 15-01-2025	9 000	9	9
CCL Industries Inc., 3,864 %, 13-04-2028	48 000	45	46
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	182 000	173	171
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	231 000	220	223
Cenovus Energy Inc., 3,60 %, 10-03-2027	30 000	29	29
Central 1 Credit Union, 5,877 %, 10-11-2026	66 000	66	68

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	51 000	46	48
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21-05-2027	31 000	30	29
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,532 %, 11-06-2029	290 000	265	274
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 5,40 %, 01-03-2033	373 000	372	382
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 5,699 %, 28-02-2034	153 000	152	160
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 6,003 %, 24-06-2032	23 000	24	25
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 8,875 %, 02-05-2033	122 000	122	124
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	188 000	163	164
Cogeco Communications inc., 5,299 %, 16-02-2033	23 000	23	23
Comber Wind Financial Corp., 5,132 %, 15-11-2030	39 465	39	39
Corus Entertainment Inc., 5,00 %, 11-05-2028	32 000	25	22
CPPIB Capital Inc., 3,00 %, 15-06-2028	150 000	153	147
FPI Crombie, 2,686 %, 31-03-2028	197 000	178	179
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	7 000	7	6
FPI Crombie, 3,211 %, 09-10-2030	47 000	39	41
FPI Crombie, 3,917 %, 21-06-2027	12 000	11	12
CU Inc., 2,963 %, 07-09-2049	23 000	18	18
CU Inc., 4,085 %, 02-09-2044	141 000	132	133
CU Inc., 4,773 %, 14-09-2052	52 000	51	55
CU Inc., 5,088 %, 20-09-2053	92 000	92	102
CU Inc., 5,556 %, 30-10-2037	195 000	229	215
Dollarama Inc., 5,084 %, 27-10-2025	120 000	120	121
Dollarama Inc., 5,533 %, 26-09-2028	100 000	100	105
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	184 000	168	173
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	145 000	129	132
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	55 000	50	52
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 5,383 %, 22-03-2028	25 000	25	25
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 5,383 %, 22-03-2028	62 000	62	63
Emera Inc., 4,838 %, 02-05-2030	166 000	157	167
Enbridge Gas Inc., 2,35 %, 15-09-2031	46 000	39	40
Enbridge Gas Inc., 2,37 %, 09-08-2029	11 000	9	10
Enbridge Gas Inc., 3,01 %, 09-08-2049	30 000	23	23
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	108 000	88	85
Enbridge Gas Inc., 4,55 %, 17-08-2052	237 000	225	236
Enbridge Gas Inc., 5,70 %, 06-10-2033	65 000	65	72
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	246 000	208	213
Enbridge Inc., 4,90 %, 26-05-2028	85 000	85	86

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	1 585 000	1 495	1 494
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	361 000	370	356
Enbridge Inc., 8,495 %, 15-01-2084	31 000	32	33
Enbridge Inc., 8,747 %, 15-01-2084	157 000	160	169
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	84 000	73	74
Enbridge Pipelines Inc., 4,55 %, 29-09-2045	21 000	19	19
Enbridge Pipelines Inc., 5,33 %, 06-04-2040	160 000	180	161
Enbridge Pipelines Inc., 5,82 %, 17-08-2053	18 000	19	20
Énergir inc., 2,10 %, 16-04-2027	33 000	33	31
Énergir s.e.c., 4,67 %, 27-09-2032	27 000	27	28
EPCOR Utilities Inc., 3,106 %, 08-07-2049	158 000	119	126
EPCOR Utilities Inc., 3,554 %, 27-11-2047	60 000	51	52
EPCOR Utilities Inc., 4,725 %, 02-09-2052	40 000	39	42
EPCOR Utilities Inc., 5,326 %, 03-10-2053	200 000	207	230
Banque Équitable, 1,876 %, 26-11-2025	3 000	3	3
Banque Équitable, 3,362 %, 02-03-2026	126 000	118	121
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	152 000	137	143
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21-01-2026	50 000	50	47
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	120 000	108	112
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19-05-2027	326 000	321	325
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23-08-2032	194 000	190	194
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 01-10-2025	74 000	74	75
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,467 %, 17-11-2028	122 000	122	127
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,475 %, 16-08-2028	48 000	48	50
Finning International Inc., 4,445 %, 16-05-2028	54 000	54	54
First Capital REIT, 3,447 %, 01-03-2028	42 000	37	39
First West Credit Union, 9,186 %, 09-08-2033	65 000	65	69
Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,961 %, 16-09-2026	42 000	37	40
Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,326 %, 10-11-2026	78 000	78	80
Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,777 %, 15-09-2025	124 000	125	127
Compagnie Crédit Ford du Canada, 7,00 %, 10-02-2026	181 000	183	186
Compagnie Crédit Ford du Canada, 7,375 %, 12-05-2026	97 000	97	101
Fortis Inc., 4,431 %, 31-05-2029	223 000	220	223
Fortis Inc., 5,677 %, 08-11-2033	117 000	117	127
General Motors Financial of Canada Ltd., 5,20 %, 09-02-2028	36 000	36	36
GFL Environmental Inc., 3,50 %, 01-09-2028, 144A	179 000	213	219
GFL Environmental Inc., 3,75 %, 01-08-2025, 144A	70 000	91	91

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
GFL Environmental Inc., 6,75 %, 15-01-2031, 144A	67 000	91	92
Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22-12-2030	33 000	28	28
Gibson Energy Inc., 5,75 %, 12-07-2033	87 000	87	92
Gibson Energy Inc., 8,70 %, 12-07-2083	33 000	33	34
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	178 000	157	159
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,378 %, 18-12-2030	10 000	8	9
Société en commandite Holding FPI Granite, 3,062 %, 04-06-2027	34 000	32	32
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 1,54 %, 03-05-2028	82 000	72	75
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,75 %, 17-10-2039	350 000	259	286
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,30 %, 25-02-2041	175 000	200	195
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 6,47 %, 02-02-2034	277 000	354	324
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,05 %, 12-06-2030	42 000	48	48
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,10 %, 04-06-2031	42 000	49	49
Fonds de placement immobilier H&R, 3,369 %, 30-01-2024	200 000	194	200
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16-06-2025	56 000	60	55
Home Trust Co., 5,317 %, 13-06-2024	21 000	21	21
Honda Canada Finance Inc. 5,73 %, 28-09-2028	66 000	66	70
Hydro One Inc., 2,23 %, 17-09-2031	129 000	110	114
Hydro One Inc., 4,16 %, 27-01-2033	28 000	28	28
Hydro One Inc., 4,59 %, 09-10-2043	114 000	106	116
Hydro One Inc., 4,85 %, 30-11-2054	130 000	130	140
Hydro One Inc., 4,89 %, 13-03-2037	158 000	157	164
Hydro One Inc., 4,91 %, 27-01-2028	57 000	57	59
Hydro One Inc., 6,93 %, 01-06-2032	56 000	65	66
Hydro One Inc., 7,35 %, 03-06-2030	183 000	211	214
Hydro One Inc., 1,41 %, 15-10-2027	113 000	98	103
iA Société financière inc., 5,685 %, 20-06-2033	50 000	50	51
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	7 000	7	6
Intact Corporation financière, 5,459 %, 22-09-2032	16 000	21	21
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	192 000	183	185
Inter Pipeline Ltd., 3,983 %, 25-11-2031	200 000	176	182
Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 01-06-2027	538 000	519	529
Inter Pipeline Ltd., 5,71 %, 29-05-2030	33 000	33	34
Inter Pipeline Ltd., 5,76 %, 17-02-2028	59 000	59	61
Inter Pipeline Ltd., 6,875 %, 26-03-2079	33 000	32	32
John Deere Financial Inc., 5,17 %, 15-09-2028	8 000	8	8
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	316 000	297	301

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Keyera Corp., 5,95 %, 10-03-2081	89 000	78	79
Keyera Corp., 6,875 %, 13-06-2029	42 000	40	41
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	74 000	71	73
Banque Laurentienne du Canada, 4,60 %, 02-09-2025	160 000	158	158
Banque Laurentienne du Canada, 5,095 %, 15-06-2032	160 000	152	152
Liberty Utilities (Canada) LP, 3,315 %, 14-02-2050	18 000	12	14
Les Compagnies Loblaw limitée, 2,284 %, 07-05-2030	27 000	22	24
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,336 %, 13-09-2052	26 000	26	28
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	53 000	50	47
Lower Mattagami Energy LP, 3,42 %, 20-06-2024	50 000	50	50
Lower Mattagami Energy LP, 4,854 %, 31-10-2033	25 000	25	26
Magna International Inc., 4,95 %, 31-01-2031	57 000	57	59
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14-09-2026	166 000	151	155
Banque Manuvie du Canada, 2,864 %, 16-02-2027	143 000	135	137
Société Financière Manuvie, 3,049 %, 20-08-2029	200 000	193	197
Société Financière Manuvie, 5,409 %, 10-03-2033	148 000	147	151
Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19-06-2082	177 000	173	177
MEG Energy Corp., 5,875 %, 01-02-2029, 144A	39 000	51	50
Metro inc., 4,657 %, 07-02-2033	26 000	26	26
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	83 000	76	78
Banque Nationale du Canada, 1,573 %, 18-08-2026	50 000	46	48
Banque Nationale du Canada, 2,545 %, 12-07-2024	160 000	154	158
Banque Nationale du Canada, 4,05 %, 15-08-2081	102 000	80	79
Banque Nationale du Canada, 4,968 %, 07-12-2026	195 000	195	198
Banque Nationale du Canada, 5,023 %, 01-02-2029	81 000	81	83
Banque Nationale du Canada, 5,219 %, 14-06-2028	154 000	154	159
Banque Nationale du Canada, 5,296 %, 03-11-2025	40 000	40	40
Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16-08-2032	214 000	212	216
NAV CANADA, 2,063 %, 29-05-2030	30 000	30	27
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	348 000	325	332
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 24-04-2026	200 000	200	195
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 22-07-2024	1 750 000	1 721	1 729
North West Redwater Partnership, 3,65 %, 01-06-2035	108 000	93	99
North West Redwater Partnership, 3,70 %, 23-02-2043	84 000	70	73
North West Redwater Partnership, 4,15 %, 01-06-2033	257 000	232	250
North West Redwater Partnership, 4,25 %, 01-06-2029	47 000	47	47
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	426 000	372	382

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Nouvelle Autoroute 30 Financement Inc., 4,114 %, 31-03-2042	48 810	40	44
OMERS Finance Trust, 1,55 %, 21-04-2027	310 000	279	289
OMERS Finance Trust, 2,60 %, 14-05-2029	230 000	217	218
Ontario Power Generation, 2,893 %, 08-04-2025	380 000	368	371
OPB Finance Trust, 2,98 %, 25-01-2027	98 000	94	95
Parkland Corp. of Canada, 3,875 %, 16-06-2026	238 000	220	228
Parkland Corp. of Canada, 4,375 %, 26-03-2029	51 000	45	47
Parkland Corp. of Canada, 6,00 %, 23-06-2028	147 000	142	147
Pembina Pipeline Corp., 4,02 %, 27-03-2028	430 000	408	421
Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21-01-2047	6 000	7	5
Pembina Pipeline Corp., 4,80 %, 25-01-2031	120 000	99	102
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	201 000	194	186
Pembina Pipeline Corp., 5,72 %, 22-06-2026	71 000	71	71
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	23 000	23	22
Prologis LP, 5,25 %, 15-01-2031	36 000	35	37
PSP Capital Inc., 0,90 %, 15-06-2026	225 000	205	210
PSP Capital Inc., 2,60 %, 01-03-2032	270 000	254	249
PSP Capital Inc., 4,15 %, 01-06-2033	9 000	9	9
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	295 000	260	267
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	31 000	31	28
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	317 000	275	284
Fonds de placement immobilier RioCan, 4,628 %, 01-05-2029	6 000	6	6
Fonds de placement immobilier RioCan, 5,611 %, 06-10-2027	32 000	32	32
Fonds de placement immobilier RioCan, 5,962 %, 01-10-2029	87 000	87	90
Rogers Communications Inc., 2,90 %, 09-12-2030	231 000	195	207
Rogers Communications Inc., 3,10 %, 15-04-2025	380 000	364	371
Rogers Communications Inc., 3,75 %, 15-04-2029	280 000	263	269
Rogers Communications Inc., 5,00 %, 17-12-2081	1 283 000	1 167	1 224
Rogers Communications Inc., 5,25 %, 15-03-2082, 144A	199 000	255	254
Rogers Communications Inc., 5,70 %, 21-09-2028	184 000	184	193
Rogers Communications Inc., 6,75 %, 09-11-2039	21 000	21	24
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	149 000	136	138
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	318 000	289	300
Banque Royale du Canada, 2,609 %, 01-11-2024	631 000	608	618
Banque Royale du Canada, 2,74 %, 25-07-2029	141 000	144	139
Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29-09-2025	300 000	289	293
Banque Royale du Canada, 4,612 %, 26-07-2027	352 000	349	354

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque Royale du Canada, 4,632 %, 01-05-2028	81 000	81	82
Banque Royale du Canada, 4,642 %, 17-01-2028	209 000	207	211
Banque Royale du Canada, 5,01 %, 01-02-2033	64 000	64	64
Banque Royale du Canada, 5,235 %, 02-11-2026	77 000	77	79
Banque Royale du Canada, 5,341 %, 23-06-2026	103 000	103	105
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	9 000	9	8
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	125 000	105	109
Saputo Inc., 5,492 %, 20-11-2030	111 000	111	117
Sea To Sky Highway Investment LP, 2,629 %, 31-08-2030	48 895	44	44
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	8 000	8	7
Sienna Senior Living Inc., 3,45 %, 27-02-2026	24 000	22	23
South Coast British Columbia Transportation Authority, 1,60 %, 03-07-2030	100 000	86	88
Spy Hill Power LP, 4,14 %, 31-03-2036	34 033	32	33
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	158 000	124	133
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	1 648 000	1 597	1 617
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	151 000	155	141
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	158 000	142	145
La Financière Sun Life inc., 4,78 %, 10-08-2034	167 000	165	167
La Financière Sun Life inc., 5,50 %, 04-07-2035	63 000	63	65
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	156 000	126	130
Suncor Énergie Inc., 5,40 %, 17-11-2026	154 000	154	158
TELUS Corp., 2,05 %, 07-10-2030	31 000	27	27
TELUS Corp., 2,85 %, 13-11-2031	60 000	50	53
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	206 000	188	191
TELUS Corp., 3,30 %, 02-05-2029	107 000	104	101
TELUS Corp., 4,70 %, 06-03-2048	134 000	109	125
TELUS Corp., 4,95 %, 28-03-2033	37 000	37	37
Teranet Holdings LP, 3,719 %, 23-02-2029	254 000	237	237
The 55 School Board Trust, 5,90 %, 02-06-2033	55 000	63	63
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 08-03-2027	63 000	59	60
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 03-05-2032	149 000	142	144
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 08-05-2026	496 000	496	506
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 29-12-2025	190 000	190	193
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,679 %, 02-08-2033	58 000	58	60
La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27-07-2082	273 000	269	270
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	72 000	60	56
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 5,503 %, 13-01-2033	26 000	26	26

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	22 000	22	19
La Banque Toronto-Dominion, 2,26 %, 07-01-2027	143 000	132	135
La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 09-09-2025	707 000	673	684
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	98 000	88	93
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	293 000	279	285
La Banque Toronto-Dominion, 3,224 %, 25-07-2029	249 000	241	246
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 01-06-2027	328 000	319	326
La Banque Toronto-Dominion, 4,34 %, 27-01-2026	357 000	351	356
La Banque Toronto-Dominion, 4,477 %, 18-01-2028	157 000	156	157
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	62 000	62	63
La Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 21-10-2027	44 000	44	45
La Banque Toronto-Dominion, 5,423 %, 10-07-2026	89 000	89	91
La Banque Toronto-Dominion, 5,491 %, 08-09-2028	159 000	159	166
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	14 000	14	12
Groupe TMX Ltée, 2,997 %, 11-12-2024	220 000	214	216
Groupe TMX Ltée, 3,779 %, 05-06-2028	30 000	28	29
Toronto Hydro Corp., 4,61 %, 14-06-2033	104 000	104	107
Toronto Hydro Corp., 4,95 %, 13-10-2052	73 000	75	80
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	102 000	91	93
Toyota Crédit Canada Inc., 4,45 %, 26-01-2026	96 000	95	96
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	416 000	417	408
TransCanada PipeLines Ltd., 4,34 %, 15-10-2049	142 000	120	123
TransCanada PipeLines Ltd., 5,277 %, 15-07-2030	222 000	222	229
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	851 000	776	778
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	290 000	233	239
TransCanada Trust, 5,30 %, 15-03-2077	17 000	20	20
Transcontinental inc., 2,667 %, 03-02-2025	9 000	8	9
Administration de l'aéroport de Vancouver, 1,76 %, 20-09-2030	26 000	22	23
Ventas Canada Finance Ltd., 5,398 %, 21-04-2028	82 000	82	84
Vermilion Energy Inc., 6,875 %, 01-05-2030, 144A	14 000	18	18
Vidéotron Ltée, 3,125 %, 15-01-2031	476 000	376	408
Vidéotron Ltée, 4,50 %, 15-01-2030	142 000	125	134
Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15-06-2028	122 000	107	114
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	70 000	70	67
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	197 000	181	182
Total des obligations de sociétés – non convertibles		52 877	53 794

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Titres adossés à des créances hypothécaires			
Financière First National, 3,84 %, 01-11-2028	861 000	832	855
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		832	855
Total des obligations canadiennes		107 271	109 654
Obligations américaines			
Obligations du gouvernement fédéral			
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2051, rendement réel	738 000	764	719
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2052, rendement réel	1 081 000	1 149	976
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	1 755 000	2 789	2 802
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 1,50 %, 15-02-2053, rendement réel	777 000	1 009	970
Total des obligations du gouvernement fédéral		5 711	5 467
Obligations de sociétés – non convertibles			
Air Lease Corp., 5,40 %, 01-06-2028	96 000	95	98
Amazon.com Inc., 3,95 %, 13-04-2052	12 000	15	14
Amazon.com Inc., 4,70 %, 01-12-2032	81 000	110	110
American Tower Corp. REIT, 1,875 %, 15-10-2030	70 000	75	76
Athene Global Funding, 2,47 %, 09-06-2028	8 000	7	7
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	148 000	134	138
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	123 000	110	113
Bank of America Corp., 3,615 %, 16-03-2028	444 000	419	431
Broadcom Inc., 4,11 %, 15-09-2028	89 000	114	115
CCO Holdings LLC, 4,50 %, 01-05-2032	102 000	109	116
Charter Communications Operating LLC, 2,80 %, 01-04-2031	60 000	64	67
Charter Communications Operating LLC, 5,05 %, 30-03-2029	310 000	391	407
Charter Communications Operating LLC/Charter Communications Operating Capital Corp., 2,30 %, 01-02-2032	100 000	102	106
Glencore Funding LLC, 5,40 %, 08-05-2028	14 000	19	19
Gray Escrow II Inc., 5,375 %, 15-11-2031, 144A	70 000	63	70
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	240 000	213	222
Micron Technology Inc., 5,375 %, 15-04-2028	88 000	118	119
Mozart Debt Merger Sub Inc., 3,875 %, 01-04-2029, 144A	60 000	70	72
Mozart Debt Merger Sub Inc., 5,25 %, 01-10-2029, 144A	90 000	105	113
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	23 000	23	21

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	16 000	19	19
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 2,25 %, 01-06-2030	60 000	66	68
Pearl Merger Sub Inc., 6,75 %, 01-10-2028, 144A	50 000	59	60
Pfizer Investment Enterprises Pte. Ltd., 4,65 %, 19-05-2030	288 000	387	385
Pfizer Investment Enterprises Pte. Ltd., 4,75 %, 19-05-2033	88 000	118	117
Silgan Holdings Inc., 4,125 %, 01-02-2028	11 000	14	14
Tenet Healthcare Corp., 4,375 %, 15-01-2030, 144A	13 000	15	16
The Clorox Co., 1,80 %, 15-05-2030	50 000	53	55
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	73 000	61	66
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	149 000	140	140
The Goldman Sachs Group Inc., 3,307 %, 31-10-2025	90 000	87	88
The Walt Disney Co., 3,057 %, 30-03-2027	171 000	181	165
T-Mobile USA Inc., 2,25 %, 15-11-2031	30 000	32	33
T-Mobile USA Inc., 2,55 %, 15-02-2031	50 000	56	57
T-Mobile USA Inc., 3,75 %, 15-04-2027	378 000	476	486
T-Mobile USA Inc., 4,95 %, 15-03-2028	100 000	134	135
T-Mobile USA Inc., 5,20 %, 15-01-2033	111 000	147	151
Ventas Realty LP, 4,00 %, 01-03-2028	40 000	50	51
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	355 000	322	328
Wells Fargo & Co., 2,568 %, 01-05-2025	229 000	213	221
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	306 000	285	295
Zoetis Inc., 2,00 %, 15-05-2030	111 000	122	127
Total des obligations de sociétés – non convertibles		5 393	5 511
Total des obligations américaines		11 104	10 978
Obligations mondiales			
Australie			
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	186 000	182	185
Autriche			
Suzano Austria GmbH, 2,50 %, 15-09-2028, 144A	136 000	157	158
Bahamas			
Commonwealth des Bahamas, 8,95 %, 15-10-2032	98 000	118	122

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations mondiales (suite)			
Irlande			
AerCap Ireland Capital DAC/AerCap Global Aviation Trust, 3,00 %, 29-10-2028	91 000	106	110
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	69 000	64	65
Heathrow Funding Ltd., 3,25 %, 21-05-2025	190 000	182	186
Heathrow Funding Ltd., 3,40 %, 08-03-2028	340 000	315	325
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	127 000	115	115
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2030	383 000	348	362
Pays-Bas			
NXP BV/NXP Funding LLC/NXP USA Inc., 2,65 %, 15-02-2032	8 000	10	9
Royaume-Uni			
Anglian Water Services Financing PLC, 4,525 %, 26-08-2032	23 000	23	22
BP Capital Markets PLC, 3,47 %, 15-05-2025	60 000	59	59
Total des obligations mondiales		1 679	1 718
Total des obligations		120 054	122 350
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Cogeco Communications inc., à droit de vote subalterne	2 009	131	119
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	5 320	301	330
TELUS Corp.	36 718	930	866
TELUS International Inc.	10 080	255	115
Consommation discrétionnaire			
Dollarama Inc.	2 512	216	240
Magna International Inc.	4 245	316	332
Restaurant Brands International Inc.	4 340	365	449
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	5 994	351	468
Les Compagnies Loblaw limitée	7 259	839	931

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Énergie			
AltaGas Ltd.	514	13	14
ARC Resources Ltd.	4 112	76	81
Canadian Natural Resources Ltd.	14 290	1 052	1 241
Enbridge Inc.	17 347	861	827
Pembina Pipeline Corp.	10 454	457	477
Pembina Pipeline Corp., reçus de souscription	814	35	37
Suncor Énergie Inc.	18 237	747	774
Corporation TC Énergie	17 724	994	917
Tourmaline Oil Corp.	4 748	282	283
Fonds négociés en Bourse			
iShares S&P/TSX 60 Index Fund ETF	12 484	383	400
iShares S&P/TSX Global Gold Index ETF	14 425	235	257
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	18 500	1 693	1 722
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	8 780	794	820
FINB Obligations américaines à rendement élevé Mackenzie (couvert en \$ CA)*	28 744	2 374	2 461
Produits financiers			
Banque de Montréal	12 865	1 490	1 686
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	5 141	221	274
Brookfield Corp.	7 969	369	424
Intact Corporation financière	4 093	799	834
Société Financière Manuvie	20 293	472	594
Banque Royale du Canada	14 874	1 758	1 992
La Financière Sun Life inc.	13 552	795	931
La Banque de Nouvelle-Écosse	10 459	699	675
La Banque Toronto-Dominion	16 269	1 310	1 393
Thomson Reuters Corp.	1 162	180	225
Produits industriels			
CAE inc.	10 589	281	303
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	5 899	868	982
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	10 731	1 069	1 125
Finning International Inc.	6 297	206	241
Toromont Industries Ltd.	1 970	215	229

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	3 416	396	485
Open Text Corp.	8 675	374	483
Matériaux			
Mines Agnico-Eagle Limitée	8 849	581	643
Société aurifère Barrick	21 522	499	515
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	9 511	594	567
Franco-Nevada Corp.	475	87	70
Nutrien Ltd.	7 590	685	567
Ressources Teck Limitée, cat. B	4 465	228	250
Immobilier			
Canadian Apartment Properties REIT	1 917	88	94
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	14 647	194	204
Société en commandite Holding FPI Granite	2 053	157	157
Services d'intérêt public			
Boralex Inc., cat. A	2 822	103	95
Emera Inc.	10 045	512	505
Fortis Inc.	3 597	192	196
Northland Power Inc.	14 838	440	357
Total des actions ordinaires canadiennes		29 562	31 257
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. A	3 240	468	600
Meta Platforms Inc.	736	309	345
Consommation discrétionnaire			
Amazon.com Inc.	3 027	453	609
AutoZone Inc.	53	190	182
McDonald's Corp.	758	269	298
Starbucks Corp.	922	116	117
Biens de consommation de base			
Altria Group Inc.	6 906	425	369

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Biens de consommation de base (suite)			
Colgate Palmolive Co.	1 965	200	208
PepsiCo Inc.	649	157	146
Philip Morris International Inc.	3 536	447	441
The Coca-Cola Co.	4 217	340	329
Énergie			
Chevron Corp.	2 202	509	435
ConocoPhillips	1 575	222	242
Schlumberger Ltd.	2 454	175	169
The Williams Companies Inc.	6 449	276	298
Fonds négociés en Bourse			
iShares MSCI EAFE Index Fund	10 392	1 029	1 038
SPDR S&P 500 ETF Trust	2 470	1 539	1 556
Produits financiers			
CME Group Inc.	1 622	399	453
JPMorgan Chase & Co.	2 865	520	646
Moody's Corp.	235	90	122
S&P Global Inc.	634	288	370
Soins de santé			
AbbVie Inc.	1 966	399	404
Becton, Dickinson and Co.	866	281	280
Johnson & Johnson Inc.	2 180	487	453
McKesson Corp.	483	250	296
Merck & Co. Inc.	980	140	142
Thermo Fisher Scientific Inc.	288	207	203
UnitedHealth Group Inc.	527	369	368
Produits industriels			
Equifax Inc.	486	120	159
Honeywell International Inc.	1 144	299	318
Northrop Grumman Corp.	345	225	214
Union Pacific Corp.	997	267	324

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Technologies de l'information			
Analog Devices Inc.	691	154	182
Apple Inc.	2 080	444	531
Broadcom Inc.	431	337	637
Lam Research Corp.	316	230	328
Microsoft Corp.	2 448	878	1 220
Motorola Solutions Inc.	1 105	383	458
Oracle Corp.	1 215	186	170
Texas Instruments Inc.	597	132	135
Visa Inc., cat. A	1 147	335	396
Matériaux			
The Sherwin-Williams Co.	365	112	151
Immobilier			
American Tower Corp. REIT, cat. A	496	111	142
Total des actions ordinaires américaines		14 767	16 484
Actions ordinaires mondiales			
Bermudes			
Brookfield Infrastructure Partners LP, parts de société en commandite	5 740	255	240
Danemark			
Novo Nordisk AS	2 929	264	401
France			
Air Liquide SA	1 046	208	269
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	158	159	169
Pernod Ricard SA*	424	109	99
Safran SA	1 355	238	316
Thales SA	688	138	135
Veolia Environnement SA	2 379	101	99
Allemagne			
Deutsche Boerse AG	1 906	447	520

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Allemagne (suite)			
Hannover Rueck SE	766	188	242
SAP SE	3 275	513	668
Siemens AG	998	226	248
Hong Kong			
AIA Group Ltd.	8 200	101	95
Hong Kong Exchanges and Clearing Ltd.	2 800	132	127
Inde			
HDFC Bank Ltd., CAAE	1 969	167	175
Irlande			
Aon Corp.	934	376	360
CRH PLC	2 603	187	239
Linde PLC	463	198	251
Japon			
Hoya Corp.	800	112	132
ITOCHU Corp.	5 100	267	276
Japan Exchange Group Inc.	8 800	175	247
Keyence Corp.	291	160	170
Sony Group Corp.	2 370	248	299
Jersey			
Ferguson PLC	600	138	153
Glencore Xstrata PLC	53 672	396	428
Pays-Bas			
Heineken Holdings NV	1 562	165	175
Wolters Kluwer NV	1 165	177	219
Singapour			
DBS Group Holdings Ltd.	8 900	297	298
Espagne			
Amadeus IT Group SA	3 360	263	319

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Suède			
Atlas Copco AB, cat. A	6 900	109	157
Suisse			
Nestlé SA	1 853	284	285
Roche Holding AG	1 032	434	397
Sika AG	319	108	137
Taiwan			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	2 233	224	308
Royaume-Uni			
AstraZeneca PLC	2 457	452	440
Diageo PLC	3 289	180	159
Haleon PLC	31 566	181	171
Shell PLC	10 481	412	455
Total des actions ordinaires mondiales		8 789	9 878
Total des actions		53 118	57 619

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2023

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie achetée		Monnaie vendue		Profit (perte) latent
		Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre	
1,3596	11 janvier 2024	Dollar canadien	468	Dollar américain	459	9
1,3572	11 janvier 2024	Dollar canadien	114	Dollar américain	112	2
1,3463	18 janvier 2024	Dollar canadien	1 052	Dollar américain	1 040	12
1,3461	18 janvier 2024	Dollar canadien	802	Dollar américain	793	9
1,3488	24 janvier 2024	Dollar canadien	893	Dollar américain	881	12
1,3598	24 janvier 2024	Dollar canadien	495	Dollar américain	486	9
1,3692	25 janvier 2024	Dollar canadien	2 988	Dollar américain	2 914	74
1,3688	4 février 2024	Dollar canadien	1 142	Dollar américain	1 114	28
1,3364	4 février 2024	Dollar canadien	2 248	Dollar américain	2 233	15
1,3643	8 février 2024	Dollar canadien	3 090	Dollar américain	3 021	69
1,3487	8 février 2024	Dollar canadien	2 006	Dollar américain	1 979	27
1,3408	8 février 2024	Dollar canadien	1 971	Dollar américain	1 953	18
1,3395	8 février 2024	Dollar canadien	1 476	Dollar américain	1 463	13
1,3398	8 février 2024	Dollar canadien	497	Dollar américain	493	4
1,3824	15 février 2024	Dollar canadien	1 318	Dollar américain	1 276	42
1,3680	15 février 2024	Dollar canadien	553	Dollar américain	539	14
Actifs dérivés						357
0,7312	11 janvier 2024	Dollar américain	1 602	Dollar canadien	1 653	(51)
0,7299	18 janvier 2024	Dollar américain	318	Dollar canadien	329	(11)
0,7340	24 janvier 2024	Dollar américain	657	Dollar canadien	676	(19)
0,7226	24 janvier 2024	Dollar américain	560	Dollar canadien	585	(25)
0,7344	8 février 2024	Dollar américain	1 097	Dollar canadien	1 127	(30)
0,7229	15 février 2024	Dollar américain	55	Dollar canadien	58	(3)
Passifs dérivés						(139)
Total des contrats de change à terme						218

Contrats à terme standardisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme standardisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(9)	145,33 CAD	Obligations à 10 ans du Japon (OSE), 31-03-2024	31 mars 2024	1 320 390 JPY	146,71 CAD	29
54	110,51 CAD	Obligations à 5 ans du Canada, 31-03-2024	31 mars 2024	6 085 CAD	112,69 CAD	19
12	109,33 CAD	Obligation à 10 ans des É.-U., 31-03-2024	31 mars 2024	1 355 USD	112,89 CAD	-
Actifs dérivés						48
25	122,78 CAD	Obligation ultra des É.-U., 31-03-2024	31 mars 2024	3 340 USD	133,59 CAD	(18)
Passifs dérivés						(18)
Total des contrats à terme standardisés						30

Total des instruments dérivés à la juste valeur

248

Coûts de transaction (note 2)

(12)

Total des placements

173 160

180 217

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	16 596 \$	925 \$	17 521 \$	175 \$
Euro	3 478	3	3 481	35
Autres devises	4 674	(21)	4 653	47
Total	24 748 \$	907 \$	25 655 \$	257 \$

En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

13,4 %

0,1 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	9 721 \$	779 \$	10 500 \$	105 \$
Euro	1 414	(13)	1 401	14
Livre sterling (Royaume-Uni)	722	—	722	7
Autres devises	1 447	7	1 454	15
Total	13 304 \$	773 \$	14 077 \$	141 \$

En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

15,0 %

0,2 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2023					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	8 295 \$	27 355 \$	55 607 \$	31 093 \$	122 350 \$

2022					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	421 \$	18 295 \$	22 133 \$	15 550 \$	56 399 \$

Au 31 décembre 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 8 808 \$ (4 263 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 4,6 % (4,5 % au 31 décembre 2022), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2023. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2023 ni en 2022.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Risque de crédit (suite)

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2023		2022	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	1,8	1,2	6,0	3,6
AA	30,3	19,3	35,8	21,5
A	40,0	25,5	32,4	19,5
BBB	22,3	14,3	25,1	15,1
BB ou inférieure	5,5	3,5	0,7	0,4
SN*	0,1	—	—	—
Total	100,0	63,8	100,0	60,1

*Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.

F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 576 \$ (271 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 0,3 % (0,3 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Obligations	— \$	122 350 \$	— \$	122 350 \$
Actions	57 619	—	—	57 619
Instruments dérivés	48	357	—	405
Total des actifs évalués à la juste valeur	57 667 \$	122 707 \$	— \$	180 374 \$
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés ⁽¹⁾	18 \$	139 \$	— \$	157 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	57 649 \$	122 568 \$	— \$	180 217 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu de garanties de 563 \$ données à des contreparties.

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Obligations	— \$	56 399 \$	— \$	56 399 \$
Actions	27 101	—	—	27 101
Instruments dérivés	25	—	—	25
Total des actifs évalués à la juste valeur	27 126 \$	56 399 \$	— \$	83 525 \$
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés ⁽¹⁾	— \$	— \$	— \$	— \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	27 126 \$	56 399 \$	— \$	83 525 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu de garanties de 251 \$ données à des contreparties.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	218 976	278 127	316 172	371 945	446 069	3 282	3 966	4 941	5 575	6 514
Génération I	223 688	256 364	334 509	385 889	438 840	3 521	3 819	5 431	5 976	6 584
Génération II	78 382	82 747	91 786	105 158	60 886	1 151	1 150	1 391	1 521	854
Génération de base	34 699	40 309	37 784	49 906	61 762	522	574	586	737	884
Police avec garantie de 75/75	1 309 859	648 640	274 797	345 602	422 954	19 241	9 011	4 159	4 986	5 909
Police avec garantie de 75/100	4 820 265	2 625 327	1 213 357	1 444 403	1 687 735	70 120	36 139	18 205	20 671	23 403
Police avec garantie de 100/100	97 487	99 288	87 951	103 893	113 762	1 400	1 350	1 305	1 471	1 561
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 010 949	264 044	12 596	14 461	83 673	13 622	3 359	174	190	1 065
Police avec garantie de 75/100 SP1	3 851 236	1 427 145	257 893	253 102	398 807	51 570	18 050	3 549	3 316	5 054
Police avec garantie de 100/100 SP1	89 418	73 966	79 000	62 030	100 159	1 182	924	1 075	804	1 256
Police avec garantie de 75/75 SP2	86 398	20 421	—	14 210	16 781	1 468	321	—	222	249
Police avec garantie de 75/100 SP2	559 656	504 472	75 681	75 194	92 540	9 511	7 935	1 269	1 177	1 372
Police avec garantie de 100/100 SP2	8 205	—	—	—	—	139	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	149 634	75 433	16 396	16 492	16 564	1 729	815	191	181	174
Police avec garantie de 75/100 SP	501 982	213 857	5 737	5 802	6 240	5 782	2 306	67	64	66
Police avec garantie de 75/75 SPP	235 889	151 357	—	—	—	2 754	1 650	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	373 145	230 505	1 597	1 615	1 634	4 341	2 505	19	18	17
Police avec garantie de 100/100 SPP	11 532	11 654	—	—	—	134	126	—	—	—

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	14,99	14,26	15,63	14,99	14,60	0,73	(1,37)
Génération I	15,74	14,90	16,24	15,49	15,00	0,84	(1,34)
Génération II	14,68	13,90	15,16	14,47	14,03	0,78	(1,26)
Génération de base	15,05	14,23	15,50	14,78	14,31	0,82	(1,27)
Police avec garantie de 75/75	14,69	13,89	15,13	14,43	13,97	0,80	(1,24)
Police avec garantie de 75/100	14,55	13,77	15,00	14,31	13,87	0,78	(1,23)
Police avec garantie de 100/100	14,37	13,60	14,83	14,16	13,72	0,77	(1,23)
Police avec garantie de 75/75 SP1	13,47	12,72	13,83	13,16	12,72	0,75	(1,11)
Police avec garantie de 75/100 SP1	13,39	12,65	13,76	13,10	12,67	0,74	(1,11)
Police avec garantie de 100/100 SP1	13,22	12,50	13,60	12,96	12,54	0,72	(1,10)
Police avec garantie de 75/75 SP2	16,99	15,73	—	15,65	14,83	1,26	(1,04)
Police avec garantie de 75/100 SP2	16,99	15,73	16,77	15,65	14,83	1,26	(1,04)
Police avec garantie de 100/100 SP2	16,96	—	—	—	—	1,26	—
Police avec garantie de 75/75 SP	11,55	10,81	11,64	10,98	10,52	0,74	(0,83)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,52	10,78	11,62	10,97	10,51	0,74	(0,84)
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,68	10,90	—	—	—	0,78	(0,82)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,63	10,87	11,70	11,01	10,54	0,76	(0,83)
Police avec garantie de 100/100 SPP	11,60	10,84	—	—	—	0,76	(0,83)

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	2,76	2,75	2,75	2,75	2,75
Générations I	2,21	2,20	2,20	2,20	2,21
Générations II	2,27	2,25	2,26	2,25	2,26
Générations de base	2,16	2,14	2,15	2,15	2,15
Police avec garantie de 75/75	2,16	2,13	2,15	2,15	2,15
Police avec garantie de 75/100	2,21	2,18	2,20	2,20	2,21
Police avec garantie de 100/100	2,27	2,25	2,26	2,26	2,26
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,98	1,97	1,97	1,97	1,96
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,03	2,02	2,02	2,02	2,02
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,09	2,07	2,07	2,08	2,08
Police avec garantie de 75/75 SP	1,06	1,04	1,05	1,05	1,06
Police avec garantie de 75/100 SP	1,12	1,11	1,11	1,11	1,11
Police avec garantie de 75/75 SPP	0,88	0,87	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	0,93	0,93	0,93	0,93	0,92
Police avec garantie de 100/100 SPP	0,99	0,98	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	64,93	149,22	70,37	31,99	14,08

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS FIDELITY ÉTOILE DU NORD SF355

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Fidelity Investments Canada s.r.i.

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	74 \$	39 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	71 964	66 633
Total des placements	71 964	66 633
Total de l'actif	72 038 \$	66 672 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	134	26
Montant à payer aux courtiers	55	19
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	189	45
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	71 849 \$	66 627 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	10 895 \$	(3 421) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	10 895	(3 421)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	2 064	2 020
Autres	225	219
Total des charges	2 289	2 239
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	8 606 \$	(5 660) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	66 627 \$	75 464 \$
Dépôts des titulaires de contrats	6 647	2 865
Retraits des titulaires de contrats	(10 031)	(6 042)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	8 606	(5 660)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	5 222	(8 837)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	71 849 \$	66 627 \$

Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	8 606 \$	(5 660) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1 527)	(959)
(Profits) pertes latents	(417)	7 645
Produit brut de la cession d'actifs	9 037	7 113
Paiements bruts pour achats d'actifs	(3 473)	(1 690)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(8 951)	(3 265)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	108	7
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	36	17
	<u>3 419</u>	<u>3 208</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	6 647	2 865
Retraits des titulaires de contrats	(10 031)	(6 042)
	<u>(3 384)</u>	<u>(3 177)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	35	31
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	39	8
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	74 \$	39 \$

Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds Fidelity Étoile du Nord, catégorie O	2 081 024	64 036	71 964
Total des placements		64 036	71 964

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Microsoft Corp.	2,64 %
NVIDIA Corp.	2,19 %
Metro inc.	1,36 %
Alphabet Inc., cat. C	1,22 %
Amazon.com Inc.	1,21 %
Johnson & Johnson Inc.	1,08 %
Altria Group Inc.	1,01 %
Philip Morris International Inc.	1,01 %
Imperial Brands PLC	0,99 %
Nestlé SA	0,99 %
British American Tobacco PLC	0,98 %
Peabody Energy Corp.	0,97 %
DB Insurance Co. Ltd.	0,95 %
T-Mobile US Inc.	0,95 %
PG&E Corp.	0,90 %
Diageo PLC	0,89 %
Groupe TMX Ltée	0,77 %
Uber Technologies Inc.	0,77 %
Aerojet Rocketdyne Holdings Inc.	0,75 %
Meta Platforms Inc.	0,74 %
Univar Solutions Inc.	0,74 %
Wells Fargo & Co.	0,74 %
Flex Ltd.	0,71 %
Horizon Therapeutics PLC	0,71 %
STEF	0,70 %

Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaique	638 446	754 006	837 121	1 041 241	1 239 680	14 923	15 617	18 806	22 014	22 139
Génération I	124 217	135 121	172 853	198 045	229 535	2 937	2 825	3 911	4 207	4 110
Génération II	31 567	38 093	39 200	41 276	49 234	667	713	797	791	798
Génération de base	139 087	170 996	192 213	195 168	267 564	3 230	3 500	4 244	4 033	4 644
Police avec garantie de 75/75	269 452	257 001	269 100	252 441	339 426	7 877	6 620	7 478	6 565	7 415
Police avec garantie de 75/100	696 480	712 095	705 681	674 906	783 561	19 654	17 766	19 055	17 112	16 745
Police avec garantie de 100/100	114 708	124 161	140 729	140 233	159 908	3 080	2 958	3 640	3 417	3 295
Police avec garantie de 75/75 SP1	110 756	108 251	129 494	102 615	151 456	3 234	2 776	3 569	2 638	3 259
Police avec garantie de 75/100 SP1	404 745	402 384	376 972	276 090	342 613	11 389	9 976	10 079	6 907	7 200
Police avec garantie de 100/100 SP1	85 276	75 903	65 752	28 979	25 437	2 277	1 793	1 683	697	516
Police avec garantie de 75/75 SP2	6 962	3 713	3 978	5 005	14 514	282	128	144	164	387
Police avec garantie de 75/100 SP2	45 789	50 967	51 347	40 030	44 172	1 855	1 763	1 856	1 311	1 178
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	1 892	1 954	—	—	—	62	52
Police avec garantie de 75/75 SP	387	599	—	—	280	5	7	—	—	3
Police avec garantie de 75/100 SP	16 603	9 656	3 374	761	1 114	226	115	43	9	11
Police avec garantie de 100/100 SP	604	610	1 032	—	—	8	7	13	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1 522	—	—	—	—	22	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	13 179	5 252	11 367	808	6 961	183	63	146	10	69

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaique	23,37	20,71	22,47	21,14	17,86	2,66	(1,76)
Génération I	23,64	20,90	22,62	21,24	17,91	2,74	(1,72)
Génération II	21,11	18,73	20,34	19,16	16,20	2,38	(1,61)
Génération de base	23,23	20,47	22,08	20,66	17,36	2,76	(1,61)
Police avec garantie de 75/75	29,23	25,76	27,79	26,01	21,85	3,47	(2,03)
Police avec garantie de 75/100	28,22	24,95	27,00	25,36	21,37	3,27	(2,05)
Police avec garantie de 100/100	26,85	23,82	25,87	24,37	20,61	3,03	(2,05)
Police avec garantie de 75/75 SP1	29,20	25,64	27,56	25,71	21,52	3,56	(1,92)
Police avec garantie de 75/100 SP1	28,14	24,79	26,74	25,02	21,01	3,35	(1,95)
Police avec garantie de 100/100 SP1	26,69	23,62	25,59	24,05	20,29	3,07	(1,97)
Police avec garantie de 75/75 SP2	40,53	34,60	36,16	32,78	26,67	5,93	(1,56)
Police avec garantie de 75/100 SP2	40,51	34,58	36,14	32,76	26,66	5,93	(1,56)
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	32,75	26,65	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	13,84	12,06	—	—	9,91	1,78	(0,81)
Police avec garantie de 75/100 SP	13,61	11,90	12,74	11,83	9,86	1,71	(0,84)
Police avec garantie de 100/100 SP	13,35	11,71	12,57	—	—	1,64	(0,86)
Police avec garantie de 75/75 SPP	14,11	—	—	—	—	1,86	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	13,87	12,09	12,89	11,93	9,91	1,78	(0,80)

Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des crédateurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	3,72	3,73	3,73	3,76	3,73
Générations I	3,50	3,51	3,51	3,54	3,51
Générations II	3,83	3,84	3,84	3,87	3,84
Générations de base	3,17	3,17	3,17	3,21	3,18
Police avec garantie de 75/75	3,17	3,17	3,17	3,21	3,18
Police avec garantie de 75/100	3,50	3,50	3,50	3,54	3,51
Police avec garantie de 100/100	3,83	3,84	3,83	3,87	3,84
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,82	2,83	2,82	2,86	2,83
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,15	3,15	3,15	3,19	3,16
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,59	3,59	3,60	3,63	3,60
Police avec garantie de 75/75 SP	2,09	2,07	—	—	2,06
Police avec garantie de 75/100 SP	2,40	2,40	2,40	2,44	2,39
Police avec garantie de 100/100 SP	2,74	2,74	2,72	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,71	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	2,05	2,06	2,05	2,08	2,05

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	5,05	2,48	10,04	3,27	1,60

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMÉRIQUE SF356

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Fidelity Investments Canada s.r.i.

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	57	31
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	52 429	49 759
Total des placements	52 429	49 759
Total de l'actif	52 486 \$	49 790 \$
Passif		
Découverts	70 \$	47 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	14	16
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	84	63
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	52 402 \$	49 727 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	12 690 \$	(8 633) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	12 690	(8 633)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 547	1 610
Autres	141	146
Total des charges	1 688	1 756
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11 002 \$	(10 389) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	49 727 \$	65 832 \$
Dépôts des titulaires de contrats	380	661
Retraits des titulaires de contrats	(8 707)	(6 377)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11 002	(10 389)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	2 675	(16 105)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	52 402 \$	49 727 \$

Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11 002 \$	(10 389) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(4 262)	(3 251)
(Profits) pertes latents	(7 057)	12 632
Produit brut de la cession d'actifs	10 331	8 921
Paiements bruts pour achats d'actifs	(311)	(1 483)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(1 371)	(748)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(2)	5
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(26)	29
	<u>8 304</u>	<u>5 716</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	380	661
Retraits des titulaires de contrats	(8 707)	(6 377)
	<u>(8 327)</u>	<u>(5 716)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(23)	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(47)</u>	<u>(47)</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>(70) \$</u>	<u>(47) \$</u>

Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique	1 246 333	29 023	52 429
Total des placements		29 023	52 429

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Microsoft Corp.	7,33 %
Apple Inc.	5,29 %
NVIDIA Corp.	4,56 %
Amazon.com Inc.	3,81 %
Alphabet Inc., cat. C	3,45 %
JPMorgan Chase & Co.	2,82 %
Meta Platforms Inc.	2,17 %
Exxon Mobil Corp.	2,15 %
Eli Lilly and Co.	2,05 %
Salesforce Inc.	1,99 %
Wells Fargo & Co.	1,68 %
ServiceNow Inc.	1,66 %
Cisco Systems Inc.	1,65 %
UnitedHealth Group Inc.	1,61 %
Visa Inc., cat. A	1,56 %
NXP Semiconductors NV	1,52 %
Tesla Inc.	1,48 %
Arista Networks Inc.	1,46 %
The Procter & Gamble Co.	1,44 %
Merck & Co. Inc.	1,22 %
The Boeing Co.	1,17 %
Marvell Technology Inc.	1,16 %
Equinix Inc. REIT	1,12 %
Walmart Inc.	1,12 %
The Home Depot Inc.	1,11 %

Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	432 738	496 128	525 006	589 099	633 685	14 331	13 310	16 862	15 342	14 459
Génération I	81 258	109 447	123 399	128 059	145 958	2 839	3 096	4 177	3 513	3 506
Génération II	65 030	79 632	82 743	86 916	100 623	1 865	1 854	2 313	1 976	2 010
Génération de base	48 693	81 911	91 362	127 945	141 465	1 529	2 075	2 759	3 119	3 008
Police avec garantie de 75/75	90 302	104 612	120 574	133 648	206 273	4 005	3 742	5 141	4 600	6 194
Police avec garantie de 75/100	225 844	269 027	310 916	357 017	451 287	9 650	9 306	12 869	11 976	13 256
Police avec garantie de 100/100	61 505	69 825	80 559	98 270	137 276	2 507	2 312	3 202	3 176	3 898
Police avec garantie de 75/75 SP1	82 894	92 525	85 871	79 092	79 302	3 482	3 123	3 441	2 548	2 220
Police avec garantie de 75/100 SP1	257 916	285 476	328 587	326 710	378 231	10 515	9 376	12 847	10 299	10 388
Police avec garantie de 100/100 SP1	27 289	30 073	37 795	54 879	60 308	1 062	947	1 422	1 671	1 606
Police avec garantie de 75/75 SP2	1 698	1 761	1 919	2 330	12 851	98	79	99	95	442
Police avec garantie de 75/100 SP2	6 663	6 858	7 062	7 276	10 731	382	308	366	296	369
Police avec garantie de 100/100 SP2	2 393	4 433	6 435	6 624	6 826	137	199	334	269	235
Police avec garantie de 75/75 SP	—	—	—	—	1 845	—	—	—	—	21
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	—	1 086	—	—	—	—	12
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	—	—	6 491	—	—	—	—	74

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	33,12	26,83	32,12	26,04	22,82	6,29	(5,29)
Génération I	34,94	28,29	33,85	27,43	24,02	6,65	(5,56)
Génération II	28,67	23,29	27,96	22,73	19,97	5,38	(4,67)
Génération de base	31,41	25,33	30,20	24,38	21,27	6,08	(4,87)
Police avec garantie de 75/75	44,35	35,77	42,64	34,42	30,03	8,58	(6,87)
Police avec garantie de 75/100	42,73	34,59	41,39	33,54	29,37	8,14	(6,80)
Police avec garantie de 100/100	40,77	33,11	39,75	32,32	28,40	7,66	(6,64)
Police avec garantie de 75/75 SP1	42,01	33,75	40,07	32,22	27,99	8,26	(6,32)
Police avec garantie de 75/100 SP1	40,77	32,84	39,10	31,53	27,47	7,93	(6,26)
Police avec garantie de 100/100 SP1	38,93	31,48	37,62	30,45	26,63	7,45	(6,14)
Police avec garantie de 75/75 SP2	57,36	44,87	51,87	40,61	34,35	12,49	(7,00)
Police avec garantie de 75/100 SP2	57,37	44,88	51,88	40,62	34,36	12,49	(7,00)
Police avec garantie de 100/100 SP2	57,44	44,93	51,94	40,67	34,40	12,51	(7,01)
Police avec garantie de 75/75 SP	—	—	—	—	11,38	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	—	11,31	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	—	—	11,40	—	—

Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	3,50	3,51	3,50	3,51	3,52
Générations I	3,45	3,45	3,45	3,46	3,47
Générations II	3,77	3,78	3,77	3,79	3,79
Générations de base	3,06	3,07	3,07	3,07	3,08
Police avec garantie de 75/75	3,06	3,07	3,07	3,08	3,08
Police avec garantie de 75/100	3,45	3,45	3,45	3,46	3,47
Police avec garantie de 100/100	3,77	3,78	3,78	3,79	3,79
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,67	2,67	2,66	2,67	2,68
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,94	2,95	2,94	2,95	2,95
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,32	3,33	3,33	3,33	3,34
Police avec garantie de 75/75 SP	—	—	—	—	1,99
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	—	2,35
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	—	—	1,85

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,60	2,72	2,38	5,50	6,72

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS MONDIAL ÉQUILIBRÉ (MACKENZIE) SF513

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	155 \$	148 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	104
Montant à recevoir des courtiers	75	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	255 682	241 102
Total des placements	255 682	241 102
Total de l'actif	255 912 \$	241 354 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	198	—
Montant à payer aux courtiers	—	56
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	198	56
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	255 714 \$	241 298 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	27 507 \$	(22 933) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	27 507	(22 933)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	5 963	5 850
Autres	602	581
Total des charges	6 565	6 431
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	20 942 \$	(29 364) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	241 298 \$	273 178 \$
Dépôts des titulaires de contrats	27 569	19 172
Retraits des titulaires de contrats	(34 095)	(21 688)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	20 942	(29 364)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	14 416	(31 880)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	255 714 \$	241 298 \$

Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	20 942 \$	(29 364) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(594)	554
(Profits) pertes latents	(20 956)	28 146
Produit brut de la cession d'actifs	23 753	24 895
Paiements bruts pour achats d'actifs	(10 826)	(16 138)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(5 957)	(5 767)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	302	(42)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(131)	148
	<u>6 533</u>	<u>2 432</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	27 569	19 172
Retraits des titulaires de contrats	(34 095)	(21 688)
	<u>(6 526)</u>	<u>(2 516)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	7	(84)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>148</u>	<u>232</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u><u>155 \$</u></u>	<u><u>148 \$</u></u>

Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds mondial équilibré Canada Vie, série S*	12 477 195	243 065	255 682
Total des placements		243 065	255 682

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Trésorerie et dépôts à court terme	3,46 %
Danaher Corp.	3,37 %
Colgate Palmolive Co.	2,84 %
Alphabet Inc., cat. A	2,48 %
Brookfield Corp.	2,46 %
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	2,40 %
Johnson & Johnson Inc.	2,35 %
Reckitt Benckiser Group PLC	2,24 %
Compass Group PLC	2,21 %
Seven & i Holdings Co. Ltd.	2,17 %
W. W. Grainger Inc.	2,13 %
Accenture PLC, cat. A	2,11 %
Roche Holding AG	2,07 %
Industria de Diseno Textil SA	2,00 %
Visa Inc., cat. A	1,95 %
Oracle Corp.	1,94 %
RELX PLC	1,84 %
Halma PLC	1,81 %
Union Pacific Corp.	1,79 %
Microsoft Corp.	1,77 %
Amcort PLC	1,76 %
Admiral Group PLC	1,69 %
Heineken NV	1,67 %
Deutsche Boerse AG	1,66 %
Abbott Laboratories	1,64 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	1 690 936	1 752 479	1 795 082	1 500 460	1 258 961	38 245	36 450	41 782	32 941	25 240
Police avec garantie de 75/100	4 737 510	4 763 866	4 911 615	4 307 065	3 725 129	105 523	97 794	113 080	93 734	74 194
Police avec garantie de 100/100	606 194	649 453	695 163	661 952	650 371	13 163	13 017	15 651	14 109	12 706
Police avec garantie de 75/75 SP1	822 315	867 192	883 815	592 157	255 834	17 280	16 718	19 022	11 993	4 719
Police avec garantie de 75/100 SP1	2 910 741	2 882 223	2 754 706	1 934 951	1 426 199	60 103	54 690	58 452	38 697	26 019
Police avec garantie de 100/100 SP1	374 920	338 851	321 513	247 009	198 399	7 536	6 272	6 670	4 840	3 554
Police avec garantie de 75/75 SP2	68 834	94 826	89 791	86 227	53 799	1 927	2 375	2 449	2 158	1 197
Police avec garantie de 75/100 SP2	231 534	298 420	314 938	214 179	181 493	6 486	7 479	8 594	5 364	4 039
Police avec garantie de 100/100 SP2	48 209	60 436	106 773	66 042	47 525	1 351	1 515	2 914	1 654	1 058
Police avec garantie de 75/75 SP	26 302	29 608	35 953	17 915	18 753	341	350	470	218	206
Police avec garantie de 75/100 SP	138 356	147 007	113 094	89 672	22 136	1 774	1 719	1 467	1 087	243
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	5 020	—	—	—	—	61	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	53 935	130 415	79 126	64 589	6 958	710	1 558	1 044	793	77
Police avec garantie de 75/100 SPP	90 263	99 505	100 387	21 827	19 072	1 177	1 180	1 316	267	210
Police avec garantie de 100/100 SPP	7 622	15 433	20 546	—	—	98	181	267	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	22,62	20,80	23,28	21,95	20,05	1,82	(2,48)
Police avec garantie de 75/100	22,27	20,53	23,02	21,76	19,92	1,74	(2,49)
Police avec garantie de 100/100	21,71	20,04	22,51	21,31	19,54	1,67	(2,47)
Police avec garantie de 75/75 SP1	21,01	19,28	21,52	20,25	18,44	1,73	(2,24)
Police avec garantie de 75/100 SP1	20,65	18,97	21,22	20,00	18,24	1,68	(2,25)
Police avec garantie de 100/100 SP1	20,10	18,51	20,75	19,60	17,92	1,59	(2,24)
Police avec garantie de 75/75 SP2	28,00	25,05	27,28	25,03	22,25	2,95	(2,23)
Police avec garantie de 75/100 SP2	28,01	25,06	27,29	25,04	22,26	2,95	(2,23)
Police avec garantie de 100/100 SP2	28,02	25,07	27,29	25,05	22,26	2,95	(2,22)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,98	11,81	13,07	12,19	11,01	1,17	(1,26)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,83	11,69	12,97	12,13	10,98	1,14	(1,28)
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	12,08	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	13,16	11,94	13,19	12,27	11,06	1,22	(1,25)
Police avec garantie de 75/100 SPP	13,04	11,86	13,11	12,22	11,03	1,18	(1,25)
Police avec garantie de 100/100 SPP	12,87	11,72	12,99	—	—	1,15	(1,27)

Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,75	2,75	2,73	2,72	2,72
Police avec garantie de 75/100	2,97	2,97	2,95	2,94	2,94
Police avec garantie de 100/100	3,12	3,12	3,11	3,10	3,09
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,51	2,51	2,49	2,45	2,46
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,67	2,67	2,66	2,62	2,62
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,89	2,89	2,88	2,84	2,84
Police avec garantie de 75/75 SP	1,65	1,65	1,63	1,64	1,62
Police avec garantie de 75/100 SP	1,87	1,86	1,86	1,85	1,84
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	2,01	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,41	1,41	1,40	1,36	1,36
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,58	1,58	1,55	1,53	1,52
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,80	1,80	1,79	—	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,51	2,51	2,49	2,48	2,49
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,67	2,67	2,66	2,65	2,65
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,89	2,89	2,88	2,87	2,87
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,41	1,41	1,40	1,39	1,39
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,58	1,58	1,55	1,56	1,55

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	4,41	6,54	89,58	6,27	4,67

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE VALEUR MONDIAL (MACKENZIE) SF514

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	8
Montant à recevoir des courtiers	13	13
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	14 883	14 996
Total des placements	14 883	14 996
Total de l'actif	14 896 \$	15 017 \$
Passif		
Découverts	16 \$	14 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	5	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	21	14
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	14 875 \$	15 003 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	2 693 \$	(1 084) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	2 693	(1 084)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	256	270
Autres	30	32
Total des charges	286	302
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 407 \$	(1 386) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	15 003 \$	18 218 \$
Dépôts des titulaires de contrats	116	98
Retraits des titulaires de contrats	(2 651)	(1 927)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 407	(1 386)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(128)	(3 215)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	14 875 \$	15 003 \$

Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 407 \$	(1 386) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(692)	(412)
(Profits) pertes latents	(1 963)	1 606
Produit brut de la cession d'actifs	3 119	2 502
Paiements bruts pour achats d'actifs	(313)	(354)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(38)	(110)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	13	(11)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	22
	<u>2 533</u>	<u>1 857</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	116	98
Retraits des titulaires de contrats	(2 651)	(1 927)
	<u>(2 535)</u>	<u>(1 829)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(2)	28
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	(14)	(42)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	(16) \$	(14) \$

Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds de valeur Mackenzie Cundill, série S*	688 133	10 700	14 883
Total des placements		10 700	14 883

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Renesas Electronics Corp.	3,94 %
Groupe SNC-Lavalin inc.	3,90 %
Oracle Corp.	3,77 %
UBS Group AG	3,70 %
Salesforce Inc.	3,33 %
Wells Fargo & Co.	3,27 %
Bank of America Corp.	3,21 %
Ressources Teck Limitée, cat. B	2,98 %
Comcast Corp., cat. A	2,84 %
Becton, Dickinson and Co.	2,53 %
Lam Research Corp.	2,38 %
Dollar Tree Inc.	2,29 %
Shell PLC, cat. A, CAAE	2,29 %
Skechers USA Inc., cat. A	2,26 %
DXC Technology Co.	2,20 %
Aptiv PLC	2,19 %
Coca-Cola Europacific Partners PLC	2,12 %
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	2,06 %
Koninklijke Philips NV	2,05 %
Siemens AG	2,03 %
Brookfield Corp.	1,94 %
The TJX Companies Inc.	1,94 %
Lowe's Companies Inc.	1,87 %
Exxon Mobil Corp.	1,85 %
General Motors Co.	1,79 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	40 301	45 323	54 838	63 933	95 482	654	634	841	876	1 370
Police avec garantie de 75/100	119 680	140 371	151 117	205 576	255 458	1 883	1 907	2 259	2 751	3 585
Police avec garantie de 100/100	193 876	205 072	215 277	246 456	262 929	2 885	2 647	3 068	3 157	3 546
Police avec garantie de 75/75 SP1	40 431	40 982	44 121	41 914	68 500	717	624	733	620	1 054
Police avec garantie de 75/100 SP1	44 830	52 392	62 619	77 402	98 539	765	770	1 009	1 113	1 480
Police avec garantie de 100/100 SP1	111 572	146 646	162 355	173 720	144 670	1 807	2 054	2 503	2 400	2 097
Police avec garantie de 75/75 SP2	425	868	1 605	2 048	2 092	10	17	34	38	39
Police avec garantie de 75/100 SP2	20 726	23 160	26 641	27 742	82 992	495	462	566	510	1 550
Police avec garantie de 100/100 SP2	15 947	17 703	19 776	18 053	17 084	381	354	420	332	319
Police avec garantie de 75/75 SP	434	437	440	444	711	4	4	4	4	6
Police avec garantie de 75/100 SP	922	962	1 011	1 019	809	9	8	10	9	7

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	16,22	13,98	15,34	13,71	14,35	2,24	(1,36)
Police avec garantie de 75/100	15,73	13,59	14,95	13,38	14,03	2,14	(1,36)
Police avec garantie de 100/100	14,88	12,91	14,25	12,81	13,49	1,97	(1,34)
Police avec garantie de 75/75 SP1	17,74	15,22	16,62	14,78	15,39	2,52	(1,40)
Police avec garantie de 75/100 SP1	17,08	14,70	16,11	14,37	15,01	2,38	(1,41)
Police avec garantie de 100/100 SP1	16,20	14,00	15,42	13,82	14,50	2,20	(1,42)
Police avec garantie de 75/75 SP2	23,88	19,96	21,24	18,41	18,68	3,92	(1,28)
Police avec garantie de 75/100 SP2	23,87	19,95	21,23	18,40	18,67	3,92	(1,28)
Police avec garantie de 100/100 SP2	23,89	19,97	21,25	18,41	18,69	3,92	(1,28)
Police avec garantie de 75/75 SP	10,37	8,84	9,59	8,48	8,77	1,53	(0,75)
Police avec garantie de 75/100 SP	10,25	8,76	9,52	8,43	8,74	1,49	(0,76)

Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	3,08	3,08	3,06	3,07	3,06
Police avec garantie de 75/100	3,30	3,30	3,29	3,29	3,28
Police avec garantie de 100/100	3,69	3,69	3,68	3,67	3,67
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,62	2,61	2,60	2,56	2,56
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,95	2,95	2,93	2,90	2,89
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,40	3,39	3,38	3,34	3,34
Police avec garantie de 75/75 SP	1,96	1,96	1,95	1,99	1,94
Police avec garantie de 75/100 SP	2,19	2,17	2,17	2,16	2,16

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,62	2,61	2,60	2,60	2,59
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,95	2,95	2,93	2,94	2,92
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,40	3,39	3,38	3,38	3,37

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	2,09	2,20	0,94	7,32	16,78

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS MONDIAL D'ACTION D'INFRASTRUCTURE (GESTION DES
CAPITAUX LONDON) SF515

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	149 \$	426 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	157	136
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	25	185
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	2	2
Placements		
Obligations	—	—
Actions	77 212	81 742
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	77 212	81 742
Total de l'actif	77 545 \$	82 491 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	192
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	192
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	77 545 \$	82 299 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	4 314 \$	4 534 \$
Produits (pertes) divers	21	10
Total des produits (pertes)	4 335	4 544
Charges		
Frais de gestion (note 7)	1 116	895
Coût de transaction	150	141
Retenues d'impôt à la source	303	245
Autres	111	101
Total des charges	1 680	1 382
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 655 \$	3 162 \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	82 299 \$	68 659 \$
Dépôts des titulaires de contrats	7 723	21 275
Retraits des titulaires de contrats	(15 132)	(10 797)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 655	3 162
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(4 754)	13 640
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	77 545 \$	82 299 \$

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 655 \$	3 162 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	645	(2 195)
(Profits) pertes latents	(1 738)	496
Produit brut de la cession d'actifs	79 657	79 751
Paiements bruts pour achats d'actifs	(74 034)	(91 464)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(21)	(36)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	160	(99)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(192)	176
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>7 132</u>	<u>(10 209)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	7 723	21 275
Retraits des titulaires de contrats	(15 132)	(10 797)
	<u>(7 409)</u>	<u>10 478</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(277)	269
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	426	157
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	149 \$	426 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	3 195 \$	2 796 \$

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Québecor Média inc., cat. B, à droit de vote subalterne	5 332	157	168
Énergie			
Enbridge Inc. (\$ CA)	48 015	2 475	2 290
Enbridge Inc. (\$ US)	726	36	35
Corporation TC Énergie	16 955	1 028	878
Services d'intérêt public			
ATCO Ltd., cat. I, sans droit de vote	35 201	1 385	1 361
Canadian Utilities Ltd., cat. A, sans droit de vote	1 389	51	44
Superior Plus Corp.	37 803	391	364
Total des actions ordinaires canadiennes		5 523	5 140
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
AT&T Inc.	48 599	1 248	1 081
Frontier Communications Parent Inc.	11 470	351	385
Telephone and Data Systems Inc.	3 798	93	92
T-Mobile US Inc.	1 991	350	423
United States Cellular Corp.	2 258	129	124
Verizon Communications Inc.	23 502	1 125	1 174
Consommation discrétionnaire			
Adtalem Global Education Inc.	3 557	216	278
Chegg Inc.	11 503	144	173
Perdoceo Education Corp.	13 091	199	305
Stride Inc.	583	46	46
Énergie			
Antero Midstream Corp.	14 061	229	233
Cheniere Energy Inc.	10 793	1 600	2 441
DT Midstream Inc.	3 522	249	256
Equitrans Midstream Corp.	18 376	188	248
Hess Midstream LP	10 700	425	448
Kinder Morgan Inc.	45 673	1 029	1 068
ONEOK Inc.	11 832	967	1 101

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Énergie (suite)			
Targa Resources Corp.	6 757	427	778
The Williams Companies Inc.	32 596	1 198	1 504
Produits financiers			
iShares Global Infrastructure ETF	11 396	729	710
Soins de santé			
Encompass Health Corp.	5 546	471	490
Universal Health Services Inc., cat. B	208	38	42
Services d'intérêt public			
Allete Inc.	10 542	790	854
Ameren Corp.	1 539	158	148
American Electric Power Co. Inc.	337	43	36
Atmos Energy Corp.	2 284	349	351
Black Hills Corp.	5 060	366	362
CenterPoint Energy Inc.	16 405	647	621
Consolidated Edison Inc.	5 041	628	608
Constellation Energy Corp.	2 310	372	358
Dominion Energy Inc.	2 560	226	159
Duke Energy Corp.	8 679	1 067	1 116
Edison International	3 971	392	376
Entergy Corp.	6 879	938	922
Exelon Corp.	8 272	469	393
Genie Energy Ltd.	1 170	38	44
National Fuel Gas Co.	6 752	495	449
NextEra Energy Inc.	31 854	2 940	2 564
NiSource Inc.	44 790	1 609	1 576
OGE Energy Corp.	16 668	770	771
Otter Tail Corp.	2 795	276	315
Public Service Enterprise Group Inc.	1 268	106	103
Sempra	11 914	1 198	1 180
Southern Co.	13 270	1 213	1 233
UGI Corp.	22 201	706	724
Xcel Energy Inc.	9 776	788	802
Total des actions ordinaires américaines		28 035	29 465

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions ordinaires mondiales			
Australie			
Atlas Arteria Ltd., parts	158 534	968	827
Qube Holdings Ltd.	442 666	1 189	1 295
Transurban Group, titres agrafés	202 191	2 459	2 503
Autriche			
Verbund AG	2 595	297	319
Bermudes			
BW LPG Ltd.	9 853	140	194
Cosco Pacific Ltd.	310 112	305	297
Hafnia Ltd.	6 990	61	64
Liberty Global Ltd., VAN, cat. C	9 643	230	238
Liberty Latin America Ltd., cat. A	16 023	219	155
Shenzhen International Holdings Ltd.	39 277	62	44
Yuexiu Transport Infrastructure Ltd.	86 000	63	62
Brésil			
Centrais Eletricas Brasileiras SA (Electrobras)	35 733	375	408
Companhia de Saneamento Basico do Estado de Sao Paulo	13 617	229	275
Chine			
Anhui Expressway Co. Ltd.	44 000	58	57
Beijing Capital International Airport Co. Ltd.	216 000	104	84
CGN Power Co. Ltd.	1 963 000	664	679
Jiangsu Expressway Co. Ltd.	582 222	783	693
Shenzhen Expressway Corp. Ltd.	385 287	469	412
Zhejiang Expressway Co. Ltd.	576 411	590	509
Finlande			
Fortum OYJ	8 933	158	171
France			
Aéroports de Paris	981	172	168
Engie SA	52 371	1 035	1 219
Getlink SE	76 313	1 631	1 848

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Allemagne			
Deutsche Telekom AG	48 953	1 324	1 557
E.ON SE	83 994	1 455	1 492
Fraport AG	12 186	743	976
RWE AG	5 315	277	320
Hong Kong			
China Merchants Holdings (International) Co. Ltd.	184 130	394	332
Israël			
Bezeq Israeli Telecommunication Corp. Ltd.	21 115	41	38
Italie			
A2A SPA	215 262	537	585
Enav SPA	33 270	196	167
Enel SPA	289 682	2 609	2 851
IREN SPA	17 521	53	51
Japon			
Chubu Electric Power Co. Inc.	21 900	361	375
Japan Airport Terminal Co., Ltd.	21 200	1 266	1 237
Kamigumi Co. Ltd.	7 345	200	232
Kansai Electric Power Company Inc.	28 800	490	506
Kyushu Electric Power Company Inc.	16 700	147	160
Mitsubishi Logistics Corp.	7 100	239	283
Nippon Gas Co. Ltd.	5 576	112	122
Osaka Gas Co. Ltd.	14 500	317	401
Shikoku Electric Power Co. Inc.	4 000	37	38
The Chugoku Electric Power Co. Inc.	13 700	125	130
The Sumitomo Warehouse Co. Ltd.	4 179	85	96
Toho Gas Co. Ltd.	6 300	149	174
Tohoku Electric Power Co. Inc.	14 600	129	132
Luxembourg			
Corp. America Airports SA	6 896	128	147
d'Amico International Shipping SA	8 755	69	72
Millicom International Cellular SA	2 612	56	62

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Îles Marshall			
Dorian LPG Ltd.	1 291	42	75
International Seaways Inc.	3 048	166	184
Scorpio Tankers Inc.	5 731	442	462
Mexique			
Grupo Aeroportuario del Centro Norte SAB de CV, CAAE	5 019	382	563
Grupo Aeroportuario del Pacifico SAB de CV, CAAE	6 859	1 216	1 592
Grupo Aeroportuario del Sureste SAB de CV, CAAE	3 344	896	1 304
Nouvelle-Zélande			
Auckland International Airport Ltd.	192 982	1 233	1 422
Contact Energy Ltd.	5 777	38	39
Norvège			
Telenor ASA	2 506	38	38
Portugal			
NOS SGPS SA	34 659	179	162
Singapour			
Hutchison Port Holdings, parts de fiducie	610 168	164	120
SATS Ltd.	106 457	287	294
Sembcorp Industries Ltd.	35 600	126	190
Espagne			
Aena SM	19 045	3 798	4 571
Endesa SA	1 301	35	35
Iberdrola SA	168 517	2 278	2 926
Telefonica SA	20 588	113	106
Suède			
AcadeMedia AB	14 938	98	101
Ambea AB	13 962	77	96
Suisse			
BKW AG	349	81	82
Flughafen Zuerich AG	4 860	1 160	1 344

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Royaume-Uni			
Airtel Africa PLC	22 049	49	48
Centrica PLC	101 402	152	241
National Grid PLC	64 025	1 130	1 143
Pearson PLC	2 354	36	38
SSE PLC	10 545	274	330
TORM PLC	1 090	40	44
Total des actions ordinaires mondiales		38 330	42 607
Total des actions		71 888	77 212
Coûts de transaction (note 2)		(75)	
Total des placements		71 813	77 212

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	35 023 \$	(4) \$	35 019 \$	350 \$
Euro	19 596	13	19 609	196
Dollar australien	4 625	—	4 625	46
Yen japonais	3 886	—	3 886	39
Autres devises	8 977	55	9 032	91
Total	72 107 \$	64 \$	72 171 \$	722 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			93,1 %	0,9 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	41 394 \$	19 \$	41 413 \$	414 \$
Euro	14 431	2	14 433	144
Dollar australien	5 179	—	5 179	52
Autres devises	11 792	54	11 846	119
Total	72 796 \$	75 \$	72 871 \$	729 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			88,5 %	0,9 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 772 \$ (817 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			Total
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	77 174 \$	38 \$	— \$	77 212 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	77 174 \$	38 \$	— \$	77 212 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	81 361 \$	381 \$	— \$	81 742 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	81 361 \$	381 \$	— \$	81 742 \$

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2023, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2022).

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	278 486	266 399	206 020	192 222	124 950	5 162	4 825	3 637	3 162	2 295
Police avec garantie de 75/100	689 655	715 777	429 749	453 474	371 908	12 357	12 573	7 383	7 283	6 692
Police avec garantie de 100/100	84 778	92 184	73 802	63 880	60 071	1 445	1 545	1 214	985	1 042
Police avec garantie de 75/75 SP1	241 561	255 793	188 364	151 700	126 074	4 791	4 934	3 526	2 633	2 433
Police avec garantie de 75/100 SP1	773 969	751 915	358 765	227 608	189 872	14 787	14 019	6 512	3 845	3 577
Police avec garantie de 100/100 SP1	60 341	98 592	34 882	33 026	34 132	1 094	1 752	606	537	621
Police avec garantie de 75/75 SP2	11 921	15 934	17 378	11 213	17 248	314	399	412	240	401
Police avec garantie de 75/100 SP2	40 043	66 270	63 446	31 985	38 708	1 055	1 657	1 502	685	899
Police avec garantie de 100/100 SP2	17 842	19 367	19 590	17 988	18 010	471	485	464	385	419
Police avec garantie de 75/75 SP	27 790	33 855	19 299	9 491	2 069	325	383	211	95	23
Police avec garantie de 75/100 SP	39 670	48 832	46 806	16 195	3 789	456	545	505	162	42
Police avec garantie de 75/75 SPP	9 055	17 076	12 673	3 254	3 175	109	197	140	33	36
Police avec garantie de 75/100 SPP	55 604	21 487	15 862	4 380	903	656	245	174	44	10

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	18,54	18,11	17,66	16,45	18,37	0,43	0,45
Police avec garantie de 75/100	17,92	17,57	17,18	16,06	17,99	0,35	0,39
Police avec garantie de 100/100	17,04	16,76	16,45	15,43	17,34	0,28	0,31
Police avec garantie de 75/75 SP1	19,83	19,29	18,72	17,36	19,30	0,54	0,57
Police avec garantie de 75/100 SP1	19,11	18,64	18,15	16,89	18,84	0,47	0,49
Police avec garantie de 100/100 SP1	18,14	17,78	17,38	16,25	18,20	0,36	0,40
Police avec garantie de 75/75 SP2	26,37	25,02	23,68	21,43	23,24	1,35	1,34
Police avec garantie de 75/100 SP2	26,35	25,01	23,67	21,41	23,23	1,34	1,34
Police avec garantie de 100/100 SP2	26,37	25,02	23,68	21,43	23,24	1,35	1,34
Police avec garantie de 75/75 SP	11,71	11,32	10,91	10,06	11,11	0,39	0,41
Police avec garantie de 75/100 SP	11,50	11,15	10,79	9,97	11,05	0,35	0,36
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,01	11,55	11,09	10,17	11,18	0,46	0,46
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,79	11,38	10,96	10,09	11,13	0,41	0,42

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London)

SF515

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London)

SF515

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London)

SF515

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) **Autres charges**

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) **Attribution des revenus**

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) **Émission et rachat de parts**

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) **Coûts de transaction**

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,92	2,95	2,94	2,91	2,90
Police avec garantie de 75/100	3,25	3,30	3,27	3,24	3,22
Police avec garantie de 100/100	3,58	3,61	3,60	3,57	3,55
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,47	2,49	2,48	2,46	2,45
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,80	2,84	2,81	2,78	2,77
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,24	3,25	3,25	3,22	3,21
Police avec garantie de 75/75 SP	1,83	1,84	1,83	1,81	1,81
Police avec garantie de 75/100 SP	2,16	2,18	2,16	2,14	2,14
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,37	1,38	1,37	1,36	1,36
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,70	1,71	1,70	1,68	1,68

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	90,74	96,38	141,60	93,16	89,96

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS ÉQUILIBRÉ CANADIEN MAXXUM (MACKENZIE) SF519

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	942 \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	186
Montant à recevoir des courtiers	—	215
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	221 126	200 716
Total des placements	221 126	200 716
Total de l'actif	222 068 \$	201 117 \$
Passif		
Découverts	— \$	189 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	346	—
Montant à payer aux courtiers	695	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	1 041	189
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	221 027 \$	200 928 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	20 993 \$	(6 888) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	20 993	(6 888)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	2 785	2 171
Autres	296	236
Total des charges	3 081	2 407
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	17 912 \$	(9 295) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	200 928 \$	84 320 \$
Dépôts des titulaires de contrats	35 355	147 035
Retraits des titulaires de contrats	(33 168)	(21 132)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	17 912	(9 295)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	20 099	116 608
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	221 027 \$	200 928 \$

Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	17 912 \$	(9 295) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	239	610
(Profits) pertes latents	(12 824)	11 642
Produit brut de la cession d'actifs	16 589	23 858
Paiements bruts pour achats d'actifs	(16 006)	(147 188)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(8 408)	(5 364)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	532	(213)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	910	(247)
	<u>(1 056)</u>	<u>(126 197)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	35 355	147 035
Retraits des titulaires de contrats	(33 168)	(21 132)
	<u>2 187</u>	<u>125 903</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	1 131	(294)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(189)</u>	105
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>942 \$</u>	<u>(189) \$</u>

Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds de revenu stratégique Canada Vie, série S*	20 791 133	216 435	221 126
Total des placements		216 435	221 126

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
FNB de revenu fixe à rendement élevé mondial Mackenzie*	2,30 %
Banque Royale du Canada	2,16 %
Banque de Montréal	1,78 %
Trésorerie et dépôts à court terme	1,55 %
FNB de revenu à taux variable Mackenzie*	1,52 %
La Banque Toronto-Dominion	1,46 %
Canadian Natural Resources Ltd.	1,32 %
Microsoft Corp.	1,32 %
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	1,20 %
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	1,13 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1,03 %
Les Compagnies Loblaw limitée	0,98 %
Corporation TC Énergie	0,96 %
TELUS Corp.	0,90 %
Intact Corporation financière	0,89 %
Enbridge Inc.	0,88 %
La Financière Sun Life inc.	0,86 %
Suncor Énergie Inc.	0,81 %
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	0,75 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	0,74 %
Charter Communications Operating LLC, 5,05 %, 30-03-2029	0,67 %
JPMorgan Chase & Co.	0,66 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2052, rendement réel	0,66 %
Mines Agnico-Eagle Limitée	0,65 %
Broadcom Inc.	0,65 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	728 823	653 375	378 129	274 386	189 221	11 033	9 185	5 803	3 852	2 540
Police avec garantie de 75/100	4 941 595	4 207 103	3 065 107	2 078 209	1 554 147	73 360	58 182	46 404	28 841	20 670
Police avec garantie de 100/100	102 569	114 030	110 493	115 720	141 962	1 491	1 545	1 641	1 578	1 858
Police avec garantie de 75/75 SP1	446 136	354 805	189 991	60 701	47 220	7 359	5 415	3 155	919	681
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 703 424	1 421 785	977 295	395 511	230 288	27 562	21 323	15 972	5 902	3 279
Police avec garantie de 100/100 SP1	18 159	11 944	11 877	5 667	7 991	286	175	190	83	112
Police avec garantie de 75/75 SP2	9 065	4 551	3 114	4 772	1 942	196	89	65	88	34
Police avec garantie de 75/100 SP2	241 491	227 927	200 509	194 194	135 116	5 219	4 457	4 169	3 595	2 328
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	3 689	4 689	—	—	—	68	81
Police avec garantie de 75/75 SP	45 744	33 687	9 736	2 580	5 239	536	363	113	27	52
Police avec garantie de 75/100 SP	779 973	612 224	404 295	94 955	8 160	9 023	6 526	4 665	993	81
Police avec garantie de 75/75 SPP	28 790	31 470	21 294	16 608	3 388	344	344	251	176	34
Police avec garantie de 75/100 SPP	216 464	220 502	161 564	13 296	7 517	2 565	2 396	1 892	141	75

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	15,14	14,06	15,35	14,04	13,43	1,08	(1,29)
Police avec garantie de 75/100	14,85	13,83	15,14	13,88	13,30	1,02	(1,31)
Police avec garantie de 100/100	14,54	13,55	14,85	13,64	13,09	0,99	(1,30)
Police avec garantie de 75/75 SP1	16,49	15,26	16,60	15,14	14,42	1,23	(1,34)
Police avec garantie de 75/100 SP1	16,18	15,00	16,34	14,92	14,24	1,18	(1,34)
Police avec garantie de 100/100 SP1	15,77	14,65	15,99	14,64	14,00	1,12	(1,34)
Police avec garantie de 75/75 SP2	21,61	19,56	20,79	18,51	17,23	2,05	(1,23)
Police avec garantie de 75/100 SP2	21,61	19,56	20,79	18,51	17,23	2,05	(1,23)
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	18,51	17,23	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	11,72	10,77	11,63	10,52	9,95	0,95	(0,86)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,57	10,66	11,54	10,46	9,92	0,91	(0,88)
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,96	10,95	11,78	10,62	10,00	1,01	(0,83)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,85	10,86	11,71	10,57	9,98	0,99	(0,85)

Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,60	2,65	2,70	2,70	2,70
Police avec garantie de 75/100	2,92	2,92	2,91	2,91	2,91
Police avec garantie de 100/100	2,98	3,03	3,08	3,08	3,08
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,25	2,30	2,34	2,32	2,32
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,41	2,46	2,50	2,48	2,48
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,63	2,68	2,73	2,71	2,71
Police avec garantie de 75/75 SP	1,49	1,50	1,58	1,60	1,59
Police avec garantie de 75/100 SP	1,81	1,81	1,79	1,80	1,80
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,14	1,18	1,24	1,21	1,21
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,31	1,35	1,40	1,38	1,38

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,25	2,30	2,34	2,35	2,35
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,41	2,46	2,50	2,51	2,51
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,63	2,68	2,73	2,74	2,74
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,14	1,18	1,24	1,24	1,24
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,31	1,35	1,40	1,41	1,41

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	7,75	15,24	114,89	11,22	123,82

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS ÉQUILIBRÉ SAXON (MACKENZIE) SF520

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	5	1
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	19 015	20 982
Total des placements	19 015	20 982
Total de l'actif	19 020 \$	20 983 \$
Passif		
Découverts	5 \$	1 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	9	4
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	14	5
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	19 006 \$	20 978 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	2 075 \$	(2 226) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	2 075	(2 226)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	449	516
Autres	44	51
Total des charges	493	567
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 582 \$	(2 793) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	20 978 \$	25 702 \$
Dépôts des titulaires de contrats	97	481
Retraits des titulaires de contrats	(3 651)	(2 412)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 582	(2 793)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(1 972)	(4 724)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	19 006 \$	20 978 \$

Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 582 \$	(2 793) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(517)	(262)
(Profits) pertes latents	(827)	2 638
Produit brut de la cession d'actifs	4 232	2 918
Paiements bruts pour achats d'actifs	(190)	(407)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(731)	(150)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	5	(13)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(4)	6
	<u>3 550</u>	<u>1 937</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	97	481
Retraits des titulaires de contrats	(3 651)	(2 412)
	<u>(3 554)</u>	<u>(1 931)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(4)	6
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(1)</u>	<u>(7)</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>(5) \$</u>	<u>(1) \$</u>

Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater, série S*	1 547 729	16 426	19 015
Total des placements		16 426	19 015

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Trésorerie et dépôts à court terme	5,74 %
Intact Corporation financière	3,42 %
Stantec Inc.	3,42 %
CAE inc.	3,30 %
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	3,13 %
Banque Royale du Canada	2,92 %
Schneider Electric SE	2,79 %
Premium Brands Holdings Corp.	2,72 %
Accenture PLC, cat. A	2,70 %
Boyd Group Services Inc.	2,55 %
Thomson Reuters Corp.	2,53 %
Dollarama Inc.	2,51 %
Aon Corp.	2,38 %
Microsoft Corp.	2,15 %
Waste Connections Inc.	2,01 %
Becton, Dickinson and Co.	1,98 %
Synopsys Inc.	1,92 %
Linde PLC	1,78 %
PepsiCo Inc.	1,69 %
Roper Technologies Inc.	1,67 %
TELUS Corp.	1,61 %
Nutrien Ltd.	1,52 %
S&P Global Inc.	1,52 %
Gouvernement du Canada, 2,50 %, 01-12-2032	1,48 %
ON Semiconductor Corp.	1,48 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	91 909	123 442	139 101	152 217	194 292	1 532	1 903	2 409	2 332	2 717
Police avec garantie de 75/100	669 680	811 510	910 863	1 044 003	1 222 629	10 985	12 328	15 576	15 823	16 954
Police avec garantie de 100/100	57 861	69 677	82 389	100 125	122 578	929	1 037	1 383	1 492	1 674
Police avec garantie de 75/75 SP1	41 162	42 597	39 751	52 240	44 405	791	754	787	912	705
Police avec garantie de 75/100 SP1	187 496	214 865	220 593	219 510	295 328	3 538	3 740	4 305	3 782	4 636
Police avec garantie de 100/100 SP1	19 773	20 275	13 709	6 102	10 500	364	344	262	103	162
Police avec garantie de 75/75 SP2	9 734	10 220	9 235	10 090	11 086	245	231	229	215	210
Police avec garantie de 75/100 SP2	24 751	28 286	30 298	31 556	37 686	622	641	751	673	715
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	—	846	—	—	—	—	9

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	16,67	15,42	17,32	15,32	13,99	1,25	(1,90)
Police avec garantie de 75/100	16,40	15,19	17,10	15,16	13,87	1,21	(1,91)
Police avec garantie de 100/100	16,05	14,89	16,78	14,90	13,66	1,16	(1,89)
Police avec garantie de 75/75 SP1	19,22	17,70	19,81	17,46	15,88	1,52	(2,11)
Police avec garantie de 75/100 SP1	18,87	17,41	19,52	17,23	15,70	1,46	(2,11)
Police avec garantie de 100/100 SP1	18,38	16,99	19,09	16,89	15,42	1,39	(2,10)
Police avec garantie de 75/75 SP2	25,12	22,64	24,78	21,33	18,96	2,48	(2,14)
Police avec garantie de 75/100 SP2	25,14	22,65	24,79	21,34	18,97	2,49	(2,14)
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	—	10,81	—	—

Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,58	2,63	2,69	2,69	2,69
Police avec garantie de 75/100	2,74	2,81	2,90	2,90	2,90
Police avec garantie de 100/100	2,89	2,98	3,07	3,07	3,06
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,18	2,24	2,35	2,31	2,30
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,34	2,41	2,51	2,48	2,47
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,56	2,63	2,71	2,71	2,70
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	—	1,77

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,18	2,24	2,35	2,34	2,33
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,34	2,41	2,51	2,51	2,50
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,56	2,63	2,71	2,74	2,73

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,95	1,82	0,56	1,65	23,78

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE REVENU SENTINELLE (MACKENZIE) SF521

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	55	177
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	287 987	347 706
Total des placements	287 987	347 706
Total de l'actif	288 042 \$	347 883 \$
Passif		
Découverts	223 \$	217 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	57	112
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	280	329
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	287 762 \$	347 554 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	24 574 \$	(37 093) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	24 574	(37 093)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	5 524	6 890
Autres	641	803
Total des charges	6 165	7 693
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	18 409 \$	(44 786) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	347 554 \$	409 254 \$
Dépôts des titulaires de contrats	130	26 594
Retraits des titulaires de contrats	(78 331)	(43 508)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	18 409	(44 786)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(59 792)	(61 700)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	287 762 \$	347 554 \$

Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	18 409 \$	(44 786) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	6 494	5 346
(Profits) pertes latents	(19 887)	43 452
Produit brut de la cession d'actifs	84 392	68 332
Paiements bruts pour achats d'actifs	(99)	(44 157)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(11 181)	(11 705)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(55)	234
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	122	(547)
	<u>78 195</u>	<u>16 169</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	130	26 594
Retraits des titulaires de contrats	(78 331)	(43 508)
	<u>(78 201)</u>	<u>(16 914)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(6)	(745)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(217)</u>	<u>528</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>(223) \$</u>	<u>(217) \$</u>

Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds de revenu Mackenzie, série S*	35 061 417	299 693	287 987
Total des placements		299 693	287 987

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Trésorerie et dépôts à court terme	4,93 %
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	4,13 %
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	2,84 %
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	2,74 %
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	2,07 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	1,34 %
Province de l'Ontario, 4,15 %, 02-12-2054	1,15 %
Fonds à rendement absolu de titres de créance Mackenzie, série R*	1,12 %
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	1,08 %
Banque Royale du Canada	1,08 %
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	1,04 %
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 2,90 %, 15-06-2024	0,93 %
Banque de Montréal	0,89 %
Rogers Communications Inc., 5,00 %, 17-12-2081	0,73 %
La Banque Toronto-Dominion	0,73 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 1,50 %, 15-02-2053, rendement réel	0,71 %
Microsoft Corp.	0,69 %
Canadian Natural Resources Ltd.	0,66 %
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	0,64 %
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	0,60 %
FNB mondial d'obligations durables Mackenzie*	0,60 %
FINB Obligations à long terme du gouvernement canadien Mackenzie*	0,58 %
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	0,55 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	0,52 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2052, rendement réel	0,52 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2 136 111	2 737 809	3 007 019	1 729 101	785 515	32 134	38 849	47 680	26 570	11 329
Police avec garantie de 75/100	8 135 886	10 037 888	10 467 270	6 463 007	3 325 445	121 292	141 237	164 664	98 584	47 636
Police avec garantie de 100/100	206 907	288 903	338 190	292 999	282 226	3 036	4 003	5 242	4 406	3 988
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 642 955	2 239 879	2 682 395	1 163 008	226 259	24 539	31 499	42 073	17 645	3 215
Police avec garantie de 75/100 SP1	4 661 102	6 215 457	5 873 049	2 694 592	1 048 152	69 205	86 935	91 673	40 707	14 838
Police avec garantie de 100/100 SP1	21 275	52 487	136 527	85 879	87 812	311	723	2 101	1 280	1 227
Police avec garantie de 75/75 SP2	86 880	152 100	132 206	47 935	49 729	1 655	2 673	2 539	872	830
Police avec garantie de 75/100 SP2	596 919	695 708	696 309	429 807	370 256	11 400	12 257	13 403	7 837	6 196
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	9 783	9 924	52 965	10 230	—	172	191	965	171
Police avec garantie de 75/75 SP	116 681	181 839	215 325	132 910	67 841	1 373	1 997	2 613	1 546	732
Police avec garantie de 75/100 SP	1 165 414	1 480 938	1 646 314	958 339	471 647	13 678	16 224	19 941	11 131	5 088
Police avec garantie de 75/75 SPP	219 678	289 870	364 355	151 603	28 902	2 615	3 212	4 454	1 773	313
Police avec garantie de 75/100 SPP	549 108	702 503	906 606	286 543	196 172	6 515	7 765	11 059	3 346	2 123
Police avec garantie de 100/100 SPP	741	745	133 107	8 058	—	9	8	1 621	94	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	15,04	14,19	15,86	15,37	14,42	0,85	(1,67)
Police avec garantie de 75/100	14,91	14,07	15,73	15,25	14,32	0,84	(1,66)
Police avec garantie de 100/100	14,67	13,86	15,50	15,04	14,13	0,81	(1,64)
Police avec garantie de 75/75 SP1	14,94	14,06	15,68	15,17	14,21	0,88	(1,62)
Police avec garantie de 75/100 SP1	14,85	13,99	15,61	15,11	14,16	0,86	(1,62)
Police avec garantie de 100/100 SP1	14,62	13,78	15,39	14,90	13,97	0,84	(1,61)
Police avec garantie de 75/75 SP2	19,05	17,58	19,20	18,19	16,69	1,47	(1,62)
Police avec garantie de 75/100 SP2	19,10	17,62	19,25	18,23	16,73	1,48	(1,63)
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	17,60	19,23	18,22	16,72	—	(1,63)
Police avec garantie de 75/75 SP	11,77	10,98	12,14	11,63	10,80	0,79	(1,16)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,74	10,95	12,11	11,61	10,79	0,79	(1,16)
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,90	11,08	12,22	11,69	10,83	0,82	(1,14)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,86	11,05	12,20	11,68	10,82	0,81	(1,15)
Police avec garantie de 100/100 SPP	11,83	11,03	12,18	11,66	—	0,80	(1,15)

Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,23	2,26	2,26	2,25	2,24
Police avec garantie de 75/100	2,28	2,31	2,32	2,30	2,30
Police avec garantie de 100/100	2,34	2,37	2,38	2,36	2,35
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,04	2,07	2,08	2,03	2,02
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,10	2,12	2,13	2,08	2,08
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,15	2,21	2,19	2,15	2,14
Police avec garantie de 75/75 SP	1,12	1,14	1,16	1,15	1,14
Police avec garantie de 75/100 SP	1,17	1,20	1,21	1,20	1,19
Police avec garantie de 75/75 SPP	0,93	0,96	0,97	0,93	0,91
Police avec garantie de 75/100 SPP	0,99	1,01	1,02	0,99	0,98
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,04	1,11	1,07	1,05	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,04	2,07	2,08	2,06	2,05
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,10	2,12	2,13	2,11	2,11
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,15	2,21	2,19	2,18	2,17
Police avec garantie de 75/75 SPP	0,93	0,96	0,97	0,96	0,94
Police avec garantie de 75/100 SPP	0,99	1,01	1,02	1,02	1,01
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,04	1,11	1,07	1,08	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,03	11,47	1,68	4,14	4,53

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DIVIDENDES AMÉRICAINS (GIGWL) SF522

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	3 346 \$	13 349 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	279	393
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	1
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	1	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	405 035	356 517
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	405 035	356 517
Total de l'actif	408 661 \$	370 260 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	61	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	61	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	408 600 \$	370 260 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	42 233 \$	(6 865) \$
Produits (pertes) divers	(51)	303
Total des produits (pertes)	42 182	(6 562)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	8 180	7 458
Coût de transaction	141	148
Retenues d'impôt à la source	1 141	1 118
Autres	834	754
Total des charges	10 296	9 478
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	31 886 \$	(16 040) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	370 260 \$	321 066 \$
Dépôts des titulaires de contrats	48 721	97 023
Retraits des titulaires de contrats	(42 267)	(31 789)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	31 886	(16 040)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	38 340	49 194
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	408 600 \$	370 260 \$

Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	31 886 \$	(16 040) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(6 896)	(6 661)
(Profits) pertes latents	(26 726)	22 061
Produit brut de la cession d'actifs	168 708	185 084
Paiements bruts pour achats d'actifs	(183 604)	(241 456)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	114	(108)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	62	85
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	(1)	—
	<u>(16 457)</u>	<u>(57 035)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	48 721	97 023
Retraits des titulaires de contrats	(42 267)	(31 789)
	<u>6 454</u>	<u>65 234</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(10 003)	8 199
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	13 349	5 150
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>3 346 \$</u>	<u>13 349 \$</u>
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	8 331 \$	8 119 \$

Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. A	88 893	14 115	16 453
AT&T Inc.	209 773	5 504	4 664
Consommation discrétionnaire			
Amazon.com Inc.	55 150	8 892	11 102
Dick's Sporting Goods Inc.	27 320	4 401	5 320
McDonald's Corp.	26 714	7 750	10 496
Polo Ralph Lauren Corp., cat. A	6 359	1 250	1 215
Texas Roadhouse Inc.	41 799	5 592	6 770
The Home Depot Inc.	13 188	5 860	6 056
The TJX Companies Inc.	65 637	5 559	8 159
Biens de consommation de base			
Constellation Brands Inc., cat. A	15 895	4 661	5 092
Mondelez International Inc.	54 022	4 269	5 185
The Coca-Cola Co.	81 782	6 512	6 386
Walmart Inc.	37 017	6 367	7 733
Énergie			
Chesapeake Energy Corp.	24 001	2 351	2 447
Chevron Corp.	21 727	3 367	4 294
Diamondback Energy Inc.	27 145	3 419	5 578
Exxon Mobil Corp.	64 253	7 794	8 512
NOV Inc.	74 532	2 375	2 003
The Williams Companies Inc.	49 015	2 111	2 262
Produits financiers			
Apple Hospitality REIT Inc.	165 167	3 821	3 635
Arthur J. Gallagher & Co.	26 856	5 690	8 002
Bank of America Corp.	117 031	5 047	5 221
BlackRock Inc.	5 953	5 428	6 403
JPMorgan Chase & Co.	41 617	6 325	9 380
Morgan Stanley	52 245	5 080	6 455
The Blackstone Group Inc.	42 114	5 295	7 306
Soins de santé			
AbbVie Inc.	34 873	5 639	7 161

Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Soins de santé (suite)			
Boston Scientific Corp.	98 786	6 638	7 567
Elevance Health Inc.	10 306	5 359	6 440
Eli Lilly and Co.	13 347	5 144	10 309
Johnson & Johnson Inc.	27 916	5 457	5 798
Merck & Co. Inc.	58 760	6 662	8 488
Zimmer Holdings Inc.	29 125	5 489	4 697
Produits industriels			
Honeywell International Inc.	12 532	2 976	3 484
Jacobs Solutions Inc.	29 996	5 122	5 159
Northrop Grumman Corp.	5 458	3 507	3 386
Old Dominion Freight Line Inc.	7 406	3 846	3 978
Parker Hannifin Corp.	14 969	7 059	9 138
Republic Services Inc.	30 233	5 179	6 606
Union Pacific Corp.	16 644	5 231	5 417
Technologies de l'information			
Analog Devices Inc.	42 138	9 352	11 085
Apple Inc.	50 896	9 520	12 983
Broadcom Inc.	9 675	5 758	14 309
Cadence Design Systems Inc.	19 800	5 511	7 146
Cisco Systems Inc.	86 629	5 047	5 799
IBM Corp.	29 555	5 593	6 405
Lam Research Corp.	5 482	4 396	5 689
MasterCard Inc., cat. A	17 503	9 019	9 892
Microsoft Corp.	52 005	18 388	25 911
Motorola Solutions Inc.	20 308	5 816	8 425
NVIDIA Corp.	5 454	1 858	3 579
NXP Semiconductors NV	13 770	3 861	4 191
ServiceNow Inc.	2 764	2 287	2 587
Matériaux			
Mines Agnico-Eagle Limitée	55 982	4 039	4 069
Immobilier			
Iron Mountain Inc.	31 198	2 701	2 893

Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Services d'intérêt public			
Sempra	76 418	6 951	7 567
Total des actions ordinaires américaines		312 240	386 287
Actions ordinaires mondiales			
Irlande			
Accenture PLC, cat. A	13 355	4 589	6 210
Eaton Corp. PLC	39 292	6 818	12 538
Total des actions ordinaires mondiales		11 407	18 748
Total des actions		323 647	405 035
Coûts de transaction (note 2)		(102)	
Total des placements		323 545	405 035

Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	405 035 \$	(32) \$	405 003 \$	4 050 \$
Total	405 035 \$	(32) \$	405 003 \$	4 050 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			99,1 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	356 517 \$	168 \$	356 685 \$	3 567 \$
Total	356 517 \$	168 \$	356 685 \$	3 567 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			96,3 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 4 050 \$ (3 565 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	405 035 \$	— \$	— \$	405 035 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	405 035 \$	— \$	— \$	405 035 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	356 517 \$	— \$	— \$	356 517 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	356 517 \$	— \$	— \$	356 517 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2 135 143	2 121 100	1 772 107	1 633 977	1 394 418	61 414	56 337	49 597	37 748	31 016
Police avec garantie de 75/100	4 463 791	4 441 408	3 954 232	3 567 503	3 227 257	125 813	115 848	108 922	81 292	70 959
Police avec garantie de 100/100	397 581	434 956	400 940	429 896	496 613	10 889	11 055	10 791	9 598	10 727
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 628 302	1 614 982	1 256 080	866 771	694 751	49 255	44 904	36 634	20 772	15 958
Police avec garantie de 75/100 SP1	3 632 624	3 644 677	2 712 543	2 041 675	1 654 727	106 778	98 747	77 300	47 938	37 340
Police avec garantie de 100/100 SP1	158 544	176 287	169 379	150 434	203 664	4 472	4 601	4 668	3 429	4 479
Police avec garantie de 75/75 SP2	162 408	159 546	127 875	132 317	164 814	6 180	5 459	4 490	3 735	4 363
Police avec garantie de 75/100 SP2	548 259	539 244	449 609	341 514	363 641	20 862	18 452	15 787	9 639	9 625
Police avec garantie de 100/100 SP2	16 607	16 778	13 795	13 368	20 717	631	573	484	377	548
Police avec garantie de 75/75 SP	80 156	83 936	44 857	28 703	11 451	1 256	1 201	669	349	133
Police avec garantie de 75/100 SP	281 790	291 836	135 030	86 713	58 428	4 362	4 135	1 998	1 050	675
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	6 774	—	—	—	—	78
Police avec garantie de 75/75 SPP	236 994	256 778	132 122	54 332	5 767	3 806	3 749	2 001	669	67
Police avec garantie de 75/100 SPP	426 362	356 297	210 818	122 103	132 792	6 745	5 139	3 163	1 493	1 544
Police avec garantie de 100/100 SPP	4 045	4 214	2 589	917	31 136	63	60	38	11	360

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	28,76	26,56	27,99	23,10	22,24	2,20	(1,43)
Police avec garantie de 75/100	28,19	26,08	27,55	22,79	21,99	2,11	(1,47)
Police avec garantie de 100/100	27,39	25,42	26,91	22,33	21,60	1,97	(1,49)
Police avec garantie de 75/75 SP1	30,25	27,80	29,17	23,96	22,97	2,45	(1,37)
Police avec garantie de 75/100 SP1	29,39	27,09	28,50	23,48	22,57	2,30	(1,41)
Police avec garantie de 100/100 SP1	28,21	26,10	27,56	22,79	21,99	2,11	(1,46)
Police avec garantie de 75/75 SP2	38,05	34,22	35,11	28,22	26,47	3,83	(0,89)
Police avec garantie de 75/100 SP2	38,05	34,22	35,11	28,22	26,47	3,83	(0,89)
Police avec garantie de 100/100 SP2	38,02	34,19	35,08	28,20	26,45	3,83	(0,89)
Police avec garantie de 75/75 SP	15,66	14,31	14,91	12,17	11,59	1,35	(0,60)
Police avec garantie de 75/100 SP	15,48	14,17	14,80	12,11	11,56	1,31	(0,63)
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	11,51	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	16,06	14,60	15,15	12,31	11,67	1,46	(0,55)
Police avec garantie de 75/100 SPP	15,82	14,42	15,00	12,23	11,62	1,40	(0,58)
Police avec garantie de 100/100 SPP	15,49	14,18	14,81	12,11	11,56	1,31	(0,63)

Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des crédettes pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,65	2,65	2,65	2,63	2,63
Police avec garantie de 75/100	2,87	2,87	2,86	2,85	2,85
Police avec garantie de 100/100	3,15	3,15	3,14	3,12	3,13
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,20	2,19	2,19	2,18	2,18
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,47	2,47	2,46	2,45	2,45
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,86	2,86	2,85	2,84	2,84
Police avec garantie de 75/75 SP	1,56	1,55	1,55	1,54	1,54
Police avec garantie de 75/100 SP	1,78	1,76	1,77	1,76	1,75
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	2,03
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,10	1,09	1,09	1,08	1,09
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,37	1,37	1,37	1,36	1,36
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,76	1,75	1,74	1,78	1,75

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	45,80	56,47	36,03	35,17	45,27

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE REVENU À TAUX VARIABLE (M) SF526

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu à taux variable (M) SF526 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	427 \$	9 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	65	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	67 970	57 809
Total des placements	67 970	57 809
Total de l'actif	68 462 \$	57 818 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	56
Montant à payer aux courtiers	59	75
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	59	131
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	68 403 \$	57 687 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	6 883 \$	(2 587) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	6 883	(2 587)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 032	948
Autres	114	105
Total des charges	1 146	1 053
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 737 \$	(3 640) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	57 687 \$	46 688 \$
Dépôts des titulaires de contrats	13 086	23 095
Retraits des titulaires de contrats	(8 107)	(8 456)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 737	(3 640)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	10 716	10 999
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	68 403 \$	57 687 \$

Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 737 \$	(3 640) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	521	665
(Profits) pertes latents	(908)	5 366
Produit brut de la cession d'actifs	6 859	12 125
Paiements bruts pour achats d'actifs	(10 137)	(25 999)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(6 496)	(3 444)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(121)	169
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(16)	(78)
	<u>(4 561)</u>	<u>(14 836)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	13 086	23 095
Retraits des titulaires de contrats	(8 107)	(8 456)
	<u>4 979</u>	<u>14 639</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	418	(197)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	9	206
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	427 \$	9 \$

Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds de revenu à taux variable Canada Vie, série S*	8 316 269	72 685	67 970
Total des placements		72 685	67 970

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2026	2,00 %
OpenMarket Inc., prêt à terme de premier rang, taux variable, 17-09-2026	1,64 %
Hunter Douglas Inc., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 25-02-2029	1,53 %
iShares iBoxx High Yield Corporate Bond ETF	1,48 %
Restaurant Brands International Inc., prêt à terme prioritaire de premier rang, taux variable, 12-09-2030	1,27 %
Timber Servicios Empresariales SA, prêt à terme B de premier rang, taux variable, 29-03-2029	1,24 %
Northleaf Private Credit II LP MI 15*	1,16 %
KP Germany Erste GmbH, prêt à terme B de premier rang, taux variable, 04-02-2026	1,09 %
New Fortress Energy Inc., prêt à terme prioritaire de premier rang, taux variable, 30-10-2028	0,93 %
Spectrum Group Buyer Inc., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 11-05-2028	0,93 %
Upfield BV, prêt à terme B prioritaire de premier rang, taux variable, 31-01-2028	0,92 %
Jadex Inc., prêt à terme de premier rang, taux variable, 12-02-2028	0,89 %
Veregy, prêt à terme de premier rang, taux variable, 03-11-2027	0,88 %
Magenta Buyer LLC, prêt à terme de premier rang, taux variable, 03-05-2028	0,86 %
Neptune Bidco U.S. Inc., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 11-04-2029	0,82 %
Flutter Financing BV, prêt à terme B de premier rang, taux variable, 18-11-2030	0,80 %
ADS Tactical Inc., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 04-03-2028	0,78 %
Allied Universal Holdco LLC, prêt à terme B prioritaire de premier rang, taux variable, 04-05-2028	0,78 %
Amneal Pharmaceuticals Inc., prêt à terme prioritaire de premier rang, taux variable, 04-05-2028	0,78 %
Athenahealth Inc., prêt à terme de premier rang, taux variable, 27-01-2029	0,78 %
Upfield USA Corp., prêt à terme B prioritaire de premier rang, taux variable, 02-01-2028	0,78 %
Trésorerie et dépôts à court terme	0,76 %
Amynta Agency Borrower Inc., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 28-02-2028	0,75 %
Discovery Purchaser Corp., prêt à terme de premier rang, taux variable, 04-08-2029	0,75 %
INEOS US Finance LLC, prêt à terme B de premier rang, taux variable, 10-02-2030	0,75 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	779 308	764 879	608 857	490 309	488 229	9 525	8 544	7 275	5 678	5 784
Police avec garantie de 75/100	1 733 168	1 646 587	1 221 281	1 008 972	992 503	20 986	18 242	14 488	11 613	11 700
Police avec garantie de 100/100	110 909	106 096	91 658	83 217	120 261	1 323	1 160	1 075	948	1 406
Police avec garantie de 75/75 SP1	638 782	523 252	477 398	228 353	224 389	8 226	6 123	5 941	2 738	2 737
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 321 118	1 217 699	855 401	485 167	800 743	16 847	14 127	10 565	5 781	9 714
Police avec garantie de 100/100 SP1	142 457	65 685	60 855	43 088	71 518	1 790	752	743	509	861
Police avec garantie de 75/75 SP2	108 768	106 511	205 104	61 277	49 726	1 625	1 422	2 864	811	658
Police avec garantie de 75/100 SP2	202 210	223 166	137 818	105 427	243 452	3 022	2 980	1 924	1 395	3 222
Police avec garantie de 75/75 SP	15 476	17 121	11 528	16 001	32 504	167	168	121	161	333
Police avec garantie de 75/100 SP	186 122	237 969	72 944	36 151	17 857	2 000	2 326	759	363	183
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	2 263	—	—	—	—	23
Police avec garantie de 75/75 SPP	60 564	52 854	28 593	8 639	—	676	533	305	88	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	195 472	114 871	56 448	7 542	14 036	2 168	1 153	600	77	145
Police avec garantie de 100/100 SPP	4 354	15 728	2 688	769	21 132	48	157	28	8	218

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	12,22	11,17	11,95	11,58	11,85	1,05	(0,78)
Police avec garantie de 75/100	12,11	11,08	11,86	11,51	11,79	1,03	(0,78)
Police avec garantie de 100/100	11,93	10,93	11,73	11,40	11,69	1,00	(0,80)
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,88	11,70	12,44	11,99	12,20	1,18	(0,74)
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,75	11,60	12,35	11,92	12,13	1,15	(0,75)
Police avec garantie de 100/100 SP1	12,57	11,45	12,21	11,80	12,04	1,12	(0,76)
Police avec garantie de 75/75 SP2	14,95	13,35	13,96	13,23	13,24	1,60	(0,61)
Police avec garantie de 75/100 SP2	14,95	13,35	13,96	13,23	13,24	1,60	(0,61)
Police avec garantie de 75/75 SP	10,81	9,82	10,45	10,07	10,25	0,99	(0,63)
Police avec garantie de 75/100 SP	10,74	9,78	10,41	10,04	10,23	0,96	(0,63)
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	10,21	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,16	10,08	10,66	10,22	—	1,08	(0,58)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,09	10,03	10,62	10,19	10,32	1,06	(0,59)
Police avec garantie de 100/100 SPP	10,99	9,96	10,57	10,15	10,30	1,03	(0,61)

Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu à taux variable (M) SF526 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,26	2,27	2,26	2,24	2,23
Police avec garantie de 75/100	2,37	2,38	2,37	2,35	2,34
Police avec garantie de 100/100	2,54	2,55	2,53	2,52	2,51
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,69	1,70	1,68	1,65	1,64
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,80	1,81	1,79	1,77	1,75
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,97	1,98	1,96	1,93	1,92
Police avec garantie de 75/75 SP	1,71	1,71	1,71	1,70	1,68
Police avec garantie de 75/100 SP	1,82	1,82	1,81	1,80	1,79
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	1,96
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,14	1,14	1,13	1,10	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,25	1,25	1,23	1,22	1,20
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,41	1,41	1,40	1,40	1,37

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,69	1,70	1,68	1,67	1,66
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,80	1,81	1,79	1,79	1,77
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,97	1,98	1,96	1,95	1,94
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,14	1,14	1,13	1,12	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,25	1,25	1,23	1,24	1,22
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,41	1,41	1,40	1,42	1,39

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	11,04	21,62	97,43	32,42	35,94

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES À FAIBLE VOLATILITÉ (PUT)
SF527

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Putnam Investments Canada SRI

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	43 \$	15 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	4	4
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	4 130	4 111
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	4 130	4 111
Total de l'actif	4 177 \$	4 130 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	1
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	1
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	4 177 \$	4 129 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	746 \$	(468) \$
Produits (pertes) divers	2	2
Total des produits (pertes)	748	(466)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	99	104
Coût de transaction	1	2
Retenues d'impôt à la source	10	11
Autres	10	10
Total des charges	120	127
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	628 \$	(593) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	4 129 \$	5 246 \$
Dépôts des titulaires de contrats	29	122
Retraits des titulaires de contrats	(609)	(646)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	628	(593)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	48	(1 117)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	4 177 \$	4 129 \$

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	628 \$	(593) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(50)	(489)
(Profits) pertes latents	(618)	1 039
Produit brut de la cession d'actifs	2 152	5 228
Paiements bruts pour achats d'actifs	(1 503)	(4 658)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	—	(1)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(1)	(1)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	608	525
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	29	122
Retraits des titulaires de contrats	(609)	(646)
	(580)	(524)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	28	1
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	15	14
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	43 \$	15 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	76 \$	81 \$

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. A	1 122	90	207
Meta Platforms Inc.	108	35	51
Omnicom Group Inc.	248	31	28
Verizon Communications Inc.	1 023	72	51
Consommation discrétionnaire			
Amazon.com Inc.	271	42	55
BorgWarner Inc.	555	31	26
Ford Motor Co.	458	11	7
McDonald's Corp.	169	64	66
NVR Inc.	3	23	28
O'Reilly Automotive Inc.	45	36	57
PHINIA Inc.	112	4	4
Ross Stores Inc.	289	40	53
The TJX Companies Inc.	598	63	74
Ulta Beauty Inc.	85	56	55
Biens de consommation de base			
Albertsons Companies Inc.	1 064	29	32
Colgate Palmolive Co.	550	56	58
Costco Wholesale Corp.	30	13	26
Mondelez International Inc.	517	32	50
PepsiCo Inc.	96	21	22
The Hershey Co.	162	41	40
The Procter & Gamble Co.	68	9	13
Énergie			
Chevron Corp.	162	38	32
Kinder Morgan Inc.	1 917	48	45
Marathon Petroleum Corp.	361	38	71
Fonds négociés en Bourse			
SPDR S&P 500 ETF Trust	199	123	125
Produits financiers			
Bank of America Corp.	297	17	13
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	243	86	115

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Produits financiers (suite)			
First Horizon National Corp.	3 620	54	68
Gaming and Leisure Properties Inc.	857	55	56
JPMorgan Chase & Co.	340	51	77
Loews Corp.	274	18	25
MetLife Inc.	817	69	72
MGIC Investment Corp.	1 445	28	37
The Bank of New York Mellon Corp.	386	21	27
The Goldman Sachs Group Inc.	148	64	76
Soins de santé			
AbbVie Inc.	141	18	29
Amgen Inc.	54	14	21
Boston Scientific Corp.	860	60	66
Bristol-Myers Squibb Co.	204	18	14
Cencora Inc.	49	9	13
Eli Lilly and Co.	58	10	45
Humana Inc.	29	21	18
Incyte Corp.	55	6	5
IQVIA Holdings Inc.	20	6	6
Johnson & Johnson Inc.	197	32	41
McKesson Corp.	51	27	31
Merck & Co. Inc.	151	13	22
Moderna Inc.	20	3	3
Pfizer Inc.	486	23	19
Quest Diagnostics Inc.	268	55	49
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	10	8	12
Thermo Fisher Scientific Inc.	25	9	18
Vertex Pharmaceuticals Inc.	25	7	13
Viatis Inc.	146	2	2
West Pharmaceutical Services Inc.	5	2	2
Zimmer Holdings Inc.	318	55	51
Zoetis Inc.	54	6	14
Produits industriels			
Crane Co.	535	55	84
CSX Corp.	1 342	56	62
Danaher Corp.	55	17	17

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Produits industriels (suite)			
General Dynamics Corp.	158	43	54
Honeywell International Inc.	115	31	32
Lockheed Martin Corporation	106	61	64
Veralto Corp.	19	2	2
Waste Management Inc.	234	29	56
Technologies de l'information			
Adobe Inc.	92	49	73
Advanced Micro Devices Inc.	199	20	39
Apple Inc.	1 021	103	259
Broadcom Inc.	86	61	127
Cadence Design Systems Inc.	209	49	75
Cisco Systems Inc.	1 061	67	71
Dolby Laboratories Inc.	78	9	9
Dropbox Inc.	1 534	48	60
Juniper Networks Inc.	77	3	3
KLA Corp.	83	47	64
Leidos Holdings Inc.	181	20	26
Microsoft Corp.	381	80	190
NVIDIA Corp.	36	18	24
Roper Technologies Inc.	20	10	14
Synopsys Inc.	112	53	76
Texas Instruments Inc.	108	24	24
Matériaux			
Dow Inc.	478	30	35
Immobilier			
VICI Properties Inc. REIT	1 259	52	53
Services d'intérêt public			
DTE Energy Co.	113	17	17
Exelon Corp.	1 052	55	50
PPL Corp.	1 049	37	38
Total des actions ordinaires américaines		3 059	4 034

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales			
Irlande			
Linde PLC	92	44	50
Willis Towers Watson PLC	68	20	22
Pays-Bas			
QIAGEN NV	372	21	21
Royaume-Uni			
Rentokil Initial PLC, CAAE	91	33	3
Total des actions ordinaires mondiales		118	96
Total des actions		3 177	4 130
Coûts de transaction (note 2)		(1)	
Total des placements		3 176	4 130

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	\$ 4 130	\$ 33	\$ 4 163	\$ 42
Total	\$ 4 130	\$ 33	\$ 4 163	\$ 42
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats				
				99,7 %
				1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	\$ 4 111	\$ 4	\$ 4 115	\$ 41
Total	\$ 4 111	\$ 4	\$ 4 115	\$ 41
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats				
				99,7 %
				1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 41 \$ (41 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	4 130 \$	— \$	— \$	4 130 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	4 130 \$	— \$	— \$	4 130 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	4 111 \$	— \$	— \$	4 111 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	4 111 \$	— \$	— \$	4 111 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	34 429	46 980	52 934	59 110	64 596	547	640	816	757	782
Police avec garantie de 75/100	64 136	78 062	94 401	126 991	206 170	1 004	1 049	1 439	1 610	2 476
Police avec garantie de 100/100	49 154	53 964	49 135	58 599	74 455	751	709	735	731	882
Police avec garantie de 75/75 SP1	28 075	19 081	22 391	22 705	23 397	467	271	358	300	291
Police avec garantie de 75/100 SP1	57 580	63 906	61 984	71 143	71 587	934	887	972	924	877
Police avec garantie de 100/100 SP1	16 665	16 503	34 831	38 173	41 298	260	221	529	483	495
Police avec garantie de 75/100 SP2	8 287	8 408	8 577	10 583	31 697	170	143	161	160	442
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	10 043	10 293	30 192	45 528	—	171	193	457	634
Police avec garantie de 75/100 SP	3 099	3 138	3 184	3 202	2 094	44	38	43	36	22

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	15,89	13,61	15,42	12,80	12,11	2,28	(1,81)
Police avec garantie de 75/100	15,65	13,44	15,24	12,68	12,01	2,21	(1,80)
Police avec garantie de 100/100	15,27	13,15	14,95	12,47	11,85	2,12	(1,80)
Police avec garantie de 75/75 SP1	16,63	14,18	15,98	13,20	12,42	2,45	(1,80)
Police avec garantie de 75/100 SP1	16,23	13,87	15,67	12,99	12,25	2,36	(1,80)
Police avec garantie de 100/100 SP1	15,60	13,40	15,20	12,65	11,99	2,20	(1,80)
Police avec garantie de 75/100 SP2	20,44	17,04	18,76	15,15	13,93	3,40	(1,72)
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	17,04	18,76	15,15	13,93	—	(1,72)
Police avec garantie de 75/100 SP	14,31	12,15	13,64	11,22	10,51	2,16	(1,49)

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Putnam Investments. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,81	2,81	2,80	2,81	2,83
Police avec garantie de 75/100	2,98	2,98	2,97	2,98	3,00
Police avec garantie de 100/100	3,25	3,24	3,24	3,25	3,27
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,30	2,30	2,29	2,30	2,32
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,58	2,57	2,57	2,57	2,59
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,02	3,01	3,00	3,01	3,04
Police avec garantie de 75/100 SP	1,88	1,88	1,87	1,87	1,89

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	36,99	107,02	48,34	53,37	66,93

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE DIVIDENDES MONDIAUX (S) SF528

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Setanta Asset Management Limited

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	4 425 \$	3 735 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	339	149
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	805	1 091
Montant à recevoir des courtiers	60	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	218 337	185 556
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	218 337	185 556
Total de l'actif	223 966 \$	190 531 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	1 271
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	1 271
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	223 966 \$	189 260 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	23 590 \$	(727) \$
Produits (pertes) divers	(44)	(139)
Total des produits (pertes)	23 546	(866)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	2 447	1 891
Coût de transaction	95	108
Retenues d'impôt à la source	1 084	906
Autres	266	201
Total des charges	3 892	3 106
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	19 654 \$	(3 972) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice		
Dépôts des titulaires de contrats	189 260 \$	187 940 \$
Retraits des titulaires de contrats	36 024	33 943
	(20 972)	(28 651)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	19 654	(3 972)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	34 706	1 320
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	223 966 \$	189 260 \$

Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	19 654 \$	(3 972) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	2 613	(1 054)
(Profits) pertes latents	(17 242)	10 075
Produit brut de la cession d'actifs	40 018	55 787
Paiements bruts pour achats d'actifs	(58 170)	(65 209)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(190)	56
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	286	(653)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(1 331)	1 271
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(14 362)</u>	<u>(3 699)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	36 024	33 943
Retraits des titulaires de contrats	(20 972)	(28 651)
	<u>15 052</u>	<u>5 292</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	690	1 593
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	3 735	2 142
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	4 425 \$	3 735 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	8 702 \$	8 339 \$

Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes			
Produits financiers			
La Banque Toronto-Dominion	38 998	3 231	3 339
Total des actions ordinaires canadiennes		3 231	3 339
Actions ordinaires américaines			
Consommation discrétionnaire			
McDonald's Corp.	13 573	3 884	5 333
The Home Depot Inc.	4 805	1 996	2 206
Biens de consommation de base			
Kenvue Inc.	192 082	5 328	5 480
The Procter & Gamble Co.	39 735	6 748	7 715
Énergie			
Exxon Mobil Corp.	29 501	2 436	3 908
Produits financiers			
Federated Hermes Inc.	101 860	3 972	4 570
Soins de santé			
Johnson & Johnson Inc.	35 851	7 207	7 446
Technologies de l'information			
Cisco Systems Inc.	56 149	3 339	3 759
Services d'intérêt public			
Exelon Corp.	88 833	4 705	4 226
Total des actions ordinaires américaines		39 615	44 643
Actions ordinaires mondiales			
Australie			
Fortescue Ltd.	118 549	1 956	3 106
Bermudes			
Lancashire Holdings Ltd.	486 443	5 220	5 123

Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Finlande			
Kone OYJ	72 756	4 243	4 804
Sampo OYJ, cat. A	104 777	6 143	6 068
France			
Air Liquide SA	28 878	5 446	7 437
Sanofi SA	63 105	7 816	8 282
Allemagne			
Allianz SE	22 062	6 212	7 805
Irlande			
CRH PLC	100 573	5 443	9 184
DCC PLC	89 336	8 051	8 713
Irish Residential Properties REIT	690 305	1 480	1 118
Medtronic Co. PLC	60 029	8 042	6 553
Italie			
Terna SPA	506 160	4 770	5 591
Portugal			
Redes Energeticas Nacionais SGPS SA	159 788	583	543
Corée du Sud			
Samsung Electronics Co. Ltd., actions privilégiées	118 649	7 333	7 563
SK Telecom Co. Ltd.	121 843	6 982	6 257
Espagne			
Merlin Properties Socimi SA REIT	216 196	2 919	3 180
Viscofan SA	68 549	5 752	5 372
Suède			
Boliden AB	108 651	4 423	4 488
Sandvik AB	207 279	5 417	5 938
Svenska Handelsbanken AB, cat. A	326 073	4 401	4 688
Suisse			
Compagnie Financière Richemont SA	24 164	3 460	4 405

Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Suisse (suite)			
Nestlé SA	44 830	6 705	6 884
Novartis AG	61 328	7 037	8 197
SGS SA, nom.*	42 143	5 253	4 814
Sonova Holding AG	15 947	5 640	6 891
Taiwan			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	50 020	5 814	6 893
Thaïlande			
Bangkok Bank PCL, CIAE	803 500	3 996	4 843
Royaume-Uni			
Diageo PLC	60 535	3 210	2 918
National Grid PLC	321 309	5 202	5 737
Smiths Group PLC	167 653	4 287	4 990
Unilever PLC	30 728	2 152	1 970
Total des actions ordinaires mondiales		155 388	170 355
Total des actions		198 234	218 337
Coûts de transaction (note 2)		(275)	
Total des placements		197 959	218 337

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023				
Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	58 089 \$	32 \$	58 121 \$	581 \$
Euro	52 170	4	52 174	522
Livre sterling (Royaume-Uni)	36 665	—	36 665	367
Franc suisse	31 191	—	31 191	311
Autres devises	36 883	—	36 883	369
Total	214 998 \$	36 \$	215 034 \$	2 150 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			96,0 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022				
Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	57 183 \$	427 \$	57 610 \$	576 \$
Dollar américain	47 728	(196)	47 532	476
Livre sterling (Royaume-Uni)	21 073	—	21 073	211
Franc suisse	19 726	—	19 726	197
Autres devises	37 857	255	38 112	381
Total	183 567 \$	486 \$	184 053 \$	1 841 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			97,2 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 2 183 \$ (1 856 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	199 673 \$	18 664 \$	— \$	218 337 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	199 673 \$	18 664 \$	— \$	218 337 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	175 254 \$	10 302 \$	— \$	185 556 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	175 254 \$	10 302 \$	— \$	185 556 \$

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2023, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2022).

Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	994 522	908 594	769 689	665 897	512 041	15 313	12 935	11 424	9 105	7 098
Police avec garantie de 75/100	2 268 542	2 049 431	1 762 366	1 511 083	1 081 758	34 418	28 797	25 861	20 460	14 874
Police avec garantie de 100/100	88 661	98 017	120 604	134 221	131 475	1 312	1 348	1 736	1 788	1 783
Police avec garantie de 75/75 SP1	783 163	683 850	694 742	503 325	264 071	12 562	10 095	10 644	7 071	3 744
Police avec garantie de 75/100 SP1	2 356 821	2 049 975	1 489 878	1 074 665	631 051	36 813	29 552	22 352	14 824	8 810
Police avec garantie de 100/100 SP1	158 744	156 013	83 817	118 205	137 772	2 398	2 182	1 224	1 593	1 885
Police avec garantie de 75/75 SP2	175 553	139 973	166 152	136 150	70 902	3 479	2 493	2 999	2 201	1 130
Police avec garantie de 75/100 SP2	155 658	162 029	126 329	92 332	124 885	3 085	2 886	2 281	1 493	1 991
Police avec garantie de 100/100 SP2	38 301	58 785	60 352	62 091	63 924	759	1 047	1 089	1 004	1 019
Police avec garantie de 75/75 SP	41 415	38 024	27 822	27 194	6 804	527	442	334	297	75
Police avec garantie de 75/100 SP	74 260	63 756	27 238	32 157	25 767	936	736	325	350	282
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	5 572	—	—	—	—	61
Police avec garantie de 75/75 SPP	60 872	67 760	43 787	36 500	—	794	804	534	403	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	138 212	131 389	51 928	39 161	29 190	1 776	1 541	627	430	321
Police avec garantie de 100/100 SPP	4 380	4 545	2 860	5 145	63	55	53	34	56	1

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	15,40	14,24	14,84	13,67	13,86	1,16	(0,60)
Police avec garantie de 75/100	15,17	14,05	14,67	13,54	13,75	1,12	(0,62)
Police avec garantie de 100/100	14,80	13,75	14,40	13,32	13,56	1,05	(0,65)
Police avec garantie de 75/75 SP1	16,04	14,76	15,32	14,05	14,18	1,28	(0,56)
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,62	14,42	15,00	13,79	13,96	1,20	(0,58)
Police avec garantie de 100/100 SP1	15,11	13,99	14,61	13,47	13,68	1,12	(0,62)
Police avec garantie de 75/75 SP2	19,82	17,81	18,05	16,16	15,94	2,01	(0,24)
Police avec garantie de 75/100 SP2	19,82	17,81	18,05	16,17	15,94	2,01	(0,24)
Police avec garantie de 100/100 SP2	19,82	17,81	18,05	16,16	15,94	2,01	(0,24)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,72	11,63	12,00	10,93	10,96	1,09	(0,37)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,61	11,55	11,93	10,88	10,93	1,06	(0,38)
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	10,89	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	13,04	11,87	12,19	11,05	—	1,17	(0,32)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,85	11,73	12,07	10,98	10,99	1,12	(0,34)
Police avec garantie de 100/100 SPP	12,63	11,57	11,95	10,90	10,95	1,06	(0,38)

Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Setanta Asset Management Limited. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,84	2,82	2,83	2,78	2,78
Police avec garantie de 75/100	3,01	2,99	2,99	2,95	2,95
Police avec garantie de 100/100	3,28	3,28	3,28	3,22	3,22
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,38	2,37	2,37	2,33	2,33
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,66	2,64	2,64	2,60	2,60
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,99	2,98	2,99	2,94	2,93
Police avec garantie de 75/75 SP	1,73	1,72	1,73	1,69	1,70
Police avec garantie de 75/100 SP	1,90	1,88	1,90	1,86	1,85
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	2,13
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,27	1,26	1,27	1,24	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,55	1,53	1,54	1,52	1,52
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,88	1,87	1,87	1,85	1,84

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	18,06	25,32	11,82	30,96	21,55

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE VALEUR AMÉRICAIN (PUT) SF529

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de valeur américain (Put) SF529 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de valeur américain (Put) SF529

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Putnam Investments Canada SRI

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	645 \$	166 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	14	8
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	12	—
Montant à recevoir des courtiers	25	20
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	19 748	19 381
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés (note 7)	218	197
Total des placements	19 966	19 578
Total de l'actif	20 662 \$	19 772 \$
Passif		
Découverts	16 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	28
Montant à payer aux courtiers	—	20
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés (note 7)	106	133
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	122	181
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	20 540 \$	19 591 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	3 204 \$	(1 473) \$
Produits (pertes) divers	6	(14)
Total des produits (pertes)	3 210	(1 487)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	33	36
Coût de transaction	33	49
Retenues d'impôt à la source	46	46
Autres	3	3
Total des charges	115	134
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 095 \$	(1 621) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	19 591 \$	20 529 \$
Dépôts des titulaires de contrats	1 534	4 178
Retraits des titulaires de contrats	(3 680)	(3 495)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 095	(1 621)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	949	(938)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	20 540 \$	19 591 \$

Fonds de valeur américain (Put) SF529

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 095 \$	(1 621) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1 494)	894
(Profits) pertes latents	(1 288)	1 173
Produit brut de la cession d'actifs	15 874	16 661
Paiements bruts pour achats d'actifs	(13 507)	(18 493)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(6)	—
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(40)	72
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(25)	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>2 609</u>	<u>(1 314)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	1 534	4 178
Retraits des titulaires de contrats	(3 680)	(3 495)
	<u>(2 146)</u>	<u>683</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	463	(631)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	166	797
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	629 \$	166 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	500 \$	563 \$

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes			
Produits industriels			
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2 301	368	383
Total des actions ordinaires canadiennes		368	383
Actions ordinaires mondiales			
Australie			
BHP Group Ltd.	10 221	447	465
Îles Caïmans			
CK Hutchison Holdings Ltd.	49 000	425	348
Danemark			
Novo Nordisk AS	2 005	197	275
Novozymes AS	3 502	223	255
France			
AXA SA	8 250	296	356
Danone SA	2 338	206	201
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	458	444	491
Sanofi SA	4 207	556	552
Thales SA	1 552	225	304
Vinci SA	3 234	511	538
Allemagne			
Aixtron SE	4 383	191	248
Deutsche Boerse AG	1 004	211	274
Merck KGaA	883	195	186
Rheinmetall AG	463	115	194
Scout24 SE	3 665	346	344
Siemens AG	1 434	351	356
Hong Kong			
AIA Group Ltd.	24 200	300	279
Irlande			
Bank of Ireland Group PLC	2 170	28	26
Bank of Ireland Group PLC	25 179	220	303

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Irlande (suite)			
CRH PLC	5 992	317	547
Linde PLC	771	292	419
Ryanair Holdings PLC, CAAE	1 455	247	257
Italie			
Prada SPA	19 800	185	150
Prysmian SPA	6 722	371	405
Japon			
Asahi Group Holdings Ltd.	6 000	307	296
ASICS Corp.	2 300	84	95
Coca-Cola Bottlers Japan Holdings Inc.	7 100	117	135
Ebara Corp.	1 500	102	118
Hoya Corp.	2 300	314	381
ITOCHU Corp.	7 700	296	417
Japan Exchange Group Inc.	5 700	113	160
Kokusai Electric Corp.	5 300	102	153
Mitsubishi Corp.	16 200	243	343
Mitsubishi Electric Corp.	16 000	289	300
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	37 300	272	424
Nintendo Co. Ltd.	6 600	388	456
Nippon Sanso Holdings Corp.	6 800	225	241
Pan Pacific International Holdings Corp.	7 100	173	224
Renesas Electronics Corp.	10 500	133	251
Sony Group Corp.	3 200	301	403
Jersey			
Experian plc	7 032	312	380
Pays-Bas			
ASML Holding NV	407	388	406
ASR Nederland NV	3 946	219	246
Euronext NV	2 815	279	324
Prosus NV	7 019	305	277
STMicroelectronics NV	4 669	299	309
Universal Music Group NV	6 323	203	239
Wolters Kluwer NV	1 907	256	359

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Norvège			
DNB Bank ASA	10 502	262	295
Corée du Sud			
Samsung Electronics Co. Ltd., actions privilégiées	7 222	435	460
Suisse			
Nestlé SA	3 877	597	595
Royaume-Uni			
Anglo American PLC	7 809	420	260
AstraZeneca PLC	2 401	365	430
BP PLC	35 159	307	277
Coca-Cola Europacific Partners PLC	5 055	356	447
Compass Group PLC	13 557	454	491
InterContinental Hotels Group PLC	2 618	239	313
London Stock Exchange Group PLC	3 375	440	528
Persimmon PLC	15 209	287	357
Prudential PLC	13 486	259	202
Total des actions ordinaires mondiales		17 040	19 365
Total des actions		17 408	19 748

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2023

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie achetée		Monnaie vendue		Profit (perte) latent
		Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre	
1,5788	16 janvier 2024	Dollar australien	256	Dollar américain	233	23
1,5785	16 janvier 2024	Dollar australien	226	Dollar américain	206	20
1,5780	16 janvier 2024	Dollar australien	184	Dollar américain	168	16
1,5787	16 janvier 2024	Dollar australien	82	Dollar américain	74	8
1,5781	16 janvier 2024	Dollar australien	90	Dollar américain	82	8
3,8426	16 janvier 2024	Nouveau shekel israélien	102	Dollar américain	94	8
1,6924	16 janvier 2024	Dollar néo-zélandais	32	Dollar américain	29	3
1,5779	16 janvier 2024	Dollar australien	22	Dollar américain	20	2
1,4904	16 janvier 2024	Dollar australien	53	Dollar américain	52	1
0,7285	16 janvier 2024	Dollar américain	17	Dollar canadien	17	-
0,7335	16 janvier 2024	Dollar américain	13	Dollar canadien	13	-
147,4817	20 février 2024	Yen japonais	174	Dollar américain	162	12
149,1254	20 février 2024	Yen japonais	100	Dollar américain	91	9
144,7776	20 février 2024	Yen japonais	134	Dollar américain	128	6
145,4296	20 février 2024	Yen japonais	105	Dollar américain	100	5
1,3560	20 février 2024	Dollar de Singapour	115	Dollar américain	111	4
1,3561	20 février 2024	Dollar de Singapour	104	Dollar américain	100	4
7,2743	20 février 2024	Yuan renminbi chinois	45	Dollar américain	43	2
141,5488	20 février 2024	Yen japonais	85	Dollar américain	83	2
141,2328	20 février 2024	Yen japonais	162	Dollar américain	160	2
1 282,0000	20 février 2024	Dollar américain	-	Won sud-coréen	(1)	1
7,8094	20 février 2024	Dollar de Hong Kong	57	Dollar américain	57	-
7,8094	20 février 2024	Dollar de Hong Kong	29	Dollar américain	29	-
7,8083	20 février 2024	Dollar américain	23	Dollar de Hong Kong	23	-
7,7977	20 février 2024	Dollar américain	6	Dollar de Hong Kong	6	-
7,1197	20 février 2024	Dollar américain	9	Yuan renminbi chinois	9	-
1 294,6001	20 février 2024	Dollar américain	-	Won sud-coréen	-	-
83,5850	20 février 2024	Roupie indienne	92	Dollar américain	92	-
83,5250	20 février 2024	Roupie indienne	18	Dollar américain	18	-
1 300,2001	20 février 2024	Dollar américain	-	Won sud-coréen	-	-
1 288,7998	20 février 2024	Dollar américain	-	Won sud-coréen	-	-
1,1574	19 mars 2024	Franc suisse	165	Dollar américain	154	11
1,1575	19 mars 2024	Franc suisse	162	Dollar américain	151	11
1,1575	19 mars 2024	Franc suisse	141	Dollar américain	132	9
1,1575	19 mars 2024	Franc suisse	108	Dollar américain	101	7
10,4406	19 mars 2024	Couronne suédoise	109	Dollar américain	103	6
10,4369	19 mars 2024	Couronne suédoise	105	Dollar américain	100	5
10,4366	19 mars 2024	Couronne suédoise	89	Dollar américain	84	5
1,1569	19 mars 2024	Franc suisse	55	Dollar américain	51	4

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2023

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie achetée		Monnaie vendue		Profit (perte) latent
		Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre	
Actifs dérivés (suite)						
1,1574	19 mars 2024	Franc suisse	44	Dollar américain	41	3
10,4345	19 mars 2024	Couronne suédoise	77	Dollar américain	74	3
1,1626	19 mars 2024	Franc suisse	59	Dollar américain	56	3
1,0867	19 mars 2024	Euro	61	Dollar américain	59	2
1,1571	19 mars 2024	Franc suisse	30	Dollar américain	28	2
10,4388	19 mars 2024	Couronne suédoise	39	Dollar américain	37	2
1,2571	19 mars 2024	Livre sterling	85	Dollar américain	83	2
10,4400	19 mars 2024	Couronne suédoise	31	Dollar américain	30	1
1,1574	19 mars 2024	Franc suisse	3	Dollar américain	2	1
1,1574	19 mars 2024	Franc suisse	10	Dollar américain	9	1
10,1809	19 mars 2024	Couronne suédoise	43	Dollar américain	42	1
6,7957	19 mars 2024	Couronne danoise	104	Dollar américain	103	1
1,2660	19 mars 2024	Livre sterling	63	Dollar américain	62	1
1,1143	19 mars 2024	Dollar américain	97	Euro	96	1
1,2608	19 mars 2024	Dollar américain	34	Livre sterling	34	-
1,2602	19 mars 2024	Dollar américain	14	Livre sterling	14	-
1,2610	19 mars 2024	Dollar américain	19	Livre sterling	19	-
1,0846	19 mars 2024	Dollar américain	4	Euro	4	-
					Actifs dérivés	218
1,5142	16 janvier 2024	Dollar américain	15	Dollar australien	16	(1)
0,7392	16 janvier 2024	Dollar américain	73	Dollar canadien	74	(1)
0,7285	16 janvier 2024	Dollar américain	58	Dollar canadien	60	(2)
0,7286	16 janvier 2024	Dollar américain	55	Dollar canadien	57	(2)
1,5621	16 janvier 2024	Dollar américain	26	Dollar australien	30	(4)
1,5659	16 janvier 2024	Dollar américain	31	Dollar australien	35	(4)
0,7284	16 janvier 2024	Dollar américain	123	Dollar canadien	128	(5)
83,6000	20 février 2024	Dollar américain	1	Roupie indienne	2	(1)
1 302,3000	20 février 2024	Dollar américain	-	Won sud-coréen	1	(1)
1 305,1001	20 février 2024	Dollar américain	-	Won sud-coréen	1	(1)
147,5674	20 février 2024	Dollar américain	-	Yen japonais	3	(3)
146,1781	20 février 2024	Dollar américain	1	Yen japonais	5	(4)
7,2473	20 février 2024	Dollar américain	21	Yuan renminbi chinois	26	(5)
147,4010	20 février 2024	Dollar américain	1	Yen japonais	8	(7)
147,5320	20 février 2024	Dollar américain	1	Yen japonais	10	(9)
147,3780	20 février 2024	Dollar américain	2	Yen japonais	19	(17)
1,2635	19 mars 2024	Dollar américain	61	Livre sterling	62	(1)
1,0845	19 mars 2024	Dollar américain	28	Euro	29	(1)
6,8809	19 mars 2024	Dollar américain	1	Couronne danoise	2	(1)

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2023

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie achetée		Monnaie vendue		Profit (perte) latent
		Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre	
<i>Passifs dérivés (suite)</i>						
1,0846	19 mars 2024	Dollar américain	43	Euro	44	(1)
1,2606	19 mars 2024	Dollar américain	54	Livre sterling	55	(1)
10,7744	19 mars 2024	Dollar américain	3	Couronne norvégienne	5	(2)
1,0847	19 mars 2024	Dollar américain	49	Euro	51	(2)
1,0847	19 mars 2024	Dollar américain	59	Euro	61	(2)
1,2606	19 mars 2024	Dollar américain	78	Livre sterling	80	(2)
1,2606	19 mars 2024	Dollar américain	113	Livre sterling	115	(2)
1,0847	19 mars 2024	Dollar américain	102	Euro	105	(3)
1,0949	19 mars 2024	Dollar américain	191	Euro	194	(3)
10,7731	19 mars 2024	Dollar américain	4	Couronne norvégienne	8	(4)
10,9435	19 mars 2024	Dollar américain	4	Couronne norvégienne	8	(4)
1,0844	19 mars 2024	Dollar américain	147	Euro	152	(5)
1,0794	19 mars 2024	Dollar américain	125	Euro	130	(5)
					Passifs dérivés	(106)
Total des contrats de change à terme						112
Total des instruments dérivés à la juste valeur						112
Coûts de transaction (note 2)					(33)	
Total des placements					17 375	19 860

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de valeur américain (Put) SF529 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	5 775 \$	1 \$	5 776 \$	58 \$
Yen japonais	4 579	(42)	4 537	45
Livre sterling (Royaume-Uni)	3 470	(5)	3 465	35
Dollar américain	88	645	733	7
Autres devises	5 913	—	5 913	59
Total	19 825 \$	599 \$	20 424 \$	204 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			99,4 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	5 657 \$	1 \$	5 658 \$	57 \$
Yen japonais	4 372	—	4 372	44
Livre sterling (Royaume-Uni)	3 441	—	3 441	34
Franc suisse	2 051	—	2 051	20
Autres devises	3 917	178	4 095	41
Total	19 438 \$	179 \$	19 617 \$	196 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			100,1 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 197 \$ (194 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	19 288 \$	460 \$	— \$	19 748 \$
Instruments dérivés	—	218	—	218
Total des actifs évalués à la juste valeur	19 288 \$	678 \$	— \$	19 966 \$
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	106 \$	— \$	106 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	19 288 \$	572 \$	— \$	19 860 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	19 049 \$	332 \$	— \$	19 381 \$
Instruments dérivés	—	197	—	197
Total des actifs évalués à la juste valeur	19 049 \$	529 \$	— \$	19 578 \$
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	133 \$	— \$	133 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	19 049 \$	396 \$	— \$	19 445 \$

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2023, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2022).

Fonds de valeur américain (Put) SF529

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	16 896	21 006	29 390	30 276	41 318	248	271	424	413	521
Police avec garantie de 75/100	29 801	35 588	43 874	55 000	88 040	429	453	625	742	1 100
Police avec garantie de 100/100	9 631	9 736	10 014	9 890	10 659	133	120	138	130	130
Police avec garantie de 75/75 SP1	5 464	5 464	6 140	6 009	13 082	84	74	92	85	170
Police avec garantie de 75/100 SP1	23 542	25 180	27 031	30 557	34 683	353	332	398	424	443
Police avec garantie de 75/75 SP2	280	15 542	16 995	24 672	38 126	5	254	302	402	557
Police avec garantie de 75/100 SP2	3 127	3 211	3 297	3 386	4 852	60	52	58	55	71
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	199	—	—	—	—	2
Police avec garantie de 75/100 SPP	1 619	1 788	2 003	2 138	2 277	20	19	24	24	23
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	387	29 935	—	—	—	4	300

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	14,66	12,92	14,44	13,65	12,61	1,74	(1,52)
Police avec garantie de 75/100	14,40	12,72	14,25	13,49	12,49	1,68	(1,53)
Police avec garantie de 100/100	13,85	12,28	13,82	13,14	12,22	1,57	(1,54)
Police avec garantie de 75/75 SP1	15,38	13,48	14,99	14,09	12,96	1,90	(1,51)
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,00	13,19	14,71	13,87	12,78	1,81	(1,52)
Police avec garantie de 75/75 SP2	19,09	16,34	17,75	16,29	14,62	2,75	(1,41)
Police avec garantie de 75/100 SP2	19,09	16,34	17,75	16,29	14,62	2,75	(1,41)
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	9,95	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,37	10,76	11,86	11,06	10,09	1,61	(1,10)
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	10,94	10,02	—	—

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Putnam Investments. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de valeur américain (Put) SF529

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,90	2,91	2,90	2,91	2,92
Police avec garantie de 75/100	3,12	3,12	3,12	3,13	3,14
Police avec garantie de 100/100	3,55	3,55	3,55	3,57	3,58
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,39	2,39	2,39	2,41	2,41
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,66	2,67	2,67	2,68	2,68
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	2,50
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,58	1,58	1,58	1,58	1,58
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	2,06	2,02

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	70,89	86,02	82,94	115,41	76,67

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS MONDIAL SANS CONTRAINTES (MACKENZIE) SF530

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	137 \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	2 519
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	158 223	150 205
Total des placements	158 223	150 205
Total de l'actif	158 360 \$	152 724 \$
Passif		
Découverts	— \$	1 991 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	38	90
Montant à payer aux courtiers	180	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	218	2 081
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	158 142 \$	150 643 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	11 216 \$	(10 997) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	11 216	(10 997)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 548	1 499
Autres	188	173
Total des charges	1 736	1 672
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	9 480 \$	(12 669) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	150 643 \$	167 231 \$
Dépôts des titulaires de contrats	21 095	22 046
Retraits des titulaires de contrats	(23 076)	(25 965)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	9 480	(12 669)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	7 499	(16 588)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	158 142 \$	150 643 \$

Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	9 480 \$	(12 669) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	2 096	2 264
(Profits) pertes latents	(4 930)	16 185
Produit brut de la cession d'actifs	16 525	18 579
Paiements bruts pour achats d'actifs	(13 327)	(12 763)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(8 382)	(7 452)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(52)	247
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	2 699	(2 609)
	<u>4 109</u>	<u>1 782</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	21 095	22 046
Retraits des titulaires de contrats	(23 076)	(25 965)
	<u>(1 981)</u>	<u>(3 919)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	2 128	(2 137)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	(1 991)	146
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>137 \$</u>	<u>(1 991) \$</u>

Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie, série S*	17 995 628	174 068	158 223
Total des placements		174 068	158 223

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Trésorerie et dépôts à court terme	3,34 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,58 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 15-07-2024, indexées sur l'inflation	2,42 %
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	2,38 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,50 %, 15-02-2033	1,95 %
Northleaf Private Credit II LP MI 15*	1,73 %
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie*	1,70 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2052, rendement réel	1,41 %
Obligations du gouvernement d'Afrique du Sud, 8,88 %, 28-02-2035	1,25 %
République fédérative du Brésil, 10,00 %, 01-01-2027	1,04 %
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	1,03 %
Société financière internationale, 7,75 %, 18-01-2030	1,03 %
Enbridge Inc., 8,747 %, 15-01-2084	1,02 %
Microsoft Corp., 2,525 %, 01-06-2050	0,95 %
Sagard Credit Partners II LP*	0,89 %
République fédérale d'Allemagne, 0,00 %, 15-08-2052	0,87 %
America Movil SAB de CV, 9,50 %, 27-01-2031	0,81 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 1,50 %, 15-02-2053, rendement réel	0,81 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-01-2032, rendement réel	0,79 %
FNB mondial d'obligations durables Mackenzie*	0,74 %
FINB Obligations de sociétés américaines de qualité Mackenzie (couvert en \$ CA)*	0,74 %
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	0,73 %
Exxon Mobil Corp., 3,095 %, 16-08-2049	0,63 %
Schlumberger Holdings Corp., 3,90 %, 17-05-2028	0,63 %
Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19-06-2082	0,60 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	949 703	918 025	912 040	809 130	412 513	10 710	9 844	10 703	9 719	4 763
Police avec garantie de 75/100	2 668 464	2 750 912	2 771 400	2 357 095	1 294 351	29 822	29 266	32 300	28 150	14 875
Police avec garantie de 100/100	111 514	131 635	160 247	155 186	138 224	1 229	1 384	1 849	1 838	1 577
Police avec garantie de 75/75 SP1	767 130	564 191	501 464	307 714	223 531	9 077	6 311	6 103	3 812	2 646
Police avec garantie de 75/100 SP1	2 184 330	2 221 761	2 184 876	1 831 479	1 375 558	25 610	24 654	26 409	22 554	16 204
Police avec garantie de 100/100 SP1	63 925	77 662	75 329	58 249	40 931	739	852	901	711	479
Police avec garantie de 75/75 SP2	198 269	196 215	252 938	171 755	126 270	2 702	2 484	3 423	2 325	1 605
Police avec garantie de 75/100 SP2	282 363	447 715	289 017	203 162	86 957	3 849	5 669	3 912	2 750	1 106
Police avec garantie de 100/100 SP2	79 717	26 499	27 147	27 828	39 567	1 086	335	367	377	503
Police avec garantie de 75/75 SP	131 086	69 322	49 525	33 356	7 395	1 359	679	528	362	77
Police avec garantie de 75/100 SP	267 071	183 135	139 884	60 275	38 703	2 752	1 786	1 486	653	401
Police avec garantie de 100/100 SP	24 227	1 514	2 482	—	220	248	15	26	—	2
Police avec garantie de 75/75 SPP	180 430	141 853	70 768	29 795	—	1 931	1 428	771	328	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	551 297	460 504	366 204	79 529	61 649	5 865	4 611	3 972	874	644
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	4 617	—	64	—	—	50	—	1

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	11,28	10,72	11,73	12,01	11,55	0,56	(1,01)
Police avec garantie de 75/100	11,18	10,64	11,65	11,94	11,49	0,54	(1,01)
Police avec garantie de 100/100	11,02	10,51	11,54	11,84	11,41	0,51	(1,03)
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,83	11,19	12,17	12,39	11,84	0,64	(0,98)
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,72	11,10	12,09	12,31	11,78	0,62	(0,99)
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,57	10,97	11,96	12,21	11,70	0,60	(0,99)
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,63	12,66	13,53	13,53	12,71	0,97	(0,87)
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,63	12,66	13,54	13,54	12,72	0,97	(0,88)
Police avec garantie de 100/100 SP2	13,63	12,66	13,53	13,53	12,71	0,97	(0,87)
Police avec garantie de 75/75 SP	10,36	9,80	10,67	10,86	10,38	0,56	(0,87)
Police avec garantie de 75/100 SP	10,30	9,75	10,63	10,83	10,36	0,55	(0,88)
Police avec garantie de 100/100 SP	10,22	9,69	10,58	—	10,34	0,53	(0,89)
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,70	10,06	10,89	11,02	—	0,64	(0,83)
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,64	10,01	10,85	10,99	10,45	0,63	(0,84)
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	10,81	—	10,44	—	—

Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,34	2,33	2,33	2,29	2,32
Police avec garantie de 75/100	2,45	2,44	2,44	2,40	2,43
Police avec garantie de 100/100	2,62	2,61	2,61	2,57	2,60
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,76	1,75	1,75	1,71	1,72
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,87	1,87	1,86	1,82	1,83
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,04	2,03	2,03	1,98	1,99
Police avec garantie de 75/75 SP	1,78	1,77	1,77	1,74	1,76
Police avec garantie de 75/100 SP	1,89	1,88	1,88	1,86	1,87
Police avec garantie de 100/100 SP	2,06	2,07	2,04	—	2,04
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,20	1,19	1,19	1,15	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,32	1,31	1,30	1,27	1,28
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	1,47	—	1,44

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,76	1,75	1,75	1,73	1,74
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,87	1,87	1,86	1,84	1,85
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,04	2,03	2,03	2,00	2,01
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,20	1,19	1,19	1,17	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,32	1,31	1,30	1,29	1,30

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	8,34	8,25	7,73	18,97	8,66

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'OBLIGATIONS DE BASE (GIP) SF531

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations de base (GIP) SF531 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	21 337 \$	13 148 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	2 278	1 868
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	108	170
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	352 264	304 949
Actions	11 942	9 224
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés (note 7)	1 332	150
Total des placements	365 538	314 323
Total de l'actif	389 261 \$	329 509 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	183	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés (note 7)	280	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	463	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	388 798 \$	329 509 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	23 167 \$	(40 945) \$
Produits (pertes) divers	228	431
Total des produits (pertes)	23 395	(40 514)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 438	1 295
Coût de transaction	1	1
Retenues d'impôt à la source	—	—
Autres	168	214
Total des charges	1 607	1 510
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	21 788 \$	(42 024) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	329 509 \$	417 064 \$
Dépôts des titulaires de contrats	73 044	38 207
Retraits des titulaires de contrats	(35 543)	(83 738)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	21 788	(42 024)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	59 289	(87 555)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	388 798 \$	329 509 \$

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	21 788 \$	(42 024) \$
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	(502)	151
(Profits) pertes réalisés	9 159	21 619
(Profits) pertes latents	(20 132)	28 655
Produit brut de la cession d'actifs	263 445	390 600
Paiements bruts pour achats d'actifs	(302 905)	(362 645)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(410)	(266)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	62	(49)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	183	(19 830)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(29 312)</u>	<u>16 211</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	73 044	38 207
Retraits des titulaires de contrats	(35 543)	(83 738)
	<u>37 501</u>	<u>(45 531)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	8 189	(29 320)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	13 148	42 468
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	21 337 \$	13 148 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	9 985 \$	8 778 \$
Dividendes reçus	427	261

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
CPPIB Capital Inc., 2,25 %, 01-12-2031	40 000	40	36
CPPIB Capital Inc., 3,95 %, 02-06-2032	769 000	765	781
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-12-2054, rendement réel	1 400 000	1 014	1 167
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	2 834 000	2 798	2 765
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	4 855 000	3 093	3 648
Gouvernement du Canada, 2,50 %, 01-12-2032	1 598 000	1 556	1 524
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	36 938 000	34 883	35 899
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 01-09-2028	11 000	11	11
Total des obligations du gouvernement fédéral		44 160	45 831
Obligations de gouvernements provinciaux			
Ontario Power Generation, 1,17 %, 22-04-2026	200 000	181	186
Ontario Power Generation, 2,977 %, 13-09-2029	600 000	532	565
Ontario Power Generation, 3,215 %, 08-04-2030	1 095 000	1 114	1 034
Ontario Power Generation, 4,922 %, 19-07-2032	150 000	150	156
Ontario Teachers' Finance Trust, 4,45 %, 02-06-2032	284 000	283	296
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	5 115 000	4 702	4 224
Province de l'Alberta, 3,05 %, 01-12-2048	550 000	570	463
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	5 215 000	5 283	4 431
Province de l'Alberta, 3,45 %, 01-12-2043	3 245 000	3 727	2 965
Province de la Colombie-Britannique, 2,85 %, 18-06-2025	1 550 000	1 646	1 520
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	4 198 000	4 509	3 491
Province de la Colombie-Britannique, 3,55 %, 18-06-2033	2 597 000	2 357	2 552
Province du Manitoba, 2,05 %, 05-09-2052	1 522 000	1 164	1 002
Province du Manitoba, 2,85 %, 05-09-2046	315 000	319	254
Province du Manitoba, 3,20 %, 05-03-2050	1 955 000	2 086	1 667
Province du Manitoba, 3,80 %, 05-09-2053	353 000	327	336
Province du Nouveau-Brunswick, 2,35 %, 14-08-2027	1 560 000	1 618	1 492
Province de la Nouvelle-Écosse, 4,50 %, 01-06-2037	500 000	600	525
Province de l'Ontario, 1,55 %, 01-11-2029	5 784 000	5 689	5 187
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	32 006 000	30 404	31 705
Province de l'Ontario, 4,05 %, 02-02-2032	2 380 000	2 377	2 443
Province de l'Ontario, 4,15 %, 02-12-2054	5 840 000	5 607	6 084
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	10 364 000	9 888	10 234
Province de Québec, 3,65 %, 20-05-2032	630 000	630	630
Province de Québec, 3,90 %, 22-11-2032	470 000	463	478

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de gouvernements provinciaux (suite)			
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	10 931 000	11 134	11 930
Province de la Saskatchewan, 2,80 %, 02-12-2052	1 811 000	1 830	1 450
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	2 770 000	2 880	2 359
Total des obligations de gouvernements provinciaux		102 070	99 659
Obligations de gouvernements municipaux			
Ville de Montréal, 3,15 %, 01-09-2028	274 000	299	268
Ville d'Ottawa, 3,05 %, 10-05-2039	55 000	58	48
Ville d'Ottawa, 3,25 %, 10-11-2047	21 000	23	18
Ville de Toronto, 5,20 %, 01-06-2040	287 000	394	320
Total des obligations de gouvernements municipaux		774	654
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 1,80 %, 22-05-2025	1 521 000	1 555	1 466
407 International Inc., 3,30 %, 27-03-2045	27 000	27	23
407 International Inc., 3,60 %, 21-05-2047	167 000	127	146
407 International Inc., 3,67 %, 08-03-2049	668 000	572	591
407 International Inc., 4,19 %, 25-04-2042	598 000	653	576
407 International Inc., 4,22 %, 14-02-2028	309 000	309	308
407 International Inc., 4,86 %, 31-07-2053	119 000	119	127
407 International Inc., 5,96 %, 03-12-2035	550 000	760	628
Aéroports de Montréal, 3,03 %, 21-04-2050	5 000	4	4
Aéroports de Montréal, 3,36 %, 24-04-2047	343 000	267	295
Aéroports de Montréal, 3,918 %, 12-06-2045	26 000	24	24
Aéroports de Montréal, 6,55 %, 11-10-2033	39 000	46	46
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	271 000	271	255
AIMCo Realty Investors LP, 2,712 %, 01-06-2029	367 000	330	336
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	51 000	58	50
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,60 %, 29-01-2029	92 000	91	91
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	267 000	267	233
Alimentation Couche-Tard, 5,592 %, 25-09-2030	630 000	630	671
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	485 000	485	450
AltaGas Ltd., 4,638 %, 15-05-2026	58 000	58	58
AltaLink LP, 3,99 %, 30-06-2042	60 000	72	56
AltaLink LP, 4,692 %, 28-11-2032	130 000	130	135

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
AltaLink LP, 5,463 %, 11-10-2055	270 000	270	319
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	201 000	174	185
Athabasca Indigenous Midstream LP, 6,069 %, 05-02-2042	49 085	49	52
Athene Global Funding, 3,127 %, 10-03-2025	259 000	259	252
Banque de Montréal, 2,70 %, 11-09-2024	1 700 000	1 639	1 673
Banque de Montréal, 3,19 %, 01-03-2028	1 190 000	1 127	1 149
Banque de Montréal, 4,30 %, 26-11-2025	402 000	408	381
Banque de Montréal, 4,309 %, 01-06-2027	1 002 000	994	997
Banque de Montréal, 4,537 %, 18-12-2028	592 000	592	595
Banque de Montréal, 4,709 %, 07-12-2027	2 036 000	2 032	2 053
Banque de Montréal, 6,034 %, 07-09-2033	976 000	974	1 018
Banque de Montréal, 6,534 %, 27-10-2032	493 000	504	520
Banque de Montréal, 7,325 %, 26-11-2082	944 000	945	941
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	156 000	156	155
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	246 000	245	230
BCI QuadReal Realty, 2,551 %, 24-06-2026	8 000	7	8
bclMC Realty Corp., 2,84 %, 03-06-2025	87 000	92	85
Bell Canada, 2,20 %, 29-05-2028	225 000	225	207
Bell Canada, 3,00 %, 17-03-2031	77 000	66	70
Bell Canada, 5,15 %, 14-11-2028	259 000	259	268
Bell Canada, 5,25 %, 15-03-2029	400 000	400	417
Bell Canada Inc., 4,45 %, 27-02-2047	31 000	36	29
Bell Canada Inc., 5,85 %, 10-11-2032	13 000	14	14
BMW Canada Inc., 0,99 %, 14-01-2025	147 000	147	141
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 2,855 %, 01-09-2032	47 000	45	40
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 4,193 %, 11-09-2028	1 008 000	995	988
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,616 %, 14-11-2027	397 000	397	410
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	274 000	295	267
Brookfield Renewable Partners ULC, 4,25 %, 15-01-2029	1 479 000	1 684	1 458
Bruce Power LP, 4,00 %, 21-06-2030	144 000	141	140
Bruce Power LP, 4,99 %, 21-12-2032	70 000	70	72
CAE Inc., 5,541 %, 12-06-2028	214 000	214	220
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2051	123 000	107	107
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2053	130 000	105	112
Canadian Core Real Estate, 3,299 %, 02-03-2027	286 000	286	268
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,10 %, 19-01-2026	4 129 000	4 065	3 860
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	4 067 000	4 082	3 799

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,00 %, 17-04-2025	2 743 000	2 800	2 644
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,20 %, 07-04-2032	243 000	240	237
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28-10-2025	15 000	16	14
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 %, 29-06-2027	1 375 000	1 388	1 394
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,00 %, 07-12-2026	2 047 000	2 048	2 075
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,05 %, 07-10-2027	259 000	258	264
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,33 %, 20-01-2033	268 000	268	271
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,35 %, 20-04-2033	244 000	244	247
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,935 %, 14-07-2026	346 000	346	348
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28-07-2082	220 000	219	219
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,00 %, 08-02-2029	245 000	256	233
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 4,40 %, 10-05-2033	235 000	235	238
Canadian Natural Resources Ltd., 3,42 %, 01-12-2026	65 000	69	63
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	1 298 000	1 221	1 217
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 3,15 %, 13-03-2029	446 000	404	424
Canadian Utilities Ltd., 4,851 %, 03-06-2052	288 000	286	299
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	463 000	464	436
Banque canadienne de l'Ouest, 2,597 %, 06-09-2024	926 000	877	909
Banque canadienne de l'Ouest, 2,606 %, 30-01-2025	170 000	174	165
Banque canadienne de l'Ouest, 3,859 %, 21-04-2025	436 000	436	429
Banque canadienne de l'Ouest, 5,146 %, 02-09-2027	251 000	251	255
Banque canadienne de l'Ouest, 5,261 %, 20-12-2025	147 000	147	148
Banque canadienne de l'Ouest, 5,937 %, 22-12-2032	116 000	116	115
Capital Power Corp., 4,284 %, 18-09-2024	338 000	373	335
Capital Power Corp., 4,986 %, 23-01-2026	300 000	294	299
Capital Power Corp., 5,816 %, 15-09-2028	230 000	230	239
Capital Power Corp., 5,973 %, 25-01-2034	250 000	250	261
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	720 000	719	676
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	444 000	438	428
Cenovus Energy Inc., 3,60 %, 10-03-2027	117 000	114	114
Central 1 Credit Union, 5,877 %, 10-11-2026	194 000	194	199
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	156 000	156	147
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21-05-2027	195 000	200	184
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,532 %, 11-06-2029	1 200 000	1 070	1 133
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 5,40 %, 01-03-2033	567 000	568	581
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 5,699 %, 28-02-2034	304 000	303	319
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 6,003 %, 24-06-2032	51 000	53	55

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 7,005 %, 28-09-2026	360 000	360	372
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	271 000	270	237
Cogeco Communications inc., 5,299 %, 16-02-2033	110 000	110	112
FPI Crombie, 2,686 %, 31-03-2028	560 000	560	509
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	88 000	88	75
FPI Crombie, 3,677 %, 26-08-2026	16 000	17	15
CU Inc., 2,963 %, 07-09-2049	350 000	270	271
CU Inc., 4,085 %, 02-09-2044	607 000	608	573
CU Inc., 4,773 %, 14-09-2052	270 000	270	285
CU Inc., 5,088 %, 20-09-2053	280 000	280	310
Dollarama Inc., 5,084 %, 27-10-2025	101 000	101	102
Dollarama Inc., 5,533 %, 26-09-2028	297 000	297	313
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	172 000	172	162
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	320 000	306	291
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	206 000	206	193
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 5,383 %, 22-03-2028	103 000	103	105
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 5,383 %, 22-03-2028	180 000	181	183
Enbridge Gas Inc., 2,35 %, 15-09-2031	559 000	468	491
Enbridge Gas Inc., 2,37 %, 09-08-2029	276 000	237	253
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	440 000	399	347
Enbridge Gas Inc., 4,55 %, 17-08-2052	516 000	486	515
Enbridge Gas Inc., 5,70 %, 06-10-2033	193 000	193	213
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	758 000	753	655
Enbridge Inc., 4,90 %, 26-05-2028	301 000	301	306
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	3 011 000	3 138	2 838
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	1 401 000	1 551	1 382
Enbridge Inc., 8,495 %, 15-01-2084	99 000	103	104
Enbridge Inc., 8,747 %, 15-01-2084	342 000	350	369
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	219 000	212	193
Enbridge Pipelines Inc., 4,55 %, 29-09-2045	46 000	41	42
Enbridge Pipelines Inc., 5,33 %, 06-04-2040	450 000	516	454
Enbridge Pipelines Inc., 5,82 %, 17-08-2053	39 000	42	43
Énergir inc., 2,10 %, 16-04-2027	128 000	131	120
Énergir s.e.c., 4,67 %, 27-09-2032	201 000	201	206
EPCOR Utilities Inc., 3,106 %, 08-07-2049	170 000	127	136
EPCOR Utilities Inc., 3,554 %, 27-11-2047	40 000	41	35
EPCOR Utilities Inc., 4,725 %, 02-09-2052	271 000	271	284

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
EPCOR Utilities Inc., 5,326 %, 03-10-2053	591 000	613	679
Banque Équitable, 1,876 %, 26-11-2025	48 000	43	45
Banque Équitable, 3,362 %, 02-03-2026	227 000	227	218
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	614 000	586	578
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21-01-2026	4 180 000	4 096	3 904
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	205 000	205	191
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,856 %, 26-05-2030	370 000	394	358
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19-05-2027	654 000	654	652
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23-08-2032	570 000	570	570
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 01-10-2025	442 000	442	445
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,467 %, 17-11-2028	359 000	359	374
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,475 %, 16-08-2028	150 000	150	156
Finning International Inc., 4,445 %, 16-05-2028	194 000	194	194
First Capital REIT, 3,447 %, 01-03-2028	178 000	157	164
Financière First National, 2,961 %, 17-11-2025	17 000	17	16
First West Credit Union, 9,186 %, 09-08-2033	210 000	210	222
Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,326 %, 10-11-2026	230 000	230	236
Fortis Inc., 4,431 %, 31-05-2029	467 000	467	468
Fortis Inc., 5,677 %, 08-11-2033	350 000	350	379
General Motors Financial of Canada Ltd., 5,20 %, 09-02-2028	173 000	173	175
Gibson Energy Inc., 5,75 %, 12-07-2033	286 000	287	301
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	660 000	615	589
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,378 %, 18-12-2030	125 000	103	106
Société en commandite Holding FPI Granite, 3,062 %, 04-06-2027	263 000	259	249
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 1,54 %, 03-05-2028	9 000	8	8
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,75 %, 17-10-2039	1 021 000	1 030	835
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,30 %, 25-02-2041	500 000	651	557
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,63 %, 07-06-2040	121 000	164	139
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 6,47 %, 02-02-2034	181 000	250	212
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,05 %, 12-06-2030	254 000	290	293
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,10 %, 04-06-2031	254 000	294	298
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16-06-2025	605 000	652	591
Home Trust Co., 5,317 %, 13-06-2024	317 000	317	315
Honda Canada Finance Inc. 4,873 %, 23-09-2027	199 000	199	202
Honda Canada Finance Inc. 5,73 %, 28-09-2028	200 000	200	212
Banque HSBC Canada, 3,403 %, 24-03-2025	560 000	559	550
Hydro One Inc., 2,23 %, 17-09-2031	458 000	444	403

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Hydro One Inc., 4,16 %, 27-01-2033	173 000	173	173
Hydro One Inc., 4,39 %, 26-09-2041	607 000	730	599
Hydro One Inc., 4,59 %, 09-10-2043	452 000	427	458
Hydro One Inc., 4,85 %, 30-11-2054	379 000	379	408
Hydro One Inc., 4,89 %, 13-03-2037	455 000	443	472
Hydro One Inc., 4,91 %, 27-01-2028	386 000	386	399
Hydro One Inc., 6,93 %, 01-06-2032	330 000	384	389
Hydro One Inc., 7,35 %, 03-06-2030	507 000	581	593
Hydro One Inc., 1,41 %, 15-10-2027	39 000	38	36
Hyundai Capital Canada Inc., 5,565 %, 08-03-2028	210 000	213	216
iA Société financière inc., 2,40 %, 21-02-2025	14 000	14	14
iA Société financière inc., 5,685 %, 20-06-2033	171 000	171	176
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	81 000	81	72
Intact Corporation financière, 5,459 %, 22-09-2032, 144A	187 000	248	248
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	531 000	554	513
Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 01-06-2027	310 000	302	305
Inter Pipeline Ltd., 5,76 %, 17-02-2028	80 000	79	83
John Deere Financial Inc., 5,17 %, 15-09-2028	99 000	98	104
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	1 040 000	1 105	989
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	264 000	264	259
Banque Laurentienne du Canada, 4,60 %, 02-09-2025	346 000	346	342
Les Compagnies Loblaw limitée, 2,284 %, 07-05-2030	62 000	51	55
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,336 %, 13-09-2052	181 000	181	197
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	280 000	280	250
Lower Mattagami Energy LP, 4,854 %, 31-10-2033	160 000	160	168
Magna International Inc., 4,95 %, 31-01-2031	235 000	235	242
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14-09-2026	426 000	426	397
Banque Manuvie du Canada, 2,864 %, 16-02-2027	500 000	500	479
Société Financière Manuvie, 3,049 %, 20-08-2029	234 000	248	230
Société Financière Manuvie, 5,409 %, 10-03-2033	797 000	789	815
Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19-06-2082	440 000	437	441
MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25-08-2025	29 000	30	28
Metro inc., 4,657 %, 07-02-2033	80 000	80	81
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	238 000	230	222
Banque Nationale du Canada, 2,545 %, 12-07-2024	3 000 000	3 139	2 958
Banque Nationale du Canada, 4,968 %, 07-12-2026	567 000	567	574
Banque Nationale du Canada, 5,023 %, 01-02-2029	234 000	234	240

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque Nationale du Canada, 5,219 %, 14-06-2028	508 000	507	523
Banque Nationale du Canada, 5,296 %, 03-11-2025	275 000	276	278
Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16-08-2032	564 000	564	570
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	3 396 000	3 532	3 239
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 24-04-2026	1 367 000	1 408	1 332
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 22-07-2024	1 000 000	1 001	988
North West Redwater Partnership, 3,65 %, 01-06-2035	329 000	283	302
North West Redwater Partnership, 3,70 %, 23-02-2043	1 213 000	1 155	1 057
North West Redwater Partnership, 4,15 %, 01-06-2033	806 000	727	784
North West Redwater Partnership, 4,25 %, 01-06-2029	195 000	195	195
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	879 000	847	788
OMERS Finance Trust, 2,60 %, 14-05-2029	54 000	56	51
Pembina Pipeline Corp., 4,02 %, 27-03-2028	1 124 000	1 067	1 100
Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21-01-2047	69 000	76	63
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	1 225 000	1 300	1 132
Pembina Pipeline Corp., 5,72 %, 22-06-2026	239 000	239	240
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	336 000	336	326
Prologis LP, 5,25 %, 15-01-2031	110 000	108	114
PSP Capital Inc., 0,90 %, 15-06-2026	900 000	816	838
PSP Capital Inc., 2,60 %, 01-03-2032	100 000	100	92
PSP Capital Inc., 4,15 %, 01-06-2033	5 000	5	5
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	291 000	291	263
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	783 000	793	719
Reliance LP, 3,75 %, 15-03-2026	17 000	18	17
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,361 %, 10-03-2027	27 000	27	25
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,576 %, 12-02-2025	412 000	421	400
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	556 000	493	499
Fonds de placement immobilier RioCan, 4,628 %, 01-05-2029	100 000	100	97
Fonds de placement immobilier RioCan, 5,611 %, 06-10-2027	140 000	140	142
Fonds de placement immobilier RioCan, 5,962 %, 01-10-2029	294 000	294	303
Rogers Communications Inc., 3,10 %, 15-04-2025	49 000	47	48
Rogers Communications Inc., 3,75 %, 15-04-2029	780 000	779	751
Rogers Communications Inc., 5,70 %, 21-09-2028	560 000	559	588
Rogers Communications Inc., 6,68 %, 04-11-2039	26 000	36	29
Rogers Communications Inc., 6,75 %, 09-11-2039	34 000	47	39
Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30-06-2030	4 250 000	4 330	4 073
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	440 000	440	408

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	664 000	598	626
Banque Royale du Canada, 2,609 %, 01-11-2024	1 861 000	1 793	1 823
Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29-09-2025	1 001 000	970	979
Banque Royale du Canada, 4,612 %, 26-07-2027	946 000	935	952
Banque Royale du Canada, 4,632 %, 01-05-2028	313 000	313	316
Banque Royale du Canada, 4,642 %, 17-01-2028	579 000	579	584
Banque Royale du Canada, 5,01 %, 01-02-2033	313 000	313	314
Banque Royale du Canada, 5,235 %, 02-11-2026	533 000	535	544
Banque Royale du Canada, 5,341 %, 23-06-2026	347 000	347	354
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	118 000	118	100
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	185 000	185	161
Saputo Inc., 2,876 %, 19-11-2024	3 374 000	3 519	3 306
Saputo Inc., 5,492 %, 20-11-2030	330 000	330	346
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	100 000	100	92
Sienna Senior Living Inc., 3,45 %, 27-02-2026	470 000	480	449
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	69 000	66	58
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	247 000	257	242
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	4 060 000	4 165	3 796
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	450 000	450	413
La Financière Sun Life inc., 4,78 %, 10-08-2034	598 000	595	598
La Financière Sun Life inc., 5,50 %, 04-07-2035	250 000	250	259
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	309 000	305	258
Suncor Énergie Inc., 5,40 %, 17-11-2026	453 000	452	464
TELUS Corp., 2,05 %, 07-10-2030	377 000	355	323
TELUS Corp., 2,85 %, 13-11-2031	33 000	28	29
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	221 000	234	205
TELUS Corp., 3,30 %, 02-05-2029	928 000	930	880
TELUS Corp., 4,70 %, 06-03-2048	398 000	323	370
TELUS Corp., 4,95 %, 28-03-2033	152 000	152	154
Teranet Holdings LP, 3,544 %, 11-06-2025	57 000	61	55
Teranet Holdings LP, 3,719 %, 23-02-2029	658 000	658	614
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 08-03-2027	309 000	289	295
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,10 %, 02-02-2028	1 450 000	1 517	1 396
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 03-05-2032	316 000	316	305
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 08-05-2026	1 812 000	1 804	1 850
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 29-12-2025	648 000	647	658
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,679 %, 02-08-2033	207 000	207	213

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27-07-2082	859 000	854	849
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	135 000	135	106
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 5,503 %, 13-01-2033	161 000	161	162
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	251 000	252	214
La Banque Toronto-Dominion, 2,26 %, 07-01-2027	789 000	743	742
La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 09-09-2025	1 532 000	1 462	1 482
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	2 103 000	2 118	1 996
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	921 000	928	896
La Banque Toronto-Dominion, 3,224 %, 25-07-2029	825 000	799	813
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 01-06-2027	991 000	974	984
La Banque Toronto-Dominion, 4,34 %, 27-01-2026	839 000	828	836
La Banque Toronto-Dominion, 4,477 %, 18-01-2028	764 000	760	765
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	354 000	354	358
La Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 21-10-2027	305 000	305	315
La Banque Toronto-Dominion, 5,423 %, 10-07-2026	320 000	320	327
La Banque Toronto-Dominion, 5,491 %, 08-09-2028	500 000	500	523
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	161 000	160	137
Toronto Hydro Corp., 4,61 %, 14-06-2033	364 000	364	375
Toronto Hydro Corp., 4,95 %, 13-10-2052	33 000	34	36
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	156 000	156	142
Toyota Crédit Canada Inc., 4,45 %, 26-01-2026	475 000	471	474
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	2 022 000	2 124	1 983
TransCanada PipeLines Ltd., 4,34 %, 15-10-2049	414 000	351	358
TransCanada PipeLines Ltd., 5,277 %, 15-07-2030	507 000	507	524
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	2 393 000	2 439	2 188
Transcontinental inc., 2,667 %, 03-02-2025	105 000	99	101
Administration de l'aéroport de Vancouver, 1,76 %, 20-09-2030	10 000	8	9
Ventas Canada Finance Ltd., 5,398 %, 21-04-2028	341 000	341	347
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	597 000	627	572
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	580 000	584	535
Total des obligations de sociétés – non convertibles		161 849	156 834

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Titres adossés à des créances hypothécaires			
Financière First National, 3,84 %, 01-11-2028	2 971 000	2 871	2 949
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		2 871	2 949
Total des obligations canadiennes		311 724	305 927
Obligations américaines			
Obligations du gouvernement fédéral			
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,50 %, 15-02-2033	5 340 000	6 869	6 866
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2051, rendement réel	2 295 000	2 374	2 237
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2052, rendement réel	2 556 000	3 236	2 309
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	5 759 000	9 144	9 196
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 1,50 %, 15-02-2053, rendement réel	2 628 000	3 412	3 282
Total des obligations du gouvernement fédéral		25 035	23 890
Obligations de sociétés – non convertibles			
Air Lease Corp., 5,40 %, 01-06-2028	281 000	278	288
Amazon.com Inc., 3,95 %, 13-04-2052	180 000	222	209
Amazon.com Inc., 4,70 %, 01-12-2032	466 000	633	635
Athene Global Funding, 2,47 %, 09-06-2028	128 000	115	115
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	887 000	856	827
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	2 012 000	2 050	1 851
Bank of America Corp., 3,615 %, 16-03-2028	1 891 000	1 797	1 834
Bimbo Bakeries USA Inc., 6,05 %, 15-01-2029	280 000	387	391
Broadcom Inc., 4,11 %, 15-09-2028	353 000	450	457
Charter Communications Operating LLC, 5,05 %, 30-03-2029	550 000	691	722
Glencore Funding LLC, 5,40 %, 08-05-2028, 144A	60 000	82	81
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	705 000	701	652
Micron Technology Inc., 5,375 %, 15-04-2028	352 000	473	476
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	328 000	328	303
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	193 000	232	227
Pfizer Investment Enterprises Pte. Ltd., 4,65 %, 19-05-2030	1 030 000	1 386	1 375
Pfizer Investment Enterprises Pte. Ltd., 4,75 %, 19-05-2033	320 000	431	425
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	214 000	209	193
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	618 000	618	582
The Walt Disney Co., 3,057 %, 30-03-2027	3 508 000	3 724	3 390

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
T-Mobile USA Inc., 3,75 %, 15-04-2027	547 000	682	704
T-Mobile USA Inc., 4,95 %, 15-03-2028	98 000	131	132
T-Mobile USA Inc., 5,20 %, 15-01-2033	393 000	513	534
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	1 152 000	1 100	1 066
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	1 201 000	1 142	1 156
Zoetis Inc., 2,00 %, 15-05-2030	384 000	422	439
Total des obligations de sociétés – non convertibles		19 653	19 064
Total des obligations américaines		44 688	42 954
Obligations mondiales			
Australie			
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	143 000	157	142
Autriche			
Suzano Austria GmbH, 2,50 %, 15-09-2028, 144A	220 000	276	256
Chili			
Colbun SA, 3,15 %, 19-01-2032	275 000	340	315
Irlande			
AerCap Ireland Capital DAC/AerCap Global Aviation Trust, 3,00 %, 29-10-2028	273 000	317	330
Japon			
Renesas Electronics Corp., 1,543 %, 26-11-2024	250 000	315	319
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	224 000	224	210
Heathrow Funding Ltd., 3,40 %, 08-03-2028	648 000	597	619
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	353 000	361	319
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2030	94 000	87	89
Luxembourg			
Aroundtown SA, 4,625 %, 18-09-2025	58 000	63	56

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations mondiales (suite)			
Mexique			
Becle SAB de CV, 2,50 %, 14-10-2031	335 000	420	357
Pays-Bas			
NXP BV/NXP Funding LLC/NXP USA Inc., 2,65 %, 15-02-2032	110 000	141	123
Royaume-Uni			
Anglian Water Services Financing PLC, 4,525 %, 26-08-2032	213 000	213	208
Obligations supranationales			
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 1,95 %, 20-09-2029	43 000	43	40
Total des obligations mondiales		3 554	3 383
Total des obligations		359 966	352 264
Actions ordinaires canadiennes			
Fonds négociés en Bourse			
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	91 000	8 303	8 478
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	37 000	3 414	3 455
Total des actions ordinaires canadiennes		11 717	11 933
Actions privilégiées canadiennes			
Services de communication			
BCE Inc., 2,75 %, privilégiées	77	1	1
Produits financiers			
Brookfield Corp., 4,80 %, privilégiées, convertibles	275	7	5
Total des actions privilégiées canadiennes		8	6

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions privilégiées mondiales			
Bermudes			
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, privilégiées	180	4	3
Total des actions privilégiées mondiales		4	3
Total des actions		11 729	11 942

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2023

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie achetée		Monnaie vendue		Profit (perte) latent
		Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre	
1,3596	11 janvier 2024	Dollar canadien	1 964	Dollar américain	1 926	38
1,3572	11 janvier 2024	Dollar canadien	2 049	Dollar américain	2 012	37
1,3463	18 janvier 2024	Dollar canadien	2 319	Dollar américain	2 291	28
1,3461	18 janvier 2024	Dollar canadien	2 318	Dollar américain	2 291	27
1,3488	24 janvier 2024	Dollar canadien	1 340	Dollar américain	1 322	18
1,3692	25 janvier 2024	Dollar canadien	11 660	Dollar américain	11 373	287
1,3687	25 janvier 2024	Dollar canadien	4 224	Dollar américain	4 121	103
1,3688	4 février 2024	Dollar canadien	1 976	Dollar américain	1 928	48
1,3364	4 février 2024	Dollar canadien	4 956	Dollar américain	4 923	33
1,3643	8 février 2024	Dollar canadien	6 880	Dollar américain	6 729	151
1,3487	8 février 2024	Dollar canadien	3 006	Dollar américain	2 965	41
1,3408	8 février 2024	Dollar canadien	3 765	Dollar américain	3 730	35
1,3395	8 février 2024	Dollar canadien	2 814	Dollar américain	2 790	24
1,3398	8 février 2024	Dollar canadien	958	Dollar américain	950	8
1,3833	15 février 2024	Dollar canadien	6 769	Dollar américain	6 551	218
1,3824	15 février 2024	Dollar canadien	4 320	Dollar américain	4 183	137
Actifs dérivés						1 233
0,7312	11 janvier 2024	Dollar américain	3 725	Dollar canadien	3 845	(120)
0,7299	18 janvier 2024	Dollar américain	742	Dollar canadien	767	(25)
0,7226	24 janvier 2024	Dollar américain	545	Dollar canadien	569	(24)
0,7340	24 janvier 2024	Dollar américain	1 302	Dollar canadien	1 339	(37)
0,7344	8 février 2024	Dollar américain	2 171	Dollar canadien	2 232	(61)
Passifs dérivés						(267)
Total des contrats de change à terme						966

Contrats à terme standardisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme standardisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(21)	145,33 CAD	Obligations à 10 ans du Japon (OSE), 31-03-2024	31 mars 2024	3 080 910 JPY	146,71 CAD	68
195	110,32 CAD	Obligations à 5 ans du Canada, 31-03-2024	31 mars 2024	21 975 CAD	112,69 CAD	31
37	109,33 CAD	Obligation à 10 ans des É.-U., 31-03-2024	31 mars 2024	4 177 USD	112,89 CAD	-
Actifs dérivés						99
18	122,78 CAD	Obligation ultra des É.-U., 31-03-2024	31 mars 2024	2 405 USD	133,59 CAD	(13)
Passifs dérivés						(13)
Total des contrats à terme standardisés						86

Total des instruments dérivés à la juste valeur

1 052

Total des placements

371 695

365 258

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations de base (GIP) SF531 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	(3 930) \$	3 510 \$	(420) \$	(4) \$
Autres devises	—	(24)	(24)	—
Total	(3 930) \$	3 486 \$	(444) \$	(4) \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			(0,1) %	— %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	8 970 \$	6 630 \$	15 600 \$	156 \$
Autres devises	—	(44)	(44)	—
Total	8 970 \$	6 586 \$	15 556 \$	156 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			4,7 %	— %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2023					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	22 562 \$	92 429 \$	153 742 \$	83 531 \$	352 264 \$

2022					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	1 029 \$	110 244 \$	115 018 \$	78 658 \$	304 949 \$

Au 31 décembre 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 24 665 \$ (21 681 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 6,3 % (6,6 % au 31 décembre 2022), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2023. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2023 ni en 2022.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Risque de crédit (suite)

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2023		2022	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	1,6	1,5	7,2	6,6
AA	34,3	31,0	29,1	26,9
A	41,3	37,4	36,6	33,9
BBB	21,8	19,8	27,1	25,1
BB ou inférieure	0,9	0,8	—	—
SN*	0,1	0,1	—	—
Total	100,0	90,6	100,0	92,5

*Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.

F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 119 \$ (92 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 0,0 % (0,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

Actifs évalués à la juste valeur	2023			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	352 264 \$	— \$	352 264 \$
Actions	11 942	—	—	11 942
Instruments dérivés	99	1 233	—	1 332
Total des actifs évalués à la juste valeur	12 041 \$	353 497 \$	— \$	365 538 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés ⁽¹⁾	13 \$	267 \$	— \$	280 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	12 028 \$	353 230 \$	— \$	365 258 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu de garanties de 1 103 \$ données à des contreparties.

Actifs évalués à la juste valeur	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	304 949 \$	— \$	304 949 \$
Actions	9 224	—	—	9 224
Instruments dérivés	150	—	—	150
Total des actifs évalués à la juste valeur	9 374 \$	304 949 \$	— \$	314 323 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés ⁽¹⁾	— \$	— \$	— \$	— \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	9 374 \$	304 949 \$	— \$	314 323 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu de garanties de 1 441 \$ données à des contreparties.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	1 400 771	1 134 696	1 088 708	1 259 153	250 027	13 792	10 695	11 602	14 042	2 618
Police avec garantie de 75/100	2 795 162	2 278 592	2 616 968	2 983 956	975 622	27 400	21 393	27 796	33 184	10 194
Police avec garantie de 100/100	152 534	236 257	163 661	294 525	17 602	1 487	2 208	1 731	3 263	183
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 402 572	899 200	868 290	1 035 759	357 131	14 550	8 878	9 638	11 962	3 851
Police avec garantie de 75/100 SP1	2 674 714	1 823 373	1 890 098	2 011 731	1 139 566	27 620	17 931	20 907	23 165	12 260
Police avec garantie de 100/100 SP1	125 903	126 799	125 204	87 791	7 998	1 289	1 237	1 375	1 005	86
Police avec garantie de 75/75 SP2	911 489	188 256	232 724	285 385	52 156	10 582	2 051	2 812	3 538	596
Police avec garantie de 75/100 SP2	535 990	432 171	502 698	490 623	258 968	6 222	4 709	6 073	6 082	2 957
Police avec garantie de 75/75 SP	92 722	73 946	74 040	97 650	39 177	942	715	805	1 104	414
Police avec garantie de 75/100 SP	260 980	220 839	213 775	192 331	39 418	2 641	2 129	2 318	2 172	416
Police avec garantie de 100/100 SP	—	1 521	24 023	29 762	3 822	—	15	260	336	40
Police avec garantie de 75/75 SPP	237 131	213 633	197 559	175 431	26 595	2 483	2 117	2 189	2 011	283
Police avec garantie de 75/100 SPP	165 189	92 509	139 718	106 894	53 589	1 725	915	1 545	1 224	570
Police avec garantie de 100/100 SPP	12 643	13 163	7 563	232 548	—	131	130	83	2 656	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	944 047	1 022 329	922 507	239 955	—	8 983	9 270	9 416	2 552	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	654 336	682 827	646 384	272 175	—	6 199	6 172	6 584	2 891	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	36 610	43 012	37 417	7 362	—	346	388	381	78	—

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	9,85	9,43	10,66	11,15	10,47	0,42	(1,23)
Police avec garantie de 75/100	9,80	9,39	10,62	11,12	10,45	0,41	(1,23)
Police avec garantie de 100/100	9,75	9,34	10,58	11,08	10,42	0,41	(1,24)
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,37	9,87	11,10	11,55	10,78	0,50	(1,23)
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,33	9,83	11,06	11,52	10,76	0,50	(1,23)
Police avec garantie de 100/100 SP1	10,23	9,76	10,99	11,45	10,71	0,47	(1,23)
Police avec garantie de 75/75 SP2	11,61	10,90	12,08	12,40	11,42	0,71	(1,18)
Police avec garantie de 75/100 SP2	11,61	10,90	12,08	12,40	11,42	0,71	(1,18)
Police avec garantie de 75/75 SP	10,15	9,66	10,87	11,31	10,56	0,49	(1,21)
Police avec garantie de 75/100 SP	10,12	9,64	10,85	11,29	10,55	0,48	(1,21)
Police avec garantie de 100/100 SP	—	9,62	10,82	11,28	10,54	—	(1,20)
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,47	9,91	11,08	11,46	10,65	0,56	(1,17)
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,44	9,89	11,06	11,45	10,64	0,55	(1,17)
Police avec garantie de 100/100 SPP	10,38	9,84	11,02	11,42	—	0,54	(1,18)
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	9,52	9,07	10,21	10,63	—	0,45	(1,14)
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	9,47	9,04	10,19	10,62	—	0,43	(1,15)
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	9,45	9,02	10,17	10,61	—	0,43	(1,15)

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	1,97	1,96	1,97	1,92	1,90
Police avec garantie de 75/100	2,02	2,02	2,02	1,98	1,96
Police avec garantie de 100/100	2,08	2,06	2,08	2,03	2,02
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,39	1,39	1,39	1,36	1,34
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,45	1,45	1,45	1,42	1,39
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,56	1,56	1,55	1,52	1,50
Police avec garantie de 75/75 SP	1,41	1,41	1,41	1,38	1,37
Police avec garantie de 75/100 SP	1,47	1,46	1,46	1,43	1,41
Police avec garantie de 100/100 SP	—	1,52	1,52	1,49	1,48
Police avec garantie de 75/75 SPP	0,84	0,83	0,83	0,81	0,80
Police avec garantie de 75/100 SPP	0,89	0,89	0,89	0,87	0,87
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,00	1,00	1,01	0,98	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,52	1,52	1,51	1,48	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	1,63	1,63	1,62	1,59	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	1,69	1,68	1,67	1,66	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	79,10	113,67	94,22	7,94	14,80

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS MARCHÉS ÉMERGENTS (MACKENZIE) SF532

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	3	1
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	6 209	6 552
Total des placements	6 209	6 552
Total de l'actif	6 212 \$	6 553 \$
Passif		
Découverts	3 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	16	6
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	19	6
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	6 193 \$	6 547 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	1 065 \$	(1 084) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	1 065	(1 084)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	185	198
Autres	18	19
Total des charges	203	217
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	862 \$	(1 301) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	6 547 \$	8 633 \$
Dépôts des titulaires de contrats	50	129
Retraits des titulaires de contrats	(1 266)	(914)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	862	(1 301)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(354)	(2 086)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	6 193 \$	6 547 \$

Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	862 \$	(1 301) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(52)	(17)
(Profits) pertes latents	(850)	1 400
Produit brut de la cession d'actifs	1 469	1 080
Paiements bruts pour achats d'actifs	(61)	(79)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(163)	(299)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	10	3
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(2)	—
	<u>1 213</u>	<u>787</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	50	129
Retraits des titulaires de contrats	(1 266)	(914)
	<u>(1 216)</u>	<u>(785)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(3)	2
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>—</u>	<u>(2)</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>(3) \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds des marchés émergents Mackenzie, série S*	595 464	5 808	6 209
Total des placements		5 808	6 209

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	6,26 %
Tencent Holdings Ltd.	4,57 %
Samsung Electronics Co. Ltd.	3,39 %
Petroleo Brasileiro SA, privilégiées	2,39 %
Trésorerie et dépôts à court terme	2,19 %
Kia Motors Corp.	2,05 %
BYD Co. Ltd.	1,92 %
Banco BTG Pactual SA, parts	1,85 %
Novatek Microelectronics Corp.	1,84 %
Innolux Corp.	1,74 %
BYD Electronic International Co. Ltd.	1,69 %
Geely Automobile Holdings Ltd.	1,69 %
Rec Ltd.	1,64 %
Indian Oil Corp. Ltd.	1,61 %
Kanzhun Ltd.	1,61 %
Kuaishou Technology Co. Ltd.	1,61 %
Power Finance Corp.	1,61 %
Nongfu Spring Co. Ltd.	1,59 %
MediaTek Inc.	1,57 %
Zhengzhou Yutong Bus Co. Ltd., cat. A	1,54 %
Grupo Financiero Banorte SAB de CV, série O	1,51 %
SK Holdings Co. Ltd.	1,50 %
Tata Motors Ltd.	1,46 %
Emirates NBD PJSC	1,44 %
China Tower Corp. Ltd.	1,40 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	96 357	111 575	123 830	149 072	242 215	1 324	1 347	1 777	2 075	2 917
Police avec garantie de 75/100	167 312	207 554	236 079	285 787	444 862	2 259	2 466	3 341	3 933	5 307
Police avec garantie de 100/100	34 506	44 436	51 655	55 038	70 025	454	516	716	745	824
Police avec garantie de 75/75 SP1	25 899	30 197	31 083	23 673	32 466	379	385	468	343	404
Police avec garantie de 75/100 SP1	89 357	97 718	105 426	107 959	115 296	1 261	1 207	1 543	1 528	1 407
Police avec garantie de 100/100 SP1	19 494	15 612	15 612	15 612	21 576	265	187	222	216	259
Police avec garantie de 75/75 SP2	3 860	12 881	12 807	13 877	28 265	69	197	225	229	390
Police avec garantie de 75/100 SP2	9 178	14 686	18 252	18 053	61 436	165	225	321	298	849
Police avec garantie de 75/75 SP	661	652	652	652	757	8	7	8	8	8
Police avec garantie de 75/100 SP	776	959	1 018	2 392	3 278	9	10	12	27	32

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	13,75	12,07	14,35	13,92	12,04	1,68	(2,28)
Police avec garantie de 75/100	13,50	11,88	14,15	13,76	11,93	1,62	(2,27)
Police avec garantie de 100/100	13,14	11,61	13,87	13,53	11,77	1,53	(2,26)
Police avec garantie de 75/75 SP1	14,62	12,75	15,04	14,48	12,43	1,87	(2,29)
Police avec garantie de 75/100 SP1	14,11	12,36	14,64	14,16	12,21	1,75	(2,28)
Police avec garantie de 100/100 SP1	13,61	11,97	14,25	13,84	11,98	1,64	(2,28)
Police avec garantie de 75/75 SP2	17,99	15,29	17,58	16,50	13,82	2,70	(2,29)
Police avec garantie de 75/100 SP2	17,99	15,29	17,58	16,50	13,82	2,70	(2,29)
Police avec garantie de 75/75 SP	11,76	10,21	12,00	11,52	9,86	1,55	(1,79)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,62	10,11	11,91	11,46	9,82	1,51	(1,80)

Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	3,29	3,29	3,31	3,32	3,31
Police avec garantie de 75/100	3,51	3,51	3,53	3,54	3,53
Police avec garantie de 100/100	3,83	3,83	3,85	3,87	3,86
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,56	2,55	2,55	2,54	2,55
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,00	2,99	2,99	2,97	2,98
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,43	3,42	3,43	3,41	3,42
Police avec garantie de 75/75 SP	2,20	2,18	2,21	2,22	2,20
Police avec garantie de 75/100 SP	2,41	2,40	2,43	2,44	2,43

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,56	2,55	2,57	2,60	2,58
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,00	2,99	3,01	3,03	3,01
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,43	3,42	3,45	3,47	3,45

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,94	1,11	1,51	0,95	14,43

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'OBLIGATIONS DE BASE PLUS PARCOURS (MACKENZIE)
SF540

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	256 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	10	—
Montant à recevoir des courtiers	13	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	42 785	39 075
Total des placements	42 785	39 075
Total de l'actif	42 808 \$	39 331 \$
Passif		
Découverts	28 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	24
Montant à payer aux courtiers	—	4
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	28	28
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	42 780 \$	39 303 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	2 697 \$	(4 451) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	2 697	(4 451)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	523	545
Autres	60	64
Total des charges	583	609
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 114 \$	(5 060) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	39 303 \$	41 416 \$
Dépôts des titulaires de contrats	9 034	8 554
Retraits des titulaires de contrats	(7 671)	(5 607)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 114	(5 060)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	3 477	(2 113)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	42 780 \$	39 303 \$

Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 114 \$	(5 060) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	891	702
(Profits) pertes latents	(2 241)	4 916
Produit brut de la cession d'actifs	6 924	5 886
Paiements bruts pour achats d'actifs	(7 937)	(8 107)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(1 347)	(1 167)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(34)	181
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(17)	(116)
	<u>(1 647)</u>	<u>(2 765)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	9 034	8 554
Retraits des titulaires de contrats	(7 671)	(5 607)
	<u>1 363</u>	<u>2 947</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(284)	182
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	256	74
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	(28) \$	256 \$

Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds de revenu fixe canadien de base Plus Canada Vie, série S*	4 626 491	46 271	42 785
Total des placements		46 271	42 785

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Trésorerie et dépôts à court terme	7,28 %
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	5,98 %
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	5,72 %
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	4,66 %
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,46 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,46 %
Province de l'Ontario, 4,15 %, 02-12-2054	2,28 %
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	2,21 %
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	0,98 %
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	0,91 %
Banque Royale du Canada, 2,609 %, 01-11-2024	0,90 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 1,50 %, 15-02-2053, rendement réel	0,90 %
Rogers Communications Inc., 5,00 %, 17-12-2081	0,88 %
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	0,81 %
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	0,78 %
Bank of America Corp., 3,615 %, 16-03-2028	0,76 %
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	0,75 %
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	0,74 %
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	0,74 %
Province de l'Ontario, 4,05 %, 02-02-2032	0,67 %
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	0,67 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2052, rendement réel	0,67 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2051, rendement réel	0,61 %
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	0,60 %
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	0,60 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	238 042	276 612	359 570	249 478	31 512	2 271	2 519	3 736	2 692	314
Police avec garantie de 75/100	677 152	715 665	805 200	869 997	223 378	6 419	6 484	8 331	9 358	2 224
Police avec garantie de 75/75 SP1	368 454	249 546	203 292	149 214	64 690	3 573	2 297	2 125	1 615	646
Police avec garantie de 75/100 SP1	534 475	590 038	555 277	491 637	56 149	5 161	5 412	5 789	5 313	560
Police avec garantie de 75/75 SP2	120 680	46 681	72 017	23 651	—	1 258	455	786	263	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	87 373	48 501	58 416	73 009	48 067	911	473	637	811	484
Police avec garantie de 75/75 SP	80 916	67 492	52 575	28 861	8 101	791	626	553	314	81
Police avec garantie de 75/100 SP	254 401	147 228	92 871	62 331	21 736	2 474	1 361	975	676	217
Police avec garantie de 75/75 SPP	274 399	270 345	155 482	44 040	4 628	2 729	2 539	1 649	481	46
Police avec garantie de 75/100 SPP	493 673	369 296	231 885	81 148	—	4 890	3 455	2 452	884	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	519 341	538 108	500 022	223 333	—	5 024	4 948	5 223	2 412	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	737 631	929 133	815 357	368 189	—	7 104	8 516	8 498	3 972	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	18 208	23 780	63 545	35 726	—	175	218	662	385	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	9,54	9,11	10,39	10,79	9,98	0,43	(1,28)
Police avec garantie de 75/100	9,48	9,06	10,35	10,76	9,96	0,42	(1,29)
Police avec garantie de 75/75 SP1	9,70	9,21	10,45	10,82	9,98	0,49	(1,24)
Police avec garantie de 75/100 SP1	9,66	9,17	10,43	10,81	9,97	0,49	(1,26)
Police avec garantie de 75/75 SP2	10,42	9,76	10,91	11,11	—	0,66	(1,15)
Police avec garantie de 75/100 SP2	10,43	9,76	10,91	11,11	10,07	0,67	(1,15)
Police avec garantie de 75/75 SP	9,77	9,28	10,53	10,87	9,99	0,49	(1,25)
Police avec garantie de 75/100 SP	9,72	9,24	10,50	10,85	9,99	0,48	(1,26)
Police avec garantie de 75/75 SPP	9,95	9,39	10,60	10,92	10,01	0,56	(1,21)
Police avec garantie de 75/100 SPP	9,91	9,36	10,57	10,90	—	0,55	(1,21)
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	9,67	9,20	10,45	10,80	—	0,47	(1,25)
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	9,63	9,17	10,42	10,79	—	0,46	(1,25)
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	9,61	9,15	10,41	10,78	—	0,46	(1,26)

Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	1,98	2,00	2,00	2,00	1,95
Police avec garantie de 75/100	2,09	2,11	2,11	2,12	2,06
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,42	1,53	1,71	1,70	1,65
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,47	1,62	1,82	1,82	1,77
Police avec garantie de 75/75 SP	1,43	1,43	1,44	1,44	1,40
Police avec garantie de 75/100 SP	1,54	1,54	1,55	1,56	1,51
Police avec garantie de 75/75 SPP	0,86	0,97	1,14	1,13	1,12
Police avec garantie de 75/100 SPP	0,92	1,04	1,26	1,26	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,55	1,55	1,55	1,54	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	1,66	1,66	1,66	1,65	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	1,71	1,73	1,72	1,70	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	17,48	15,14	13,60	16,12	2,51

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES DE BASE PLUS PARCOURS
(MACKENZIE) SF541

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	11 \$	12 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	12 105	10 203
Total des placements	12 105	10 203
Total de l'actif	12 116 \$	10 215 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	1	6
Montant à payer aux courtiers	11	11
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	12	17
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	12 104 \$	10 198 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	694 \$	(822) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	694	(822)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	206	181
Autres	26	23
Total des charges	232	204
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	462 \$	(1 026) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	10 198 \$	10 017 \$
Dépôts des titulaires de contrats	3 149	2 711
Retraits des titulaires de contrats	(1 705)	(1 504)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	462	(1 026)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	1 906	181
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	12 104 \$	10 198 \$

Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	462 \$	(1 026) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	290	172
(Profits) pertes latents	(520)	1 188
Produit brut de la cession d'actifs	2 612	1 978
Paiements bruts pour achats d'actifs	(3 820)	(3 004)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(464)	(538)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(5)	24
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	13
	<u>(1 445)</u>	<u>(1 193)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	3 149	2 711
Retraits des titulaires de contrats	(1 705)	(1 504)
	<u>1 444</u>	<u>1 207</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(1)	14
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	12	(2)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	11 \$	12 \$

Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds d'obligations mondiales de base Plus Canada Vie, série S*	1 364 416	12 980	12 105
Total des placements		12 980	12 105

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Trésorerie et dépôts à court terme	10,42 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,25 %, 15-07-2029	4,75 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-01-2032, rendement réel	4,16 %
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 01-03-2028	3,87 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,13 %, 15-01-2031	3,86 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,50 %, 15-02-2033	3,73 %
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, 3,50 %, 14-04-2033	2,89 %
Nota do Tesouro Nacional, 10,00 %, 01-01-2027	2,53 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,875 %, 15-08-2033	2,44 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2052, rendement réel	2,03 %
République fédérale d'Allemagne, 0,00 %, 15-08-2052	1,79 %
Obligations du gouvernement d'Afrique du Sud, 8,88 %, 28-02-2035	1,69 %
Gouvernement du Mexique, 2,66 %, 24-05-2031	1,55 %
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	1,48 %
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, 4,25 %, 15-05-2034	1,41 %
République fédérative du Brésil, 6,25 %, 18-03-2031	1,27 %
États-Unis du Mexique, 8,50 %, 31-05-2029	1,27 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,88 %, 15-05-2032	1,13 %
Province de l'Alberta, 2,05 %, 01-06-2030	1,01 %
Bell Canada, 5,15 %, 14-11-2028	0,99 %
Commonwealth d'Australie, 1,75 %, 21-06-2051	0,98 %
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2030	0,87 %
America Movil SAB de CV, 9,50 %, 27-01-2031	0,85 %
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	0,85 %
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	0,83 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	123 023	71 372	81 303	82 139	23 311	1 168	652	822	851	231
Police avec garantie de 75/100	213 829	210 743	187 347	141 752	40 582	2 009	1 908	1 881	1 461	401
Police avec garantie de 75/75 SP1	228 864	73 844	59 752	69 631	39 342	2 202	681	608	724	390
Police avec garantie de 75/100 SP1	222 920	199 779	117 330	81 210	27 386	2 134	1 835	1 190	843	271
Police avec garantie de 75/75 SP2	14 428	15 826	32 532	—	—	152	156	348	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	17 840	20 822	18 332	1 892	627	188	206	196	20	6
Police avec garantie de 75/75 SP	4 309	6 702	7 309	6 753	1 991	42	62	75	70	20
Police avec garantie de 75/100 SP	14 076	11 587	13 954	9 762	5 165	136	107	142	102	51
Police avec garantie de 75/75 SPP	8 220	8 912	2 441	2 442	2 641	81	84	25	26	26
Police avec garantie de 75/100 SPP	29 376	39 715	46 694	33 361	10 341	288	372	480	349	103
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	219 798	252 453	225 417	76 424	—	2 135	2 348	2 311	800	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	151 602	179 746	177 478	105 119	—	1 463	1 663	1 813	1 098	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	11 088	13 412	12 319	2 484	—	106	124	126	26	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	9,49	9,13	10,11	10,36	9,91	0,36	(0,98)
Police avec garantie de 75/100	9,40	9,05	10,04	10,31	9,88	0,35	(0,99)
Police avec garantie de 75/75 SP1	9,62	9,22	10,17	10,39	9,91	0,40	(0,95)
Police avec garantie de 75/100 SP1	9,57	9,18	10,14	10,37	9,90	0,39	(0,96)
Police avec garantie de 75/75 SP2	10,53	9,90	10,70	—	—	0,63	(0,80)
Police avec garantie de 75/100 SP2	10,53	9,89	10,69	10,71	10,01	0,64	(0,80)
Police avec garantie de 75/75 SP	9,71	9,29	10,23	10,43	9,92	0,42	(0,94)
Police avec garantie de 75/100 SP	9,64	9,24	10,18	10,40	9,91	0,40	(0,94)
Police avec garantie de 75/75 SPP	9,87	9,41	10,32	10,48	9,93	0,46	(0,91)
Police avec garantie de 75/100 SPP	9,82	9,37	10,29	10,47	9,93	0,45	(0,92)
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	9,71	9,30	10,25	10,46	—	0,41	(0,95)
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	9,65	9,26	10,22	10,45	—	0,39	(0,96)
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	9,59	9,21	10,19	10,44	—	0,38	(0,98)

Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,34	2,35	2,35	2,35	2,26
Police avec garantie de 75/100	2,51	2,51	2,52	2,51	2,44
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,00	1,99	2,01	1,99	1,93
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,11	2,10	2,11	2,10	2,05
Police avec garantie de 75/75 SP	1,78	1,78	1,79	1,78	1,73
Police avec garantie de 75/100 SP	1,95	1,96	1,95	1,95	1,88
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,43	1,42	1,44	1,43	1,39
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,55	1,55	1,55	1,53	1,50
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,90	1,90	1,90	1,88	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	2,07	2,07	2,07	2,04	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	2,24	2,24	2,25	2,21	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	22,71	19,20	20,45	17,99	57,52

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES MULTISECTORIELLES
PARCOURS (BRANDYWINE) SF542

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	230 \$	412 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	307
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	251 943	205 776
Total des placements	251 943	205 776
Total de l'actif	252 173 \$	206 495 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	2	—
Montant à payer aux courtiers	168	289
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	170	289
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	252 003 \$	206 206 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	18 819 \$	(25 404) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	18 819	(25 404)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	2 160	1 829
Autres	253	207
Total des charges	2 413	2 036
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	16 406 \$	(27 440) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	206 206 \$	192 728 \$
Dépôts des titulaires de contrats	59 470	55 166
Retraits des titulaires de contrats	(30 079)	(14 248)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	16 406	(27 440)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	45 797	13 478
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	252 003 \$	206 206 \$

Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	16 406 \$	(27 440) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	1 594	656
(Profits) pertes latents	(10 603)	32 124
Produit brut de la cession d'actifs	10 470	5 511
Paiements bruts pour achats d'actifs	(37 818)	(44 816)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(9 810)	(7 376)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	309	(92)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(121)	79
	<u>(29 573)</u>	<u>(41 354)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	59 470	55 166
Retraits des titulaires de contrats	(30 079)	(14 248)
	<u>29 391</u>	<u>40 918</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(182)	(436)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	412	848
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	230 \$	412 \$

Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Canada Vie, série S*	27 268 648	279 023	251 943
Total des placements		279 023	251 943

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Obligations du Trésor des États-Unis, taux variable, 31-01-2025	21,14 %
Trésorerie et dépôts à court terme	6,08 %
Obligations d'État du Royaume-Uni, 3,75 %, 22-10-2053	5,77 %
États-Unis du Mexique, 8,00 %, 31-07-2053	4,47 %
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	3,79 %
Gouvernement de l'Espagne, 1,90 %, 31-10-2052, 144A	2,99 %
Petroleos Mexicanos, 5,35 %, 12-02-2028	2,35 %
République fédérative du Brésil, 10,00 %, 01-01-2027	2,25 %
Federal Home Loan Mortgage Corp., 4,50 %, 01-09-2052	1,47 %
New Fortress Energy Inc., 6,75 %, 15-09-2025, 144A	1,44 %
Federal Home Loan Mortgage Corp., taux variable, 25-01-2034, 144A	1,10 %
République de Colombie, 7,25 %, 26-10-2050	1,01 %
KeyBank NA, taux variable, 14-06-2024	0,99 %
UBS Group AG, taux variable, 12-08-2033, 144A	0,97 %
Ares Capital Corp., 7,00 %, 15-01-2027	0,94 %
Hudbay Minerals Inc., 4,50 %, 01-04-2026, 144A	0,91 %
Federal National Mortgage Assoc., taux variable, 25-10-2039, 144A	0,90 %
Air Canada, 3,88 %, 15-08-2026, 144A	0,86 %
Federal National Mortgage Assoc., taux variable, 25-07-2031, 144A	0,81 %
DISH Network Corp., 3,38 %, 15-08-2026, convertibles	0,80 %
Altice Financing SA, 5,00 %, 15-01-2028	0,79 %
Venture Global LNG Inc., 8,13 %, 01-06-2028, 144A	0,79 %
Baytex Energy Corp., 8,50 %, 30-04-2030, 144A	0,75 %
XP Controle Participacoes SA, 3,25 %, 01-07-2026, 144A	0,75 %
Federal Home Loan Mortgage Corp., taux variable, 25-12-2050, 144A	0,74 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	1 334 370	1 129 010	1 082 422	571 170	124 160	13 450	10 724	11 984	6 424	1 261
Police avec garantie de 75/100	3 619 266	3 045 844	2 629 506	1 107 496	184 704	36 155	28 720	28 949	12 406	1 872
Police avec garantie de 75/75 SP1	2 141 450	1 199 511	1 032 443	479 607	77 451	21 897	11 518	11 517	5 416	787
Police avec garantie de 75/100 SP1	3 996 094	3 182 507	2 264 374	960 223	110 145	40 654	30 439	25 186	10 824	1 118
Police avec garantie de 75/75 SP2	361 352	555 728	249 978	114 908	17 992	4 038	5 717	2 929	1 336	185
Police avec garantie de 75/100 SP2	705 259	538 377	436 609	224 972	41 268	7 881	5 539	5 115	2 616	424
Police avec garantie de 75/75 SP	137 594	132 437	102 231	53 488	17 590	1 420	1 281	1 146	606	179
Police avec garantie de 75/100 SP	402 333	297 441	241 934	89 288	39 059	4 121	2 860	2 701	1 009	397
Police avec garantie de 75/75 SPP	439 751	394 042	290 589	95 045	13 528	4 611	3 858	3 287	1 082	138
Police avec garantie de 75/100 SPP	716 772	572 893	380 638	140 250	10 085	7 478	5 588	4 293	1 594	103
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	236 268	257 021	233 702	79 578	—	2 379	2 428	2 562	882	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	284 114	348 278	292 247	108 627	—	2 842	3 274	3 194	1 203	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	6 043	8 207	19 678	11 365	—	60	77	214	126	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	10,08	9,50	11,07	11,25	10,16	0,58	(1,57)
Police avec garantie de 75/100	9,99	9,43	11,01	11,20	10,13	0,56	(1,58)
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,23	9,60	11,15	11,29	10,16	0,63	(1,55)
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,17	9,56	11,12	11,27	10,16	0,61	(1,56)
Police avec garantie de 75/75 SP2	11,18	10,29	11,72	11,63	10,27	0,89	(1,43)
Police avec garantie de 75/100 SP2	11,18	10,29	11,72	11,63	10,27	0,89	(1,43)
Police avec garantie de 75/75 SP	10,32	9,67	11,21	11,33	10,17	0,65	(1,54)
Police avec garantie de 75/100 SP	10,24	9,62	11,16	11,30	10,16	0,62	(1,54)
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,48	9,79	11,31	11,39	10,19	0,69	(1,52)
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,43	9,75	11,28	11,37	10,19	0,68	(1,53)
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	10,07	9,45	10,96	11,09	—	0,62	(1,51)
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	10,00	9,40	10,93	11,07	—	0,60	(1,53)
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	9,94	9,36	10,89	11,05	—	0,58	(1,53)

Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine)

SF542

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,33	2,33	2,31	2,31	2,30
Police avec garantie de 75/100	2,50	2,49	2,47	2,47	2,46
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,99	1,98	1,97	1,94	1,96
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,10	2,09	2,07	2,07	2,05
Police avec garantie de 75/75 SP	1,78	1,77	1,76	1,76	1,74
Police avec garantie de 75/100 SP	1,94	1,94	1,92	1,93	1,91
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,43	1,43	1,42	1,39	1,41
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,54	1,54	1,53	1,51	1,52
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,90	1,89	1,87	1,86	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	2,06	2,06	2,04	2,05	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	2,23	2,24	2,21	2,20	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,99	1,98	1,97	1,96	1,96
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,10	2,09	2,07	2,09	2,05
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,43	1,43	1,42	1,41	1,41
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,54	1,54	1,53	1,53	1,52

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	4,69	2,80	1,14	4,08	28,89

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'ACTIONNARIÉS CANADIENS PARCOURS (GIGWL) SF543

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	57 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	92
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	162 653	133 500
Total des placements	162 653	133 500
Total de l'actif	162 653 \$	133 649 \$
Passif		
Découverts	5 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	2	—
Montant à payer aux courtiers	31	24
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	38	24
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	162 615 \$	133 625 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	13 598 \$	681 \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	13 598	681
Charges		
Frais de gestion (note 8)	332	290
Autres	36	33
Total des charges	368	323
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	13 230 \$	358 \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	133 625 \$	145 960 \$
Dépôts des titulaires de contrats	28 953	15 907
Retraits des titulaires de contrats	(13 193)	(28 600)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	13 230	358
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	28 990	(12 335)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	162 615 \$	133 625 \$

Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	13 230 \$	358 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1 406)	(4 365)
(Profits) pertes latents	(6 844)	7 463
Produit brut de la cession d'actifs	126 827	24 516
Paiements bruts pour achats d'actifs	(142 382)	(11 508)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(5 348)	(3 779)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	94	17
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	7	115
	<u>(15 822)</u>	<u>12 817</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	28 953	15 907
Retraits des titulaires de contrats	(13 193)	(28 600)
	<u>15 760</u>	<u>(12 693)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(62)	124
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>57</u>	<u>(67)</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>(5) \$</u>	<u>57 \$</u>

Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds de croissance canadienne Canada Vie, série S*	6 334 147	138 982	162 653
Total des placements		138 982	162 653

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Banque Royale du Canada	7,64 %
La Banque Toronto-Dominion	6,60 %
Banque de Montréal	4,89 %
Canadian Natural Resources Ltd.	4,03 %
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,70 %
Shopify Inc.	3,05 %
Constellation Software Inc.	3,04 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,01 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,56 %
Brookfield Corp.	2,54 %
Enbridge Inc.	2,47 %
Intact Corporation financière	2,44 %
Les Compagnies Loblaw limitée	2,08 %
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	2,03 %
Ressources Teck Limitée, cat. B	2,00 %
Fairfax Financial Holdings Ltd., à droit de vote subalterne	1,92 %
Waste Connections Inc.	1,81 %
Banque Nationale du Canada	1,80 %
ARC Resources Ltd.	1,79 %
Dollarama Inc.	1,79 %
Pembina Pipeline Corp.	1,70 %
Tourmaline Oil Corp.	1,69 %
Brookfield Infrastructure Partners LP, parts de société en commandite	1,61 %
Boyd Group Services Inc.	1,55 %
Wheaton Precious Metals Corp.	1,55 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	159 321	137 005	95 998	50 919	12 914	2 079	1 681	1 211	530	133
Police avec garantie de 75/100	168 201	149 315	100 547	51 090	14 703	2 175	1 818	1 260	530	151
Police avec garantie de 75/75 SP1	161 652	158 991	86 915	38 903	10 163	2 150	1 979	1 107	407	105
Police avec garantie de 75/100 SP1	176 491	167 963	107 956	90 188	34 636	2 324	2 075	1 367	941	356
Police avec garantie de 75/75 SP2	15 629	18 225	22 823	96	7 153	230	246	308	1	75
Police avec garantie de 75/100 SP2	54 085	58 350	36 496	26 422	2 538	796	786	492	286	26
Police avec garantie de 75/75 SP	8 915	9 127	6 658	6 243	—	122	116	86	66	—
Police avec garantie de 75/100 SP	8 924	6 008	4 793	1 611	2 798	121	76	62	17	29
Police avec garantie de 75/75 SPP	355	—	—	136	—	5	—	—	1	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	672	325	—	5 804	1 582	9	4	—	62	16
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	422 553	378 788	334 563	124 631	—	5 457	4 552	4 089	1 245	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	328 878	320 232	281 106	135 270	—	4 192	3 811	3 413	1 347	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	30 573	31 687	35 901	11 451	—	385	373	433	114	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	13,05	12,27	12,61	10,42	10,30	0,78	(0,34)
Police avec garantie de 75/100	12,93	12,18	12,53	10,37	10,27	0,75	(0,35)
Police avec garantie de 75/75 SP1	13,30	12,45	12,74	10,47	10,30	0,85	(0,29)
Police avec garantie de 75/100 SP1	13,17	12,35	12,66	10,44	10,29	0,82	(0,31)
Police avec garantie de 75/75 SP2	14,73	13,48	13,48	10,84	10,43	1,25	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	14,73	13,48	13,48	10,84	10,43	1,25	—
Police avec garantie de 75/75 SP	13,71	12,75	12,96	10,59	—	0,96	(0,21)
Police avec garantie de 75/100 SP	13,60	12,67	12,89	10,55	10,33	0,93	(0,22)
Police avec garantie de 75/75 SPP	13,99	—	—	10,66	—	1,04	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	13,85	12,85	—	10,62	10,35	1,00	(0,18)
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	12,92	12,02	12,22	9,99	—	0,90	(0,20)
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	12,75	11,90	12,14	9,96	—	0,85	(0,24)
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	12,58	11,78	12,06	9,93	—	0,80	(0,28)

Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,70	2,70	2,70	2,72	2,65
Police avec garantie de 75/100	2,86	2,87	2,87	2,89	2,84
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,25	2,25	2,25	2,25	2,22
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,47	2,47	2,48	2,47	2,44
Police avec garantie de 75/75 SP	1,59	1,60	1,60	1,62	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,76	1,77	1,76	1,79	1,73
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,14	—	—	1,14	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,36	1,38	—	1,35	1,35
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,66	1,66	1,65	1,65	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	1,99	2,00	1,99	1,98	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	2,32	2,34	2,32	2,32	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,25	2,25	2,25	2,27	2,22
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,47	2,47	2,48	2,49	2,44
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,14	—	—	1,16	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,36	1,38	—	1,37	1,35

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	86,66	8,37	6,45	3,02	7,39

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS CONCENTRÉ D'ACTIONNAIRES CANADIENS PARCOURS
(GALIBIER) SF544

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	258 \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	50	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	53 574	44 813
Total des placements	53 574	44 813
Total de l'actif	53 882 \$	44 813 \$
Passif		
Découverts	— \$	85 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	4
Montant à payer aux courtiers	132	21
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	132	110
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	53 750 \$	44 703 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	2 684 \$	(1 735) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	2 684	(1 735)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 023	904
Autres	115	102
Total des charges	1 138	1 006
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 546 \$	(2 741) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	44 703 \$	41 736 \$
Dépôts des titulaires de contrats	15 349	9 837
Retraits des titulaires de contrats	(7 848)	(4 129)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 546	(2 741)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	9 047	2 967
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	53 750 \$	44 703 \$

Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 546 \$	(2 741) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(161)	(396)
(Profits) pertes latents	(1 264)	4 089
Produit brut de la cession d'actifs	5 115	5 055
Paiements bruts pour achats d'actifs	(11 192)	(10 100)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(1 259)	(1 958)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(54)	112
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	111	(76)
	<u>(7 158)</u>	<u>(6 015)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	15 349	9 837
Retraits des titulaires de contrats	(7 848)	(4 129)
	<u>7 501</u>	<u>5 708</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	343	(307)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	(85)	222
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	258 \$	(85) \$

Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts	Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds concentré d'actions canadiennes Canada Vie, série S*	4 342 506	51 204	53 574
Total des placements		51 204	53 574

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Banque Royale du Canada	6,66 %
La Banque Toronto-Dominion	4,82 %
Shopify Inc.	4,37 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,50 %
Banque de Montréal	3,48 %
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,24 %
Constellation Software Inc.	3,21 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,51 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,33 %
Enbridge Inc.	2,19 %
Mines Agnico-Eagle Limitée	2,12 %
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	1,65 %
Brookfield Corp.	1,64 %
Corporation Cameco	1,59 %
Intact Corporation financière	1,59 %
Thomson Reuters Corp.	1,53 %
Pembina Pipeline Corp.	1,51 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	1,50 %
Dollarama Inc.	1,44 %
Fortis Inc.	1,39 %
Fairfax Financial Holdings Ltd., à droit de vote subalterne	1,36 %
Tourmaline Oil Corp.	1,34 %
Nutrien Ltd.	1,26 %
WSP Global Inc.	1,26 %
Banque Nationale du Canada	1,24 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	595 367	471 182	403 671	197 603	35 590	7 391	5 676	5 173	2 193	374
Police avec garantie de 75/100	780 361	745 431	636 648	314 271	100 258	9 554	8 881	8 091	3 469	1 051
Police avec garantie de 75/75 SP1	719 528	459 324	380 657	243 390	115 040	9 042	5 585	4 909	2 711	1 210
Police avec garantie de 75/100 SP1	676 652	554 508	400 667	250 152	112 591	8 394	6 675	5 130	2 773	1 182
Police avec garantie de 75/75 SP2	80 513	64 495	88 740	22 510	77	1 129	854	1 217	260	1
Police avec garantie de 75/100 SP2	78 812	39 106	36 778	40 472	20 011	1 105	518	504	468	213
Police avec garantie de 75/75 SP	12 521	11 330	7 141	3 156	2 061	163	142	94	36	22
Police avec garantie de 75/100 SP	57 285	59 672	36 530	20 952	19 373	738	740	478	235	204
Police avec garantie de 75/75 SPP	31 962	32 987	25 169	34 444	2 512	423	417	334	390	26
Police avec garantie de 75/100 SPP	170 111	176 107	150 656	42 612	—	2 220	2 206	1 985	481	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	571 937	536 075	488 752	118 053	—	6 931	6 239	5 987	1 239	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	545 881	575 782	612 544	214 214	—	6 529	6 636	7 455	2 242	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	11 111	11 782	31 362	3 513	—	131	134	379	37	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	12,41	12,05	12,81	11,10	10,51	0,36	(0,76)
Police avec garantie de 75/100	12,24	11,91	12,71	11,04	10,48	0,33	(0,80)
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,57	12,16	12,90	11,14	10,52	0,41	(0,74)
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,41	12,04	12,80	11,09	10,50	0,37	(0,76)
Police avec garantie de 75/75 SP2	14,02	13,24	13,71	11,55	10,65	0,78	(0,47)
Police avec garantie de 75/100 SP2	14,02	13,24	13,71	11,55	10,65	0,78	(0,47)
Police avec garantie de 75/75 SP	13,04	12,52	13,17	11,28	10,56	0,52	(0,65)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,88	12,39	13,08	11,23	10,55	0,49	(0,69)
Police avec garantie de 75/75 SPP	13,22	12,65	13,27	11,33	10,58	0,57	(0,62)
Police avec garantie de 75/100 SPP	13,05	12,52	13,17	11,28	—	0,53	(0,65)
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	12,12	11,64	12,25	10,50	—	0,48	(0,61)
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	11,96	11,52	12,17	10,47	—	0,44	(0,65)
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	11,80	11,41	12,09	10,43	—	0,39	(0,68)

Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,71	2,71	2,72	2,74	2,66
Police avec garantie de 75/100	2,99	2,99	2,99	3,02	2,94
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,42	2,42	2,43	2,43	2,37
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,70	2,70	2,71	2,71	2,64
Police avec garantie de 75/75 SP	1,60	1,60	1,60	1,62	1,57
Police avec garantie de 75/100 SP	1,88	1,87	1,89	1,91	1,84
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,32	1,31	1,32	1,32	1,29
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,59	1,59	1,59	1,60	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,67	1,67	1,66	1,66	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	2,00	2,00	2,00	1,99	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	2,33	2,36	2,35	2,32	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,42	2,42	2,43	2,45	2,37
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,70	2,70	2,71	2,73	2,64
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,32	1,31	1,32	1,34	1,29
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,59	1,59	1,59	1,62	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	9,96	11,19	7,18	17,37	9,34

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'ACTION AMÉRICAINES PARCOURS (PUTNAM) SF545

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	160 \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	206	—
Montant à recevoir des courtiers	—	461
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	24 420	20 283
Total des placements	24 420	20 283
Total de l'actif	24 786 \$	20 744 \$
Passif		
Découverts	— \$	702 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	220
Montant à payer aux courtiers	68	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	68	922
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	24 718 \$	19 822 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	2 861 \$	780 \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	2 861	780
Charges		
Frais de gestion (note 8)	480	426
Autres	47	41
Total des charges	527	467
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 334 \$	313 \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	19 822 \$	16 735 \$
Dépôts des titulaires de contrats	5 362	4 279
Retraits des titulaires de contrats	(2 800)	(1 505)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 334	313
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	4 896	3 087
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	24 718 \$	19 822 \$

Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 334 \$	313 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(408)	(75)
(Profits) pertes latents	(1 941)	(313)
Produit brut de la cession d'actifs	22 569	3 527
Paiements bruts pour achats d'actifs	(23 845)	(6 546)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(512)	(392)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(426)	217
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	529	(468)
	<u>(1 700)</u>	<u>(3 737)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	5 362	4 279
Retraits des titulaires de contrats	(2 800)	(1 505)
	<u>2 562</u>	<u>2 774</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	862	(963)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	(702)	261
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	160 \$	(702) \$

Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds de valeur américaine Canada Vie, série S*	2 262 910	21 175	24 420
Total des placements		21 175	24 420

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Microsoft Corp.	3,58 %
Exxon Mobil Corp.	3,15 %
PulteGroup Inc.	2,95 %
Bank of America Corp.	2,64 %
Walmart Inc.	2,51 %
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	2,34 %
Oracle Corp.	2,32 %
QUALCOMM Inc.	2,28 %
Citigroup Inc.	2,18 %
McKesson Corp.	2,17 %
The Goldman Sachs Group Inc.	2,15 %
United Rentals Inc.	2,00 %
NRG Energy Inc.	1,93 %
The Charles Schwab Corp.	1,90 %
FedEx Corp.	1,89 %
Freeport-McMoRan Copper & Gold Inc.	1,81 %
Merck & Co. Inc.	1,81 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	1,80 %
General Motors Co.	1,72 %
ConocoPhillips	1,69 %
PNC Financial Services Group Inc.	1,67 %
Trésorerie et dépôts à court terme	1,66 %
The Cigna Group	1,64 %
The Procter & Gamble Co.	1,62 %
Shell PLC, cat. A	1,55 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	297 075	298 601	227 197	105 756	8 155	4 462	4 043	3 034	1 154	88
Police avec garantie de 75/100	393 306	387 621	335 533	159 797	44 258	5 826	5 191	4 444	1 734	473
Police avec garantie de 75/75 SP1	327 822	197 002	171 406	24 706	4 336	4 968	2 685	2 299	270	47
Police avec garantie de 75/100 SP1	260 858	281 692	266 805	40 333	35 864	3 902	3 800	3 552	439	384
Police avec garantie de 75/75 SP2	9 814	1 781	5 502	8 630	6 843	167	27	79	98	74
Police avec garantie de 75/100 SP2	85 545	79 188	46 709	11 469	918	1 456	1 182	669	130	10
Police avec garantie de 75/75 SP	4 674	5 539	6 487	97	—	74	78	89	1	—
Police avec garantie de 75/100 SP	21 084	21 798	25 344	1 070	685	328	303	345	12	7
Police avec garantie de 75/75 SPP	7 870	7 676	6 361	8 014	3 442	126	109	88	89	37
Police avec garantie de 75/100 SPP	19 020	20 631	11 967	—	—	297	287	163	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	122 909	87 352	84 432	28 917	—	1 770	1 123	1 060	294	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	86 523	71 260	65 804	35 063	—	1 227	906	820	355	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	8 207	6 969	7 524	2 480	—	115	88	93	25	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	15,02	13,54	13,35	10,91	10,72	1,48	0,19
Police avec garantie de 75/100	14,81	13,39	13,24	10,85	10,69	1,42	0,15
Police avec garantie de 75/75 SP1	15,16	13,63	13,41	10,94	10,72	1,53	0,22
Police avec garantie de 75/100 SP1	14,96	13,49	13,31	10,88	10,70	1,47	0,18
Police avec garantie de 75/75 SP2	17,02	14,93	14,32	11,37	10,87	2,09	0,61
Police avec garantie de 75/100 SP2	17,02	14,93	14,32	11,37	10,87	2,09	0,61
Police avec garantie de 75/75 SP	15,77	14,06	13,72	11,09	—	1,71	0,34
Police avec garantie de 75/100 SP	15,57	13,92	13,62	11,04	10,75	1,65	0,30
Police avec garantie de 75/75 SPP	15,93	14,18	13,80	11,12	10,78	1,75	0,38
Police avec garantie de 75/100 SPP	15,62	13,94	13,60	—	—	1,68	0,34
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	14,40	12,85	12,56	10,16	—	1,55	0,29
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	14,18	12,71	12,46	10,12	—	1,47	0,25
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	14,02	12,60	12,39	10,09	—	1,42	0,21

Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,78	2,79	2,83	2,83	2,79
Police avec garantie de 75/100	3,06	3,06	3,11	3,09	3,06
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,56	2,56	2,62	2,57	2,56
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,83	2,84	2,90	2,85	2,84
Police avec garantie de 75/75 SP	1,69	1,70	1,73	1,72	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,96	1,97	2,01	2,00	1,97
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,46	1,47	1,50	1,46	1,46
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,74	1,74	1,78	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,81	1,82	1,84	1,81	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	2,19	2,20	2,23	2,20	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	2,46	2,47	2,51	2,49	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,56	2,56	2,62	2,59	2,56
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,83	2,84	2,90	2,87	2,84
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,46	1,47	1,50	1,48	1,46

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	103,57	16,46	97,27	13,97	5,11

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS CONCENTRÉ D'ACTION AMÉRICAINES PARCOURS
(ARISTOTLE) SF546

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	31 \$	25 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	6	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	48 181	40 361
Total des placements	48 181	40 361
Total de l'actif	48 218 \$	40 386 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	9
Montant à payer aux courtiers	22	25
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	22	34
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	48 196 \$	40 352 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	7 091 \$	(3 741) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	7 091	(3 741)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	951	890
Autres	103	97
Total des charges	1 054	987
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	6 037 \$	(4 728) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	40 352 \$	44 103 \$
Dépôts des titulaires de contrats	8 008	4 630
Retraits des titulaires de contrats	(6 201)	(3 653)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	6 037	(4 728)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	7 844	(3 751)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	48 196 \$	40 352 \$

Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	6 037 \$	(4 728) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(575)	(581)
(Profits) pertes latents	(5 814)	5 130
Produit brut de la cession d'actifs	5 692	7 287
Paiements bruts pour achats d'actifs	(6 421)	(7 393)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(702)	(808)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(15)	21
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(3)	(56)
	<u>(1 801)</u>	<u>(1 128)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	8 008	4 630
Retraits des titulaires de contrats	(6 201)	(3 653)
	<u>1 807</u>	<u>977</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	6	(151)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	25	176
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	31 \$	25 \$

Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds concentré d'actions américaines Canada Vie, série S*	3 084 356	39 930	48 181
Total des placements		39 930	48 181

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Microsoft Corp.	4,36 %
Adobe Inc.	3,56 %
Parker Hannifin Corp.	3,55 %
Lennar Corp., cat. A	3,47 %
Martin Marietta Materials Inc.	3,19 %
ANSYS Inc.	3,02 %
Microchip Technology Inc.	2,96 %
Ameriprise Financial Inc.	2,94 %
Corteva Inc.	2,74 %
Capital One Financial Corp.	2,64 %
Amgen Inc.	2,57 %
The Blackstone Group Inc.	2,56 %
Autodesk Inc.	2,46 %
QUALCOMM Inc.	2,45 %
U.S. Bancorp	2,39 %
Trésorerie et dépôts à court terme	2,36 %
Sony Group Corp., CAAE	2,34 %
Merck & Co. Inc.	2,32 %
Atmos Energy Corp.	2,31 %
Danaher Corp.	2,31 %
RPM International Inc.	2,29 %
Honeywell International Inc.	2,27 %
Xylem Inc.	2,27 %
Ecolab Inc.	2,17 %
Teledyne Technologies Inc.	2,16 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	688 130	667 066	574 108	349 395	59 244	10 001	8 488	8 207	4 126	644
Police avec garantie de 75/100	489 416	518 051	601 265	265 865	81 483	7 015	6 519	8 524	3 122	883
Police avec garantie de 75/75 SP1	902 593	728 660	636 731	297 792	107 771	13 247	9 342	9 150	3 528	1 171
Police avec garantie de 75/100 SP1	496 738	471 627	685 100	129 806	79 098	7 197	5 986	9 773	1 530	858
Police avec garantie de 75/75 SP2	85 823	84 472	86 670	23 106	109	1 416	1 186	1 329	284	1
Police avec garantie de 75/100 SP2	64 805	129 100	68 632	18 053	13 269	1 069	1 813	1 052	222	146
Police avec garantie de 75/75 SP	22 626	26 009	15 646	20 026	7 438	345	344	230	240	82
Police avec garantie de 75/100 SP	74 655	89 351	41 068	17 900	8 260	1 124	1 170	599	215	90
Police avec garantie de 75/75 SPP	36 842	30 809	23 594	38 638	4 684	569	411	349	465	51
Police avec garantie de 75/100 SPP	140 846	167 666	122 133	38 227	—	2 146	2 213	1 792	458	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	142 013	112 573	99 314	30 006	—	1 951	1 341	1 316	325	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	153 572	128 027	129 522	49 219	—	2 078	1 507	1 703	531	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	2 810	2 711	6 046	709	—	38	32	79	9	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	14,53	12,72	14,30	11,81	10,86	1,81	(1,58)
Police avec garantie de 75/100	14,33	12,58	14,18	11,74	10,84	1,75	(1,60)
Police avec garantie de 75/75 SP1	14,68	12,82	14,37	11,84	10,87	1,86	(1,55)
Police avec garantie de 75/100 SP1	14,49	12,69	14,26	11,79	10,85	1,80	(1,57)
Police avec garantie de 75/75 SP2	16,50	14,04	15,33	12,31	11,01	2,46	(1,29)
Police avec garantie de 75/100 SP2	16,50	14,04	15,34	12,31	11,01	2,46	(1,30)
Police avec garantie de 75/75 SP	15,27	13,22	14,69	12,00	10,92	2,05	(1,47)
Police avec garantie de 75/100 SP	15,08	13,09	14,58	11,95	10,90	1,99	(1,49)
Police avec garantie de 75/75 SPP	15,43	13,33	14,78	12,05	10,93	2,10	(1,45)
Police avec garantie de 75/100 SPP	15,24	13,20	14,67	11,99	—	2,04	(1,47)
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	13,74	11,91	13,25	10,84	—	1,83	(1,34)
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	13,53	11,77	13,15	10,80	—	1,76	(1,38)
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	13,38	11,68	13,08	10,77	—	1,70	(1,40)

Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,82	2,82	2,85	2,84	2,78
Police avec garantie de 75/100	3,10	3,11	3,14	3,12	3,05
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,59	2,59	2,61	2,55	2,54
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,87	2,88	2,91	2,86	2,82
Police avec garantie de 75/75 SP	1,72	1,71	1,74	1,73	1,69
Police avec garantie de 75/100 SP	1,99	1,98	2,01	2,01	1,96
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,49	1,49	1,51	1,44	1,47
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,76	1,76	1,77	1,76	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,83	1,84	1,85	1,83	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	2,22	2,23	2,24	2,21	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	2,50	2,53	2,54	2,49	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,59	2,59	2,61	2,58	2,54
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,87	2,88	2,91	2,89	2,82
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,49	1,49	1,51	1,47	1,47
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,76	1,76	1,77	1,79	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	13,12	17,78	6,67	6,48	1,16

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES PARCOURS (SETANTA)
SF547

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	4	—
Montant à recevoir des courtiers	—	75
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	108 301	98 758
Total des placements	108 301	98 758
Total de l'actif	108 305 \$	98 833 \$
Passif		
Découverts	3 \$	459 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	13
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	3	472
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	108 302 \$	98 361 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	14 274 \$	(8 332) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	14 274	(8 332)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	233	163
Autres	27	18
Total des charges	260	181
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	14 014 \$	(8 513) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	98 361 \$	95 154 \$
Dépôts des titulaires de contrats	8 147	16 452
Retraits des titulaires de contrats	(12 220)	(4 732)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	14 014	(8 513)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	9 941	3 207
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	108 302 \$	98 361 \$

Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	14 014 \$	(8 513) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(138)	135
(Profits) pertes latents	(10 575)	10 987
Produit brut de la cession d'actifs	11 569	3 121
Paiements bruts pour achats d'actifs	(6 838)	(15 199)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(3 561)	(2 790)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(17)	151
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	75	16
	4 529	(12 092)
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	8 147	16 452
Retraits des titulaires de contrats	(12 220)	(4 732)
	(4 073)	11 720
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	456	(372)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	(459)	(87)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	(3) \$	(459) \$

Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds de valeur internationale Canada Vie, série S*	10 399 127	102 686	108 301
Total des placements		102 686	108 301

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
DCC PLC	6,18 %
Samsung Electronics Co. Ltd.	5,37 %
Ryanair Holdings PLC, CAAE	5,23 %
Alcon Inc.	4,83 %
EssilorLuxottica SA	4,65 %
Ferguson PLC	3,98 %
Deutsche Boerse AG	3,85 %
Novartis AG	3,63 %
CRH PLC	3,62 %
Sanofi SA	3,61 %
adidas AG	3,59 %
Alfresa Holdings Corp.	3,47 %
Bank of Ireland Group PLC	3,21 %
Diageo PLC	3,17 %
Thai Beverage PCL	3,11 %
Unilever PLC	3,06 %
GSK PLC	2,87 %
GEA Group AG	2,83 %
Trésorerie et dépôts à court terme	2,81 %
Tencent Holdings Ltd.	2,65 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	2,61 %
Sonova Holding AG	2,37 %
Telefonaktiebolaget LM Ericsson	2,15 %
The Swatch Group AG	2,12 %
Groupe Bruxelles Lambert SA*	1,96 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	115 960	75 000	54 215	30 524	5 838	1 202	697	570	300	61
Police avec garantie de 75/100	119 165	116 626	100 706	86 114	35 545	1 219	1 072	1 051	841	368
Police avec garantie de 75/75 SP1	122 199	67 062	52 785	15 453	4 612	1 282	628	559	152	48
Police avec garantie de 75/100 SP1	84 443	84 054	90 832	54 885	45 677	875	780	955	538	473
Police avec garantie de 75/75 SP2	3 257	1 032	1 492	168	—	38	11	17	2	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	1 081	2 206	2 269	—	3 222	13	23	26	—	34
Police avec garantie de 75/75 SP	1 784	1 475	298	—	578	19	14	3	—	6
Police avec garantie de 75/100 SP	29 125	28 078	14 783	24 057	7 083	313	268	159	239	74
Police avec garantie de 75/75 SPP	22 257	10 695	10 810	10 924	—	245	104	118	109	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	16 365	—	—	—	—	178	—	—	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	366 732	263 513	190 997	64 131	—	3 796	2 420	1 967	610	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	282 902	247 516	193 613	74 831	—	2 884	2 247	1 979	709	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	26 486	23 864	22 088	6 427	—	266	215	224	61	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	10,37	9,29	10,52	9,82	10,38	1,08	(1,23)
Police avec garantie de 75/100	10,23	9,19	10,44	9,76	10,35	1,04	(1,25)
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,49	9,37	10,58	9,85	10,38	1,12	(1,21)
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,36	9,28	10,51	9,81	10,37	1,08	(1,23)
Police avec garantie de 75/75 SP2	11,78	10,25	11,29	10,23	—	1,53	(1,04)
Police avec garantie de 75/100 SP2	11,74	10,22	11,25	—	10,53	1,52	(1,03)
Police avec garantie de 75/75 SP	10,86	9,62	10,78	—	10,43	1,24	(1,16)
Police avec garantie de 75/100 SP	10,75	9,55	10,73	9,93	10,41	1,20	(1,18)
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,03	9,74	10,88	10,01	—	1,29	(1,14)
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,85	—	—	—	—	1,24	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	10,35	9,18	10,30	9,52	—	1,17	(1,12)
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	10,19	9,08	10,22	9,48	—	1,11	(1,14)
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	10,06	8,99	10,16	9,45	—	1,07	(1,17)

Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,88	2,88	2,85	2,80	2,84
Police avec garantie de 75/100	3,16	3,16	3,14	3,11	3,10
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,60	2,59	2,58	2,51	2,55
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,87	2,88	2,85	2,79	2,81
Police avec garantie de 75/75 SP	1,77	1,77	1,76	—	1,74
Police avec garantie de 75/100 SP	2,05	2,04	2,04	2,02	2,00
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,48	1,49	1,47	1,43	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,76	—	—	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,89	1,89	1,87	1,86	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	2,28	2,28	2,25	2,24	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	2,61	2,61	2,58	2,57	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,60	2,59	2,58	2,53	2,55
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,87	2,88	2,85	2,81	2,81
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,48	1,49	1,47	1,45	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	6,63	3,38	5,28	5,91	1,66

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS CONCENTRÉ D' ACTIONS INTERNATIONALES PARCOURS (C
WORLDWIDE) SF548

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	252 \$	113 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	67	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	78 602	49 083
Total des placements	78 602	49 083
Total de l'actif	78 921 \$	49 196 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	35
Montant à payer aux courtiers	58	103
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	58	138
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	78 863 \$	49 058 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	10 312 \$	(2 866) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	10 312	(2 866)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 467	940
Autres	165	104
Total des charges	1 632	1 044
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	8 680 \$	(3 910) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	49 058 \$	41 849 \$
Dépôts des titulaires de contrats	28 029	14 125
Retraits des titulaires de contrats	(6 904)	(3 006)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	8 680	(3 910)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	29 805	7 209
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	78 863 \$	49 058 \$

Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	8 680 \$	(3 910) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(329)	89
(Profits) pertes latents	(9 211)	3 329
Produit brut de la cession d'actifs	3 573	3 633
Paiements bruts pour achats d'actifs	(22 780)	(13 899)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(772)	(552)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(102)	91
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(45)	(75)
	<u>(20 986)</u>	<u>(11 294)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	28 029	14 125
Retraits des titulaires de contrats	(6 904)	(3 006)
	<u>21 125</u>	<u>11 119</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	139	(175)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	113	288
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>252 \$</u>	<u>113 \$</u>

Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds concentré d'actions internationales Canada Vie, série S*	5 320 155	68 144	78 602
Total des placements		68 144	78 602

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Novo Nordisk AS	6,78 %
HDFC Bank Ltd., CAAE	5,76 %
ASML Holding NV	5,73 %
Ferguson PLC	5,44 %
Siemens AG	4,44 %
Hoya Corp.	3,95 %
Linde PLC	3,90 %
Nestlé SA	3,89 %
Sony Group Corp.	3,74 %
L'Oréal SA	3,72 %
SAP SE	3,68 %
AstraZeneca PLC	3,65 %
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3,63 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	3,22 %
Atlas Copco AB, cat. A	3,08 %
Assa Abloy AB	3,07 %
Keyence Corp.	3,02 %
Daikin Industries Ltd.	3,01 %
Deutsche Boerse AG	3,00 %
PT Bank Central Asia TBK	2,91 %
Samsung Electronics Co. Ltd., CIAE	2,87 %
SSE PLC	2,80 %
AIA Group Ltd.	2,71 %
Vinci SA	2,48 %
Diageo PLC	2,25 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	748 549	664 747	482 092	207 125	39 669	10 169	7 847	6 391	2 584	419
Police avec garantie de 75/100	1 271 997	886 283	600 269	440 997	60 596	16 998	10 326	7 880	5 465	638
Police avec garantie de 75/75 SP1	914 802	603 856	460 608	220 564	132 858	12 579	7 195	6 146	2 761	1 405
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 342 003	750 683	503 059	294 411	47 435	18 175	8 838	6 655	3 666	501
Police avec garantie de 75/75 SP2	156 120	121 422	167 467	45 494	—	2 420	1 588	2 389	593	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	174 385	103 230	73 779	15 763	4 129	2 703	1 350	1 052	205	44
Police avec garantie de 75/75 SP	47 429	41 614	17 530	11 152	10 468	677	510	239	141	111
Police avec garantie de 75/100 SP	56 870	53 927	58 129	15 366	9 317	799	654	785	194	99
Police avec garantie de 75/75 SPP	146 436	136 651	89 444	6 674	—	2 117	1 693	1 228	85	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	173 820	138 715	117 307	24 043	—	2 476	1 699	1 597	305	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	373 134	322 374	274 961	65 865	—	4 882	3 627	3 438	767	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	370 745	328 112	309 911	110 877	—	4 777	3 650	3 846	1 286	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	7 143	7 386	16 494	1 624	—	91	81	203	19	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	13,58	11,80	13,26	12,47	10,57	1,78	(1,46)
Police avec garantie de 75/100	13,36	11,65	13,13	12,39	10,54	1,71	(1,48)
Police avec garantie de 75/75 SP1	13,75	11,91	13,34	12,52	10,57	1,84	(1,43)
Police avec garantie de 75/100 SP1	13,54	11,77	13,23	12,45	10,55	1,77	(1,46)
Police avec garantie de 75/75 SP2	15,50	13,08	14,26	13,03	—	2,42	(1,18)
Police avec garantie de 75/100 SP2	15,50	13,08	14,26	13,03	10,72	2,42	(1,18)
Police avec garantie de 75/75 SP	14,27	12,27	13,62	12,68	10,62	2,00	(1,35)
Police avec garantie de 75/100 SP	14,06	12,12	13,51	12,61	10,60	1,94	(1,39)
Police avec garantie de 75/75 SPP	14,46	12,39	13,72	12,73	—	2,07	(1,33)
Police avec garantie de 75/100 SPP	14,25	12,25	13,61	12,67	—	2,00	(1,36)
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	13,08	11,25	12,50	11,64	—	1,83	(1,25)
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	12,88	11,12	12,41	11,60	—	1,76	(1,29)
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	12,72	11,01	12,33	11,56	—	1,71	(1,32)

Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,93	2,93	2,94	2,97	2,89
Police avec garantie de 75/100	3,26	3,26	3,28	3,33	3,23
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,65	2,65	2,65	2,66	2,60
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,98	2,98	2,99	3,02	2,93
Police avec garantie de 75/75 SP	1,82	1,82	1,83	1,86	1,79
Police avec garantie de 75/100 SP	2,16	2,17	2,16	2,20	2,13
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,54	1,54	1,55	1,55	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,87	1,88	1,87	1,89	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,89	1,89	1,89	1,89	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	2,28	2,28	2,28	2,28	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	2,61	2,62	2,63	2,61	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,65	2,65	2,65	2,69	2,60
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,98	2,98	2,99	3,05	2,93
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,54	1,54	1,55	1,58	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,87	1,88	1,87	1,92	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	5,55	8,48	8,38	14,97	0,87

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D' ACTIONS À GRANDE CAPITALISATION DE MARCHÉS
ÉMERGENTS PARCOURS (MACKENZIE) SF549

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	22	—
Montant à recevoir des courtiers	—	27
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	18 107	17 815
Total des placements	18 107	17 815
Total de l'actif	18 129 \$	17 842 \$
Passif		
Découverts	24 \$	44 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	7
Montant à payer aux courtiers	9	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	33	51
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	18 096 \$	17 791 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	2 636 \$	(3 302) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	2 636	(3 302)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	454	491
Autres	48	50
Total des charges	502	541
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 134 \$	(3 843) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	17 791 \$	23 682 \$
Dépôts des titulaires de contrats	1 011	1 770
Retraits des titulaires de contrats	(2 840)	(3 818)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 134	(3 843)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	305	(5 891)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	18 096 \$	17 791 \$

Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 134 \$	(3 843) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	456	678
(Profits) pertes latents	(2 566)	3 396
Produit brut de la cession d'actifs	3 700	4 974
Paiements bruts pour achats d'actifs	(1 356)	(2 390)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(526)	(772)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(29)	(18)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	36	(15)
	<u>1 849</u>	<u>2 010</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	1 011	1 770
Retraits des titulaires de contrats	(2 840)	(3 818)
	<u>(1 829)</u>	<u>(2 048)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	20	(38)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	(44)	(6)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	(24) \$	(44) \$

Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Canada Vie, série S*	1 506 446	19 359	18 107
Total des placements		19 359	18 107

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	6,85 %
Tencent Holdings Ltd.	4,87 %
Samsung Electronics Co. Ltd.	4,07 %
Petroleo Brasileiro SA, privilégiées	2,53 %
Trésorerie et dépôts à court terme	2,24 %
Kia Motors Corp.	2,09 %
Grupo Financiero Banorte SAB de CV, série O	2,05 %
BYD Co. Ltd.	1,99 %
Banco BTG Pactual SA, parts	1,86 %
MediaTek Inc.	1,80 %
Indian Oil Corp. Ltd.	1,77 %
BYD Electronic International Co. Ltd.	1,70 %
Novatek Microelectronics Corp.	1,69 %
Geely Automobile Holdings Ltd.	1,68 %
Hyundai Motor Co.	1,65 %
Rec Ltd.	1,65 %
Hana Financial Group Inc.	1,64 %
Kuaishou Technology Co. Ltd.	1,64 %
Alibaba Group Holding Ltd.	1,61 %
Gerdau SA, CAAE privilégiés	1,61 %
Power Finance Corp.	1,61 %
Kanzhun Ltd.	1,60 %
Nongfu Spring Co. Ltd.	1,59 %
SK Holdings Co. Ltd.	1,56 %
Zhengzhou Yutong Bus Co. Ltd., cat. A	1,54 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	236 935	261 472	306 505	90 526	4 367	2 889	2 848	4 024	1 178	48
Police avec garantie de 75/100	310 761	353 044	404 197	86 248	11 145	3 706	3 774	5 226	1 109	121
Police avec garantie de 75/75 SP1	171 961	239 229	280 042	68 535	3 642	2 120	2 624	3 688	891	39
Police avec garantie de 75/100 SP1	235 436	248 231	317 759	84 624	29 629	2 859	2 691	4 150	1 095	321
Police avec garantie de 75/75 SP2	28 634	30 646	33 362	13 233	—	402	372	472	180	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	85 496	94 366	124 405	33 750	19 737	1 199	1 145	1 761	458	218
Police avec garantie de 75/75 SP	14 004	9 481	11 310	6 588	459	178	107	152	87	5
Police avec garantie de 75/100 SP	16 694	22 268	44 728	3 684	9	209	247	595	48	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	30 673	27 613	26 424	17 725	—	398	315	358	235	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	4 699	5 597	24 424	1 929	—	60	63	328	25	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	202 510	182 895	115 552	39 911	—	2 248	1 801	1 362	463	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	155 416	172 167	119 695	47 421	—	1 702	1 679	1 401	548	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	11 656	12 899	14 195	4 845	—	126	125	165	57	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	12,19	10,89	13,13	13,02	10,92	1,30	(2,24)
Police avec garantie de 75/100	11,93	10,69	12,93	12,86	10,83	1,24	(2,24)
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,33	10,97	13,17	13,00	10,86	1,36	(2,20)
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,14	10,84	13,06	12,94	10,84	1,30	(2,22)
Police avec garantie de 75/75 SP2	14,03	12,13	14,16	13,59	—	1,90	(2,03)
Police avec garantie de 75/100 SP2	14,03	12,13	14,15	13,58	11,03	1,90	(2,02)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,73	11,24	13,40	13,14	10,91	1,49	(2,16)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,54	11,11	13,29	13,08	10,89	1,43	(2,18)
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,97	11,41	13,55	13,23	—	1,56	(2,14)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,77	11,28	13,43	13,16	—	1,49	(2,15)
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	11,10	9,85	11,79	11,60	—	1,25	(1,94)
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	10,96	9,75	11,71	11,56	—	1,21	(1,96)
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	10,81	9,66	11,63	11,53	—	1,15	(1,97)

Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des crédettes pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	3,26	3,25	3,23	3,35	3,25
Police avec garantie de 75/100	3,59	3,58	3,56	3,69	3,58
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,86	2,85	2,83	2,91	2,86
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,19	3,19	3,16	3,25	3,19
Police avec garantie de 75/75 SP	2,15	2,14	2,13	2,21	2,15
Police avec garantie de 75/100 SP	2,49	2,49	2,46	2,56	2,48
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,76	1,75	1,72	1,78	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	2,09	2,08	2,04	2,12	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	2,55	2,52	2,51	2,58	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	2,88	2,86	2,84	2,91	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	3,21	3,20	3,17	3,23	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,86	2,85	2,83	2,95	2,86
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,19	3,19	3,16	3,29	3,19
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,76	1,75	1,72	1,82	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	2,09	2,08	2,04	2,16	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	7,51	12,26	20,79	28,18	2,45

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'ACTION DE MARCHÉS ÉMERGENTS PARCOURS
(NORTHCAPE) SF550

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	68 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	26
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	118 623	108 121
Total des placements	118 623	108 121
Total de l'actif	118 623 \$	108 215 \$
Passif		
Découverts	17 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	27	—
Montant à payer aux courtiers	16	13
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	60	13
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	118 563 \$	108 202 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	16 960 \$	(17 386) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	16 960	(17 386)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 198	1 178
Autres	133	128
Total des charges	1 331	1 306
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	15 629 \$	(18 692) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	108 202 \$	116 606 \$
Dépôts des titulaires de contrats	9 157	15 828
Retraits des titulaires de contrats	(14 425)	(5 540)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	15 629	(18 692)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	10 361	(8 404)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	118 563 \$	108 202 \$

Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	15 629 \$	(18 692) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	983	774
(Profits) pertes latents	(16 155)	18 667
Produit brut de la cession d'actifs	13 153	5 176
Paiements bruts pour achats d'actifs	(6 695)	(14 324)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(1 788)	(2 055)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	53	97
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	3	20
	5 183	(10 337)
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	9 157	15 828
Retraits des titulaires de contrats	(14 425)	(5 540)
	(5 268)	10 288
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(85)	(49)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	68	117
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	(17) \$	68 \$

Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds concentré d'actions de marchés émergents Canada Vie, série S*	8 752 947	120 829	118 623
Total des placements		120 829	118 623

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	8,10 %
Samsung Electronics Co. Ltd.	7,50 %
Fomento Economico Mexicano SAB de CV (FEMSA), CAAE	5,97 %
Maruti Suzuki India Ltd.	5,30 %
HDFC Bank Ltd., CAAE	4,90 %
Dino Polska SA	4,89 %
Tata Consultancy Services Ltd.	4,88 %
PT Bank Central Asia TBK	4,40 %
Grupo Aeroportuario del Pacífico SAB de CV, CAAE	3,90 %
Woongjin Coway Co. Ltd.	3,83 %
Techtronic Industries Co. Ltd.	3,48 %
America Movil SAB de CV, CAAE	3,45 %
Trésorerie et dépôts à court terme	3,42 %
MercadoLibre Inc.	3,35 %
Samsung SDI Co. Ltd.	3,08 %
HDFC Bank Ltd.	2,49 %
Delta Electronics Inc.	2,45 %
PT Telekomunikasi Indonesia TBK, CAAE	2,08 %
Voltronic Power Technology Corp.	2,04 %
B3 SA – Brasil Bolsa Balcao	1,96 %
SK Hynix Inc.	1,93 %
Bharti Airtel Ltd.	1,87 %
Advantech Co. Ltd.	1,80 %
Grupo Financiero Banorte SAB de CV, série O	1,72 %
AIA Group Ltd.	1,69 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	597 158	677 073	728 817	208 874	23 729	7 172	7 253	9 451	2 849	241
Police avec garantie de 75/100	859 802	948 578	984 391	473 215	36 097	10 141	10 012	12 619	6 403	365
Police avec garantie de 75/75 SP1	535 920	460 338	455 261	140 941	53 718	6 547	4 996	5 957	1 931	545
Police avec garantie de 75/100 SP1	700 254	715 344	603 311	218 100	21 410	8 422	7 669	7 824	2 972	217
Police avec garantie de 75/75 SP2	102 293	257 372	218 420	112 529	12 690	1 435	3 109	3 084	1 614	131
Police avec garantie de 75/100 SP2	52 409	58 728	93 745	47 799	15 049	735	709	1 324	685	155
Police avec garantie de 75/75 SP	32 781	38 255	37 123	13 825	2 740	413	425	494	191	28
Police avec garantie de 75/100 SP	37 905	42 130	77 282	10 316	8 966	470	462	1 019	142	91
Police avec garantie de 75/75 SPP	66 090	66 451	58 388	22 135	—	849	750	785	308	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	62 788	88 458	70 464	14 631	5 097	794	986	940	203	52
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	261 401	256 604	216 309	46 090	—	3 114	2 701	2 731	606	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	247 566	259 073	236 306	74 616	—	2 911	2 701	2 964	979	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	7 868	8 253	12 494	682	—	91	85	156	9	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	12,01	10,71	12,97	13,64	10,15	1,30	(2,26)
Police avec garantie de 75/100	11,79	10,56	12,82	13,53	10,11	1,23	(2,26)
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,22	10,85	13,08	13,70	10,15	1,37	(2,23)
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,03	10,72	12,97	13,63	10,13	1,31	(2,25)
Police avec garantie de 75/75 SP2	14,02	12,08	14,12	14,34	10,31	1,94	(2,04)
Police avec garantie de 75/100 SP2	14,02	12,08	14,12	14,34	10,31	1,94	(2,04)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,60	11,11	13,30	13,84	10,19	1,49	(2,19)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,40	10,98	13,19	13,76	10,17	1,42	(2,21)
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,84	11,28	13,45	13,93	—	1,56	(2,17)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,65	11,15	13,34	13,86	10,19	1,50	(2,19)
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	11,91	10,53	12,62	13,16	—	1,38	(2,09)
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	11,76	10,42	12,54	13,12	—	1,34	(2,12)
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	11,61	10,32	12,46	13,08	—	1,29	(2,14)

Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	3,49	3,50	3,49	3,57	3,53
Police avec garantie de 75/100	3,83	3,83	3,80	3,90	3,86
Police avec garantie de 75/75 SP1	3,10	3,09	3,02	3,10	3,13
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,43	3,42	3,35	3,43	3,47
Police avec garantie de 75/75 SP	2,39	2,38	2,37	2,45	2,43
Police avec garantie de 75/100 SP	2,72	2,74	2,72	2,79	2,77
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,99	1,98	1,93	1,99	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	2,32	2,31	2,26	2,32	2,39
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	2,56	2,56	2,56	2,61	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	2,89	2,89	2,87	2,96	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	3,23	3,24	3,23	3,29	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	3,10	3,09	3,08	3,18	3,13
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,43	3,42	3,41	3,51	3,47
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,99	1,98	1,99	2,07	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	2,32	2,31	2,32	2,40	2,39

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	5,88	4,75	5,63	24,14	11,59

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS MONDIAL TACTIQUE PARCOURS (ILIM) SF551

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	4 \$	36 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	10	—
Montant à recevoir des courtiers	8	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	23 768	25 245
Total des placements	23 768	25 245
Total de l'actif	23 790 \$	25 281 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	10
Montant à payer aux courtiers	—	24
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	34
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	23 790 \$	25 247 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	4 158 \$	(3 396) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	4 158	(3 396)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	237	218
Autres	28	26
Total des charges	265	244
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 893 \$	(3 640) \$
État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats		
Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	25 247 \$	23 627 \$
Dépôts des titulaires de contrats	3 297	7 797
Retraits des titulaires de contrats	(8 647)	(2 537)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 893	(3 640)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(1 457)	1 620
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	23 790 \$	25 247 \$

Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 893 \$	(3 640) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(79)	(24)
(Profits) pertes latents	(3 740)	4 596
Produit brut de la cession d'actifs	8 528	1 842
Paiements bruts pour achats d'actifs	(2 893)	(6 945)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(339)	(1 176)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(20)	112
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(32)	5
	<u>5 318</u>	<u>(5 230)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	3 297	7 797
Retraits des titulaires de contrats	(8 647)	(2 537)
	<u>(5 350)</u>	<u>5 260</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(32)	30
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	36	6
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	4 \$	36 \$

Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds mondial tactique Canada Vie, série S*	1 898 683	21 875	23 768
Total des placements		21 875	23 768

Principaux titres :

Description des titres	% du total
Vanguard S&P 500 ETF	71,98 %
Vanguard FTSE Developed Markets ETF	27,66 %
Trésorerie et dépôts à court terme	0,36 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	596 698	569 567	472 250	138 323	—	7 048	5 777	5 626	1 379	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	525 420	560 233	511 867	199 388	—	6 110	5 616	6 050	1 980	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	25 244	26 946	37 180	8 175	—	290	268	437	81	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part ⁽¹⁾ (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	11,81	10,14	11,91	9,97	—	1,67	(1,77)
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	11,63	10,02	11,82	9,93	—	1,61	(1,80)
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	11,50	9,94	11,76	9,90	—	1,56	(1,82)

⁽¹⁾ Les activités du Fonds ont commencé le 13 janvier 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,93	1,95	1,91	1,85	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	2,32	2,34	2,30	2,25	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	2,59	2,63	2,60	2,52	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	12,01	7,49	2,04	6,96	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 13 janvier 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS ÉQUILIBRÉ (BG) SF552

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré (BG) SF552 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds équilibré (BG) SF552

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Beutel, Goodman & Company Ltd.

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	10 559 \$	22 980 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	1 880	1 314
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	786	662
Montant à recevoir des courtiers	—	78
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	188 724	146 812
Actions	400 634	325 292
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	589 358	472 104
Total de l'actif	602 583 \$	497 138 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	5 385
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	5 385
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	602 583 \$	491 753 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	47 085 \$	(3 632) \$
Produits (pertes) divers	86	66
Total des produits (pertes)	47 171	(3 566)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	12 525	9 388
Coût de transaction	42	93
Retenues d'impôt à la source	520	406
Autres	1 495	1 115
Total des charges	14 582	11 002
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	32 589 \$	(14 568) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	491 753 \$	379 373 \$
Dépôts des titulaires de contrats	153 363	171 134
Retraits des titulaires de contrats	(75 122)	(44 186)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	32 589	(14 568)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	110 830	112 380
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	602 583 \$	491 753 \$

Fonds équilibré (BG) SF552

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	32 589 \$	(14 568) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	3 092	(5 337)
(Profits) pertes latents	(32 625)	20 595
Produit brut de la cession d'actifs	216 452	192 210
Paiements bruts pour achats d'actifs	(304 173)	(308 716)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(566)	(323)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(124)	(666)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(5 307)	4 736
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(90 662)</u>	<u>(112 069)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	153 363	171 134
Retraits des titulaires de contrats	(75 122)	(44 186)
	<u>78 241</u>	<u>126 948</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(12 421)	14 879
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	22 980	8 101
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	10 559 \$	22 980 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	5 693 \$	3 507 \$
Dividendes reçus	10 682	7 603

Fonds équilibré (BG) SF552

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2030	289 000	233	243
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-03-2027	2 639 000	2 385	2 471
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-06-2030	378 000	326	338
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	2 305 000	1 641	1 732
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	8 840 000	7 964	8 123
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	3 941 000	3 556	3 174
Gouvernement du Canada, 2,25 %, 01-06-2029	947 000	880	909
Gouvernement du Canada, 2,50 %, 01-12-2032	5 636 000	5 373	5 375
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	5 419 000	5 113	5 267
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-09-2027	1 681 000	1 625	1 649
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 01-09-2028	372 000	366	373
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 01-12-2033	4 096 000	3 893	4 149
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 01-03-2028	741 000	739	749
Gouvernement du Canada, 4,50 %, 01-11-2025	251 000	251	254
Gouvernement du Canada, 5,00 %, 01-06-2037	2 383 000	2 861	2 870
Total des obligations du gouvernement fédéral		37 206	37 676
Obligations de gouvernements provinciaux			
British Columbia Investment Management Corp., 4,90 %, 02-06-2033	834 000	831	902
Ontario Teachers' Finance Trust, 1,10 %, 19-10-2027	1 389 000	1 327	1 261
Province de l'Alberta, 2,05 %, 01-06-2030	3 765 000	3 646	3 439
Province de l'Alberta, 2,90 %, 01-12-2028	398 000	430	387
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	692 000	580	571
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	3 318 000	3 228	2 819
Province de l'Alberta, 3,90 %, 01-12-2033	233 000	239	235
Province de la Colombie-Britannique, 2,75 %, 18-06-2052	1 788 000	1 618	1 429
Province de la Colombie-Britannique, 2,80 %, 18-06-2048	321 000	276	261
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	1 360 000	1 284	1 131
Province de la Colombie-Britannique, 3,55 %, 18-06-2033	2 470 000	2 301	2 427
Province de la Colombie-Britannique, 4,25 %, 18-12-2053	327 000	321	346
Province de l'Ontario, 1,05 %, 08-09-2027	3 899 000	3 605	3 562
Province de l'Ontario, 1,85 %, 01-02-2027	1 001 000	1 013	949
Province de l'Ontario, 1,90 %, 02-12-2051	3 728 000	2 838	2 461
Province de l'Ontario, 2,65 %, 02-12-2050	559 000	425	438
Province de l'Ontario, 2,70 %, 02-06-2029	1 249 000	1 182	1 199
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	4 832 000	5 019	4 432

Fonds équilibré (BG) SF552

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de gouvernements provinciaux (suite)			
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2043	5 498 000	5 687	5 105
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	7 861 000	7 625	7 788
Province de l'Ontario, 4,70 %, 02-06-2037	5 477 000	5 895	5 914
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	3 548 000	3 543	3 049
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2045	4 907 000	5 050	4 533
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	355 000	433	327
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	4 516 000	4 374	4 460
Province de Québec, 5,00 %, 01-12-2038	391 000	426	437
Province de Québec, 5,00 %, 01-12-2041	2 116 000	2 713	2 378
Province de la Saskatchewan, 5,80 %, 05-09-2033	178 000	200	206
Total des obligations de gouvernements provinciaux		66 109	62 446
Obligations de gouvernements municipaux			
Ville de Toronto, 1,60 %, 02-12-2030	537 000	490	471
Ville de Toronto, 3,25 %, 24-06-2046	1 460 000	1 481	1 240
Total des obligations de gouvernements municipaux		1 971	1 711
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 4,86 %, 31-07-2053	283 000	283	303
AltaGas Ltd., 4,638 %, 15-05-2026	1 451 000	1 438	1 452
AltaLink LP, 3,717 %, 03-12-2046	325 000	328	292
AltaLink LP, 5,463 %, 11-10-2055	416 000	416	491
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	1 081 000	1 081	1 031
Banque de Montréal, 4,537 %, 18-12-2028	727 000	727	731
Banque de Montréal, 5,039 %, 29-05-2028	1 513 000	1 513	1 547
Bell Canada, 5,25 %, 15-03-2029	845 000	844	881
Bell Canada, 6,10 %, 16-03-2035	189 000	203	207
Bell Canada Inc., 4,55 %, 09-02-2030	2 142 000	2 118	2 159
Bell Canada Inc., 5,85 %, 10-11-2032	167 000	167	182
Brookfield Renewable Partners ULC, 5,292 %, 28-10-2033	748 000	748	769
Calgary Airport Authority, 3,199 %, 07-10-2036	322 000	305	283
Calgary Airport Authority, 3,754 %, 07-10-2061	655 879	577	584
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,00 %, 07-12-2026	2 386 000	2 386	2 419
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,05 %, 07-10-2027	2 679 000	2 702	2 727
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,35 %, 20-04-2033	327 000	327	331

Fonds équilibré (BG) SF552

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28-07-2082	186 000	185	185
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 4,70 %, 10-05-2053	443 000	440	457
La Société Canadian Tire Ltée, 5,372 %, 16-09-2030	345 000	345	361
CDP Financial Inc., 3,70 %, 08-03-2028	416 000	415	417
CDP Financial Inc., 3,80 %, 02-06-2027	743 000	743	745
CDP Financial Inc., 3,95 %, 01-09-2029	1 739 000	1 734	1 771
CDP Financial Inc., 4,20 %, 02-12-2030	1 068 000	1 065	1 102
CU Inc., 3,174 %, 05-09-2051	168 000	152	135
CU Inc., 4,947 %, 18-11-2050	61 000	85	66
Enbridge Gas Distribution Inc., 4,95 %, 22-11-2050	467 000	553	494
Enbridge Gas Distribution Inc., 7,60 %, 29-10-2026	252 000	317	271
Enbridge Gas Inc., 3,65 %, 01-04-2050	943 000	919	811
Enbridge Gas Inc., 5,70 %, 06-10-2033	511 000	511	563
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	483 000	447	418
Enbridge Inc., 4,90 %, 26-05-2028	873 000	872	888
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	664 000	694	655
Enbridge Inc., 6,90 %, 15-11-2032	161 000	212	188
Enbridge Inc., 8,495 %, 15-01-2084	302 000	302	318
Enbridge Inc., 8,747 %, 15-01-2084	444 000	444	479
Enbridge Pipelines Inc., 4,20 %, 12-05-2051	530 000	472	454
Enbridge Pipelines Inc., 6,05 %, 12-02-2029	251 000	292	263
Banque Équitable, 1,983 %, 09-05-2024	972 000	951	960
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,467 %, 17-11-2028	878 000	878	915
Fiducie de titrisation automobile Ford, 1,162 %, 15-10-2025	55 889	54	55
Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,326 %, 10-11-2026	264 000	264	271
Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,382 %, 10-11-2028	211 000	211	221
Fortis Inc., 5,677 %, 08-11-2033	340 000	340	368
FortisAlberta Inc., 3,734 %, 18-09-2048	598 000	607	531
FortisBC Energy Inc., 2,54 %, 13-07-2050	573 000	464	403
FortisBC Energy Inc., 6,00 %, 02-10-2037	185 000	254	210
Gibson Energy Inc., 5,75 %, 12-07-2033	174 000	174	183
Société en commandite Holding FPI Granite, 6,074 %, 12-04-2029	437 000	437	463
Banque HSBC Canada, 4,81 %, 16-12-2024	806 000	806	804
Hydro One Inc., 5,54 %, 20-10-2025	1 025 000	1 025	1 046
Inter Pipeline Ltd., 5,76 %, 17-02-2028	1 101 000	1 112	1 137
Inter Pipeline Ltd., 5,849 %, 18-05-2032	676 000	675	694
Inter Pipeline Ltd., 6,59 %, 09-02-2034	422 000	422	454

Fonds équilibré (BG) SF552

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Interprovincial Pipeline Ltd., 8,20 %, 15-02-24	195 000	224	196
John Deere Financial Inc., 5,17 %, 15-09-2028	538 000	538	563
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	69 000	69	62
Magna International Inc., 4,95 %, 31-01-2031	353 000	353	363
Banque Manuvie du Canada, 1,337 %, 26-02-2026	618 000	615	581
Société Financière Manuvie, 5,409 %, 10-03-2033	484 000	484	495
NOVA Gas Transmission Ltd., 6,59 %, 01-12-2027	41 000	52	43
Nova Scotia Power Inc., 6,95 %, 25-08-2033	218 000	311	251
OMERS Finance Trust, 1,55 %, 21-04-2027	548 000	552	511
Pembina Pipeline Corp., 5,72 %, 22-06-2026	766 000	766	768
Penske Truck Leasing Canada Inc., 5,44 %, 08-12-2025	225 000	225	227
PSP Capital Inc., 0,90 %, 15-06-2026	2 479 000	2 391	2 308
Fonds de placement immobilier RioCan, 6,488 %, 29-09-2026	876 000	876	882
Rogers Communications Inc., 5,80 %, 21-09-2030	1 191 000	1 190	1 265
Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29-09-2025	1 497 000	1 477	1 464
Banque Royale du Canada, 4,50 %, 24-11-2080	1 298 000	1 340	1 236
Banque Royale du Canada, 4,632 %, 01-05-2028	1 189 000	1 189	1 199
Banque Royale du Canada, 4,642 %, 17-01-2028	1 312 000	1 311	1 323
Banque Royale du Canada, 5,235 %, 02-11-2026	2 550 000	2 531	2 603
Suncor Énergie Inc., 5,60 %, 17-11-2025	1 303 000	1 301	1 322
TELUS Corp., 4,95 %, 28-03-2033	621 000	620	629
TELUS Corp., 5,00 %, 13-09-2029	312 000	312	320
TELUS Corp., 5,60 %, 09-09-2030	1 158 000	1 157	1 225
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	1 493 000	1 468	1 446
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 29-12-2025	1 482 000	1 481	1 504
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,679 %, 02-08-2033	464 000	464	477
La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27-07-2082	974 000	970	963
The Consumers' Gas Co. Ltd., 9,85 %, 02-12-2024	70 000	81	73
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	1 052 000	1 071	1 023
La Banque Toronto-Dominion, 4,34 %, 27-01-2026	2 167 000	2 136	2 159
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	2 768 000	2 768	2 800
La Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 21-10-2027	1 463 000	1 447	1 509
La Banque Toronto-Dominion, 5,423 %, 10-07-2026	1 533 000	1 533	1 566
La Banque Toronto-Dominion, 5,491 %, 08-09-2028	3 457 000	3 478	3 616
La Banque Toronto-Dominion, 7,283 %, 31-10-2082	808 000	811	808
TransCanada PipeLines Ltd., 5,277 %, 15-07-2030	166 000	165	172
TransCanada PipeLines Ltd., 7,31 %, 15-01-2027	131 000	160	139

Fonds équilibré (BG) SF552

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
TransCanada PipeLines Ltd., 7,90 %, 15-04-2027	30 000	37	32
TransCanada PipeLines Ltd., 8,20 %, 15-08-2031	334 000	468	394
TransCanada PipeLines Ltd., 8,21 %, 25-04-2030	233 000	333	267
TransCanada PipeLines Ltd., 8,29 %, 05-02-2026	1 415 000	1 728	1 499
Union Gas Ltd., 3,59 %, 22-11-2047	310 000	289	266
Union Gas Ltd., 8,65 %, 10-11-2025	69 000	93	73
Vancouver Airport Fuel Facilities Corp., 2,168 %, 23-06-2025	1 396 000	1 319	1 345
Westcoast Energy Inc., 7,15 %, 20-03-2031	625 000	725	701
Westcoast Energy Inc., 7,30 %, 18-12-2026	1 806 000	2 228	1 906
Westcoast Energy Inc., 8,85 %, 21-07-2025	100 000	108	105
WSP Global Inc., 5,548 %, 22-11-2030	1 302 000	1 302	1 371
Total des obligations de sociétés – non convertibles		82 583	82 195
Total des obligations canadiennes		187 869	184 028
Obligations américaines			
Obligations de sociétés – non convertibles			
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	1 417 000	1 354	1 311
Total des obligations de sociétés – non convertibles		1 354	1 311
Total des obligations américaines		1 354	1 311
Obligations mondiales			
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	1 962 000	1 911	1 837
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	451 000	410	408
Royaume-Uni			
National Grid Electricity Transmission PLC, 2,301 % 22-06-2029	1 275 000	1 177	1 140
Total des obligations mondiales		3 498	3 385
Total des obligations		192 721	188 724

Fonds équilibré (BG) SF552

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Québecor Média inc., cat. B, à droit de vote subalterne	146 970	4 484	4 632
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	156 260	9 618	9 693
Consommation discrétionnaire			
Bombardier Produits Récréatifs inc.	54 410	5 466	5 159
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	30 600	4 925	4 306
Magna International Inc.	110 720	9 164	8 668
Restaurant Brands International Inc.	84 280	6 545	8 726
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	95 840	4 723	7 478
George Weston Ltée	26 490	3 428	4 358
Les Compagnies Loblaw limitée	17 210	1 828	2 208
Metro inc.	88 370	5 709	6 061
Saputo Inc.	191 760	6 472	5 145
Énergie			
Hydro One Ltd.	50 400	1 532	2 001
Suncor Énergie Inc.	187 090	6 780	7 942
Corporation TC Énergie	186 030	11 051	9 629
Produits financiers			
Banque de Montréal	78 370	9 510	10 275
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	99 340	4 433	5 287
Brookfield Corp.	136 430	6 570	7 251
Société Financière Manuvie	340 290	8 506	9 964
Banque Royale du Canada	150 580	18 692	20 178
La Financière Sun Life inc.	132 030	8 262	9 073
La Banque de Nouvelle-Écosse	49 140	3 520	3 170
La Banque Toronto-Dominion	199 220	16 364	17 057
Produits industriels			
CAE inc.	171 410	5 342	4 902
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	64 520	9 399	10 746
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	70 150	6 477	7 355
RB Global Inc.	96 840	7 503	8 587

Fonds équilibré (BG) SF552

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	36 440	3 930	5 173
Open Text Corp.	119 610	6 382	6 661
Matériaux			
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	111 010	6 546	6 615
Franco-Nevada Corp.	11 690	2 030	1 716
Nutrien Ltd.	57 300	4 684	4 277
Immobilier			
Colliers International Group Inc.	23 910	3 447	4 007
Services d'intérêt public			
Fortis Inc.	130 120	7 300	7 093
Total des actions ordinaires canadiennes		220 622	235 393
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Comcast Corp., cat. A	86 130	4 984	5 004
Omnicom Group Inc.	64 820	6 216	7 430
The Interpublic Group of Companies Inc.	116 260	5 105	5 028
Consommation discrétionnaire			
eBay Inc.	75 160	5 303	4 344
Gentex Corp.	98 110	4 046	4 247
Harley-Davidson Inc.	122 200	5 913	5 965
Polaris Inc.	35 360	5 415	4 440
Tempur Sealy International Inc.	75 220	2 852	5 080
Biens de consommation de base			
Campbell Soup Co.	84 310	5 130	4 829
Kellanova	75 150	5 881	5 567
Kimberly-Clark Corp.	35 990	6 171	5 795
WK Kellogg Co.	15 915	329	277
Produits financiers			
American Express Co.	32 410	6 368	8 045

Fonds équilibré (BG) SF552

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Produits financiers (suite)			
Ameriprise Financial Inc.	11 720	3 828	5 899
BlackRock Inc.	5 380	4 518	5 787
SEI Investments Company	65 470	4 892	5 513
The Carlyle Group Inc.	68 330	2 987	3 684
Soins de santé			
Amgen Inc.	23 560	7 113	8 991
Biogen Inc.	15 910	5 507	5 455
Cencora Inc.	10 830	1 767	2 947
Merck & Co. Inc.	38 690	4 437	5 589
Produits industriels			
Cummins Inc.	14 740	4 131	4 679
Flowserve Corp.	109 470	4 869	5 979
Masco Corporation	70 880	4 676	6 291
Parker Hannifin Corp.	4 110	1 469	2 509
Wabtec Corp.	26 430	2 835	4 444
Technologies de l'information			
Gen Digital Inc.	210 500	6 281	6 365
NetApp Inc.	70 560	6 427	8 242
QUALCOMM Inc.	43 590	6 911	8 354
Matériaux			
PPG Industries Inc.	6 570	1 129	1 302
Total des actions ordinaires américaines		137 490	158 081

Fonds équilibré (BG) SF552

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions ordinaires mondiales			
Guernsey			
Amdocs Limited	61 480	6 208	7 160
Total des actions ordinaires mondiales		6 208	7 160
Total des actions		364 320	400 634
Coûts de transaction (note 2)		(76)	
Total des placements		556 965	589 358

Fonds équilibré (BG) SF552

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds équilibré (BG) SF552 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds équilibré (BG) SF552

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	165 241 \$	75 \$	165 316 \$	1 653 \$
Total	165 241 \$	75 \$	165 316 \$	1 653 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			27,4 %	0,3 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	134 474 \$	29 \$	134 503 \$	1 345 \$
Total	134 474 \$	29 \$	134 503 \$	1 345 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			27,4 %	0,3 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2023

	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	2 033 \$	61 372 \$	69 587 \$	55 732 \$	188 724 \$

2022

	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	4 652 \$	41 478 \$	57 820 \$	42 862 \$	146 812 \$

Fonds équilibré (BG) SF552

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 14 307 \$ (11 732 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 2,4 % (2,4 % au 31 décembre 2022), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2023. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2023 ni en 2022.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2023		2022	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	3,8	1,2	4,0	1,2
AA	36,9	11,5	38,9	11,6
A	39,0	12,2	41,6	12,4
BBB	20,0	6,3	15,5	4,6
BB ou inférieure	0,3	0,1	—	—
Total	100,0	31,3	100,0	29,8

Fonds équilibré (BG) SF552

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 4 006 \$ (3 253 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 0,7 % (0,7 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			
	Actifs évalués à la juste valeur			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Obligations	— \$	188 724 \$	— \$	188 724 \$
Actions	400 634	—	—	400 634
Total des actifs évalués à la juste valeur	400 634 \$	188 724 \$	— \$	589 358 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs évalués à la juste valeur			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Obligations	— \$	146 812 \$	— \$	146 812 \$
Actions	325 292	—	—	325 292
Total des actifs évalués à la juste valeur	325 292 \$	146 812 \$	— \$	472 104 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds équilibré (BG) SF552

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	5 451 335	4 939 779	3 600 465	1 888 135	601 662	64 188	54 950	41 752	19 876	6 059
Police avec garantie de 75/100	24 089 404	20 914 351	14 751 534	7 200 584	1 566 325	281 039	231 028	170 251	75 605	15 767
Police avec garantie de 100/100	375 686	388 775	316 769	151 312	33 894	4 355	4 274	3 644	1 586	341
Police avec garantie de 75/75 SP1	3 330 026	2 886 868	1 746 882	804 071	187 575	39 787	32 471	20 411	8 498	1 890
Police avec garantie de 75/100 SP1	11 373 982	9 133 416	7 890 737	2 623 094	519 254	134 955	102 192	91 866	27 670	5 230
Police avec garantie de 100/100 SP1	268 088	200 814	142 152	50 012	19 063	3 152	2 231	1 647	526	192
Police avec garantie de 75/75 SP2	311 494	350 412	344 828	274 643	160 638	4 101	4 242	4 236	2 981	1 624
Police avec garantie de 75/100 SP2	1 762 884	1 762 044	1 435 355	699 232	242 107	23 207	21 331	17 632	7 590	2 448
Police avec garantie de 75/75 SP	308 796	269 469	177 298	100 874	38 687	3 808	3 105	2 106	1 075	390
Police avec garantie de 75/100 SP	2 268 857	1 909 066	1 415 521	463 030	79 391	27 720	21 839	16 731	4 924	801
Police avec garantie de 75/75 SPP	695 651	512 041	352 276	108 855	26 303	8 704	5 965	4 215	1 165	266
Police avec garantie de 75/100 SPP	608 554	700 343	409 428	226 700	43 200	7 562	8 115	4 882	2 422	436
Police avec garantie de 100/100 SPP	384	898	—	—	—	5	10	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	11,77	11,12	11,60	10,53	10,07	0,65	(0,48)
Police avec garantie de 75/100	11,67	11,05	11,54	10,50	10,07	0,62	(0,49)
Police avec garantie de 100/100	11,59	10,99	11,50	10,48	10,06	0,60	(0,51)
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,95	11,25	11,68	10,57	10,08	0,70	(0,43)
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,87	11,19	11,64	10,55	10,07	0,68	(0,45)
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,76	11,11	11,59	10,52	10,07	0,65	(0,48)
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,16	12,11	12,28	10,85	10,11	1,05	(0,17)
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,16	12,11	12,28	10,85	10,11	1,05	(0,17)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,33	11,52	11,88	10,66	10,09	0,81	(0,36)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,22	11,44	11,82	10,63	10,08	0,78	(0,38)
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,51	11,65	11,97	10,70	10,09	0,86	(0,32)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,43	11,59	11,92	10,68	10,09	0,84	(0,33)
Police avec garantie de 100/100 SPP	12,31	11,50	—	—	—	0,81	(0,36)

Fonds équilibré (BG) SF552

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds équilibré (BG) SF552

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds équilibré (BG) SF552

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds équilibré (BG) SF552

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds équilibré (BG) SF552

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds équilibré (BG) SF552

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des crédettes pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds équilibré (BG) SF552

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds équilibré (BG) SF552

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds équilibré (BG) SF552

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds équilibré (BG) SF552

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds équilibré (BG) SF552

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,70	2,69	2,68	2,64	2,65
Police avec garantie de 75/100	2,92	2,91	2,91	2,85	2,87
Police avec garantie de 100/100	3,08	3,07	3,06	3,01	3,02
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,34	2,33	2,33	2,29	2,30
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,51	2,51	2,49	2,45	2,47
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,73	2,73	2,74	2,68	2,69
Police avec garantie de 75/75 SP	1,58	1,57	1,57	1,55	1,55
Police avec garantie de 75/100 SP	1,80	1,80	1,79	1,76	1,77
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,23	1,22	1,22	1,20	1,21
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,40	1,39	1,39	1,36	1,37
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,60	1,61	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	40,10	47,03	63,21	94,47	2,26

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES (BG) SF553

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Beutel, Goodman & Company Ltd.

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	4 235 \$	6 690 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	388	342
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	50	212
Montant à recevoir des courtiers	—	6
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	237 532	192 332
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	237 532	192 332
Total de l'actif	242 205 \$	199 582 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	2 451
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	2 451
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	242 205 \$	197 131 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	20 283 \$	3 418 \$
Produits (pertes) divers	14	(1)
Total des produits (pertes)	20 297	3 417
Charges		
Frais de gestion (note 7)	4 802	3 242
Coût de transaction	26	50
Retenues d'impôt à la source	199	142
Autres	575	376
Total des charges	5 602	3 810
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	14 695 \$	(393) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	197 131 \$	115 490 \$
Dépôts des titulaires de contrats	54 238	95 443
Retraits des titulaires de contrats	(23 859)	(13 409)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	14 695	(393)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	45 074	81 641
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	242 205 \$	197 131 \$

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	14 695 \$	(393) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1 070)	(3 300)
(Profits) pertes latents	(12 461)	4 203
Produit brut de la cession d'actifs	21 635	34 141
Paiements bruts pour achats d'actifs	(53 304)	(114 480)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(46)	(125)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	162	29
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(2 445)	2 500
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(32 834)</u>	<u>(77 425)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	54 238	95 443
Retraits des titulaires de contrats	(23 859)	(13 409)
	<u>30 379</u>	<u>82 034</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(2 455)	4 609
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	6 690	2 081
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	4 235 \$	6 690 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	6 495 \$	4 126 \$

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Québecor Média inc., cat. B, à droit de vote subalterne	108 695	3 266	3 426
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	115 590	7 061	7 170
Consommation discrétionnaire			
Bombardier Produits Récréatifs inc.	40 255	4 018	3 817
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	22 690	3 699	3 193
Magna International Inc.	81 940	6 853	6 415
Restaurant Brands International Inc.	62 470	4 885	6 468
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	70 935	3 726	5 535
George Weston Ltée	19 585	2 694	3 222
Les Compagnies Loblaw limitée	12 745	1 391	1 635
Metro inc.	65 265	4 315	4 477
Saputo Inc.	141 880	4 659	3 807
Énergie			
Hydro One Ltd.	37 350	1 191	1 483
Suncor Énergie Inc.	138 485	5 192	5 879
Corporation TC Énergie	137 620	8 206	7 123
Produits financiers			
Banque de Montréal	58 085	7 181	7 616
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	73 325	3 313	3 902
Brookfield Corp.	100 815	4 974	5 358
Société Financière Manuvie	251 810	6 269	7 373
Banque Royale du Canada	111 445	14 158	14 933
La Financière Sun Life inc.	97 685	6 192	6 713
La Banque de Nouvelle-Écosse	36 415	2 614	2 349
La Banque Toronto-Dominion	147 425	12 414	12 622
Produits industriels			
CAE inc.	126 810	3 944	3 627
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	47 750	7 132	7 953
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	51 925	4 906	5 444
RB Global Inc.	71 675	5 615	6 355

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	26 955	2 949	3 826
Open Text Corp.	88 360	4 620	4 921
Matériaux			
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	81 975	4 978	4 885
Franco-Nevada Corp.	8 655	1 517	1 270
Nutrien Ltd.	42 405	3 706	3 166
Immobilier			
Colliers International Group Inc.	17 680	2 546	2 963
Services d'intérêt public			
Fortis Inc.	96 295	5 415	5 249
Total des actions ordinaires canadiennes		165 599	174 175
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Comcast Corp., cat. A	33 105	1 892	1 923
Omnicom Group Inc.	23 570	2 266	2 702
The Interpublic Group of Companies Inc.	44 685	1 919	1 933
Consommation discrétionnaire			
eBay Inc.	28 885	1 994	1 669
Gentex Corp.	37 710	1 522	1 632
Harley-Davidson Inc.	46 970	2 302	2 293
Polaris Inc.	13 595	2 018	1 707
Tempur Sealy International Inc.	28 905	1 114	1 952
Biens de consommation de base			
Campbell Soup Co.	32 400	1 968	1 856
Kellanova	28 880	2 267	2 140
Kimberly-Clark Corp.	13 835	2 353	2 227
WK Kellogg Co.	6 120	127	107
Produits financiers			
American Express Co.	12 460	2 509	3 093

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Produits financiers (suite)			
Ameriprise Financial Inc.	4 505	1 584	2 267
BlackRock Inc.	2 070	1 751	2 227
SEI Investments Company	25 160	1 894	2 119
The Carlyle Group Inc.	26 260	1 145	1 416
Soins de santé			
Amgen Inc.	9 060	2 774	3 458
Biogen Inc.	6 115	2 021	2 097
Cencora Inc.	4 160	732	1 132
Merck & Co. Inc.	14 870	1 752	2 148
Produits industriels			
Cummins Inc.	5 665	1 618	1 798
Flowserve Corp.	42 075	1 844	2 298
Masco Corporation	27 245	1 799	2 418
Parker Hannifin Corp.	1 575	581	961
Wabtec Corp.	10 160	1 157	1 708
Technologies de l'information			
Gen Digital Inc.	80 905	2 418	2 446
NetApp Inc.	27 120	2 467	3 168
QUALCOMM Inc.	16 755	2 650	3 211
Matériaux			
PPG Industries Inc.	2 525	443	500
Total des actions ordinaires américaines		52 881	60 606

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales			
Guernsey			
Amdocs Limited	23 625	2 446	2 751
Total des actions ordinaires mondiales		2 446	2 751
Total des actions		220 926	237 532
Coûts de transaction (note 2)		(59)	
Total des placements		220 867	237 532

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	63 357 \$	47 \$	63 404 \$	634 \$
Total	63 357 \$	47 \$	63 404 \$	634 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			26,2 %	0,3 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	51 826 \$	21 \$	51 847 \$	518 \$
Total	51 826 \$	21 \$	51 847 \$	518 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			26,3 %	0,3 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 2 375 \$ (1 923 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	237 532 \$	— \$	— \$	237 532 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	237 532 \$	— \$	— \$	237 532 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	192 332 \$	— \$	— \$	192 332 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	192 332 \$	— \$	— \$	192 332 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2 397 433	2 183 981	1 282 657	517 693	136 341	30 587	26 200	15 527	5 260	1 368
Police avec garantie de 75/100	5 329 186	4 567 391	2 558 303	825 893	108 145	67 399	54 430	30 830	8 371	1 085
Police avec garantie de 100/100	172 946	120 706	57 909	21 743	—	2 153	1 421	692	219	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 873 262	1 420 602	1 014 218	293 368	74 112	24 307	17 262	12 385	2 994	744
Police avec garantie de 75/100 SP1	6 023 173	4 730 315	2 482 206	656 270	182 118	77 437	57 078	30 168	6 682	1 828
Police avec garantie de 100/100 SP1	65 658	71 221	53 677	380	—	833	850	648	4	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	451 111	811 683	435 337	188 395	42 901	6 464	10 633	5 596	1 976	433
Police avec garantie de 75/100 SP2	736 936	712 965	486 896	216 536	83 853	10 559	9 339	6 258	2 271	845
Police avec garantie de 100/100 SP2	11 218	—	—	—	—	161	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	227 595	215 424	153 090	45 098	9 249	3 041	2 676	1 898	464	93
Police avec garantie de 75/100 SP	291 882	254 488	163 484	56 381	12 766	3 866	3 141	2 018	579	128
Police avec garantie de 100/100 SP	1 556	1 565	1 573	—	—	20	19	19	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	484 637	479 969	348 887	70 674	32 442	6 585	6 040	4 363	731	327
Police avec garantie de 75/100 SPP	633 278	623 416	399 650	60 130	21 976	8 526	7 790	4 974	620	221
Police avec garantie de 100/100 SPP	20 133	20 384	9 194	354	—	267	252	114	4	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	12,76	12,00	12,11	10,16	10,04	0,76	(0,11)
Police avec garantie de 75/100	12,65	11,92	12,05	10,14	10,03	0,73	(0,13)
Police avec garantie de 100/100	12,45	11,78	11,95	10,09	—	0,67	(0,17)
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,98	12,15	12,21	10,21	10,04	0,83	(0,06)
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,86	12,07	12,15	10,18	10,04	0,79	(0,08)
Police avec garantie de 100/100 SP1	12,68	11,94	12,07	10,14	—	0,74	(0,13)
Police avec garantie de 75/75 SP2	14,33	13,10	12,85	10,49	10,08	1,23	0,25
Police avec garantie de 75/100 SP2	14,33	13,10	12,85	10,49	10,08	1,23	0,25
Police avec garantie de 100/100 SP2	14,33	—	—	—	—	1,23	—
Police avec garantie de 75/75 SP	13,36	12,42	12,40	10,29	10,05	0,94	0,02
Police avec garantie de 75/100 SP	13,24	12,34	12,34	10,26	10,05	0,90	—
Police avec garantie de 100/100 SP	13,04	12,19	12,24	—	—	0,85	(0,05)
Police avec garantie de 75/75 SPP	13,59	12,58	12,51	10,34	10,06	1,01	0,07
Police avec garantie de 75/100 SPP	13,46	12,50	12,45	10,31	10,06	0,96	0,05
Police avec garantie de 100/100 SPP	13,28	12,37	12,36	10,27	—	0,91	0,01

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des crédettes pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,81	2,79	2,79	2,75	2,76
Police avec garantie de 75/100	3,02	3,02	3,02	2,95	2,97
Police avec garantie de 100/100	3,40	3,40	3,40	3,34	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,40	2,39	2,40	2,35	2,36
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,62	2,62	2,62	2,56	2,58
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,96	2,94	2,96	2,91	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,69	1,68	1,68	1,65	1,66
Police avec garantie de 75/100 SP	1,90	1,89	1,89	1,86	1,87
Police avec garantie de 100/100 SP	2,28	2,28	2,28	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,28	1,28	1,27	1,26	1,26
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,51	1,50	1,49	1,47	1,48
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,84	1,82	1,84	1,81	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	10,08	22,72	22,45	27,09	0,13

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À FAIBLE VOLATILITÉ (GESTION
DES CAPITAUX LONDON) SF554

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	206 \$	48 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	21	52
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	12
Montant à recevoir des courtiers	26	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	9 318	19 757
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	9 318	19 757
Total de l'actif	9 571 \$	19 869 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à payer aux courtiers	12	41
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	12	41
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	9 559 \$	19 828 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	1 570 \$	(117) \$
Produits (pertes) divers	4	6
Total des produits (pertes)	1 574	(111)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	206	138
Coût de transaction	21	25
Retenues d'impôt à la source	—	—
Autres	23	16
Total des charges	250	179
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 324 \$	(290) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	19 828 \$	14 413 \$
Dépôts des titulaires de contrats	2 894	7 883
Retraits des titulaires de contrats	(14 487)	(2 178)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 324	(290)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(10 269)	5 415
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	9 559 \$	19 828 \$

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 324 \$	(290) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1 021)	(146)
(Profits) pertes latents	(133)	830
Produit brut de la cession d'actifs	22 006	18 220
Paiements bruts pour achats d'actifs	(10 413)	(24 326)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	31	(12)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	12	(4)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(55)	29
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>11 751</u>	<u>(5 699)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	2 894	7 883
Retraits des titulaires de contrats	(14 487)	(2 178)
	<u>(11 593)</u>	<u>5 705</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	158	6
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	48	42
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	206 \$	48 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	443 \$	555 \$

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
BCE Inc.	4 342	269	227
Cineplex Inc.	3 417	31	29
Corus Entertainment Inc., cat. B, sans droit de vote	14 328	11	10
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	1 023	60	63
TELUS Corp.	7 803	217	184
Consommation discrétionnaire			
Dollarama Inc.	2 031	171	194
Restaurant Brands International Inc.	482	41	50
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	335	26	26
Empire Co. Ltd., cat. A, sans droit de vote	3 232	123	113
George Weston Ltée	627	81	103
Les Compagnies Loblaw limitée	1 675	157	215
Metro inc.	3 417	213	234
Saputo Inc.	110	3	3
Énergie			
CES Energy Solutions Corp.	8 529	30	29
Crescent Point Energy Corp.	13 949	128	128
Enbridge Inc.	5 139	263	245
Hydro One Ltd.	6 169	194	245
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	1 250	80	94
Keyera Corp.	1 880	60	60
Matr Corp.	4 396	77	67
MEG Energy Corp.	2 534	66	60
North American Construction Group Ltd.	1 234	36	34
Obsidian Energy Ltd.	5 157	57	46
Parkland Corp. of Canada	1 089	41	47
Pembina Pipeline Corp.	5 938	295	271
Secure Energy Services Inc.	3 162	26	30
Suncor Énergie Inc.	1 001	45	42
Corporation TC Énergie	2 032	118	105
Trican Well Service Ltd.	3 116	14	13

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits financiers			
La Société de Gestion AGF Limitée, cat. B, sans droit de vote	1 854	14	14
Banque de Montréal	1 863	222	244
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2 937	202	187
CI Financial Corp.	3 749	54	56
Fairfax Financial Holdings Ltd., à droit de vote subalterne	195	127	238
Intact Corporation financière	1 688	302	345
Société Financière Manuvie	8 905	221	261
Banque Nationale du Canada	859	83	87
Onex Corp., à droit de vote subalterne	663	61	61
Banque Royale du Canada	2 053	275	275
La Financière Sun Life inc.	5 731	381	395
La Banque de Nouvelle-Écosse	3 811	254	246
La Banque Toronto-Dominion	3 092	278	265
Thomson Reuters Corp.	1 570	220	305
Groupe TMX Ltée	6 882	193	221
Soins de santé			
Bausch Health Companies Inc.	812	8	9
Extendicare Inc.	929	7	7
Well Health Technologies Corp.	4 509	24	17
Produits industriels			
AG Growth International Inc.	530	28	27
Badger Infrastructure Solutions Ltd.	918	37	37
Bird Construction Inc.	1 408	16	20
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1 509	225	251
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	1 785	183	187
Doman Building Materials Group Ltd.	1 688	13	14
Hammond Power Solutions Inc.	294	22	24
NFI Group Inc.	2 975	39	41
RB Global Inc.	238	19	21
Groupe SNC-Lavalin inc.	748	26	32
Stantec Inc.	1 219	111	130
Toromont Industries Ltd.	607	61	70
Wajax Corp.	767	21	23
WSP Global Inc.	146	27	27

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Technologies de l'information			
Celestica Inc.	3 232	97	125
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	1 764	212	250
Computer Modelling Group Ltd.	1 644	16	17
Constellation Software Inc.	52	120	171
Converge Technology Solutions Corp.	7 450	31	31
Docebo Inc.	1 013	61	65
Open Text Corp.	2 986	163	166
The Descartes Systems Group Inc.	620	65	69
Matériaux			
Mines Agnico-Eagle Limitée	649	46	47
Aris Mining Corp.	639	3	3
Société aurifère Barrick	6 658	162	159
Cascades inc.	2 340	28	30
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	1 255	80	75
Dundee Precious Metals Inc.	5 000	44	42
Eldorado Gold Corp.	2 987	39	51
Equinox Gold Corp.	5 417	35	35
Franco-Nevada Corp.	679	121	100
IAMGOLD Corp.	9 523	37	32
New Gold Inc.	8 073	13	16
Stella-Jones Inc.	1 581	100	122
Torex Gold Resources Inc.	2 832	51	41
Wheaton Precious Metals Corp.	2 095	131	137
Immobilier			
FirstService Corp.	205	42	44
True North Commercial REIT	467	5	5

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Services d'intérêt public			
Canadian Utilities Ltd., cat. A, sans droit de vote	2 455	94	78
Emera Inc.	1 499	86	75
Fortis Inc.	4 175	237	228
Total des actions ordinaires canadiennes		8 806	9 318
Total des actions		8 806	9 318
Coûts de transaction (note 2)		(5)	
Total des placements		8 801	9 318

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	— \$	18 \$	18 \$	— \$
Total	— \$	18 \$	18 \$	— \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			0,2 %	— %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	— \$	1 \$	1 \$	— \$
Total	— \$	1 \$	1 \$	— \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			— %	— %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 93 \$ (198 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	9 318 \$	— \$	— \$	9 318 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	9 318 \$	— \$	— \$	9 318 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	19 757 \$	— \$	— \$	19 757 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	19 757 \$	— \$	— \$	19 757 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	96 093	97 706	37 040	217 115	201 251	1 126	1 089	430	2 093	2 047
Police avec garantie de 75/100	276 239	227 895	152 331	100 018	6 421	3 206	2 522	1 762	962	65
Police avec garantie de 100/100	12 778	15 108	6 002	3 818	—	146	165	69	37	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	79 108	76 791	51 822	4 074	—	945	868	608	39	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	292 647	198 845	59 495	25 956	2 660	3 462	2 233	695	251	27
Police avec garantie de 100/100 SP1	15 549	17 426	13 456	—	—	182	194	156	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	407	257	—	—	—	5	3	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	14 390	14 076	3 890	3 375	—	188	171	48	34	—
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	68 384	—	—	—	—	680	—
Police avec garantie de 75/75 SP	604	1 557	—	3 231	—	7	18	—	32	—
Police avec garantie de 75/100 SP	9 597	12 329	9 175	10 162	—	117	141	109	99	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	14 094	12 626	1 842	1 853	998	175	147	22	18	10

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	11,71	11,15	11,62	9,64	10,17	0,56	(0,47)
Police avec garantie de 75/100	11,61	11,07	11,57	9,61	10,17	0,54	(0,50)
Police avec garantie de 100/100	11,45	10,95	11,48	9,58	—	0,50	(0,53)
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,94	11,31	11,74	9,69	—	0,63	(0,43)
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,83	11,23	11,68	9,66	10,17	0,60	(0,45)
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,67	11,11	11,60	—	—	0,56	(0,49)
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,09	12,13	—	—	—	0,96	(0,18)
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,10	12,13	12,31	9,94	—	0,97	(0,18)
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	9,94	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	12,27	11,54	—	9,76	—	0,73	(0,36)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,15	11,46	11,85	9,74	—	0,69	(0,39)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,39	11,63	11,96	9,79	10,19	0,76	(0,33)

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des crédettes pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) **Autres charges**

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) **Attribution des revenus**

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) **Émission et rachat de parts**

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) **Coûts de transaction**

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,68	2,69	2,73	2,65	2,65
Police avec garantie de 75/100	2,90	2,90	2,93	2,85	2,87
Police avec garantie de 100/100	3,24	3,25	3,27	3,20	—
PS1 75/75 guarantee policy	2,22	2,22	2,25	2,18	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,44	2,45	2,46	2,40	2,41
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,78	2,77	2,81	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,57	1,58	—	1,54	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,79	1,79	1,82	1,76	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,33	1,32	1,35	1,32	1,32

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	81,13	104,59	181,70	48,26	4,55

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES (JPM) SF555

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions internationales (JPM) SF555 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : J.P. Morgan Asset Management

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	356 \$	210 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	8	4
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	39	33
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	13 187	10 777
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	13 187	10 777
Total de l'actif	13 590 \$	11 024 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à payer aux courtiers	1	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	1	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	13 589 \$	11 024 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	1 810 \$	(3 956) \$
Produits (pertes) divers	5	24
Total des produits (pertes)	1 815	(3 932)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	288	245
Coût de transaction	13	19
Retenues d'impôt à la source	45	68
Autres	34	29
Total des charges	380	361
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 435 \$	(4 293) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	11 024 \$	23 983 \$
Dépôts des titulaires de contrats	2 718	4 577
Retraits des titulaires de contrats	(1 588)	(13 243)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 435	(4 293)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	2 565	(12 959)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	13 589 \$	11 024 \$

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 435 \$	(4 293) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(20)	1 674
(Profits) pertes latents	(1 427)	2 917
Produit brut de la cession d'actifs	4 499	15 775
Paiements bruts pour achats d'actifs	(5 462)	(7 965)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(4)	3
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(6)	52
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	1	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(984)</u>	<u>8 163</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	2 718	4 577
Retraits des titulaires de contrats	(1 588)	(13 243)
	<u>1 130</u>	<u>(8 666)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	146	(503)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	210	713
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	356 \$	210 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	348 \$	637 \$

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales			
Australie			
BHP Group Ltd.	7 034	281	320
Goodman Group REIT	5 538	119	127
Autriche			
Erste Group Bank AG	1 635	74	88
Belgique			
KBC Group NV	1 561	149	134
Îles Caïmans			
Sands China Ltd.	18 400	92	71
Danemark			
Carlsberg AS	854	167	142
Genmab AS	128	64	54
Novo Nordisk AS	2 171	124	297
France			
Air Liquide SA	1 011	217	260
Capgemini SA	524	112	145
Engie SA	7 044	153	164
L'Oréal SA	251	124	165
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	242	206	260
Pernod Ricard SA*	350	90	82
Safran SA	878	163	205
Sanofi SA	1 037	148	136
Société Générale SA	2 650	87	93
TotalEnergies SE	2 315	151	209
Vinci SA	1 260	179	209
Allemagne			
Allianz SE	763	234	270
Deutsche Boerse AG	685	148	187
DHL Group	1 837	118	120
Infineon Technologies AG	2 992	139	165

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Allemagne (suite)			
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG	280	102	154
RWE AG	3 127	170	188
Hong Kong			
AIA Group Ltd.	14 200	204	164
Techtronic Industries Co. Ltd.	5 000	88	79
Inde			
HDFC Bank Ltd., CAAE	1 520	132	135
Italie			
UniCredit SPA	5 350	157	192
Japon			
Ajinomoto Co. Inc.	1 300	70	66
Bridgestone Corp.	2 800	139	154
Daikin Industries Ltd.	800	190	173
Hitachi Ltd.	1 900	174	182
Hoya Corp.	1 200	177	199
Keyence Corp.	400	241	233
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	11 900	109	135
Nippon Telegraph & Telephone Corp.	134 200	201	217
Recruit Holdings Co. Ltd.	2 600	137	146
Seven & i Holdings Co. Ltd.	2 100	123	110
Shimano Inc.	700	150	144
Shin-Etsu Chemical Co. Ltd.	5 700	219	317
SMC Corp.	200	140	142
Sony Group Corp.	1 800	217	227
Terumo Corp.	3 000	130	130
Tokio Marine Holdings Inc.	5 600	143	186
Tokyo Electron Ltd.	600	81	142
Jersey			
Ferguson PLC	434	70	110
Pays-Bas			
Airbus SE	718	128	147

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Pays-Bas (suite)			
ASML Holding NV	434	311	432
Stellantis NV	4 270	90	132
Singapour			
DBS Group Holdings Ltd.	6 500	183	218
Corée du Sud			
Samsung Electronics Co. Ltd., CIAE	88	159	175
Espagne			
Iberdrola SA	7 986	112	139
Industria de Diseno Textil SA	3 505	163	202
Suède			
Atlas Copco AB, cat. A	6 859	112	156
Sandvik AB	4 184	107	120
Svenska Handelsbanken AB, cat. A	8 125	108	117
Volvo AB, série B	6 570	178	226
Suisse			
Compagnie Financière Richemont SA	710	152	129
Nestlé SA	2 570	391	395
Roche Holding AG	679	327	261
Taiwan			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	999	122	138
Royaume-Uni			
3i Group PLC	5 686	165	232
AstraZeneca PLC	1 583	266	283
BP PLC	28 435	249	224
Diageo PLC	2 959	167	143
InterContinental Hotels Group PLC	1 406	148	168
Lloyds Banking Group PLC	231 565	194	186
London Stock Exchange Group PLC	1 145	151	179
Next PLC	911	118	125
Prudential PLC	7 341	164	110

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Royaume-Uni (suite)			
RELX PLC	4 069	142	213
Shell PLC	9 598	351	417
SSE PLC	2 922	92	92
Total des actions ordinaires mondiales		11 753	13 187
Total des actions		11 753	13 187
Coûts de transaction (note 2)		(21)	
Total des placements		11 732	13 187

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'actions internationales (JPM) SF555 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	4 691 \$	2 \$	4 693 \$	47 \$
Yen japonais	2 903	3	2 906	29
Livre sterling (Royaume-Uni)	2 269	—	2 269	23
Franc suisse	785	—	785	8
Autres devises	2 539	(8)	2 531	25
Total	13 187 \$	(3) \$	13 184 \$	132 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			97,0 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	4 307 \$	1 \$	4 308 \$	43 \$
Yen japonais	1 939	—	1 939	19
Livre sterling (Royaume-Uni)	1 375	—	1 375	14
Franc suisse	892	—	892	9
Autres devises	2 264	4	2 268	23
Total	10 777 \$	5 \$	10 782 \$	108 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			97,8 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 132 \$ (108 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	13 187 \$	— \$	— \$	13 187 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	13 187 \$	— \$	— \$	13 187 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	10 777 \$	— \$	— \$	10 777 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	10 777 \$	— \$	— \$	10 777 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	182 273	163 229	139 927	595 767	512 617	2 003	1 597	1 648	6 482	5 214
Police avec garantie de 75/100	329 061	253 689	231 498	111 499	13 224	3 583	2 465	2 713	1 210	134
Police avec garantie de 100/100	77 668	54 456	41 740	8 609	—	831	522	485	93	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	216 710	195 679	174 851	49 694	4 201	2 423	1 940	2 077	543	43
Police avec garantie de 75/100 SP1	214 268	299 749	196 497	80 272	5 380	2 362	2 940	2 318	874	55
Police avec garantie de 100/100 SP1	16 255	14 632	16 896	278	—	176	142	197	3	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	13 411	13 748	12 499	1 180	—	166	147	157	13	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	63 811	55 797	90 267	10 177	—	792	599	1 132	114	—
Police avec garantie de 100/100 SP2	31 781	—	—	—	—	394	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	7 349	8 240	6 309	3 014	—	85	84	76	33	—
Police avec garantie de 75/100 SP	11 753	12 519	60 281	3 164	—	134	126	724	35	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	38 909	28 825	25 903	11 856	—	456	296	315	131	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	15 906	16 373	26 642	11 762	8 813	184	166	322	130	90

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	10,99	9,79	11,78	10,88	10,17	1,20	(1,99)
Police avec garantie de 75/100	10,89	9,72	11,72	10,85	10,17	1,17	(2,00)
Police avec garantie de 100/100	10,70	9,59	11,62	10,80	—	1,11	(2,03)
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,18	9,91	11,88	10,93	10,18	1,27	(1,97)
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,02	9,81	11,80	10,89	10,17	1,21	(1,99)
Police avec garantie de 100/100 SP1	10,82	9,67	11,68	10,83	—	1,15	(2,01)
Police avec garantie de 75/75 SP2	12,40	10,73	12,54	11,25	—	1,67	(1,81)
Police avec garantie de 75/100 SP2	12,40	10,73	12,54	11,25	—	1,67	(1,81)
Police avec garantie de 100/100 SP2	12,41	—	—	—	—	1,68	—
Police avec garantie de 75/75 SP	11,51	10,14	12,06	11,02	—	1,37	(1,92)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,40	10,06	12,00	10,99	—	1,34	(1,94)
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,71	10,27	12,17	11,07	—	1,44	(1,90)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,55	10,16	12,08	11,03	10,19	1,39	(1,92)

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des crédettes pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,91	2,92	2,96	2,87	2,87
Police avec garantie de 75/100	3,14	3,15	3,15	3,09	3,09
Police avec garantie de 100/100	3,56	3,57	3,60	3,50	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,51	2,51	2,53	2,45	2,47
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,84	2,84	2,85	2,80	2,80
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,29	3,31	3,32	3,23	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,80	1,80	1,81	1,77	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,02	2,07	2,04	1,98	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,39	1,40	1,40	1,36	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,73	1,74	1,73	1,70	1,70

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	36,03	52,57	39,11	21,37	2,99

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'OCCASIONS D'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL (JPM)
SF556

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : J.P. Morgan Asset Management

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	1 709 \$	665 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	60	16
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	171	—
Montant à recevoir des courtiers	—	89
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	91 120	84 207
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	91 120	84 207
Total de l'actif	93 060 \$	84 977 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	541
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	541
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	93 060 \$	84 436 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	12 894 \$	(21 510) \$
Produits (pertes) divers	(10)	53
Total des produits (pertes)	12 884	(21 457)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	559	567
Coût de transaction	90	82
Retenues d'impôt à la source	210	153
Autres	62	62
Total des charges	921	864
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11 963 \$	(22 321) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice		
Dépôts des titulaires de contrats	6 330	17 348
Retraits des titulaires de contrats	(9 669)	(4 438)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11 963	(22 321)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	8 624	(9 411)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	93 060 \$	84 436 \$

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11 963 \$	(22 321) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	2 737	8 132
(Profits) pertes latents	(13 818)	14 706
Produit brut de la cession d'actifs	48 733	25 746
Paiements bruts pour achats d'actifs	(44 565)	(40 899)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(44)	(3)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(712)	701
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	89	(89)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>4 383</u>	<u>(14 027)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	6 330	17 348
Retraits des titulaires de contrats	(9 669)	(4 438)
	<u>(3 339)</u>	<u>12 910</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	1 044	(1 117)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	665	1 782
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	1 709 \$	665 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	1 692 \$	1 312 \$

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines			
Consommation discrétionnaire			
MercadoLibre Inc.	166	262	346
Yum China Holdings Inc.	13 707	990	771
Total des actions ordinaires américaines		1 252	1 117
Actions ordinaires mondiales			
Australie			
Goodman Group REIT	35 684	728	815
QBE Insurance Group Ltd.	56 488	769	755
Belgique			
KBC Group NV	9 186	842	789
Îles Caïmans			
Tencent Holdings Ltd.	20 900	1 480	1 041
Danemark			
Genmab AS	908	398	384
Novo Nordisk AS	30 070	1 919	4 116
France			
Air Liquide SA	10 633	2 373	2 738
Dassault Systèmes SE	15 704	1 011	1 016
L'Oréal SA	1 363	651	898
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	2 952	2 392	3 167
Safran SA	10 380	1 871	2 420
Sanofi SA	6 767	979	888
Schneider Electric SE	1 821	384	484
Vinci SA	11 005	1 547	1 830
Allemagne			
Beiersdorf AG	2 856	509	567
Delivery Hero SE	3 426	400	125
Deutsche Boerse AG	3 560	779	971
DHL Group	13 777	883	904
Infineon Technologies AG	32 620	1 606	1 803
SAP SE	4 693	1 006	957

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Allemagne (suite)			
Zalando SE	11 533	1 033	362
Inde			
HDFC Bank Ltd., CAAE	11 967	1 076	1 064
Irlande			
Linde PLC	2 979	1 011	1 606
Ryanair Holdings PLC, CAAE	3 517	541	621
Japon			
Advantest Corp.	10 100	460	455
Daikin Industries Ltd.	7 100	1 766	1 533
Hoya Corp.	11 500	1 716	1 904
Keyence Corp.	3 900	2 346	2 276
Otsuka Corp.	16 400	860	895
Rakuten Bank Ltd.	24 300	571	482
Recruit Holdings Co. Ltd.	36 700	1 585	2 056
Shimano Inc.	5 300	1 333	1 087
Shin-Etsu Chemical Co. Ltd.	45 200	1 669	2 512
Sony Group Corp.	20 300	2 461	2 557
Terumo Corp.	26 000	1 093	1 129
Tokio Marine Holdings Inc.	36 100	1 061	1 197
Jersey			
Ferguson PLC	4 324	769	1 101
Pays-Bas			
Adyen BV	122	307	208
Airbus SE	9 464	1 804	1 934
argenx SE	1 918	816	963
ASML Holding NV	4 888	3 363	4 871
Ferrari NV	796	276	355
Wolters Kluwer NV	5 844	742	1 100
Singapour			
DBS Group Holdings Ltd.	45 000	1 331	1 508

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Corée du Sud			
Samsung Electronics Co. Ltd.	6 162	471	495
Espagne			
Industria de Diseno Textil SA	32 849	1 568	1 894
Suède			
Atlas Copco AB, cat. A	111 208	1 895	2 535
Evolution AB	4 536	753	716
Volvo AB, série B	27 949	794	961
Suisse			
Compagnie Financière Richemont SA	11 211	2 302	2 044
Nestlé SA	30 780	4 535	4 726
Straumann Holding AG	3 637	646	777
Taiïwan			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	10 263	1 299	1 414
Royaume-Uni			
3i Group PLC	51 215	1 486	2 093
Allfunds Group PLC	35 663	595	335
AstraZeneca PLC	15 170	2 475	2 714
Diageo PLC	9 638	524	465
InterContinental Hotels Group PLC	19 177	1 831	2 295
London Stock Exchange Group PLC	11 639	1 678	1 822
Next PLC	2 011	282	276
Oxford Nanopore Technologies PLC	47 351	503	166
RELX PLC	46 615	1 624	2 442
SSE PLC	29 607	931	927

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Royaume-Uni (suite)			
The Sage Group PLC	23 360	473	462
Total des actions ordinaires mondiales		79 182	90 003
Total des actions		80 434	91 120
Coûts de transaction (note 2)		(110)	
Total des placements		80 324	91 120

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	35 627 \$	9 \$	35 636 \$	356 \$
Yen japonais	18 083	—	18 083	181
Livre sterling (Royaume-Uni)	12 321	—	12 321	123
Franc suisse	7 547	—	7 547	76
Autres devises	17 542	—	17 542	175
Total	91 120 \$	9 \$	91 129 \$	911 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			97,9 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	29 674 \$	— \$	29 674 \$	297 \$
Yen japonais	14 102	—	14 102	141
Livre sterling (Royaume-Uni)	10 934	—	10 934	109
Franc suisse	10 752	—	10 752	107
Autres devises	18 745	25	18 770	188
Total	84 207 \$	25 \$	84 232 \$	842 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			99,8 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 911 \$ (842 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	90 625 \$	495 \$	— \$	91 120 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	90 625 \$	495 \$	— \$	91 120 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	84 207 \$	— \$	— \$	84 207 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	84 207 \$	— \$	— \$	84 207 \$

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2023, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 1 au 31 décembre 2022).

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	349 154	343 848	343 240	636 810	503 200	4 006	3 533	4 670	8 062	5 193
Police avec garantie de 75/100	494 150	530 339	712 557	192 058	5 723	5 607	5 404	9 639	2 424	59
Police avec garantie de 100/100	111 427	117 648	110 675	73 011	4 121	1 242	1 183	1 484	917	42
Police avec garantie de 75/75 SP1	279 923	337 703	314 525	102 744	2 612	3 281	3 527	4 327	1 308	27
Police avec garantie de 75/100 SP1	376 725	395 722	385 806	119 780	5 703	4 345	4 083	5 263	1 519	59
Police avec garantie de 100/100 SP1	81 934	50 233	51 850	21 640	—	926	510	700	273	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	45 901	60 909	172 501	144 022	—	598	689	2 507	1 888	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	60 958	60 159	99 111	43 434	—	794	681	1 440	570	—
Police avec garantie de 75/75 SP	7 533	8 736	6 266	2 727	—	91	93	87	35	—
Police avec garantie de 75/100 SP	20 518	25 969	20 801	12 622	—	244	274	288	161	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	6 251	4 757	4 649	1 146	—	77	51	65	15	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	36 105	39 466	39 540	5 428	—	436	422	552	70	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	11,47	10,28	13,60	12,66	10,32	1,19	(3,32)
Police avec garantie de 75/100	11,35	10,19	13,53	12,62	10,32	1,16	(3,34)
Police avec garantie de 100/100	11,15	10,05	13,40	12,56	10,31	1,10	(3,35)
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,72	10,44	13,76	12,74	10,33	1,28	(3,32)
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,53	10,32	13,64	12,68	10,32	1,21	(3,32)
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,30	10,16	13,50	12,61	—	1,14	(3,34)
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,03	11,32	14,53	13,11	—	1,71	(3,21)
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,03	11,32	14,53	13,11	—	1,71	(3,21)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,01	10,64	13,93	12,82	—	1,37	(3,29)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,88	10,55	13,85	12,78	—	1,33	(3,30)
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,27	10,81	14,09	12,90	—	1,46	(3,28)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,08	10,68	13,97	12,84	—	1,40	(3,29)

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	3,06	3,07	3,10	3,03	3,03
Police avec garantie de 75/100	3,33	3,35	3,37	3,30	3,30
Police avec garantie de 100/100	3,75	3,76	3,78	3,71	3,71
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,55	2,55	2,56	2,52	2,52
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,94	2,94	2,97	2,91	2,91
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,43	3,44	3,47	3,40	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,96	1,95	1,97	1,94	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,22	2,22	2,24	2,18	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,44	1,44	1,44	1,42	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,83	1,83	1,85	1,80	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	50,19	30,34	29,30	17,84	5,07

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS SCIENCE ET TECHNOLOGIE (GESTION DES CAPITAUX
LONDON) SF557

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	10 203 \$	12 484 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	41	61
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	387 106	224 053
Instruments dérivés (note 7)	2 951	—
Total des placements	390 057	224 053
Total de l'actif	400 301 \$	236 598 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	79	5
Montant à payer aux courtiers	—	—
Instruments dérivés (note 7)	235	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	314	5
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	399 987 \$	236 593 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	123 029 \$	(85 727) \$
Produits (pertes) divers	(43)	182
Total des produits (pertes)	122 986	(85 545)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	8 153	6 454
Coût de transaction	84	69
Retenues d'impôt à la source	147	182
Autres	796	623
Total des charges	9 180	7 328
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	113 806 \$	(92 873) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	236 593 \$	312 561 \$
Dépôts des titulaires de contrats	94 011	38 406
Retraits des titulaires de contrats	(44 423)	(21 501)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	113 806	(92 873)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	163 394	(75 968)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	399 987 \$	236 593 \$

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	113 806 \$	(92 873) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(30 707)	25 940
(Profits) pertes latents	(90 214)	61 469
Produit brut de la cession d'actifs	208 341	125 944
Paiements bruts pour achats d'actifs	(253 189)	(129 626)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	20	(9)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	74	362
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(51 869)</u>	<u>(8 793)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	94 011	38 406
Retraits des titulaires de contrats	(44 423)	(21 501)
	<u>49 588</u>	<u>16 905</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(2 281)	8 112
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	12 484	4 372
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	10 203 \$	12 484 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	1 592 \$	1 429 \$

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes			
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	62 491	6 545	8 871
Constellation Software Inc.	9 565	18 280	31 424
The Descartes Systems Group Inc.	101 370	9 775	11 286
Total des actions ordinaires canadiennes		34 600	51 581
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. A	171 239	21 751	31 694
Consommation discrétionnaire			
Amazon.com Inc.	132 115	19 060	26 598
Produits financiers			
S&P Global Inc.	14 348	7 225	8 375
Soins de santé			
IDEXX Laboratories Inc.	11 036	7 127	8 117
Intuitive Surgical Inc.	16 866	5 802	7 539
Thermo Fisher Scientific Inc.	14 907	10 508	10 484
Produits industriels			
Danaher Corp.	22 293	6 300	6 834
Verisk Analytics Inc., cat. A	11 922	3 554	3 773
Technologies de l'information			
Amphenol Corp., cat. A	62 709	6 600	8 237
Apple Inc.	111 967	18 087	28 564
Gartner Inc.	18 652	9 239	11 149
Intuit Inc.	10 358	7 488	8 578
Keysight Technologies Inc.	29 817	6 974	6 285
MasterCard Inc., cat. A	13 827	6 490	7 814
Microsoft Corp.	62 763	20 170	31 272
NVIDIA Corp.	45 019	13 904	29 541
ON Semiconductor Corp.	58 797	7 045	6 508
Roper Technologies Inc.	23 009	14 277	16 625
ServiceNow Inc.	14 447	10 068	13 524

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Technologies de l'information (suite)			
Synopsys Inc.	20 375	12 832	13 901
Visa Inc., cat. A	23 007	6 646	7 937
Workday Inc.	23 959	7 091	8 764
Total des actions ordinaires américaines		228 238	302 113
Actions ordinaires mondiales			
Irlande			
Accenture PLC, cat. A	21 314	8 742	9 910
Pays-Bas			
ASML Holding NV	10 549	10 119	10 580
Ferrari NV	12 926	5 118	5 796
Suède			
Hexagon AB	448 537	7 076	7 126
Total des actions ordinaires mondiales		31 055	33 412
Total des actions		293 893	387 106

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2023

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie achetée		Monnaie vendue		Profit (perte) latent
		Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre	
1,3642	18 janvier 2024	Dollar canadien	57 440	Dollar américain	56 186	1 254
1,3691	4 février 2024	Dollar canadien	4 515	Dollar américain	4 404	111
1,3745	4 février 2024	Dollar canadien	2 012	Dollar américain	1 956	56
1,3573	4 février 2024	Dollar canadien	1 780	Dollar américain	1 747	33
1,3301	4 février 2024	Dollar canadien	9 478	Dollar américain	9 448	30
1,3747	4 février 2024	Dollar canadien	546	Dollar américain	531	15
1,3633	8 février 2024	Dollar canadien	54 475	Dollar américain	53 301	1 174
1,3684	8 février 2024	Dollar canadien	5 256	Dollar américain	5 128	128
1,3754	8 février 2024	Dollar canadien	1 931	Dollar américain	1 877	54
1,3717	8 février 2024	Dollar canadien	1 817	Dollar américain	1 769	48
1,3564	8 février 2024	Dollar canadien	2 075	Dollar américain	2 038	37
1,3408	8 février 2024	Dollar canadien	1 232	Dollar américain	1 221	11
				Actifs dérivés		2 951
0,7221	4 février 2024	Dollar américain	834	Dollar canadien	872	(38)
0,7330	4 février 2024	Dollar américain	1 682	Dollar canadien	1 733	(51)
0,7306	4 février 2024	Dollar américain	1 563	Dollar canadien	1 614	(51)
0,7236	8 février 2024	Dollar américain	914	Dollar canadien	954	(40)
0,7242	8 février 2024	Dollar américain	1 271	Dollar canadien	1 326	(55)
				Passifs dérivés		(235)
Total des contrats de change à terme						2 716
Total des instruments dérivés à la juste valeur						2 716
Coûts de transaction (note 2)						(57)
Total des placements						293 836
						389 822

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	229 989 \$	6 \$	229 995 \$	2 300 \$
Autres devises	7 126	—	7 126	71
Total	237 115 \$	6 \$	237 121 \$	2 371 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			59,3 %	0,6 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	181 291 \$	3 892 \$	185 183 \$	1 852 \$
Total	181 291 \$	3 892 \$	185 183 \$	1 852 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			78,3 %	0,8 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 3 871 \$ (2 241 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (0,9 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2023			
	Actifs évalués à la juste valeur			Total
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	387 106 \$	— \$	— \$	387 106 \$
Instruments dérivés	—	2 951	—	2 951
Total des actifs évalués à la juste valeur	387 106 \$	2 951 \$	— \$	390 057 \$
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	235 \$	— \$	235 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	387 106 \$	2 716 \$	— \$	389 822 \$

	2022			
	Actifs évalués à la juste valeur			Total
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	224 053 \$	— \$	— \$	224 053 \$
Instruments dérivés	—	—	—	—
Total des actifs évalués à la juste valeur	224 053 \$	— \$	— \$	224 053 \$
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	— \$	— \$	— \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	224 053 \$	— \$	— \$	224 053 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	4 932 311	5 162 958	4 631 308	2 927 880	692 325	87 914	63 175	80 053	42 497	7 224
Police avec garantie de 75/100	6 595 121	5 768 491	5 433 777	3 511 174	284 432	116 914	70 293	93 659	50 887	2 968
Police avec garantie de 100/100	517 518	530 592	548 341	517 897	42 336	8 948	6 344	9 330	7 454	441
Police avec garantie de 75/75 SP1	3 850 078	3 396 401	3 036 375	1 479 231	105 731	70 093	42 233	53 064	21 597	1 104
Police avec garantie de 75/100 SP1	4 762 196	3 183 198	3 029 302	1 652 299	181 440	85 525	39 174	52 567	24 033	1 894
Police avec garantie de 100/100 SP1	604 567	332 130	494 987	476 739	—	10 613	4 017	8 489	6 890	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	138 419	132 740	262 885	159 563	—	2 791	1 784	4 844	2 397	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	347 566	315 967	262 588	161 573	27 599	7 009	4 247	4 839	2 427	289
Police avec garantie de 100/100 SP2	103 095	8 498	2 092	—	—	2 079	114	39	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	61 842	61 018	74 285	73 604	3 311	1 153	773	1 315	1 082	35
Police avec garantie de 75/100 SP	112 816	119 137	80 361	29 964	885	2 093	1 503	1 418	440	9
Police avec garantie de 100/100 SP	2 051	2 605	3 059	671	—	37	32	53	10	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	78 652	86 078	62 411	38 899	—	1 499	1 108	1 117	575	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	166 417	125 940	84 586	22 619	—	3 128	1 604	1 503	333	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	10 378	15 292	15 423	6 748	971	191	192	271	99	10

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	17,82	12,24	17,29	14,51	10,43	5,58	(5,05)
Police avec garantie de 75/100	17,73	12,19	17,24	14,49	10,43	5,54	(5,05)
Police avec garantie de 100/100	17,29	11,96	17,01	14,39	10,42	5,33	(5,05)
Police avec garantie de 75/75 SP1	18,21	12,43	17,48	14,60	10,44	5,78	(5,05)
Police avec garantie de 75/100 SP1	17,96	12,31	17,35	14,55	10,44	5,65	(5,04)
Police avec garantie de 100/100 SP1	17,56	12,10	17,15	14,45	—	5,46	(5,05)
Police avec garantie de 75/75 SP2	20,17	13,44	18,43	15,02	—	6,73	(4,99)
Police avec garantie de 75/100 SP2	20,17	13,44	18,43	15,02	10,48	6,73	(4,99)
Police avec garantie de 100/100 SP2	20,17	13,44	18,43	—	—	6,73	(4,99)
Police avec garantie de 75/75 SP	18,65	12,67	17,70	14,70	10,45	5,98	(5,03)
Police avec garantie de 75/100 SP	18,55	12,61	17,65	14,68	10,45	5,94	(5,04)
Police avec garantie de 100/100 SP	18,09	12,38	17,42	14,58	—	5,71	(5,04)
Police avec garantie de 75/75 SPP	19,05	12,87	17,89	14,79	—	6,18	(5,02)
Police avec garantie de 75/100 SPP	18,79	12,74	17,77	14,73	—	6,05	(5,03)
Police avec garantie de 100/100 SPP	18,37	12,52	17,56	14,64	10,45	5,85	(5,04)

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de catégorie Individuelle sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de catégorie Individuelle :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,97	2,98	2,96	2,96	2,98
Police avec garantie de 75/100	3,10	3,11	3,09	3,11	3,11
Police avec garantie de 100/100	3,71	3,72	3,69	3,71	3,71
PS1 75/75 guarantee policy	2,46	2,47	2,45	2,45	2,47
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,79	2,80	2,77	2,78	2,80
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,34	3,34	3,33	3,34	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,88	1,89	1,87	1,87	1,88
Police avec garantie de 75/100 SP	2,01	2,01	1,99	2,01	2,01
Police avec garantie de 100/100 SP	2,61	2,62	2,61	2,61	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,37	1,37	1,36	1,35	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,70	1,70	1,68	1,70	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	2,24	2,25	2,23	2,24	2,25

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	67,50	51,89	19,40	10,48	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'OBLIGATIONS TACTIQUE (GIP) SF558

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	16 582 \$	33 492 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	3 592	3 260
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	21	1 120
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	517 596	451 300
Actions	14 646	21 985
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés (note 7)	1 615	393
Total des placements	533 857	473 678
Total de l'actif	554 052 \$	511 550 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	397	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés (note 7)	498	1 494
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	895	1 494
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	553 157 \$	510 056 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	35 084 \$	(60 663) \$
Produits (pertes) divers	528	606
Total des produits (pertes)	35 612	(60 057)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	219	106
Coût de transaction	3	16
Retenues d'impôt à la source	—	2
Autres	4	89
Total des charges	226	213
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	35 386 \$	(60 270) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	510 056 \$	536 158 \$
Dépôts des titulaires de contrats	35 376	59 942
Retraits des titulaires de contrats	(27 661)	(25 774)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	35 386	(60 270)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	43 101	(26 102)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	553 157 \$	510 056 \$

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	35 386 \$	(60 270) \$
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	(799)	(207)
(Profits) pertes réalisés	20 925	30 601
(Profits) pertes latents	(35 809)	45 903
Produit brut de la cession d'actifs	381 294	423 687
Paiements bruts pour achats d'actifs	(426 786)	(467 307)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(332)	(845)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	1 099	(623)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	397	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(24 625)</u>	<u>(29 061)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	35 376	59 942
Retraits des titulaires de contrats	(27 661)	(25 774)
	<u>7 715</u>	<u>34 168</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(16 910)	5 107
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	33 492	28 385
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	16 582 \$	33 492 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	17 112 \$	12 924 \$
Dividendes reçus	802	1 540

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,90 %, 15-06-2024	8 777 000	8 670	8 695
CPPIB Capital Inc., 2,25 %, 01-12-2031	430 000	426	388
CPPIB Capital Inc., 3,95 %, 02-06-2032	1 865 000	1 859	1 894
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-12-2054, rendement réel	1 038 000	743	865
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	7 944 000	8 393	7 752
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	7 295 000	4 649	5 482
Gouvernement du Canada, 2,50 %, 01-12-2032	4 489 000	4 308	4 280
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	33 478 000	31 641	32 538
Total des obligations du gouvernement fédéral		60 689	61 894
Obligations de gouvernements provinciaux			
Hydro-Québec, 4,00 %, 15-02-2055	1 292 000	1 865	1 309
Ontario Power Generation, 3,215 %, 08-04-2030	2 366 000	2 487	2 235
Ontario Power Generation, 4,922 %, 19-07-2032	290 000	290	302
Ontario Teachers' Finance Trust, 4,45 %, 02-06-2032	650 000	648	677
Province de l'Alberta, 2,55 %, 01-06-2027	2 680 000	2 911	2 587
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	6 995 000	6 108	5 776
Province de l'Alberta, 3,05 %, 01-12-2048	1 575 000	1 632	1 325
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	11 861 000	12 056	10 079
Province de l'Alberta, 4,15 %, 01-06-2033	30 000	29	31
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	1 266 000	1 402	1 053
Province de la Colombie-Britannique, 3,55 %, 18-06-2033	1 997 000	1 812	1 963
Province du Manitoba, 2,05 %, 05-09-2052	1 112 000	907	732
Province du Manitoba, 2,75 %, 02-06-2029	1 677 000	1 866	1 613
Province du Manitoba, 2,85 %, 05-09-2046	3 116 000	3 444	2 515
Province du Manitoba, 3,20 %, 05-03-2050	80 000	87	68
Province du Manitoba, 3,25 %, 05-09-2029	1 840 000	2 116	1 810
Province du Manitoba, 3,80 %, 05-09-2053	1 167 000	1 088	1 110
Province du Nouveau-Brunswick, 4,65 %, 26-09-2035	1 456 000	1 937	1 550
Province de la Nouvelle-Écosse, 3,15 %, 01-12-2051	1 541 000	1 843	1 310
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	37 905 000	35 804	37 550
Province de l'Ontario, 4,05 %, 02-02-2032	5 190 000	5 184	5 327
Province de l'Ontario, 4,15 %, 02-12-2054	3 428 000	3 270	3 572
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	8 159 000	7 433	8 058
Province de Québec, 3,65 %, 20-05-2032	1 240 000	1 240	1 240
Province de Québec, 3,90 %, 22-11-2032	700 000	689	712

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de gouvernements provinciaux (suite)			
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	20 221 000	20 329	22 072
Province de la Saskatchewan, 2,80 %, 02-12-2052	1 994 000	1 990	1 597
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	2 410 000	2 451	2 053
Province de la Saskatchewan, 3,40 %, 03-02-2042	2 766 000	3 318	2 529
Total des obligations de gouvernements provinciaux		126 236	122 755
Obligations de gouvernements municipaux			
Ville d'Ottawa, 3,05 %, 10-05-2039	510 000	573	445
Ville de Toronto, 5,20 %, 01-06-2040	2 158 000	3 164	2 406
Total des obligations de gouvernements municipaux		3 737	2 851
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 1,80 %, 22-05-2025	352 000	359	339
407 International Inc., 3,30 %, 27-03-2045	277 000	302	233
407 International Inc., 3,43 %, 01-06-2033	47 000	51	44
407 International Inc., 3,60 %, 21-05-2047	379 000	289	332
407 International Inc., 3,67 %, 08-03-2049	1 163 000	1 003	1 028
407 International Inc., 4,19 %, 25-04-2042	197 000	170	190
407 International Inc., 4,22 %, 14-02-2028	700 000	700	699
407 International Inc., 4,86 %, 31-07-2053	271 000	271	290
Aéroports de Montréal, 3,03 %, 21-04-2050	118 000	92	94
Aéroports de Montréal, 3,36 %, 24-04-2047	668 000	525	574
Aéroports de Montréal, 6,55 %, 11-10-2033	59 000	70	69
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	520 000	520	490
AIMCo Realty Investors LP, 2,712 %, 01-06-2029	1 483 000	1 574	1 358
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	39 000	44	38
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,60 %, 29-01-2029	235 000	232	233
Algonquin Power & Utilities Corp., 5,25 %, 18-01-2082	660 000	660	550
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	775 000	752	677
Alimentation Couche-Tard, 5,592 %, 25-09-2030	1 410 000	1 410	1 501
AltaGas Ltd., 2,157 %, 10-06-2025	29 000	29	28
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	790 000	789	732
AltaGas Ltd., 4,638 %, 15-05-2026	136 000	136	136
AltaGas Ltd., 5,25 %, 11-01-2082	420 000	420	353
AltaGas Ltd., 7,35 %, 17-08-2082	105 000	105	105

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
AltaGas Ltd., 8,90 %, 10-11-2083	255 000	255	266
AltaLink LP, 4,692 %, 28-11-2032	300 000	300	311
AltaLink LP, 5,463 %, 11-10-2055	600 000	600	708
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	388 000	335	357
Athabasca Indigenous Midstream LP, 6,069 %, 05-02-2042	117 804	118	125
Athene Global Funding, 3,127 %, 10-03-2025	510 000	510	496
Banque de Montréal, 3,19 %, 01-03-2028	960 000	948	927
Banque de Montréal, 3,65 %, 01-04-2027	1 000 000	985	975
Banque de Montréal, 4,30 %, 26-11-2025	327 000	327	310
Banque de Montréal, 4,309 %, 01-06-2027	2 350 000	2 332	2 338
Banque de Montréal, 4,537 %, 18-12-2028	1 270 000	1 270	1 277
Banque de Montréal, 4,709 %, 07-12-2027	4 367 000	4 356	4 405
Banque de Montréal, 6,034 %, 07-09-2033	2 122 000	2 117	2 214
Banque de Montréal, 6,534 %, 27-10-2032	944 000	963	995
Banque de Montréal, 7,325 %, 26-11-2082	2 002 000	2 003	1 995
Baytex Energy Corp., 8,50 %, 30-04-2030, 144A	175 000	246	240
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	320 000	320	317
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	426 000	426	398
BCI QuadReal Realty, 2,551 %, 24-06-2026	46 000	43	44
bclMC Realty Corp., 2,84 %, 03-06-2025	807 000	867	786
Bell Canada, 2,20 %, 29-05-2028	486 000	484	447
Bell Canada, 3,00 %, 17-03-2031	148 000	126	134
Bell Canada, 5,15 %, 14-11-2028	580 000	580	601
Bell Canada, 5,25 %, 15-03-2029	870 000	869	907
Bell Canada Inc., 4,45 %, 27-02-2047	33 000	39	30
Bell Canada Inc., 5,85 %, 10-11-2032	7 000	7	8
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,616 %, 14-11-2027	910 000	910	941
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	740 000	764	720
Brookfield Residential Properties Inc./Brookfield Residential US Corp., 5,125 %, 15-06-2029	187 000	187	163
Bruce Power LP, 4,00 %, 21-06-2030	918 000	882	893
Bruce Power LP, 4,99 %, 21-12-2032	170 000	170	174
CAE Inc., 5,541 %, 12-06-2028	490 000	490	505
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2051	280 000	245	243
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2053	170 000	138	146
Canadian Core Real Estate, 3,299 %, 02-03-2027	560 000	560	525
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,10 %, 19-01-2026	1 019 000	1 018	952

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	2 033 000	2 034	1 899
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,20 %, 07-04-2032	475 000	470	464
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28-10-2025	435 000	441	413
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 %, 29-06-2027	2 723 000	2 747	2 762
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,00 %, 07-12-2026	1 311 000	1 311	1 329
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,05 %, 07-10-2027	462 000	461	470
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,33 %, 20-01-2033	630 000	630	637
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,35 %, 20-04-2033	570 000	569	577
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,935 %, 14-07-2026	780 000	780	784
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28-07-2082	494 000	493	491
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,00 %, 08-02-2029	46 000	51	44
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 4,40 %, 10-05-2033	540 000	539	546
Canadian Natural Resources Ltd., 3,42 %, 01-12-2026	632 000	673	614
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	1 242 000	1 228	1 164
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 3,15 %, 13-03-2029	579 000	525	550
Canadian Utilities Ltd., 4,851 %, 03-06-2052	601 000	597	624
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	1 608 000	1 617	1 515
Banque canadienne de l'Ouest, 2,597 %, 06-09-2024	622 000	589	611
Banque canadienne de l'Ouest, 3,859 %, 21-04-2025	850 000	850	836
Banque canadienne de l'Ouest, 5,00 %, 31-07-2081	200 000	200	154
Banque canadienne de l'Ouest, 5,146 %, 02-09-2027	570 000	570	578
Banque canadienne de l'Ouest, 5,261 %, 20-12-2025	320 000	320	322
Banque canadienne de l'Ouest, 5,937 %, 22-12-2032	270 000	270	269
Banque canadienne de l'Ouest, 6,00 %, 30-04-2081	1 753 000	1 798	1 589
Capital Power Corp., 4,284 %, 18-09-2024	229 000	253	227
Capital Power Corp., 4,986 %, 23-01-2026	1 720 000	1 838	1 716
Capital Power Corp., 5,816 %, 15-09-2028	520 000	520	540
Capital Power Corp., 5,973 %, 25-01-2034	540 000	540	563
Cascades Inc./Cascades USA Inc., 5,125 %, 15-01-2025	252 000	263	250
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	1 400 000	1 398	1 315
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	2 883 000	2 857	2 778
Cenovus Energy Inc., 3,60 %, 10-03-2027	182 000	177	178
Central 1 Credit Union, 5,877 %, 10-11-2026	420 000	420	430
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	300 000	300	283
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21-05-2027	382 000	391	361
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,532 %, 11-06-2029	344 000	321	325
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 5,40 %, 01-03-2033	1 334 000	1 335	1 368

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 5,699 %, 28-02-2034	690 000	687	723
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 6,003 %, 24-06-2032	62 000	65	66
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 8,875 %, 02-05-2033	1 060 000	1 060	1 074
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	446 000	446	390
Cogeco Communications inc., 5,299 %, 16-02-2033	250 000	250	254
Cologix Data Centers Issuer LLC, 4,94 %, 25-01-2052	84 000	84	78
Cologix Data Centers Issuer LLC, 5,68 %, 25-01-2052	67 000	67	62
Corus Entertainment Inc., 5,00 %, 11-05-2028	169 000	169	114
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	169 000	169	145
FPI Crombie, 3,211 %, 09-10-2030	11 000	11	10
FPI Crombie, 3,677 %, 26-08-2026	155 000	167	150
FPI Crombie, 3,917 %, 21-06-2027	16 000	16	15
CU Inc., 2,963 %, 07-09-2049	330 000	254	256
CU Inc., 4,085 %, 02-09-2044	851 000	845	804
CU Inc., 4,773 %, 14-09-2052	615 000	615	648
CU Inc., 5,088 %, 20-09-2053	630 000	630	698
Curaleaf Holdings Inc., 8,00 %, 15-12-2026	380 000	487	427
Dollarama Inc., 5,084 %, 27-10-2025	634 000	632	639
Dollarama Inc., 5,533 %, 26-09-2028	670 000	670	705
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	320 000	320	301
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	3 110 000	3 083	2 831
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	390 000	390	365
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 5,383 %, 22-03-2028	240 000	240	244
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 5,383 %, 22-03-2028	390 000	392	396
Emera Inc., 4,838 %, 02-05-2030	1 230 000	1 163	1 236
Enbridge Gas Inc., 2,35 %, 15-09-2031	450 000	374	395
Enbridge Gas Inc., 2,37 %, 09-08-2029	115 000	99	105
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	620 000	566	489
Enbridge Gas Inc., 4,55 %, 17-08-2052	910 000	865	907
Enbridge Gas Inc., 5,70 %, 06-10-2033	430 000	430	474
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	6 001 000	5 929	5 189
Enbridge Inc., 4,90 %, 26-05-2028	687 000	687	699
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	2 119 000	2 148	1 997
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	413 000	455	407
Enbridge Inc., 8,495 %, 15-01-2084	184 000	192	194
Enbridge Inc., 8,747 %, 15-01-2084	675 000	689	728
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	297 000	286	261

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Enbridge Pipelines Inc., 4,55 %, 29-09-2045	203 000	182	186
Enbridge Pipelines Inc., 5,82 %, 17-08-2053	174 000	186	190
Énergir s.e.c., 4,67 %, 27-09-2032	460 000	460	471
EPCOR Utilities Inc., 3,106 %, 08-07-2049	245 000	184	196
EPCOR Utilities Inc., 3,554 %, 27-11-2047	421 000	432	366
EPCOR Utilities Inc., 4,725 %, 02-09-2052	620 000	620	650
EPCOR Utilities Inc., 5,326 %, 03-10-2053	1 050 000	1 081	1 206
Banque Équitable, 1,876 %, 26-11-2025	3 944 000	3 938	3 699
Banque Équitable, 3,362 %, 02-03-2026	445 000	445	428
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	912 000	879	859
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21-01-2026	5 060 000	5 013	4 726
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	396 000	396	369
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19-05-2027	1 253 000	1 254	1 250
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23-08-2032	1 300 000	1 300	1 300
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 01-10-2025	1 010 000	1 010	1 017
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,467 %, 17-11-2028	780 000	780	813
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,475 %, 16-08-2028	340 000	340	354
Finning International Inc., 4,445 %, 16-05-2028	440 000	440	441
First Capital REIT, 3,447 %, 01-03-2028	420 000	371	386
Financière First National, 2,961 %, 17-11-2025	2 294 000	2 306	2 171
First West Credit Union, 9,186 %, 09-08-2033	470 000	470	497
Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,961 %, 16-09-2026	280 000	280	264
Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,326 %, 10-11-2026	510 000	510	523
Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,777 %, 15-09-2025	1 050 000	1 050	1 073
Compagnie Crédit Ford du Canada, 7,00 %, 10-02-2026	1 245 000	1 245	1 282
Compagnie Crédit Ford du Canada, 7,375 %, 12-05-2026	664 000	664	692
Fortis Inc., 4,431 %, 31-05-2029	1 010 000	1 011	1 012
Fortis Inc., 5,677 %, 08-11-2033	750 000	750	811
FortisBC Energy Inc., 2,54 %, 13-07-2050	189 000	189	133
General Motors Financial of Canada Ltd., 5,20 %, 09-02-2028	410 000	410	415
GFL Environmental Inc., 3,50 %, 01-09-2028, 144A	1 227 000	1 461	1 498
GFL Environmental Inc., 6,75 %, 15-01-2031, 144A	298 000	405	407
Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22-12-2030	522 000	522	448
Gibson Energy Inc., 5,75 %, 12-07-2033	667 000	669	703
Gibson Energy Inc., 8,70 %, 12-07-2083	274 000	277	285
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	1 140 000	1 086	1 018
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,378 %, 18-12-2030	136 000	112	116

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Société en commandite Holding FPI Granite, 3,062 %, 04-06-2027	1 819 000	1 857	1 723
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 1,54 %, 03-05-2028	362 000	339	329
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,75 %, 17-10-2039	1 064 000	1 073	870
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,63 %, 07-06-2040	1 132 000	1 620	1 300
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 6,47 %, 02-02-2034	138 000	160	161
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,05 %, 12-06-2030	389 000	444	449
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,10 %, 04-06-2031	389 000	451	456
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16-06-2025	675 000	728	659
Home Trust Co., 5,317 %, 13-06-2024	630 000	630	627
Honda Canada Finance Inc. 4,873 %, 23-09-2027	297 000	298	302
Honda Canada Finance Inc. 5,73 %, 28-09-2028	450 000	450	476
Hydro One Inc., 2,23 %, 17-09-2031	973 000	904	857
Hydro One Inc., 4,16 %, 27-01-2033	356 000	356	356
Hydro One Inc., 4,59 %, 09-10-2043	685 000	647	694
Hydro One Inc., 4,85 %, 30-11-2054	548 000	548	590
Hydro One Inc., 4,89 %, 13-03-2037	694 000	676	720
Hydro One Inc., 4,91 %, 27-01-2028	590 000	590	610
Hydro One Inc., 6,93 %, 01-06-2032	506 000	589	596
Hydro One Inc., 7,35 %, 03-06-2030	778 000	892	910
Hydro One Inc., 1,41 %, 15-10-2027	366 000	367	334
iA Société financière inc., 2,40 %, 21-02-2025	256 000	260	248
iA Société financière inc., 5,685 %, 20-06-2033	390 000	390	401
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	150 000	150	133
Intact Corporation financière, 5,459 %, 22-09-2032, 144A	430 000	570	570
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	410 000	433	396
Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 01-06-2027	863 000	865	848
Inter Pipeline Ltd., 5,71 %, 29-05-2030	409 000	409	420
Inter Pipeline Ltd., 5,76 %, 17-02-2028	472 000	471	487
Inter Pipeline Ltd., 6,875 %, 26-03-2079	280 000	280	270
John Deere Financial Inc., 5,17 %, 15-09-2028	180 000	177	188
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	686 000	734	653
Keyera Corp., 5,95 %, 10-03-2081	500 000	500	444
Kruger Packaging Holdings LP, 6,00 %, 01-06-2026	204 000	220	197
Produits Kruger inc., 5,375 %, 09-04-2029	91 000	91	82
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	450 000	450	442
Banque Laurentienne du Canada, 4,60 %, 02-09-2025	780 000	780	771
Banque Laurentienne du Canada, 5,095 %, 15-06-2032	1 221 000	1 221	1 163

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Les Compagnies Loblaw limitée, 2,284 %, 07-05-2030	77 000	64	68
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,336 %, 13-09-2052	410 000	410	445
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	520 000	520	465
Lower Mattagami Energy LP, 4,854 %, 31-10-2033	360 000	360	378
Magna International Inc., 4,95 %, 31-01-2031	550 000	550	566
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14-09-2026	830 000	830	773
Banque Manuvie du Canada, 2,864 %, 16-02-2027	960 000	960	919
Société Financière Manuvie, 3,049 %, 20-08-2029	2 229 000	2 364	2 193
Société Financière Manuvie, 5,409 %, 10-03-2033	1 170 000	1 170	1 196
Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19-06-2082	693 000	688	694
Mattamy Group Corp., 4,625 %, 01-03-2030, 144A	49 000	54	60
MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25-08-2025	377 000	381	363
MEG Energy Corp., 5,875 %, 01-02-2029, 144A	175 000	229	226
Metro inc., 3,39 %, 06-12-2027	3 000 000	3 352	2 920
Metro inc., 4,657 %, 07-02-2033	211 000	210	214
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	440 000	425	411
Banque Nationale du Canada, 1,573 %, 18-08-2026	125 000	125	119
Banque Nationale du Canada, 4,05 %, 15-08-2081	610 000	611	472
Banque Nationale du Canada, 4,30 %, 15-11-2025	853 000	852	804
Banque Nationale du Canada, 4,968 %, 07-12-2026	1 230 000	1 230	1 246
Banque Nationale du Canada, 5,023 %, 01-02-2029	510 000	510	522
Banque Nationale du Canada, 5,219 %, 14-06-2028	1 150 000	1 148	1 184
Banque Nationale du Canada, 5,296 %, 03-11-2025	576 000	577	581
Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16-08-2032	1 280 000	1 280	1 295
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	790 000	820	754
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 24-04-2026	1 623 000	1 732	1 581
North West Redwater Partnership, 3,65 %, 01-06-2035	494 000	425	454
North West Redwater Partnership, 3,70 %, 23-02-2043	302 000	274	263
North West Redwater Partnership, 4,15 %, 01-06-2033	1 216 000	1 097	1 183
North West Redwater Partnership, 4,25 %, 01-06-2029	450 000	449	450
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	1 770 000	1 697	1 588
OMERS Finance Trust, 2,60 %, 14-05-2029	451 000	491	427
Parkland Corp. of Canada, 3,875 %, 16-06-2026	1 500 000	1 500	1 438
Parkland Corp. of Canada, 4,375 %, 26-03-2029	2 220 000	2 204	2 050
Parkland Corp. of Canada, 6,00 %, 23-06-2028	579 000	603	581
Pembina Pipeline Corp., 2,99 %, 22-01-2024	832 000	874	831
Pembina Pipeline Corp., 4,02 %, 27-03-2028	1 403 000	1 563	1 373

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21-01-2047	119 000	131	108
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	410 000	445	379
Pembina Pipeline Corp., 5,72 %, 22-06-2026	542 000	542	543
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	640 000	640	621
Prologis LP, 5,25 %, 15-01-2031	240 000	235	249
PSP Capital Inc., 2,60 %, 01-03-2032	890 000	887	822
PSP Capital Inc., 4,15 %, 01-06-2033	81 000	82	83
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	540 000	540	488
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	500 000	511	459
Reliance LP, 3,75 %, 15-03-2026	204 000	219	199
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,361 %, 10-03-2027	254 000	251	234
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,576 %, 12-02-2025	2 417 000	2 453	2 346
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	608 000	563	545
Fonds de placement immobilier RioCan, 4,628 %, 01-05-2029	190 000	190	184
Fonds de placement immobilier RioCan, 5,611 %, 06-10-2027	330 000	330	334
Fonds de placement immobilier RioCan, 5,962 %, 01-10-2029	670 000	670	690
Rogers Communications Inc., 3,75 %, 15-04-2029	1 512 000	1 510	1 455
Rogers Communications Inc., 5,00 %, 17-12-2081	7 922 000	7 352	7 555
Rogers Communications Inc., 5,25 %, 15-03-2082, 144A	1 122 000	1 435	1 431
Rogers Communications Inc., 5,70 %, 21-09-2028	1 260 000	1 258	1 322
Rogers Communications Inc., 6,68 %, 04-11-2039	249 000	364	282
Rogers Communications Inc., 6,75 %, 09-11-2039	429 000	607	490
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	1 095 000	1 069	1 016
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	1 251 000	1 126	1 179
Banque Royale du Canada, 2,609 %, 01-11-2024	1 984 000	1 912	1 943
Banque Royale du Canada, 4,612 %, 26-07-2027	1 873 000	1 852	1 885
Banque Royale du Canada, 4,632 %, 01-05-2028	730 000	730	736
Banque Royale du Canada, 4,642 %, 17-01-2028	1 360 000	1 360	1 371
Banque Royale du Canada, 5,01 %, 01-02-2033	730 000	730	732
Banque Royale du Canada, 5,235 %, 02-11-2026	1 149 000	1 152	1 173
Banque Royale du Canada, 5,341 %, 23-06-2026	790 000	790	805
Métaux Russel Inc., 5,75 %, 27-10-2025	633 000	645	634
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	316 000	314	267
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	340 000	340	296
Saputo Inc., 5,492 %, 20-11-2030	710 000	710	745
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	190 000	190	175
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	1 542 000	1 536	1 297

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	1 303 000	1 356	1 279
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	1 129 000	1 161	1 055
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	872 000	872	800
La Financière Sun Life inc., 4,78 %, 10-08-2034	1 201 000	1 194	1 202
La Financière Sun Life inc., 5,50 %, 04-07-2035	509 000	509	526
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	1 534 000	1 502	1 282
Suncor Énergie Inc., 5,40 %, 17-11-2026	980 000	979	1 004
Superior Plus LP, 4,25 %, 18-05-2028	870 000	865	809
Tamarack Valley Energy Ltd., 7,25 %, 10-05-2027	137 000	129	135
TELUS Corp., 2,05 %, 07-10-2030	542 000	522	464
TELUS Corp., 2,85 %, 13-11-2031	307 000	256	271
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	161 000	171	149
TELUS Corp., 3,30 %, 02-05-2029	1 343 000	1 339	1 274
TELUS Corp., 4,70 %, 06-03-2048	598 000	485	556
TELUS Corp., 4,95 %, 28-03-2033	360 000	359	364
Teranet Holdings LP, 3,544 %, 11-06-2025	734 000	767	714
Teranet Holdings LP, 3,719 %, 23-02-2029	1 270 000	1 270	1 186
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 08-03-2027	217 000	207	207
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 03-05-2032	615 000	615	594
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 08-05-2026	2 111 000	2 101	2 156
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 29-12-2025	1 433 000	1 432	1 455
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,679 %, 02-08-2033	480 000	480	493
La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27-07-2082	1 595 000	1 586	1 576
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	234 000	234	183
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 5,503 %, 13-01-2033	370 000	370	373
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	907 000	908	773
La Banque Toronto-Dominion, 2,26 %, 07-01-2027	529 000	529	498
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	1 914 000	2 017	1 817
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	2 812 000	2 696	2 735
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 01-06-2027	2 129 000	2 098	2 114
La Banque Toronto-Dominion, 4,34 %, 27-01-2026	1 556 000	1 536	1 551
La Banque Toronto-Dominion, 4,477 %, 18-01-2028	1 652 000	1 645	1 654
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	820 000	820	830
La Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 21-10-2027	690 000	690	712
La Banque Toronto-Dominion, 5,423 %, 10-07-2026	740 000	740	756
La Banque Toronto-Dominion, 5,491 %, 08-09-2028	1 127 000	1 127	1 179
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	279 000	279	238

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Toronto Hydro Corp., 4,61 %, 14-06-2033	806 000	805	831
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	300 000	300	274
Toyota Crédit Canada Inc., 4,45 %, 26-01-2026	465 000	461	464
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	738 000	819	724
TransCanada PipeLines Ltd., 4,34 %, 15-10-2049	591 000	501	512
TransCanada PipeLines Ltd., 5,277 %, 15-07-2030	1 190 000	1 190	1 230
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	4 054 000	3 856	3 707
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	965 000	965	796
TransCanada Trust, 5,30 %, 15-03-2077	75 000	89	89
Transcontinental inc., 2,667 %, 03-02-2025	200 000	189	193
Administration de l'aéroport de Vancouver, 1,76 %, 20-09-2030	257 000	221	224
Vancouver Airport Fuel Facilities Corp., 2,168 %, 23-06-2025	125 000	125	120
Ventas Canada Finance Ltd., 5,398 %, 21-04-2028	800 000	800	815
Vermilion Energy Inc., 6,875 %, 01-05-2030, 144A	65 000	84	83
Vidéotron Ltée, 3,125 %, 15-01-2031	1 133 000	1 083	971
Vidéotron Ltée, 4,50 %, 15-01-2030	1 097 000	1 177	1 037
Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15-06-2028	760 000	760	709
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	878 000	930	841
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	1 020 000	1 027	940
Total des obligations de sociétés – non convertibles		267 177	259 689
Obligations de sociétés – convertibles			
The Cannabist Company Holdings Inc., 6,00 %, 29-06-2025, convertibles	63 000	77	65
Total des obligations de sociétés – convertibles		77	65
Titres adossés à des créances hypothécaires			
Financière First National, 3,84 %, 01-11-2028	10 268 000	9 921	10 194
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		9 921	10 194
Total des obligations canadiennes		467 837	457 448
Obligations américaines			
Obligations du gouvernement fédéral			
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2051, rendement réel	3 771 000	3 901	3 675

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Obligations du gouvernement fédéral (suite)			
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2052, rendement réel	1 989 000	2 875	1 796
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	8 760 000	13 907	13 988
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 1,50 %, 15-02-2053, rendement réel	3 976 000	5 163	4 965
Total des obligations du gouvernement fédéral		25 846	24 424
Obligations de sociétés – non convertibles			
Air Lease Corp., 5,40 %, 01-06-2028	610 000	604	625
Amazon.com Inc., 3,95 %, 13-04-2052	892 000	1 063	1 038
Amazon.com Inc., 4,70 %, 01-12-2032	1 070 000	1 453	1 458
Athene Global Funding, 2,47 %, 09-06-2028	171 000	154	153
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	645 000	634	601
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	520 000	520	478
Bank of America Corp., 3,615 %, 16-03-2028	1 728 000	1 662	1 676
Bimbo Bakeries USA Inc., 6,05 %, 15-01-2029	600 000	829	837
Broadcom Inc., 4,11 %, 15-09-2028	820 000	1 046	1 062
Charter Communications Operating LLC, 5,05 %, 30-03-2029	829 000	1 041	1 089
DIRECTV Holdings LLC/DIRECTV Financing Co., 5,875 %, 15-08-2027, 144A	104 000	131	129
Glencore Funding LLC, 5,40 %, 08-05-2028, 144A	130 000	177	175
Go Daddy Operating Co. LLC/GD Finance Co. Inc., 3,50 %, 01-03-2029, 144A	5 000	6	6
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	1 230 000	1 230	1 137
LGI Homes Inc., 8,75 %, 15-12-2028, 144A	30 000	41	42
Micron Technology Inc., 5,375 %, 15-04-2028	820 000	1 102	1 108
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	630 000	630	582
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	360 000	433	424
Pfizer Investment Enterprises Pte. Ltd., 4,65 %, 19-05-2030	2 380 000	3 202	3 178
Pfizer Investment Enterprises Pte. Ltd., 4,75 %, 19-05-2033	730 000	982	969
Tenet Healthcare Corp. 4,375 % 15-01-2030	95 000	127	117
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	370 000	370	333
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	1 180 000	1 180	1 112
The Walt Disney Co., 3,057 %, 30-03-2027	2 331 000	2 468	2 252
T-Mobile USA Inc., 3,75 %, 15-04-2027	823 000	1 026	1 058
T-Mobile USA Inc., 4,95 %, 15-03-2028	519 000	697	699
T-Mobile USA Inc., 5,20 %, 15-01-2033	900 000	1 174	1 223
Univision Communications Inc., 4,50 %, 01-05-2029, 144A	130 000	158	154

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	1 219 000	1 144	1 128
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	350 000	378	337
Zoetis Inc., 2,00 %, 15-05-2030	870 000	955	995
Total des obligations de sociétés – non convertibles		26 617	26 175
Total des obligations américaines		52 463	50 599
Obligations mondiales			
Australie			
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	187 000	205	186
Autriche			
Suzano Austria GmbH, 2,50 %, 15-09-2028, 144A	625 000	761	728
Îles Vierges britanniques			
Sino-Ocean Land Treasure IV Ltd., 2,70 %, 13-01-2025	350 000	153	44
Sino-Ocean Land Treasure IV Ltd., 4,75 %, 05-08-2029	200 000	103	21
Îles Caïmans			
CIFI Holdings Group Co. Ltd., 6,00 %, 16-07-2025	200 000	64	18
Country Garden Holdings Co. Ltd., 2,70 %, 12-07-2026	350 000	303	38
Country Garden Holdings Co. Ltd., 5,625 %, 14-01-2030	220 000	63	24
Kaisa Group Holdings Ltd., 10,50 %, 07-09-2022 ⁽¹⁾	500 000	356	25
Kaisa Group Holdings Ltd., 8,65 %, 22-07-2022 ⁽¹⁾	200 000	91	10
Kaisa Group Holdings Ltd., 9,375 %, 30-06-2024	300 000	281	16
Logan Group Co. Ltd., 4,70 %, 06-07-2026	515 000	418	47
Sunac China Holdings Ltd., 1,00 %, 30-09-2032	24 456	7	3
Sunac China Holdings Ltd., 6,00 %, 30-09-2025	19 784	5	3
Sunac China Holdings Ltd., 6,25 %, 30-09-2026	19 784	5	3
Sunac China Holdings Ltd., 6,50 %, 30-09-2027	39 569	11	5
Sunac China Holdings Ltd., 6,75 %, 30-09-2028	59 354	16	7
Sunac China Holdings Ltd., 7,00 %, 30-09-2029	59 354	16	6
Sunac China Holdings Ltd., 7,25 %, 30-09-2030	27 886	8	2

⁽¹⁾ Ce titre était échu au 31 décembre 2023. La durée jusqu'à l'échéance de ce titre est présentée comme étant de 1 an ou moins à la note Risque de taux d'intérêt, dans les notes annexes du tableau des placements.

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Obligations mondiales (suite)			
Chili			
Colbun SA, 3,15 %, 19-01-2032	540 000	667	619
Inversiones CMPC SA, 3,00 %, 06-04-2031	205 000	256	231
Colombie			
Interconexion Electrica SA ESP, 3,825 %, 26-11-2033	260 000	290	292
Irlande			
AerCap Ireland Capital DAC/AerCap Global Aviation Trust, 3,00 %, 29-10-2028	409 000	475	495
Jazz Securities Designated Activity Co., 4,375 %, 15-01-2029, 144A	200 000	250	247
Japon			
Renesas Electronics Corp., 1,543 %, 26-11-2024	480 000	605	612
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	411 000	411	385
Heathrow Funding Ltd., 3,40 %, 08-03-2028	449 000	462	429
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	870 000	855	787
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2030	333 000	329	315
Luxembourg			
Aroundtown SA, 4,625 %, 18-09-2025	588 000	618	568
Mexique			
America Movil SAB de CV, 5,375 %, 04-04-2032	480 000	599	592
Becele SAB de CV, 2,50 %, 14-10-2031	650 000	815	693
Pays-Bas			
NXP BV/NXP Funding LLC/NXP USA Inc., 2,65 %, 15-02-2032	220 000	281	246
Royaume-Uni			
Anglian Water Services Financing PLC, 4,525 %, 26-08-2032	490 000	490	478

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations mondiales (suite)			
Obligations supranationales			
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 0,00 %, 31-03-2027	750 000	893	918
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 1,95 %, 20-09-2029	496 000	523	456
Total des obligations mondiales		11 685	9 549
Total des obligations		531 985	517 596
Actions ordinaires canadiennes			
Fonds négociés en Bourse			
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens	105 258	1 372	1 179
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	140 000	12 776	13 043
Total des actions ordinaires canadiennes		14 148	14 222
Actions privilégiées canadiennes			
Services de communication			
BCE Inc., 2,75 %, privilégiées	1 100	18	17
BCE Inc., 3,61 %, privilégiées	5 540	86	91
BCE Inc., 4,13 %, privilégiées	479	9	7
Biens de consommation de base			
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,30 %, privilégiées	2 136	56	45
Énergie			
TransAlta Corp., 4,027 %, privilégiées	1 650	31	29
Produits financiers			
Brookfield Corp., 4,80 %, privilégiées, convertibles	3 072	78	60
Services d'intérêt public			
Emera Inc., 4,25 %, privilégiées	526	13	9
Emera Inc., 4,60 %, privilégiées	5 175	129	87
TransAlta Corp., 2,709 %, privilégiées	2 860	36	35
Total des actions privilégiées canadiennes		456	380

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions privilégiées mondiales			
Bermudes			
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, privilégiées	2 411	60	44
Total des actions privilégiées mondiales		60	44
Total des actions		14 664	14 646

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2023

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie achetée		Monnaie vendue		Profit (perte) latent
		Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre	
1,3596	11 janvier 2024	Dollar canadien	3 080	Dollar américain	3 021	59
1,3572	11 janvier 2024	Dollar canadien	211	Dollar américain	207	4
1,3461	18 janvier 2024	Dollar canadien	6 821	Dollar américain	6 740	81
1,3445	18 janvier 2024	Dollar canadien	6 750	Dollar américain	6 676	74
1,3463	18 janvier 2024	Dollar canadien	5 431	Dollar américain	5 365	66
1,3601	24 janvier 2024	Dollar canadien	7 345	Dollar américain	7 201	144
1,3488	24 janvier 2024	Dollar canadien	4 020	Dollar américain	3 966	54
1,3688	4 février 2024	Dollar canadien	3 100	Dollar américain	3 024	76
1,3364	4 février 2024	Dollar canadien	10 142	Dollar américain	10 074	68
1,3643	8 février 2024	Dollar canadien	13 640	Dollar américain	13 339	301
1,3487	8 février 2024	Dollar canadien	9 024	Dollar américain	8 901	123
1,3408	8 février 2024	Dollar canadien	8 080	Dollar américain	8 005	75
1,3395	8 février 2024	Dollar canadien	5 998	Dollar américain	5 947	51
1,3398	8 février 2024	Dollar canadien	2 076	Dollar américain	2 058	18
1,3833	15 février 2024	Dollar canadien	4 058	Dollar américain	3 927	131
1,3680	15 février 2024	Dollar canadien	3 080	Dollar américain	3 005	75
1,3824	15 février 2024	Dollar canadien	1 371	Dollar américain	1 328	43
					Actifs dérivés	1 443
0,7312	11 janvier 2024	Dollar américain	1 965	Dollar canadien	2 028	(63)
0,7299	18 janvier 2024	Dollar américain	927	Dollar canadien	959	(32)
0,7303	18 janvier 2024	Dollar américain	1 162	Dollar canadien	1 201	(39)
0,7340	24 janvier 2024	Dollar américain	2 904	Dollar canadien	2 986	(82)
0,7226	24 janvier 2024	Dollar américain	2 472	Dollar canadien	2 582	(110)
0,7344	8 février 2024	Dollar américain	4 839	Dollar canadien	4 976	(137)
					Passifs dérivés	(463)
Total des contrats de change à terme						980

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2023

Tableau des contrats dérivés

Contrats à terme standardisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme standardisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(37)	145,33 CAD	Obligations à 10 ans du Japon (OSE), 31-03-2024	31 mars 2024	5 428 270 JPY	146,71 CAD	118
177	110,34 CAD	Obligations à 5 ans du Canada, 31-03-2024	31 mars 2024	19 946 CAD	112,69 CAD	54
53	109,33 CAD	Obligation à 10 ans des É.-U., 31-03-2024	31 mars 2024	5 983 USD	112,89 CAD	-
					Actifs dérivés	172
50	122,78 CAD	Obligation ultra des É.-U., 31-03-2024	31 mars 2024	6 680 USD	133,59 CAD	(35)
					Passifs dérivés	(35)
Total des contrats à terme standardisés						137
Total des instruments dérivés à la juste valeur						1 117
Coûts de transaction (note 2)						(1)
Total des placements					546 648	533 359

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	(4 202) \$	3 204 \$	(998) \$	(10) \$
Autres devises	—	(79)	(79)	(1)
Total	(4 202) \$	3 125 \$	(1 077) \$	(11) \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			(0,2) %	— %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	(1 524) \$	13 473 \$	11 949 \$	119 \$
Autres devises	—	(65)	(65)	—
Total	(1 524) \$	13 408 \$	11 884 \$	119 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			2,3 %	— %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2023					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	28 965 \$	154 802 \$	194 241 \$	139 588 \$	517 596 \$

2022					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	15 401 \$	138 188 \$	166 186 \$	131 525 \$	451 300 \$

Au 31 décembre 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 35 127 \$ (33 156 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 6,4 % (6,5 % au 31 décembre 2022). selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2023. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2023 ni en 2022.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Risque de crédit (suite)

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2023		2022	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	4,9	4,6	3,8	3,3
AA	28,3	26,6	25,3	22,4
A	33,0	30,9	35,2	31,1
BBB	25,8	24,1	29,5	26,1
BB ou inférieure	7,7	7,2	5,8	5,1
SN*	0,3	0,3	0,4	0,4
Total	100,0	93,7	100,0	88,4

*Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.

F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 146 \$ (220 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 0,0 % (0,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	517 391 \$	205 \$	517 596 \$
Actions	14 646	—	—	14 646
Instruments dérivés	172	1 443	—	1 615
Total des actifs évalués à la juste valeur	14 818 \$	518 834 \$	205 \$	533 857 \$
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés ⁽¹⁾	35 \$	463 \$	— \$	498 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	14 783 \$	518 371 \$	205 \$	533 359 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu de garanties de 1 708 \$ données à des contreparties.

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	451 076 \$	224 \$	451 300 \$
Actions	21 985	—	—	21 985
Instruments dérivés	229	164	—	393
Total des actifs évalués à la juste valeur	22 214 \$	451 240 \$	224 \$	473 678 \$
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés ⁽¹⁾	— \$	1 494 \$	— \$	1 494 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	22 214 \$	449 746 \$	224 \$	472 184 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu de garanties de 2 214 \$ données à des contreparties.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

G. Classement de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et pour lesquels le Fonds a utilisé des données de niveau 3 pour déterminer la juste valeur :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	<u>Obligations</u>	<u>Obligations</u>
Solde au début de l'exercice	224 \$	80 \$
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(19)	(7)
Achats	—	151
Ventes	—	—
Settlements	—	—
Transferts vers le niveau 3	—	—
Transferts hors du niveau 3	—	—
	<hr/>	<hr/>
Solde à la clôture de l'exercice	205 \$	224 \$
	<hr/>	<hr/>
Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	(19) \$	(7) \$
	<hr/>	<hr/>

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	147 613	142 695	179 576	687 691	512 433	1 387	1 279	1 845	7 376	5 105
Police avec garantie de 75/100	573 690	472 909	278 443	341 010	42 143	5 375	4 232	2 858	3 655	420
Police avec garantie de 100/100	60 677	36 532	15 604	13 541	—	567	326	160	145	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	106 877	97 373	57 864	25 319	15 018	1 032	891	603	274	150
Police avec garantie de 75/100 SP1	161 058	238 183	68 733	72 777	13 019	1 551	2 177	716	786	130
Police avec garantie de 100/100 SP1	135 020	97 509	3 199	3 199	—	1 294	888	33	35	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	—	5 652	—	—	—	—	62	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	26 139	27 330	29 835	31 713	—	267	261	321	348	—
Police avec garantie de 75/75 SP	3 263	3 267	2 677	—	—	31	30	28	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	60 192	50 840	35 397	27 571	—	577	463	368	297	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	21 978	13 382	11 932	11 994	11 739	217	124	126	130	117

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	9,40	8,97	10,28	10,73	9,96	0,43	(1,31)
Police avec garantie de 75/100	9,37	8,95	10,26	10,72	9,96	0,42	(1,31)
Police avec garantie de 100/100	9,34	8,93	10,25	10,71	—	0,41	(1,32)
Police avec garantie de 75/75 SP1	9,65	9,16	10,43	10,81	9,97	0,49	(1,27)
Police avec garantie de 75/100 SP1	9,63	9,14	10,41	10,80	9,97	0,49	(1,27)
Police avec garantie de 100/100 SP1	9,59	9,11	10,39	10,79	—	0,48	(1,28)
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	—	10,98	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	10,22	9,56	10,74	10,98	—	0,66	(1,18)
Police avec garantie de 75/75 SP	9,62	9,12	10,40	—	—	0,50	(1,28)
Police avec garantie de 75/100 SP	9,59	9,10	10,39	10,79	—	0,49	(1,29)
Police avec garantie de 75/100 SPP	9,85	9,30	10,54	10,87	9,98	0,55	(1,24)

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de catégorie Individuelle sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de catégorie Individuelle :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	1,95	2,00	2,10	2,04	2,05
Police avec garantie de 75/100	2,06	2,07	2,14	2,09	2,10
Police avec garantie de 100/100	2,18	2,15	2,19	2,14	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,38	1,37	1,39	1,37	1,37
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,44	1,41	1,45	1,42	1,43
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,55	1,54	1,57	1,52	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,40	1,43	1,51	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,51	1,52	1,58	1,54	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	0,89	0,88	0,89	0,88	0,88

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	73,67	84,23	70,06	51,90	15,86

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'ACTION AMÉRICAINES (GESTION DES CAPITAUX
LONDON) SF559

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	1 054 \$	1 852 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	28	11
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	59	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	28 768	19 531
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	28 768	19 531
Total de l'actif	29 909 \$	21 394 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	37
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	37
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	29 909 \$	21 357 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	3 658 \$	(5 166) \$
Produits (pertes) divers	2	(11)
Total des produits (pertes)	3 660	(5 177)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	584	415
Coût de transaction	11	10
Retenues d'impôt à la source	28	21
Autres	62	46
Total des charges	685	492
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 975 \$	(5 669) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice		
Dépôts des titulaires de contrats	8 299	12 500
Retraits des titulaires de contrats	(2 722)	(13 021)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 975	(5 669)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	8 552	(6 190)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	29 909 \$	21 357 \$

Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 975 \$	(5 669) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(485)	1 524
(Profits) pertes latents	(2 894)	3 839
Produit brut de la cession d'actifs	9 022	23 660
Paiements bruts pour achats d'actifs	(14 880)	(21 919)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(17)	7
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(96)	115
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(6 375)</u>	<u>1 557</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	8 299	12 500
Retraits des titulaires de contrats	(2 722)	(13 021)
	<u>5 577</u>	<u>(521)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(798)	1 036
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	1 852	816
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	1 054 \$	1 852 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	228 \$	198 \$

Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. A	4 554	729	843
Consommation discrétionnaire			
McDonald's Corp.	2 271	862	892
Nike Inc., cat. B	3 803	560	547
Starbucks Corp.	4 211	500	536
Biens de consommation de base			
Costco Wholesale Corp.	1 002	657	876
PepsiCo Inc.	3 882	857	874
Fonds négociés en Bourse			
SPDR S&P 500 ETF Trust	875	464	551
Produits financiers			
S&P Global Inc.	1 966	983	1 148
The Progressive Corp.	3 948	686	833
Soins de santé			
Becton, Dickinson and Co.	2 758	913	891
Intuitive Surgical Inc.	876	288	392
Thermo Fisher Scientific Inc.	1 541	1 082	1 084
Produits industriels			
Copart Inc.	7 289	454	473
Danaher Corp.	1 904	553	584
Fastenal Co.	7 010	513	602
Veralto Corp.	684	81	75
Verisk Analytics Inc., cat. A	1 919	522	607
Technologies de l'information			
Amphenol Corp., cat. A	5 142	486	675
Apple Inc.	4 311	1 087	1 100
Gartner Inc.	1 717	733	1 026
Intuit Inc.	571	441	473
Keysight Technologies Inc.	3 269	645	689
Microsoft Corp.	3 061	1 062	1 524

Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Technologies de l'information (suite)			
ON Semiconductor Corp.	6 721	571	744
Roper Technologies Inc.	2 024	1 134	1 462
Synopsys Inc.	1 430	611	976
Visa Inc., cat. A	2 353	723	812
Total des actions ordinaires américaines		18 197	21 289
Actions ordinaires mondiales			
France			
Schneider Electric SE	4 491	974	1 194
Irlande			
Accenture PLC, cat. A	2 962	1 154	1 377
Aon Corp.	3 494	1 233	1 347
Linde PLC	2 342	1 031	1 271
Trane Technologies PLC	3 366	731	1 088
Pays-Bas			
Ferrari NV	742	362	333
Suisse			
Alcon Inc., CAAE	8 394	830	869
Total des actions ordinaires mondiales		6 315	7 479
Total des actions		24 512	28 768
Coûts de transaction (note 2)		(8)	
Total des placements		24 504	28 768

Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	27 574 \$	73 \$	27 647 \$	276 \$
Autres devises	1 194	—	1 194	12
Total	28 768 \$	73 \$	28 841 \$	288 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			96,4 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	18 698 \$	192 \$	18 890 \$	189 \$
Autres devises	833	—	833	8
Total	19 531 \$	192 \$	19 723 \$	197 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			92,3 %	0,9 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 288 \$ (195 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (0,9 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	28 768 \$	— \$	— \$	28 768 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	28 768 \$	— \$	— \$	28 768 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	19 531 \$	— \$	— \$	19 531 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	19 531 \$	— \$	— \$	19 531 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	412 487	404 906	250 044	363 845	205 417	5 480	4 783	3 650	4 172	2 116
Police avec garantie de 75/100	634 048	493 500	410 057	207 655	38 349	8 346	5 790	5 957	2 375	395
Police avec garantie de 100/100	37 066	41 168	33 104	19 155	—	482	479	478	218	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	272 607	202 957	104 609	28 948	12 595	3 691	2 433	1 542	334	130
Police avec garantie de 75/100 SP1	714 818	480 358	257 729	101 279	32 164	9 568	5 708	3 777	1 164	331
Police avec garantie de 100/100 SP1	63 330	84 169	13 996	5 596	—	834	988	203	64	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	15 150	6 670	12 483	—	—	226	86	193	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	23 875	26 944	25 200	3 776	—	355	347	390	45	—
Police avec garantie de 75/75 SP	4 659	7 469	4 889	6 659	—	65	91	73	77	—
Police avec garantie de 75/100 SP	12 992	10 009	10 414	877	—	179	122	155	10	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	23 771	20 893	19 945	16 829	—	337	259	301	196	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	24 670	21 997	13 255	4 006	1 332	346	271	199	47	14

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	13,28	11,81	14,60	11,47	10,30	1,47	(2,79)
Police avec garantie de 75/100	13,16	11,73	14,53	11,44	10,30	1,43	(2,80)
Police avec garantie de 100/100	13,01	11,63	14,44	11,40	—	1,38	(2,81)
Police avec garantie de 75/75 SP1	13,54	11,99	14,74	11,53	10,31	1,55	(2,75)
Police avec garantie de 75/100 SP1	13,39	11,88	14,66	11,49	10,31	1,51	(2,78)
Police avec garantie de 100/100 SP1	13,17	11,74	14,53	11,44	—	1,43	(2,79)
Police avec garantie de 75/75 SP2	14,88	12,88	15,48	—	—	2,00	(2,60)
Police avec garantie de 75/100 SP2	14,88	12,88	15,48	11,83	—	2,00	(2,60)
Police avec garantie de 75/75 SP	13,91	12,23	14,95	11,61	—	1,68	(2,72)
Police avec garantie de 75/100 SP	13,78	12,15	14,88	11,58	—	1,63	(2,73)
Police avec garantie de 75/75 SPP	14,18	12,41	15,10	11,67	—	1,77	(2,69)
Police avec garantie de 75/100 SPP	14,02	12,31	15,01	11,64	10,32	1,71	(2,70)

Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) **Autres charges**

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) **Attribution des revenus**

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) **Émission et rachat de parts**

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) **Coûts de transaction**

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,72	2,73	2,75	2,70	2,70
Police avec garantie de 75/100	2,94	2,96	2,96	2,90	2,92
Police avec garantie de 100/100	3,22	3,23	3,24	3,20	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,26	2,26	2,29	2,24	2,25
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,54	2,54	2,55	2,51	2,52
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,92	2,95	2,96	2,91	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,62	1,62	1,64	1,59	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,84	1,85	1,86	1,83	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,16	1,17	1,17	1,14	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,43	1,44	1,44	1,42	1,43

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	36,38	100,48	102,29	64,76	6,73

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D' ACTIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES À MOYENNE
CAPITALISATION (GESTION DES CAPITAUX LONDON) SF560

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	1 622 \$	1 183 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	10	12
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	33	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	34 165	29 362
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	34 165	29 362
Total de l'actif	35 830 \$	30 557 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	11	11
Montant à payer aux courtiers	99	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	110	11
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	35 720 \$	30 546 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	4 298 \$	(6 214) \$
Produits (pertes) divers	(28)	12
Total des produits (pertes)	4 270	(6 202)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	752	694
Coût de transaction	9	11
Retenues d'impôt à la source	26	27
Autres	75	65
Total des charges	862	797
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 408 \$	(6 999) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	30 546 \$	36 721 \$
Dépôts des titulaires de contrats	5 204	3 145
Retraits des titulaires de contrats	(3 438)	(2 321)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 408	(6 999)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	5 174	(6 175)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	35 720 \$	30 546 \$

Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 408 \$	(6 999) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	1 179	101
(Profits) pertes latents	(5 231)	6 333
Produit brut de la cession d'actifs	8 007	11 905
Paiements bruts pour achats d'actifs	(8 758)	(12 942)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	2	4
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	—	(1)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	66	(205)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(1 327)</u>	<u>(1 804)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	5 204	3 145
Retraits des titulaires de contrats	(3 438)	(2 321)
	<u>1 766</u>	<u>824</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	439	(980)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	1 183	2 163
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>1 622 \$</u>	<u>1 183 \$</u>
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	195 \$	207 \$

Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines			
Consommation discrétionnaire			
Bright Horizons Family Solutions Inc.	11 172	1 660	1 395
Frontdoor Inc.	19 025	1 067	888
Petco Health and Wellness Co. Inc.	56 848	1 236	238
Produits financiers			
Markel Group Inc.	626	909	1 178
The Progressive Corp.	4 775	610	1 008
Soins de santé			
Amedisys Inc.	4 157	743	524
Bio-Techne Corp.	14 261	1 625	1 458
Charles River Laboratories International Inc.	5 644	1 901	1 767
Dentsply Sirona Inc.	9 229	604	435
DexCom Inc.	10 914	1 198	1 794
HealthEquity Inc.	10 175	920	894
Waters Corp.	2 833	977	1 236
Produits industriels			
CoStar Group Inc.	11 208	1 085	1 298
Equifax Inc.	2 870	737	940
Generac Holdings Inc.	1 615	258	277
Verisk Analytics Inc., cat. A	1 540	401	487
Wabtec Corp.	9 838	1 047	1 654
Technologies de l'information			
Akamai Technologies Inc.	11 044	1 471	1 732
Alteryx Inc.	15 845	1 385	990
Broadridge Financial Solutions Inc.	5 789	1 131	1 578
Cirrus Logic Inc.	13 190	1 358	1 454
Dolby Laboratories Inc.	6 992	794	798
Exlservice Holdings Inc.	36 243	1 447	1 482
Gartner Inc.	1 674	710	1 001
Keysight Technologies Inc.	5 424	1 036	1 143
MAXIMUS Inc.	12 892	1 324	1 433
Motorola Solutions Inc.	2 519	643	1 045

Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Technologies de l'information (suite)			
SS&C Technologies Holdings Inc.	14 508	1 218	1 175
Teradyne Inc.	2 851	382	409
Vontier Corp.	32 086	1 258	1 469
Total des actions ordinaires américaines		31 135	33 180
Actions ordinaires mondiales			
Irlande			
Allegion PLC	5 865	862	985
Total des actions ordinaires mondiales		862	985
Total des actions		31 997	34 165
Coûts de transaction (note 2)		(11)	
Total des placements		31 986	34 165

Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	34 165 \$	1 269 \$	35 434 \$	354 \$
Total	34 165 \$	1 269 \$	35 434 \$	354 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			99,2 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	29 362 \$	3 \$	29 365 \$	294 \$
Total	29 362 \$	3 \$	29 365 \$	294 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			96,1%	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 342 \$ (294 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	34 165 \$	— \$	— \$	34 165 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	34 165 \$	— \$	— \$	34 165 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	29 362 \$	— \$	— \$	29 362 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	29 362 \$	— \$	— \$	29 362 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	408 653	399 131	287 750	280 905	201 481	5 167	4 565	4 112	3 245	2 055
Police avec garantie de 75/100	813 166	857 354	897 046	259 082	48 933	10 141	9 704	12 726	2 982	499
Police avec garantie de 100/100	21 425	19 618	15 912	7 824	2 467	262	219	224	90	25
Police avec garantie de 75/75 SP1	445 941	374 485	382 368	22 130	2 364	5 759	4 353	5 525	257	24
Police avec garantie de 75/100 SP1	662 943	618 886	625 055	130 656	22 115	8 464	7 132	8 977	1 513	226
Police avec garantie de 100/100 SP1	15 353	15 353	20 071	—	—	192	175	285	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	35 359	31 919	56 368	52 186	—	503	399	856	623	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	154 795	120 207	85 362	984	—	2 201	1 503	1 297	12	—
Police avec garantie de 75/75 SP	22 336	25 340	18 939	6 132	—	296	300	277	72	—
Police avec garantie de 75/100 SP	46 291	34 872	15 548	9 619	314	604	409	226	112	3
Police avec garantie de 75/75 SPP	75 236	70 905	58 019	4 261	—	1 017	854	858	50	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	78 402	76 472	62 000	1 377	—	1 048	912	912	16	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	5 042	1 778	30 616	—	—	66	21	446	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	12,64	11,44	14,29	11,55	10,20	1,20	(2,85)
Police avec garantie de 75/100	12,47	11,32	14,19	11,51	10,19	1,15	(2,87)
Police avec garantie de 100/100	12,25	11,17	14,06	11,45	10,19	1,08	(2,89)
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,92	11,62	14,45	11,62	10,21	1,30	(2,83)
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,77	11,52	14,36	11,58	10,20	1,25	(2,84)
Police avec garantie de 100/100 SP1	12,54	11,36	14,23	—	—	1,18	(2,87)
Police avec garantie de 75/75 SP2	14,22	12,50	15,19	11,93	—	1,72	(2,69)
Police avec garantie de 75/100 SP2	14,22	12,50	15,19	11,93	—	1,72	(2,69)
Police avec garantie de 75/75 SP	13,23	11,84	14,63	11,70	—	1,39	(2,79)
Police avec garantie de 75/100 SP	13,06	11,72	14,53	11,66	10,21	1,34	(2,81)
Police avec garantie de 75/75 SPP	13,52	12,04	14,80	11,77	—	1,48	(2,76)
Police avec garantie de 75/100 SPP	13,36	11,93	14,71	11,73	—	1,43	(2,78)
Police avec garantie de 100/100 SPP	13,12	11,77	14,57	—	—	1,35	(2,80)

Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) **Autres charges**

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) **Attribution des revenus**

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) **Émission et rachat de parts**

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) **Coûts de transaction**

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,81	2,80	2,85	2,81	2,81
Police avec garantie de 75/100	3,14	3,14	3,19	3,12	3,14
Police avec garantie de 100/100	3,57	3,55	3,63	3,56	3,57
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,30	2,30	2,34	2,29	2,30
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,58	2,57	2,62	2,58	2,58
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,01	3,01	3,07	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,72	1,71	1,73	1,70	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,05	2,03	2,07	2,03	2,05
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,21	1,20	1,21	1,20	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,48	1,47	1,50	1,48	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,92	1,97	1,95	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	24,61	39,86	71,94	68,11	8,30

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D' ACTIONS MONDIALES À FAIBLE VOLATILITÉ (ILIM) SF561

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Irish Life Investment Managers Limited

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	462 \$	66 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	22	4
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	2	43
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	16 261	5 214
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	16 261	5 214
Total de l'actif	16 747 \$	5 327 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	16 747 \$	5 327 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	1 131 \$	(81) \$
Produits (pertes) divers	(8)	2
Total des produits (pertes)	1 123	(79)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	138	116
Coût de transaction	6	2
Retenues d'impôt à la source	45	17
Autres	14	15
Total des charges	203	150
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	920 \$	(229) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	5 327 \$	5 652 \$
Dépôts des titulaires de contrats	12 145	2 248
Retraits des titulaires de contrats	(1 645)	(2 344)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	920	(229)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	11 420	(325)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	16 747 \$	5 327 \$

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	920 \$	(229) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(114)	(191)
(Profits) pertes latents	(650)	396
Produit brut de la cession d'actifs	7 076	4 783
Paiements bruts pour achats d'actifs	(17 359)	(4 644)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(18)	—
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	41	(40)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(10 104)</u>	<u>75</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	12 145	2 248
Retraits des titulaires de contrats	(1 645)	(2 344)
	<u>10 500</u>	<u>(96)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	396	(21)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	66	87
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	462 \$	66 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	343 \$	123 \$

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes			
Produits financiers			
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	1 973	83	105
Société Financière Manuvie	7 245	181	212
Matériaux			
West Fraser Timber Co. Ltd.	990	103	112
Total des actions ordinaires canadiennes		367	429
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. A	1 101	152	204
AT&T Inc.	2 100	55	47
Comcast Corp., cat. A	1 527	88	89
Meta Platforms Inc.	32	15	15
Verizon Communications Inc.	3 744	207	187
Consommation discrétionnaire			
Amazon.com Inc.	862	138	174
AutoZone Inc.	23	72	79
Best Buy Co. Inc.	1 302	121	135
Lowe's Companies Inc.	477	130	141
McDonald's Corp.	40	16	16
O'Reilly Automotive Inc.	94	100	118
PulteGroup Inc.	949	85	130
The Home Depot Inc.	462	187	212
The TJX Companies Inc.	1 479	167	184
Ulta Beauty Inc.	84	49	55
Biens de consommation de base			
CVS Health Corp.	1 994	184	209
General Mills Inc.	947	107	82
The Coca-Cola Co.	1 561	128	122
The Kroger Co.	3 075	184	186
The Procter & Gamble Co.	891	177	173
Walmart Inc.	812	161	170

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Énergie			
Chevron Corp.	678	160	134
Exxon Mobil Corp.	563	79	75
Marathon Petroleum Corp.	929	152	183
Schlumberger Ltd.	2 532	162	175
Valero Energy Corp.	595	93	102
Fonds négociés en Bourse			
Vanguard FTSE Developed Markets ETF	6 302	381	399
Vanguard S&P 500 ETF	1 021	534	590
Produits financiers			
Aflac Inc.	1 314	147	144
Northern Trust Corp.	649	75	73
Regions Financial Corp.	8 930	220	229
Synchrony Financial	3 189	133	161
The Bank of New York Mellon Corp.	2 956	168	204
Soins de santé			
AbbVie Inc.	973	188	200
Bristol-Myers Squibb Co.	2 667	233	181
Cardinal Health Inc.	787	76	105
Cencora Inc.	292	62	79
Elevance Health Inc.	294	186	184
Gilead Sciences Inc.	1 698	179	182
Henry Schein Inc.	262	25	26
Johnson & Johnson Inc.	916	206	190
McKesson Corp.	287	119	176
Merck & Co. Inc.	1 331	188	192
Pfizer Inc.	4 579	232	175
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	112	109	130
The Cigna Group	355	131	141
UnitedHealth Group Inc.	248	163	173
Vertex Pharmaceuticals Inc.	170	70	92
Produits industriels			
Expeditors International of Washington Inc.	741	105	125
PACCAR Inc.	124	15	16

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Produits industriels (suite)			
United Parcel Service Inc. (UPS), cat. B	907	185	189
W. W. Grainger Inc.	89	80	98
Technologies de l'information			
Adobe Inc.	19	16	15
Apple Inc.	1 535	299	392
Arrow Electronics Inc.	1 112	175	180
Automatic Data Processing Inc.	96	28	30
Cisco Systems Inc.	2 566	159	172
Cognizant Technology Solutions Corp.	2 046	186	205
HP Inc.	3 889	152	155
IBM Corp.	339	58	73
MasterCard Inc., cat. A	342	186	193
Microsoft Corp.	689	235	343
NVIDIA Corp.	202	128	133
Texas Instruments Inc.	916	207	207
Visa Inc., cat. A	550	161	190
Matériaux			
CF Industries Holdings Inc.	427	39	45
Nucor Corporation	235	44	54
Reliance Steel & Aluminum Co.	133	43	49
The Mosaic Co.	1 178	56	56
Immobilier			
Public Storage REIT	366	137	148
Weyerhaeuser Co.	4 143	180	191
Services d'intérêt public			
Exelon Corp.	374	20	18
Total des actions ordinaires américaines		9 888	10 700
Actions ordinaires mondiales			
Îles Caïmans			
CK Asset Holdings Ltd.	14 000	112	93
CK Hutchison Holdings Ltd.	7 500	63	53

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Îles Caïmans (suite)			
WH Group Ltd.	36 000	30	31
Danemark			
A.P. Moller - Maersk AS, cat. B	8	20	19
Finlande			
Nokia OYJ	35 039	194	156
France			
TotalEnergies SE	2 038	166	184
Allemagne			
Allianz SE	569	171	201
Fresenius SE & Co. KGaA	931	37	38
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG	119	66	65
Hong Kong			
Hong Kong Exchanges and Clearing Ltd.	3 700	201	168
Sino Land Co. Ltd.	29 345	50	42
Sun Hung Kai Properties Ltd.	7 500	134	107
Irlande			
Accenture PLC, cat. A	421	155	196
AIB Group PLC	4 877	31	28
Israël			
Bank Hapoalim BM	17 149	189	204
Israel Discount Bank	5 855	40	39
Mizrahi Tefahot Bank Ltd.	2 321	103	119
Japon			
Bridgestone Corp.	1 100	59	60
Brother Industries Ltd.	4 200	91	89
Canon Inc.	5 600	180	190
Daito Trust Construction Co. Ltd.	1 200	162	184
Daiwa House Industry Co. Ltd.	3 000	116	120
Fujitsu Ltd.	200	35	40

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Japon (suite)			
KDDI Corp.	4 400	180	185
MEIJI Holdings Co. Ltd.	3 000	100	94
Ono Pharmaceutical Co. Ltd.	1 000	25	24
SECOM Co. Ltd.	600	54	57
Seiko Epson Corp.	9 400	189	186
Shionogi & Co. Ltd.	300	19	19
Subaru Corp.	6 900	157	168
Toppan Holdings Inc.	2 400	61	89
Jersey			
Ferguson PLC	739	154	189
Pays-Bas			
Koninklijke Ahold Delhaize NV	4 730	202	180
Stellantis NV	4 126	113	128
Singapour			
DBS Group Holdings Ltd.	500	16	17
Espagne			
Endesa SA	6 796	196	183
REDEIA Corporacion SA	1 611	39	35
Repsol SA	6 198	118	122
Suisse			
Bunge Global SA	1 142	166	153
Novartis AG	1 453	191	194
Roche Holding AG	515	216	198
Royaume-Uni			
3i Group PLC	1 962	59	80
Centrica PLC	23 333	60	55
GSK PLC	7 711	194	189
Total des actions ordinaires mondiales		4 914	4 971

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions privilégiées mondiales			
Allemagne			
Henkel AG & Co. KGaA, priv.	1 510	158	161
Total des actions privilégiées mondiales		158	161
Total des actions		15 327	16 261
Coûts de transaction (note 2)		(4)	
Total des placements		15 323	16 261

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	11 238 \$	27 \$	11 265 \$	113 \$
Yen japonais	1 505	14	1 519	15
Euro	1 481	1	1 482	15
Autres devises	1 608	4	1 612	16
Total	15 832 \$	46 \$	15 878 \$	159 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			94,8 %	0,9 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	3 462 \$	2 \$	3 464 \$	35 \$
Yen japonais	519	—	519	5
Euro	321	—	321	3
Autres devises	759	3	762	8
Total	5 061 \$	5 \$	5 066 \$	51 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			95,1 %	1,0 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 163 \$ (52 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	15 900 \$	361 \$	— \$	16 261 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	15 900 \$	361 \$	— \$	16 261 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	5 092 \$	122 \$	— \$	5 214 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	5 092 \$	122 \$	— \$	5 214 \$

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2023, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2022).

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	64 791	62 064	209 994	532 118	510 819	749	676	2 409	5 366	5 212
Police avec garantie de 75/100	201 793	172 202	120 939	102 312	17 744	2 317	1 867	1 383	1 030	181
Police avec garantie de 100/100	6 442	8 747	12 736	12 831	4 284	73	94	144	129	44
Police avec garantie de 75/75 SP1	63 057	52 069	26 024	14 855	8 572	743	576	302	150	88
Police avec garantie de 75/100 SP1	145 013	136 909	81 934	44 785	1 011	1 693	1 503	945	453	10
Police avec garantie de 100/100 SP1	9 103	11 390	9 910	246	—	105	124	113	2	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	548	1 075	126	—	—	7	13	2	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	21 413	21 997	12 302	10 922	—	279	263	150	114	—
Police avec garantie de 75/75 SP	208	393	625	474	—	3	4	7	5	—
Police avec garantie de 75/100 SP	12 281	7 254	5 437	6 122	—	148	81	64	62	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	3 390	1 972	2 117	2 211	—	42	23	25	23	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	18 948	9 063	9 155	2 396	3 673	232	103	108	24	37

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	11,56	10,90	11,47	10,08	10,20	0,66	(0,57)
Police avec garantie de 75/100	11,48	10,84	11,43	10,07	10,20	0,64	(0,59)
Police avec garantie de 100/100	11,30	10,71	11,34	10,02	10,19	0,59	(0,63)
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,78	11,06	11,59	10,14	10,21	0,72	(0,53)
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,67	10,98	11,53	10,11	10,21	0,69	(0,55)
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,51	10,86	11,45	10,07	—	0,65	(0,59)
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,04	11,95	12,21	—	—	1,09	(0,26)
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,04	11,95	12,21	10,42	—	1,09	(0,26)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,11	11,29	11,75	10,21	—	0,82	(0,46)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,02	11,23	11,71	10,19	—	0,79	(0,48)
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,34	11,45	11,87	10,27	—	0,89	(0,42)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,22	11,37	11,81	10,24	10,22	0,85	(0,44)

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des crédettes pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Irish Life Investment Managers Limited. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,87	2,99	2,95	2,87	2,87
Police avec garantie de 75/100	3,02	3,08	3,10	3,01	3,02
Police avec garantie de 100/100	3,39	3,48	3,49	3,38	3,40
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,41	2,45	2,46	2,41	2,41
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,63	2,68	2,69	2,61	2,63
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,96	3,02	3,04	2,96	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,78	1,81	1,81	1,76	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,93	1,97	1,97	1,93	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,32	1,35	1,35	1,30	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,54	1,57	1,56	1,54	1,54

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	55,15	96,29	60,96	65,74	34,13

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'ACTION AMÉRICAINES (BG) SF562

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions américaines (BG) SF562 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions américaines (BG) SF562

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Beutel, Goodman & Company Ltd.

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	53 \$	249 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	330
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	166 914	120 868
Total des placements	166 914	120 868
Total de l'actif	166 967 \$	121 447 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	44	—
Montant à payer aux courtiers	2	254
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	46	254
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	166 921 \$	121 193 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	13 757 \$	10 110 \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	13 757	10 110
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 501	600
Autres	173	72
Total des charges	1 674	672
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	12 083 \$	9 438 \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	121 193 \$	91 013 \$
Dépôts des titulaires de contrats	49 237	31 233
Retraits des titulaires de contrats	(15 592)	(10 491)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	12 083	9 438
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	45 728	30 180
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	166 921 \$	121 193 \$

Fonds d'actions américaines (BG) SF562

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	12 083 \$	9 438 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(37)	143
(Profits) pertes latents	(10 124)	(3 390)
Produit brut de la cession d'actifs	10 287	3 278
Paiements bruts pour achats d'actifs	(42 576)	(23 196)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(3 596)	(6 863)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	374	(208)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(252)	322
	<u>(33 841)</u>	<u>(20 476)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	49 237	31 233
Retraits des titulaires de contrats	(15 592)	(10 491)
	<u>33 645</u>	<u>20 742</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(196)	266
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>249</u>	<u>(17)</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u><u>53 \$</u></u>	<u><u>249 \$</u></u>

Fonds d'actions américaines (BG) SF562

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds d'actions américaines Beutel Goodman, série I	8 478 134	159 393	166 914
Total des placements		159 393	166 914

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Amgen Inc.	5,33 %
QUALCOMM Inc.	4,96 %
NetApp Inc.	4,89 %
American Express Co.	4,77 %
Omnicom Group Inc.	4,43 %
Amdocs Limited	4,25 %
Gen Digital Inc.	3,78 %
Masco Corporation	3,73 %
FlowsERVE Corp.	3,55 %
Harley-Davidson Inc.	3,54 %
Ameriprise Financial Inc.	3,50 %
BlackRock Inc.	3,44 %
Kimberly-Clark Corp.	3,44 %
Merck & Co. Inc.	3,32 %
Kellanova	3,30 %
SEI Investments Company	3,27 %
Biogen Inc.	3,24 %
Tempur Sealy International Inc.	3,01 %
The Interpublic Group of Companies Inc.	2,98 %
Comcast Corp., cat. A	2,97 %
Campbell Soup Co.	2,86 %
Cummins Inc.	2,78 %
Wabtec Corp.	2,64 %
Polaris Inc.	2,63 %
eBay Inc.	2,58 %

Fonds d'actions américaines (BG) SF562

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	827 481	468 388	224 641	183 852	27 686	11 256	5 987	2 696	1 991	283
Police avec garantie de 75/100	1 537 248	933 175	486 862	357 338	65 431	20 718	11 844	5 814	3 859	668
Police avec garantie de 100/100	117 946	37 336	4 725	5 548	—	1 568	469	56	60	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	993 236	503 047	246 996	147 041	18 942	13 792	6 532	2 996	1 601	193
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 679 849	1 111 685	355 009	197 372	42 905	23 059	14 308	4 280	2 143	438
Police avec garantie de 100/100 SP1	55 234	121 886	3 632	—	—	739	1 535	43	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	201 824	125 827	41 318	4 569	—	3 069	1 746	523	51	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	235 606	98 310	2 183	—	—	3 583	1 364	28	—	—
Police avec garantie de 100/100 SP2	7 536	—	—	—	—	115	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	43 731	14 516	9 217	—	—	617	190	112	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	115 368	48 930	9 844	11 913	—	1 629	643	120	130	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	44 941	12 606	8 136	8 181	3 938	654	170	101	90	40
Police avec garantie de 75/100 SPP	168 287	37 057	18 920	12 039	10 572	2 419	494	234	132	108
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	3 964	4 537	—	—	—	49	50	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	13,60	12,78	12,00	10,83	10,21	0,82	0,78
Police avec garantie de 75/100	13,48	12,69	11,94	10,80	10,20	0,79	0,75
Police avec garantie de 100/100	13,29	12,56	11,86	10,76	—	0,73	0,70
Police avec garantie de 75/75 SP1	13,89	12,98	12,13	10,89	10,21	0,91	0,85
Police avec garantie de 75/100 SP1	13,73	12,87	12,06	10,86	10,21	0,86	0,81
Police avec garantie de 100/100 SP1	13,38	12,59	11,84	—	—	0,79	0,75
Police avec garantie de 75/75 SP2	15,21	13,88	12,65	11,08	—	1,33	1,23
Police avec garantie de 75/100 SP2	15,21	13,88	12,65	—	—	1,33	1,23
Police avec garantie de 100/100 SP2	15,21	—	—	—	—	1,33	—
Police avec garantie de 75/75 SP	14,11	13,11	12,17	—	—	1,00	0,94
Police avec garantie de 75/100 SP	14,12	13,15	12,23	10,94	—	0,97	0,92
Police avec garantie de 75/75 SPP	14,54	13,45	12,42	11,03	10,23	1,09	1,03
Police avec garantie de 75/100 SPP	14,38	13,33	12,35	10,99	10,23	1,05	0,98
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	12,25	10,95	—	—	—

Fonds d'actions américaines (BG) SF562

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'actions américaines (BG) SF562 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions américaines (BG) SF562

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions américaines (BG) SF562

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions américaines (BG) SF562

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'actions américaines (BG) SF562

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'actions américaines (BG) SF562

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'actions américaines (BG) SF562

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'actions américaines (BG) SF562

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions américaines (BG) SF562

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'actions américaines (BG) SF562

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'actions américaines (BG) SF562

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'actions américaines (BG) SF562

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'actions américaines (BG) SF562

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,93	2,95	2,96	2,87	2,88
Police avec garantie de 75/100	3,15	3,18	3,18	3,09	3,10
Police avec garantie de 100/100	3,49	3,51	3,53	3,41	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,44	2,46	2,46	2,39	2,43
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,71	2,74	2,74	2,66	2,70
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,10	3,13	3,14	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,82	1,82	1,83	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,04	2,06	2,07	1,99	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,33	1,33	1,34	1,28	1,33
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,60	1,60	1,62	1,55	1,59
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	2,01	1,95	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,47	2,49	2,49	2,43	2,43
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,74	2,77	2,77	2,70	2,70
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,13	3,16	3,17	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,36	1,36	1,37	1,32	1,33
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,63	1,63	1,65	1,59	1,59
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	2,04	1,99	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	7,07	3,36	6,03	10,04	0,05

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS ÉQUILIBRÉ CANADIEN IVY (MACKENZIE) SF563

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	10 \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	54	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	39 225	25 448
Total des placements	39 225	25 448
Total de l'actif	39 289 \$	25 448 \$
Passif		
Découverts	— \$	23 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	11
Montant à payer aux courtiers	6	1
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	6	35
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	39 283 \$	25 413 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	3 859 \$	(622) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	3 859	(622)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	673	465
Autres	77	56
Total des charges	750	521
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 109 \$	(1 143) \$
État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats		
Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	25 413 \$	18 129 \$
Dépôts des titulaires de contrats	14 579	11 000
Retraits des titulaires de contrats	(3 818)	(2 573)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 109	(1 143)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	13 870	7 284
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	39 283 \$	25 413 \$

Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 109 \$	(1 143) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(110)	(85)
(Profits) pertes latents	(2 519)	1 519
Produit brut de la cession d'actifs	2 595	2 669
Paiements bruts pour achats d'actifs	(12 513)	(10 614)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(1 230)	(812)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(65)	13
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	5	5
	<u>(10 728)</u>	<u>(8 448)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	14 579	11 000
Retraits des titulaires de contrats	(3 818)	(2 573)
	<u>10 761</u>	<u>8 427</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	33	(21)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(23)</u>	<u>(2)</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u><u>10 \$</u></u>	<u><u>(23) \$</u></u>

Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy, série S*	3 377 096	36 876	39 225
Total des placements		36 876	39 225

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Brookfield Corp.	3,48 %
Intact Corporation financière	3,38 %
Restaurant Brands International Inc.	3,34 %
Banque Royale du Canada	3,28 %
La Banque Toronto-Dominion	3,15 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,86 %
TELUS Corp.	2,56 %
Emera Inc.	2,54 %
Dollarama Inc.	2,49 %
Visa Inc., cat. A	2,45 %
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	2,39 %
Alphabet Inc., cat. C	2,19 %
Danaher Corp.	2,15 %
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	2,10 %
Microsoft Corp.	2,06 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,00 %
Johnson & Johnson Inc.	1,96 %
Waste Connections Inc.	1,91 %
Compass Group PLC	1,86 %
The Williams Companies Inc.	1,86 %
Onex Corp., à droit de vote subalterne	1,85 %
Suncor Énergie Inc.	1,76 %
Open Text Corp.	1,74 %
Pembina Pipeline Corp.	1,73 %
Union Pacific Corp.	1,70 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	239 262	193 251	133 066	63 077	22 142	2 825	2 074	1 518	630	226
Police avec garantie de 75/100	1 970 771	1 316 541	825 954	285 476	39 889	23 230	14 110	9 416	2 848	408
Police avec garantie de 100/100	51 814	47 885	30 057	10 555	3 521	607	510	342	105	36
Police avec garantie de 75/75 SP1	173 003	143 251	50 102	23 591	7 883	2 073	1 555	576	236	81
Police avec garantie de 75/100 SP1	518 594	344 023	267 516	91 622	15 501	6 171	3 714	3 065	917	158
Police avec garantie de 100/100 SP1	20 786	19 626	5 159	—	—	244	210	59	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	5 229	5 578	4 044	98	—	69	65	49	1	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	112 907	126 767	137 695	90 067	91 076	1 489	1 479	1 663	927	934
Police avec garantie de 100/100 SP2	4 178	4 281	1 474	—	—	55	50	18	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	8 122	6 118	4 179	4 201	—	101	68	49	42	—
Police avec garantie de 75/100 SP	174 355	120 042	90 653	18 634	1 329	2 152	1 333	1 059	188	14
Police avec garantie de 75/75 SPP	3 917	3 953	4 117	—	—	49	44	48	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	17 481	17 998	20 490	16 085	—	218	201	240	164	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	2 329	—	—	—	—	27	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	11,81	10,73	11,41	9,98	10,22	1,08	(0,68)
Police avec garantie de 75/100	11,79	10,72	11,40	9,98	10,22	1,07	(0,68)
Police avec garantie de 100/100	11,71	10,66	11,36	9,96	10,22	1,05	(0,70)
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,98	10,85	11,50	10,02	10,22	1,13	(0,65)
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,90	10,80	11,46	10,00	10,22	1,10	(0,66)
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,76	10,69	11,37	—	—	1,07	(0,68)
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,18	11,67	12,08	10,29	—	1,51	(0,41)
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,19	11,67	12,08	10,29	10,26	1,52	(0,41)
Police avec garantie de 100/100 SP2	13,15	11,64	12,05	—	—	1,51	(0,41)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,37	11,12	11,69	10,11	—	1,25	(0,57)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,35	11,10	11,68	10,11	10,24	1,25	(0,58)
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,52	11,21	11,75	—	—	1,31	(0,54)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,46	11,18	11,73	10,13	—	1,28	(0,55)
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	11,65	—	—	—	—

Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,67	2,68	2,67	2,62	2,59
Police avec garantie de 75/100	2,72	2,72	2,71	2,66	2,64
Police avec garantie de 100/100	2,88	2,89	2,90	2,83	2,80
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,32	2,34	2,32	2,27	2,25
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,49	2,49	2,48	2,43	2,41
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,71	2,73	2,73	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,56	1,56	1,57	1,52	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,60	1,61	1,60	1,57	1,54
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,21	1,21	1,21	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,37	1,38	1,37	1,34	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	1,62	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	8,20	12,09	6,22	38,19	11,98

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D' ACTIONS ÉTRANGÈRES IVY (MACKENZIE) SF564

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	5 \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	97
Montant à recevoir des courtiers	20	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	52 611	50 040
Total des placements	52 611	50 040
Total de l'actif	52 636 \$	50 137 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	27	—
Montant à payer aux courtiers	—	20
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	27	20
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	52 609 \$	50 117 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	6 105 \$	(4 404) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	6 105	(4 404)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 040	983
Autres	121	114
Total des charges	1 161	1 097
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4 944 \$	(5 501) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	50 117 \$	61 449 \$
Dépôts des titulaires de contrats	4 096	12 103
Retraits des titulaires de contrats	(6 548)	(17 934)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4 944	(5 501)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	2 492	(11 332)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	52 609 \$	50 117 \$

Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4 944 \$	(5 501) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	96	2 001
(Profits) pertes latents	(5 320)	3 097
Produit brut de la cession d'actifs	7 538	18 671
Paiements bruts pour achats d'actifs	(4 004)	(11 778)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(881)	(694)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	124	(60)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(40)	23
	<u>2 457</u>	<u>5 759</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	4 096	12 103
Retraits des titulaires de contrats	(6 548)	(17 934)
	<u>(2 452)</u>	<u>(5 831)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	5	(72)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	72
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>5 \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds d'actions étrangères Canada Vie, série S*	2 359 164	51 403	52 611
Total des placements		51 403	52 611

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Trésorerie et dépôts à court terme	7,63 %
Danaher Corp.	4,28 %
Colgate Palmolive Co.	3,60 %
Alphabet Inc., cat. A	3,15 %
Brookfield Corp.	3,12 %
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	3,05 %
Johnson & Johnson Inc.	3,00 %
Reckitt Benckiser Group PLC	2,85 %
Compass Group PLC	2,80 %
Seven & i Holdings Co. Ltd.	2,75 %
W. W. Grainger Inc.	2,70 %
Accenture PLC, cat. A	2,65 %
Roche Holding AG	2,64 %
Industria de Diseno Textil SA	2,52 %
Visa Inc., cat. A	2,48 %
Oracle Corp.	2,47 %
RELX PLC	2,34 %
Halma PLC	2,31 %
Union Pacific Corp.	2,26 %
Amcor PLC	2,23 %
Microsoft Corp.	2,23 %
Admiral Group PLC	2,15 %
Deutsche Boerse AG	2,12 %
Heineken NV	2,12 %
Abbott Laboratories	2,09 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	499 331	516 925	473 545	225 754	33 752	6 038	5 719	5 770	2 568	341
Police avec garantie de 75/100	911 687	968 492	912 848	468 818	50 291	10 948	10 660	11 083	5 322	509
Police avec garantie de 100/100	44 326	40 962	44 345	37 396	—	521	443	532	422	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	352 470	379 666	336 718	144 375	3 274	4 345	4 263	4 145	1 651	33
Police avec garantie de 75/100 SP1	935 007	1 013 916	979 529	427 209	34 343	11 368	11 266	11 970	4 867	347
Police avec garantie de 100/100 SP1	8 735	11 057	19 454	6 300	—	104	121	235	71	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	277 276	250 324	167 655	35 124	12 653	3 796	3 043	2 177	413	129
Police avec garantie de 75/100 SP2	266 757	289 356	312 807	134 997	47 757	3 652	3 517	4 063	1 588	485
Police avec garantie de 100/100 SP2	3 597	2 794	—	—	—	49	34	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	118 746	119 511	100 750	50 517	6 384	1 504	1 369	1 257	582	65
Police avec garantie de 75/100 SP	178 956	179 070	134 577	76 572	18 339	2 250	2 041	1 673	880	186
Police avec garantie de 75/75 SPP	243 802	242 314	163 221	75 209	32 312	3 147	2 818	2 057	871	328
Police avec garantie de 75/100 SPP	383 825	419 153	396 701	153 781	40 993	4 887	4 823	4 965	1 774	415

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	12,09	11,06	12,18	11,37	10,12	1,03	(1,12)
Police avec garantie de 75/100	12,01	11,01	12,14	11,35	10,11	1,00	(1,13)
Police avec garantie de 100/100	11,75	10,83	12,01	11,28	—	0,92	(1,18)
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,33	11,23	12,31	11,44	10,12	1,10	(1,08)
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,16	11,11	12,22	11,39	10,12	1,05	(1,11)
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,94	10,96	12,10	11,33	—	0,98	(1,14)
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,69	12,15	12,99	11,76	10,16	1,54	(0,84)
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,69	12,15	12,99	11,76	10,16	1,54	(0,84)
Police avec garantie de 100/100 SP2	13,67	12,14	—	—	—	1,53	(0,83)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,66	11,46	12,48	11,52	10,13	1,20	(1,02)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,57	11,40	12,43	11,50	10,13	1,17	(1,03)
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,91	11,63	12,61	11,58	10,14	1,28	(0,98)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,73	11,51	12,52	11,54	10,13	1,22	(1,01)

Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	3,01	3,02	2,99	2,96	2,95
Police avec garantie de 75/100	3,18	3,18	3,16	3,13	3,12
Police avec garantie de 100/100	3,70	3,71	3,69	3,64	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,54	2,55	2,53	2,49	2,50
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,88	2,89	2,86	2,82	2,83
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,33	3,34	3,32	3,26	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,89	1,90	1,88	1,85	1,86
Police avec garantie de 75/100 SP	2,06	2,07	2,05	2,02	2,02
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,43	1,44	1,42	1,38	1,40
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,77	1,78	1,75	1,71	1,73

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,54	2,55	2,53	2,51	2,50
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,88	2,89	2,86	2,84	2,83
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,33	3,34	3,32	3,28	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,43	1,44	1,42	1,40	1,40
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,77	1,78	1,75	1,73	1,73

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	7,82	20,91	91,12	7,61	0,04

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE DIVIDENDES (MACKENZIE) SF565

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	707 \$	93 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	96	90
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	128 459	103 658
Total des placements	128 459	103 658
Total de l'actif	129 262 \$	103 841 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	587	89
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	587	89
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	128 675 \$	103 752 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	9 080 \$	(1 206) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	9 080	(1 206)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	2 645	1 776
Autres	305	204
Total des charges	2 950	1 980
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	6 130 \$	(3 186) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	103 752 \$	43 989 \$
Dépôts des titulaires de contrats	34 295	69 786
Retraits des titulaires de contrats	(15 502)	(6 837)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	6 130	(3 186)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	24 923	59 763
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	128 675 \$	103 752 \$

Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	6 130 \$	(3 186) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	104	(6)
(Profits) pertes latents	(4 865)	5 438
Produit brut de la cession d'actifs	8 668	2 881
Paiements bruts pour achats d'actifs	(24 389)	(63 802)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(4 319)	(4 226)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(6)	(123)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	498	(82)
	<u>(18 179)</u>	<u>(63 106)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	34 295	69 786
Retraits des titulaires de contrats	(15 502)	(6 837)
	<u>18 793</u>	<u>62 949</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	614	(157)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	93	250
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	707 \$	93 \$

Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds de dividendes canadiens Canada Vie, série S*	4 469 292	125 685	128 459
Total des placements		125 685	128 459

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Banque Royale du Canada	6,94 %
Banque de Montréal	5,26 %
La Banque Toronto-Dominion	5,02 %
TELUS Corp.	3,80 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,77 %
La Financière Sun Life inc.	3,62 %
Corporation TC Énergie	3,60 %
Enbridge Inc.	3,00 %
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	2,92 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,82 %
Les Compagnies Loblaw limitée	2,77 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,67 %
Intact Corporation financière	2,61 %
Emera Inc.	2,51 %
Société Financière Manuvie	2,45 %
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	2,33 %
Suncor Énergie Inc.	2,18 %
Nutrien Ltd.	1,73 %
Trésorerie et dépôts à court terme	1,58 %
Pembina Pipeline Corp.	1,57 %
Fortis Inc.	1,51 %
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	1,47 %
Restaurant Brands International Inc.	1,46 %
Brookfield Infrastructure Partners LP, parts de société en commandite	1,30 %
Mines Agnico-Eagle Limitée	1,27 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	1 821 335	1 516 151	575 819	298 852	36 554	22 725	17 984	7 013	2 917	371
Police avec garantie de 75/100	3 060 615	2 530 691	1 259 568	553 479	52 079	37 925	29 862	15 286	5 392	529
Police avec garantie de 100/100	157 287	116 582	24 379	13 236	2 939	1 920	1 360	293	128	30
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 340 333	1 099 658	533 368	134 061	22 521	17 012	13 215	6 555	1 315	229
Police avec garantie de 75/100 SP1	2 988 531	2 412 719	871 179	328 733	16 710	37 582	28 791	10 655	3 216	170
Police avec garantie de 100/100 SP1	78 041	125 760	32 269	6 012	—	968	1 485	392	59	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	98 194	68 926	42 590	16 089	—	1 374	892	550	162	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	300 147	349 855	121 661	27 482	17 610	4 201	4 527	1 572	277	180
Police avec garantie de 75/75 SP	40 763	40 500	12 381	2 125	—	534	499	155	21	—
Police avec garantie de 75/100 SP	123 266	159 299	70 113	2 302	94	1 600	1 947	872	23	1
Police avec garantie de 75/75 SPP	85 017	80 944	32 238	19 740	13 501	1 130	1 007	406	196	137
Police avec garantie de 75/100 SPP	129 431	176 653	19 204	13 760	3 536	1 704	2 183	240	136	36

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	12,48	11,86	12,18	9,76	10,16	0,62	(0,32)
Police avec garantie de 75/100	12,39	11,80	12,14	9,74	10,15	0,59	(0,34)
Police avec garantie de 100/100	12,20	11,66	12,04	9,70	10,15	0,54	(0,38)
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,69	12,02	12,29	9,81	10,16	0,67	(0,27)
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,58	11,93	12,23	9,78	10,16	0,65	(0,30)
Police avec garantie de 100/100 SP1	12,40	11,81	12,14	9,75	—	0,59	(0,33)
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,99	12,94	12,92	10,07	—	1,05	0,02
Police avec garantie de 75/100 SP2	14,00	12,94	12,92	10,07	10,20	1,06	0,02
Police avec garantie de 75/75 SP	13,09	12,31	12,50	9,90	—	0,78	(0,19)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,98	12,22	12,43	9,87	10,17	0,76	(0,21)
Police avec garantie de 75/75 SPP	13,29	12,45	12,59	9,93	10,18	0,84	(0,14)
Police avec garantie de 75/100 SPP	13,17	12,36	12,53	9,91	10,18	0,81	(0,17)

Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,78	2,79	2,78	2,72	2,73
Police avec garantie de 75/100	2,95	2,96	2,94	2,89	2,90
Police avec garantie de 100/100	3,32	3,32	3,31	3,25	3,26
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,38	2,36	2,38	2,30	2,33
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,60	2,60	2,59	2,54	2,55
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,93	2,94	2,94	2,85	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,67	1,67	1,66	1,64	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,84	1,83	1,84	1,80	1,80
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,26	1,25	1,26	1,22	1,22
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,49	1,49	1,48	1,43	1,46

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,38	2,36	2,38	2,32	2,33
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,60	2,60	2,59	2,56	2,55
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,93	2,94	2,94	2,87	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,26	1,25	1,26	1,24	1,22
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,49	1,49	1,48	1,45	1,46

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	7,38	3,66	76,44	25,45	0,09

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS PORTEFEUILLE ÉQUILIBRE MONDIAL 1.04FID

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Fidelity Investments Canada s.r.i.

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	53 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	152	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	109 071	74 754
Total des placements	109 071	74 754
Total de l'actif	109 223 \$	74 807 \$
Passif		
Découverts	73 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	8
Montant à payer aux courtiers	25	1
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	98	9
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	109 125 \$	74 798 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	11 795 \$	(6 225) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	11 795	(6 225)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	2 165	1 689
Autres	240	191
Total des charges	2 405	1 880
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	9 390 \$	(8 105) \$
État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats		
Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	74 798 \$	65 008 \$
Dépôts des titulaires de contrats	34 402	24 452
Retraits des titulaires de contrats	(9 465)	(6 557)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	9 390	(8 105)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	34 327	9 790
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	109 125 \$	74 798 \$

Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	\$ 9 390	\$ (8 105)
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	211	405
(Profits) pertes latents	(9 180)	8 119
Produit brut de la cession d'actifs	5 491	4 966
Paiements bruts pour achats d'actifs	(28 013)	(21 315)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(2 826)	(2 299)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(160)	129
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	24	(151)
	<u>(25 063)</u>	<u>(18 251)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	34 402	24 452
Retraits des titulaires de contrats	(9 465)	(6 557)
	<u>24 937</u>	<u>17 895</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(126)	(356)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>53</u>	<u>409</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>\$ (73)</u>	<u>\$ 53</u>

Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Portefeuille Fidelity Équilibre mondial, série O	7 015 769	108 130	109 071
Total des placements		108 130	109 071

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
iShares 20+ Year Treasury Bond ETF	3,40 %
iShares Core S&P 500 ETF	2,68 %
iShares Gold Trust ETF	1,51 %
Microsoft Corp.	1,48 %
iShares TIPS Bond ETF	1,42 %
Meta Platforms Inc.	1,34 %
NVIDIA Corp.	1,19 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,625 %, 15-10-2026	1,00 %
Energy Select Sector SPDR Fund	0,99 %
Amazon.com Inc.	0,96 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,75 %, 31-05-2030	0,91 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	0,82 %
Apple Inc.	0,75 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	0,75 %
Canadian Natural Resources Ltd.	0,72 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,625 %, 15-02-2053	0,72 %
Samsung Electronics Co. Ltd.	0,66 %
Shopify Inc.	0,66 %
Eli Lilly and Co.	0,61 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,50 %, 15-02-2033	0,59 %
Berkshire Hathaway Inc., cat. A	0,58 %
Alphabet Inc., cat. A	0,56 %
Tencent Holdings Ltd.	0,55 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,125 %, 15-11-2032	0,55 %
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	0,54 %

Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	1 651 383	1 328 953	1 053 419	261 246	—	19 348	14 052	12 596	2 940	—
Police avec garantie de 75/100	3 270 937	2 451 741	2 056 370	543 716	—	37 951	25 744	24 485	6 110	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	675 675	549 347	290 016	180 308	—	8 004	5 856	3 485	2 033	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2 672 074	2 065 973	1 564 912	249 654	—	31 333	21 859	18 721	2 810	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	70 737	42 130	10 475	5 984	—	918	480	131	69	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	231 070	136 467	93 094	12 569	—	3 000	1 554	1 166	144	—
Police avec garantie de 75/75 SP	102 014	86 318	96 785	26 026	—	1 245	940	1 179	295	—
Police avec garantie de 75/100 SP	176 174	155 448	174 779	42 007	—	2 128	1 680	2 119	475	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	217 023	118 435	57 985	7 759	—	2 676	1 300	710	88	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	206 537	122 306	34 108	5 643	—	2 522	1 333	416	65	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part ⁽¹⁾ (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	11,72	10,57	11,96	11,25	—	1,15	(1,39)
Police avec garantie de 75/100	11,60	10,50	11,91	11,24	—	1,10	(1,41)
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,85	10,66	12,02	11,28	—	1,19	(1,36)
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,73	10,58	11,96	11,26	—	1,15	(1,38)
Police avec garantie de 75/75 SP2	12,98	11,39	12,52	11,46	—	1,59	(1,13)
Police avec garantie de 75/100 SP2	12,98	11,39	12,52	11,46	—	1,59	(1,13)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,20	10,89	12,18	11,34	—	1,31	(1,29)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,08	10,81	12,12	11,32	—	1,27	(1,31)
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,33	10,98	12,24	11,36	—	1,35	(1,26)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,21	10,90	12,18	11,34	—	1,31	(1,28)

⁽¹⁾ Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,82	2,82	2,83	2,78	—
Police avec garantie de 75/100	3,09	3,10	3,10	3,05	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,52	2,51	2,52	2,49	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,80	2,80	2,81	2,76	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,71	1,71	1,70	1,68	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,99	1,99	1,98	1,96	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,42	1,41	1,41	1,37	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,69	1,70	1,68	1,66	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	6,21	7,20	3,14	1,43	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS PORTEFEUILLE REVENU MONDIAL 1.03FID

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Fidelity Investments Canada s.r.i.

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	66 \$	6 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	68
Montant à recevoir des courtiers	—	3
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	54 944	39 160
Total des placements	54 944	39 160
Total de l'actif	55 010 \$	39 237 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	29	—
Montant à payer aux courtiers	67	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	96	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	54 914 \$	39 237 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	4 618 \$	(2 399) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	4 618	(2 399)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 115	822
Autres	133	99
Total des charges	1 248	921
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 370 \$	(3 320) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	39 237 \$	32 567 \$
Dépôts des titulaires de contrats	16 999	12 849
Retraits des titulaires de contrats	(4 692)	(2 859)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 370	(3 320)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	15 677	6 670
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	54 914 \$	39 237 \$

Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 370 \$	(3 320) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	118	149
(Profits) pertes latents	(3 096)	3 472
Produit brut de la cession d'actifs	3 885	2 295
Paiements bruts pour achats d'actifs	(15 051)	(11 432)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(1 640)	(1 222)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	97	7
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	70	(62)
	<u>(12 247)</u>	<u>(10 113)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	16 999	12 849
Retraits des titulaires de contrats	(4 692)	(2 859)
	<u>12 307</u>	<u>9 990</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	60	(123)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	6	129
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	66 \$	6 \$

Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Portefeuille Fidelity Revenu mondial, série O	3 859 637	54 813	54 944
Total des placements		54 813	54 944

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
iShares Core S&P 500 ETF	2,18 %
iShares 20+ Year Treasury Bond ETF	2,15 %
iShares TIPS Bond ETF	2,12 %
iShares Gold Trust ETF	1,52 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,625 %, 15-10-2026	1,38 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,75 %, 31-05-2030	1,29 %
Microsoft Corp.	1,05 %
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-10-2025	0,99 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,625 %, 15-02-2053	0,92 %
Energy Select Sector SPDR Fund	0,90 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,50 %, 15-02-2033	0,80 %
Apple Inc.	0,78 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,125 %, 15-11-2032	0,77 %
Meta Platforms Inc.	0,71 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	0,59 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,125 %, 15-08-2053	0,56 %
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 1,25 %, 15-06-2026, 144A	0,52 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	0,52 %
NVIDIA Corp.	0,52 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,875 %, 15-05-2052	0,51 %
Canadian Natural Resources Ltd.	0,50 %
Eli Lilly and Co.	0,45 %
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-04-2026	0,45 %
Amazon.com Inc.	0,44 %
Samsung Electronics Co. Ltd.	0,44 %

Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	996 170	836 181	679 862	230 666	—	10 798	8 452	7 596	2 483	—
Police avec garantie de 75/100	1 876 800	1 421 134	1 115 447	521 894	—	20 140	14 260	12 406	5 609	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	564 084	485 809	295 987	29 624	—	6 194	4 957	3 326	320	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 332 470	888 449	577 952	133 096	—	14 484	8 998	6 465	1 434	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	2 538	2 584	2 630	1 671	—	30	28	31	18	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	105 399	113 795	125 025	82 631	—	1 261	1 236	1 460	905	—
Police avec garantie de 75/75 SP	10 957	9 616	23 150	—	—	124	100	263	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	107 414	89 767	62 514	2 670	—	1 200	928	708	29	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	15 188	14 967	9 816	8 565	—	174	157	112	93	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	45 032	11 643	17 606	—	—	509	121	200	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part ⁽¹⁾ (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	10,84	10,11	11,17	10,77	—	0,73	(1,06)
Police avec garantie de 75/100	10,73	10,03	11,12	10,75	—	0,70	(1,09)
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,98	10,20	11,24	10,79	—	0,78	(1,04)
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,87	10,13	11,19	10,77	—	0,74	(1,06)
Police avec garantie de 75/75 SP2	11,96	10,86	11,68	10,95	—	1,10	(0,82)
Police avec garantie de 75/100 SP2	11,97	10,86	11,68	10,95	—	1,11	(0,82)
Police avec garantie de 75/75 SP	11,27	10,39	11,36	—	—	0,88	(0,97)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,17	10,33	11,33	10,82	—	0,84	(1,00)
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,43	10,51	11,44	10,87	—	0,92	(0,93)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,30	10,41	11,37	—	—	0,89	(0,96)

⁽¹⁾ Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,73	2,72	2,71	2,67	—
Police avec garantie de 75/100	3,01	3,00	2,99	2,94	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,37	2,37	2,37	2,32	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,65	2,65	2,65	2,60	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,61	1,62	1,61	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,89	1,89	1,89	1,85	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,26	1,25	1,26	1,23	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,54	1,54	1,54	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	8,20	6,45	7,99	2,71	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE CROISSANCE 1.02MAC

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	74 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	43 861	37 389
Total des placements	43 861	37 389
Total de l'actif	43 861 \$	37 463 \$
Passif		
Découverts	28 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	3	9
Montant à payer aux courtiers	11	68
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	42	77
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	43 819 \$	37 386 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	4 695 \$	(6 469) \$
Produits (pertes) divers	3	—
Total des produits (pertes)	4 698	(6 469)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	924	844
Autres	100	87
Total des charges	1 024	931
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 674 \$	(7 400) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	37 386 \$	40 363 \$
Dépôts des titulaires de contrats	6 970	6 925
Retraits des titulaires de contrats	(4 211)	(2 502)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 674	(7 400)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	6 433	(2 977)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	43 819 \$	37 386 \$

Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 674 \$	(7 400) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	107	413
(Profits) pertes latents	(4 211)	6 802
Produit brut de la cession d'actifs	3 639	5 284
Paiements bruts pour achats d'actifs	(5 416)	(8 943)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(591)	(746)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(6)	96
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(57)	49
	<u>(2 861)</u>	<u>(4 445)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	6 970	6 925
Retraits des titulaires de contrats	(4 211)	(2 502)
	<u>2 759</u>	<u>4 423</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(102)	(22)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	74	96
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	(28) \$	74 \$

Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds équilibré mondial de croissance Mackenzie Bluewater, série S*	3 706 454	42 954	43 861
Total des placements		42 954	43 861

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Trésorerie et dépôts à court terme	3,53 %
Schneider Electric SE	2,74 %
Microsoft Corp.	2,71 %
Roper Technologies Inc.	2,59 %
Linde PLC	2,45 %
Accenture PLC, cat. A	2,33 %
Aon Corp.	2,29 %
Alcon Inc., CAAE	2,24 %
S&P Global Inc.	1,96 %
Trane Technologies PLC	1,92 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	1,89 %
Apple Inc.	1,88 %
Gartner Inc.	1,76 %
L'Oréal SA	1,73 %
Synopsys Inc.	1,64 %
Atlas Copco AB, cat. A	1,57 %
Becton, Dickinson and Co.	1,52 %
McDonald's Corp.	1,52 %
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	1,51 %
PepsiCo Inc.	1,49 %
ASML Holding NV	1,48 %
Costco Wholesale Corp.	1,48 %
The Progressive Corp.	1,46 %
Alphabet Inc., cat. A	1,45 %
Visa Inc., cat. A	1,45 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	488 520	489 349	545 974	341 813	—	5 513	5 052	6 871	3 808	—
Police avec garantie de 75/100	1 034 576	1 016 561	998 724	528 275	—	11 561	10 420	12 514	5 876	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	466 631	437 607	317 748	69 038	—	5 335	4 561	4 023	771	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 505 241	1 340 755	1 082 469	424 947	—	17 038	13 873	13 643	4 738	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	21 370	25 228	26 553	6 405	—	267	280	350	73	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	249 844	216 303	176 323	1 103	—	3 123	2 404	2 323	12	—
Police avec garantie de 75/75 SP	10 515	10 938	9 633	1 121	—	123	116	123	13	—
Police avec garantie de 75/100 SP	36 512	31 063	20 858	—	—	424	328	266	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	23 265	21 994	11 837	3 517	—	277	236	153	39	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	13 409	10 933	7 540	—	—	158	116	97	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part ⁽¹⁾ (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	11,29	10,32	12,59	11,14	—	0,97	(2,27)
Police avec garantie de 75/100	11,17	10,25	12,53	11,12	—	0,92	(2,28)
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,43	10,42	12,66	11,17	—	1,01	(2,24)
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,32	10,35	12,60	11,15	—	0,97	(2,25)
Police avec garantie de 75/75 SP2	12,50	11,12	13,17	11,34	—	1,38	(2,05)
Police avec garantie de 75/100 SP2	12,50	11,12	13,17	11,34	—	1,38	(2,05)
Police avec garantie de 75/75 SP	11,75	10,63	12,81	11,22	—	1,12	(2,18)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,62	10,54	12,74	—	—	1,08	(2,20)
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,90	10,73	12,89	11,25	—	1,17	(2,16)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,77	10,64	12,82	—	—	1,13	(2,18)

⁽¹⁾ Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,82	2,82	2,78	2,79	—
Police avec garantie de 75/100	3,10	3,09	3,05	3,07	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,47	2,46	2,44	2,42	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,75	2,73	2,70	2,69	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,72	1,71	1,69	1,70	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,99	1,98	1,97	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,37	1,36	1,34	1,32	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,64	1,63	1,61	—	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,47	2,46	2,44	2,45	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,75	2,73	2,70	2,72	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,37	1,36	1,34	1,35	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,64	1,63	1,61	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	9,17	14,49	3,62	7,12	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS ÉQUILIBRÉ DE VALEUR MONDIALE 1.01BG

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Beutel, Goodman & Company Ltd.

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	1 413 \$	795 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	110	47
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	116
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	10 049	5 006
Actions	26 436	13 729
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	36 485	18 735
Total de l'actif	38 008 \$	19 693 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	2	—
Montant à payer aux courtiers	165	117
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	167	117
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	37 841 \$	19 576 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	2 955 \$	203 \$
Produits (pertes) divers	4	1
Total des produits (pertes)	2 959	204
Charges		
Frais de gestion (note 7)	666	339
Coût de transaction	13	11
Retenues d'impôt à la source	66	32
Autres	82	40
Total des charges	827	422
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 132 \$	(218) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	19 576 \$	11 421 \$
Dépôts des titulaires de contrats	19 114	9 298
Retraits des titulaires de contrats	(2 981)	(925)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 132	(218)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	18 265	8 155
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	37 841 \$	19 576 \$

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 132 \$	(218) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	222	(142)
(Profits) pertes latents	(2 278)	332
Produit brut de la cession d'actifs	13 514	4 973
Paiements bruts pour achats d'actifs	(29 208)	(12 836)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(63)	(19)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	118	(103)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	48	117
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(15 515)</u>	<u>(7 896)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	19 114	9 298
Retraits des titulaires de contrats	(2 981)	(925)
	<u>16 133</u>	<u>8 373</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	618	477
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	795	318
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	1 413 \$	795 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	249 \$	112 \$
Dividendes reçus	539	259

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-06-2027	35 000	32	32
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	154 000	143	144
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-03-2027	38 000	34	36
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-06-2030	136 000	116	122
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	291 000	200	219
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	267 000	238	215
Gouvernement du Canada, 2,50 %, 01-12-2032	210 000	198	200
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	440 000	412	428
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-09-2027	25 000	24	25
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 01-12-2033	261 000	249	264
Gouvernement du Canada, 4,50 %, 01-11-2025	15 000	15	15
Gouvernement du Canada, 5,00 %, 01-06-2037	107 000	127	129
Total des obligations du gouvernement fédéral		1 788	1 829
Obligations de gouvernements provinciaux			
Province de l'Alberta, 2,05 %, 01-06-2030	354 000	324	323
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	156 000	141	133
Province de la Colombie-Britannique, 2,80 %, 18-06-2048	86 000	75	70
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	146 000	130	121
Province de l'Ontario, 1,85 %, 01-02-2027	34 000	31	32
Province de l'Ontario, 1,90 %, 02-12-2051	271 000	189	179
Province de l'Ontario, 2,65 %, 02-12-2050	176 000	135	138
Province de l'Ontario, 2,70 %, 02-06-2029	138 000	129	133
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	274 000	253	251
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2043	365 000	319	339
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	885 000	855	878
Province de l'Ontario, 4,70 %, 02-06-2037	184 000	194	199
Province de Québec, 2,85 %, 01-12-2053	99 000	78	81
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2045	226 000	220	209
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	166 000	158	153
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	366 000	349	361
Total des obligations de gouvernements provinciaux		3 580	3 600
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 6,47 %, 27-07-2029	170 000	187	189

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
AltaGas Ltd., 7,35 %, 17-08-2082	113 000	111	113
Bell Canada, 5,25 %, 15-03-2029	45 000	45	47
Bell Canada Inc., 3,60 %, 29-09-2027	155 000	147	151
Bell Canada Inc., 4,55 %, 09-02-2030	111 000	109	112
Brookfield Finance II Inc., 5,431 %, 14-12-2032	44 000	41	45
Brookfield Renewable Partners ULC, 5,292 %, 28-10-2033	41 000	41	42
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	43 000	40	40
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,00 %, 07-12-2026	129 000	129	131
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,05 %, 07-10-2027	121 000	121	123
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,35 %, 20-04-2033	20 000	20	20
La Société Canadian Tire Ltée, 5,372 %, 16-09-2030	91 000	90	95
Capital Power Corp., 5,378 %, 25-01-2027	140 000	140	142
Capital Power Corp., 7,95 %, 09-09-2082	96 000	95	94
FPI Chartwell, résidences pour retraités, 6,00 %, 08-12-2026	87 000	87	88
CHIP Mortgage Trust, 1,738 %, 15-12-2025	42 000	38	39
CU Inc., 4,947 %, 18-11-2050	125 000	143	135
Enbridge Gas Distribution Inc., 7,60 %, 29-10-2026	50 000	65	54
Enbridge Inc., 4,90 %, 26-05-2028	40 000	40	41
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	166 000	169	164
Enbridge Inc., 8,747 %, 15-01-2084	89 000	89	96
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,467 %, 17-11-2028	119 000	119	124
Compagnie Crédit Ford du Canada, 7,00 %, 10-02-2026	105 000	105	108
Fortis Inc., 5,677 %, 08-11-2033	78 000	78	84
Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22-12-2030	24 000	20	21
Gibson Energy Inc., 5,75 %, 12-07-2033	76 000	76	80
Gibson Energy Inc., 8,70 %, 12-07-2083	52 000	52	54
Société en commandite Holding FPI Granite, 6,074 %, 12-04-2029	89 000	89	94
Inter Pipeline Ltd., 5,76 %, 17-02-2028	48 000	48	50
Northland Power Inc., 9,25 %, 30-06-2083	84 000	83	87
Pembina Pipeline Corp., 5,72 %, 22-06-2026	57 000	57	57
Fonds de placement immobilier RioCan, 6,488 %, 29-09-2026	44 000	44	44
Rogers Communications Inc., 5,80 %, 21-09-2030	85 000	85	90
Banque Royale du Canada, 4,50 %, 24-11-2080	50 000	46	48
Banque Royale du Canada, 4,632 %, 01-05-2028	82 000	80	83
Banque Royale du Canada, 4,642 %, 17-01-2028	16 000	16	16
Groupe SNC-Lavalin inc, 7,00 %, 12-06-2026	71 000	72	73
TELUS Corp., 4,95 %, 28-03-2033	23 000	23	23

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
TELUS Corp., 5,00 %, 13-09-2029	24 000	24	25
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	295 000	283	286
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 29-12-2025	42 000	42	43
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,679 %, 02-08-2033	30 000	30	31
La Banque Toronto-Dominion, 4,34 %, 27-01-2026	56 000	54	56
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	108 000	107	109
La Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 21-10-2027	124 000	123	128
La Banque Toronto-Dominion, 5,423 %, 10-07-2026	165 000	165	169
La Banque Toronto-Dominion, 5,491 %, 08-09-2028	139 000	139	145
La Banque Toronto-Dominion, 7,283 %, 31-10-2082	71 000	73	71
TransCanada PipeLines Ltd., 7,90 %, 15-04-2027	100 000	121	108
TransCanada PipeLines Ltd., 8,21 %, 25-04-2030	10 000	14	11
TransCanada PipeLines Ltd., 8,29 %, 05-02-2026	15 000	19	16
Union Gas Ltd., 8,65 %, 10-11-2025	6 000	8	6
Vidéotron Ltée, 4,50 %, 15-01-2030	46 000	42	43
Westcoast Energy Inc., 8,85 %, 21-07-2025	55 000	63	58
Total des obligations de sociétés – non convertibles		4 347	4 402
Total des obligations canadiennes		9 715	9 831
Obligations américaines			
Obligations de sociétés – non convertibles			
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	62 000	56	57
Total des obligations de sociétés – non convertibles		56	57
Total des obligations américaines		56	57
Obligations mondiales			
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	96 000	89	90
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	78 000	72	71
Total des obligations mondiales		161	161
Total des obligations		9 932	10 049

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Québecor Média inc., cat. B, à droit de vote subalterne	771	24	24
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	820	49	51
Consommation discrétionnaire			
Bombardier Produits Récréatifs inc.	291	30	28
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	158	25	22
Magna International Inc.	581	47	45
Restaurant Brands International Inc.	439	37	45
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	509	29	40
George Weston Ltée	135	19	22
Les Compagnies Loblaw limitée	88	10	11
Metro inc.	459	32	31
Saputo Inc.	1 006	32	27
Énergie			
Hydro One Ltd.	262	9	10
Suncor Énergie Inc.	982	38	42
Corporation TC Énergie	978	55	51
Produits financiers			
Banque de Montréal	408	49	53
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	525	24	28
Brookfield Corp.	713	34	38
Société Financière Manuvie	1 786	45	52
Banque Royale du Canada	791	99	106
La Financière Sun Life inc.	695	44	48
La Banque de Nouvelle-Écosse	255	17	16
La Banque Toronto-Dominion	1 043	87	89
Produits industriels			
CAE inc.	905	28	26
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	341	52	57
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	370	36	39
RB Global Inc.	511	41	45

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	192	23	27
Open Text Corp.	628	33	35
Matériaux			
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	584	35	35
Franco-Nevada Corp.	59	11	9
Nutrien Ltd.	306	26	23
Immobilier			
Colliers International Group Inc.	121	18	20
Services d'intérêt public			
Fortis Inc.	686	39	37
Total des actions ordinaires canadiennes		1 177	1 232
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Comcast Corp., cat. A	9 693	549	563
Omnicom Group Inc.	5 679	572	651
The Interpublic Group of Companies Inc.	13 083	581	566
Consommation discrétionnaire			
eBay Inc.	8 457	558	489
Gentex Corp.	11 036	449	478
Harley-Davidson Inc.	13 749	666	671
Polaris Inc.	3 977	602	499
Tempur Sealy International Inc.	8 460	380	571
Biens de consommation de base			
Campbell Soup Co.	9 488	593	543
Kellanova	8 460	672	627
Kimberly-Clark Corp.	4 047	702	652
WK Kellogg Co.	1 794	37	31
Produits financiers			
American Express Co.	3 646	750	905

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Produits financiers (suite)			
Ameriprise Financial Inc.	1 322	504	665
BlackRock Inc.	601	528	646
SEI Investments Company	7 371	571	621
The Carlyle Group Inc.	7 693	333	415
Soins de santé			
Amgen Inc.	2 650	839	1 012
Biogen Inc.	1 792	627	614
Cencora Inc.	1 222	242	333
Merck & Co. Inc.	4 355	554	629
Produits industriels			
Cummins Inc.	1 659	495	527
Flowserve Corp.	12 321	559	673
Masco Corporation	7 979	553	708
Parker Hannifin Corp.	464	193	283
Wabtec Corp.	2 969	367	499
Technologies de l'information			
Gen Digital Inc.	23 694	674	716
NetApp Inc.	7 941	743	929
QUALCOMM Inc.	4 910	782	942
Matériaux			
PPG Industries Inc.	745	133	148
Total des actions ordinaires américaines		15 808	17 606
Actions ordinaires mondiales			
Australie			
Ampol Ltd.	11 246	308	367
Danemark			
Carlsberg AS	1 730	325	287
Finlande			
Konecranes OYJ	6 732	296	401

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
France			
Compagnie Générale des Établissements Michelin	5 500	229	261
Allemagne			
BASF SE	3 142	231	224
Heidelberg Materials AG	2 134	193	253
Merck KGaA	784	163	165
Guernsey			
Amdocs Limited	6 917	759	806
Japon			
Hakuhodo DY Holdings Inc.	10 489	150	106
Nippon Telegraph & Telephone Corp.	84 114	125	136
Shionogi & Co. Ltd.	3 598	239	230
Pays-Bas			
Akzo Nobel NV	2 938	310	321
Euronext NV	2 262	222	260
Koninklijke KPN NV	48 481	211	221
Norvège			
Atea ASA	16 979	278	286
Gjensidige Forsikring ASA	5 896	132	144
TGS ASA	13 127	240	226
Singapour			
DBS Group Holdings Ltd.	3 929	125	132
Suède			
Essity AB	7 754	277	255
Suisse			
Dormakaba Holding AG	475	303	340
Julius Baer Group Ltd.	2 705	207	201
Novartis AG	1 750	209	234
Roche Holding AG	771	331	297

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Royaume-Uni			
GSK PLC	10 315	258	252
IMI PLC	11 478	277	326
ITV PLC	172 085	239	184
Smith & Nephew PLC	12 691	257	231
Smiths Group PLC	9 206	244	274
Unilever PLC	2 768	185	178
Total des actions ordinaires mondiales		7 323	7 598
Total des actions		24 308	26 436
Coûts de transaction (note 2)		(17)	
Total des placements		34 223	36 485

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	18 412 \$	10 \$	18 422 \$	184 \$
Euro	2 106	—	2 106	21
Livre sterling (Royaume-Uni)	1 445	—	1 445	15
Autres devises	3 241	—	3 241	32
Total	25 204 \$	10 \$	25 214 \$	252 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			66,6 %	0,7 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	9 381 \$	— \$	9 381 \$	94 \$
Euro	1 019	23	1 042	10
Livre sterling (Royaume-Uni)	873	—	873	9
Autres devises	1 841	15	1 856	19
Total	13 114 \$	38 \$	13 152 \$	132 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			67,2 %	0,7 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

D. Risque de taux d'intérêt (continué)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2023					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	— \$	2 771 \$	3 981 \$	3 297 \$	10 049 \$

2022					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	155 \$	1 184 \$	2 003 \$	1 664 \$	5 006 \$

Au 31 décembre 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 789 \$ (402 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 2,1 % (2,1 % au 31 décembre 2022), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2023. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2023 ni en 2022.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Risque de crédit (suite)

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2023		2022	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	0,4	0,1	0,3	0,1
AA	32,6	8,7	29,5	7,6
A	39,7	10,5	30,9	7,9
BBB	21,4	5,7	31,6	8,1
BB ou inférieure	5,9	1,6	7,7	2,0
Total	100,0	26,6	100,0	25,7

F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 264 \$ (137 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 0,7 % (0,7 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	10 049 \$	— \$	10 049 \$
Actions	26 436	—	—	26 436
Total des actifs évalués à la juste valeur	26 436 \$	10 049 \$	— \$	36 485 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	5 006 \$	— \$	5 006 \$
Actions	13 729	—	—	13 729
Total des actifs évalués à la juste valeur	13 729 \$	5 006 \$	— \$	18 735 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	507 783	309 443	136 946	213 613	—	6 245	3 552	1 629	2 389	—
Police avec garantie de 75/100	890 230	545 855	294 619	42 509	—	10 838	6 221	3 490	475	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	260 249	170 305	115 718	52 506	—	3 242	1 973	1 385	589	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	936 842	408 338	249 792	76 366	—	11 553	4 697	2 976	855	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	7 310	6 324	6 530	6 603	—	100	78	81	75	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	24 354	26 929	3 392	724	—	332	333	42	8	—
Police avec garantie de 75/75 SP	104 022	66 318	48 437	196	—	1 333	785	587	2	—
Police avec garantie de 75/100 SP	62 859	28 936	25 028	—	—	797	340	302	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	178 142	78 510	68 456	5 387	—	2 312	937	835	61	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	84 759	55 682	7 786	—	—	1 089	660	94	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part ⁽¹⁾ (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	12,30	11,48	11,90	11,19	—	0,82	(0,42)
Police avec garantie de 75/100	12,17	11,40	11,84	11,17	—	0,77	(0,44)
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,46	11,59	11,97	11,21	—	0,87	(0,38)
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,33	11,50	11,91	11,19	—	0,83	(0,41)
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,62	12,36	12,46	11,39	—	1,26	(0,10)
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,62	12,36	12,46	11,39	—	1,26	(0,10)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,82	11,83	12,13	11,27	—	0,99	(0,30)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,68	11,74	12,06	—	—	0,94	(0,32)
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,98	11,94	12,19	11,29	—	1,04	(0,25)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,84	11,85	12,13	—	—	0,99	(0,28)

⁽¹⁾ Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) **Autres charges**

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) **Attribution des revenus**

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) **Émission et rachat de parts**

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) **Coûts de transaction**

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,82	2,81	2,83	2,76	—
Police avec garantie de 75/100	3,10	3,09	3,11	3,03	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,46	2,45	2,46	2,41	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,74	2,72	2,76	2,69	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,70	1,69	1,71	1,66	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,98	1,97	1,99	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,34	1,34	1,33	1,30	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,62	1,62	1,63	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	49,15	34,08	78,64	42,21	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'OBLIGATIONS MULTISECTORIELLES MONDIALES 1.06TRP

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : T Rowe Price (Canada), Inc.

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	21 \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	20
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	59 681	51 938
Total des placements	59 681	51 938
Total de l'actif	59 702 \$	51 958 \$
Passif		
Découverts	— \$	20 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	7	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	7	20
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	59 695 \$	51 938 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	6 312 \$	(9 113) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	6 312	(9 113)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	307	319
Autres	34	37
Total des charges	341	356
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 971 \$	(9 469) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	51 938 \$	58 170 \$
Dépôts des titulaires de contrats	8 821	11 389
Retraits des titulaires de contrats	(7 035)	(8 152)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 971	(9 469)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	7 757	(6 232)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	59 695 \$	51 938 \$

Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 971 \$	(9 469) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	752	893
(Profits) pertes latents	(4 859)	8 220
Produit brut de la cession d'actifs	5 370	8 922
Paiements bruts pour achats d'actifs	(6 801)	(11 704)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(2 205)	—
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	27	(129)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
	<u>(1 745)</u>	<u>(3 267)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	8 821	11 389
Retraits des titulaires de contrats	(7 035)	(8 152)
	<u>1 786</u>	<u>3 237</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	41	(30)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(20)</u>	10
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>21 \$</u>	<u>(20) \$</u>

Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Global Multi-Sector Bond Pool	6 248 111	65 143	59 681
Total des placements		65 143	59 681

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
République de Malaisie, 4,498 %, 15-04-2030	4,19 %
T. Rowe Price SICAV Diversified Income Bond, catégorie S	3,22 %
T. Rowe Price SICAV Global High Yield Bond SD	3,07 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,625 %, 15-09-2026	2,78 %
Gouvernement du Japon, 1,30 %, 20-03-2063	1,59 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-01-2031, rendement réel	1,40 %
Royaume de Thaïlande, 3,35 %, 17-06-2033	1,14 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 2,375 %, 15-10-2028, rendement réel	1,08 %
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, 2,75 %, 15-05-2051	1,02 %
Federal National Mortgage Assoc., 5,50 %, 01-01-2033	0,98 %
Federal National Mortgage Assoc., 6,50 %, 01-01-2034	0,94 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 1,50 %, 15-02-2053, rendement réel	0,94 %
Federal National Mortgage Assoc., 5,00 %, 01-01-2034	0,86 %
République d'Indonésie, 7,375 %, 15-10-2030	0,74 %
Federal National Mortgage Assoc., 4,50 %, 01-01-2035	0,66 %
République d'Indonésie, 7,00 %, 15-05-2030	0,61 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,25 %, 15-05-2042	0,57 %
Ballyrock CLO 15 Ltd., 6,715 %, 30-01-2028	0,56 %
Cedar Funding VIII CLO Ltd., 6,814 %, 11-04-2028	0,56 %
Dryden 86 CLO Ltd., 6,764 %, 10-03-2028	0,56 %
HPS Loan Management 2021-16 Ltd., 6,814 %, 05-05-2028	0,56 %
Kings Park CLO Ltd., 6,804 %, 20-08-2028	0,56 %
Neuberger Berman CLO Ltd., 6,794 %, 06-03-2028	0,56 %
OCP CLO 2014-7 Ltd., 7,327 %, 22-10-2027	0,56 %
Wellfleet CLO 2021-1 Ltd., 6,897 %, 23-02-2028	0,56 %

Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	291 235	256 701	316 185	622 943	—	2 853	2 300	3 442	6 887	—
Police avec garantie de 75/100	483 762	487 549	420 331	134 833	—	4 711	4 350	4 564	1 489	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	261 564	276 858	276 993	96 661	—	2 603	2 509	3 037	1 072	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	468 194	421 945	419 649	92 565	—	4 630	3 808	4 589	1 025	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	12 337	14 684	46 161	13 188	—	132	140	523	148	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	14 578	15 809	27 720	10 170	—	156	151	314	114	—
Police avec garantie de 75/75 SP	32 810	21 519	25 378	1 490	—	328	196	279	17	—
Police avec garantie de 75/100 SP	61 136	79 283	111 300	38 721	—	607	718	1 219	429	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	49 819	46 919	31 814	—	—	506	432	352	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	94 820	100 192	81 795	51 218	—	957	917	903	569	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part ⁽¹⁾ (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	9,80	8,96	10,89	11,06	—	0,84	(1,93)
Police avec garantie de 75/100	9,74	8,92	10,86	11,04	—	0,82	(1,94)
Police avec garantie de 75/75 SP1	9,95	9,06	10,97	11,09	—	0,89	(1,91)
Police avec garantie de 75/100 SP1	9,89	9,02	10,94	11,08	—	0,87	(1,92)
Police avec garantie de 75/75 SP2	10,71	9,56	11,33	11,23	—	1,15	(1,77)
Police avec garantie de 75/100 SP2	10,71	9,56	11,33	11,23	—	1,15	(1,77)
Police avec garantie de 75/75 SP	10,00	9,09	10,99	11,09	—	0,91	(1,90)
Police avec garantie de 75/100 SP	9,94	9,05	10,96	11,08	—	0,89	(1,91)
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,15	9,20	11,06	—	—	0,95	(1,86)
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,09	9,16	11,04	11,12	—	0,93	(1,88)

⁽¹⁾ Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des crédateurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,45	2,47	2,50	2,41	—
Police avec garantie de 75/100	2,62	2,63	2,64	2,59	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,03	2,05	2,05	1,97	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,20	2,22	2,22	2,14	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,90	1,91	1,93	1,88	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,06	2,08	2,08	2,05	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,48	1,49	1,49	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,65	1,65	1,67	1,59	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,10	2,12	2,12	2,08	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,27	2,29	2,29	2,25	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,55	1,56	1,56	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,72	1,72	1,74	1,70	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	9,66	16,93	14,97	0,32	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'ACTIONNIAIS MONDIALES 1.08CG

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions mondiales 1.08CG (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions mondiales 1.08CG

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Capital Group

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	16	82
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	55 205	45 417
Total des placements	55 205	45 417
Total de l'actif	55 221 \$	45 499 \$
Passif		
Découverts	36 \$	80 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	12	36
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	48	116
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	55 173 \$	45 383 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	7 784 \$	(9 577) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	7 784	(9 577)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 269	1 035
Autres	135	95
Total des charges	1 404	1 130
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	6 380 \$	(10 707) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice		
	45 383 \$	45 619 \$
Dépôts des titulaires de contrats	8 774	13 813
Retraits des titulaires de contrats	(5 364)	(3 342)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	6 380	(10 707)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	9 790	(236)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	55 173 \$	45 383 \$

Fonds d'actions mondiales 1.08CG

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	6 380 \$	(10 707) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	226	583
(Profits) pertes latents	(7 171)	10 054
Produit brut de la cession d'actifs	4 223	4 734
Paiements bruts pour achats d'actifs	(6 227)	(14 116)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(839)	(1 060)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(24)	9
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	66	(97)
	<u>(3 366)</u>	<u>(10 600)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	8 774	13 813
Retraits des titulaires de contrats	(5 364)	(3 342)
	<u>3 410</u>	<u>10 471</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	44	(129)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(80)</u>	<u>49</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u><u>(36) \$</u></u>	<u><u>(80) \$</u></u>

Fonds d'actions mondiales 1.08CG

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds Capital Group actions mondiales (Canada), série I	1 129 368	55 019	55 205
Total des placements		55 019	55 205

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Eli Lilly and Co.	3,14 %
Novo Nordisk AS	3,10 %
Microsoft Corp.	3,09 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	2,91 %
Broadcom Inc.	2,55 %
UnitedHealth Group Inc.	2,43 %
Meta Platforms Inc.	2,12 %
The Blackstone Group Inc.	1,60 %
Alphabet Inc., cat. A	1,56 %
Caterpillar Inc.	1,56 %
Canadian Natural Resources Ltd.	1,39 %
Applied Materials Inc.	1,32 %
Fairfax Financial Holdings Ltd., à droit de vote subalterne	1,27 %
Apple Inc.	1,26 %
BAE Systems PLC	1,26 %
Airbus SE	1,18 %
The Home Depot Inc.	1,13 %
Apollo Global Management Inc.	1,06 %
Safran SA	1,05 %
Tourmaline Oil Corp.	1,04 %
Nestlé SA	1,03 %
ASM International NV	1,02 %
Linde PLC	1,00 %
Reliance Industries Ltd.	0,97 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	0,95 %

Fonds d'actions mondiales 1.08CG

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	529 545	579 234	484 152	283 387	—	6 375	6 151	6 691	3 600	—
Police avec garantie de 75/100	1 176 160	1 169 283	786 526	135 241	—	13 991	12 312	10 813	1 714	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	519 300	493 662	424 702	158 471	—	6 332	5 292	5 905	2 018	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 605 230	1 365 096	1 116 883	424 175	—	19 341	14 508	15 445	5 390	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	58 272	57 501	30 911	—	—	781	659	448	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	109 476	105 142	109 740	280	—	1 470	1 208	1 593	4	—
Police avec garantie de 75/75 SP	55 785	39 843	24 325	4 737	—	699	436	342	60	—
Police avec garantie de 75/100 SP	101 279	64 053	53 410	5 458	—	1 254	694	747	70	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	173 700	168 387	113 491	27 836	—	2 204	1 858	1 606	357	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	217 428	207 058	144 108	1 470	—	2 726	2 265	2 029	19	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part ⁽¹⁾ (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	12,04	10,62	13,82	12,70	—	1,42	(3,20)
Police avec garantie de 75/100	11,90	10,53	13,75	12,68	—	1,37	(3,22)
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,19	10,72	13,90	12,73	—	1,47	(3,18)
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,05	10,63	13,83	12,71	—	1,42	(3,20)
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,40	11,46	14,48	—	—	1,94	(3,02)
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,43	11,49	14,51	12,95	—	1,94	(3,02)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,53	10,93	14,07	12,80	—	1,60	(3,14)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,38	10,84	13,99	12,77	—	1,54	(3,15)
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,69	11,03	14,15	12,82	—	1,66	(3,12)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,54	10,94	14,08	12,80	—	1,60	(3,14)

⁽¹⁾ Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

Fonds d'actions mondiales 1.08CG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'actions mondiales 1.08CG (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions mondiales 1.08CG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions mondiales 1.08CG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions mondiales 1.08CG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'actions mondiales 1.08CG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'actions mondiales 1.08CG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'actions mondiales 1.08CG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'actions mondiales 1.08CG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions mondiales 1.08CG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'actions mondiales 1.08CG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'actions mondiales 1.08CG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'actions mondiales 1.08CG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'actions mondiales 1.08CG

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	3,05	3,01	2,97	3,02	—
Police avec garantie de 75/100	3,38	3,33	3,31	3,35	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,70	2,67	2,62	2,64	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,03	2,99	2,97	2,96	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,94	1,91	1,88	1,92	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,27	2,25	2,23	2,25	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,59	1,57	1,54	1,52	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,93	1,90	1,88	1,86	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,70	2,67	2,62	2,68	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,03	2,99	2,97	3,00	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,59	1,57	1,54	1,56	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,93	1,90	1,88	1,90	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	8,39	11,13	13,30	1,38	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS FONDATEURS D'ACTIONNAIRES MONDIALES 1.00BG

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Beutel, Goodman & Company Ltd.

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	276 \$	699 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	26	18
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	60	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	24 864	16 076
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	24 864	16 076
Total de l'actif	25 226 \$	16 793 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	2
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	2
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	25 226 \$	16 791 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	2 362 \$	554 \$
Produits (pertes) divers	(3)	(4)
Total des produits (pertes)	2 359	550
Charges		
Frais de gestion (note 7)	292	149
Coût de transaction	10	13
Retenues d'impôt à la source	70	45
Autres	32	16
Total des charges	404	223
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 955 \$	327 \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	16 791 \$	13 084 \$
Dépôts des titulaires de contrats	9 374	5 539
Retraits des titulaires de contrats	(2 894)	(2 159)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 955	327
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	8 435	3 707
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	25 226 \$	16 791 \$

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 955 \$	327 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	19	(274)
(Profits) pertes latents	(1 768)	99
Produit brut de la cession d'actifs	1 510	3 979
Paiements bruts pour achats d'actifs	(8 549)	(7 345)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(8)	1
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(62)	21
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(6 903)</u>	<u>(3 192)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	9 374	5 539
Retraits des titulaires de contrats	(2 894)	(2 159)
	<u>6 480</u>	<u>3 380</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(423)	188
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	699	511
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	276 \$	699 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	574 \$	373 \$

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Québecor Média inc., cat. B, à droit de vote subalterne	789	24	25
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	835	51	52
Consommation discrétionnaire			
Bombardier Produits Récréatifs inc.	287	29	27
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	167	27	24
Magna International Inc.	597	51	47
Restaurant Brands International Inc.	453	36	47
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	513	27	40
George Weston Ltée	143	20	24
Les Compagnies Loblaw limitée	92	10	12
Metro inc.	475	32	33
Saputo Inc.	1 027	35	28
Énergie			
Hydro One Ltd.	268	9	11
Suncor Énergie Inc.	999	36	42
Corporation TC Énergie	995	57	52
Produits financiers			
Banque de Montréal	422	51	55
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	531	24	28
Brookfield Corp.	732	35	39
Société Financière Manuvie	1 825	45	53
Banque Royale du Canada	806	102	108
La Financière Sun Life inc.	707	45	49
La Banque de Nouvelle-Écosse	261	18	17
La Banque Toronto-Dominion	1 062	86	91
Produits industriels			
CAE inc.	915	28	26
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	348	52	58
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	375	36	39
RB Global Inc.	517	41	46

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	196	22	28
Open Text Corp.	636	34	35
Matériaux			
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	591	37	35
Franco-Nevada Corp.	62	11	9
Nutrien Ltd.	302	25	23
Immobilier			
Colliers International Group Inc.	132	19	22
Services d'intérêt public			
Fortis Inc.	691	38	38
Total des actions ordinaires canadiennes		1 193	1 263
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Comcast Corp., cat. A	8 538	502	496
Omnicom Group Inc.	5 819	569	667
The Interpublic Group of Companies Inc.	11 526	513	498
Consommation discrétionnaire			
eBay Inc.	7 450	533	431
Gentex Corp.	9 725	405	421
Harley-Davidson Inc.	12 106	601	591
Polaris Inc.	3 499	538	439
Tempur Sealy International Inc.	7 450	308	503
Biens de consommation de base			
Campbell Soup Co.	8 354	514	479
Kellanova	7 441	578	551
Kimberly-Clark Corp.	3 568	617	574
WK Kellogg Co.	1 575	32	27
Produits financiers			
American Express Co.	3 214	647	798

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires américaines (suite)			
Produits financiers (suite)			
Ameriprise Financial Inc.	1 165	413	586
BlackRock Inc.	535	458	575
SEI Investments Company	6 489	499	546
The Carlyle Group Inc.	6 771	296	365
Soins de santé			
Amgen Inc.	2 339	717	894
Biogen Inc.	1 572	561	539
Cencora Inc.	1 073	185	292
Merck & Co. Inc.	3 833	457	554
Produits industriels			
Cummins Inc.	1 462	433	464
Flowserve Corp.	10 848	498	592
Masco Corporation	7 023	472	623
Parker Hannifin Corp.	403	156	246
Wabtec Corp.	2 622	305	441
Technologies de l'information			
Gen Digital Inc.	20 866	606	631
NetApp Inc.	6 993	644	817
QUALCOMM Inc.	4 321	685	829
Matériaux			
PPG Industries Inc.	653	122	129
Total des actions ordinaires américaines		13 864	15 598
Actions ordinaires mondiales			
Australie			
Ampol Ltd.	12 077	330	394
Danemark			
Carlsberg AS	1 850	354	307
Finlande			
Konecranes OYJ	7 231	327	431

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
France			
Compagnie Générale des Établissements Michelin	5 904	253	280
Allemagne			
BASF SE	3 374	269	241
Heidelberg Materials AG	2 291	211	271
Merck KGaA	835	174	176
Guernsey			
Amdocs Limited	6 095	634	710
Japon			
Hakuhodo DY Holdings Inc.	11 269	170	114
Nippon Telegraph & Telephone Corp.	90 367	129	146
Shionogi & Co. Ltd.	3 866	267	247
Pays-Bas			
Akzo Nobel NV	3 152	346	345
Euronext NV	2 433	238	280
Koninklijke KPN NV	52 075	221	237
Norvège			
Atea ASA	18 245	316	307
Gjensidige Forsikring ASA	6 327	143	155
TGS ASA	14 099	244	243
Singapour			
DBS Group Holdings Ltd.	4 210	131	141
Suède			
Essity AB	8 325	307	273
Suisse			
Dormakaba Holding AG	511	353	365
Julius Baer Group Ltd.	2 911	211	216
Novartis AG	1 878	216	251
Roche Holding AG	834	364	321

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Royaume-Uni			
GSK PLC	11 076	284	271
IMI PLC	12 322	308	350
ITV PLC	184 873	277	197
Smith & Nephew PLC	13 627	289	248
Smiths Group PLC	9 896	261	295
Unilever PLC	2 981	197	191
Total des actions ordinaires mondiales		7 824	8 003
Total des actions		22 881	24 864
Coûts de transaction (note 2)		(25)	
Total des placements		22 856	24 864

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	16 308 \$	2 \$	16 310 \$	163 \$
Euro	2 261	—	2 261	23
Livre sterling (Royaume-Uni)	1 552	—	1 552	16
Autres devises	3 480	2	3 482	34
Total	23 601 \$	4 \$	23 605 \$	236 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			93,6 %	0,9 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	10 549 \$	— \$	10 549 \$	106 \$
Euro	1 299	—	1 299	13
Livre sterling (Royaume-Uni)	1 113	—	1 113	11
Autres devises	2 343	—	2 343	23
Total	15 304 \$	— \$	15 304 \$	153 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			91,1 %	0,9 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 249 \$ (161 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	24 864 \$	— \$	— \$	24 864 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	24 864 \$	— \$	— \$	24 864 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	16 076 \$	— \$	— \$	16 076 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	16 076 \$	— \$	— \$	16 076 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	178 610	104 072	58 534	125 655	—	2 457	1 323	745	1 449	—
Police avec garantie de 75/100	371 828	206 608	119 791	30 892	—	5 054	2 603	1 517	356	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	93 195	57 748	37 362	1 671	—	1 299	741	478	19	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	356 015	162 443	114 037	14 416	—	4 901	2 065	1 452	166	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	39 619	31 059	5 011	3 199	—	603	425	67	38	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	10 031	6 400	38 071	—	—	153	88	507	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	34 271	30 300	17 936	859	—	491	397	233	10	—
Police avec garantie de 75/100 SP	14 273	13 151	38 783	579	—	202	171	500	7	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	24 750	23 561	11 107	939	—	359	311	145	11	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	11 447	6 239	15 695	1 611	—	164	82	204	19	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part ⁽¹⁾ (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	13,76	12,71	12,73	11,54	—	1,05	(0,02)
Police avec garantie de 75/100	13,59	12,60	12,66	11,51	—	0,99	(0,06)
Police avec garantie de 75/75 SP1	13,94	12,83	12,80	11,56	—	1,11	0,03
Police avec garantie de 75/100 SP1	13,77	12,72	12,73	11,54	—	1,05	(0,01)
Police avec garantie de 75/75 SP2	15,23	13,68	13,33	11,74	—	1,55	0,35
Police avec garantie de 75/100 SP2	15,23	13,68	13,33	—	—	1,55	0,35
Police avec garantie de 75/75 SP	14,33	13,09	12,97	11,62	—	1,24	0,12
Police avec garantie de 75/100 SP	14,15	12,97	12,89	11,59	—	1,18	0,08
Police avec garantie de 75/75 SPP	14,51	13,21	13,04	11,64	—	1,30	0,17
Police avec garantie de 75/100 SPP	14,34	13,09	12,97	11,62	—	1,25	0,12

⁽¹⁾ Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. THE FUND

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des crédettes pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,78	2,79	2,85	2,76	—
Police avec garantie de 75/100	3,11	3,12	3,18	3,09	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,43	2,42	2,49	2,41	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,76	2,75	2,82	2,74	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,68	1,67	1,69	1,66	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,01	2,03	2,05	1,98	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,33	1,32	1,34	1,30	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,66	1,69	1,69	1,64	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	7,18	28,17	36,15	17,66	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'ACTION MONDIALES DE CROISSANCE 1.07TRP

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : T Rowe Price (Canada), Inc.

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	39 \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	109
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	73 433	63 593
Total des placements	73 433	63 593
Total de l'actif	73 472 \$	63 702 \$
Passif		
Découverts	— \$	139 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	6	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	6	139
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	73 466 \$	63 563 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	12 280 \$	(20 963) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	12 280	(20 963)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	819	815
Autres	85	85
Total des charges	904	900
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11 376 \$	(21 863) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	63 563 \$	85 966 \$
Dépôts des titulaires de contrats	6 213	5 732
Retraits des titulaires de contrats	(7 686)	(6 272)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11 376	(21 863)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	9 903	(22 403)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	73 466 \$	63 563 \$

Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11 376 \$	(21 863) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	1 666	2 841
(Profits) pertes latents	(13 271)	18 699
Produit brut de la cession d'actifs	7 987	9 513
Paiements bruts pour achats d'actifs	(5 547)	(8 373)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(675)	(577)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	115	(3)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
	<u>1 651</u>	<u>237</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	6 213	5 732
Retraits des titulaires de contrats	(7 686)	(6 272)
	<u>(1 473)</u>	<u>(540)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	178	(303)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(139)</u>	<u>164</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u><u>39 \$</u></u>	<u><u>(139) \$</u></u>

Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Global Growth Equity Pool	4 855 239	82 766	73 433
Total des placements		82 766	73 433

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Microsoft Corp.	4,48 %
Apple Inc.	3,66 %
Amazon.com Inc.	3,07 %
NVIDIA Corp.	2,95 %
Alphabet Inc., cat. C	2,65 %
Roper Technologies Inc.	1,94 %
Eli Lilly and Co.	1,76 %
The Charles Schwab Corp.	1,41 %
PT Sumber Alfaria Trijaya TBK	1,34 %
Linde PLC	1,33 %
Evotec SE	1,26 %
BDO Unibank Inc.	1,07 %
Meta Platforms Inc.	1,07 %
Fiserv Inc.	0,93 %
PT Bank Central Asia TBK	0,91 %
Axis Bank Ltd.	0,90 %
The Cigna Group	0,89 %
Schlumberger Ltd.	0,85 %
Salesforce Inc.	0,82 %
Daiichi Sankyo Company Ltd.	0,80 %
Fifth Third Bancorp	0,79 %
American International Group, Inc.	0,78 %
HDFC Bank Ltd.	0,78 %
Keyence Corp.	0,78 %
Stryker Corp.	0,78 %

Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	506 811	580 658	512 438	652 058	—	6 072	5 999	7 184	8 545	—
Police avec garantie de 75/100	792 306	807 732	811 068	145 342	—	9 377	8 270	11 307	1 900	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	358 795	372 427	330 803	87 003	—	4 357	3 886	4 668	1 143	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	787 553	766 726	834 174	181 710	—	9 449	7 931	11 707	2 383	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	75 523	81 029	104 359	24 849	—	1 012	908	1 539	332	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	121 888	117 955	153 991	31 168	—	1 636	1 323	2 273	417	—
Police avec garantie de 75/75 SP	26 618	29 874	27 789	3 547	—	332	318	397	47	—
Police avec garantie de 75/100 SP	35 082	42 117	88 225	8 629	—	432	444	1 253	114	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	8 105	11 609	19 264	4 807	—	102	125	276	64	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	81 898	83 585	91 277	3 719	—	1 023	890	1 304	49	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part ⁽¹⁾ (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	11,98	10,33	14,02	13,10	—	1,65	(3,69)
Police avec garantie de 75/100	11,83	10,24	13,94	13,07	—	1,59	(3,70)
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,14	10,43	14,11	13,14	—	1,71	(3,68)
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,00	10,34	14,03	13,11	—	1,66	(3,69)
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,41	11,21	14,74	13,35	—	2,20	(3,53)
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,42	11,22	14,76	13,37	—	2,20	(3,54)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,47	10,64	14,28	13,20	—	1,83	(3,64)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,32	10,54	14,20	13,17	—	1,78	(3,66)
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,63	10,73	14,35	13,22	—	1,90	(3,62)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,49	10,65	14,29	13,20	—	1,84	(3,64)

⁽¹⁾ Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a)** La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b)** Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	3,11	3,09	3,15	3,10	—
Police avec garantie de 75/100	3,44	3,43	3,48	3,43	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,75	2,74	2,78	2,67	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,08	3,07	3,11	3,00	—
Police avec garantie de 75/75 SP	2,01	1,99	2,01	2,01	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,34	2,34	2,37	2,34	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,65	1,64	1,65	1,56	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,98	1,97	2,00	1,91	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,75	2,74	2,80	2,75	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,08	3,07	3,13	3,08	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,65	1,64	1,67	1,64	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,98	1,97	2,02	1,99	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	8,05	12,04	9,34	0,10	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DURABLE D'ACTIONNIAIRES MONDIALES 2.35JPM

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds durable d'actions mondiales 2.35JPM (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds durable d'actions mondiales 2.35JPM

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		(note 1)
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	50	—
Total des placements	50	—
Total de l'actif	50 \$	— \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	50 \$	— \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		(note 1)
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	— \$	— \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	—	—
Charges		
Frais de gestion (note 8)	—	—
Autres	—	—
Total des charges	—	—
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	— \$	— \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		(note 1)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	— \$	— \$
Dépôts des titulaires de contrats	50	—
Retraits des titulaires de contrats	—	—
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	50	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	50 \$	— \$

Fonds durable d'actions mondiales 2.35JPM

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
		(note 1)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	— \$	— \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	—	—
(Profits) pertes latents	1	—
Produit brut de la cession d'actifs	—	—
Paiements bruts pour achats d'actifs	(50)	—
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(1)	—
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	—	—
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
	<u>(50)</u>	<u>—</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	50	—
Retraits des titulaires de contrats	—	—
	<u>50</u>	<u>—</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>—</u>	<u>—</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds durable d'actions mondiales 2.35JPM

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds durable d'actions mondiales Canada Vie, série S*	4	50	50
Total des placements		50	50

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Microsoft Corp.	6,72 %
Amazon.com Inc.	5,17 %
UnitedHealth Group Inc.	3,59 %
MasterCard Inc., cat. A	3,51 %
The Progressive Corp.	2,93 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	2,56 %
ASML Holding NV	2,54 %
NVIDIA Corp.	2,52 %
Costco Wholesale Corp.	2,44 %
Intuit Inc.	2,22 %
AbbVie Inc.	2,18 %
Nestlé SA	2,13 %
Walmart de Mexico SAB de CV	2,08 %
NextEra Energy Inc.	2,05 %
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	2,03 %
Iberdrola SA	1,93 %
ProLogis Inc. REIT	1,92 %
Wells Fargo & Co.	1,85 %
Trane Technologies PLC	1,83 %
HDFC Bank Ltd., CAAE	1,80 %
NXP Semiconductors NV	1,77 %
Vertex Pharmaceuticals Inc.	1,77 %
Tokio Marine Holdings Inc.	1,60 %
Keyence Corp.	1,56 %
Volvo AB, série B	1,55 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds durable d'actions mondiales 2.35JPM

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie (note 1)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	4 789	—	—	—	—	48	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100	178	—	—	—	—	2	—	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (notes 1,7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	10,06	—	—	—	—	10,06	—
Police avec garantie de 75/100	10,06	—	—	—	—	10,06	—

Fonds durable d'actions mondiales 2.35JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds durable d'actions mondiales 2.35JPM (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie). Les activités du Fonds ont commencé le 23 octobre 2023; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds durable d'actions mondiales 2.35JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds durable d'actions mondiales 2.35JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds durable d'actions mondiales 2.35JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds durable d'actions mondiales 2.35JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds durable d'actions mondiales 2.35JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds durable d'actions mondiales 2.35JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds durable d'actions mondiales 2.35JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds durable d'actions mondiales 2.35JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds durable d'actions mondiales 2.35JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds durable d'actions mondiales 2.35JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds durable d'actions mondiales 2.35JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds durable d'actions mondiales 2.35JPM

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,99	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100	3,28	—	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	2,49	—	—	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 23 octobre 2023; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DURABLE D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS 2.36JPM

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds durable d'actions de marchés émergents 2.36JPM (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds durable d'actions de marchés émergents 2.36JPM

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		(note 1)
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	7	—
Total des placements	7	—
Total de l'actif	7 \$	— \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	7 \$	— \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		(note 1)
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	— \$	— \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	—	—
Charges		
Frais de gestion (note 8)	—	—
Autres	—	—
Total des charges	—	—
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	— \$	— \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		(note 1)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	— \$	— \$
Dépôts des titulaires de contrats	7	—
Retraits des titulaires de contrats	—	—
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	7	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	7 \$	— \$

Fonds durable d'actions de marchés émergents 2.36JPM

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
		(note 1)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	— \$	— \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	—	—
(Profits) pertes latents	—	—
Produit brut de la cession d'actifs	1	—
Paiements bruts pour achats d'actifs	(8)	—
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	—	—
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
	<u>(7)</u>	<u>—</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	7	—
Retraits des titulaires de contrats	—	—
	<u>7</u>	<u>—</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds durable d'actions de marchés émergents 2.36JPM

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds durable d'actions de marchés émergents Canada Vie, série S*	1	6	7
Total des placements		6	7

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	8,93 %
Tencent Holdings Ltd.	5,31 %
HDFC Bank Ltd., CAAE	2,90 %
PT Bank Central Asia TBK	2,86 %
FirstRand Limited	2,77 %
Kotak Mahindra Bank Ltd.	2,50 %
NetEase Inc.	2,47 %
MercadoLibre Inc.	2,45 %
Delta Electronics Inc.	2,36 %
HDFC Bank Ltd.	2,36 %
Walmart de Mexico SAB de CV	2,31 %
Globant SA	2,25 %
Jeronimo Martins SGPS SA	2,25 %
Mahindra & Mahindra Ltd.	2,21 %
Haier Smart Home Co. Ltd.	2,19 %
Accton Technology Corp.	2,11 %
Advantech Co. Ltd.	1,87 %
Trésorerie et dépôts à court terme	1,70 %
Infosys Ltd., CAAE	1,69 %
Midea Group Co. Ltd., cat. A	1,69 %
Novatek Microelectronics Corp.	1,68 %
AIA Group Ltd.	1,63 %
Shenzhen International Group Holdings Ltd.	1,63 %
Yum China Holdings Inc.	1,58 %
Chongqing Brewery Co. Ltd., cat. A	1,54 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds durable d'actions de marchés émergents 2.36JPM

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie (note 1)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	657	—	—	—	—	7	—	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (notes 1,7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	9,94	—	—	—	—	9,94	—

Fonds durable d'actions de marchés émergents 2.36JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds durable d'actions de marchés émergents 2.36JPM (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie). Les activités du Fonds ont commencé le 23 octobre 2023; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds durable d'actions de marchés émergents 2.36JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds durable d'actions de marchés émergents 2.36JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds durable d'actions de marchés émergents 2.36JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds durable d'actions de marchés émergents 2.36JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds durable d'actions de marchés émergents 2.36JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des crédettes pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds durable d'actions de marchés émergents 2.36JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds durable d'actions de marchés émergents 2.36JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds durable d'actions de marchés émergents 2.36JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds durable d'actions de marchés émergents 2.36JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds durable d'actions de marchés émergents 2.36JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds durable d'actions de marchés émergents 2.36JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds durable d'actions de marchés émergents 2.36JPM

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	3,33	—	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	13,82	—	—	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 23 octobre 2023; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE RÉPARTITION PRUDENT S-626

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de répartition prudent S-626 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de répartition prudent S-626

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	623 659	632 658
Total des placements	623 659	632 658
Total de l'actif	623 659 \$	632 658 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	623 659 \$	632 658 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	50 253 \$	(54 932) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	50 253	(54 932)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	13 756	14 270
Autres	1 476	1 522
Total des charges	15 232	15 792
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	35 021 \$	(70 724) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	632 658 \$	697 118 \$
Dépôts des titulaires de contrats	82 616	106 613
Retraits des titulaires de contrats	(126 636)	(100 349)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	35 021	(70 724)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(8 999)	(64 460)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	623 659 \$	632 658 \$

Fonds de répartition prudent S-626

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	35 021 \$	(70 724) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(5 394)	(5 101)
(Profits) pertes latents	(44 859)	60 033
Produit brut de la cession d'actifs	88 631	73 966
Paiements bruts pour achats d'actifs	(29 379)	(64 438)
	<u>44 020</u>	<u>(6 264)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	82 616	106 613
Retraits des titulaires de contrats	(126 636)	(100 349)
	<u>(44 020)</u>	<u>6 264</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds de répartition prudent S-626

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'actions américaines (BG) SF562	9 650	12 453
<u>Les 5 principaux titres :</u>	<u>% du total</u>	
Amgen Inc.	5,33 %	
QUALCOMM Inc.	4,96 %	
NetApp Inc.	4,89 %	
American Express Co.	4,77 %	
Omnicom Group Inc.	4,43 %	
Fonds de croissance américain (AGF) SF247	10 470	13 609
<u>Les 5 principaux titres :</u>	<u>% du total</u>	
Trésorerie et dépôts à court terme	8,51 %	
Amazon.com Inc.	7,41 %	
NVIDIA Corp.	4,36 %	
Palo Alto Networks Inc.	4,06 %	
Eli Lilly and Co.	3,94 %	
Fonds d'actions canadiennes S-285LL	13 926	18 914
<u>Les 5 principaux titres :</u>	<u>% du total</u>	
Banque Royale du Canada	6,88 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,07 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,42 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	3,97 %	
Banque de Montréal	3,94 %	
Fonds d'obligations de base (GIP) SF531	73 741	74 587
<u>Les 5 principaux titres :</u>	<u>% du total</u>	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	9,86 %	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	8,71 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,28 %	
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	2,81 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,52 %	
Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817	40 428	44 354
<u>Les 5 principaux titres :</u>	<u>% du total</u>	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	1,79 %	
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	1,43 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	1,41 %	
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	1,38 %	
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	1,37 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de répartition prudent S-626

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds de marchés émergents (P) SF537	10 784	9 377
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
iShares MSCI India ETF	10,93 %	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	10,78 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	6,20 %	
Tencent Holdings Ltd.	5,73 %	
ICICI Bank Ltd.	5,32 %	
Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039	8 855	12 623
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,25 %	
Banque de Montréal	6,23 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,94 %	
TELUS Corp.	4,50 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,49 %	
Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528	10 306	12 461
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
CRH PLC	4,21 %	
DCC PLC	3,99 %	
Sanofi SA	3,79 %	
Novartis AG	3,75 %	
Allianz SE	3,57 %	
Fonds mondial Avenir S-183MF	13 236	15 439
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Schneider Electric SE	4,23 %	
Microsoft Corp.	4,19 %	
Roper Technologies Inc.	4,04 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,76 %	
Accenture PLC, cat. A	3,68 %	
Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515	9 364	12 379
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Aena SM	5,92 %	
Iberdrola SA	3,79 %	
Enel SPA	3,69 %	
NextEra Energy Inc.	3,32 %	
Transurban Group, titres agrafés	3,24 %	

Fonds de répartition prudent S-626

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530	23 886	27 186
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,34 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,58 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 15-07-2024, indexées sur l'inflation	2,42 %	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	2,38 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,50 %, 15-02-2033	1,95 %	
Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036	20 436	20 194
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Buoni del Tesoro Poliennali, 1,25 %, 01-12-2026	4,17 %	
Gouvernement du Japon, 0,40 %, 20-09-2025	2,81 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 0,35 %, 01-02-2025	2,73 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,375 %, 31-08-2026	2,42 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 15-11-2042	2,41 %	
Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556	6 614	6 863
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
ASML Holding NV	5,35 %	
Nestlé SA	5,19 %	
Novo Nordisk AS	4,52 %	
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3,48 %	
Air Liquide SA	3,01 %	
Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818	12 829	12 474
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	3,22 %	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	2,56 %	
Province de l'Ontario, 2,90 %, 02-12-2046	2,47 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	2,40 %	
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,35 %	
Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543	19 432	25 173
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,64 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,60 %	
Banque de Montréal	4,89 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,03 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,70 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de répartition prudent S-626

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550	9 204	9 430
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	8,10 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	7,50 %	
Fomento Economico Mexicano SAB de CV (FEMSA), CAAE	5,97 %	
Maruti Suzuki India Ltd.	5,30 %	
HDFC Bank Ltd., CAAE	4,90 %	
Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542	20 496	20 084
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, taux variable, 31-01-2025	21,14 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	6,08 %	
Obligations d'État du Royaume-Uni, 3,75 %, 22-10-2053	5,77 %	
États-Unis du Mexique, 8,00 %, 31-07-2053	4,47 %	
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	3,79 %	
Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547	9 314	10 640
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
DCC PLC	6,18 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	5,37 %	
Ryanair Holdings PLC, CAAE	5,23 %	
Alcon Inc.	4,83 %	
EssilorLuxottica SA	4,65 %	
Fonds de crédit privé 1.76NL	4 137	4 786
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Any Hour Services, 6,50 %, 21-07-2027	3,51 %	
Beacon Mobility, 6,13 %, 31-12-2025	3,42 %	
Apex Service Partners, 5,50 %, 31-07-2025	2,84 %	
Nordic Capital Fund X, 5,25 %, 03-07-2028	2,65 %	
Hg Mercury 3 A LP, 7,25 %, 07-10-2027	2,59 %	
Fonds immobilier (CIGWL) SF353	32 231	40 227
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Laird Business Park	5,84 %	
Livmore High Park	4,88 %	
High Park Village – West Tower	4,67 %	
Grenadier Square	4,00 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,96 %	

Fonds de répartition prudent S-626

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820	19 482	19 572
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	14,57 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	13,33 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,52 %	
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	12,31 %	
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	11,89 %	
Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816	36 169	37 231
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,60 %, 08-03-2028	11,91 %	
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 01-09-2028	7,29 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 1,25 %, 15-06-2026	6,89 %	
Province de l'Ontario, 3,40 %, 08-09-2028	3,71 %	
Province de Québec, 2,75 %, 01-09-2025	3,70 %	
Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558	139 733	133 333
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	7,05 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	6,11 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	4,15 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,63 %	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	2,45 %	
Fonds américain de croissance maximale S-286MF	10 678	12 329
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	9,97 %	
Apple Inc.	9,58 %	
Amazon.com Inc.	6,75 %	
NVIDIA Corp.	5,29 %	
Alphabet Inc., cat. C	4,67 %	
Fonds immobilier américain 1.80EW	2 318	2 289
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Canada Life US Property Feeder III LP*	99,69 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	0,31 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de répartition prudent S-626

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds de valeur américain S-178LL	9 385	15 652
<i><u>Les 5 principaux titres :</u></i>	<i><u>% du total</u></i>	
JPMorgan Chase & Co.	3,60 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	2,30 %	
Bank of America Corp.	2,16 %	
Johnson & Johnson Inc.	2,06 %	
Intel Corp.	2,05 %	
Total des placements	577 104	623 659

Fonds de répartition prudent S-626

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	1 175 473	1 472 879	1 696 650	2 024 494	2 199 981	19 006	22 578	28 978	34 020	35 548
Génération I	1 711 594	2 121 191	2 505 822	3 105 409	3 509 562	24 707	28 997	38 124	46 434	50 404
Génération II	93 460	101 335	131 670	177 613	173 335	1 238	1 274	1 846	2 453	2 305
Génération de base	369 102	448 163	583 064	687 032	798 119	5 109	5 858	8 459	9 769	10 870
Police avec garantie de 75/75	6 791 252	6 927 998	7 415 507	6 462 480	3 542 255	91 031	87 700	104 185	88 988	46 721
Police avec garantie de 75/100	22 848 905	23 574 060	22 919 004	18 189 419	8 945 719	300 247	293 359	317 419	247 584	116 954
Police avec garantie de 100/100	634 725	699 329	772 245	747 337	485 822	8 154	8 527	10 503	10 011	6 265
Police avec garantie de 75/75 SP1	2 835 027	2 766 581	2 814 260	2 449 075	1 131 634	37 183	34 186	38 504	32 763	14 466
Police avec garantie de 75/100 SP1	8 009 007	9 122 463	8 291 523	6 229 744	3 241 885	103 726	111 435	112 269	82 567	41 103
Police avec garantie de 100/100 SP1	455 438	521 212	527 570	547 229	495 587	5 811	6 279	7 053	7 169	6 218
Police avec garantie de 75/75 SP2	163 158	464 930	102 036	110 953	181 581	2 749	7 221	1 717	1 786	2 734
Police avec garantie de 75/100 SP2	283 671	453 175	634 069	300 121	199 173	4 779	7 038	10 668	4 831	2 999
Police avec garantie de 100/100 SP2	111 772	117 926	124 005	176 117	182 438	1 882	1 830	2 085	2 833	2 745
Police avec garantie de 75/75 SP	254 707	302 215	389 123	399 501	202 907	2 860	3 170	4 480	4 458	2 145
Police avec garantie de 75/100 SP	913 770	884 069	560 614	492 327	185 535	10 107	9 159	6 393	5 457	1 954
Police avec garantie de 100/100 SP	4 256	7 462	10 361	12 829	—	47	77	117	141	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	165 384	83 277	36 401	56 289	—	1 882	883	423	632	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	277 726	292 617	336 798	594 284	80 159	3 141	3 087	3 895	6 654	849

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	16,17	15,33	17,08	16,80	16,16	0,84	(1,75)
Génération I	14,44	13,67	15,21	14,95	14,36	0,77	(1,54)
Génération II	13,25	12,57	14,02	13,81	13,30	0,68	(1,45)
Génération de base	13,84	13,07	14,51	14,22	13,62	0,77	(1,44)
Police avec garantie de 75/75	13,40	12,66	14,05	13,77	13,19	0,74	(1,39)
Police avec garantie de 75/100	13,14	12,44	13,85	13,61	13,07	0,70	(1,41)
Police avec garantie de 100/100	12,85	12,19	13,60	13,40	12,90	0,66	(1,41)
Police avec garantie de 75/75 SP1	13,12	12,36	13,68	13,38	12,78	0,76	(1,32)
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,95	12,22	13,54	13,25	12,68	0,73	(1,32)
Police avec garantie de 100/100 SP1	12,76	12,05	13,37	13,10	12,55	0,71	(1,32)
Police avec garantie de 75/75 SP2	16,85	15,53	16,83	16,10	15,06	1,32	(1,30)
Police avec garantie de 75/100 SP2	16,85	15,53	16,83	16,10	15,06	1,32	(1,30)
Police avec garantie de 100/100 SP2	16,83	15,52	16,81	16,09	15,05	1,31	(1,29)
Police avec garantie de 75/75 SP	11,23	10,49	11,51	11,16	10,57	0,74	(1,02)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,06	10,36	11,40	11,08	10,53	0,70	(1,04)
Police avec garantie de 100/100 SP	10,93	10,26	11,32	11,02	—	0,67	(1,06)
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,38	10,60	11,61	11,23	—	0,78	(1,01)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,31	10,55	11,57	11,20	10,59	0,76	(1,02)

Fonds de répartition prudent S-626

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de répartition prudent S-626 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de répartition prudent S-626

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de répartition prudent S-626

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de répartition prudent S-626

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de répartition prudent S-626

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de répartition prudent S-626

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de répartition prudent S-626

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de répartition prudent S-626

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de répartition prudent S-626

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de répartition prudent S-626

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds de répartition prudent S-626

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de répartition prudent S-626

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	2,80	2,80	2,80	2,78	2,77
Génération I	2,69	2,69	2,69	2,67	2,66
Génération II	2,91	2,92	2,91	2,89	2,88
Génération de base	2,41	2,42	2,41	2,39	2,39
Police avec garantie de 75/75	2,41	2,41	2,41	2,39	2,39
Police avec garantie de 75/100	2,69	2,69	2,68	2,66	2,66
Police avec garantie de 100/100	2,91	2,91	2,91	2,88	2,88
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,17	2,17	2,17	2,15	2,15
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,28	2,28	2,28	2,26	2,26
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,39	2,39	2,39	2,37	2,37
Police avec garantie de 75/75 SP	1,31	1,31	1,31	1,29	1,28
Police avec garantie de 75/100 SP	1,58	1,58	1,58	1,56	1,54
Police avec garantie de 100/100 SP	1,80	1,81	1,81	1,79	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,07	1,06	1,07	1,05	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,18	1,18	1,18	1,16	1,15

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	4,71	9,99	30,11	47,50	10,67

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE RÉPARTITION MODÉRÉ S-627

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de répartition modéré S-627 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de répartition modéré S-627

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	646 241	589 390
Total des placements	646 241	589 390
Total de l'actif	646 241 \$	589 390 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	646 241 \$	589 390 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	54 340 \$	(47 060) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	54 340	(47 060)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	13 548	12 917
Autres	1 419	1 345
Total des charges	14 967	14 262
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	39 373 \$	(61 322) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	589 390 \$	611 026 \$
Dépôts des titulaires de contrats	106 769	110 983
Retraits des titulaires de contrats	(89 291)	(71 297)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	39 373	(61 322)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	56 851	(21 636)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	646 241 \$	589 390 \$

Fonds de répartition modéré S-627

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	39 373 \$	(61 322) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(4 070)	(4 813)
(Profits) pertes latents	(50 270)	51 873
Produit brut de la cession d'actifs	45 695	44 381
Paiements bruts pour achats d'actifs	(48 206)	(69 805)
	(17 478)	(39 686)
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	106 769	110 983
Retraits des titulaires de contrats	(89 291)	(71 297)
	17 478	39 686
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	— \$	— \$

Fonds de répartition modéré S-627

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'actions américaines (BG) SF562	11 599	14 942
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Amgen Inc.	5,33 %	
QUALCOMM Inc.	4,96 %	
NetApp Inc.	4,89 %	
American Express Co.	4,77 %	
Omnicom Group Inc.	4,43 %	
Fonds de croissance américain (AGF) SF247	14 358	18 682
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	8,51 %	
Amazon.com Inc.	7,41 %	
NVIDIA Corp.	4,36 %	
Palo Alto Networks Inc.	4,06 %	
Eli Lilly and Co.	3,94 %	
Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009	17 164	20 503
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,72 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,66 %	
Banque de Montréal	4,94 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,07 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,79 %	
Fonds d'actions canadiennes S-285LL	13 919	19 562
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	6,88 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,07 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,42 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	3,97 %	
Banque de Montréal	3,94 %	
Fonds d'obligations de base (GIP) SF531	67 285	68 342
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	9,86 %	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	8,71 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,28 %	
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	2,81 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,52 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de répartition modéré S-627

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817	29 705	32 393
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	1,79 %	
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	1,43 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	1,41 %	
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	1,38 %	
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	1,37 %	
Fonds de marchés émergents (P) SF537	15 123	13 212
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
iShares MSCI India ETF	10,93 %	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	10,78 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	6,20 %	
Tencent Holdings Ltd.	5,73 %	
ICICI Bank Ltd.	5,32 %	
Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039	13 505	19 614
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,25 %	
Banque de Montréal	6,23 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,94 %	
TELUS Corp.	4,50 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,49 %	
Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528	16 119	19 401
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
CRH PLC	4,21 %	
DCC PLC	3,99 %	
Sanofi SA	3,79 %	
Novartis AG	3,75 %	
Allianz SE	3,57 %	
Fonds mondial Avenir S-183MF	23 592	27 372
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Schneider Electric SE	4,23 %	
Microsoft Corp.	4,19 %	
Roper Technologies Inc.	4,04 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,76 %	
Accenture PLC, cat. A	3,68 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de répartition modéré S-627

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515	12 066	16 069
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Aena SM	5,92 %	
Iberdrola SA	3,79 %	
Enel SPA	3,69 %	
NextEra Energy Inc.	3,32 %	
Transurban Group, titres agrafés	3,24 %	
Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530	17 236	19 393
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,34 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,58 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 15-07-2024, indexées sur l'inflation	2,42 %	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	2,38 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,50 %, 15-02-2033	1,95 %	
Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036	18 130	18 009
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Buoni del Tesoro Poliennali, 1,25 %, 01-12-2026	4,17 %	
Gouvernement du Japon, 0,40 %, 20-09-2025	2,81 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 0,35 %, 01-02-2025	2,73 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,375 %, 31-08-2026	2,42 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 15-11-2042	2,41 %	
Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556	10 985	11 355
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
ASML Holding NV	5,35 %	
Nestlé SA	5,19 %	
Novo Nordisk AS	4,52 %	
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3,48 %	
Air Liquide SA	3,01 %	
Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818	9 950	9 807
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	3,22 %	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	2,56 %	
Province de l'Ontario, 2,90 %, 02-12-2046	2,47 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	2,40 %	
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,35 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de répartition modéré S-627

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543	15 427	20 495
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,64 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,60 %	
Banque de Montréal	4,89 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,03 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,70 %	
Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550	13 004	13 358
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	8,10 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	7,50 %	
Fomento Economico Mexicano SAB de CV (FEMSA), CAAE	5,97 %	
Maruti Suzuki India Ltd.	5,30 %	
HDFC Bank Ltd., CAAE	4,90 %	
Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542	18 151	17 854
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, taux variable, 31-01-2025	21,14 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	6,08 %	
Obligations d'État du Royaume-Uni, 3,75 %, 22-10-2053	5,77 %	
États-Unis du Mexique, 8,00 %, 31-07-2053	4,47 %	
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	3,79 %	
Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547	11 385	12 970
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
DCC PLC	6,18 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	5,37 %	
Ryanair Holdings PLC, CAAE	5,23 %	
Alcon Inc.	4,83 %	
EssilorLuxottica SA	4,65 %	
Fonds de crédit privé 1.76NL	3 345	3 747
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Any Hour Services, 6,50 %, 21-07-2027	3,51 %	
Beacon Mobility, 6,13 %, 31-12-2025	3,42 %	
Apex Service Partners, 5,50 %, 31-07-2025	2,84 %	
Nordic Capital Fund X, 5,25 %, 03-07-2028	2,65 %	
Hg Mercury 3 A LP, 7,25 %, 07-10-2027	2,59 %	

Fonds de répartition modéré S-627

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds immobilier (CIGWL) SF353	37 184	47 389
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Laird Business Park	5,84 %	
Livmore High Park	4,88 %	
High Park Village – West Tower	4,67 %	
Grenadier Square	4,00 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,96 %	
Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820	17 524	16 480
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	14,57 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	13,33 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,52 %	
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	12,31 %	
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	11,89 %	
Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816	12 433	12 822
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,60 %, 08-03-2028	11,91 %	
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 01-09-2028	7,29 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 1,25 %, 15-06-2026	6,89 %	
Province de l'Ontario, 3,40 %, 08-09-2028	3,71 %	
Province de Québec, 2,75 %, 01-09-2025	3,70 %	
Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558	136 794	131 938
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	7,05 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	6,11 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	4,15 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,63 %	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	2,45 %	
Fonds américain de croissance maximale S-286MF	12 761	14 779
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	9,97 %	
Apple Inc.	9,58 %	
Amazon.com Inc.	6,75 %	
NVIDIA Corp.	5,29 %	
Alphabet Inc., cat. C	4,67 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de répartition modéré S-627

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds immobilier américain 1.80EW	2 318	2 289
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Canada Life US Property Feeder III LP*	99,69 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	0,31 %	
Fonds de valeur américain S-178LL	13 805	23 464
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
JPMorgan Chase & Co.	3,60 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	2,30 %	
Bank of America Corp.	2,16 %	
Johnson & Johnson Inc.	2,06 %	
Intel Corp.	2,05 %	
Total des placements	584 867	646 241

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de répartition modéré S-627

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	1 249 642	1 455 720	1 726 522	2 076 042	2 403 594	22 585	24 797	32 764	37 943	42 554
Génération I	911 178	1 229 770	1 498 398	1 849 132	2 097 379	14 338	18 209	24 676	29 279	32 117
Génération II	86 564	98 701	108 789	116 780	125 585	1 236	1 329	1 633	1 689	1 760
Génération de base	256 342	299 892	335 481	356 510	399 948	3 818	4 191	5 200	5 299	5 733
Police avec garantie de 75/75	5 166 443	4 961 797	4 722 513	3 267 978	1 824 891	77 356	69 715	73 596	48 832	26 300
Police avec garantie de 75/100	19 824 579	19 317 621	17 467 658	13 206 776	8 106 996	290 732	266 578	268 097	194 893	115 701
Police avec garantie de 100/100	557 287	584 811	556 502	484 987	380 262	7 998	7 915	8 395	7 050	5 358
Police avec garantie de 75/75 SP1	3 153 945	2 606 841	2 179 091	1 311 038	577 605	45 804	35 462	32 818	18 898	8 015
Police avec garantie de 75/100 SP1	8 298 273	8 203 395	7 483 539	4 512 698	2 434 714	119 065	110 373	111 596	64 478	33 527
Police avec garantie de 100/100 SP1	423 892	388 288	355 754	198 102	177 003	5 951	5 120	5 208	2 783	2 401
Police avec garantie de 75/75 SP2	777 818	377 463	298 391	264 279	138 879	14 664	6 515	5 574	4 618	2 285
Police avec garantie de 75/100 SP2	863 228	880 022	975 084	952 013	776 166	16 299	15 214	18 242	16 663	12 790
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	—	8 000	—	—	—	—	132
Police avec garantie de 75/75 SP	256 797	332 517	610 943	519 459	178 151	2 964	3 562	7 179	5 789	1 894
Police avec garantie de 75/100 SP	1 054 627	978 982	812 252	303 530	77 108	11 991	10 359	9 454	3 360	816
Police avec garantie de 75/75 SPP	489 138	366 385	133 425	118 778	80 653	5 702	3 957	1 578	1 330	860
Police avec garantie de 75/100 SPP	495 055	566 861	425 607	42 229	—	5 738	6 094	5 016	472	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	18,07	17,03	18,98	18,28	17,70	1,04	(1,95)
Génération I	15,74	14,81	16,47	15,83	15,31	0,93	(1,66)
Génération II	14,28	13,46	15,01	14,46	14,02	0,82	(1,55)
Génération de base	14,89	13,98	15,50	14,86	14,34	0,91	(1,52)
Police avec garantie de 75/75	14,97	14,05	15,58	14,94	14,41	0,92	(1,53)
Police avec garantie de 75/100	14,67	13,80	15,35	14,76	14,27	0,87	(1,55)
Police avec garantie de 100/100	14,35	13,53	15,09	14,54	14,09	0,82	(1,56)
Police avec garantie de 75/75 SP1	14,52	13,60	15,06	14,41	13,88	0,92	(1,46)
Police avec garantie de 75/100 SP1	14,35	13,45	14,91	14,29	13,77	0,90	(1,46)
Police avec garantie de 100/100 SP1	14,04	13,19	14,64	14,05	13,56	0,85	(1,45)
Police avec garantie de 75/75 SP2	18,85	17,26	18,68	17,48	16,45	1,59	(1,42)
Police avec garantie de 75/100 SP2	18,88	17,29	18,71	17,50	16,48	1,59	(1,42)
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	—	16,45	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	11,54	10,71	11,75	11,14	10,63	0,83	(1,04)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,37	10,58	11,64	11,07	10,59	0,79	(1,06)
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,66	10,80	11,83	11,19	10,66	0,86	(1,03)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,59	10,75	11,78	11,17	—	0,84	(1,03)

Fonds de répartition modéré S-627

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de répartition modéré S-627 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de répartition modéré S-627

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de répartition modéré S-627

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de répartition modéré S-627

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de répartition modéré S-627

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de répartition modéré S-627

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de répartition modéré S-627

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de répartition modéré S-627

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de répartition modéré S-627

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de répartition modéré S-627

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds de répartition modéré S-627

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de répartition modéré S-627

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	2,90	2,91	2,90	2,87	2,87
Générations I	2,74	2,74	2,74	2,70	2,70
Générations II	2,96	2,96	2,95	2,92	2,92
Générations de base	2,46	2,46	2,46	2,43	2,43
Police avec garantie de 75/75	2,46	2,46	2,45	2,42	2,43
Police avec garantie de 75/100	2,74	2,74	2,73	2,70	2,70
Police avec garantie de 100/100	2,96	2,96	2,95	2,92	2,92
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,28	2,28	2,27	2,24	2,24
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,39	2,39	2,38	2,35	2,35
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,55	2,55	2,54	2,52	2,52
Police avec garantie de 75/75 SP	1,36	1,37	1,35	1,33	1,33
Police avec garantie de 75/100 SP	1,63	1,63	1,62	1,60	1,60
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,18	1,17	1,17	1,15	1,15
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,29	1,28	1,27	1,25	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	7,41	7,59	32,14	50,98	10,04

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉ S-628

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de répartition équilibré S-628 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de répartition équilibré S-628

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	1 143 409	1 016 620
Total des placements	1 143 409	1 016 620
Total de l'actif	1 143 409 \$	1 016 620 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	1 143 409 \$	1 016 620 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	106 659 \$	(84 358) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	106 659	(84 358)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	24 818	23 315
Autres	2 480	2 300
Total des charges	27 298	25 615
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	79 361 \$	(109 973) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	1 016 620 \$	1 033 429 \$
Dépôts des titulaires de contrats	193 271	203 319
Retraits des titulaires de contrats	(145 843)	(110 155)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	79 361	(109 973)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	126 789	(16 809)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	1 143 409 \$	1 016 620 \$

Fonds de répartition équilibré S-628

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	79 361 \$	(109 973) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(9 346)	(8 586)
(Profits) pertes latents	(97 313)	92 944
Produit brut de la cession d'actifs	53 050	36 747
Paiements bruts pour achats d'actifs	(73 180)	(104 296)
	<u>(47 428)</u>	<u>(93 164)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	193 271	203 319
Retraits des titulaires de contrats	(145 843)	(110 155)
	<u>47 428</u>	<u>93 164</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds de répartition équilibré S-628

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'actions américaines (BG) SF562	26 634	34 620
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Amgen Inc.	5,33 %	
QUALCOMM Inc.	4,96 %	
NetApp Inc.	4,89 %	
American Express Co.	4,77 %	
Omnicom Group Inc.	4,43 %	
Fonds de croissance américain (AGF) SF247	19 180	45 757
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	8,51 %	
Amazon.com Inc.	7,41 %	
NVIDIA Corp.	4,36 %	
Palo Alto Networks Inc.	4,06 %	
Eli Lilly and Co.	3,94 %	
Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009	27 549	41 406
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,72 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,66 %	
Banque de Montréal	4,94 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,07 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,79 %	
Fonds d'actions canadiennes S-285LL	24 907	39 137
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	6,88 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,07 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,42 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	3,97 %	
Banque de Montréal	3,94 %	
Fonds d'obligations de base (GIP) SF531	73 550	77 182
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	9,86 %	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	8,71 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,28 %	
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	2,81 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,52 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de répartition équilibré S-628

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817	30 401	34 298
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	1,79 %	
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	1,43 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	1,41 %	
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	1,38 %	
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	1,37 %	
Fonds de marchés émergents (P) SF537	35 984	31 342
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
iShares MSCI India ETF	10,93 %	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	10,78 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	6,20 %	
Tencent Holdings Ltd.	5,73 %	
ICICI Bank Ltd.	5,32 %	
Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039	23 067	39 249
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,25 %	
Banque de Montréal	6,23 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,94 %	
TELUS Corp.	4,50 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,49 %	
Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528	37 711	45 615
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
CRH PLC	4,21 %	
DCC PLC	3,99 %	
Sanofi SA	3,79 %	
Novartis AG	3,75 %	
Allianz SE	3,57 %	
Fonds mondial Avenir S-183MF	28 242	51 325
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Schneider Electric SE	4,23 %	
Microsoft Corp.	4,19 %	
Roper Technologies Inc.	4,04 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,76 %	
Accenture PLC, cat. A	3,68 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de répartition équilibré S-628

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds de croissance de petites capitalisations mondiales (Mackenzie) SF533	29 259	34 719
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,28 %	
Charles River Laboratories International Inc.	2,82 %	
DexCom Inc.	2,76 %	
Akamai Technologies Inc.	2,69 %	
Wabtec Corp.	2,57 %	
Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036	29 049	29 499
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Buoni del Tesoro Poliennali, 1,25 %, 01-12-2026	4,17 %	
Gouvernement du Japon, 0,40 %, 20-09-2025	2,81 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 0,35 %, 01-02-2025	2,73 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,375 %, 31-08-2026	2,42 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 15-11-2042	2,41 %	
Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556	27 628	28 692
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
ASML Holding NV	5,35 %	
Nestlé SA	5,19 %	
Novo Nordisk AS	4,52 %	
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3,48 %	
Air Liquide SA	3,01 %	
Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G	19 779	28 799
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Boyd Group Services Inc.	3,85 %	
EQB Inc.	3,57 %	
Stantec Inc.	3,51 %	
Element Fleet Management Corp.	3,41 %	
The Descartes Systems Group Inc.	3,20 %	
Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543	31 429	41 377
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,64 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,60 %	
Banque de Montréal	4,89 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,03 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,70 %	

Fonds de répartition équilibré S-628

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550	30 994	31 822
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	8,10 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	7,50 %	
Fomento Economico Mexicano SAB de CV (FEMSA), CAAE	5,97 %	
Maruti Suzuki India Ltd.	5,30 %	
HDFC Bank Ltd., CAAE	4,90 %	
Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542	30 272	29 760
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, taux variable, 31-01-2025	21,14 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	6,08 %	
Obligations d'État du Royaume-Uni, 3,75 %, 22-10-2053	5,77 %	
États-Unis du Mexique, 8,00 %, 31-07-2053	4,47 %	
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	3,79 %	
Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547	40 101	45 771
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
DCC PLC	6,18 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	5,37 %	
Ryanair Holdings PLC, CAAE	5,23 %	
Alcon Inc.	4,83 %	
EssilorLuxottica SA	4,65 %	
Fonds de crédit privé 1.76NL	4 230	4 601
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Any Hour Services, 6,50 %, 21-07-2027	3,51 %	
Beacon Mobility, 6,13 %, 31-12-2025	3,42 %	
Apex Service Partners, 5,50 %, 31-07-2025	2,84 %	
Nordic Capital Fund X, 5,25 %, 03-07-2028	2,65 %	
Hg Mercury 3 A LP, 7,25 %, 07-10-2027	2,59 %	
Fonds immobilier (CIGWL) SF353	54 512	83 658
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Laird Business Park	5,84 %	
Livmore High Park	4,88 %	
High Park Village – West Tower	4,67 %	
Grenadier Square	4,00 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,96 %	

Fonds de répartition équilibré S-628

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820	22 699	21 241
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	14,57 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	13,33 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,52 %	
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	12,31 %	
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	11,89 %	
Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816	13 713	14 138
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,60 %, 08-03-2028	11,91 %	
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 01-09-2028	7,29 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 1,25 %, 15-06-2026	6,89 %	
Province de l'Ontario, 3,40 %, 08-09-2028	3,71 %	
Province de Québec, 2,75 %, 01-09-2025	3,70 %	
Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558	221 077	212 902
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	7,05 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	6,11 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	4,15 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,63 %	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	2,45 %	
Fonds américain de croissance maximale S-286MF	29 811	34 315
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	9,97 %	
Apple Inc.	9,58 %	
Amazon.com Inc.	6,75 %	
NVIDIA Corp.	5,29 %	
Alphabet Inc., cat. C	4,67 %	
Fonds immobilier américain 1.80EW	3 975	3 926
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Canada Life US Property Feeder III LP*	99,69 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	0,31 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de répartition équilibré S-628

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds de valeur américain S-178LL	29 547	58 258
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
JPMorgan Chase & Co.	3,60 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	2,30 %	
Bank of America Corp.	2,16 %	
Johnson & Johnson Inc.	2,06 %	
Intel Corp.	2,05 %	
Total des placements	945 300	1 143 409

Fonds de répartition équilibré S-628

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	2 870 072	3 260 448	3 625 544	3 920 728	4 461 294	64 413	68 298	85 050	86 178	93 699
Génération I	2 379 078	2 718 818	3 156 794	3 472 084	4 117 225	42 459	45 214	58 694	60 389	68 313
Génération II	144 000	181 428	209 950	249 212	257 490	2 298	2 705	3 509	3 907	3 862
Génération de base	432 469	541 268	574 296	654 402	725 613	7 276	8 463	10 011	10 642	11 226
Police avec garantie de 75/75	8 777 175	8 065 813	6 746 129	4 796 078	3 425 861	158 841	135 644	126 495	83 894	57 011
Police avec garantie de 75/100	26 888 056	26 885 474	24 956 642	20 417 541	17 009 006	476 610	444 077	460 876	352 710	280 302
Police avec garantie de 100/100	902 952	995 233	1 048 375	1 026 757	972 031	15 562	16 027	18 927	17 388	15 746
Police avec garantie de 75/75 SP1	4 760 520	3 461 353	2 871 220	1 685 479	1 132 696	81 211	54 772	50 566	27 641	17 640
Police avec garantie de 75/100 SP1	11 588 286	10 435 171	8 895 163	5 415 507	4 333 382	195 311	163 319	155 112	88 032	66 966
Police avec garantie de 100/100 SP1	619 005	526 445	581 796	415 878	438 684	10 233	8 095	9 984	6 664	6 693
Police avec garantie de 75/75 SP2	894 438	716 056	538 512	354 100	239 445	20 102	14 577	11 914	7 124	4 468
Police avec garantie de 75/100 SP2	1 523 455	1 404 704	1 066 179	952 726	935 509	34 228	28 586	23 580	19 160	17 451
Police avec garantie de 100/100 SP2	38 357	14 745	16 898	15 683	23 325	861	300	374	315	435
Police avec garantie de 75/75 SP	691 207	530 536	428 329	346 047	324 628	8 271	5 835	5 195	3 873	3 419
Police avec garantie de 75/100 SP	1 512 740	1 358 056	807 591	473 349	213 821	17 831	14 754	9 702	5 262	2 243
Police avec garantie de 75/75 SPP	164 467	123 936	82 026	60 010	64 361	1 988	1 374	1 001	675	680
Police avec garantie de 75/100 SPP	492 278	415 094	200 582	119 414	98 164	5 914	4 580	2 439	1 339	1 035

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	22,44	20,95	23,46	21,98	21,00	1,49	(2,51)
Génération I	17,85	16,63	18,59	17,39	16,59	1,22	(1,96)
Génération II	15,96	14,91	16,71	15,68	15,00	1,05	(1,80)
Génération de base	16,82	15,63	17,43	16,26	15,47	1,19	(1,80)
Police avec garantie de 75/75	18,10	16,82	18,75	17,49	16,64	1,28	(1,93)
Police avec garantie de 75/100	17,73	16,52	18,47	17,27	16,48	1,21	(1,95)
Police avec garantie de 100/100	17,23	16,10	18,05	16,93	16,20	1,13	(1,95)
Police avec garantie de 75/75 SP1	17,06	15,82	17,61	16,40	15,57	1,24	(1,79)
Police avec garantie de 75/100 SP1	16,85	15,65	17,44	16,26	15,45	1,20	(1,79)
Police avec garantie de 100/100 SP1	16,53	15,38	17,16	16,02	15,26	1,15	(1,78)
Police avec garantie de 75/75 SP2	22,47	20,36	22,12	20,12	18,66	2,11	(1,76)
Police avec garantie de 75/100 SP2	22,47	20,35	22,12	20,11	18,65	2,12	(1,77)
Police avec garantie de 100/100 SP2	22,45	20,33	22,10	20,09	18,64	2,12	(1,77)
Police avec garantie de 75/75 SP	11,97	11,00	12,13	11,19	10,53	0,97	(1,13)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,79	10,86	12,01	11,12	10,49	0,93	(1,15)
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,09	11,09	12,21	11,24	10,56	1,00	(1,12)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,01	11,03	12,16	11,21	10,54	0,98	(1,13)

Fonds de répartition équilibré S-628

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de répartition équilibré S-628 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de répartition équilibré S-628

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de répartition équilibré S-628

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de répartition équilibré S-628

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de répartition équilibré S-628

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de répartition équilibré S-628

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de répartition équilibré S-628

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de répartition équilibré S-628

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de répartition équilibré S-628

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de répartition équilibré S-628

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds de répartition équilibré S-628

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de répartition équilibré S-628

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	3,00	3,01	3,00	2,98	2,98
Génération I	2,83	2,84	2,83	2,82	2,82
Génération II	3,11	3,12	3,11	3,09	3,09
Génération de base	2,56	2,57	2,56	2,54	2,54
Police avec garantie de 75/75	2,56	2,56	2,55	2,54	2,54
Police avec garantie de 75/100	2,83	2,84	2,83	2,81	2,82
Police avec garantie de 100/100	3,11	3,11	3,11	3,09	3,09
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,38	2,38	2,37	2,35	2,35
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,49	2,49	2,48	2,47	2,47
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,65	2,66	2,64	2,63	2,63
Police avec garantie de 75/75 SP	1,46	1,46	1,46	1,45	1,44
Police avec garantie de 75/100 SP	1,74	1,73	1,73	1,72	1,72
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,28	1,28	1,28	1,27	1,26
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,39	1,39	1,39	1,37	1,37

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	4,93	3,67	24,19	45,14	6,99

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE RÉPARTITION ACCÉLÉRÉ S-629

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de répartition accéléré S-629 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de répartition accéléré S-629

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	310 306	260 417
Total des placements	310 306	260 417
Total de l'actif	310 306 \$	260 417 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	310 306 \$	260 417 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	32 157 \$	(17 071) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	32 157	(17 071)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	6 478	5 648
Autres	668	586
Total des charges	7 146	6 234
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	25 011 \$	(23 305) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	260 417 \$	239 250 \$
Dépôts des titulaires de contrats	54 498	64 509
Retraits des titulaires de contrats	(29 620)	(20 037)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	25 011	(23 305)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	49 889	21 167
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	310 306 \$	260 417 \$

Fonds de répartition accéléré S-629

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	25 011 \$	(23 305) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(2 011)	(3 238)
(Profits) pertes latents	(30 146)	20 309
Produit brut de la cession d'actifs	12 880	13 174
Paiements bruts pour achats d'actifs	(30 612)	(51 412)
	<u>(24 878)</u>	<u>(44 472)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	54 498	64 509
Retraits des titulaires de contrats	(29 620)	(20 037)
	<u>24 878</u>	<u>44 472</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds de répartition accéléré S-629

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'actions américaines (BG) SF562	9 915	12 571
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Amgen Inc.	5,33 %	
QUALCOMM Inc.	4,96 %	
NetApp Inc.	4,89 %	
American Express Co.	4,77 %	
Omnicom Group Inc.	4,43 %	
Fonds de croissance américain (AGF) SF247	11 360	20 890
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	8,51 %	
Amazon.com Inc.	7,41 %	
NVIDIA Corp.	4,36 %	
Palo Alto Networks Inc.	4,06 %	
Eli Lilly and Co.	3,94 %	
Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009	12 489	17 925
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,72 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,66 %	
Banque de Montréal	4,94 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,07 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,79 %	
Fonds d'actions canadiennes S-285LL	9 703	12 508
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	6,88 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,07 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,42 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	3,97 %	
Banque de Montréal	3,94 %	
Fonds de ressources canadiennes S-348MF	2 147	3 788
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Shell PLC, cat. A, CAAE	4,71 %	
TotalEnergies SE, CAAE	4,24 %	
Advantage Energy Ltd.	3,48 %	
Tourmaline Oil Corp.	3,46 %	
ARC Resources Ltd.	2,83 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de répartition accéléré S-629

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds de marchés émergents (P) SF537	11 698	11 601
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
iShares MSCI India ETF	10,93 %	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	10,78 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	6,20 %	
Tencent Holdings Ltd.	5,73 %	
ICICI Bank Ltd.	5,32 %	
Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039	8 668	12 570
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,25 %	
Banque de Montréal	6,23 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,94 %	
TELUS Corp.	4,50 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,49 %	
Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528	9 769	11 614
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
CRH PLC	4,21 %	
DCC PLC	3,99 %	
Sanofi SA	3,79 %	
Novartis AG	3,75 %	
Allianz SE	3,57 %	
Fonds mondial Avenir S-183MF	11 682	16 989
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Schneider Electric SE	4,23 %	
Microsoft Corp.	4,19 %	
Roper Technologies Inc.	4,04 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,76 %	
Accenture PLC, cat. A	3,68 %	
Fonds de croissance de petites capitalisations mondiales (Mackenzie) SF533	10 910	12 567
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,28 %	
Charles River Laboratories International Inc.	2,82 %	
DexCom Inc.	2,76 %	
Akamai Technologies Inc.	2,69 %	
Wabtec Corp.	2,57 %	

Fonds de répartition accéléré S-629

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036	3 564	3 547
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Buoni del Tesoro Poliennali, 1,25 %, 01-12-2026	4,17 %	
Gouvernement du Japon, 0,40 %, 20-09-2025	2,81 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 0,35 %, 01-02-2025	2,73 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,375 %, 31-08-2026	2,42 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 15-11-2042	2,41 %	
Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556	11 936	12 459
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
ASML Holding NV	5,35 %	
Nestlé SA	5,19 %	
Novo Nordisk AS	4,52 %	
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3,48 %	
Air Liquide SA	3,01 %	
Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G	7 247	9 401
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Boyd Group Services Inc.	3,85 %	
EQB Inc.	3,57 %	
Stantec Inc.	3,51 %	
Element Fleet Management Corp.	3,41 %	
The Descartes Systems Group Inc.	3,20 %	
Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543	14 038	17 913
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,64 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,60 %	
Banque de Montréal	4,89 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,03 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,70 %	
Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550	11 381	11 779
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	8,10 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	7,50 %	
Fomento Economico Mexicano SAB de CV (FEMSA), CAAE	5,97 %	
Maruti Suzuki India Ltd.	5,30 %	
HDFC Bank Ltd., CAAE	4,90 %	

Fonds de répartition accéléré S-629

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542	3 454	3 425
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, taux variable, 31-01-2025	21,14 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	6,08 %	
Obligations d'État du Royaume-Uni, 3,75 %, 22-10-2053	5,77 %	
États-Unis du Mexique, 8,00 %, 31-07-2053	4,47 %	
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	3,79 %	
Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547	13 686	15 540
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
DCC PLC	6,18 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	5,37 %	
Ryanair Holdings PLC, CAAE	5,23 %	
Alcon Inc.	4,83 %	
EssilorLuxottica SA	4,65 %	
Fonds de crédit privé 1.76NL	489	524
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Any Hour Services, 6,50 %, 21-07-2027	3,51 %	
Beacon Mobility, 6,13 %, 31-12-2025	3,42 %	
Apex Service Partners, 5,50 %, 31-07-2025	2,84 %	
Nordic Capital Fund X, 5,25 %, 03-07-2028	2,65 %	
Hg Mercury 3 A LP, 7,25 %, 07-10-2027	2,59 %	
Fonds immobilier (CIGWL) SF353	20 276	25 593
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Laird Business Park	5,84 %	
Livmore High Park	4,88 %	
High Park Village – West Tower	4,67 %	
Grenadier Square	4,00 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,96 %	
Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820	2 646	2 498
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	14,57 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	13,33 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,52 %	
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	12,31 %	
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	11,89 %	

Fonds de répartition accéléré S-629

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558	40 820	39 862
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	7,05 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	6,11 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	4,15 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,63 %	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	2,45 %	
Fonds américain de croissance maximale S-286MF	10 449	12 374
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	9,97 %	
Apple Inc.	9,58 %	
Amazon.com Inc.	6,75 %	
NVIDIA Corp.	5,29 %	
Alphabet Inc., cat. C	4,67 %	
Fonds immobilier américain 1.80EW	1 095	1 081
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Canada Life US Property Feeder III LP*	99,69 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	0,31 %	
Fonds de valeur américain S-178LL	11 958	21 287
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
JPMorgan Chase & Co.	3,60 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	2,30 %	
Bank of America Corp.	2,16 %	
Johnson & Johnson Inc.	2,06 %	
Intel Corp.	2,05 %	
Total des placements	251 380	310 306

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de répartition accéléré S-629

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	885 892	972 559	1 036 218	1 112 662	1 352 242	23 509	23 800	28 140	27 036	30 650
Génération I	248 686	258 449	277 372	325 468	393 085	4 997	4 778	5 678	5 949	6 687
Génération II	62 282	75 654	86 532	88 177	124 914	1 070	1 200	1 525	1 391	1 841
Génération de base	122 694	153 620	167 787	183 019	206 029	2 242	2 576	3 107	3 018	3 153
Police avec garantie de 75/75	2 814 502	2 500 585	1 973 771	1 194 968	766 418	59 855	48 799	42 532	22 926	13 649
Police avec garantie de 75/100	4 413 460	4 155 403	3 515 066	2 650 003	1 922 022	91 697	79 442	74 409	50 083	33 809
Police avec garantie de 100/100	390 252	398 025	394 737	361 862	332 885	7 835	7 377	8 127	6 674	5 733
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 465 002	1 156 882	781 478	393 657	226 428	29 834	21 579	16 067	7 193	3 833
Police avec garantie de 75/100 SP1	2 316 298	1 992 433	1 562 243	1 059 396	695 418	46 569	36 732	31 779	19 173	11 673
Police avec garantie de 100/100 SP1	191 817	168 370	197 083	113 882	103 901	3 732	3 012	3 901	2 011	1 706
Police avec garantie de 75/75 SP2	364 897	319 547	275 211	220 120	238 260	9 915	7 757	7 181	4 979	4 871
Police avec garantie de 75/100 SP2	667 111	603 970	384 626	321 423	373 103	18 141	14 672	10 044	7 275	7 633
Police avec garantie de 75/75 SP	195 629	168 443	202 112	177 387	145 816	2 525	1 973	2 586	1 998	1 508
Police avec garantie de 75/100 SP	130 820	102 316	83 533	22 961	26 203	1 663	1 184	1 059	258	270
Police avec garantie de 75/75 SPP	378 699	328 147	162 428	91 743	51 431	4 938	3 876	2 092	1 038	534
Police avec garantie de 75/100 SPP	131 861	141 188	79 768	51 238	—	1 709	1 660	1 023	578	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	5 883	—	—	—	—	75	—	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	26,54	24,47	27,16	24,30	22,67	2,07	(2,69)
Génération I	20,09	18,49	20,47	18,28	17,01	1,60	(1,98)
Génération II	17,18	15,86	17,62	15,78	14,74	1,32	(1,76)
Génération de base	18,28	16,77	18,52	16,49	15,31	1,51	(1,75)
Police avec garantie de 75/75	21,27	19,51	21,55	19,19	17,81	1,76	(2,04)
Police avec garantie de 75/100	20,78	19,12	21,17	18,90	17,59	1,66	(2,05)
Police avec garantie de 100/100	20,08	18,53	20,59	18,44	17,22	1,55	(2,06)
Police avec garantie de 75/75 SP1	20,36	18,65	20,56	18,27	16,93	1,71	(1,91)
Police avec garantie de 75/100 SP1	20,11	18,44	20,34	18,10	16,79	1,67	(1,90)
Police avec garantie de 100/100 SP1	19,46	17,89	19,79	17,66	16,42	1,57	(1,90)
Police avec garantie de 75/75 SP2	27,17	24,27	26,09	22,62	20,44	2,90	(1,82)
Police avec garantie de 75/100 SP2	27,19	24,29	26,11	22,63	20,46	2,90	(1,82)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,91	11,71	12,79	11,27	10,34	1,20	(1,08)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,71	11,57	12,67	11,19	10,30	1,14	(1,10)
Police avec garantie de 75/75 SPP	13,04	11,81	12,88	11,32	10,37	1,23	(1,07)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,96	11,75	12,83	11,29	—	1,21	(1,08)
Police avec garantie de 100/100 SPP	12,77	—	—	—	—	1,16	—

Fonds de répartition accéléré S-629

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de répartition accéléré S-629 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de répartition accéléré S-629

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de répartition accéléré S-629

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de répartition accéléré S-629

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de répartition accéléré S-629

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de répartition accéléré S-629

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de répartition accéléré S-629

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de répartition accéléré S-629

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de répartition accéléré S-629

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de répartition accéléré S-629

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds de répartition accéléré S-629

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de répartition accéléré S-629

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	3,18	3,19	3,18	3,16	3,16
Générations I	2,96	2,97	2,96	2,94	2,94
Générations II	3,29	3,30	3,28	3,28	3,27
Générations de base	2,68	2,69	2,68	2,67	2,67
Police avec garantie de 75/75	2,68	2,68	2,67	2,66	2,66
Police avec garantie de 75/100	2,96	2,96	2,95	2,94	2,94
Police avec garantie de 100/100	3,29	3,30	3,28	3,27	3,27
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,50	2,50	2,49	2,47	2,47
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,61	2,61	2,60	2,58	2,59
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,88	2,90	2,87	2,86	2,86
Police avec garantie de 75/75 SP	1,58	1,59	1,58	1,57	1,56
Police avec garantie de 75/100 SP	1,86	1,86	1,84	1,84	1,85
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,40	1,40	1,39	1,38	1,37
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,51	1,51	1,50	1,49	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,78	—	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	4,50	5,32	28,63	48,25	15,14

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE RÉPARTITION ÉNERGIQUE S-630

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de répartition énergétique S-630 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de répartition énergétique S-630

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	200 520	167 390
Total des placements	200 520	167 390
Total de l'actif	200 520 \$	167 390 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	200 520 \$	167 390 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	22 552 \$	(10 352) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	22 552	(10 352)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	4 395	3 720
Autres	447	375
Total des charges	4 842	4 095
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	17 710 \$	(14 447) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	167 390 \$	154 709 \$
Dépôts des titulaires de contrats	35 287	38 102
Retraits des titulaires de contrats	(19 867)	(10 974)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	17 710	(14 447)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	33 130	12 681
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	200 520 \$	167 390 \$

Fonds de répartition énergétique S-630

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	17 710 \$	(14 447) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1 867)	(3 180)
(Profits) pertes latents	(20 685)	13 532
Produit brut de la cession d'actifs	10 436	10 516
Paiements bruts pour achats d'actifs	(21 014)	(33 549)
	<u>(15 420)</u>	<u>(27 128)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	35 287	38 102
Retraits des titulaires de contrats	(19 867)	(10 974)
	<u>15 420</u>	<u>27 128</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds de répartition énergétique S-630

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'actions américaines (BG) SF562	7 305	9 121
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Amgen Inc.	5,33 %	
QUALCOMM Inc.	4,96 %	
NetApp Inc.	4,89 %	
American Express Co.	4,77 %	
Omnicom Group Inc.	4,43 %	
Fonds de croissance américain (AGF) SF247	9 607	16 940
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	8,51 %	
Amazon.com Inc.	7,41 %	
NVIDIA Corp.	4,36 %	
Palo Alto Networks Inc.	4,06 %	
Eli Lilly and Co.	3,94 %	
Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009	10 085	14 109
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,72 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,66 %	
Banque de Montréal	4,94 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,07 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,79 %	
Fonds d'actions canadiennes S-285LL	6 272	8 067
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	6,88 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,07 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,42 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	3,97 %	
Banque de Montréal	3,94 %	
Fonds de ressources canadiennes S-348MF	2 390	3 987
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Shell PLC, cat. A, CAAE	4,71 %	
TotalEnergies SE, CAAE	4,24 %	
Advantage Energy Ltd.	3,48 %	
Tourmaline Oil Corp.	3,46 %	
ARC Resources Ltd.	2,83 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de répartition énergétique S-630

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds de marchés émergents (P) SF537	8 943	9 058
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
iShares MSCI India ETF	10,93 %	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	10,78 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	6,20 %	
Tencent Holdings Ltd.	5,73 %	
ICICI Bank Ltd.	5,32 %	
Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039	6 325	8 090
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,25 %	
Banque de Montréal	6,23 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,94 %	
TELUS Corp.	4,50 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,49 %	
Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528	4 207	5 011
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
CRH PLC	4,21 %	
DCC PLC	3,99 %	
Sanofi SA	3,79 %	
Novartis AG	3,75 %	
Allianz SE	3,57 %	
Fonds mondial Avenir S-183MF	9 793	13 953
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Schneider Electric SE	4,23 %	
Microsoft Corp.	4,19 %	
Roper Technologies Inc.	4,04 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,76 %	
Accenture PLC, cat. A	3,68 %	
Fonds de croissance de petites capitalisations mondiales (Mackenzie) SF533	8 851	10 083
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,28 %	
Charles River Laboratories International Inc.	2,82 %	
DexCom Inc.	2,76 %	
Akamai Technologies Inc.	2,69 %	
Wabtec Corp.	2,57 %	

Fonds de répartition énergétique S-630

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556	11 541	12 044
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
ASML Holding NV	5,35 %	
Nestlé SA	5,19 %	
Novo Nordisk AS	4,52 %	
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3,48 %	
Air Liquide SA	3,01 %	
Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G	8 032	10 079
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Boyd Group Services Inc.	3,85 %	
EQB Inc.	3,57 %	
Stantec Inc.	3,51 %	
Element Fleet Management Corp.	3,41 %	
The Descartes Systems Group Inc.	3,20 %	
Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543	11 074	14 106
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,64 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,60 %	
Banque de Montréal	4,89 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,03 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,70 %	
Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550	8 774	9 081
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	8,10 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	7,50 %	
Fomento Economico Mexicano SAB de CV (FEMSA), CAAE	5,97 %	
Maruti Suzuki India Ltd.	5,30 %	
HDFC Bank Ltd., CAAE	4,90 %	
Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547	9 715	11 051
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
DCC PLC	6,18 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	5,37 %	
Ryanair Holdings PLC, CAAE	5,23 %	
Alcon Inc.	4,83 %	
EssilorLuxottica SA	4,65 %	

Fonds de répartition énergétique S-630

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds immobilier (CIGWL) SF353	15 795	18 854
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Laird Business Park	5,84 %	
Livmore High Park	4,88 %	
High Park Village – West Tower	4,67 %	
Grenadier Square	4,00 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,96 %	
Fonds américain de croissance maximale S-286MF	7 510	8 940
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	9,97 %	
Apple Inc.	9,58 %	
Amazon.com Inc.	6,75 %	
NVIDIA Corp.	5,29 %	
Alphabet Inc., cat. C	4,67 %	
Fonds immobilier américain 1.80EW	774	764
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Canada Life US Property Feeder III LP*	99,69 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	0,31 %	
Fonds de valeur américain S-178LL	10 504	17 182
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
JPMorgan Chase & Co.	3,60 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	2,30 %	
Bank of America Corp.	2,16 %	
Johnson & Johnson Inc.	2,06 %	
Intel Corp.	2,05 %	
Total des placements	157 497	200 520

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de répartition énergétique S-630

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	380 726	429 418	452 503	500 389	597 956	10 648	10 974	12 789	12 236	13 678
Génération I	188 167	207 471	224 887	250 239	276 487	4 106	4 133	4 948	4 759	4 913
Génération II	16 773	23 877	25 575	36 469	51 311	304	396	470	580	765
Génération de base	111 147	110 520	112 478	141 524	155 699	2 162	1 955	2 190	2 372	2 429
Police avec garantie de 75/75	1 829 014	1 652 865	1 314 168	1 015 736	687 778	44 428	36 508	31 942	21 255	13 398
Police avec garantie de 75/100	2 374 750	2 076 798	1 691 135	1 172 460	821 087	55 851	44 584	40 105	24 030	15 726
Police avec garantie de 100/100	159 152	174 613	188 294	199 905	194 951	3 618	3 634	4 341	3 993	3 649
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 266 872	1 082 848	892 685	653 673	498 064	29 420	22 811	20 645	12 984	9 187
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 130 302	1 011 585	709 210	387 539	226 808	25 917	21 064	16 230	7 626	4 149
Police avec garantie de 100/100 SP1	48 972	44 841	39 861	32 219	2 467	1 073	895	878	613	44
Police avec garantie de 75/75 SP2	350 829	343 007	304 753	353 767	352 626	10 941	9 459	8 994	8 741	7 890
Police avec garantie de 75/100 SP2	81 600	83 381	93 583	50 139	28 848	2 544	2 299	2 761	1 238	645
Police avec garantie de 75/75 SP	334 703	335 294	384 058	403 360	444 073	4 468	4 025	5 019	4 488	4 550
Police avec garantie de 75/100 SP	83 661	78 514	51 589	13 797	—	1 094	926	665	152	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	272 183	267 506	184 847	126 862	112 466	3 682	3 247	2 436	1 420	1 156
Police avec garantie de 75/100 SPP	19 648	39 755	22 593	—	—	264	480	296	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	27,97	25,56	28,26	24,45	22,88	2,41	(2,70)
Génération I	21,82	19,92	22,00	19,02	17,77	1,90	(2,08)
Génération II	18,11	16,58	18,36	15,91	14,91	1,53	(1,78)
Génération de base	19,45	17,69	19,47	16,76	15,60	1,76	(1,78)
Police avec garantie de 75/75	24,29	22,09	24,31	20,93	19,48	2,20	(2,22)
Police avec garantie de 75/100	23,52	21,47	23,72	20,50	19,15	2,05	(2,25)
Police avec garantie de 100/100	22,74	20,81	23,05	19,98	18,72	1,93	(2,24)
Police avec garantie de 75/75 SP1	23,22	21,07	23,13	19,86	18,45	2,15	(2,06)
Police avec garantie de 75/100 SP1	22,93	20,82	22,88	19,68	18,29	2,11	(2,06)
Police avec garantie de 100/100 SP1	21,90	19,97	22,03	19,01	17,74	1,93	(2,06)
Police avec garantie de 75/75 SP2	31,19	27,58	29,51	24,71	22,37	3,61	(1,93)
Police avec garantie de 75/100 SP2	31,18	27,57	29,50	24,70	22,37	3,61	(1,93)
Police avec garantie de 75/75 SP	13,35	12,01	13,07	11,13	10,25	1,34	(1,06)
Police avec garantie de 75/100 SP	13,07	11,80	12,89	11,02	—	1,27	(1,09)
Police avec garantie de 75/75 SPP	13,53	12,14	13,18	11,19	10,28	1,39	(1,04)
Police avec garantie de 75/100 SPP	13,44	12,07	13,12	—	—	1,37	(1,05)

Fonds de répartition énergétique S-630

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de répartition énergétique S-630 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de répartition énergétique S-630

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de répartition énergétique S-630

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de répartition énergétique S-630

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de répartition énergétique S-630

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de répartition énergétique S-630

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de répartition énergétique S-630

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de répartition énergétique S-630

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de répartition énergétique S-630

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de répartition énergétique S-630

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds de répartition énergétique S-630

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de répartition énergétique S-630

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	3,28	3,29	3,28	3,27	3,27
Générations I	3,17	3,18	3,17	3,16	3,16
Générations II	3,45	3,46	3,46	3,43	3,44
Générations de base	2,79	2,80	2,79	2,77	2,78
Police avec garantie de 75/75	2,79	2,79	2,78	2,77	2,77
Police avec garantie de 75/100	3,17	3,17	3,16	3,15	3,16
Police avec garantie de 100/100	3,45	3,46	3,45	3,43	3,43
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,55	2,55	2,54	2,52	2,53
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,66	2,66	2,65	2,63	2,64
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,05	3,05	3,04	3,00	3,03
Police avec garantie de 75/75 SP	1,69	1,70	1,69	1,68	1,67
Police avec garantie de 75/100 SP	2,08	2,07	2,06	2,04	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,45	1,45	1,45	1,43	1,42
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,56	1,56	1,56	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	5,66	6,70	32,76	32,07	13,49

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS AXÉ SUR LE REVENU SF631

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds axé sur le revenu SF631 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds axé sur le revenu SF631

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	55 246	58 703
Total des placements	55 246	58 703
Total de l'actif	55 246 \$	58 703 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	55 246 \$	58 703 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	3 687 \$	(5 721) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	3 687	(5 721)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 288	1 404
Autres	127	142
Total des charges	1 415	1 546
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 272 \$	(7 267) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	58 703 \$	76 881 \$
Dépôts des titulaires de contrats	5 158	982
Retraits des titulaires de contrats	(10 887)	(11 893)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 272	(7 267)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(3 457)	(18 178)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	55 246 \$	58 703 \$

Fonds axé sur le revenu SF631

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 272 \$	(7 267) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1 907)	(2 024)
(Profits) pertes latents	(1 780)	7 745
Produit brut de la cession d'actifs	28 987	17 482
Paiements bruts pour achats d'actifs	(21 843)	(5 025)
	<u>5 729</u>	<u>10 911</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	5 158	982
Retraits des titulaires de contrats	(10 887)	(11 893)
	<u>(5 729)</u>	<u>(10 911)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds axé sur le revenu SF631

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'actions canadiennes S-285LL	350	386
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	6,88 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,07 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,42 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	3,97 %	
Banque de Montréal	3,94 %	
Fonds d'obligations de base (GIP) SF531	9 951	10 606
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	9,86 %	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	8,71 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,28 %	
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	2,81 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,52 %	
Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039	1 170	1 547
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,25 %	
Banque de Montréal	6,23 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,94 %	
TELUS Corp.	4,50 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,49 %	
Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019	16 305	17 567
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	6,69 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	4,45 %	
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	3,59 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,19 %	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	2,79 %	
Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528	1 434	1 547
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
CRH PLC	4,21 %	
DCC PLC	3,99 %	
Sanofi SA	3,79 %	
Novartis AG	3,75 %	
Allianz SE	3,57 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds axé sur le revenu SF631

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds mondial Avenir S-183MF	703	773
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Schneider Electric SE	4,23 %	
Microsoft Corp.	4,19 %	
Roper Technologies Inc.	4,04 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,76 %	
Accenture PLC, cat. A	3,68 %	
Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515	917	1 160
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Aena SM	5,92 %	
Iberdrola SA	3,79 %	
Enel SPA	3,69 %	
NextEra Energy Inc.	3,32 %	
Transurban Group, titres agrafés	3,24 %	
Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530	3 544	4 116
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,34 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,58 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 15-07-2024, indexées sur l'inflation	2,42 %	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	2,38 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,50 %, 15-02-2033	1,95 %	
Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036	1 440	1 436
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Buoni del Tesoro Poliennali, 1,25 %, 01-12-2026	4,17 %	
Gouvernement du Japon, 0,40 %, 20-09-2025	2,81 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 0,35 %, 01-02-2025	2,73 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,375 %, 31-08-2026	2,42 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 15-11-2042	2,41 %	
Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818	3 302	3 536
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	3,22 %	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	2,56 %	
Province de l'Ontario, 2,90 %, 02-12-2046	2,47 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	2,40 %	
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,35 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds axé sur le revenu SF631

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819	1 087	1 326
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Fonds mondial d'obligations durables à rendement élevé Mackenzie, série R*	3,01 %	
FNB de revenu fixe à rendement élevé mondial Mackenzie*	1,88 %	
Keyera Corp., 6,875 %, 13-06-2029	1,13 %	
Inter Pipeline Ltd., 6,875 %, 26-03-2079	1,09 %	
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	1,01 %	
Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543	1 060	1 160
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,64 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,60 %	
Banque de Montréal	4,89 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,03 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,70 %	
Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542	1 025	1 105
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, taux variable, 31-01-2025	21,14 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	6,08 %	
Obligations d'État du Royaume-Uni, 3,75 %, 22-10-2053	5,77 %	
États-Unis du Mexique, 8,00 %, 31-07-2053	4,47 %	
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	3,79 %	
Fonds de crédit privé 1.76NL	297	307
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Any Hour Services, 6,50 %, 21-07-2027	3,51 %	
Beacon Mobility, 6,13 %, 31-12-2025	3,42 %	
Apex Service Partners, 5,50 %, 31-07-2025	2,84 %	
Nordic Capital Fund X, 5,25 %, 03-07-2028	2,65 %	
Hg Mercury 3 A LP, 7,25 %, 07-10-2027	2,59 %	
Fonds immobilier (CIGWL) SF353	2 545	3 315
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Laird Business Park	5,84 %	
Livmore High Park	4,88 %	
High Park Village – West Tower	4,67 %	
Grenadier Square	4,00 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,96 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds axé sur le revenu SF631

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820	2 117	2 210
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	14,57 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	13,33 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,52 %	
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	12,31 %	
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	11,89 %	
Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816	1 919	1 989
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,60 %, 08-03-2028	11,91 %	
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 01-09-2028	7,29 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 1,25 %, 15-06-2026	6,89 %	
Province de l'Ontario, 3,40 %, 08-09-2028	3,71 %	
Province de Québec, 2,75 %, 01-09-2025	3,70 %	
Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522	1 089	1 160
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	6,40 %	
Alphabet Inc., cat. A	4,06 %	
Broadcom Inc.	3,53 %	
Apple Inc.	3,21 %	
Eaton Corp. PLC	3,10 %	
Total des placements	50 255	55 246

Fonds axé sur le revenu SF631

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	252 216	347 445	410 694	442 691	498 043	3 566	4 721	6 219	6 784	7 333
Génération I	449 073	581 885	806 531	906 881	981 640	6 450	8 024	12 380	14 072	14 619
Génération II	71 563	80 072	96 229	110 944	117 662	955	1 027	1 376	1 605	1 635
Génération de base	43 391	53 183	64 065	73 887	85 970	597	701	938	1 091	1 216
Police avec garantie de 75/75	361 763	425 287	752 969	715 770	307 230	4 725	5 322	10 465	10 034	4 125
Police avec garantie de 75/100	1 882 819	1 996 693	2 122 535	2 190 046	1 845 401	24 166	24 604	29 114	30 367	24 559
Police avec garantie de 100/100	146 874	164 306	194 488	185 148	187 732	1 858	1 998	2 635	2 540	2 474
Police avec garantie de 75/75 SP1	136 409	104 017	111 153	111 347	79 112	1 695	1 235	1 461	1 472	998
Police avec garantie de 75/100 SP1	609 551	605 928	615 719	738 996	453 771	7 471	7 102	8 000	9 668	5 674
Police avec garantie de 100/100 SP1	70 162	69 836	109 930	125 174	66 666	848	808	1 412	1 620	826
Police avec garantie de 75/75 SP2	2 697	2 667	1 947	67	68	43	39	31	1	1
Police avec garantie de 75/100 SP2	66 161	127 544	86 511	82 162	75 618	1 048	1 891	1 391	1 301	1 120
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	5 938	—	5 513	—	—	95	—	81
Police avec garantie de 75/75 SP	11 231	12 421	15 610	18 267	9 253	121	127	175	204	98
Police avec garantie de 75/100 SP	155 419	103 875	101 452	123 636	45 718	1 652	1 049	1 128	1 374	482
Police avec garantie de 100/100 SP	49	49	—	—	—	1	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	4 631	5 341	5 402	3 243	—	50	55	61	36	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	14,14	13,59	15,14	15,33	14,72	0,55	(1,55)
Génération I	14,36	13,79	15,35	15,52	14,89	0,57	(1,56)
Génération II	13,35	12,83	14,29	14,47	13,90	0,52	(1,46)
Génération de base	13,76	13,18	14,64	14,77	14,15	0,58	(1,46)
Police avec garantie de 75/75	13,06	12,51	13,90	14,02	13,43	0,55	(1,39)
Police avec garantie de 75/100	12,83	12,32	13,72	13,87	13,31	0,51	(1,40)
Police avec garantie de 100/100	12,65	12,16	13,55	13,71	13,18	0,49	(1,39)
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,43	11,87	13,14	13,22	12,62	0,56	(1,27)
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,26	11,72	12,99	13,08	12,51	0,54	(1,27)
Police avec garantie de 100/100 SP1	12,09	11,57	12,84	12,94	12,39	0,52	(1,27)
Police avec garantie de 75/75 SP2	15,81	14,78	16,03	15,79	14,77	1,03	(1,25)
Police avec garantie de 75/100 SP2	15,85	14,83	16,08	15,83	14,81	1,02	(1,25)
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	16,00	—	14,74	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	10,76	10,20	11,20	11,18	10,59	0,56	(1,00)
Police avec garantie de 75/100 SP	10,63	10,10	11,12	11,11	10,55	0,53	(1,02)
Police avec garantie de 100/100 SP	10,58	10,05	—	—	—	0,53	(1,02)
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,87	10,28	11,27	11,23	—	0,59	(0,99)

Fonds axé sur le revenu SF631

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds axé sur le revenu SF631 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds axé sur le revenu SF631

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds axé sur le revenu SF631

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds axé sur le revenu SF631

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds axé sur le revenu SF631

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds axé sur le revenu SF631

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds axé sur le revenu SF631

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds axé sur le revenu SF631

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds axé sur le revenu SF631

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds axé sur le revenu SF631

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds axé sur le revenu SF631

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds axé sur le revenu SF631

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	2,71	2,73	2,73	2,71	2,72
Génération I	2,60	2,62	2,62	2,60	2,61
Génération II	2,71	2,73	2,73	2,71	2,72
Génération de base	2,39	2,40	2,40	2,38	2,39
Police avec garantie de 75/75	2,39	2,41	2,39	2,38	2,38
Police avec garantie de 75/100	2,60	2,61	2,62	2,60	2,61
Police avec garantie de 100/100	2,71	2,73	2,73	2,71	2,72
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,09	2,10	2,10	2,09	2,08
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,20	2,21	2,22	2,19	2,20
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,31	2,33	2,33	2,30	2,31
Police avec garantie de 75/75 SP	1,29	1,30	1,30	1,29	1,28
Police avec garantie de 75/100 SP	1,51	1,51	1,52	1,50	1,50
Police avec garantie de 100/100 SP	1,62	1,63	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,11	1,11	1,11	1,10	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	37,66	7,83	10,99	15,15	13,38

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE CROISSANCE DU REVENU SF632

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance du revenu SF632 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de croissance du revenu SF632

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	41 513	43 343
Total des placements	41 513	43 343
Total de l'actif	41 513 \$	43 343 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	41 513 \$	43 343 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	2 926 \$	(3 561) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	2 926	(3 561)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	949	1 035
Autres	99	106
Total des charges	1 048	1 141
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 878 \$	(4 702) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	43 343 \$	49 093 \$
Dépôts des titulaires de contrats	5 097	7 040
Retraits des titulaires de contrats	(8 805)	(8 088)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 878	(4 702)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(1 830)	(5 750)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	41 513 \$	43 343 \$

Fonds de croissance du revenu SF632

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 878 \$	(4 702) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(2 931)	(1 421)
(Profits) pertes latents	5	4 982
Produit brut de la cession d'actifs	24 102	9 049
Paiements bruts pour achats d'actifs	(19 346)	(6 860)
	<u>3 708</u>	<u>1 048</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	5 097	7 040
Retraits des titulaires de contrats	(8 805)	(8 088)
	<u>(3 708)</u>	<u>(1 048)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds de croissance du revenu SF632

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'actions canadiennes S-285LL	509	561
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	6,88 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,07 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,42 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	3,97 %	
Banque de Montréal	3,94 %	
Fonds d'obligations de base (GIP) SF531	6 077	6 479
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	9,86 %	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	8,71 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,28 %	
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	2,81 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,52 %	
Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039	1 698	2 244
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,25 %	
Banque de Montréal	6,23 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,94 %	
TELUS Corp.	4,50 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,49 %	
Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019	9 833	10 738
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	6,69 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	4,45 %	
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	3,59 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,19 %	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	2,79 %	
Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528	2 084	2 244
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
CRH PLC	4,21 %	
DCC PLC	3,99 %	
Sanofi SA	3,79 %	
Novartis AG	3,75 %	
Allianz SE	3,57 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de croissance du revenu SF632

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds mondial Avenir S-183MF	1 016	1 121
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Schneider Electric SE	4,23 %	
Microsoft Corp.	4,19 %	
Roper Technologies Inc.	4,04 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,76 %	
Accenture PLC, cat. A	3,68 %	
Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515	1 282	1 682
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Aena SM	5,92 %	
Iberdrola SA	3,79 %	
Enel SPA	3,69 %	
NextEra Energy Inc.	3,32 %	
Transurban Group, titres agrafés	3,24 %	
Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530	2 146	2 513
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,34 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,58 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 15-07-2024, indexées sur l'inflation	2,42 %	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	2,38 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,50 %, 15-02-2033	1,95 %	
Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036	845	871
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Buoni del Tesoro Poliennali, 1,25 %, 01-12-2026	4,17 %	
Gouvernement du Japon, 0,40 %, 20-09-2025	2,81 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 0,35 %, 01-02-2025	2,73 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,375 %, 31-08-2026	2,42 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 15-11-2042	2,41 %	
Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818	2 111	2 156
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	3,22 %	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	2,56 %	
Province de l'Ontario, 2,90 %, 02-12-2046	2,47 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	2,40 %	
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,35 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de croissance du revenu SF632

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819	665	810
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Fonds mondial d'obligations durables à rendement élevé Mackenzie, série R*	3,01 %	
FNB de revenu fixe à rendement élevé mondial Mackenzie*	1,88 %	
Keyera Corp., 6,875 %, 13-06-2029	1,13 %	
Inter Pipeline Ltd., 6,875 %, 26-03-2079	1,09 %	
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	1,01 %	
Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543	1 543	1 683
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,64 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,60 %	
Banque de Montréal	4,89 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,03 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,70 %	
Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542	637	685
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, taux variable, 31-01-2025	21,14 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	6,08 %	
Obligations d'État du Royaume-Uni, 3,75 %, 22-10-2053	5,77 %	
États-Unis du Mexique, 8,00 %, 31-07-2053	4,47 %	
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	3,79 %	
Fonds de crédit privé 1.76NL	184	191
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Any Hour Services, 6,50 %, 21-07-2027	3,51 %	
Beacon Mobility, 6,13 %, 31-12-2025	3,42 %	
Apex Service Partners, 5,50 %, 31-07-2025	2,84 %	
Nordic Capital Fund X, 5,25 %, 03-07-2028	2,65 %	
Hg Mercury 3 A LP, 7,25 %, 07-10-2027	2,59 %	
Fonds immobilier (CIGWL) SF353	2 423	3 300
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Laird Business Park	5,84 %	
Livmore High Park	4,88 %	
High Park Village – West Tower	4,67 %	
Grenadier Square	4,00 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,96 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de croissance du revenu SF632

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820	1 227	1 348
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	14,57 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	13,33 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,52 %	
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	12,31 %	
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	11,89 %	
Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816	1 164	1 205
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,60 %, 08-03-2028	11,91 %	
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 01-09-2028	7,29 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 1,25 %, 15-06-2026	6,89 %	
Province de l'Ontario, 3,40 %, 08-09-2028	3,71 %	
Province de Québec, 2,75 %, 01-09-2025	3,70 %	
Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522	1 577	1 682
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	6,40 %	
Alphabet Inc., cat. A	4,06 %	
Broadcom Inc.	3,53 %	
Apple Inc.	3,21 %	
Eaton Corp. PLC	3,10 %	
Total des placements	37 021	41 513

Fonds de croissance du revenu SF632

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	72 713	106 943	110 732	140 904	165 091	1 132	1 597	1 829	2 296	2 616
Génération I	295 074	442 266	654 480	792 638	925 390	4 573	6 566	10 739	12 816	14 533
Génération II	8 831	10 763	11 078	13 501	13 970	124	145	166	199	201
Génération de base	34 878	39 410	46 091	55 373	65 699	514	555	715	844	970
Police avec garantie de 75/75	366 878	399 427	416 090	337 962	194 645	5 288	5 499	6 314	5 040	2 811
Police avec garantie de 75/100	1 029 753	1 070 019	1 064 706	1 130 947	969 068	14 553	14 486	15 931	16 674	13 878
Police avec garantie de 100/100	76 961	92 268	90 709	96 806	71 973	1 055	1 215	1 324	1 396	1 011
Police avec garantie de 75/75 SP1	470 098	443 315	276 566	201 502	158 278	6 429	5 778	3 963	2 831	2 149
Police avec garantie de 75/100 SP1	281 594	283 028	277 962	275 091	103 116	3 799	3 642	3 938	3 825	1 387
Police avec garantie de 100/100 SP1	91 191	94 836	95 706	71 849	67 504	1 205	1 197	1 333	983	895
Police avec garantie de 75/75 SP2	16 491	16 774	13 501	—	—	291	276	239	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	51 812	48 684	52 704	67 684	65 246	915	802	933	1 149	1 047
Police avec garantie de 75/75 SP	4 715	5 322	5 949	43 675	39 263	52	56	68	486	419
Police avec garantie de 75/100 SP	94 853	98 470	63 430	63 976	40 062	1 039	1 022	720	707	425
Police avec garantie de 75/100 SPP	48 561	47 951	76 566	72 884	19 871	544	507	881	814	212
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	—	43 168	—	—	—	—	460

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	15,57	14,93	16,52	16,29	15,84	0,64	(1,59)
Génération I	15,50	14,85	16,41	16,17	15,70	0,65	(1,56)
Génération II	14,03	13,47	14,93	14,75	14,37	0,56	(1,46)
Génération de base	14,73	14,08	15,51	15,24	14,77	0,65	(1,43)
Police avec garantie de 75/75	14,41	13,77	15,18	14,91	14,44	0,64	(1,41)
Police avec garantie de 75/100	14,13	13,54	14,96	14,74	14,32	0,59	(1,42)
Police avec garantie de 100/100	13,71	13,17	14,60	14,42	14,05	0,54	(1,43)
Police avec garantie de 75/75 SP1	13,68	13,03	14,33	14,05	13,58	0,65	(1,30)
Police avec garantie de 75/100 SP1	13,49	12,87	14,17	13,90	13,45	0,62	(1,30)
Police avec garantie de 100/100 SP1	13,21	12,63	13,92	13,69	13,26	0,58	(1,29)
Police avec garantie de 75/75 SP2	17,66	16,46	17,70	—	—	1,20	(1,24)
Police avec garantie de 75/100 SP2	17,66	16,46	17,71	16,98	16,05	1,20	(1,25)
Police avec garantie de 75/75 SP	11,12	10,51	11,45	11,13	10,66	0,61	(0,94)
Police avec garantie de 75/100 SP	10,95	10,38	11,34	11,06	10,62	0,57	(0,96)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,20	10,57	11,51	11,17	10,68	0,63	(0,94)
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	—	10,66	—	—

Fonds de croissance du revenu SF632

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de croissance du revenu SF632 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de croissance du revenu SF632

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de croissance du revenu SF632

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de croissance du revenu SF632

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de croissance du revenu SF632

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de croissance du revenu SF632

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de croissance du revenu SF632

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de croissance du revenu SF632

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de croissance du revenu SF632

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de croissance du revenu SF632

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds de croissance du revenu SF632

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de croissance du revenu SF632

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	2,84	2,84	2,84	2,84	2,83
Générations I	2,73	2,74	2,73	2,73	2,72
Générations II	3,00	3,00	3,01	3,00	3,00
Générations de base	2,45	2,45	2,46	2,45	2,45
Police avec garantie de 75/75	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45
Police avec garantie de 75/100	2,73	2,73	2,73	2,73	2,72
Police avec garantie de 100/100	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,21	2,20	2,21	2,21	2,20
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,32	2,32	2,33	2,31	2,32
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,49	2,49	2,49	2,48	2,48
Police avec garantie de 75/75 SP	1,35	1,35	1,36	1,35	1,33
Police avec garantie de 75/100 SP	1,63	1,62	1,63	1,62	1,60
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,22	1,23	1,22	1,21	1,19
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	—	1,37

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	45,25	14,76	15,49	13,82	12,61

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE CROISSANCE DU REVENU PLUS SF633

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance du revenu Plus SF633 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de croissance du revenu Plus SF633

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	52 584	53 795
Total des placements	52 584	53 795
Total de l'actif	52 584 \$	53 795 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	52 584 \$	53 795 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	3 807 \$	(3 673) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	3 807	(3 673)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 304	1 357
Autres	137	138
Total des charges	1 441	1 495
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 366 \$	(5 168) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	53 795 \$	60 283 \$
Dépôts des titulaires de contrats	5 591	6 285
Retraits des titulaires de contrats	(9 168)	(7 605)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 366	(5 168)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(1 211)	(6 488)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	52 584 \$	53 795 \$

Fonds de croissance du revenu Plus SF633

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 366 \$	(5 168) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(5 554)	(2 241)
(Profits) pertes latents	1 747	5 914
Produit brut de la cession d'actifs	32 546	10 119
Paiements bruts pour achats d'actifs	(27 528)	(7 304)
	<u>3 577</u>	<u>1 320</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	5 591	6 285
Retraits des titulaires de contrats	(9 168)	(7 605)
	<u>(3 577)</u>	<u>(1 320)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds de croissance du revenu Plus SF633

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'actions canadiennes S-285LL	975	1 081
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	6,88 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,07 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,42 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	3,97 %	
Banque de Montréal	3,94 %	
Fonds d'obligations de base (GIP) SF531	5 924	6 320
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	9,86 %	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	8,71 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,28 %	
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	2,81 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,52 %	
Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039	3 483	4 327
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,25 %	
Banque de Montréal	6,23 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,94 %	
TELUS Corp.	4,50 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,49 %	
Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019	9 569	10 478
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	6,69 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	4,45 %	
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	3,59 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,19 %	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	2,79 %	
Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528	3 994	4 327
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
CRH PLC	4,21 %	
DCC PLC	3,99 %	
Sanofi SA	3,79 %	
Novartis AG	3,75 %	
Allianz SE	3,57 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de croissance du revenu Plus SF633

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds mondial Avenir S-183MF	1 948	2 150
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Schneider Electric SE	4,23 %	
Microsoft Corp.	4,19 %	
Roper Technologies Inc.	4,04 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,76 %	
Accenture PLC, cat. A	3,68 %	
Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515	2 390	3 232
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Aena SM	5,92 %	
Iberdrola SA	3,79 %	
Enel SPA	3,69 %	
NextEra Energy Inc.	3,32 %	
Transurban Group, titres agrafés	3,24 %	
Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530	2 134	2 444
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,34 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,58 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 15-07-2024, indexées sur l'inflation	2,42 %	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	2,38 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,50 %, 15-02-2033	1,95 %	
Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036	819	839
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Buoni del Tesoro Poliennali, 1,25 %, 01-12-2026	4,17 %	
Gouvernement du Japon, 0,40 %, 20-09-2025	2,81 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 0,35 %, 01-02-2025	2,73 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,375 %, 31-08-2026	2,42 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 15-11-2042	2,41 %	
Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818	2 016	2 104
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	3,22 %	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	2,56 %	
Province de l'Ontario, 2,90 %, 02-12-2046	2,47 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	2,40 %	
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,35 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de croissance du revenu Plus SF633

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543	2 954	3 244
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,64 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,60 %	
Banque de Montréal	4,89 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,03 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,70 %	
Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542	1 337	1 443
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, taux variable, 31-01-2025	21,14 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	6,08 %	
Obligations d'État du Royaume-Uni, 3,75 %, 22-10-2053	5,77 %	
États-Unis du Mexique, 8,00 %, 31-07-2053	4,47 %	
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	3,79 %	
Fonds de crédit privé 1.76NL	179	185
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Any Hour Services, 6,50 %, 21-07-2027	3,51 %	
Beacon Mobility, 6,13 %, 31-12-2025	3,42 %	
Apex Service Partners, 5,50 %, 31-07-2025	2,84 %	
Nordic Capital Fund X, 5,25 %, 03-07-2028	2,65 %	
Hg Mercury 3 A LP, 7,25 %, 07-10-2027	2,59 %	
Fonds immobilier (CIGWL) SF353	3 421	4 681
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Laird Business Park	5,84 %	
Livmore High Park	4,88 %	
High Park Village – West Tower	4,67 %	
Grenadier Square	4,00 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,96 %	
Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820	1 195	1 313
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	14,57 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	13,33 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,52 %	
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	12,31 %	
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	11,89 %	

Fonds de croissance du revenu Plus SF633

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816	1 138	1 183
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,60 %, 08-03-2028	11,91 %	
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 01-09-2028	7,29 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 1,25 %, 15-06-2026	6,89 %	
Province de l'Ontario, 3,40 %, 08-09-2028	3,71 %	
Province de Québec, 2,75 %, 01-09-2025	3,70 %	
Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522	3 024	3 233
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	6,40 %	
Alphabet Inc., cat. A	4,06 %	
Broadcom Inc.	3,53 %	
Apple Inc.	3,21 %	
Eaton Corp. PLC	3,10 %	
Total des placements	46 500	52 584

Fonds de croissance du revenu Plus SF633

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Génération et Mosaïque	140 096	170 196	197 109	216 657	211 556	2 417	2 812	3 574	3 764	3 546
Génération I	255 372	298 982	395 002	468 868	585 371	4 385	4 909	7 112	8 079	9 719
Génération II	4 405	4 775	4 815	4 897	5 734	68	71	79	77	87
Génération de base	26 045	43 460	45 388	61 918	58 713	423	673	768	1 000	911
Police avec garantie de 75/75	284 547	301 153	324 749	345 481	360 599	4 730	4 774	5 630	5 716	5 734
Police avec garantie de 75/100	1 826 525	1 922 205	1 888 881	1 754 894	1 722 247	29 789	29 980	32 304	28 723	27 163
Police avec garantie de 100/100	77 308	76 049	78 167	75 429	67 352	1 225	1 156	1 305	1 208	1 042
Police avec garantie de 75/75 SP1	87 103	110 663	101 484	105 882	101 073	1 359	1 643	1 644	1 633	1 494
Police avec garantie de 75/100 SP1	461 860	448 817	432 704	342 213	231 938	7 119	6 589	6 938	5 230	3 402
Police avec garantie de 100/100 SP1	3 151	3 152	3 155	1 710	1 714	48	45	50	26	25
Police avec garantie de 75/75 SP2	5 326	7 904	11 631	18 505	10 534	109	150	236	349	186
Police avec garantie de 75/100 SP2	8 889	11 174	13 309	37 831	27 145	182	212	269	712	479
Police avec garantie de 100/100 SP2	2 153	2 663	3 848	5 149	5 777	44	51	78	97	102
Police avec garantie de 75/75 SP	686	689	693	696	—	8	8	8	8	—
Police avec garantie de 75/100 SP	56 896	63 828	24 408	24 058	11 440	653	693	287	268	122
Police avec garantie de 75/100 SPP	2 138	2 611	89	—	831	25	29	1	—	9

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Génération et Mosaïque	17,26	16,52	18,13	17,37	16,76	0,74	(1,61)
Génération I	17,17	16,42	18,00	17,23	16,60	0,75	(1,58)
Génération II	15,54	14,89	16,37	15,70	15,16	0,65	(1,48)
Génération de base	16,23	15,48	16,92	16,15	15,52	0,75	(1,44)
Police avec garantie de 75/75	16,62	15,85	17,34	16,55	15,90	0,77	(1,49)
Police avec garantie de 75/100	16,31	15,60	17,10	16,37	15,77	0,71	(1,50)
Police avec garantie de 100/100	15,85	15,19	16,70	16,02	15,47	0,66	(1,51)
Police avec garantie de 75/75 SP1	15,60	14,85	16,20	15,42	14,78	0,75	(1,35)
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,41	14,68	16,03	15,28	14,67	0,73	(1,35)
Police avec garantie de 100/100 SP1	15,12	14,43	15,78	15,07	14,48	0,69	(1,35)
Police avec garantie de 75/75 SP2	20,45	19,01	20,26	18,85	17,66	1,44	(1,25)
Police avec garantie de 75/100 SP2	20,44	19,00	20,25	18,84	17,65	1,44	(1,25)
Police avec garantie de 100/100 SP2	20,47	19,03	20,28	18,86	17,67	1,44	(1,25)
Police avec garantie de 75/75 SP	11,66	11,00	11,89	11,23	—	0,66	(0,89)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,48	10,86	11,78	11,15	10,63	0,62	(0,92)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,77	11,09	11,96	—	10,69	0,68	(0,87)

Fonds de croissance du revenu Plus SF633

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de croissance du revenu Plus SF633 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de croissance du revenu Plus SF633

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de croissance du revenu Plus SF633

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de croissance du revenu Plus SF633

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de croissance du revenu Plus SF633

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de croissance du revenu Plus SF633

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de croissance du revenu Plus SF633

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de croissance du revenu Plus SF633

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de croissance du revenu Plus SF633

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de croissance du revenu Plus SF633

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds de croissance du revenu Plus SF633

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de croissance du revenu Plus SF633

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Générations et Mosaïque	2,95	2,95	2,95	2,95	2,94
Générations I	2,84	2,84	2,84	2,84	2,83
Générations II	3,06	3,06	3,06	3,06	3,05
Générations de base	2,57	2,56	2,57	2,56	2,56
Police avec garantie de 75/75	2,57	2,56	2,57	2,56	2,56
Police avec garantie de 75/100	2,84	2,84	2,84	2,84	2,83
Police avec garantie de 100/100	3,06	3,06	3,06	3,06	3,05
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,33	2,32	2,33	2,32	2,31
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,44	2,43	2,43	2,43	2,42
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,60	2,60	2,60	2,59	2,58
Police avec garantie de 75/75 SP	1,47	1,45	1,47	1,46	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,74	1,72	1,74	1,73	1,72
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,33	1,34	1,34	—	1,34

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	51,76	13,17	22,60	20,73	16,18

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'ACTION AMÉRICAINES ESG 2.37JPM

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions américaines ESG 2.37JPM (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actions américaines ESG 2.37JPM

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		(note 1)
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	70	—
Total des placements	70	—
Total de l'actif	70 \$	— \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	70 \$	— \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		(note 1)
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	— \$	— \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	—	—
Charges		
Frais de gestion (note 8)	—	—
Autres	—	—
Total des charges	—	—
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	— \$	— \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		(note 1)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	— \$	— \$
Dépôts des titulaires de contrats	70	—
Retraits des titulaires de contrats	—	—
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	70	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	70 \$	— \$

Fonds d'actions américaines ESG 2.37JPM

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
		(note 1)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	— \$	— \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	—	—
(Profits) pertes latents	1	—
Produit brut de la cession d'actifs	1	—
Paiements bruts pour achats d'actifs	(71)	—
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(1)	—
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	—	—
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
	<u>(70)</u>	<u>—</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	70	—
Retraits des titulaires de contrats	—	—
	<u>70</u>	<u>—</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>—</u>	<u>—</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds d'actions américaines ESG 2.37JPM

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds d'actions américaines ESG Canada Vie, série S*	6 100	71	70
Total des placements		71	70

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Microsoft Corp.	7,33 %
Apple Inc.	6,98 %
Amazon.com Inc.	3,82 %
NVIDIA Corp.	3,26 %
Alphabet Inc., cat. A	2,09 %
Meta Platforms Inc.	1,95 %
Alphabet Inc., cat. C	1,71 %
UnitedHealth Group Inc.	1,60 %
Tesla Inc.	1,57 %
Visa Inc., cat. A	1,52 %
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1,40 %
MasterCard Inc., cat. A	1,38 %
Exxon Mobil Corp.	1,26 %
Eli Lilly and Co.	1,17 %
AbbVie Inc.	1,08 %
Bank of America Corp.	1,07 %
The Coca-Cola Co.	1,01 %
Adobe Inc.	0,95 %
PepsiCo Inc.	0,95 %
Johnson & Johnson Inc.	0,87 %
Texas Instruments Inc.	0,83 %
Accenture PLC, cat. A	0,80 %
Intuit Inc.	0,79 %
ConocoPhillips	0,78 %
Costco Wholesale Corp.	0,78 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'actions américaines ESG 2.37JPM

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie (note 1)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	6 852	—	—	—	—	70	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100	23	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (notes 1,7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	10,24	—	—	—	—	10,24	—
Police avec garantie de 75/100	10,24	—	—	—	—	10,24	—

Fonds d'actions américaines ESG 2.37JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'actions américaines ESG 2.37JPM (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie). Les activités du Fonds ont commencé le 23 octobre 2023; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actions américaines ESG 2.37JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Fonds d'actions américaines ESG 2.37JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Fonds d'actions américaines ESG 2.37JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

Fonds d'actions américaines ESG 2.37JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Fonds d'actions américaines ESG 2.37JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

Fonds d'actions américaines ESG 2.37JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'actions américaines ESG 2.37JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actions américaines ESG 2.37JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'actions américaines ESG 2.37JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'actions américaines ESG 2.37JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'actions américaines ESG 2.37JPM

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'actions américaines ESG 2.37JPM

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,77	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100	3,10	—	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	—	—	—	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 23 octobre 2023; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE CROISSANCE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS
MONDIALES 2.39MI

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales 2.39MI (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales 2.39MI

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		(note 1)
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	101	—
Total des placements	101	—
Total de l'actif	101 \$	— \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	101 \$	— \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		(note 1)
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	4 \$	— \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	4	—
Charges		
Frais de gestion (note 8)	—	—
Autres	—	—
Total des charges	—	—
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4 \$	— \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		(note 1)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	— \$	— \$
Dépôts des titulaires de contrats	97	—
Retraits des titulaires de contrats	—	—
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4	—
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	101	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	101 \$	— \$

Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales 2.39MI

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		(note 1)
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4 \$	— \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	—	—
(Profits) pertes latents	(1)	—
Produit brut de la cession d'actifs	1	—
Paiements bruts pour achats d'actifs	(98)	—
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(3)	—
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	—	—
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
	<u>(97)</u>	<u>—</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	97	—
Retraits des titulaires de contrats	—	—
	<u>97</u>	<u>—</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales 2.39MI

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds Capital Group actions mondiales (Canada), série I	8	100	101
Total des placements		100	101

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Charles River Laboratories International Inc.	2,79 %
DexCom Inc.	2,72 %
Akamai Technologies Inc.	2,68 %
Trésorerie et dépôts à court terme	2,59 %
Wabtec Corp.	2,54 %
Broadridge Financial Solutions Inc.	2,29 %
Exlservice Holdings Inc.	2,24 %
Vontier Corp.	2,23 %
Bio-Techne Corp.	2,19 %
Bright Horizons Family Solutions Inc.	2,18 %
MAXIMUS Inc.	2,15 %
Cirrus Logic Inc.	2,12 %
Frontdoor Inc.	2,04 %
Markel Group Inc.	2,00 %
CoStar Group Inc.	1,99 %
Waters Corp.	1,89 %
SS&C Technologies Holdings Inc.	1,87 %
Keysight Technologies Inc.	1,79 %
Motorola Solutions Inc.	1,59 %
Alteryx Inc.	1,55 %
Gartner Inc.	1,53 %
The Progressive Corp.	1,52 %
Allegion PLC	1,50 %
Equifax Inc.	1,39 %
HealthEquity Inc.	1,34 %

Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales 2.39MI

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie (note 1)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	764	—	—	—	—	8	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100	263	—	—	—	—	3	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 232	—	—	—	—	13	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	749	—	—	—	—	8	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	5 110	—	—	—	—	56	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1 183	—	—	—	—	13	—	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (notes 1,7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	10,80	—	—	—	—	10,80	—
Police avec garantie de 75/100	10,79	—	—	—	—	10,79	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,81	—	—	—	—	10,81	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,80	—	—	—	—	10,80	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	10,86	—	—	—	—	10,86	—
Police avec garantie de 75/75 SP	10,82	—	—	—	—	10,82	—

Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales 2.39MI

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales 2.39MI (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie). Les activités du Fonds ont commencé le 23 octobre 2023; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales 2.39MI

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales 2.39MI

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales 2.39MI

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales 2.39MI

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales 2.39MI

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales 2.39MI

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales 2.39MI

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales 2.39MI

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales 2.39MI

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales 2.39MI

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales 2.39MI

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales 2.39MI

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,94	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100	3,39	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,60	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,03	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,84	—	—	—	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,62	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,05	—	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	2,12	—	—	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 23 octobre 2023; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'ACTIFS RÉELS DIVERSIFIÉS CANADA VIE 2.40CS

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actifs réels diversifiés Canada Vie 2.40CS (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'actifs réels diversifiés Canada Vie 2.40CS

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		(note 1)
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	50	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	1 097	—
Total des placements	1 097	—
Total de l'actif	1 147 \$	— \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	1 147 \$	— \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		(note 1)
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	13 \$	— \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	13	—
Charges		
Frais de gestion (note 8)	2	—
Autres	—	—
Total des charges	2	—
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11 \$	— \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		(note 1)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	— \$	— \$
Dépôts des titulaires de contrats	1 137	—
Retraits des titulaires de contrats	(1)	—
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11	—
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	1 147	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	1 147 \$	— \$

Fonds d'actifs réels diversifiés Canada Vie 2.40CS

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		(note 1)
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	11 \$	— \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	—	—
(Profits) pertes latents	9	—
Produit brut de la cession d'actifs	2	—
Paiements bruts pour achats d'actifs	(1 086)	—
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(22)	—
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(50)	—
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
	<u>(1 136)</u>	—
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	1 137	—
Retraits des titulaires de contrats	(1)	—
	<u>1 136</u>	—
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds d'actifs réels diversifiés Canada Vie 2.40CS

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds Capital Group actions mondiales (Canada), série I	110	1 107	1 097
Total des placements		1 107	1 097

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
abrdn Bloomberg All Commodity Strategy	2,98 %
American Tower Corp. REIT, cat. A	2,58 %
SPDR Portfolio Short Term Corporate Bond ETF	2,41 %
Trésorerie et dépôts à court terme	2,39 %
BHP Group Ltd.	2,06 %
Shell PLC	1,87 %
Corporation TC Énergie	1,76 %
Vinci SA	1,76 %
National Grid PLC	1,40 %
CF Industries Holdings Inc.	1,39 %
Chevron Corp.	1,37 %
Cheniere Energy Inc.	1,36 %
ProLogis Inc. REIT	1,24 %
Glencore Xstrata PLC	1,19 %
SBA Communications Corp.	1,19 %
ONEOK Inc.	1,18 %
Sempra Energy	1,12 %
Cellnex Telecom SAU	1,10 %
BP PLC	1,08 %
Enbridge Inc.	1,08 %
Welltower Inc.	1,07 %
Nutrien Ltd.	1,06 %
Exxon Mobil Corp.	1,05 %
Mines Agnico-Eagle Limitée	1,00 %
TotalEnergies SE	0,99 %

Fonds d'actifs réels diversifiés Canada Vie 2.40CS

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie (note 1)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	6 705	—	—	—	—	70	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100	40 549	—	—	—	—	422	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	11 405	—	—	—	—	119	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	34 750	—	—	—	—	362	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	16 411	—	—	—	—	172	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	196	—	—	—	—	2	—	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (notes 1,7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	10,42	—	—	—	—	10,42	—
Police avec garantie de 75/100	10,41	—	—	—	—	10,41	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,42	—	—	—	—	10,42	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,42	—	—	—	—	10,42	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	10,48	—	—	—	—	10,48	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,44	—	—	—	—	10,44	—

Fonds d'actifs réels diversifiés Canada Vie 2.40CS

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'actifs réels diversifiés Canada Vie 2.40CS (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie). Les activités du Fonds ont commencé le 23 octobre 2023; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'actifs réels diversifiés Canada Vie 2.40CS

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Fonds d'actifs réels diversifiés Canada Vie 2.40CS

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'actifs réels diversifiés Canada Vie 2.40CS

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'actifs réels diversifiés Canada Vie 2.40CS

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'actifs réels diversifiés Canada Vie 2.40CS

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des crédateurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'actifs réels diversifiés Canada Vie 2.40CS

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'actifs réels diversifiés Canada Vie 2.40CS

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'actifs réels diversifiés Canada Vie 2.40CS

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

Fonds d'actifs réels diversifiés Canada Vie 2.40CS

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'actifs réels diversifiés Canada Vie 2.40CS

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'actifs réels diversifiés Canada Vie 2.40CS

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'actifs réels diversifiés Canada Vie 2.40CS

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,88	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100	3,21	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,64	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,92	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,58	—	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,35	—	—	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 23 octobre 2023; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE REVENU ÉQUILIBRÉ (CI) SF800

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu équilibré (CI) SF800 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	24 495	25 731
Total des placements	24 495	25 731
Total de l'actif	24 495 \$	25 731 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	24 495 \$	25 731 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	2 719 \$	(3 509) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	2 719	(3 509)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	647	757
Autres	64	75
Total des charges	711	832
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 008 \$	(4 341) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	25 731 \$	34 559 \$
Dépôts des titulaires de contrats	13	82
Retraits des titulaires de contrats	(3 257)	(4 569)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 008	(4 341)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(1 236)	(8 828)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	24 495 \$	25 731 \$

Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 008 \$	(4 341) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(174)	(12 549)
(Profits) pertes latents	(2 545)	16 058
Produit brut de la cession d'actifs	4 022	34 900
Paiements bruts pour achats d'actifs	(67)	(29 581)
	<u>3 244</u>	<u>4 487</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	13	82
Retraits des titulaires de contrats	(3 257)	(4 569)
	<u>(3 244)</u>	<u>(4 487)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds FNB d'obligations canadiennes totales 1.44GLC	10 535	11 000
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes à grande capitalisation 1.83MI	7 564	8 141
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions canadiennes grandes capitalisations Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'actions internationales 1.82MI	1 708	2 012
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions internationales Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'actions américaines à grande capitalisation 1.84MI	2 718	3 342
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	100,00 %	
Total des placements	22 525	24 495

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	219 068	236 538	255 778	281 711	313 159	3 978	3 961	4 918	4 947	5 077
Police avec garantie de 75/100	1 029 184	1 164 867	1 340 721	1 509 696	1 673 702	18 574	19 400	25 655	26 397	27 030
Police avec garantie de 100/100	37 453	59 697	60 185	57 663	63 038	661	973	1 129	990	1 001
Police avec garantie de 75/75 SP1	6 908	21 353	63 110	81 899	104 846	125	355	1 197	1 410	1 657
Police avec garantie de 75/100 SP1	43 274	59 522	81 857	84 953	148 458	779	983	1 544	1 456	2 336
Police avec garantie de 100/100 SP1	20 335	1 830	3 860	5 158	5 564	359	30	72	87	86
Police avec garantie de 75/100 SP2	812	1 362	1 860	2 364	2 955	19	29	44	50	56

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	18,16	16,75	19,23	17,56	16,21	1,41	(2,48)
Police avec garantie de 75/100	18,05	16,65	19,13	17,48	16,15	1,40	(2,48)
Police avec garantie de 100/100	17,64	16,30	18,76	17,17	15,88	1,34	(2,46)
Police avec garantie de 75/75 SP1	18,12	16,61	18,97	17,22	15,81	1,51	(2,36)
Police avec garantie de 75/100 SP1	18,00	16,51	18,86	17,14	15,74	1,49	(2,35)
Police avec garantie de 100/100 SP1	17,66	16,23	18,57	16,90	15,54	1,43	(2,34)
Police avec garantie de 75/100 SP2	23,78	21,32	23,79	21,10	18,91	2,46	(2,47)

Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu équilibré (CI) SF800 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice..

Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,82	2,88	2,93	2,93	2,94
Police avec garantie de 75/100	2,88	2,93	2,99	2,99	2,99
Police avec garantie de 100/100	3,03	3,08	3,14	3,14	3,15
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,25	2,32	2,36	2,36	2,36
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,30	2,36	2,41	2,41	2,41
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,47	2,54	2,58	2,57	2,58

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,26	101,77	0,82	8,64	3,33

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS ÉQUILIBRÉ DE BASE SF801

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré de base SF801 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds équilibré de base SF801

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	70 989	64 761
Total des placements	70 989	64 761
Total de l'actif	70 989 \$	64 761 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	70 989 \$	64 761 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	6 925 \$	(4 644) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	6 925	(4 644)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 575	1 452
Autres	159	139
Total des charges	1 734	1 591
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 191 \$	(6 235) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	64 761 \$	60 002 \$
Dépôts des titulaires de contrats	7 794	16 258
Retraits des titulaires de contrats	(6 757)	(5 264)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 191	(6 235)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	6 228	4 759
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	70 989 \$	64 761 \$

Fonds équilibré de base SF801

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 191 \$	(6 235) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(2 046)	(1 210)
(Profits) pertes latents	(4 879)	5 854
Produit brut de la cession d'actifs	8 110	4 979
Paiements bruts pour achats d'actifs	(7 413)	(14 382)
	<u>(1 037)</u>	<u>(10 994)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	7 794	16 258
Retraits des titulaires de contrats	(6 757)	(5 264)
	<u>1 037</u>	<u>10 994</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds équilibré de base SF801

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009	4 120	6 407
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,72 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,66 %	
Banque de Montréal	4,94 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,07 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,79 %	
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503	4 098	6 411
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,63 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,42 %	
Shopify Inc.	5,05 %	
Enbridge Inc.	4,11 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,03 %	
Fonds de dividendes S-189LL	8 209	12 821
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,66 %	
Banque de Montréal	5,84 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,59 %	
TELUS Corp.	4,22 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,19 %	
Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019	26 283	28 334
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	6,69 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	4,45 %	
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	3,59 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,19 %	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	2,79 %	
Fonds d'actions mondiales SF034	2 569	4 251
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,70 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	4,00 %	
Booking Holdings Inc.	3,25 %	
Oracle Corp.	3,23 %	
Costco Wholesale Corp.	3,20 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds équilibré de base SF801

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds de valeur américain (Put) SF529	3 138	4 272
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Nestlé SA	3,01 %	
Sanofi SA	2,80 %	
CRH PLC	2,77 %	
Vinci SA	2,72 %	
London Stock Exchange Group PLC	2,68 %	
Fonds en actions américaines (SGIGWL) SF517	1 304	2 118
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	5,40 %	
Roper Technologies Inc.	5,13 %	
Accenture PLC, cat. A	4,73 %	
Aon Corp.	4,66 %	
Linde PLC	4,49 %	
Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512	2 253	4 247
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,93 %	
Microsoft Corp.	6,88 %	
Amazon.com Inc.	3,40 %	
NVIDIA Corp.	3,02 %	
Alphabet Inc., cat. A	2,04 %	
Fonds de valeur américain S-178LL	1 180	2 128
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
JPMorgan Chase & Co.	3,60 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	2,30 %	
Bank of America Corp.	2,16 %	
Johnson & Johnson Inc.	2,06 %	
Intel Corp.	2,05 %	
Total des placements	53 154	70 989

Fonds équilibré de base SF801

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	587 657	544 379	461 125	387 733	389 278	11 143	9 576	9 019	6 864	6 562
Police avec garantie de 75/100	2 002 184	2 030 164	1 977 694	1 904 743	1 886 327	37 640	35 425	38 388	33 485	31 593
Police avec garantie de 100/100	75 689	68 204	60 094	44 964	43 054	1 392	1 166	1 145	777	710
Police avec garantie de 75/75 SP1	213 401	174 601	133 578	57 482	30 729	3 922	2 960	2 503	969	490
Police avec garantie de 75/100 SP1	681 474	678 581	386 031	236 451	151 411	12 451	11 441	7 197	3 969	2 408
Police avec garantie de 100/100 SP1	41 553	89 953	25 634	24 241	18 326	745	1 490	470	401	288
Police avec garantie de 75/100 SP2	34 459	37 669	35 058	35 995	24 353	812	801	806	729	457
Police avec garantie de 75/75 SP	19 920	15 223	10 079	9 612	—	249	174	127	108	—
Police avec garantie de 75/100 SP	46 165	45 005	6 921	2 749	—	575	514	87	31	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	40 179	30 956	225	—	—	519	365	3	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	74 713	26 631	20 014	16 422	—	960	313	257	188	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	45 626	46 043	—	—	—	581	536	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	18,96	17,59	19,56	17,70	16,86	1,37	(1,97)
Police avec garantie de 75/100	18,80	17,45	19,41	17,58	16,75	1,35	(1,96)
Police avec garantie de 100/100	18,39	17,09	19,04	17,27	16,48	1,30	(1,95)
Police avec garantie de 75/75 SP1	18,38	16,95	18,74	16,86	15,96	1,43	(1,79)
Police avec garantie de 75/100 SP1	18,27	16,86	18,64	16,79	15,90	1,41	(1,78)
Police avec garantie de 100/100 SP1	17,92	16,57	18,35	16,55	15,70	1,35	(1,78)
Police avec garantie de 75/100 SP2	23,55	21,26	23,00	20,26	18,78	2,29	(1,74)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,48	11,46	12,60	11,28	—	1,02	(1,14)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,45	11,43	12,57	11,26	—	1,02	(1,14)
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,91	11,78	12,86	—	—	1,13	(1,08)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,85	11,73	12,83	11,43	—	1,12	(1,10)
Police avec garantie de 100/100 SPP	12,74	11,65	—	—	—	1,09	(1,11)

Fonds équilibré de base SF801

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds équilibré de base SF801 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds équilibré de base SF801

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds équilibré de base SF801

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds équilibré de base SF801

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds équilibré de base SF801

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds équilibré de base SF801

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds équilibré de base SF801

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds équilibré de base SF801

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds équilibré de base SF801

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds équilibré de base SF801

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds équilibré de base SF801

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds équilibré de base SF801

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,73	2,72	2,71	2,71	2,72
Police avec garantie de 75/100	2,78	2,77	2,77	2,77	2,77
Police avec garantie de 100/100	2,94	2,92	2,92	2,92	2,92
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,14	2,13	2,12	2,12	2,13
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,20	2,18	2,18	2,18	2,19
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,36	2,36	2,35	2,34	2,35
Police avec garantie de 75/75 SP	1,63	1,62	1,62	1,61	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,69	1,68	1,67	1,66	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,04	1,04	1,03	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,10	1,09	1,09	1,09	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,26	1,24	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	10,90	7,92	6,78	20,39	10,28

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS ÉQUILIBRÉ DE BASE CROISSANCE PLUS SF802

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré de base Croissance plus SF802 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	118 908	108 896
Total des placements	118 908	108 896
Total de l'actif	118 908 \$	108 896 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	118 908 \$	108 896 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	12 317 \$	(7 950) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	12 317	(7 950)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	2 795	2 711
Autres	311	301
Total des charges	3 106	3 012
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	9 211 \$	(10 962) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	108 896 \$	111 319 \$
Dépôts des titulaires de contrats	14 399	17 782
Retraits des titulaires de contrats	(13 598)	(9 243)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	9 211	(10 962)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	10 012	(2 423)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	118 908 \$	108 896 \$

Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	9 211 \$	(10 962) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(3 713)	(2 652)
(Profits) pertes latents	(8 604)	10 602
Produit brut de la cession d'actifs	12 551	9 561
Paiements bruts pour achats d'actifs	(10 246)	(15 088)
	<u>(801)</u>	<u>(8 539)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	14 399	17 782
Retraits des titulaires de contrats	(13 598)	(9 243)
	<u>801</u>	<u>8 539</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009	7 597	12 538
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,72 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,66 %	
Banque de Montréal	4,94 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,07 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,79 %	
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503	7 608	12 542
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,63 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,42 %	
Shopify Inc.	5,05 %	
Enbridge Inc.	4,11 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,03 %	
Fonds de dividendes S-189LL	15 246	25 070
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,66 %	
Banque de Montréal	5,84 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,59 %	
TELUS Corp.	4,22 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,19 %	
Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019	33 031	35 601
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	6,69 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	4,45 %	
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	3,59 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,19 %	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	2,79 %	
Fonds d'actions mondiales SF034	4 717	8 279
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,70 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	4,00 %	
Booking Holdings Inc.	3,25 %	
Oracle Corp.	3,23 %	
Costco Wholesale Corp.	3,20 %	

*The issuer of this security is a related company to the issuer of the Fund.

Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds de valeur américain (Put) SF529	6 044	8 363
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Nestlé SA	3,01 %	
Sanofi SA	2,80 %	
CRH PLC	2,77 %	
Vinci SA	2,72 %	
London Stock Exchange Group PLC	2,68 %	
Fonds en actions américaines (SGIGWL) SF517	2 304	4 100
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	5,40 %	
Roper Technologies Inc.	5,13 %	
Accenture PLC, cat. A	4,73 %	
Aon Corp.	4,66 %	
Linde PLC	4,49 %	
Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512	3 922	8 257
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,93 %	
Microsoft Corp.	6,88 %	
Amazon.com Inc.	3,40 %	
NVIDIA Corp.	3,02 %	
Alphabet Inc., cat. A	2,04 %	
Fonds de valeur américain S-178LL	2 206	4 158
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
JPMorgan Chase & Co.	3,60 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	2,30 %	
Bank of America Corp.	2,16 %	
Johnson & Johnson Inc.	2,06 %	
Intel Corp.	2,05 %	
Total des placements	82 675	118 908

Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	676 472	692 811	652 274	580 540	539 871	13 712	12 968	13 510	10 635	9 486
Police avec garantie de 75/100	3 304 628	3 420 875	3 405 042	3 274 363	3 505 429	66 405	63 512	69 993	59 563	61 198
Police avec garantie de 100/100	153 644	164 178	183 425	177 915	193 801	3 033	2 999	3 715	3 194	3 344
Police avec garantie de 75/75 SP1	171 146	182 979	153 109	54 860	102 577	3 387	3 324	3 059	964	1 719
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 348 758	1 146 679	835 611	440 515	399 889	26 552	20 733	16 629	7 712	6 679
Police avec garantie de 100/100 SP1	217 772	225 480	151 352	156 870	135 220	4 232	4 031	2 983	2 724	2 244
Police avec garantie de 75/75 SP2	3 633	4 679	10 664	13 874	9 699	94	108	265	296	193
Police avec garantie de 75/100 SP2	13 182	8 810	4 695	1 447	5 491	339	204	117	31	109
Police avec garantie de 75/75 SP	17 219	14 500	14 917	10 259	—	220	169	191	115	—
Police avec garantie de 75/100 SP	66 794	66 145	53 429	8 471	—	853	771	682	95	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	6 142	6 400	6 901	3 695	—	81	77	90	42	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	6 514	—	—	—	—	85	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	20,27	18,72	20,71	18,32	17,57	1,55	(1,99)
Police avec garantie de 75/100	20,09	18,57	20,56	18,19	17,46	1,52	(1,99)
Police avec garantie de 100/100	19,74	18,27	20,25	17,95	17,26	1,47	(1,98)
Police avec garantie de 75/75 SP1	19,79	18,17	19,98	17,57	16,75	1,62	(1,81)
Police avec garantie de 75/100 SP1	19,69	18,08	19,90	17,51	16,70	1,61	(1,82)
Police avec garantie de 100/100 SP1	19,43	17,88	19,71	17,37	16,60	1,55	(1,83)
Police avec garantie de 75/75 SP2	25,76	23,12	24,86	21,36	19,91	2,64	(1,74)
Police avec garantie de 75/100 SP2	25,76	23,12	24,86	21,36	19,91	2,64	(1,74)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,80	11,69	12,80	11,19	—	1,11	(1,11)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,76	11,66	12,77	11,18	—	1,10	(1,11)
Police avec garantie de 75/75 SPP	13,23	12,01	13,06	11,36	—	1,22	(1,05)
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	13,04	—	—	—	—

Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds équilibré de base Croissance plus SF802 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,87	2,87	2,86	2,86	2,87
Police avec garantie de 75/100	2,92	2,92	2,92	2,92	2,92
Police avec garantie de 100/100	3,08	3,08	3,07	3,08	3,08
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,27	2,27	2,26	2,27	2,27
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,33	2,32	2,32	2,32	2,33
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,49	2,49	2,49	2,49	2,50
Police avec garantie de 75/75 SP	1,76	1,76	1,75	1,74	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,81	1,81	1,80	1,79	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,16	1,17	1,16	1,16	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	1,21	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	9,02	8,73	6,90	9,89	9,95

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE BASE CROISSANCE PRUDENTE SF803

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de base Croissance prudente SF803 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de base Croissance prudente SF803

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	72 298	76 569
Total des placements	72 298	76 569
Total de l'actif	72 298 \$	76 569 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	72 298 \$	76 569 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	6 207 \$	(8 746) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	6 207	(8 746)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 508	1 677
Autres	154	183
Total des charges	1 662	1 860
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4 545 \$	(10 606) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	76 569 \$	92 761 \$
Dépôts des titulaires de contrats	4 237	5 729
Retraits des titulaires de contrats	(13 053)	(11 315)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4 545	(10 606)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(4 271)	(16 192)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	72 298 \$	76 569 \$

Fonds de base Croissance prudente SF803

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4 545 \$	(10 606) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1 319)	(1 499)
(Profits) pertes latents	(4 888)	10 245
Produit brut de la cession d'actifs	14 581	17 742
Paiements bruts pour achats d'actifs	(4 103)	(10 296)
	<u>8 816</u>	<u>5 586</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	4 237	5 729
Retraits des titulaires de contrats	(13 053)	(11 315)
	<u>(8 816)</u>	<u>(5 586)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds de base Croissance prudente SF803

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009	2 417	3 271
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,72 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,66 %	
Banque de Montréal	4,94 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,07 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,79 %	
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503	2 379	3 269
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,63 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,42 %	
Shopify Inc.	5,05 %	
Enbridge Inc.	4,11 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,03 %	
Fonds de dividendes S-189LL	4 684	6 538
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,66 %	
Banque de Montréal	5,84 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,59 %	
TELUS Corp.	4,22 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,19 %	
Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019	49 333	50 572
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	6,69 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	4,45 %	
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	3,59 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,19 %	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	2,79 %	
Fonds d'actions mondiales SF034	1 582	2 161
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,70 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	4,00 %	
Booking Holdings Inc.	3,25 %	
Oracle Corp.	3,23 %	
Costco Wholesale Corp.	3,20 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de base Croissance prudente SF803

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds de valeur américain (Put) SF529	1 705	2 169
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Nestlé SA	3,01 %	
Sanofi SA	2,80 %	
CRH PLC	2,77 %	
Vinci SA	2,72 %	
London Stock Exchange Group PLC	2,68 %	
Fonds en actions américaines (SGIGWL) SF517	794	1 076
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	5,40 %	
Roper Technologies Inc.	5,13 %	
Accenture PLC, cat. A	4,73 %	
Aon Corp.	4,66 %	
Linde PLC	4,49 %	
Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512	1 437	2 160
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,93 %	
Microsoft Corp.	6,88 %	
Amazon.com Inc.	3,40 %	
NVIDIA Corp.	3,02 %	
Alphabet Inc., cat. A	2,04 %	
Fonds de valeur américain S-178LL	696	1 082
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
JPMorgan Chase & Co.	3,60 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	2,30 %	
Bank of America Corp.	2,16 %	
Johnson & Johnson Inc.	2,06 %	
Intel Corp.	2,05 %	
Total des placements	65 027	72 298

Fonds de base Croissance prudente SF803

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	1 293 486	1 498 203	1 749 190	1 458 313	1 132 466	19 240	20 976	27 672	22 436	16 429
Police avec garantie de 75/100	1 875 116	2 062 109	2 262 611	1 846 758	1 099 983	27 645	28 631	35 518	28 208	15 852
Police avec garantie de 100/100	102 255	105 107	125 479	95 547	73 261	1 477	1 432	1 935	1 436	1 040
Police avec garantie de 75/75 SP1	501 112	590 255	493 367	260 383	24 658	7 041	7 771	7 306	3 733	332
Police avec garantie de 75/100 SP1	802 528	894 151	927 415	519 521	273 227	11 208	11 708	13 668	7 417	3 664
Police avec garantie de 100/100 SP1	83 303	88 983	78 716	88 340	90 826	1 141	1 145	1 142	1 243	1 203
Police avec garantie de 75/75 SP2	8 593	22 876	29 634	4 154	1 462	152	372	531	71	23
Police avec garantie de 75/100 SP2	107 638	135 680	153 536	107 783	85 403	1 908	2 209	2 757	1 837	1 340
Police avec garantie de 100/100 SP2	6 126	—	—	8 897	7 664	108	—	—	151	120
Police avec garantie de 75/75 SP	68 990	71 908	51 492	37 078	2 501	785	761	609	422	27
Police avec garantie de 75/100 SP	91 709	94 819	80 071	39 954	6 327	1 040	1 002	946	454	67
Police avec garantie de 75/75 SPP	771	4 786	6 730	71 997	2 566	9	52	81	828	27
Police avec garantie de 75/100 SPP	46 762	47 327	44 258	11 200	—	544	510	531	129	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	5 419	—	—	—	—	65	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	14,87	14,00	15,82	15,38	14,51	0,87	(1,82)
Police avec garantie de 75/100	14,74	13,88	15,70	15,27	14,41	0,86	(1,82)
Police avec garantie de 100/100	14,44	13,62	15,42	15,03	14,20	0,82	(1,80)
Police avec garantie de 75/75 SP1	14,05	13,17	14,81	14,34	13,46	0,88	(1,64)
Police avec garantie de 75/100 SP1	13,97	13,09	14,74	14,28	13,41	0,88	(1,65)
Police avec garantie de 100/100 SP1	13,70	12,86	14,50	14,07	13,24	0,84	(1,64)
Police avec garantie de 75/75 SP2	17,70	16,26	17,93	17,02	15,66	1,44	(1,67)
Police avec garantie de 75/100 SP2	17,72	16,28	17,96	17,04	15,69	1,44	(1,68)
Police avec garantie de 100/100 SP2	17,68	—	—	17,00	15,65	1,43	—
Police avec garantie de 75/75 SP	11,38	10,59	11,83	11,38	10,62	0,79	(1,24)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,34	10,56	11,81	11,37	10,61	0,78	(1,25)
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,66	10,80	12,02	11,51	10,69	0,86	(1,22)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,62	10,78	12,00	11,49	—	0,84	(1,22)
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	11,93	—	—	—	—

Fonds de base Croissance prudente SF803

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de base Croissance prudente SF803 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de base Croissance prudente SF803

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de base Croissance prudente SF803

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de base Croissance prudente SF803

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de base Croissance prudente SF803

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de base Croissance prudente SF803

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de base Croissance prudente SF803

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de base Croissance prudente SF803

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de base Croissance prudente SF803

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de base Croissance prudente SF803

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds de base Croissance prudente SF803

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de base Croissance prudente SF803

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,42	2,45	2,43	2,41	2,41
Police avec garantie de 75/100	2,48	2,50	2,49	2,46	2,46
Police avec garantie de 100/100	2,62	2,65	2,63	2,61	2,61
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,98	1,99	1,98	1,95	1,97
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,03	2,05	2,04	2,02	2,02
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,20	2,21	2,21	2,19	2,18
Police avec garantie de 75/75 SP	1,33	1,33	1,33	1,31	1,31
Police avec garantie de 75/100 SP	1,38	1,39	1,38	1,37	1,37
Police avec garantie de 75/75 SPP	0,88	0,89	0,88	0,87	0,87
Police avec garantie de 75/100 SPP	0,93	0,94	0,93	0,92	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	1,10	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	5,49	12,37	11,98	9,91	15,09

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS MODÉRÉ DE BASE SF804

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds modéré de base SF804 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds modéré de base SF804

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	56 307	51 581
Total des placements	56 307	51 581
Total de l'actif	56 307 \$	51 581 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	56 307 \$	51 581 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	4 888 \$	(5 226) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	4 888	(5 226)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 136	1 163
Autres	129	133
Total des charges	1 265	1 296
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 623 \$	(6 522) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	51 581 \$	57 575 \$
Dépôts des titulaires de contrats	10 002	9 909
Retraits des titulaires de contrats	(8 899)	(9 381)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 623	(6 522)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	4 726	(5 994)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	56 307 \$	51 581 \$

Fonds modéré de base SF804

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 623 \$	(6 522) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(733)	(783)
(Profits) pertes latents	(4 155)	6 009
Produit brut de la cession d'actifs	8 032	10 660
Paiements bruts pour achats d'actifs	(7 870)	(9 892)
	<u>(1 103)</u>	<u>(528)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	10 002	9 909
Retraits des titulaires de contrats	(8 899)	(9 381)
	<u>1 103</u>	<u>528</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds modéré de base SF804

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009	2 638	3 387
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,72 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,66 %	
Banque de Montréal	4,94 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,07 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,79 %	
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503	2 604	3 387
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,63 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,42 %	
Shopify Inc.	5,05 %	
Enbridge Inc.	4,11 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,03 %	
Fonds de dividendes S-189LL	5 129	6 777
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,66 %	
Banque de Montréal	5,84 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,59 %	
TELUS Corp.	4,22 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,19 %	
Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019	33 278	33 763
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	6,69 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	4,45 %	
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	3,59 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,19 %	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	2,79 %	
Fonds d'actions mondiales SF034	1 705	2 246
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,70 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	4,00 %	
Booking Holdings Inc.	3,25 %	
Oracle Corp.	3,23 %	
Costco Wholesale Corp.	3,20 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds modéré de base SF804

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds de valeur américain (Put) SF529	1 835	2 260
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Nestlé SA	3,01 %	
Sanofi SA	2,80 %	
CRH PLC	2,77 %	
Vinci SA	2,72 %	
London Stock Exchange Group PLC	2,68 %	
Fonds en actions américaines (SGIGWL) SF517	839	1 118
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	5,40 %	
Roper Technologies Inc.	5,13 %	
Accenture PLC, cat. A	4,73 %	
Aon Corp.	4,66 %	
Linde PLC	4,49 %	
Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512	1 574	2 244
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,93 %	
Microsoft Corp.	6,88 %	
Amazon.com Inc.	3,40 %	
NVIDIA Corp.	3,02 %	
Alphabet Inc., cat. A	2,04 %	
Fonds de valeur américain S-178LL	752	1 125
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
JPMorgan Chase & Co.	3,60 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	2,30 %	
Bank of America Corp.	2,16 %	
Johnson & Johnson Inc.	2,06 %	
Intel Corp.	2,05 %	
Total des placements	50 354	56 307

Fonds modéré de base SF804

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	974 487	946 126	1 182 861	607 444	405 172	15 744	14 320	20 107	9 803	6 158
Police avec garantie de 75/100	939 738	937 930	934 414	798 594	622 462	15 059	14 087	15 771	12 803	9 404
Police avec garantie de 100/100	58 264	58 046	56 509	59 560	44 488	913	853	935	938	661
Police avec garantie de 75/75 SP1	629 198	598 843	456 966	162 815	75 370	9 706	8 611	7 343	2 472	1 072
Police avec garantie de 75/100 SP1	741 535	724 128	739 275	373 107	223 329	11 369	10 355	11 821	5 639	3 165
Police avec garantie de 100/100 SP1	42 954	40 926	39 896	6 301	—	646	575	628	94	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	4 605	1 512	1 535	—	—	90	27	30	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	2 173	4 414	5 836	—	—	42	79	114	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1 703	15 008	15 734	2 781	—	20	164	191	32	—
Police avec garantie de 75/100 SP	21 596	25 463	29 682	7 151	—	254	277	360	81	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	170 193	172 036	—	—	—	2 062	1 922	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	33 245	27 897	22 331	—	—	402	311	275	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	16,16	15,14	17,00	16,14	15,20	1,02	(1,86)
Police avec garantie de 75/100	16,02	15,02	16,88	16,03	15,11	1,00	(1,86)
Police avec garantie de 100/100	15,66	14,70	16,55	15,74	14,86	0,96	(1,85)
Police avec garantie de 75/75 SP1	15,43	14,38	16,07	15,18	14,23	1,05	(1,69)
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,33	14,30	15,99	15,11	14,17	1,03	(1,69)
Police avec garantie de 100/100 SP1	15,03	14,04	15,73	14,89	—	0,99	(1,69)
Police avec garantie de 75/75 SP2	19,57	17,87	19,56	—	—	1,70	(1,69)
Police avec garantie de 75/100 SP2	19,57	17,87	19,57	—	—	1,70	(1,70)
Police avec garantie de 75/75 SP	11,79	10,92	12,13	11,39	—	0,87	(1,21)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,76	10,90	12,11	11,38	—	0,86	(1,21)
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,12	11,17	—	—	—	0,95	(1,17)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,08	11,14	12,32	—	—	0,94	(1,18)

Fonds modéré de base SF804

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds modéré de base SF804 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds modéré de base SF804

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds modéré de base SF804

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds modéré de base SF804

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds modéré de base SF804

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds modéré de base SF804

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds modéré de base SF804

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds modéré de base SF804

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds modéré de base SF804

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds modéré de base SF804

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds modéré de base SF804

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds modéré de base SF804

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,55	2,56	2,53	2,52	2,53
Police avec garantie de 75/100	2,61	2,61	2,60	2,57	2,58
Police avec garantie de 100/100	2,76	2,76	2,76	2,73	2,74
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,05	2,05	2,04	2,03	2,04
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,11	2,11	2,10	2,08	2,09
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,28	2,28	2,27	2,23	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,44	1,44	1,42	1,42	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,49	1,50	1,48	1,48	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	0,94	0,95	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,00	1,00	0,99	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	14,34	17,99	8,75	21,12	19,45

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS MODÉRÉ DE BASE CROISSANCE PLUS SF805

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds modéré de base Croissance plus SF805 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds modéré de base Croissance plus SF805

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	42 645	40 713
Total des placements	42 645	40 713
Total de l'actif	42 645 \$	40 713 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	42 645 \$	40 713 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	4 039 \$	(3 481) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	4 039	(3 481)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	895	872
Autres	103	100
Total des charges	998	972
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 041 \$	(4 453) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	40 713 \$	40 729 \$
Dépôts des titulaires de contrats	4 971	8 724
Retraits des titulaires de contrats	(6 080)	(4 287)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 041	(4 453)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	1 932	(16)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	42 645 \$	40 713 \$

Fonds modéré de base Croissance plus SF805

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 041 \$	(4 453) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(879)	(739)
(Profits) pertes latents	(3 160)	4 220
Produit brut de la cession d'actifs	6 498	5 979
Paiements bruts pour achats d'actifs	(4 391)	(9 444)
	<u>1 109</u>	<u>(4 437)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	4 971	8 724
Retraits des titulaires de contrats	(6 080)	(4 287)
	<u>(1 109)</u>	<u>4 437</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds modéré de base Croissance plus SF805

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009	2 418	3 217
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,72 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,66 %	
Banque de Montréal	4,94 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,07 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,79 %	
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503	2 385	3 215
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,63 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,42 %	
Shopify Inc.	5,05 %	
Enbridge Inc.	4,11 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,03 %	
Fonds de dividendes S-189LL	4 713	6 429
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,66 %	
Banque de Montréal	5,84 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,59 %	
TELUS Corp.	4,22 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,19 %	
Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019	20 803	21 271
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	6,69 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	4,45 %	
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	3,59 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,19 %	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	2,79 %	
Fonds d'actions mondiales SF034	1 571	2 126
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,70 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	4,00 %	
Booking Holdings Inc.	3,25 %	
Oracle Corp.	3,23 %	
Costco Wholesale Corp.	3,20 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds modéré de base Croissance plus SF805

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds de valeur américain (Put) SF529	1 707	2 143
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Nestlé SA	3,01 %	
Sanofi SA	2,80 %	
CRH PLC	2,77 %	
Vinci SA	2,72 %	
London Stock Exchange Group PLC	2,68 %	
Fonds en actions américaines (SGIGWL) SF517	781	1 054
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	5,40 %	
Roper Technologies Inc.	5,13 %	
Accenture PLC, cat. A	4,73 %	
Aon Corp.	4,66 %	
Linde PLC	4,49 %	
Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512	1 442	2 123
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,93 %	
Microsoft Corp.	6,88 %	
Amazon.com Inc.	3,40 %	
NVIDIA Corp.	3,02 %	
Alphabet Inc., cat. A	2,04 %	
Fonds de valeur américain S-178LL	691	1 067
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
JPMorgan Chase & Co.	3,60 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	2,30 %	
Bank of America Corp.	2,16 %	
Johnson & Johnson Inc.	2,06 %	
Intel Corp.	2,05 %	
Total des placements	36 511	42 645

Fonds modéré de base Croissance plus SF805

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	298 736	320 035	297 610	201 509	155 979	5 217	5 211	5 417	3 402	2 495
Police avec garantie de 75/100	1 131 504	1 216 144	1 077 860	875 864	580 488	19 597	19 649	19 477	14 689	9 229
Police avec garantie de 100/100	49 931	55 077	69 523	45 462	31 390	845	871	1 231	748	491
Police avec garantie de 75/75 SP1	213 677	224 900	254 029	137 770	87 725	3 595	3 508	4 405	2 205	1 322
Police avec garantie de 75/100 SP1	650 554	547 462	459 440	177 496	133 706	10 895	8 506	7 940	2 831	2 011
Police avec garantie de 100/100 SP1	12 957	11 101	12 906	6 047	—	212	169	219	95	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	13 687	15 227	4 944	4 412	—	294	297	105	85	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	29 184	59 298	36 111	10 136	7 948	627	1 156	766	194	140
Police avec garantie de 75/75 SP	452	427	420	1 124	842	5	5	5	13	9
Police avec garantie de 75/100 SP	91 091	82 061	43 294	4 298	—	1 100	914	534	49	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	14 526	25 373	35 813	2 998	—	181	290	451	34	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	6 161	12 010	14 231	686	—	77	137	179	8	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	17,46	16,28	18,20	16,88	16,00	1,18	(1,92)
Police avec garantie de 75/100	17,32	16,16	18,07	16,77	15,90	1,16	(1,91)
Police avec garantie de 100/100	16,92	15,81	17,71	16,46	15,63	1,11	(1,90)
Police avec garantie de 75/75 SP1	16,82	15,60	17,34	16,00	15,07	1,22	(1,74)
Police avec garantie de 75/100 SP1	16,75	15,54	17,28	15,95	15,04	1,21	(1,74)
Police avec garantie de 100/100 SP1	16,39	15,23	16,97	15,69	—	1,16	(1,74)
Police avec garantie de 75/75 SP2	21,48	19,50	21,22	19,17	—	1,98	(1,72)
Police avec garantie de 75/100 SP2	21,47	19,50	21,22	19,17	17,69	1,97	(1,72)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,12	11,17	12,35	11,33	10,62	0,95	(1,18)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,08	11,14	12,32	11,31	—	0,94	(1,18)
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,49	11,45	12,59	11,48	—	1,04	(1,14)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,45	11,42	12,56	11,47	—	1,03	(1,14)

Fonds modéré de base Croissance plus SF805

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds modéré de base Croissance plus SF805 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds modéré de base Croissance plus SF805

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

The fair value of financial assets and liabilities have been categorized based upon the following fair value hierarchy:

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds modéré de base Croissance plus SF805

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds modéré de base Croissance plus SF805

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds modéré de base Croissance plus SF805

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds modéré de base Croissance plus SF805

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds modéré de base Croissance plus SF805

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds modéré de base Croissance plus SF805

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds modéré de base Croissance plus SF805

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds modéré de base Croissance plus SF805

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds modéré de base Croissance plus SF805

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds modéré de base Croissance plus SF805

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,66	2,66	2,65	2,63	2,63
Police avec garantie de 75/100	2,72	2,72	2,71	2,69	2,69
Police avec garantie de 100/100	2,88	2,88	2,86	2,84	2,84
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,11	2,12	2,10	2,09	2,08
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,17	2,17	2,15	2,14	2,14
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,34	2,34	2,32	2,29	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,54	1,54	1,56	1,54	1,53
Police avec garantie de 75/100 SP	1,61	1,60	1,59	1,59	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,00	1,00	0,99	0,97	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,06	1,06	1,04	1,04	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	10,53	14,83	5,91	14,57	19,52

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS ÉQUILIBRÉ (FIDELITY) SF806

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré (Fidelity) SF806 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds équilibré (Fidelity) SF806

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	59 135	62 474
Total des placements	59 135	62 474
Total de l'actif	59 135 \$	62 474 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	59 135 \$	62 474 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	7 151 \$	(7 138) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	7 151	(7 138)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 620	1 832
Autres	161	181
Total des charges	1 781	2 013
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 370 \$	(9 151) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	62 474 \$	79 740 \$
Dépôts des titulaires de contrats	548	384
Retraits des titulaires de contrats	(9 257)	(8 499)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 370	(9 151)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(3 339)	(17 266)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	59 135 \$	62 474 \$

Fonds équilibré (Fidelity) SF806

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 370 \$	(9 151) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(5 100)	(4 471)
(Profits) pertes latents	(2 051)	11 609
Produit brut de la cession d'actifs	10 896	10 273
Paiements bruts pour achats d'actifs	(406)	(145)
	<u>8 709</u>	<u>8 115</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	548	384
Retraits des titulaires de contrats	(9 257)	(8 499)
	<u>(8 709)</u>	<u>(8 115)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds équilibré (Fidelity) SF806

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'obligations canadiennes (Fidelity) SF502	18 743	23 598
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	3,34 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 4,25 %, 15-03-2034, 144A	2,67 %	
Province de l'Ontario, 1,75 %, 08-09-2025	2,65 %	
Province de l'Ontario, 2,60 %, 02-06-2027	2,51 %	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	2,50 %	
Fonds Discipline Actions Canada (Fidelity) SF505	6 468	16 025
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	6,57 %	
Banque Royale du Canada	5,68 %	
La Banque Toronto-Dominion	4,95 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,16 %	
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	4,00 %	
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503	2 509	5 339
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,63 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,42 %	
Shopify Inc.	5,05 %	
Enbridge Inc.	4,11 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,03 %	
Fonds Discipline Actions mondiales (Fidelity) SF506	3 765	10 643
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,60 %	
NVIDIA Corp.	3,50 %	
Apple Inc.	3,06 %	
Amazon.com Inc.	2,61 %	
Alphabet Inc., cat. C	2,02 %	
Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512	1 026	3 530
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,93 %	
Microsoft Corp.	6,88 %	
Amazon.com Inc.	3,40 %	
NVIDIA Corp.	3,02 %	
Alphabet Inc., cat. A	2,04 %	
Total des placements	32 511	59 135

Fonds équilibré (Fidelity) SF806

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	397 121	437 273	468 090	524 517	577 971	7 540	7 602	9 227	9 428	9 575
Police avec garantie de 75/100	2 167 341	2 497 125	2 840 418	3 233 979	3 629 063	40 853	43 123	55 646	57 808	59 824
Police avec garantie de 100/100	112 413	124 339	140 994	158 496	192 269	2 075	2 106	2 714	2 788	3 123
Police avec garantie de 75/75 SP1	36 428	74 780	101 260	92 014	119 585	697	1 302	1 987	1 637	1 950
Police avec garantie de 75/100 SP1	373 731	435 450	473 247	507 527	544 062	7 102	7 538	9 240	8 989	8 836
Police avec garantie de 100/100 SP1	22 686	23 006	23 431	25 206	25 358	423	391	450	440	407
Police avec garantie de 75/100 SP2	17 258	17 583	18 119	17 417	17 802	437	396	449	382	349
Police avec garantie de 100/100 SP2	301	692	1 103	1 838	2 337	8	16	27	41	46

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	18,99	17,38	19,71	17,98	16,57	1,61	(2,33)
Police avec garantie de 75/100	18,85	17,27	19,59	17,88	16,48	1,58	(2,32)
Police avec garantie de 100/100	18,46	16,94	19,24	17,59	16,24	1,52	(2,30)
Police avec garantie de 75/75 SP1	19,12	17,41	19,63	17,79	16,31	1,71	(2,22)
Police avec garantie de 75/100 SP1	19,00	17,31	19,52	17,71	16,24	1,69	(2,21)
Police avec garantie de 100/100 SP1	18,64	17,01	19,22	17,46	16,04	1,63	(2,21)
Police avec garantie de 75/100 SP2	25,34	22,52	24,78	21,93	19,62	2,82	(2,26)
Police avec garantie de 100/100 SP2	25,38	22,56	24,82	21,97	19,65	2,82	(2,26)

Fonds équilibré (Fidelity) SF806

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds équilibré (Fidelity) SF806 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds équilibré (Fidelity) SF806

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Fonds équilibré (Fidelity) SF806

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds équilibré (Fidelity) SF806

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds équilibré (Fidelity) SF806

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds équilibré (Fidelity) SF806

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds équilibré (Fidelity) SF806

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds équilibré (Fidelity) SF806

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds équilibré (Fidelity) SF806

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds équilibré (Fidelity) SF806

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds équilibré (Fidelity) SF806

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds équilibré (Fidelity) SF806

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,99	2,99	3,00	3,00	3,00
Police avec garantie de 75/100	3,04	3,05	3,05	3,05	3,06
Police avec garantie de 100/100	3,20	3,20	3,21	3,21	3,21
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,41	2,42	2,42	2,42	2,42
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,47	2,47	2,47	2,47	2,48
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,63	2,63	2,64	2,64	2,64

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,66	0,21	0,69	9,38	7,05

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS MODÉRÉ CROISSANCE PLUS (FIDELITY) SF807

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	17 813	19 199
Total des placements	17 813	19 199
Total de l'actif	17 813 \$	19 199 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	17 813 \$	19 199 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	2 003 \$	(2 341) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	2 003	(2 341)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	476	549
Autres	51	58
Total des charges	527	607
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 476 \$	(2 948) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	19 199 \$	25 074 \$
Dépôts des titulaires de contrats	51	75
Retraits des titulaires de contrats	(2 913)	(3 002)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 476	(2 948)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(1 386)	(5 875)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	17 813 \$	19 199 \$

Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 476 \$	(2 948) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1 386)	(1 443)
(Profits) pertes latents	(617)	3 784
Produit brut de la cession d'actifs	3 418	3 782
Paiements bruts pour achats d'actifs	(29)	(248)
	<u>2 862</u>	<u>2 927</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	51	75
Retraits des titulaires de contrats	(2 913)	(3 002)
	<u>(2 862)</u>	<u>(2 927)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'obligations canadiennes (Fidelity) SF502	6 994	8 895
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	3,34 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 4,25 %, 15-03-2034, 144A	2,67 %	
Province de l'Ontario, 1,75 %, 08-09-2025	2,65 %	
Province de l'Ontario, 2,60 %, 02-06-2027	2,51 %	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	2,50 %	
Fonds Discipline Actions Canada (Fidelity) SF505	1 725	4 046
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	6,57 %	
Banque Royale du Canada	5,68 %	
La Banque Toronto-Dominion	4,95 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,16 %	
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	4,00 %	
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503	656	1 348
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,63 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,42 %	
Shopify Inc.	5,05 %	
Enbridge Inc.	4,11 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,03 %	
Fonds Discipline Actions mondiales (Fidelity) SF506	1 043	2 641
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,60 %	
NVIDIA Corp.	3,50 %	
Apple Inc.	3,06 %	
Amazon.com Inc.	2,61 %	
Alphabet Inc., cat. C	2,02 %	
Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512	294	883
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,93 %	
Microsoft Corp.	6,88 %	
Amazon.com Inc.	3,40 %	
NVIDIA Corp.	3,02 %	
Alphabet Inc., cat. A	2,04 %	
Total des placements	10 712	17 813

Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	121 382	143 990	159 847	184 805	209 427	2 130	2 330	2 941	3 170	3 314
Police avec garantie de 75/100	750 491	852 462	972 296	1 058 702	1 315 693	13 067	13 693	17 768	18 049	20 702
Police avec garantie de 100/100	22 323	24 012	36 033	36 719	38 483	379	377	645	614	595
Police avec garantie de 75/75 SP1	3 573	29 399	37 943	41 045	78 873	63	472	688	690	1 216
Police avec garantie de 75/100 SP1	122 439	143 240	165 153	165 996	169 489	2 129	2 284	2 979	2 777	2 602
Police avec garantie de 100/100 SP1	597	597	597	—	—	10	9	11	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	2 802	3 004	3 242	3 292	3 345	35	34	42	39	36

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	17,55	16,18	18,40	17,16	15,83	1,37	(2,22)
Police avec garantie de 75/100	17,41	16,06	18,27	17,05	15,73	1,35	(2,21)
Police avec garantie de 100/100	17,00	15,71	17,90	16,73	15,47	1,29	(2,19)
Police avec garantie de 75/75 SP1	17,50	16,04	18,13	16,81	15,41	1,46	(2,09)
Police avec garantie de 75/100 SP1	17,39	15,95	18,04	16,73	15,35	1,44	(2,09)
Police avec garantie de 100/100 SP1	17,06	15,67	17,75	—	—	1,39	(2,08)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,52	11,42	12,84	11,84	10,80	1,10	(1,42)

Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,91	2,91	2,92	2,92	2,93
Police avec garantie de 75/100	2,95	2,96	2,97	2,97	2,97
Police avec garantie de 100/100	3,12	3,13	3,13	3,13	3,14
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,32	2,33	2,33	2,33	2,33
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,37	2,38	2,38	2,38	2,38
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,53	2,53	2,55	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,81	1,81	1,81	1,81	1,80

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,15	1,17	0,42	10,24	7,39

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE REVENU MODÉRÉ (FIDELITY) SF808

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	14 346	15 377
Total des placements	14 346	15 377
Total de l'actif	14 346 \$	15 377 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	14 346 \$	15 377 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	1 436 \$	(1 923) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	1 436	(1 923)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	355	401
Autres	37	43
Total des charges	392	444
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 044 \$	(2 367) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	15 377 \$	19 738 \$
Dépôts des titulaires de contrats	82	98
Retraits des titulaires de contrats	(2 157)	(2 092)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 044	(2 367)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(1 031)	(4 361)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	14 346 \$	15 377 \$

Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 044 \$	(2 367) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(748)	(728)
(Profits) pertes latents	(688)	2 651
Produit brut de la cession d'actifs	2 511	2 502
Paiements bruts pour achats d'actifs	(44)	(64)
	<u>2 075</u>	<u>1 994</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	82	98
Retraits des titulaires de contrats	(2 157)	(2 092)
	<u>(2 075)</u>	<u>(1 994)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'obligations canadiennes (Fidelity) SF502	7 619	9 325
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	3,34 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 4,25 %, 15-03-2034, 144A	2,67 %	
Province de l'Ontario, 1,75 %, 08-09-2025	2,65 %	
Province de l'Ontario, 2,60 %, 02-06-2027	2,51 %	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	2,50 %	
Fonds Discipline Actions Canada (Fidelity) SF505	1 095	2 274
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	6,57 %	
Banque Royale du Canada	5,68 %	
La Banque Toronto-Dominion	4,95 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,16 %	
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	4,00 %	
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503	397	757
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,63 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,42 %	
Shopify Inc.	5,05 %	
Enbridge Inc.	4,11 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,03 %	
Fonds Discipline Actions mondiales (Fidelity) SF506	679	1 491
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,60 %	
NVIDIA Corp.	3,50 %	
Apple Inc.	3,06 %	
Amazon.com Inc.	2,61 %	
Alphabet Inc., cat. C	2,02 %	
Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512	196	499
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,93 %	
Microsoft Corp.	6,88 %	
Amazon.com Inc.	3,40 %	
NVIDIA Corp.	3,02 %	
Alphabet Inc., cat. A	2,04 %	
Total des placements	9 986	14 346

Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	204 436	230 058	266 825	296 151	306 950	3 212	3 367	4 462	4 772	4 567
Police avec garantie de 75/100	470 821	557 571	639 560	766 761	899 842	7 327	8 088	10 607	12 262	13 294
Police avec garantie de 100/100	23 468	23 673	24 284	23 925	31 078	356	336	394	375	451
Police avec garantie de 75/75 SP1	26 650	47 569	35 759	38 412	40 877	409	676	577	595	581
Police avec garantie de 75/100 SP1	126 373	130 724	151 169	158 964	163 690	1 928	1 848	2 429	2 448	2 316
Police avec garantie de 100/100 SP1	74 492	76 491	80 250	82 142	84 141	1 114	1 062	1 269	1 247	1 176
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	—	—	438	—	—	—	—	7

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	15,71	14,63	16,72	16,11	14,88	1,08	(2,09)
Police avec garantie de 75/100	15,56	14,51	16,58	15,99	14,77	1,05	(2,07)
Police avec garantie de 100/100	15,18	14,18	16,23	15,68	14,50	1,00	(2,05)
Police avec garantie de 75/75 SP1	15,35	14,22	16,15	15,48	14,21	1,13	(1,93)
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,25	14,14	16,07	15,40	14,15	1,11	(1,93)
Police avec garantie de 100/100 SP1	14,96	13,89	15,81	15,18	13,97	1,07	(1,92)
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	—	—	16,75	—	—

Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,73	2,74	2,73	2,73	2,74
Police avec garantie de 75/100	2,78	2,79	2,79	2,78	2,80
Police avec garantie de 100/100	2,94	2,95	2,94	2,94	2,95
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,15	2,15	2,15	2,15	2,16
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,20	2,21	2,21	2,20	2,21
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,37	2,38	2,37	2,37	2,38

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,29	0,37	0,94	10,89	14,13

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE REVENU ÉQUILIBRÉ (FRANKLIN TEMPLETON) SF809

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	13 030	13 506
Total des placements	13 030	13 506
Total de l'actif	13 030 \$	13 506 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	13 030 \$	13 506 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	1 438 \$	(1 132) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	1 438	(1 132)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	341	386
Autres	35	40
Total des charges	376	426
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 062 \$	(1 558) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	13 506 \$	17 647 \$
Dépôts des titulaires de contrats	50	96
Retraits des titulaires de contrats	(1 588)	(2 679)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 062	(1 558)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(476)	(4 141)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	13 030 \$	13 506 \$

Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 062 \$	(1 558) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(738)	(1 205)
(Profits) pertes latents	(700)	2 337
Produit brut de la cession d'actifs	1 918	3 111
Paiements bruts pour achats d'actifs	(4)	(102)
	<u>1 538</u>	<u>2 583</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	50	96
Retraits des titulaires de contrats	(1 588)	(2 679)
	<u>(1 538)</u>	<u>(2 583)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103	1 466	3 238
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
La Banque Toronto-Dominion	5,48 %	
Banque Royale du Canada	5,21 %	
Alimentation Couche-Tard Inc.	4,36 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	4,25 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,11 %	
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503	525	1 080
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,63 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,42 %	
Shopify Inc.	5,05 %	
Enbridge Inc.	4,11 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,03 %	
Fonds de revenu fixe (Templeton) SF516	4 661	5 849
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
PSP Capital Inc., 4,15 %, 01-06-2033	2,96 %	
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,32 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 2,90 %, 15-06-2024	2,23 %	
Province de la Saskatchewan, 5,60 %, 05-09-2035	2,22 %	
Province de Québec, 5,75 %, 01-12-2036	2,18 %	
Fonds Actions mondiales (Templeton) SF509	1 088	2 154
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Rolls-Royce Holdings PLC	4,19 %	
Alphabet Inc., cat. A	3,76 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	3,06 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	2,88 %	
Target Corp.	2,70 %	
Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512	234	709
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,93 %	
Microsoft Corp.	6,88 %	
Amazon.com Inc.	3,40 %	
NVIDIA Corp.	3,02 %	
Alphabet Inc., cat. A	2,04 %	
Total des placements	7 974	13 030

Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	143 467	152 049	167 726	184 512	200 246	2 538	2 482	3 021	3 095	3 230
Police avec garantie de 75/100	480 361	521 619	651 714	864 057	991 075	8 423	8 443	11 648	14 388	15 881
Police avec garantie de 100/100	25 883	28 094	29 897	33 366	40 699	442	444	522	544	640
Police avec garantie de 75/75 SP1	3 968	15 988	15 094	17 475	18 377	69	253	263	282	283
Police avec garantie de 75/100 SP1	89 797	117 881	124 976	147 979	191 601	1 544	1 860	2 165	2 374	2 941
Police avec garantie de 100/100 SP1	839	1 543	1 636	1 740	1 854	14	24	28	27	28
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	—	5 169	—	—	—	—	54

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	17,69	16,32	18,01	16,77	16,13	1,37	(1,69)
Police avec garantie de 75/100	17,54	16,19	17,87	16,65	16,02	1,35	(1,68)
Police avec garantie de 100/100	17,09	15,80	17,47	16,31	15,72	1,29	(1,67)
Police avec garantie de 75/75 SP1	17,30	15,87	17,41	16,12	15,41	1,43	(1,54)
Police avec garantie de 75/100 SP1	17,19	15,78	17,32	16,05	15,35	1,41	(1,54)
Police avec garantie de 100/100 SP1	16,86	15,50	17,04	15,81	15,15	1,36	(1,54)
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	—	10,51	—	—

Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,89	2,89	2,89	2,89	2,89
Police avec garantie de 75/100	2,95	2,95	2,95	2,94	2,95
Police avec garantie de 100/100	3,11	3,11	3,11	3,11	3,11
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,31	2,31	2,31	2,31	2,30
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,37	2,37	2,37	2,37	2,37
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,53	2,53	2,53	2,53	2,53
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	—	1,84

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,02	0,69	0,52	5,54	5,70

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE CROISSANCE MODÉRÉ (FRANKLIN TEMPLETON) SF810

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	5 807	6 432
Total des placements	5 807	6 432
Total de l'actif	5 807 \$	6 432 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	5 807 \$	6 432 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	630 \$	(594) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	630	(594)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	150	176
Autres	15	17
Total des charges	165	193
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	465 \$	(787) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	6 432 \$	7 891 \$
Dépôts des titulaires de contrats	5	15
Retraits des titulaires de contrats	(1 095)	(687)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	465	(787)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(625)	(1 459)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	5 807 \$	6 432 \$

Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	465 \$	(787) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(457)	(340)
(Profits) pertes latents	(173)	934
Produit brut de la cession d'actifs	1 263	868
Paiements bruts pour achats d'actifs	(8)	(3)
	<u>1 090</u>	<u>672</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	5	15
Retraits des titulaires de contrats	(1 095)	(687)
	<u>(1 090)</u>	<u>(672)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103	520	1 180
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
La Banque Toronto-Dominion	5,48 %	
Banque Royale du Canada	5,21 %	
Alimentation Couche-Tard Inc.	4,36 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	4,25 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,11 %	
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503	188	394
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,63 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,42 %	
Shopify Inc.	5,05 %	
Enbridge Inc.	4,11 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,03 %	
Fonds de revenu fixe (Templeton) SF516	2 482	3 193
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
PSP Capital Inc., 4,15 %, 01-06-2033	2,96 %	
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,32 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 2,90 %, 15-06-2024	2,23 %	
Province de la Saskatchewan, 5,60 %, 05-09-2035	2,22 %	
Province de Québec, 5,75 %, 01-12-2036	2,18 %	
Fonds Actions mondiales (Templeton) SF509	386	783
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Rolls-Royce Holdings PLC	4,19 %	
Alphabet Inc., cat. A	3,76 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	3,06 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	2,88 %	
Target Corp.	2,70 %	
Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512	79	257
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,93 %	
Microsoft Corp.	6,88 %	
Amazon.com Inc.	3,40 %	
NVIDIA Corp.	3,02 %	
Alphabet Inc., cat. A	2,04 %	
Total des placements	3 655	5 807

Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	48 343	54 716	56 538	60 913	68 036	793	832	958	981	1 047
Police avec garantie de 75/100	251 374	302 807	353 351	415 435	462 622	4 101	4 582	5 957	6 659	7 089
Police avec garantie de 100/100	7 389	12 404	15 899	23 734	31 154	118	184	263	374	470
Police avec garantie de 75/75 SP1	98	98	98	98	98	2	1	2	1	1
Police avec garantie de 75/100 SP1	47 259	54 610	41 647	40 821	55 724	754	803	678	628	815
Police avec garantie de 100/100 SP1	2 519	2 043	2 043	2 043	66	39	30	33	31	1

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	16,41	15,21	16,94	16,10	15,38	1,20	(1,73)
Police avec garantie de 75/100	16,31	15,13	16,86	16,03	15,32	1,18	(1,73)
Police avec garantie de 100/100	15,94	14,81	16,53	15,74	15,07	1,13	(1,72)
Police avec garantie de 75/75 SP1	16,00	14,76	16,35	15,45	14,69	1,24	(1,59)
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,95	14,70	16,29	15,39	14,63	1,25	(1,59)
Police avec garantie de 100/100 SP1	15,66	14,47	16,05	15,19	14,45	1,19	(1,58)

Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,78	2,78	2,78	2,78	2,78
Police avec garantie de 75/100	2,84	2,84	2,84	2,84	2,84
Police avec garantie de 100/100	2,99	3,00	3,00	2,99	2,99
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,20	2,20	2,19	2,19	2,20
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,25	2,24	2,25	2,25	2,25
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,41	2,41	2,41	2,41	2,41

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,12	0,05	0,07	3,88	3,98

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE REVENU MODÉRÉ (FRANKLIN TEMPLETON) SF811

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	4 450	4 544
Total des placements	4 450	4 544
Total de l'actif	4 450 \$	4 544 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	4 450 \$	4 544 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	437 \$	(467) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	437	(467)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	103	112
Autres	10	11
Total des charges	113	123
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	324 \$	(590) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	4 544 \$	5 647 \$
Dépôts des titulaires de contrats	4	4
Retraits des titulaires de contrats	(422)	(517)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	324	(590)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(94)	(1 103)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	4 450 \$	4 544 \$

Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	324 \$	(590) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(160)	(233)
(Profits) pertes latents	(277)	700
Produit brut de la cession d'actifs	532	706
Paiements bruts pour achats d'actifs	(1)	(70)
	<u>418</u>	<u>513</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	4	4
Retraits des titulaires de contrats	(422)	(517)
	<u>(418)</u>	<u>(513)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103	336	704
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
La Banque Toronto-Dominion	5,48 %	
Banque Royale du Canada	5,21 %	
Alimentation Couche-Tard Inc.	4,36 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	4,25 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,11 %	
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503	119	235
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,63 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,42 %	
Shopify Inc.	5,05 %	
Enbridge Inc.	4,11 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,03 %	
Fonds de revenu fixe (Templeton) SF516	2 319	2 887
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
PSP Capital Inc., 4,15 %, 01-06-2033	2,96 %	
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,32 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 2,90 %, 15-06-2024	2,23 %	
Province de la Saskatchewan, 5,60 %, 05-09-2035	2,22 %	
Province de Québec, 5,75 %, 01-12-2036	2,18 %	
Fonds Actions mondiales (Templeton) SF509	252	469
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Rolls-Royce Holdings PLC	4,19 %	
Alphabet Inc., cat. A	3,76 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	3,06 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	2,88 %	
Target Corp.	2,70 %	
Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512	58	155
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,93 %	
Microsoft Corp.	6,88 %	
Amazon.com Inc.	3,40 %	
NVIDIA Corp.	3,02 %	
Alphabet Inc., cat. A	2,04 %	
Total des placements	3 084	4 450

Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	34 216	37 888	54 120	64 561	70 698	521	537	862	998	1 035
Police avec garantie de 75/100	156 828	177 625	190 741	243 844	322 433	2 369	2 502	3 021	3 749	4 697
Police avec garantie de 100/100	3 668	4 826	5 135	5 510	5 913	54	67	80	83	85
Police avec garantie de 75/75 SP1	10 068	10 647	11 311	11 937	12 605	150	146	174	177	176
Police avec garantie de 75/100 SP1	91 750	94 287	96 833	124 148	180 469	1 356	1 292	1 483	1 835	2 512
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	1 767	1 767	1 767	—	—	27	26	24

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	15,22	14,18	15,94	15,46	14,64	1,04	(1,76)
Police avec garantie de 75/100	15,11	14,09	15,84	15,38	14,57	1,02	(1,75)
Police avec garantie de 100/100	14,80	13,82	15,56	15,13	14,35	0,98	(1,74)
Police avec garantie de 75/75 SP1	14,85	13,76	15,38	14,83	13,96	1,09	(1,62)
Police avec garantie de 75/100 SP1	14,78	13,70	15,32	14,78	13,92	1,08	(1,62)
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	15,05	14,55	13,73	—	—

Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,67	2,68	2,68	2,68	2,69
Police avec garantie de 75/100	2,73	2,73	2,73	2,74	2,74
Police avec garantie de 100/100	2,88	2,88	2,89	2,89	2,90
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,08	2,08	2,09	2,09	2,10
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,14	2,14	2,15	2,15	2,15
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	2,31	2,31	2,32

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,01	1,42	0,45	7,01	10,29

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS ÉQUILIBRÉ (MACKENZIE) SF812

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré (Mackenzie) SF812 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	24 443	25 429
Total des placements	24 443	25 429
Total de l'actif	24 443 \$	25 429 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	24 443 \$	25 429 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	2 571 \$	(2 059) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	2 571	(2 059)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	683	759
Autres	75	83
Total des charges	758	842
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 813 \$	(2 901) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	25 429 \$	31 131 \$
Dépôts des titulaires de contrats	28	58
Retraits des titulaires de contrats	(2 827)	(2 859)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 813	(2 901)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(986)	(5 702)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	24 443 \$	25 429 \$

Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 813 \$	(2 901) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1 569)	(1 611)
(Profits) pertes latents	(1 002)	3 670
Produit brut de la cession d'actifs	3 558	3 769
Paiements bruts pour achats d'actifs	(1)	(126)
	<u>2 799</u>	<u>2 801</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	28	58
Retraits des titulaires de contrats	(2 827)	(2 859)
	<u>(2 799)</u>	<u>(2 801)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'obligations (Mackenzie) SF501	7 559	9 752
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	8,04 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	6,33 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	4,92 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,55 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,64 %	
Fonds canadien de croissance (Mackenzie) SF518	2 769	6 635
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	6,77 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,06 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,63 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	3,93 %	
Banque de Montréal	3,92 %	
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503	992	2 211
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,63 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,42 %	
Shopify Inc.	5,05 %	
Enbridge Inc.	4,11 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,03 %	
Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514	1 271	2 204
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Renesas Electronics Corp.	3,94 %	
Groupe SNC-Lavalin inc.	3,90 %	
Oracle Corp.	3,77 %	
UBS Group AG	3,70 %	
Salesforce Inc.	3,33 %	
Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF359	861	2 180
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	7,63 %	
Danaher Corp.	4,28 %	
Colgate Palmolive Co.	3,60 %	
Alphabet Inc., cat. A	3,15 %	
Brookfield Corp.	3,12 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512	398	1 461
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,93 %	
Microsoft Corp.	6,88 %	
Amazon.com Inc.	3,40 %	
NVIDIA Corp.	3,02 %	
Alphabet Inc., cat. A	2,04 %	
Total des placements	13 850	24 443

Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	188 271	203 261	221 275	270 472	298 934	3 213	3 223	3 877	4 331	4 490
Police avec garantie de 75/100	1 101 729	1 243 682	1 388 252	1 549 842	1 747 300	18 657	19 585	24 164	24 671	26 108
Police avec garantie de 100/100	24 460	25 061	25 266	28 366	33 993	404	386	431	443	499
Police avec garantie de 75/75 SP1	29 314	42 671	43 470	16 440	16 665	498	670	750	258	243
Police avec garantie de 75/100 SP1	79 845	79 249	89 487	92 840	91 443	1 348	1 237	1 535	1 448	1 331
Police avec garantie de 75/100 SP2	13 732	15 385	16 293	26 373	26 701	312	315	357	512	472
Police avec garantie de 75/75 SP	751	844	938	1 027	1 126	9	10	12	12	12
Police avec garantie de 75/100 SP	172	289	408	525	659	2	3	5	6	7

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	17,06	15,86	17,52	16,01	15,02	1,20	(1,66)
Police avec garantie de 75/100	16,93	15,75	17,41	15,92	14,94	1,18	(1,66)
Police avec garantie de 100/100	16,53	15,39	17,04	15,61	14,67	1,14	(1,65)
Police avec garantie de 75/75 SP1	16,99	15,70	17,25	15,67	14,62	1,29	(1,55)
Police avec garantie de 75/100 SP1	16,88	15,61	17,16	15,60	14,56	1,27	(1,55)
Police avec garantie de 75/100 SP2	22,72	20,48	21,93	19,44	17,68	2,24	(1,45)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,50	11,49	12,55	11,35	10,53	1,01	(1,06)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,47	11,46	12,53	11,34	10,52	1,01	(1,07)

Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds équilibré (Mackenzie) SF812 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	3,09	3,10	3,10	3,09	3,09
Police avec garantie de 75/100	3,14	3,15	3,15	3,15	3,15
Police avec garantie de 100/100	3,30	3,30	3,31	3,31	3,30
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,52	2,52	2,51	2,50	2,49
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,57	2,58	2,58	2,55	2,55
Police avec garantie de 75/75 SP	1,97	2,00	2,00	1,99	1,99
Police avec garantie de 75/100 SP	2,04	2,05	2,05	2,04	2,03

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,52	2,52	2,51	2,53	2,51
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,57	2,58	2,58	2,58	2,57

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	—	0,45	2,02	8,60	5,33

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE REVENU ÉQUILIBRÉ (MACKENZIE) SF813

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	16 779	17 286
Total des placements	16 779	17 286
Total de l'actif	16 779 \$	17 286 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	16 779 \$	17 286 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	1 695 \$	(1 398) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	1 695	(1 398)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	433	468
Autres	50	53
Total des charges	483	521
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 212 \$	(1 919) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	17 286 \$	21 567 \$
Dépôts des titulaires de contrats	40	189
Retraits des titulaires de contrats	(1 759)	(2 551)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 212	(1 919)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(507)	(4 281)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	16 779 \$	17 286 \$

Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 212 \$	(1 919) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(854)	(1 386)
(Profits) pertes latents	(841)	2 784
Produit brut de la cession d'actifs	2 218	3 554
Paiements bruts pour achats d'actifs	(16)	(671)
	<u>1 719</u>	<u>2 362</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	40	189
Retraits des titulaires de contrats	(1 759)	(2 551)
	<u>(1 719)</u>	<u>(2 362)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'obligations (Mackenzie) SF501	6 117	7 547
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	8,04 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	6,33 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	4,92 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,55 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,64 %	
Fonds canadien de croissance (Mackenzie) SF518	1 810	4 172
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	6,77 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,06 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,63 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	3,93 %	
Banque de Montréal	3,92 %	
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503	660	1 390
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,63 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,42 %	
Shopify Inc.	5,05 %	
Enbridge Inc.	4,11 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,03 %	
Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514	855	1 388
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Renesas Electronics Corp.	3,94 %	
Groupe SNC-Lavalin inc.	3,90 %	
Oracle Corp.	3,77 %	
UBS Group AG	3,70 %	
Salesforce Inc.	3,33 %	
Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF359	624	1 365
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	7,63 %	
Danaher Corp.	4,28 %	
Colgate Palmolive Co.	3,60 %	
Alphabet Inc., cat. A	3,15 %	
Brookfield Corp.	3,12 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512	295	917
<i><u>Les 5 principaux titres :</u></i>	<i><u>% du total</u></i>	
Apple Inc.	6,93 %	
Microsoft Corp.	6,88 %	
Amazon.com Inc.	3,40 %	
NVIDIA Corp.	3,02 %	
Alphabet Inc., cat. A	2,04 %	
Total des placements	10 361	16 779

Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	90 289	102 947	109 017	126 751	143 053	1 510	1 603	1 879	2 017	2 139
Police avec garantie de 75/100	722 144	806 788	863 451	992 699	1 217 576	12 001	12 491	14 809	15 727	18 125
Police avec garantie de 100/100	4 395	7 439	7 751	11 258	12 325	71	113	130	175	180
Police avec garantie de 75/75 SP1	9 661	14 640	16 338	14 161	24 886	160	224	276	219	360
Police avec garantie de 75/100 SP1	174 886	177 579	256 683	266 770	217 048	2 878	2 707	4 310	4 114	3 126
Police avec garantie de 100/100 SP1	9 870	9 870	9 870	9 870	9 870	159	148	163	150	141
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	83	294	—	—	—	1	3

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	16,72	15,57	17,24	15,92	14,95	1,15	(1,67)
Police avec garantie de 75/100	16,62	15,48	17,15	15,84	14,89	1,14	(1,67)
Police avec garantie de 100/100	16,21	15,12	16,78	15,53	14,62	1,09	(1,66)
Police avec garantie de 75/75 SP1	16,56	15,33	16,88	15,49	14,46	1,23	(1,55)
Police avec garantie de 75/100 SP1	16,46	15,24	16,79	15,42	14,40	1,22	(1,55)
Police avec garantie de 100/100 SP1	16,14	14,98	16,52	15,20	14,22	1,16	(1,54)
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	11,34	10,54	—	—

Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,94	2,95	2,96	2,96	2,95
Police avec garantie de 75/100	2,99	3,00	3,00	3,00	2,99
Police avec garantie de 100/100	3,15	3,17	3,17	3,17	3,16
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,36	2,37	2,36	2,35	2,34
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,41	2,43	2,42	2,40	2,39
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,58	2,59	2,59	2,57	2,56
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	1,89	1,89

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,36	2,37	2,36	2,38	2,36
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,41	2,43	2,42	2,43	2,41
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,58	2,59	2,59	2,60	2,58

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,09	3,66	2,80	10,12	3,15

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE CROISSANCE MODÉRÉ (MACKENZIE) SF814

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	12 154	13 530
Total des placements	12 154	13 530
Total de l'actif	12 154 \$	13 530 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	12 154 \$	13 530 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	1 206 \$	(1 269) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	1 206	(1 269)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	321	374
Autres	34	40
Total des charges	355	414
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	851 \$	(1 683) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	13 530 \$	17 211 \$
Dépôts des titulaires de contrats	19	19
Retraits des titulaires de contrats	(2 246)	(2 017)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	851	(1 683)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(1 376)	(3 681)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	12 154 \$	13 530 \$

Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	851 \$	(1 683) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(938)	(880)
(Profits) pertes latents	(268)	2 149
Produit brut de la cession d'actifs	2 598	2 414
Paiements bruts pour achats d'actifs	(16)	(2)
	<u>2 227</u>	<u>1 998</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	19	19
Retraits des titulaires de contrats	(2 246)	(2 017)
	<u>(2 227)</u>	<u>(1 998)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'obligations (Mackenzie) SF501	5 144	6 671
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	8,04 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	6,33 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	4,92 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,55 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,64 %	
Fonds canadien de croissance (Mackenzie) SF518	1 081	2 473
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	6,77 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,06 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,63 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	3,93 %	
Banque de Montréal	3,92 %	
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503	390	824
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,63 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,42 %	
Shopify Inc.	5,05 %	
Enbridge Inc.	4,11 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,03 %	
Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514	508	822
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Renesas Electronics Corp.	3,94 %	
Groupe SNC-Lavalin inc.	3,90 %	
Oracle Corp.	3,77 %	
UBS Group AG	3,70 %	
Salesforce Inc.	3,33 %	
Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF359	360	818
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	7,63 %	
Danaher Corp.	4,28 %	
Colgate Palmolive Co.	3,60 %	
Alphabet Inc., cat. A	3,15 %	
Brookfield Corp.	3,12 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512	173	546
<i><u>Les 5 principaux titres :</u></i>	<i><u>% du total</u></i>	
Apple Inc.	6,93 %	
Microsoft Corp.	6,88 %	
Amazon.com Inc.	3,40 %	
NVIDIA Corp.	3,02 %	
Alphabet Inc., cat. A	2,04 %	
Total des placements	7 656	12 154

Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	101 817	108 560	114 912	263 077	326 754	1 612	1 608	1 894	4 096	4 744
Police avec garantie de 75/100	575 686	686 121	788 046	873 120	992 708	9 049	10 095	12 909	13 516	14 340
Police avec garantie de 100/100	28 590	31 506	33 275	37 286	58 633	439	453	534	566	832
Police avec garantie de 75/75 SP1	4 848	9 107	9 107	8 294	4 741	75	132	145	125	66
Police avec garantie de 75/100 SP1	58 100	64 319	83 487	146 647	164 390	898	925	1 328	2 191	2 278
Police avec garantie de 100/100 SP1	645	17 799	20 945	32 201	43 510	10	251	328	474	595
Police avec garantie de 75/100 SP2	—	—	—	11 515	9 996	—	—	—	209	165
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	8 786	7 526	—	—	—	160	124
Police avec garantie de 75/100 SP	5 916	5 946	5 976	6 007	6 038	71	66	73	69	64

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	15,84	14,81	16,48	15,57	14,52	1,03	(1,67)
Police avec garantie de 75/100	15,72	14,71	16,38	15,48	14,44	1,01	(1,67)
Police avec garantie de 100/100	15,34	14,38	16,04	15,18	14,19	0,96	(1,66)
Police avec garantie de 75/75 SP1	15,55	14,46	15,99	15,01	13,92	1,09	(1,53)
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,45	14,37	15,91	14,94	13,86	1,08	(1,54)
Police avec garantie de 100/100 SP1	15,15	14,12	15,65	14,73	13,68	1,03	(1,53)
Police avec garantie de 75/100 SP2	—	—	—	18,20	16,49	—	—
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	18,19	16,49	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	12,00	11,11	12,23	11,43	10,55	0,89	(1,12)

Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,83	2,84	2,86	2,86	2,85
Police avec garantie de 75/100	2,88	2,89	2,90	2,91	2,91
Police avec garantie de 100/100	3,04	3,05	3,06	3,07	3,06
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,23	2,24	2,25	2,23	2,21
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,29	2,30	2,32	2,29	2,29
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,45	2,47	2,48	2,46	2,45
Police avec garantie de 75/100 SP	1,78	1,78	1,79	1,79	1,79

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,23	2,24	2,25	2,26	2,23
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,29	2,30	2,32	2,32	2,31
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,45	2,47	2,48	2,49	2,47

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,12	0,02	2,26	7,98	3,56

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE REVENU MODÉRÉ (MACKENZIE) SF815

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	16 152	16 469
Total des placements	16 152	16 469
Total de l'actif	16 152 \$	16 469 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	16 152 \$	16 469 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	1 419 \$	(1 639) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	1 419	(1 639)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	375	411
Autres	40	44
Total des charges	415	455
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 004 \$	(2 094) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	16 469 \$	20 490 \$
Dépôts des titulaires de contrats	27	195
Retraits des titulaires de contrats	(1 348)	(2 122)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 004	(2 094)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(317)	(4 021)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	16 152 \$	16 469 \$

Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 004 \$	(2 094) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(576)	(975)
(Profits) pertes latents	(843)	2 614
Produit brut de la cession d'actifs	1 744	3 036
Paiements bruts pour achats d'actifs	(8)	(654)
	<u>1 321</u>	<u>1 927</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	27	195
Retraits des titulaires de contrats	(1 348)	(2 122)
	<u>(1 321)</u>	<u>(1 927)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'obligations (Mackenzie) SF501	8 174	10 497
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	8,04 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	6,33 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	4,92 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,55 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,64 %	
Fonds canadien de croissance (Mackenzie) SF518	1 158	2 560
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	6,77 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,06 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,63 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	3,93 %	
Banque de Montréal	3,92 %	
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503	419	853
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,63 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,42 %	
Shopify Inc.	5,05 %	
Enbridge Inc.	4,11 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,03 %	
Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514	532	850
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Renesas Electronics Corp.	3,94 %	
Groupe SNC-Lavalin inc.	3,90 %	
Oracle Corp.	3,77 %	
UBS Group AG	3,70 %	
Salesforce Inc.	3,33 %	
Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF359	373	832
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	7,63 %	
Danaher Corp.	4,28 %	
Colgate Palmolive Co.	3,60 %	
Alphabet Inc., cat. A	3,15 %	
Brookfield Corp.	3,12 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512	196	560
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,93 %	
Microsoft Corp.	6,88 %	
Amazon.com Inc.	3,40 %	
NVIDIA Corp.	3,02 %	
Alphabet Inc., cat. A	2,04 %	
Total des placements	10 852	16 152

Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	74 681	87 890	93 101	106 436	114 025	1 120	1 240	1 469	1 621	1 619
Police avec garantie de 75/100	762 505	836 761	953 630	1 115 089	1 242 398	11 348	11 719	14 949	16 882	17 542
Police avec garantie de 100/100	1 267	3 897	14 235	18 599	33 821	18	53	219	276	470
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 776	1 880	2 003	2 121	2 265	26	26	30	31	31
Police avec garantie de 75/100 SP1	241 254	243 150	242 631	267 665	291 822	3 494	3 294	3 657	3 873	3 914
Police avec garantie de 100/100 SP1	10 260	10 260	11 092	11 092	11 092	146	137	165	158	147
Police avec garantie de 75/100 SP2	—	—	—	11 130	32 806	—	—	—	194	518
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	90	426	788	—	—	1	5	8

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	15,00	14,11	15,78	15,23	14,20	0,89	(1,67)
Police avec garantie de 75/100	14,88	14,01	15,68	15,14	14,12	0,87	(1,67)
Police avec garantie de 100/100	14,55	13,71	15,37	14,87	13,89	0,84	(1,66)
Police avec garantie de 75/75 SP1	14,58	13,63	15,16	14,54	13,47	0,95	(1,53)
Police avec garantie de 75/100 SP1	14,48	13,55	15,07	14,47	13,41	0,93	(1,52)
Police avec garantie de 100/100 SP1	14,21	13,31	14,84	14,27	13,25	0,90	(1,53)
Police avec garantie de 75/100 SP2	—	—	—	17,40	15,79	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	12,00	11,46	10,57	—	—

Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,66	2,67	2,68	2,67	2,67
Police avec garantie de 75/100	2,72	2,73	2,73	2,73	2,73
Police avec garantie de 100/100	2,87	2,92	2,89	2,89	2,88
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,07	2,08	2,08	2,05	2,05
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,12	2,13	2,14	2,11	2,11
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,29	2,30	2,30	2,28	2,27
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	1,63	1,62	1,61

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,07	2,08	2,08	2,08	2,07
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,12	2,13	2,14	2,14	2,13
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,29	2,30	2,30	2,31	2,29

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,04	3,70	0,54	9,31	5,61

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'OBLIGATIONS À COURT TERME (GIP) SF816

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	1 549 \$	3 852 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	632	426
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	22	83
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	78 945	70 643
Actions	781	1 160
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés (note 7)	42	1
Total des placements	79 768	71 804
Total de l'actif	81 971 \$	76 165 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	39	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés (note 7)	2	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	41	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	81 930 \$	76 165 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	4 512 \$	(2 712) \$
Produits (pertes) divers	36	49
Total des produits (pertes)	4 548	(2 663)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	93	87
Coût de transaction	—	—
Retenues d'impôt à la source	—	—
Autres	7	12
Total des charges	100	99
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4 448 \$	(2 762) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	76 165 \$	79 521 \$
Dépôts des titulaires de contrats	10 115	7 172
Retraits des titulaires de contrats	(8 798)	(7 766)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4 448	(2 762)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	5 765	(3 356)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	81 930 \$	76 165 \$

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4 448 \$	(2 762) \$
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	(41)	(53)
(Profits) pertes réalisés	1 967	1 584
(Profits) pertes latents	(4 093)	2 992
Produit brut de la cession d'actifs	70 890	47 453
Paiements bruts pour achats d'actifs	(76 685)	(46 102)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(206)	(89)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	61	91
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	39	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(3 620)</u>	<u>3 114</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	10 115	7 172
Retraits des titulaires de contrats	(8 798)	(7 766)
	<u>1 317</u>	<u>(594)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(2 303)	2 520
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	3 852	1 332
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	1 549 \$	3 852 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	1 837 \$	1 666 \$
Dividendes reçus	30	24

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,25 %, 15-06-2026	5 835 000	5 435	5 494
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-03-2027	983 000	929	921
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-09-2027	87 000	82	85
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 01-09-2028	5 793 000	5 567	5 813
Gouvernement du Canada, 4,25 %, 01-12-2026, rendement réel	600 000	1 203	1 175
Total des obligations du gouvernement fédéral		13 216	13 488
Obligations de gouvernements provinciaux			
Ontario Power Generation, 1,17 %, 22-04-2026	763 000	689	710
Ontario Teachers' Finance Trust, 1,10 %, 19-10-2027	15 000	13	14
Province de l'Alberta, 2,20 %, 01-06-2026	1 260 000	1 197	1 212
Province de l'Alberta, 2,35 %, 01-06-2025	88 000	94	86
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 1,25 %, 02-06-2027	114 000	114	105
Province de l'Ontario, 3,40 %, 08-09-2028	2 975 000	2 814	2 961
Province de l'Ontario, 3,60 %, 08-03-2028	9 471 000	9 248	9 495
Province de Québec, 2,75 %, 01-09-2025	3 014 000	3 225	2 949
Province de Québec, 2,75 %, 01-09-2028	1 260 000	1 195	1 220
Total des obligations de gouvernements provinciaux		18 589	18 752
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 1,80 %, 22-05-2025	100 000	103	96
407 International Inc., 4,22 %, 14-02-2028	324 000	312	323
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	64 000	64	60
AIMCo Realty Investors LP, 3,367 %, 01-06-2027	1 580 000	1 497	1 529
AltaGas Ltd., 2,157 %, 10-06-2025	6 000	6	6
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	9 000	9	8
AltaGas Ltd., 4,638 %, 15-05-2026	223 000	218	223
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	17 000	17	16
Athene Global Funding, 3,127 %, 10-03-2025	63 000	63	61
Banque de Montréal, 1,551 %, 28-05-2026	54 000	54	51
Banque de Montréal, 1,758 %, 10-03-2026	964 000	935	913
Banque de Montréal, 3,19 %, 01-03-2028	118 000	117	114
Banque de Montréal, 3,65 %, 01-04-2027	194 000	192	189
Banque de Montréal, 4,30 %, 26-11-2025	11 000	10	10
Banque de Montréal, 4,309 %, 01-06-2027	218 000	217	217

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque de Montréal, 4,537 %, 18-12-2028	125 000	125	126
Banque de Montréal, 4,709 %, 07-12-2027	857 000	841	864
Banque de Montréal, 6,034 %, 07-09-2033	192 000	192	200
Banque de Montréal, 6,534 %, 27-10-2032	62 000	63	65
Banque de Montréal, 7,325 %, 26-11-2082	66 000	66	66
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	45 000	45	45
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	474 000	424	443
Bell Canada, 2,20 %, 29-05-2028	17 000	17	16
Bell Canada, 5,15 %, 14-11-2028	11 000	11	11
Bell Canada, 5,25 %, 15-03-2029	17 000	17	18
Bell Canada Inc., 3,60 %, 29-09-2027	1 221 000	1 141	1 191
BMW Canada Inc., 0,99 %, 14-01-2025	16 000	16	15
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	4 000	5	4
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,752 %, 02-06-2025	78 000	85	77
Bruce Power LP, 4,70 %, 21-12-2027	532 000	519	538
CAE Inc., 5,541 %, 12-06-2028	47 000	47	48
Canadian Core Real Estate, 3,299 %, 02-03-2027	69 000	69	65
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	100 000	100	93
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,20 %, 07-04-2032	59 000	58	58
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28-10-2025	40 000	41	38
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 %, 29-06-2027	797 000	788	808
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,00 %, 07-12-2026	90 000	90	91
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,05 %, 07-10-2027	42 000	42	43
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,33 %, 20-01-2033	62 000	62	63
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,35 %, 20-04-2033	11 000	11	11
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,935 %, 14-07-2026	76 000	76	76
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28-07-2082	63 000	63	63
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	28 000	28	26
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	88 000	88	83
Banque canadienne de l'Ouest, 2,597 %, 06-09-2024	76 000	72	75
Banque canadienne de l'Ouest, 2,606 %, 30-01-2025	42 000	43	41
Banque canadienne de l'Ouest, 3,859 %, 21-04-2025	106 000	106	104
Banque canadienne de l'Ouest, 5,146 %, 02-09-2027	718 000	706	728
Banque canadienne de l'Ouest, 5,261 %, 20-12-2025	31 000	31	31
Banque canadienne de l'Ouest, 5,937 %, 22-12-2032	26 000	26	26
Capital Power Corp., 5,378 %, 25-01-2027	250 000	250	254
Capital Power Corp., 5,816 %, 15-09-2028	50 000	50	52

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	175 000	175	164
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	30 000	29	29
Cenovus Energy Inc., 3,60 %, 10-03-2027	26 000	25	25
Central 1 Credit Union, 2,391 %, 30-06-2031	250 000	250	227
Central 1 Credit Union, 4,648 %, 07-02-2028	979 000	935	961
Central 1 Credit Union, 5,877 %, 10-11-2026	42 000	42	43
CGI inc., 2,10 %, 18-09-2028	9 000	9	8
CHIP Mortgage Trust, 1,503 %, 15-11-2024	40 000	40	38
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	587 000	537	554
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 5,25 %, 29-10-2030	148 000	164	144
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 7,005 %, 28-09-2026	93 000	93	96
Daimler Canada Finance Inc., 1,65 %, 22-09-2025	31 000	31	30
Daimler Truck Finance Canada Inc., 2,14 %, 13-12-2024	450 000	450	437
Dollarama Inc., 1,871 %, 08-07-2026	650 000	601	612
Dollarama Inc., 5,533 %, 26-09-2028	80 000	80	84
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	42 000	42	40
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	11 000	11	10
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	49 000	49	46
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 3,968 %, 13-04-2026	24 000	24	24
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 5,383 %, 22-03-2028	23 000	23	23
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 5,383 %, 22-03-2028	38 000	38	39
Enbridge Gas Inc., 5,46 %, 06-10-2028	231 000	231	245
Enbridge Inc., 3,20 %, 08-06-2027	380 000	348	365
Enbridge Inc., 4,90 %, 26-05-2028	38 000	38	39
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	481 000	480	453
Banque Équitable, 1,876 %, 26-11-2025	711 000	697	667
Banque Équitable, 3,362 %, 02-03-2026	56 000	56	54
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21-01-2026	1 395 000	1 289	1 303
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	67 000	67	62
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19-05-2027	95 000	95	95
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23-08-2032	26 000	26	26
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 01-10-2025	101 000	101	102
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,467 %, 17-11-2028	77 000	77	80
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,475 %, 16-08-2028	7 000	7	7
Finning International Inc., 4,445 %, 16-05-2028	42 000	42	42
First Capital REIT, 3,447 %, 01-03-2028	40 000	35	37
Financière First National, 2,961 %, 17-11-2025	126 000	127	119

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Financière First National, 3,582 %, 25-11-2024	83 000	86	81
Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,326 %, 10-11-2026	302 000	301	310
General Motors Financial of Canada Ltd., 5,20 %, 09-02-2028	39 000	39	39
Gibson Energy Inc., 5,80 %, 12-07-2026	490 000	490	492
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	22 000	21	20
Société en commandite Holding FPI Granite, 3,062 %, 04-06-2027	7 000	7	7
Société en commandite Holding FPI Granite, 6,074 %, 12-04-2029	23 000	23	24
Home Trust Co., 5,317 %, 13-06-2024	95 000	95	95
Honda Canada Finance Inc. 4,873 %, 23-09-2027	51 000	51	52
Honda Canada Finance Inc. 5,73 %, 28-09-2028	43 000	43	46
Banque HSBC Canada, 3,403 %, 24-03-2025	136 000	136	134
Hydro One Inc., 4,91 %, 27-01-2028	413 000	406	427
Hydro One Inc., 5,54 %, 20-10-2025	340 000	340	347
iA Société financière inc., 2,40 %, 21-02-2025	5 000	5	5
iA Société financière inc., 5,685 %, 20-06-2033	38 000	38	39
Intact Corporation financière, 2,179 %, 18-05-2028	11 000	11	10
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	20 000	20	18
John Deere Financial Inc., 2,40 %, 17-09-2024	374 000	361	367
John Deere Financial Inc., 4,95 %, 14-06-2027	200 000	200	205
John Deere Financial Inc., 5,17 %, 15-09-2028	199 000	199	208
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	442 000	439	434
Banque Laurentienne du Canada, 1,95 %, 17-03-2025	54 000	54	52
Banque Laurentienne du Canada, 4,60 %, 02-09-2025	99 000	99	98
Lower Mattagami Energy LP, 3,42 %, 20-06-2024	401 000	433	398
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14-09-2026	103 000	103	96
Banque Manuvie du Canada, 2,864 %, 16-02-2027	794 000	734	760
Société Financière Manuvie, 5,409 %, 10-03-2033	523 000	515	535
Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19-06-2082	306 000	300	307
MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25-08-2025	501 000	521	482
MCAP Commercial LP, 4,151 %, 17-06-2024	360 000	379	356
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	42 000	42	39
Banque Nationale du Canada, 1,573 %, 18-08-2026	413 000	393	393
Banque Nationale du Canada, 4,968 %, 07-12-2026	121 000	121	123
Banque Nationale du Canada, 5,023 %, 01-02-2029	50 000	50	51
Banque Nationale du Canada, 5,219 %, 14-06-2028	981 000	980	1 010
Banque Nationale du Canada, 5,296 %, 03-11-2025	56 000	56	57
Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16-08-2032	129 000	129	130

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	19 000	20	18
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 24-04-2026	380 000	360	370
Ontario Power Generation, 2,893 %, 08-04-2025	177 000	177	173
Pembina Pipeline Corp., 3,71 %, 11-08-2026	1 297 000	1 329	1 272
Pembina Pipeline Corp., 4,241 %, 15-06-2027	286 000	272	284
Pembina Pipeline Corp., 5,72 %, 22-06-2026	63 000	63	63
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	78 000	78	76
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	14 000	14	13
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	23 000	23	21
Reliance LP, 3,75 %, 15-03-2026	355 000	382	346
Fonds de placement immobilier RioCan, 1,974 %, 15-06-2026	827 000	812	770
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,576 %, 12-02-2025	101 000	101	98
Fonds de placement immobilier RioCan, 5,611 %, 06-10-2027	55 000	54	56
Rogers Communications Inc., 3,10 %, 15-04-2025	18 000	18	18
Rogers Communications Inc., 5,70 %, 21-09-2028	121 000	121	127
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	31 000	28	29
Banque Royale du Canada, 2,352 %, 02-07-2024	42 000	42	41
Banque Royale du Canada, 2,609 %, 01-11-2024	951 000	916	931
Banque Royale du Canada, 2,88 %, 23-12-2029	95 000	99	93
Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29-09-2025	158 000	154	155
Banque Royale du Canada, 4,50 %, 24-11-2080	147 000	151	140
Banque Royale du Canada, 4,612 %, 26-07-2027	152 000	151	153
Banque Royale du Canada, 4,632 %, 01-05-2028	70 000	70	71
Banque Royale du Canada, 4,642 %, 17-01-2028	133 000	133	134
Banque Royale du Canada, 5,01 %, 01-02-2033	1 281 000	1 256	1 284
Banque Royale du Canada, 5,341 %, 23-06-2026	92 000	92	94
Saputo Inc., 2,242 %, 16-06-2027	190 000	169	177
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	5 000	5	5
Sienna Senior Living Inc., 3,109 %, 04-11-2024	133 000	137	130
Sienna Senior Living Inc., 3,45 %, 27-02-2026	363 000	377	347
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	1 280 000	1 141	1 197
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	29 000	29	27
Suncor Énergie Inc., 5,40 %, 17-11-2026	98 000	98	100
Teranet Holdings LP, 3,544 %, 11-06-2025	375 000	397	365
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	182 000	178	176
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,16 %, 03-02-2025	79 000	75	77
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 08-03-2027	177 000	164	169

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 03-05-2032	77 000	77	74
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 08-05-2026	288 000	287	294
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,679 %, 02-08-2033	46 000	46	47
La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27-07-2082	162 000	162	160
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	338 000	340	264
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 5,503 %, 13-01-2033	37 000	37	37
La Banque Toronto-Dominion, 2,26 %, 07-01-2027	65 000	65	61
La Banque Toronto-Dominion, 2,496 %, 02-12-2024	670 000	699	654
La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 09-09-2025	245 000	235	237
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	14 000	13	13
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 01-06-2027	1 276 000	1 248	1 267
La Banque Toronto-Dominion, 4,34 %, 27-01-2026	126 000	125	126
La Banque Toronto-Dominion, 4,477 %, 18-01-2028	127 000	127	127
La Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 21-10-2027	71 000	71	73
La Banque Toronto-Dominion, 5,423 %, 10-07-2026	71 000	71	73
La Banque Toronto-Dominion, 5,491 %, 08-09-2028	187 000	186	196
Toronto Hydro Corp., 5,13 %, 12-10-2028	191 000	191	201
Tourmaline Oil Corp., 2,077 %, 25-01-2028	2 000	2	2
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	8 000	8	7
Toyota Crédit Canada Inc., 4,45 %, 26-01-2026	425 000	424	424
Toyota Crédit Canada Inc., 5,29 %, 13-07-2026	126 000	126	129
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	492 000	462	482
TransCanada PipeLines Ltd., 5,419 %, 10-03-2026	360 000	360	360
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	529 000	520	484
Transcontinental inc., 2,667 %, 03-02-2025	26 000	25	25
Vancouver Airport Fuel Facilities Corp., 2,168 %, 23-06-2025	8 000	8	8
Ventas Canada Finance Ltd., 5,398 %, 21-04-2028	15 000	15	15
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	380 000	351	364
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	17 000	17	16
Total des obligations de sociétés – non convertibles		41 796	41 769

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Titres adossés à des créances hypothécaires			
Financière First National, 3,84 %, 01-11-2028	346 000	334	343
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		334	343
Total des obligations canadiennes		73 935	74 352
Obligations américaines			
Obligations du gouvernement fédéral			
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	250 000	394	399
Total des obligations du gouvernement fédéral		394	399
Obligations de sociétés – non convertibles			
Air Lease Corp., 5,40 %, 01-06-2028	60 000	59	61
Apple Inc., 2,513 %, 19-08-2024	2 050 000	1 998	2 018
Athene Global Funding, taux variable, 09-04-2024	171 000	171	171
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	13 000	13	12
Bank of America Corp., 3,615 %, 16-03-2028	978 000	924	948
Broadcom Inc., 4,11 %, 15-09-2028	16 000	20	21
Charter Communications Operating LLC/Charter Communications Operating Capital Corp., 6,15 %, 10-11-2026	33 000	45	45
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	7 000	7	6
Micron Technology Inc., 5,375 %, 15-04-2028	15 000	20	20
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	10 000	12	12
PACCAR Financial Corp., 0,985 %, 14-05-2024	240 000	240	236
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	157 000	156	148
T-Mobile USA Inc., 3,50 %, 15-04-2025	119 000	151	154
T-Mobile USA Inc., 3,75 %, 15-04-2027	119 000	148	153
T-Mobile USA Inc., 4,95 %, 15-03-2028	22 000	30	30
Verizon Communications Inc., taux variable, 20-03-2026	35 000	44	46
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	20 000	22	19
Total des obligations de sociétés – non convertibles		4 060	4 100
Total des obligations américaines		4 454	4 499

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations mondiales			
Australie			
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	20 000	22	20
Autriche			
Suzano Austria GmbH, 2,50 %, 15-09-2028, 144A	11 000	14	13
Japon			
Toyota Motor Corp., 1,339 %, 25-03-2026	41 000	51	51
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	11 000	11	10
Total des obligations mondiales		98	94
Total des obligations		78 487	78 945
Actions ordinaires canadiennes			
Fonds négociés en Bourse			
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie*	8 000	765	775
Total des actions ordinaires canadiennes		765	775
Actions privilégiées canadiennes			
Produits financiers			
Brookfield Corp., 4,80 %, privilégiées, convertibles	192	5	4
Total des actions privilégiées canadiennes		5	4

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Actions privilégiées mondiales			
Bermudes			
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, privilégiées	108	3	2
Total des actions privilégiées mondiales		3	2
Total des actions		773	781

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2023

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie achetée		Monnaie vendue		Profit (perte) latent
		Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre	
1,3572	11 janvier 2024	Dollar canadien	378	Dollar américain	371	7
1,3461	18 janvier 2024	Dollar canadien	34	Dollar américain	33	1
1,3206	25 janvier 2024	Dollar canadien	35	Dollar américain	35	-
1,3833	15 février 2024	Dollar canadien	799	Dollar américain	774	25
1,3794	15 février 2024	Dollar canadien	55	Dollar américain	53	2
Actifs dérivés						35
Total des contrats de change à terme						35

Contrats à terme standardisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme standardisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(20)	145,93 CAD	Obligations mini à 10 ans du gouvernement du Japon, 31-03-2024	31 mars 2024	293 060 JPY	146,53 CAD	7
Actifs dérivés						7
(15)	112,49 CAD	Obligations à 5 ans du Canada, 31-03-2024	31 mars 2024	1 690 CAD	112,69 CAD	(2)
Passifs dérivés						(2)
Total des contrats à terme standardisés						5

Total des instruments dérivés à la juste valeur

40

Total des placements

79 260

79 766

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	(3) \$	1 \$	(2) \$	— \$
Autres devises	—	(5)	(5)	—
Total	(3) \$	(4) \$	(7) \$	— \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			— %	— %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	247 \$	2 \$	249 \$	3 \$
Autres devises	—	3	3	—
Total	247 \$	5 \$	252 \$	3 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			0,3 %	— %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2023					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	6 982 \$	65 782 \$	4 491 \$	1 690 \$	78 945 \$

2022					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	9 903 \$	46 577 \$	12 821 \$	1 342 \$	70 643 \$

Au 31 décembre 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 2 192 \$ (1 921 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 2,7 % (2,5 % au 31 décembre 2022), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2023. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2023 ni en 2022.

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Risque de crédit (suite)

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2023		2022	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	7,7	7,5	9,1	8,4
AA	23,2	22,4	41,0	38,0
A	42,3	40,7	24,7	22,9
BBB	25,6	24,7	22,7	21,0
BB ou inférieure	1,1	1,0	2,5	2,3
SN*	0,1	0,1	—	—
Total	100,0	96,4	100,0	92,6

*Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.

F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 8 \$ (12 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 0,0 % (0,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			Total
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Obligations	— \$	78 945 \$	— \$	78 945 \$
Actions	781	—	—	781
Instruments dérivés	7	35	—	42
Total des actifs évalués à la juste valeur	788 \$	78 980 \$	— \$	79 768 \$
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés ⁽¹⁾	2 \$	— \$	— \$	2 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	786 \$	78 980 \$	— \$	79 766 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu de garanties de 76 \$ données à des contreparties.

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Obligations	— \$	70 643 \$	— \$	70 643 \$
Actions	1 160	—	—	1 160
Instruments dérivés	1	—	—	1
Total des actifs évalués à la juste valeur	1 161 \$	70 643 \$	— \$	71 804 \$
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés ⁽¹⁾	— \$	— \$	— \$	— \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	1 161 \$	70 643 \$	— \$	71 804 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu de garanties de 42 \$ données à des contreparties.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	62 519	68 818	74 889	59 622	51 522	657	694	795	645	536
Police avec garantie de 75/100	205 639	235 692	203 812	211 756	63 206	2 147	2 364	2 153	2 282	656
Police avec garantie de 100/100	10 008	11 727	13 369	2 557	—	103	116	140	27	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	32 468	61 202	45 220	102 333	11 749	353	637	493	1 134	125
Police avec garantie de 75/100 SP1	235 665	233 929	186 889	550 041	57 317	2 548	2 421	2 030	6 073	607
Police avec garantie de 100/100 SP1	6 511	6 511	14 660	5 188	—	70	67	158	57	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	18 086	18 969	19 004	876 446	7 149	227	224	233	10 751	83
Police avec garantie de 75/100 SP2	89 300	60 278	36 666	5 491	8 657	1 120	713	449	67	100
Police avec garantie de 75/75 SP	5 846	6 606	6 167	628	—	62	67	66	7	—
Police avec garantie de 75/100 SP	22 938	13 040	17 633	15 545	5 982	244	132	187	168	62
Police avec garantie de 75/75 SPP	1 999	2 010	—	—	—	22	21	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	27 133	26 395	21 749	11 235	2 335	294	272	234	122	24

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	10,50	10,08	10,61	10,82	10,41	0,42	(0,53)
Police avec garantie de 75/100	10,44	10,03	10,56	10,77	10,37	0,41	(0,53)
Police avec garantie de 100/100	10,31	9,91	10,45	10,67	—	0,40	(0,54)
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,87	10,40	10,91	11,09	10,63	0,47	(0,51)
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,81	10,35	10,86	11,04	10,59	0,46	(0,51)
Police avec garantie de 100/100 SP1	10,69	10,24	10,76	10,95	—	0,45	(0,52)
Police avec garantie de 75/75 SP2	12,54	11,83	12,24	12,27	11,61	0,71	(0,41)
Police avec garantie de 75/100 SP2	12,54	11,83	12,24	12,27	11,61	0,71	(0,41)
Police avec garantie de 75/75 SP	10,65	10,17	10,65	10,79	—	0,48	(0,48)
Police avec garantie de 75/100 SP	10,62	10,14	10,63	10,78	10,32	0,48	(0,49)
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,85	10,33	—	—	—	0,52	(0,44)
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,82	10,30	10,75	10,87	10,37	0,52	(0,45)

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	1,70	1,74	1,73	1,68	1,66
Police avec garantie de 75/100	1,76	1,79	1,79	1,72	1,71
Police avec garantie de 100/100	1,86	1,91	1,88	1,83	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,36	1,38	1,39	1,33	1,32
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,41	1,44	1,45	1,38	1,37
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,52	1,57	1,54	1,49	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,16	1,18	1,17	1,13	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,21	1,24	1,23	1,19	1,17
Police avec garantie de 75/75 SPP	0,82	0,83	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	0,87	0,89	0,88	0,85	0,85

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	93,18	59,21	62,75	54,98	91,55

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS (GIP) SF817

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	1 150 \$	3 586 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	1 598	1 184
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	67	284
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	159 008	134 605
Actions	3 018	5 574
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés (note 7)	227	46
Total des placements	162 253	140 225
Total de l'actif	165 068 \$	145 279 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	77	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés (note 7)	118	229
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	195	229
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	164 873 \$	145 050 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	12 673 \$	(14 633) \$
Produits (pertes) divers	67	160
Total des produits (pertes)	12 740	(14 473)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	597	504
Coût de transaction	1	4
Retenues d'impôt à la source	—	1
Autres	64	65
Total des charges	662	574
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	12 078 \$	(15 047) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	145 050 \$	157 515 \$
Dépôts des titulaires de contrats	21 063	11 202
Retraits des titulaires de contrats	(13 318)	(8 620)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	12 078	(15 047)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	19 823	(12 465)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	164 873 \$	145 050 \$

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	12 078 \$	(15 047) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	4 722	6 501
(Profits) pertes latents	(11 160)	13 241
Produit brut de la cession d'actifs	71 551	76 629
Paiements bruts pour achats d'actifs	(87 252)	(89 704)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(414)	(228)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	217	(189)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	77	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(10 181)</u>	<u>(8 797)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	21 063	11 202
Retraits des titulaires de contrats	(13 318)	(8 620)
	<u>7 745</u>	<u>2 582</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(2 436)	(6 215)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	3 586	9 801
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	1 150 \$	3 586 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	5 537 \$	4 353 \$
Dividendes reçus	182	455

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	160 000	113	120
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 01-12-2033	910 000	879	922
Total des obligations du gouvernement fédéral		992	1 042
Obligations de gouvernements provinciaux			
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	800 000	716	776
Total des obligations de gouvernements provinciaux		716	776
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 2,59 %, 25-05-2032	571 000	506	509
407 International Inc., 3,30 %, 27-03-2045	630 000	509	530
407 International Inc., 3,83 %, 11-05-2046	1 814 000	2 036	1 653
407 International Inc., 4,22 %, 14-02-2028	269 000	269	268
407 International Inc., 4,86 %, 31-07-2053	252 000	252	270
Aéroports de Montréal, 3,03 %, 21-04-2050	620 000	476	496
Aéroports de Montréal, 3,36 %, 24-04-2047	182 000	147	156
Aéroports de Montréal, 3,918 %, 12-06-2045	390 000	351	366
Aéroports de Montréal, 6,55 %, 11-10-2033	17 000	20	20
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	20 000	23	20
Algonquin Power & Utilities Corp., 5,25 %, 18-01-2082	1 129 000	934	942
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	1 191 000	1 037	1 040
Alimentation Couche-Tard, 5,592 %, 25-09-2030	273 000	273	291
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	141 000	141	131
AltaGas Ltd., 5,25 %, 11-01-2082	167 000	156	140
AltaGas Ltd., 7,35 %, 17-08-2082	20 000	20	20
AltaLink LP, 3,99 %, 30-06-2042	1 665 000	1 807	1 562
AltaLink LP, 4,692 %, 28-11-2032	114 000	114	118
AltaLink LP, 5,463 %, 11-10-2055	234 000	234	276
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	276 000	276	263
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	680 000	639	626
Artis REIT, 5,60 %, 29-04-2025	200 000	200	195
Athabasca Indigenous Midstream LP, 6,069 %, 05-02-2042	45 158	45	48
Athene Global Funding, 3,127 %, 10-03-2025	194 000	194	189
Banque de Montréal, 1,551 %, 28-05-2026	400 000	371	375
Banque de Montréal, 2,077 %, 17-06-2030	414 000	414	396

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque de Montréal, 3,65 %, 01-04-2027	1 827 000	1 785	1 782
Banque de Montréal, 4,30 %, 26-11-2025	63 000	63	60
Banque de Montréal, 4,309 %, 01-06-2027	1 199 000	1 188	1 193
Banque de Montréal, 4,537 %, 18-12-2028	501 000	501	504
Banque de Montréal, 6,034 %, 07-09-2033	673 000	669	702
Banque de Montréal, 6,534 %, 27-10-2032	751 000	760	792
Banque de Montréal, 7,057 %, 26-04-2028	295 000	296	296
Banque de Montréal, 7,325 %, 26-11-2082	800 000	800	797
Bell Canada, 3,00 %, 17-03-2031	790 000	673	717
Bell Canada, 5,15 %, 14-11-2028	227 000	227	235
Bell Canada, 5,60 %, 11-08-2053	593 000	591	646
Bell Canada Inc., 5,85 %, 10-11-2032	1 742 000	1 892	1 893
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 4,193 %, 11-09-2028	341 000	392	334
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,616 %, 14-11-2027	346 000	346	358
Brookfield Residential Properties Inc./Brookfield Residential US Corp., 5,125 %, 15-06-2029	38 000	38	33
Bruce Power LP, 4,99 %, 21-12-2032	66 000	66	68
CAE Inc., 5,541 %, 12-06-2028	1 362 000	1 360	1 402
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2051	467 000	386	405
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2053	206 000	169	177
Canadian Core Real Estate, 3,299 %, 02-03-2027	217 000	217	204
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,10 %, 19-01-2026	2 070 000	2 026	1 935
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	675 000	675	630
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,20 %, 07-04-2032	207 000	203	202
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28-10-2025	581 000	542	551
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 %, 29-06-2027	704 000	709	714
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,00 %, 07-12-2026	179 000	179	181
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,05 %, 07-10-2027	176 000	176	179
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,33 %, 20-01-2033	236 000	236	239
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,35 %, 20-04-2033	216 000	216	219
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,935 %, 14-07-2026	305 000	305	307
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28-07-2082	189 000	189	188
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,00 %, 08-02-2029	307 000	289	293
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 4,40 %, 10-05-2033	790 000	787	799
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 4,70 %, 10-05-2053	530 000	541	546
Canadian Natural Resources Ltd., 2,50 %, 17-01-2028	426 000	425	395
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	483 000	434	453

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 3,15 %, 13-03-2029	207 000	188	197
La Société Canadian Tire Ltée, 5,372 %, 16-09-2030	1 247 000	1 243	1 306
Canadian Utilities Ltd., 4,851 %, 03-06-2052	136 000	136	141
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	332 000	333	313
Banque canadienne de l'Ouest, 3,668 %, 11-06-2029	150 000	146	149
Banque canadienne de l'Ouest, 3,859 %, 21-04-2025	324 000	324	319
Banque canadienne de l'Ouest, 5,00 %, 31-07-2081	43 000	43	33
Banque canadienne de l'Ouest, 5,261 %, 20-12-2025	125 000	125	126
Banque canadienne de l'Ouest, 5,937 %, 22-12-2032	101 000	101	101
Capital Power Corp., 3,147 %, 01-10-2032	1 053 000	979	901
Capital Power Corp., 4,986 %, 23-01-2026	180 000	192	180
Capital Power Corp., 5,973 %, 25-01-2034	215 000	215	224
Cascades Inc./Cascades USA Inc., 5,125 %, 15-01-2025	66 000	66	66
CCL Industries Inc., 3,864 %, 13-04-2028	187 000	197	181
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	443 000	437	427
Cenovus Energy Inc., 3,60 %, 10-03-2027	52 000	51	51
Central 1 Credit Union, 2,391 %, 30-06-2031	500 000	501	455
Central 1 Credit Union, 4,648 %, 07-02-2028	230 000	230	226
Central 1 Credit Union, 5,877 %, 10-11-2026	166 000	166	170
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	118 000	118	111
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21-05-2027	601 000	544	568
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,532 %, 11-06-2029	510 000	476	482
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 5,40 %, 01-03-2033	501 000	502	514
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 5,699 %, 28-02-2034	266 000	265	279
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 8,875 %, 02-05-2033	202 000	202	205
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	505 000	501	441
Cogeco Communications inc., 5,299 %, 16-02-2033	95 000	95	97
Cologix Data Centers Issuer LLC, 4,94 %, 25-01-2052	16 000	16	15
Cologix Data Centers Issuer LLC, 5,68 %, 25-01-2052	13 000	13	12
Corus Entertainment Inc., 5,00 %, 11-05-2028	39 000	39	26
FPI Crombie, 2,686 %, 31-03-2028	175 000	175	159
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	104 000	104	89
CU Inc., 4,085 %, 02-09-2044	1 471 000	1 396	1 390
CU Inc., 4,773 %, 14-09-2052	154 000	154	162
CU Inc., 5,183 %, 21-11-2035	120 000	121	128
CU Inc., 5,896 %, 20-11-2034	305 000	326	343
Curaleaf Holdings Inc., 8,00 %, 15-12-2026	110 000	141	123

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Dollarama Inc., 1,871 %, 08-07-2026	511 000	455	481
Dollarama Inc., 5,084 %, 27-10-2025	60 000	60	60
Dollarama Inc., 5,533 %, 26-09-2028	260 000	260	274
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	289 000	289	272
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	1 098 000	1 098	1 000
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	156 000	156	146
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 3,968 %, 13-04-2026	74 000	74	73
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 5,383 %, 22-03-2028	76 000	76	77
Emera Inc., 4,838 %, 02-05-2030	241 000	228	242
Enbridge Gas Distribution Inc., 3,51 %, 29-11-2047	168 000	142	142
Enbridge Gas Inc., 2,35 %, 15-09-2031	200 000	168	176
Enbridge Gas Inc., 3,01 %, 09-08-2049	258 000	197	198
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	1 189 000	1 126	939
Enbridge Gas Inc., 4,55 %, 17-08-2052	188 000	187	187
Enbridge Gas Inc., 5,70 %, 06-10-2033	168 000	168	185
Enbridge Inc., 4,90 %, 26-05-2028	1 316 000	1 305	1 339
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	2 361 000	2 394	2 225
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	900 000	1 026	888
Enbridge Pipelines Inc., 2,82 %, 12-05-2031	1 243 000	1 043	1 110
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	46 000	48	40
Enbridge Pipelines Inc., 5,82 %, 17-08-2053	715 000	715	782
Énergir s.e.c., 4,67 %, 27-09-2032	174 000	174	178
Énergir s.e.c., 4,83 %, 02-06-2053	1 170 000	1 176	1 246
EPCOR Utilities Inc., 3,554 %, 27-11-2047	1 343 000	1 251	1 168
EPCOR Utilities Inc., 4,725 %, 02-09-2052	236 000	236	247
EPCOR Utilities Inc., 5,326 %, 03-10-2053	210 000	210	241
Banque Équitable, 1,876 %, 26-11-2025	1 298 000	1 231	1 217
Banque Équitable, 3,362 %, 02-03-2026	172 000	172	165
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	521 000	522	491
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21-01-2026	780 000	780	729
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,856 %, 26-05-2030	641 000	646	620
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19-05-2027	291 000	291	290
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23-08-2032	496 000	496	496
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 01-10-2025	340 000	340	342
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,467 %, 17-11-2028	306 000	306	319
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,475 %, 16-08-2028	133 000	133	139
Finning International Inc., 4,445 %, 16-05-2028	170 000	170	170

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
First Capital REIT, 3,447 %, 01-03-2028	78 000	69	72
First West Credit Union, 9,186 %, 09-08-2033	184 000	184	195
Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,326 %, 10-11-2026	280 000	280	287
Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,777 %, 15-09-2025	400 000	400	409
Compagnie Crédit Ford du Canada, 7,00 %, 10-02-2026	1 186 000	1 182	1 222
Fortis Inc., 4,431 %, 31-05-2029	294 000	294	295
Fortis Inc., 5,677 %, 08-11-2033	294 000	294	318
FortisAlberta Inc., 4,618 %, 30-05-2052	127 000	127	130
Fortis Alberta Inc., 4,862 %, 26-05-2053	1 111 000	1 111	1 186
FortisBC Energy Inc., 4,67 %, 28-11-2052	112 000	112	116
General Motors Financial of Canada Ltd., 1,70 %, 09-07-2025	1 000 000	905	951
General Motors Financial of Canada Ltd., 5,20 %, 09-02-2028	531 000	525	537
GFL Environmental Inc., 3,50 %, 01-09-2028, 144A	2 000	2	2
Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17-09-2029	485 000	449	458
Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22-12-2030	198 000	198	170
Gibson Energy Inc., 5,75 %, 12-07-2033	192 000	192	202
Gibson Energy Inc., 8,70 %, 12-07-2083	52 000	53	54
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	633 000	611	565
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,378 %, 18-12-2030	50 000	41	43
Société en commandite Holding FPI Granite, 3,062 %, 04-06-2027	258 000	241	244
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,73 %, 03-04-2029	600 000	560	569
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,75 %, 17-10-2039	1 721 000	1 319	1 408
Fonds de placement immobilier H&R, 3,369 %, 30-01-2024	468 000	472	467
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16-06-2025	58 000	63	57
Home Trust Co., 5,317 %, 13-06-2024	242 000	242	241
Hydro One Inc., 3,10 %, 15-09-2051	2 646 000	2 151	2 089
Hydro One Inc., 4,16 %, 27-01-2033	1 849 000	1 754	1 851
Hydro One Inc., 4,46 %, 27-01-2053	380 000	380	382
Hyundai Capital Canada Inc., 5,565 %, 08-03-2028	221 000	226	228
iA Société financière inc., 5,685 %, 20-06-2033	150 000	150	154
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	563 000	492	500
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	987 000	999	953
Inter Pipeline Ltd., 3,983 %, 25-11-2031	370 000	370	338
Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 01-06-2027	620 000	634	610
Inter Pipeline Ltd., 5,71 %, 29-05-2030	161 000	161	165
Inter Pipeline Ltd., 5,76 %, 17-02-2028	156 000	156	161
Inter Pipeline Ltd., 6,875 %, 26-03-2079	261 000	259	252

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	406 000	398	386
Keyera Corp., 5,95 %, 10-03-2081	105 000	105	93
Kruger Packaging Holdings LP, 6,00 %, 01-06-2026	66 000	66	64
Produits Kruger inc., 5,375 %, 09-04-2029	20 000	20	18
Produits Kruger inc., 6,00 %, 24-04-2025	122 000	122	119
Banque Laurentienne du Canada, 4,60 %, 02-09-2025	302 000	302	299
Banque Laurentienne du Canada, 5,095 %, 15-06-2032	788 000	764	751
Les Compagnies Loblaw limitée, 4,488 %, 11-12-2028	455 000	506	460
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,008 %, 13-09-2032	208 000	208	216
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,336 %, 13-09-2052	678 000	645	736
Lower Mattagami Energy LP, 4,854 %, 31-10-2033	137 000	137	144
Magna International Inc., 4,95 %, 31-01-2031	208 000	208	214
Banque Manuvie du Canada, 1,337 %, 26-02-2026	365 000	365	343
Société Financière Manuvie, 2,237 %, 12-05-2030	1 292 000	1 247	1 245
Société Financière Manuvie, 5,409 %, 10-03-2033	790 000	780	808
Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19-06-2082	270 000	270	271
Metro inc., 3,39 %, 06-12-2027	737 000	764	717
Metro inc., 4,657 %, 07-02-2033	2 066 000	2 042	2 089
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	60 000	53	56
Banque Nationale du Canada, 1,573 %, 18-08-2026	98 000	98	93
Banque Nationale du Canada, 4,05 %, 15-08-2081	727 000	717	563
Banque Nationale du Canada, 4,30 %, 15-11-2025	532 000	530	502
Banque Nationale du Canada, 4,968 %, 07-12-2026	484 000	484	490
Banque Nationale du Canada, 5,023 %, 01-02-2029	200 000	200	205
Banque Nationale du Canada, 5,219 %, 14-06-2028	446 000	445	459
Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16-08-2032	489 000	489	495
Banque Nationale du Canada, 7,50 %, 16-11-2082	454 000	454	452
North West Redwater Partnership, 3,70 %, 23-02-2043	835 000	690	728
North West Redwater Partnership, 4,35 %, 10-01-2039	600 000	568	576
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	1 382 000	1 276	1 240
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 3,75 %, 01-06-2051	148 000	119	128
Parkland Corp. of Canada, 3,875 %, 16-06-2026	304 000	304	292
Parkland Corp. of Canada, 4,375 %, 26-03-2029	437 000	437	404
Parkland Corp. of Canada, 6,00 %, 23-06-2028	196 000	195	197
Pembina Pipeline Corp., 3,53 %, 10-12-2031	1 635 000	1 442	1 493
Pembina Pipeline Corp., 4,02 %, 27-03-2028	1 192 000	1 262	1 166
Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21-01-2047	759 000	683	690

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Pembina Pipeline Corp., 4,80 %, 25-01-2031	150 000	150	127
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	134 000	146	124
Pembina Pipeline Corp., 5,72 %, 22-06-2026	210 000	210	210
Prologis LP, 5,25 %, 15-01-2031	47 000	46	49
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	2 567 000	2 384	2 318
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	297 000	297	273
Reliance LP, 3,75 %, 15-03-2026	513 000	495	500
Fonds de placement immobilier RioCan, 1,974 %, 15-06-2026	352 000	352	328
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	216 000	201	194
Fonds de placement immobilier RioCan, 4,628 %, 01-05-2029	71 000	71	69
Fonds de placement immobilier RioCan, 5,611 %, 06-10-2027	124 000	124	126
Fonds de placement immobilier RioCan, 5,962 %, 01-10-2029	259 000	259	267
Rogers Communications Inc., 3,75 %, 15-04-2029	300 000	288	289
Rogers Communications Inc., 3,80 %, 01-03-2027	1 438 000	1 432	1 409
Rogers Communications Inc., 5,00 %, 17-12-2081	1 418 000	1 318	1 352
Rogers Communications Inc., 5,25 %, 15-04-2052	624 000	613	620
Rogers Communications Inc., 5,70 %, 21-09-2028	245 000	245	257
Rogers Communications Inc., 5,90 %, 21-09-2033	1 662 000	1 656	1 789
Rogers Communications Inc., 6,75 %, 09-11-2039	432 000	583	494
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	448 000	435	416
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	516 000	465	486
Banque Royale du Canada, 2,88 %, 23-12-2029	1 093 000	1 092	1 066
Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29-09-2025	2 060 000	1 973	2 015
Banque Royale du Canada, 4,612 %, 26-07-2027	1 511 000	1 497	1 521
Banque Royale du Canada, 4,632 %, 01-05-2028	276 000	276	278
Banque Royale du Canada, 4,642 %, 17-01-2028	510 000	510	514
Banque Royale du Canada, 5,01 %, 01-02-2033	276 000	276	277
Métaux Russel Inc., 5,75 %, 27-10-2025	232 000	232	232
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	354 000	352	299
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	141 000	141	123
Saputo Inc., 5,492 %, 20-11-2030	278 000	278	292
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	77 000	77	71
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	1 152 000	978	969
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	676 000	710	632
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	340 000	340	312
La Financière Sun Life inc., 4,78 %, 10-08-2034	368 000	370	368
La Financière Sun Life inc., 5,50 %, 04-07-2035	140 000	140	145

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	653 000	550	546
Suncor Énergie Inc., 5,40 %, 17-11-2026	387 000	386	397
Superior Plus LP, 4,25 %, 18-05-2028	460 000	457	428
Tamarack Valley Energy Ltd., 7,25 %, 10-05-2027	26 000	24	26
TELUS Corp., 2,85 %, 13-11-2031	186 000	162	164
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	142 000	149	132
TELUS Corp., 3,30 %, 02-05-2029	739 000	771	701
TELUS Corp., 4,95 %, 28-03-2033	135 000	135	137
Teranet Holdings LP, 3,719 %, 23-02-2029	495 000	495	462
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	2 361 000	2 233	2 286
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,16 %, 03-02-2025	100 000	95	97
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 08-03-2027	1 605 000	1 549	1 533
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 03-05-2032	274 000	274	265
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 08-05-2026	259 000	259	264
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,679 %, 02-08-2033	182 000	182	187
La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27-07-2082	919 000	914	908
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	387 000	382	302
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 5,503 %, 13-01-2033	140 000	140	141
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	255 000	255	217
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 08-03-2028	1 538 000	1 498	1 402
La Banque Toronto-Dominion, 1,943 %, 13-03-2025	1 151 000	1 100	1 113
La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 09-09-2025	132 000	126	128
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	560 000	593	532
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	277 000	273	269
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 01-06-2027	1 375 000	1 364	1 365
La Banque Toronto-Dominion, 4,34 %, 27-01-2026	338 000	338	337
La Banque Toronto-Dominion, 4,477 %, 18-01-2028	471 000	471	471
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	2 208 000	2 232	2 233
La Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 21-10-2027	264 000	264	272
La Banque Toronto-Dominion, 5,423 %, 10-07-2026	281 000	281	287
La Banque Toronto-Dominion, 5,491 %, 08-09-2028	220 000	220	230
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	136 000	136	116
Toronto Hydro Corp., 4,61 %, 14-06-2033	312 000	312	322
Toronto Hydro Corp., 4,95 %, 13-10-2052	783 000	777	855
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	121 000	121	110
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	598 000	644	586
TransCanada PipeLines Ltd., 4,35 %, 12-05-2026	618 000	618	617

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
TransCanada PipeLines Ltd., 5,277 %, 15-07-2030	449 000	449	464
TransCanada PipeLines Ltd., 5,419 %, 10-03-2026	546 000	546	546
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	1 275 000	1 179	1 166
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	2 047 000	1 702	1 689
Transcontinental inc., 2,667 %, 03-02-2025	481 000	476	464
Administration de l'aéroport de Vancouver, 1,76 %, 20-09-2030	277 000	277	241
Ventas Canada Finance Ltd., 5,398 %, 21-04-2028	302 000	302	308
Vidéotron Ltée, 3,125 %, 15-01-2031	230 000	230	197
Vidéotron Ltée, 4,50 %, 15-01-2030	479 000	480	453
Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15-06-2028	306 000	306	285
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	997 000	971	955
Total des obligations de sociétés – non convertibles		147 768	146 033
Obligations de sociétés – convertibles			
The Cannabist Company Holdings Inc., 6,00 %, 29-06-2025, convertibles	13 000	16	13
Total des obligations de sociétés – convertibles		16	13
Total des obligations canadiennes		149 492	147 864
Obligations américaines			
Obligations de sociétés – non convertibles			
Air Lease Corp., 5,40 %, 01-06-2028	240 000	238	246
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	260 000	256	242
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	219 000	219	201
Bank of America Corp., 3,615 %, 16-03-2028	238 000	238	231
Charter Communications Operating LLC/Charter Communications Operating Capital Corp., 6,15 %, 10-11-2026	129 000	177	175
DIRECTV Holdings LLC/DIRECTV Financing Co., 5,875 %, 15-08-2027, 144A	21 000	26	26
Exxon Mobil Corp., 3,452 %, 15-04-2051	1 539 000	1 464	1 606
Glencore Funding LLC, 5,40 %, 08-05-2028, 144A	50 000	68	67
Go Daddy Operating Co. LLC/GD Finance Co. Inc., 3,50 %, 01-03-2029, 144A	5 000	6	6
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	599 000	599	554
LGI Homes Inc., 8,75 %, 15-12-2028, 144A	5 000	7	7
Micron Technology Inc., 5,375 %, 15-04-2028	342 000	460	462
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	248 000	248	229

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	147 000	177	173
PepsiCo Inc., 3,90 %, 18-07-2032	85 000	111	110
Pfizer Investment Enterprises Pte. Ltd., 4,65 %, 19-05-2030	454 000	611	606
Pfizer Investment Enterprises Pte. Ltd., 4,75 %, 19-05-2033	139 000	187	185
Tenet Healthcare Corp. 4,375 % 15-01-2030	20 000	27	25
The Estée Lauder Companies Inc., 1,95 %, 15-03-2031	199 000	250	221
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	180 000	180	162
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	466 000	466	439
T-Mobile USA Inc., 3,75 %, 15-04-2027	600 000	764	772
T-Mobile USA Inc., 4,95 %, 15-03-2028	87 000	117	117
T-Mobile USA Inc., 5,20 %, 15-01-2033	341 000	445	463
Univision Communications Inc., 4,50 %, 01-05-2029, 144A	26 000	32	31
Verizon Communications Inc., taux variable, 20-03-2026	88 000	110	117
WarnerMedia Holdings Inc., 4,279 %, 15-03-2032	260 000	314	315
Zoetis Inc., 2,00 %, 15-05-2030	200 000	220	229
Total des obligations de sociétés – non convertibles		8 017	8 017
Total des obligations américaines		8 017	8 017
Obligations mondiales			
Îles Caïmans			
Country Garden Holdings Co. Ltd., 2,70 %, 12-07-2026	200 000	171	22
Kaisa Group Holdings Ltd., 10,50 %, 07-09-2022 ⁽¹⁾	200 000	168	10
Sunac China Holdings Ltd., 1,00 %, 30-09-2032	23 754	8	3
Sunac China Holdings Ltd., 6,00 %, 30-09-2025	19 216	6	3
Sunac China Holdings Ltd., 6,25 %, 30-09-2026	19 216	6	3
Sunac China Holdings Ltd., 6,50 %, 30-09-2027	38 433	13	5
Sunac China Holdings Ltd., 6,75 %, 30-09-2028	57 650	19	6
Sunac China Holdings Ltd., 7,00 %, 30-09-2029	57 650	19	6
Sunac China Holdings Ltd., 7,25 %, 30-09-2030	27 086	9	2
Irlande			
AerCap Ireland Capital DAC/AerCap Global Aviation Trust, 3,00 %, 29-10-2028	118 000	137	143

⁽¹⁾ Ce titre était échu au 31 décembre 2023. La durée jusqu'à l'échéance de ce titre est présentée comme étant de 1 an ou moins à la note Risque de taux d'intérêt, dans les notes annexes du tableau des placements.

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations mondiales (suite)			
Japon			
Renesas Electronics Corp., 2,17 %, 25-11-2026	219 000	276	266
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	602 000	569	564
Heathrow Funding Ltd., 3,40 %, 08-03-2028	470 000	476	449
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	271 000	277	245
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2030	369 000	372	349
Luxembourg			
Aroundtown SA, 4,625 %, 18-09-2025	534 000	545	515
Mexique			
Becle SAB de CV, 2,50 %, 14-10-2031	244 000	306	260
Pays-Bas			
NXP BV/NXP Funding LLC/NXP USA Inc., 2,65 %, 15-02-2032	86 000	110	96
Royaume-Uni			
Anglian Water Services Financing PLC, 4,525 %, 26-08-2032	185 000	185	180
Total des obligations mondiales		3 672	3 127
Total des obligations		161 181	159 008
Actions ordinaires canadiennes			
Fonds négociés en Bourse			
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	31 000	2 803	2 894
Total des actions ordinaires canadiennes		2 803	2 894
Actions privilégiées canadiennes			
Services de communication			
BCE Inc., 2,75 %, privilégiées	351	5	5
BCE Inc., 3,61 %, privilégiées	2 006	31	33
BCE Inc., 4,13 %, privilégiées	112	2	2

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions privilégiées canadiennes (suite)			
Biens de consommation de base			
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,30 %, privilégiées	434	11	9
Énergie			
TransAlta Corp., 4,027 %, privilégiées	340	6	6
Produits financiers			
Brookfield Corp., 4,80 %, privilégiées, convertibles	1 113	28	22
Services d'intérêt public			
Emera Inc., 4,25 %, privilégiées	107	3	2
Emera Inc., 4,60 %, privilégiées	985	25	17
TransAlta Corp., 2,709 %, privilégiées	970	12	12
Total des actions privilégiées canadiennes		123	108
Actions privilégiées mondiales			
Bermudes			
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, privilégiées	869	21	16
Total des actions privilégiées mondiales		21	16
Total des actions		2 947	3 018

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2023

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie	Monnaie achetée		Monnaie vendue		Profit (perte) latent
			Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre		
1,3572	11 janvier 2024	Dollar canadien	1 878	Dollar américain	1 845		33
1,3596	11 janvier 2024	Dollar canadien	865	Dollar américain	848		17
1,3592	18 janvier 2024	Dollar canadien	1 891	Dollar américain	1 855		36
1,3601	24 janvier 2024	Dollar canadien	4 126	Dollar américain	4 044		82
1,3364	4 février 2024	Dollar canadien	1 186	Dollar américain	1 178		8
1,3688	4 février 2024	Dollar canadien	190	Dollar américain	186		4
1,3408	8 février 2024	Dollar canadien	1 598	Dollar américain	1 583		15
1,3395	8 février 2024	Dollar canadien	1 183	Dollar américain	1 173		10
1,3398	8 février 2024	Dollar canadien	408	Dollar américain	405		3
1,3668	15 février 2024	Dollar canadien	100	Dollar américain	97		3
Actifs dérivés							211
0,7227	11 janvier 2024	Dollar américain	719	Dollar canadien	751		(32)
0,7429	18 janvier 2024	Dollar américain	546	Dollar canadien	555		(9)
0,7303	18 janvier 2024	Dollar américain	1 013	Dollar canadien	1 047		(34)
0,7234	15 février 2024	Dollar américain	424	Dollar canadien	442		(18)
0,7229	15 février 2024	Dollar américain	556	Dollar canadien	581		(25)
Passifs dérivés							(118)
Total des contrats de change à terme							93

Contrats à terme standardisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme standardisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(5)	145,04 CAD	Obligations à 10 ans du Japon (OSE), 31-03-2024	31 mars 2024	733 550 JPY	146,71 CAD	16
Actifs dérivés						16
Total des contrats à terme standardisés						16

Total des instruments dérivés à la juste valeur

109

Total des placements

164 128

162 135

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2023

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	12 \$	51 \$	63 \$	1 \$
Autres devises	—	(10)	(10)	—
Total	12 \$	41 \$	53 \$	1 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			— %	— %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	(1 100) \$	860 \$	(240) \$	(2) \$
Autres devises	—	16	16	—
Total	(1 100) \$	876 \$	(224) \$	(2) \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			(0,2) %	— %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2023					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	718 \$	65 430 \$	50 178 \$	42 682 \$	159 008 \$

2022					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	1 082 \$	52 979 \$	47 549 \$	32 995 \$	134 605 \$

Au 31 décembre 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 9 189 \$ (8 189 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 5,6 % (5,6 % au 31 décembre 2022), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2023. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2023 ni en 2022.

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Risque de crédit (suite)

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2023		2022	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	—	—	0,5	0,6
AA	2,1	2,0	2,0	1,8
A	40,1	38,7	42,4	39,3
BBB	49,1	47,4	48,1	44,6
BB ou inférieure	8,5	8,2	6,6	6,1
SN*	0,2	0,2	0,4	0,3
Total	100,0	96,5	100,0	92,7

*Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.

F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2023, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 30 \$ (56 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 0,0 % (0,0 % au 31 décembre 2022) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	158 968 \$	40 \$	159 008 \$
Actions	3 018	—	—	3 018
Instruments dérivés	16	211	—	227
Total des actifs évalués à la juste valeur	3 034 \$	159 179 \$	40 \$	162 253 \$
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés ⁽¹⁾	— \$	118 \$	— \$	118 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	3 034 \$	159 061 \$	40 \$	162 135 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu de garanties de 86 \$ données à des contreparties.

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	134 561 \$	44 \$	134 605 \$
Actions	5 574	—	—	5 574
Instruments dérivés	9	37	—	46
Total des actifs évalués à la juste valeur	5 583 \$	134 598 \$	44 \$	140 225 \$
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés ⁽¹⁾	— \$	229 \$	— \$	229 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	5 583 \$	134 369 \$	44 \$	139 996 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu de garanties de 244 \$ données à des contreparties.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

G. Classement de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et pour lesquels le Fonds a utilisé des données de niveau 3 pour déterminer la juste valeur :

	2023	2022
	Obligations	Obligations
Solde au début de l'exercice	44 \$	16 \$
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(4)	—
Achats	—	28
Ventes	—	—
Settlements	—	—
Transferts vers le niveau 3	—	—
Transferts hors du niveau 3	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	40 \$	44 \$
Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	(4) \$	— \$

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	485 836	505 797	610 228	539 880	218 968	5 325	5 220	7 085	6 515	2 488
Police avec garantie de 75/100	924 547	788 281	896 264	884 502	392 671	10 017	8 051	10 310	10 586	4 431
Police avec garantie de 100/100	177 674	61 584	53 424	59 940	42 581	1 892	619	606	708	475
Police avec garantie de 75/75 SP1	520 380	470 089	451 339	423 183	158 962	6 047	5 115	5 493	5 322	1 872
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 139 226	676 904	665 112	607 922	383 755	13 087	7 289	8 020	7 583	4 487
Police avec garantie de 100/100 SP1	99 180	7 036	9 284	22 225	929	1 120	75	110	274	11
Police avec garantie de 75/75 SP2	85 300	55 786	58 477	79 526	5 952	1 172	706	815	1 127	78
Police avec garantie de 75/100 SP2	242 080	259 025	310 460	353 933	333 828	3 328	3 281	4 328	5 018	4 362
Police avec garantie de 100/100 SP2	19 687	—	1 075	1 094	—	270	—	15	16	—
Police avec garantie de 75/75 SP	63 592	32 076	37 785	49 588	20 170	663	313	413	560	213
Police avec garantie de 75/100 SP	68 775	57 759	50 358	52 092	21 328	713	561	548	586	225
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	6 269	—	—	—	—	66
Police avec garantie de 75/75 SPP	148 833	31 119	12 408	23 915	—	1 600	312	138	274	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	141 288	146 465	115 165	82 748	55 034	1 510	1 459	1 278	945	586
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	276	21 515	—	—	—	3	228

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	10,96	10,32	11,61	12,07	11,36	0,64	(1,29)
Police avec garantie de 75/100	10,83	10,21	11,50	11,97	11,28	0,62	(1,29)
Police avec garantie de 100/100	10,65	10,05	11,34	11,82	11,16	0,60	(1,29)
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,62	10,88	12,17	12,58	11,78	0,74	(1,29)
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,49	10,77	12,06	12,47	11,69	0,72	(1,29)
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,29	10,60	11,89	12,33	11,57	0,69	(1,29)
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,74	12,66	13,93	14,17	13,06	1,08	(1,27)
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,75	12,67	13,94	14,18	13,07	1,08	(1,27)
Police avec garantie de 100/100 SP2	13,74	—	13,93	14,17	—	1,08	—
Police avec garantie de 75/75 SP	10,42	9,76	10,92	11,29	10,57	0,66	(1,16)
Police avec garantie de 75/100 SP	10,36	9,71	10,88	11,26	10,55	0,65	(1,17)
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	10,53	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,75	10,01	11,14	11,45	—	0,74	(1,13)
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,69	9,96	11,10	11,42	10,64	0,73	(1,14)
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	11,37	10,62	—	—

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,18	2,18	2,18	2,16	2,16
Police avec garantie de 75/100	2,29	2,29	2,29	2,27	2,28
Police avec garantie de 100/100	2,46	2,45	2,46	2,43	2,44
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,61	1,61	1,61	1,59	1,59
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,72	1,72	1,72	1,70	1,71
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,88	1,89	1,89	1,86	1,86
Police avec garantie de 75/75 SP	1,63	1,63	1,63	1,61	1,61
Police avec garantie de 75/100 SP	1,74	1,73	1,74	1,72	1,72
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	1,88
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,05	1,04	1,06	1,04	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,16	1,16	1,16	1,15	1,15
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	1,35	1,32

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	47,74	54,49	60,92	34,61	32,05

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'OBLIGATIONS À LONG TERME (GIP) SF818

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'obligations à long terme (PIM) SF818

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	24 \$	520 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	212	192
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	90
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	37 142	33 583
Actions	—	—
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	37 142	33 583
Total de l'actif	37 378 \$	34 385 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	10	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	10	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	37 368 \$	34 385 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	3 623 \$	(8 655) \$
Produits (pertes) divers	8	15
Total des produits (pertes)	3 631	(8 640)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	20	26
Coût de transaction	—	—
Retenues d'impôt à la source	—	—
Autres	2	3
Total des charges	22	29
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 609 \$	(8 669) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	34 385 \$	38 877 \$
Dépôts des titulaires de contrats	6 430	8 284
Retraits des titulaires de contrats	(7 056)	(4 107)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 609	(8 669)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	2 983	(4 492)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	37 368 \$	34 385 \$

Fonds d'obligations à long terme (PIM) SF818

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 609 \$	(8 669) \$
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	(4)	(12)
(Profits) pertes réalisés	2 068	1 817
(Profits) pertes latents	(4 274)	8 140
Produit brut de la cession d'actifs	19 133	15 797
Paiements bruts pour achats d'actifs	(20 482)	(20 885)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(20)	(22)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	100	(97)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>130</u>	<u>(3 931)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	6 430	8 284
Retraits des titulaires de contrats	(7 056)	(4 107)
	<u>(626)</u>	<u>4 177</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(496)	246
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	520	274
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	24 \$	520 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	1 386 \$	1 267 \$

Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	1 265 000	898	951
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	1 485 000	1 386	1 195
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-12-2048	590 000	647	560
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-12-2055	860 000	771	811
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-12-2064	206 000	273	195
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 01-12-2045	360 000	403	384
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-06-2041	615 000	673	689
Gouvernement du Canada, 5,00 %, 01-06-2037	175 000	210	211
Labrador-Island Link Trust, 3,85 %, 01-12-2053	150 000	181	149
Total des obligations du gouvernement fédéral		5 442	5 145
Obligations de gouvernements provinciaux			
Hydro-Québec, 2,10 %, 15-02-2060	375 000	293	247
Hydro-Québec, 4,00 %, 15-02-2055	175 000	245	177
Hydro-Québec, 5,00 %, 15-02-2050	115 000	120	134
Hydro-Québec, 6,50 %, 15-02-2035	75 000	88	93
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	200 000	155	165
Province de l'Alberta, 3,05 %, 01-12-2048	550 000	540	463
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	530 000	495	450
Province de l'Alberta, 3,30 %, 01-12-2046	305 000	314	270
Province de l'Alberta, 3,45 %, 01-12-2043	190 000	210	174
Province de l'Alberta, 4,45 %, 01-12-2054	160 000	159	174
Province de la Colombie-Britannique, 2,75 %, 18-06-2052	230 000	221	184
Province de la Colombie-Britannique, 2,80 %, 18-06-2048	200 000	204	162
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	300 000	317	249
Province de la Colombie-Britannique, 3,20 %, 18-06-2044	160 000	136	141
Province de la Colombie-Britannique, 4,25 %, 18-12-2053	140 000	139	148
Province de la Colombie-Britannique, 4,30 %, 18-06-2042	250 000	294	259
Province de la Colombie-Britannique, 4,95 %, 18-06-2040	160 000	170	179
Province de la Colombie-Britannique, 5,40 %, 18-06-2035	180 000	217	205
Province du Manitoba, 2,05 %, 05-09-2052	250 000	242	165
Province du Manitoba, 3,20 %, 05-03-2050	300 000	346	256
Province du Manitoba, 3,40 %, 05-09-2048	100 000	108	88
Province du Manitoba, 4,65 %, 05-03-2040	325 000	408	346
Province du Nouveau-Brunswick, 3,05 %, 14-08-2050	225 000	273	187
Province du Nouveau-Brunswick, 3,55 %, 03-06-2043	260 000	231	239

Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de gouvernements provinciaux (suite)			
Province du Nouveau-Brunswick, 5,00 %, 14-08-2054	125 000	125	146
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 2,65 %, 17-10-2050	140 000	134	103
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,50 %, 17-04-2037	150 000	153	154
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,65 %, 17-10-2040	155 000	159	161
Province de la Nouvelle-Écosse, 3,15 %, 01-12-2051	220 000	229	187
Province de la Nouvelle-Écosse, 4,40 %, 01-06-2042	135 000	184	140
Province de la Nouvelle-Écosse, 4,75 %, 01-12-2054	70 000	70	78
Province de l'Ontario, 1,90 %, 02-12-2051	505 000	405	333
Province de l'Ontario, 2,55 %, 02-12-2052	700 000	556	535
Province de l'Ontario, 2,65 %, 02-12-2050	915 000	838	717
Province de l'Ontario, 2,80 %, 02-06-2048	800 000	742	650
Province de l'Ontario, 2,90 %, 02-06-2049	705 000	690	582
Province de l'Ontario, 2,90 %, 02-12-2046	1 100 000	975	916
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	950 000	1 042	871
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2043	780 000	796	724
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	920 000	849	893
Province de l'Ontario, 4,15 %, 02-12-2054	260 000	252	271
Province de l'Ontario, 4,60 %, 02-06-2039	300 000	317	322
Province de l'Ontario, 4,65 %, 02-06-2041	540 000	696	582
Province de l'Ontario, 4,70 %, 02-06-2037	575 000	703	621
Province de l'Ontario, 5,60 %, 02-06-2035	165 000	206	191
Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 2,65 %, 01-12-2051	100 000	106	76
Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 4,65 %, 19-11-2037	90 000	92	95
Province de Québec, 2,85 %, 01-12-2053	660 000	602	538
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	920 000	904	791
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2045	760 000	809	702
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	730 000	777	673
Province de Québec, 4,25 %, 01-12-2043	545 000	654	561
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	685 000	707	748
Province de Québec, 5,00 %, 01-12-2038	325 000	360	363
Province de Québec, 5,00 %, 01-12-2041	635 000	792	714
Province de Québec, 5,75 %, 01-12-2036	400 000	545	474
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	225 000	217	192
Province de la Saskatchewan, 3,30 %, 02-06-2048	180 000	200	159
Province de la Saskatchewan, 3,75 %, 05-03-2054	100 000	118	96
Province de la Saskatchewan, 3,90 %, 02-06-2045	135 000	125	132
Province de la Saskatchewan, 4,20 %, 02-12-2054	110 000	109	115

Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de gouvernements provinciaux (suite)			
Province de la Saskatchewan, 5,00 %, 05-03-2037	95 000	104	105
Total des obligations de gouvernements provinciaux		23 267	20 866
Obligations de gouvernements municipaux			
Ville de Montréal, 3,15 %, 01-12-2036	285 000	264	257
Ville de Montréal, 4,40 %, 01-12-2043	135 000	135	137
Ville d'Ottawa, 2,50 %, 11-05-2051	110 000	100	80
Ville de Toronto, 2,15 %, 25-08-2040	145 000	135	109
Ville de Toronto, 2,80 %, 22-11-2049	105 000	81	81
Ville de Toronto, 2,90 %, 29-04-2051	135 000	103	107
Ville de Toronto, 4,70 %, 10-06-2041	95 000	95	100
Total des obligations de gouvernements municipaux		913	871
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 3,83 %, 11-05-2046	150 000	155	137
407 International Inc., 4,86 %, 31-07-2053	115 000	115	123
407 International Inc., 5,96 %, 03-12-2035	70 000	78	80
Aéroports de Montréal, 5,17 %, 17-09-2035	105 000	109	112
Aéroports de Montréal, 5,472 %, 16-04-2040	75 000	99	84
AltaLink LP, 4,054 %, 21-11-2044	180 000	193	170
AltaLink LP, 5,463 %, 11-10-2055	135 000	136	159
Bell Canada, 3,50 %, 30-09-2050	100 000	86	78
Bell Canada, 5,60 %, 11-08-2053	55 000	55	60
Bell Canada, 6,10 %, 16-03-2035	145 000	173	159
Bell Canada Inc., 4,45 %, 27-02-2047	110 000	95	101
British Columbia Ferry Services Inc., 2,794 %, 15-10-2049	71 000	73	54
British Columbia Ferry Services Inc., 4,289 %, 28-04-2044	95 000	105	93
British Columbia Ferry Services Inc., 5,581 %, 11-01-2038	50 000	54	56
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,439 %, 25-04-2034	95 000	95	97
Bruce Power LP, 4,132 %, 21-06-2033	150 000	158	144
Calgary Airport Authority, 3,341 %, 07-10-2038	200 000	191	176
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2053	95 000	80	82
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,60 %, 08-02-2049	81 000	75	70
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,60 %, 31-07-2048	110 000	91	95
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,95 %, 22-09-2045	120 000	119	111

Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 4,70 %, 10-05-2053	60 000	60	62
Carleton University, 3,264 %, 05-07-2061	100 000	100	76
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 5,699 %, 28-02-2034	225 000	225	236
CU Inc., 3,548 %, 22-11-2047	153 000	154	132
CU Inc., 3,763 %, 19-11-2046	85 000	67	76
CU Inc., 3,95 %, 23-11-2048	115 000	106	106
CU Inc., 4,543 %, 24-10-2041	200 000	221	201
CU Inc., 5,088 %, 20-09-2053	70 000	70	78
CU Inc., 5,556 %, 30-10-2037	25 000	27	28
Enbridge Gas Distribution Inc., 5,21 %, 25-02-2036	135 000	138	142
Enbridge Gas Inc., 4,55 %, 17-08-2052	95 000	95	95
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	150 000	167	132
Enbridge Pipelines Inc., 5,33 %, 06-04-2040	135 000	155	136
Enbridge Pipelines Inc., 5,82 %, 17-08-2053	30 000	30	33
Énergir s.e.c., 4,83 %, 02-06-2053	120 000	120	128
EPCOR Utilities Inc., 3,287 %, 28-06-2051	40 000	40	33
EPCOR Utilities Inc., 5,326 %, 03-10-2053	180 000	183	207
Fair Hydro Trust, 3,52 %, 15-05-2038	315 000	351	292
FortisAlberta Inc., 4,80 %, 27-10-2050	107 000	114	113
FortisBC Energy Inc., 2,82 %, 09-08-2049	75 000	52	56
FortisBC Energy Inc., 3,67 %, 09-04-2046	67 000	69	59
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,75 %, 17-10-2039	70 000	72	57
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 3,15 %, 05-10-2051	115 000	113	95
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,30 %, 25-02-2041	150 000	180	167
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 6,47 %, 02-02-2034	90 000	117	105
Santé Montréal Collectif S.E.C., 6,721 %, 30-09-2049	148 453	202	170
Hydro One Inc., 3,63 %, 25-06-2049	50 000	43	44
Hydro One Inc., 3,91 %, 23-02-2046	170 000	149	157
Hydro One Inc., 4,39 %, 26-09-2041	185 000	198	183
Hydro One Inc., 4,46 %, 27-01-2053	75 000	72	75
Hydro One Inc., 4,59 %, 09-10-2043	180 000	178	182
Hydro One Inc., 4,85 %, 30-11-2054	75 000	75	81
Hydro One Inc., 5,36 %, 20-05-2036	30 000	30	33
Hydro One Inc., 6,35 %, 31-01-2034	120 000	159	139
Hydro-Québec, 4,00 %, 15-02-2063	225 000	221	231
Inter Pipeline Ltd., 6,59 %, 09-02-2034	140 000	140	151
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,336 %, 13-09-2052	185 000	191	201

Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,90 %, 18-01-2036	207 000	244	224
Metro inc., 5,03 %, 01-12-2044	100 000	110	103
Metro inc., 5,97 %, 15-10-2035	120 000	160	133
Administration portuaire de Montréal, 3,24 %, 22-03-2051	60 000	60	49
Municipal Finance Authority of British Columbia, 2,50 %, 27-09-2041	225 000	191	178
NAV CANADA, 3,534 %, 23-02-2046	110 000	115	98
North West Redwater Partnership, 3,65 %, 01-06-2035	130 000	112	119
North West Redwater Partnership, 4,35 %, 10-01-2039	155 000	142	149
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 3,75 %, 01-06-2051	130 000	119	112
Pembina Pipeline Corp., 4,75 %, 26-03-2048	95 000	85	86
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	105 000	91	97
Province de la Nouvelle-Écosse, 4,90 %, 01-06-2035	80 000	87	87
PSP Capital Inc., 4,15 %, 01-06-2033	175 000	174	180
Rogers Communications Inc., 6,56 %, 22-03-2041	100 000	110	113
Ryerson University, 3,542 %, 04-05-2061	185 000	185	152
South Coast British Columbia Transportation Authority, 3,15 %, 16-11-2048	147 000	148	121
TELUS Corp., 3,95 %, 16-02-2050	100 000	109	82
TELUS Corp., 4,10 %, 05-04-2051	120 000	118	101
TELUS Corp., 4,40 %, 01-04-2043	250 000	231	225
TELUS Corp., 4,85 %, 05-04-2044	125 000	126	119
TELUS Corp., 5,95 %, 08-09-2053	115 000	114	128
Toronto Hydro Corp., 4,95 %, 13-10-2052	90 000	90	98
Toronto Hydro Corp., 5,54 %, 21-05-2040	130 000	140	147
TransCanada PipeLines Ltd., 4,33 %, 16-09-2047	90 000	74	78
TransCanada PipeLines Ltd., 4,55 %, 15-11-2041	155 000	162	141
TransCanada PipeLines Ltd., 8,05 %, 17-02-2039	59 000	93	75
Union Gas Ltd., 3,59 %, 22-11-2047	90 000	92	77
Université d'Ottawa, 6,28 %, 15-04-2043	100 000	119	121
Administration de l'aéroport de Vancouver, 2,874 %, 18-10-2049	170 000	133	134
Total des obligations de sociétés – non convertibles		10 753	10 260
Total des obligations canadiennes		40 375	37 142
Total des obligations		40 375	37 142
Total des placements		40 375	37 142

Fonds d'obligations à long terme (PIM) SF818

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2023					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	— \$	— \$	324 \$	36 818 \$	37 142 \$

2022					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	— \$	— \$	1 082 \$	32 501 \$	33 583 \$

Fonds d'obligations à long terme (PIM) SF818

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 5 570 \$ (5 062 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 14,9 % (14,7 % au 31 décembre 2022), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

D. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2023. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2023 ni en 2022.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2023		2022	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	1,4	1,4	1,3	1,3
AA	45,7	45,5	40,1	39,2
A	43,4	43,2	48,8	47,6
BBB	9,5	9,4	9,8	9,5
Total	100,0	99,5	100,0	97,6

Fonds d'obligations à long terme (PIM) SF818

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	37 142 \$	— \$	37 142 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	— \$	37 142 \$	— \$	37 142 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	33 583 \$	— \$	33 583 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	— \$	33 583 \$	— \$	33 583 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds d'obligations à long terme (PIM) SF818

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	14 293	20 211	22 927	38 854	67 699	154	203	300	544	866
Police avec garantie de 75/100	32 523	41 385	56 397	138 837	195 683	344	409	728	1 920	2 475
Police avec garantie de 100/100	9 963	12 575	17 984	28 510	43 850	104	122	229	389	548
Police avec garantie de 75/75 SP1	4 671	4 961	8 592	23 833	33 423	53	53	118	348	443
Police avec garantie de 75/100 SP1	28 287	31 826	37 600	65 516	75 837	318	332	509	945	994
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	—	3 192	10 788	—	—	—	45	140
Police avec garantie de 75/75 SP2	1 454	1 477	1 499	1 523	28 879	20	18	24	25	425
Police avec garantie de 75/100 SP2	—	—	25 692	40 593	57 913	—	—	404	668	852

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	10,78	10,04	13,09	14,01	12,79	0,74	(3,05)
Police avec garantie de 75/100	10,59	9,89	12,91	13,83	12,65	0,70	(3,02)
Police avec garantie de 100/100	10,40	9,72	12,71	13,65	12,50	0,68	(2,99)
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,43	10,59	13,72	14,60	13,25	0,84	(3,13)
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,23	10,42	13,53	14,42	13,11	0,81	(3,11)
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	—	14,24	12,97	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,51	12,32	15,72	16,45	14,71	1,19	(3,40)
Police avec garantie de 75/100 SP2	—	—	15,71	16,45	14,70	—	—

Fonds d'obligations à long terme (PIM) SF818

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'obligations à long terme (PIM) SF818

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'obligations à long terme (PIM) SF818

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'obligations à long terme (PIM) SF818

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Obligations

Les obligations sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'obligations à long terme (PIM) SF818

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds d'obligations à long terme (PIM) SF818

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds d'obligations à long terme (PIM) SF818

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'obligations à long terme (PIM) SF818

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'obligations à long terme (PIM) SF818

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'obligations à long terme (PIM) SF818

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Compagnie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'obligations à long terme (PIM) SF818

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,18	2,17	2,17	2,14	2,15
Police avec garantie de 75/100	2,35	2,34	2,35	2,30	2,32
Police avec garantie de 100/100	2,52	2,51	2,51	2,47	2,48
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,61	1,61	1,62	1,58	1,59
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,78	1,77	1,77	1,74	1,76
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	—	1,92	1,92

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	55,07	44,69	56,32	40,39	23,40

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT ÉLEVÉ NORD-AMÉRICAINES
(MF) SF819

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	412 \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	153	—
Montant à recevoir des courtiers	—	17
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	30 887	26 680
Total des placements	30 887	26 680
Total de l'actif	31 452 \$	26 697 \$
Passif		
Découverts	— \$	37 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	17
Montant à payer aux courtiers	68	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	68	54
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	31 384 \$	26 643 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	2 667 \$	(2 643) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	2 667	(2 643)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	478	419
Autres	60	51
Total des charges	538	470
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 129 \$	(3 113) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	26 643 \$	27 439 \$
Dépôts des titulaires de contrats	7 932	5 064
Retraits des titulaires de contrats	(5 320)	(2 747)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 129	(3 113)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	4 741	(796)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	31 384 \$	26 643 \$

Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 129 \$	(3 113) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	521	426
(Profits) pertes latents	(1 474)	3 792
Produit brut de la cession d'actifs	4 151	4 607
Paiements bruts pour achats d'actifs	(5 691)	(6 547)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(1 714)	(1 575)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(170)	28
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	85	(54)
	<u>(2 163)</u>	<u>(2 436)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	7 932	5 064
Retraits des titulaires de contrats	(5 320)	(2 747)
	<u>2 612</u>	<u>2 317</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	449	(119)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	<u>(37)</u>	<u>82</u>
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>412 \$</u>	<u>(37) \$</u>

Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2023

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement			
Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines Mackenzie, série S*	3 778 866	33 359	30 887
Total des placements		33 359	30 887

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Fonds mondial d'obligations durables à rendement élevé Mackenzie, série R*	3,01 %
FNB de revenu fixe à rendement élevé mondial Mackenzie*	1,88 %
Keyera Corp., 6,875 %, 13-06-2029	1,13 %
Inter Pipeline Ltd., 6,875 %, 26-03-2079	1,09 %
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	1,01 %
Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15-06-2028	1,00 %
Northleaf Private Credit II LP MI 15*	0,93 %
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	0,90 %
République fédérative du Brésil, 10,00 %, 01-01-2027	0,80 %
Enbridge Inc., 8,747 %, 15-01-2084	0,79 %
Rogers Communications Inc., 5,25 %, 15-03-2082, 144A	0,77 %
Go Daddy Operating Co. LLC/GD Finance Co. Inc., 3,50 %, 01-03-2029, 144A	0,75 %
Sagard Credit Partners II LP*	0,73 %
Source Energy Services Ltd., 10,50 %, 15-03-2025	0,73 %
Algonquin Power & Utilities Corp., 5,25 %, 18-01-2082	0,67 %
Chevron USA Inc., 2,343 %, 12-08-2050	0,66 %
Fair Isaac Corp., 4,00 %, 15-06-2028, 144A	0,65 %
Lamb Weston Holdings Inc., 4,375 %, 31-01-2032	0,65 %
La Banque Toronto-Dominion, 5,75 %, 31-10-2027	0,65 %
Pembina Pipeline Corp., 4,80 %, 25-01-2031	0,64 %
Baytex Energy Corp., 8,50 %, 30-04-2030, 144A	0,63 %
Vidéotron Ltée, 3,125 %, 15-01-2031	0,63 %
Sealed Air Corp., 5,00 %, 15-04-2029, 144A	0,61 %
Uber Technologies Inc., 8,00 %, 01-11-2026, 144A	0,61 %
Centene Corp., 3,375 %, 15-02-2030	0,60 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	288 447	272 864	262 030	209 684	118 228	3 548	3 131	3 396	2 668	1 434
Police avec garantie de 75/100	774 274	644 192	622 296	504 684	328 146	9 327	7 258	7 943	6 341	3 941
Police avec garantie de 100/100	105 196	56 326	39 389	32 406	30 453	1 245	625	496	402	362
Police avec garantie de 75/75 SP1	205 174	150 552	204 627	131 397	83 320	2 654	1 809	2 766	1 736	1 045
Police avec garantie de 75/100 SP1	505 911	505 332	454 835	310 587	301 064	6 477	6 016	6 099	4 076	3 754
Police avec garantie de 100/100 SP1	129 364	47 114	29 688	9 954	9 879	1 627	552	392	129	122
Police avec garantie de 75/75 SP2	6 638	5 961	7 728	30 193	—	104	85	122	457	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	47 933	48 394	48 499	66 549	70 625	751	691	765	1 007	996
Police avec garantie de 100/100 SP2	8 745	5 330	5 440	5 554	5 673	137	76	86	84	80
Police avec garantie de 75/75 SP	20 319	23 153	18 413	12 062	—	226	238	213	136	—
Police avec garantie de 75/100 SP	154 059	186 502	50 467	13 096	6 862	1 685	1 897	578	147	73
Police avec garantie de 100/100 SP	337	341	2 137	—	—	4	3	24	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	25 812	31 253	13 271	8 792	—	293	328	156	100	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	103 697	67 530	30 056	7 463	13 725	1 171	705	352	85	148

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	12,30	11,47	12,96	12,72	12,13	0,83	(1,49)
Police avec garantie de 75/100	12,05	11,27	12,76	12,56	12,01	0,78	(1,49)
Police avec garantie de 100/100	11,84	11,09	12,59	12,41	11,88	0,75	(1,50)
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,94	12,01	13,52	13,22	12,54	0,93	(1,51)
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,80	11,90	13,41	13,12	12,47	0,90	(1,51)
Police avec garantie de 100/100 SP1	12,57	11,71	13,21	12,95	12,33	0,86	(1,50)
Police avec garantie de 75/75 SP2	15,68	14,29	15,78	15,14	—	1,39	(1,49)
Police avec garantie de 75/100 SP2	15,68	14,29	15,78	15,13	14,10	1,39	(1,49)
Police avec garantie de 100/100 SP2	15,68	14,29	15,78	15,14	14,11	1,39	(1,49)
Police avec garantie de 75/75 SP	11,10	10,30	11,57	11,29	—	0,80	(1,27)
Police avec garantie de 75/100 SP	10,94	10,17	11,46	11,22	10,66	0,77	(1,29)
Police avec garantie de 100/100 SP	10,84	10,10	11,40	—	—	0,74	(1,30)
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,37	10,50	11,75	11,42	—	0,87	(1,25)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,29	10,44	11,70	11,38	10,75	0,85	(1,26)

Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,29	2,29	2,30	2,26	2,24
Police avec garantie de 75/100	2,57	2,57	2,58	2,54	2,52
Police avec garantie de 100/100	2,74	2,73	2,74	2,70	2,69
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,88	1,88	1,88	1,83	1,82
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,99	1,99	1,99	1,94	1,93
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,16	2,15	2,15	2,11	2,10
Police avec garantie de 75/75 SP	1,73	1,72	1,74	1,70	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,01	2,01	2,00	1,98	1,96
Police avec garantie de 100/100 SP	2,19	2,18	2,19	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,32	1,31	1,32	1,28	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,43	1,42	1,43	1,39	1,38

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Police avec garantie de 75/75 SP1	1,88	1,88	1,88	1,86	1,84
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,99	1,99	1,99	1,97	1,95
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,16	2,15	2,15	2,14	2,12
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,32	1,31	1,32	1,31	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,43	1,42	1,43	1,42	1,40

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	14,41	17,54	14,99	17,87	20,80

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT RÉEL (GIP) SF820

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds d'obligations à rendement réel (PIM) SF820

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	140 \$	511 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	119	106
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	4	68
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	68 923	61 440
Actions	—	—
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	68 923	61 440
Total de l'actif	69 186 \$	62 125 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	69 186 \$	62 125 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	1 662 \$	(9 646) \$
Produits (pertes) divers	43	58
Total des produits (pertes)	1 705	(9 588)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	12	16
Coût de transaction	—	—
Retenues d'impôt à la source	—	—
Autres	1	2
Total des charges	13	18
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 692 \$	(9 606) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice		
	62 125 \$	66 736 \$
Dépôts des titulaires de contrats	10 968	9 926
Retraits des titulaires de contrats	(5 599)	(4 931)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 692	(9 606)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	7 061	(4 611)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	69 186 \$	62 125 \$

Fonds d'obligations à rendement réel (PIM) SF820

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	1 692 \$	(9 606) \$
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	(1 736)	(3 073)
(Profits) pertes réalisés	185	72
(Profits) pertes latents	1 352	13 923
Produit brut de la cession d'actifs	3 428	8 058
Paiements bruts pour achats d'actifs	(10 712)	(14 449)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(13)	(12)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	64	(69)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(5 740)</u>	<u>(5 156)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	10 968	9 926
Retraits des titulaires de contrats	(5 599)	(4 931)
	<u>5 369</u>	<u>4 995</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	(371)	(161)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	511	672
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	140 \$	511 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	1 424 \$	1 255 \$

Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2023

	Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u>	Coût <u>moyen</u>	Juste <u>valeur</u>
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-12-2054, rendement réel	1 995 000	1 865	1 663
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	6 890 000	7 878	6 723
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	6 715 000	9 401	8 196
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	6 765 000	10 344	9 189
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	5 690 000	9 600	8 630
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	4 700 000	9 135	8 485
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	4 825 000	10 725	10 040
Gouvernement du Canada, 4,25 %, 01-12-2026, rendement réel	3 575 000	7 271	7 002
Total des obligations du gouvernement fédéral		66 219	59 928
Obligations de gouvernements provinciaux			
Province de l'Ontario, 2,00 %, 01-12-2036, rendement réel	2 980 000	4 436	4 187
Province de Québec, 3,25 %, 01-12-2036, rendement réel	806 000	1 315	1 202
Province de Québec, 4,25 %, 01-12-2031, rendement réel	909 000	1 781	1 720
Province de Québec, 4,50 %, 01-12-2026, rendement réel	994 000	1 931	1 886
Total des obligations de gouvernements provinciaux		9 463	8 995
Total des obligations canadiennes		75 682	68 923
Total des obligations		75 682	68 923
Total des placements		75 682	68 923

Fonds d'obligations à rendement réel (PIM) SF820

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2023					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	— \$	8 888 \$	11 761 \$	48 274 \$	68 923 \$

2022					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	— \$	7 522 \$	10 326 \$	43 592 \$	61 440 \$

Fonds d'obligations à rendement réel (PIM) SF820

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

C. Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 4 673 \$ (4 504 \$ au 31 décembre 2022) ou d'environ 6,8 % (7,2 % au 31 décembre 2022), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

D. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2023. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2023 ni en 2022.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2023		2022	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AA	93,9	93,6	93,7	92,7
A	6,1	6,1	6,3	6,2
Total	100,0	99,7	100,0	98,9

Fonds d'obligations à rendement réel (PIM) SF820

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2023			
	Actifs évalués à la juste valeur			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Obligations	— \$	68 923 \$	— \$	68 923 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	— \$	68 923 \$	— \$	68 923 \$

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs évalués à la juste valeur			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Obligations	— \$	61 440 \$	— \$	61 440 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	— \$	61 440 \$	— \$	61 440 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2023 ni en 2022.

Fonds d'obligations à rendement réel (PIM) SF820

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	16 199	21 396	29 222	43 301	65 404	163	216	351	521	713
Police avec garantie de 75/100	21 085	27 828	35 351	47 761	55 866	207	275	416	565	601
Police avec garantie de 100/100	1 443	3 325	5 084	9 588	32 667	14	32	59	112	348
Police avec garantie de 75/75 SP1	7 125	4 052	4 150	2 552	5 349	76	43	52	32	60
Police avec garantie de 75/100 SP1	12 847	15 492	15 587	14 401	29 501	134	161	193	178	329
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	—	11 926	—	—	—	—	150
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	283	22 053	—	—	—	3	226

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	10,08	10,08	12,00	12,03	10,90	—	(1,92)
Police avec garantie de 75/100	9,84	9,87	11,78	11,84	10,76	(0,03)	(1,91)
Police avec garantie de 100/100	9,66	9,71	11,61	11,69	10,64	(0,05)	(1,90)
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,62	10,58	12,53	12,50	11,29	0,04	(1,95)
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,44	10,41	12,36	12,35	11,16	0,03	(1,95)
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	—	12,54	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	11,38	10,25	—	—

Fonds d'obligations à rendement réel (PIM) SF820

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds d'obligations à rendement réel (PIM) SF820

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds d'obligations à rendement réel (PIM) SF820

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds d'obligations à rendement réel (PIM) SF820

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Obligations

Les obligations sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

Fonds d'obligations à rendement réel (PIM) SF820

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Fonds d'obligations à rendement réel (PIM) SF820

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des crédettes pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Fonds d'obligations à rendement réel (PIM) SF820

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Fonds d'obligations à rendement réel (PIM) SF820

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds d'obligations à rendement réel (PIM) SF820

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds d'obligations à rendement réel (PIM) SF820

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.l., qui gère certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Compagnie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'obligations à rendement réel (PIM) SF820

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,05	2,06	2,06	2,07	2,08
Police avec garantie de 75/100	2,32	2,33	2,34	2,35	2,36
Police avec garantie de 100/100	2,49	2,50	2,50	2,53	2,53
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,59	1,59	1,59	1,62	1,62
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,76	1,76	1,76	1,78	1,78
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	1,41	1,39

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	1,71	3,06	3,24	8,23	7,38

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE REVENU MENSUEL (L) SF821

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu mensuel (L) SF821 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de revenu mensuel (L) SF821

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	39 052	42 716
Total des placements	39 052	42 716
Total de l'actif	39 052 \$	42 716 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	39 052 \$	42 716 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	4 008 \$	(3 170) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	4 008	(3 170)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	654	770
Autres	68	80
Total des charges	722	850
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 286 \$	(4 020) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	42 716 \$	50 579 \$
Dépôts des titulaires de contrats	24	1 658
Retraits des titulaires de contrats	(6 974)	(5 501)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 286	(4 020)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(3 664)	(7 863)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	39 052 \$	42 716 \$

Fonds de revenu mensuel (L) SF821

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 286 \$	(4 020) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(200)	(3 180)
(Profits) pertes latents	(3 808)	6 350
Produit brut de la cession d'actifs	7 682	58 088
Paiements bruts pour achats d'actifs	(10)	(53 395)
	<u>6 950</u>	<u>3 843</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	24	1 658
Retraits des titulaires de contrats	(6 974)	(5 501)
	<u>(6 950)</u>	<u>(3 843)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds de revenu mensuel (L) SF821

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519	35 871	39 052
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FNB de revenu fixe à rendement élevé mondial Mackenzie*	2,30 %	
Banque Royale du Canada	2,16 %	
Banque de Montréal	1,78 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	1,55 %	
FNB de revenu à taux variable Mackenzie*	1,52 %	
Total des placements	35 871	39 052

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de revenu mensuel (L) SF821

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	259 325	294 128	302 648	282 013	213 484	3 372	3 552	3 989	3 474	2 585
Police avec garantie de 75/100	1 174 184	1 458 384	1 610 942	1 599 265	1 489 012	15 121	17 458	21 070	19 576	17 930
Police avec garantie de 100/100	32 767	46 194	59 859	54 537	78 960	416	546	774	661	943
Police avec garantie de 75/75 SP1	117 652	157 455	143 033	67 339	28 683	1 594	1 971	1 945	852	355
Police avec garantie de 75/100 SP1	364 413	454 254	494 201	350 391	351 580	4 864	5 614	6 646	4 392	4 318
Police avec garantie de 100/100 SP1	15 078	17 562	13 082	13 791	36 841	197	213	173	171	447
Police avec garantie de 75/75 SP2	2 667	5 704	—	8 730	38 083	44	84	—	125	523
Police avec garantie de 75/100 SP2	615 622	673 327	783 257	768 641	664 900	10 052	9 948	12 309	11 009	9 124
Police avec garantie de 75/75 SP	22 516	22 642	22 514	21 761	—	268	247	266	237	—
Police avec garantie de 75/100 SP	147 115	160 077	214 526	214 786	64 110	1 741	1 742	2 522	2 338	679
Police avec garantie de 75/75 SPP	3 708	3 741	3 776	—	—	45	42	45	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	110 650	117 289	70 435	8 292	8 189	1 338	1 299	840	91	87

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	13,00	12,08	13,18	12,32	12,11	0,92	(1,10)
Police avec garantie de 75/100	12,88	11,97	13,08	12,24	12,04	0,91	(1,11)
Police avec garantie de 100/100	12,69	11,82	12,93	12,12	11,94	0,87	(1,11)
Police avec garantie de 75/75 SP1	13,55	12,52	13,60	12,66	12,38	1,03	(1,08)
Police avec garantie de 75/100 SP1	13,35	12,36	13,45	12,54	12,28	0,99	(1,09)
Police avec garantie de 100/100 SP1	13,08	12,14	13,24	12,37	12,15	0,94	(1,10)
Police avec garantie de 75/75 SP2	16,33	14,77	—	14,32	13,72	1,56	(0,94)
Police avec garantie de 75/100 SP2	16,33	14,77	15,71	14,32	13,72	1,56	(0,94)
Police avec garantie de 75/75 SP	11,91	10,93	11,80	10,91	—	0,98	(0,87)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,83	10,88	11,76	10,88	10,59	0,95	(0,88)
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,21	11,16	11,99	—	—	1,05	(0,83)
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,10	11,08	11,92	10,99	10,65	1,02	(0,84)

Fonds de revenu mensuel (L) SF821

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu mensuel (L) SF821 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de revenu mensuel (L) SF821

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de revenu mensuel (L) SF821

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de revenu mensuel (L) SF821

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de revenu mensuel (L) SF821

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de revenu mensuel (L) SF821

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de revenu mensuel (L) SF821

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de revenu mensuel (L) SF821

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de revenu mensuel (L) SF821

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de revenu mensuel (L) SF821

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds de revenu mensuel (L) SF821

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de revenu mensuel (L) SF821

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,59	2,59	2,54	2,53	2,53
Police avec garantie de 75/100	2,70	2,70	2,65	2,64	2,63
Police avec garantie de 100/100	2,86	2,87	2,81	2,81	2,80
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,13	2,13	2,08	2,07	2,07
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,30	2,29	2,25	2,24	2,24
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,52	2,51	2,47	2,49	2,45
Police avec garantie de 75/75 SP	1,49	1,48	1,44	1,43	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,60	1,60	1,55	1,54	1,54
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,03	1,03	1,00	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,20	1,19	1,14	1,15	1,14

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,02	114,51	75,81	28,77	22,54

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE REVENU MENSUEL MONDIAL (L) SF822

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	29 892	18 182
Total des placements	29 892	18 182
Total de l'actif	29 892 \$	18 182 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	29 892 \$	18 182 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	2 529 \$	(1 355) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	2 529	(1 355)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	473	346
Autres	52	37
Total des charges	525	383
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 004 \$	(1 738) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	18 182 \$	18 652 \$
Dépôts des titulaires de contrats	11 476	4 063
Retraits des titulaires de contrats	(1 770)	(2 795)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 004	(1 738)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	11 710	(470)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	29 892 \$	18 182 \$

Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	2 004 \$	(1 738) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(52)	(921)
(Profits) pertes latents	(2 477)	2 276
Produit brut de la cession d'actifs	1 625	21 288
Paiements bruts pour achats d'actifs	(10 806)	(22 173)
	<u>(9 706)</u>	<u>(1 268)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	11 476	4 063
Retraits des titulaires de contrats	(1 770)	(2 795)
	<u>9 706</u>	<u>1 268</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Revenu stratégique mondial II 1.85MI	27 521	29 892
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	6,59 %	
Microsoft Corp.	2,68 %	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	2,23 %	
FNB de revenu à taux variable Mackenzie*	2,21 %	
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 01-03-2028	2,13 %	
Total des placements	27 521	29 892

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	288 311	254 161	209 499	176 306	97 134	3 537	2 873	2 608	2 070	1 122
Police avec garantie de 75/100	795 252	592 824	518 570	439 525	329 783	9 629	6 627	6 398	5 125	3 793
Police avec garantie de 100/100	48 084	42 808	36 073	40 825	39 203	576	474	441	473	449
Police avec garantie de 75/75 SP1	276 564	164 469	134 068	84 348	8 329	3 461	1 891	1 694	1 003	97
Police avec garantie de 75/100 SP1	684 407	278 458	225 920	175 992	46 919	8 462	3 169	2 829	2 077	544
Police avec garantie de 100/100 SP1	4 860	4 860	24 142	24 911	6 023	59	55	299	291	69
Police avec garantie de 75/75 SP2	29 348	4 049	1 629	55	—	433	53	23	1	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	145 840	151 376	256 342	321 308	334 382	2 150	2 003	3 640	4 194	4 189
Police avec garantie de 75/75 SP	21 918	9 464	8 278	8 130	319	262	103	98	90	3
Police avec garantie de 75/100 SP	35 736	37 736	35 054	36 741	32 900	421	406	412	404	353
Police avec garantie de 75/75 SPP	24 665	11 922	10 460	12 950	6 967	298	131	125	144	75
Police avec garantie de 75/100 SPP	50 404	36 376	7 200	17 652	8 321	604	397	85	195	90

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	12,27	11,30	12,45	11,74	11,55	0,97	(1,15)
Police avec garantie de 75/100	12,11	11,18	12,34	11,66	11,50	0,93	(1,16)
Police avec garantie de 100/100	11,97	11,07	12,24	11,58	11,44	0,90	(1,17)
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,51	11,50	12,63	11,89	11,67	1,01	(1,13)
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,36	11,38	12,52	11,80	11,61	0,98	(1,14)
Police avec garantie de 100/100 SP1	12,18	11,23	12,39	11,70	11,53	0,95	(1,16)
Police avec garantie de 75/75 SP2	14,74	13,23	14,20	13,05	—	1,51	(0,97)
Police avec garantie de 75/100 SP2	14,74	13,23	14,20	13,05	12,53	1,51	(0,97)
Police avec garantie de 75/75 SP	11,93	10,87	11,84	11,04	10,75	1,06	(0,97)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,79	10,77	11,75	10,99	10,72	1,02	(0,98)
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,09	10,99	11,94	11,11	10,79	1,10	(0,95)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,98	10,91	11,87	11,07	10,76	1,07	(0,96)

Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,62	2,59	2,54	2,54	2,53
Police avec garantie de 75/100	2,84	2,81	2,76	2,76	2,75
Police avec garantie de 100/100	3,01	2,98	2,94	2,92	2,91
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,38	2,35	2,30	2,29	2,29
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,54	2,52	2,47	2,44	2,47
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,76	2,75	2,69	2,65	2,67
Police avec garantie de 75/75 SP	1,51	1,49	1,45	1,45	1,46
Police avec garantie de 75/100 SP	1,74	1,71	1,67	1,68	1,67
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,27	1,25	1,21	1,21	1,22
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,44	1,42	1,38	1,37	1,38

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,38	2,35	2,30	2,31	2,29
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,54	2,52	2,47	2,46	2,47
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,76	2,75	2,69	2,67	2,67
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,27	1,25	1,21	1,23	1,22
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,44	1,42	1,38	1,39	1,38

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	7,04	117,39	56,14	17,48	31,61

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DIVERSIFIÉ (GLC) SF823

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds diversifié (GLC) SF823 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds diversifié (GLC) SF823

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	42 999	48 212
Total des placements	42 999	48 212
Total de l'actif	42 999 \$	48 212 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	42 999 \$	48 212 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	4 466 \$	(5 664) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	4 466	(5 664)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	976	1 166
Autres	101	124
Total des charges	1 077	1 290
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 389 \$	(6 954) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	48 212 \$	59 900 \$
Dépôts des titulaires de contrats	20	736
Retraits des titulaires de contrats	(8 622)	(5 470)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 389	(6 954)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(5 213)	(11 688)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	42 999 \$	48 212 \$

Fonds diversifié (GLC) SF823

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 389 \$	(6 954) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(258)	(281)
(Profits) pertes latents	(4 208)	5 945
Produit brut de la cession d'actifs	9 759	67 537
Paiements bruts pour achats d'actifs	(80)	(61 513)
	<u>8 602</u>	<u>4 734</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	20	736
Retraits des titulaires de contrats	(8 622)	(5 470)
	<u>(8 602)</u>	<u>(4 734)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds diversifié (GLC) SF823

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519	39 494	42 999
<i><u>Les 5 principaux titres :</u></i>	<i><u>% du total</u></i>	
FNB de revenu fixe à rendement élevé mondial Mackenzie*	2,30 %	
Banque Royale du Canada	2,16 %	
Banque de Montréal	1,78 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	1,55 %	
FNB de revenu à taux variable Mackenzie*	1,52 %	
Total des placements	39 494	42 999

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds diversifié (GLC) SF823

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	513 108	590 903	565 031	210 112	20 184	5 741	6 139	6 631	2 265	204
Police avec garantie de 75/100	1 770 099	2 237 009	2 412 874	1 380 727	61 770	19 669	23 119	28 217	14 853	623
Police avec garantie de 100/100	11 321	13 234	17 481	4 618	—	125	136	204	50	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	199 124	263 649	203 845	120 111	18 190	2 266	2 774	2 413	1 300	184
Police avec garantie de 75/100 SP1	905 260	1 014 675	1 355 101	465 380	17 319	10 229	10 621	15 986	5 030	175
Police avec garantie de 100/100 SP1	474	474	673	—	—	5	5	8	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	11 698	23 095	27 241	—	—	146	260	338	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	58 014	61 365	76 412	47 847	—	722	691	948	531	—
Police avec garantie de 75/75 SP	17 034	18 784	17 883	14 676	—	200	202	215	160	—
Police avec garantie de 75/100 SP	228 762	251 526	239 623	105 288	7 879	2 661	2 692	2 870	1 147	79
Police avec garantie de 75/75 SPP	60 145	87 429	91 548	2 856	—	717	953	1 111	31	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	43 776	57 175	79 378	37 267	—	518	620	959	408	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	11,19	10,39	11,74	10,78	10,09	0,80	(1,35)
Police avec garantie de 75/100	11,11	10,33	11,69	10,76	10,09	0,78	(1,36)
Police avec garantie de 100/100	11,04	10,28	11,66	10,74	—	0,76	(1,38)
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,38	10,52	11,84	10,83	10,10	0,86	(1,32)
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,30	10,47	11,80	10,81	10,10	0,83	(1,33)
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,20	10,40	11,74	—	—	0,80	(1,34)
Police avec garantie de 75/75 SP2	12,45	11,27	12,40	—	—	1,18	(1,13)
Police avec garantie de 75/100 SP2	12,45	11,27	12,40	11,10	—	1,18	(1,13)
Police avec garantie de 75/75 SP	11,72	10,76	12,02	10,92	—	0,96	(1,26)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,63	10,70	11,98	10,89	10,11	0,93	(1,28)
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,92	10,91	12,14	10,98	—	1,01	(1,23)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,83	10,84	12,08	10,95	—	0,99	(1,24)

Fonds diversifié (GLC) SF823

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds diversifié (GLC) SF823 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds diversifié (GLC) SF823

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds diversifié (GLC) SF823

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds diversifié (GLC) SF823

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds diversifié (GLC) SF823

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Fonds diversifié (GLC) SF823

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

Fonds diversifié (GLC) SF823

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Fonds diversifié (GLC) SF823

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds diversifié (GLC) SF823

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds diversifié (GLC) SF823

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds diversifié (GLC) SF823

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds diversifié (GLC) SF823

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds diversifié (GLC) SF823

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,59	2,59	2,57	2,54	2,54
Police avec garantie de 75/100	2,75	2,76	2,74	2,72	2,70
Police avec garantie de 100/100	2,91	2,92	2,91	2,87	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,19	2,18	2,17	2,14	2,14
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,35	2,36	2,33	2,32	2,30
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,58	2,57	2,58	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,49	1,49	1,47	1,44	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,65	1,65	1,63	1,61	1,61
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,09	1,08	1,07	1,06	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,25	1,25	1,23	1,21	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	0,17	114,65	33,67	5,91	0,07

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS DE REVENU FIXE DIVERSIFIÉ (GSP) SF824

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	78 722	84 982
Total des placements	78 722	84 982
Total de l'actif	78 722 \$	84 982 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	78 722 \$	84 982 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	5 400 \$	(8 849) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	5 400	(8 849)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 187	1 178
Autres	148	148
Total des charges	1 335	1 326
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4 065 \$	(10 175) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	84 982 \$	83 051 \$
Dépôts des titulaires de contrats	9 347	20 578
Retraits des titulaires de contrats	(19 672)	(8 472)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4 065	(10 175)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(6 260)	1 931
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	78 722 \$	84 982 \$

Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4 065 \$	(10 175) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	1 119	691
(Profits) pertes latents	(6 519)	8 158
Produit brut de la cession d'actifs	19 116	10 830
Paiements bruts pour achats d'actifs	(7 456)	(21 610)
	<u>10 325</u>	<u>(12 106)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	9 347	20 578
Retraits des titulaires de contrats	(19 672)	(8 472)
	<u>(10 325)</u>	<u>12 106</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'obligations de base (GIP) SF531	19 142	18 888
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	9,86 %	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	8,71 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,28 %	
Province de Québec, 3,60 %, 01-09-2033	2,81 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,52 %	
Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817	6 956	7 086
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	1,79 %	
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	1,43 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	1,41 %	
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	1,38 %	
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	1,37 %	
Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530	5 307	5 512
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,34 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,58 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 15-07-2024, indexées sur l'inflation	2,42 %	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	2,38 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,50 %, 15-02-2033	1,95 %	
Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036	4 143	3 932
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Buoni del Tesoro Poliennali, 1,25 %, 01-12-2026	4,17 %	
Gouvernement du Japon, 0,40 %, 20-09-2025	2,81 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 0,35 %, 01-02-2025	2,73 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,375 %, 31-08-2026	2,42 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 15-11-2042	2,41 %	
Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818	6 615	6 299
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	3,22 %	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	2,56 %	
Province de l'Ontario, 2,90 %, 02-12-2046	2,47 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	2,40 %	
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,35 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542	4 032	3 943
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, taux variable, 31-01-2025	21,14 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	6,08 %	
Obligations d'État du Royaume-Uni, 3,75 %, 22-10-2053	5,77 %	
États-Unis du Mexique, 8,00 %, 31-07-2053	4,47 %	
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	3,79 %	
Fonds de crédit privé 1.76NL	677	791
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Any Hour Services, 6,50 %, 21-07-2027	3,51 %	
Beacon Mobility, 6,13 %, 31-12-2025	3,42 %	
Apex Service Partners, 5,50 %, 31-07-2025	2,84 %	
Nordic Capital Fund X, 5,25 %, 03-07-2028	2,65 %	
Hg Mercury 3 A LP, 7,25 %, 07-10-2027	2,59 %	
Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820	4 026	3 930
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	14,57 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	13,33 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,52 %	
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	12,31 %	
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	11,89 %	
Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816	5 300	5 516
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,60 %, 08-03-2028	11,91 %	
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 01-09-2028	7,29 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 1,25 %, 15-06-2026	6,89 %	
Province de l'Ontario, 3,40 %, 08-09-2028	3,71 %	
Province de Québec, 2,75 %, 01-09-2025	3,70 %	
Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558	23 174	22 825
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	7,05 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-06-2033	6,11 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	4,15 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024, rendement réel	2,63 %	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	2,45 %	
Total des placements	79 372	78 722

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	873 833	873 056	1 071 064	584 109	49 132	8 167	7 792	10 937	6 222	490
Police avec garantie de 75/100	2 726 629	2 777 431	2 664 958	1 740 787	174 059	25 365	24 701	27 149	18 519	1 737
Police avec garantie de 100/100	26 726	31 973	40 371	16 710	2 492	246	282	409	177	25
Police avec garantie de 75/75 SP1	840 480	760 514	581 589	282 146	27 609	8 046	6 912	6 013	3 025	276
Police avec garantie de 75/100 SP1	2 347 550	2 595 755	2 607 296	1 639 440	206 408	22 421	23 551	26 925	17 567	2 062
Police avec garantie de 100/100 SP1	51 203	54 146	51 373	4 252	—	487	490	529	46	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	319 976	1 190 775	225 271	35 214	—	3 270	11 373	2 409	384	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	280 556	306 286	211 598	171 480	8 615	2 867	2 925	2 263	1 871	86
Police avec garantie de 100/100 SP2	72 208	—	—	—	—	738	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	51 928	68 553	48 270	41 874	2 704	497	623	499	449	27
Police avec garantie de 75/100 SP	344 162	275 329	185 613	76 327	1 700	3 277	2 492	1 914	817	17
Police avec garantie de 75/75 SPP	151 674	164 873	156 771	8 820	—	1 486	1 525	1 640	95	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	189 746	250 795	216 527	96 529	15 497	1 855	2 316	2 263	1 041	155
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	9 717	—	—	—	—	101	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	9,35	8,92	10,21	10,65	9,98	0,43	(1,29)
Police avec garantie de 75/100	9,30	8,89	10,19	10,64	9,98	0,41	(1,30)
Police avec garantie de 100/100	9,22	8,83	10,14	10,61	9,98	0,39	(1,31)
Police avec garantie de 75/75 SP1	9,57	9,09	10,34	10,72	9,99	0,48	(1,25)
Police avec garantie de 75/100 SP1	9,55	9,07	10,33	10,72	9,99	0,48	(1,26)
Police avec garantie de 100/100 SP1	9,51	9,04	10,30	10,70	—	0,47	(1,26)
Police avec garantie de 75/75 SP2	10,22	9,55	10,69	10,91	—	0,67	(1,14)
Police avec garantie de 75/100 SP2	10,22	9,55	10,69	10,91	10,01	0,67	(1,14)
Police avec garantie de 100/100 SP2	10,22	—	—	—	—	0,67	—
Police avec garantie de 75/75 SP	9,57	9,08	10,34	10,72	9,99	0,49	(1,26)
Police avec garantie de 75/100 SP	9,52	9,05	10,31	10,71	9,99	0,47	(1,26)
Police avec garantie de 75/75 SPP	9,80	9,25	10,46	10,79	—	0,55	(1,21)
Police avec garantie de 75/100 SPP	9,78	9,23	10,45	10,78	10,00	0,55	(1,22)
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	10,43	—	—	—	—

Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,16	2,17	2,17	2,10	2,10
Police avec garantie de 75/100	2,28	2,28	2,29	2,21	2,21
Police avec garantie de 100/100	2,50	2,51	2,51	2,43	2,43
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,59	1,58	1,59	1,53	1,54
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,64	1,64	1,65	1,59	1,59
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,75	1,75	1,75	1,70	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,60	1,60	1,61	1,55	1,56
Police avec garantie de 75/100 SP	1,72	1,71	1,72	1,66	1,66
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,02	1,02	1,02	0,99	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,08	1,08	1,08	1,04	1,04
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	1,19	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	9,51	13,31	14,57	4,06	5,58

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS OBLIGATION (GLC) SF825

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds ObligAction (GLC) SF825 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds ObligAction (GLC) SF825

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	82 260	40 567
Total des placements	82 260	40 567
Total de l'actif	82 260 \$	40 567 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	82 260 \$	40 567 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	6 133 \$	(128) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	6 133	(128)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 347	597
Autres	134	60
Total des charges	1 481	657
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4 652 \$	(785) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice		
	40 567 \$	16 937 \$
Dépôts des titulaires de contrats	44 520	26 558
Retraits des titulaires de contrats	(7 479)	(2 143)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4 652	(785)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	41 693	23 630
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	82 260 \$	40 567 \$

Fonds ObligAction (GLC) SF825

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	4 652 \$	(785) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(146)	(759)
(Profits) pertes latents	(5 987)	887
Produit brut de la cession d'actifs	2 746	22 827
Paiements bruts pour achats d'actifs	(38 306)	(46 585)
	<u>(37 041)</u>	<u>(24 415)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	44 520	26 558
Retraits des titulaires de contrats	(7 479)	(2 143)
	<u>37 041</u>	<u>24 415</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds ObligAction (GLC) SF825

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds canadien de croissance 1.94MI	75 407	82 260
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	5,11 %	
Intact Corporation financière	3,49 %	
CAE inc.	3,31 %	
Stantec Inc.	3,30 %	
Province de l'Ontario, 3,65 %, 02-06-2033	3,29 %	
Total des placements	75 407	82 260

Fonds ObligAction (GLC) SF825

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	602 199	326 702	132 588	88 040	4 073	7 362	3 693	1 587	941	41
Police avec garantie de 75/100	4 161 160	2 255 534	830 609	493 371	69 882	50 528	25 365	9 908	5 263	706
Police avec garantie de 100/100	70 505	40 755	8 625	724	—	851	456	103	8	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	257 719	153 450	110 630	51 048	8 821	3 204	1 757	1 336	548	89
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 093 437	565 769	200 578	103 855	3 207	13 502	6 444	2 414	1 113	32
Police avec garantie de 100/100 SP1	27 188	2 441	—	—	—	333	28	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	10 643	6 711	3 988	—	—	145	82	50	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	104 098	94 487	24 800	26 515	—	1 416	1 158	314	292	—
Police avec garantie de 75/75 SP	4 852	4 917	13 006	2 926	—	62	58	159	32	—
Police avec garantie de 75/100 SP	353 335	116 890	68 829	29 957	1 344	4 491	1 361	841	323	14
Police avec garantie de 75/75 SPP	4 403	—	—	—	—	57	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	23 925	14 013	18 275	533	—	309	165	225	6	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	12,23	11,30	11,97	10,69	10,10	0,93	(0,67)
Police avec garantie de 75/100	12,14	11,25	11,93	10,67	10,10	0,89	(0,68)
Police avec garantie de 100/100	12,07	11,19	11,89	10,65	—	0,88	(0,70)
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,43	11,45	12,08	10,74	10,11	0,98	(0,63)
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,35	11,39	12,03	10,72	10,10	0,96	(0,64)
Police avec garantie de 100/100 SP1	12,23	11,31	—	—	—	0,92	(0,66)
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,60	12,26	12,65	—	—	1,34	(0,39)
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,60	12,26	12,65	11,01	—	1,34	(0,39)
Police avec garantie de 75/75 SP	12,80	11,70	12,26	10,82	—	1,10	(0,56)
Police avec garantie de 75/100 SP	12,71	11,64	12,22	10,80	10,12	1,07	(0,58)
Police avec garantie de 75/75 SPP	13,01	—	—	—	—	1,16	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,93	11,79	12,32	10,86	—	1,14	(0,53)

Fonds ObligAction (GLC) SF825

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds ObligAction (GLC) SF825 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds ObligAction (GLC) SF825

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds ObligAction (GLC) SF825

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds ObligAction (GLC) SF825

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds ObligAction (GLC) SF825

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds ObligAction (GLC) SF825

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

Fonds ObligAction (GLC) SF825

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Fonds ObligAction (GLC) SF825

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds ObligAction (GLC) SF825

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds ObligAction (GLC) SF825

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds ObligAction (GLC) SF825

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds ObligAction (GLC) SF825

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds ObligAction (GLC) SF825

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,58	2,59	2,57	2,52	2,54
Police avec garantie de 75/100	2,74	2,75	2,74	2,69	2,70
Police avec garantie de 100/100	2,90	2,90	2,90	2,86	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,18	2,17	2,17	2,12	2,14
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,34	2,35	2,33	2,28	2,30
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,56	2,57	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,48	1,50	1,46	1,44	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,65	1,64	1,63	1,59	1,61
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,08	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,25	1,25	1,24	1,21	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	4,55	85,53	53,89	9,53	0,05

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE CROISSANCE 1.05TRP

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : T Rowe Price (Canada), Inc.

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	66 248	55 783
Total des placements	66 248	55 783
Total de l'actif	66 248 \$	55 783 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	66 248 \$	55 783 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	9 332 \$	(15 063) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	9 332	(15 063)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 431	1 365
Autres	169	159
Total des charges	1 600	1 524
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	7 732 \$	(16 587) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	55 783 \$	73 619 \$
Dépôts des titulaires de contrats	8 572	2 383
Retraits des titulaires de contrats	(5 839)	(3 632)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	7 732	(16 587)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	10 465	(17 836)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	66 248 \$	55 783 \$

Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	7 732 \$	(16 587) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	574	1 047
(Profits) pertes latents	(9 906)	14 016
Produit brut de la cession d'actifs	6 022	9 921
Paiements bruts pour achats d'actifs	(7 155)	(7 148)
	<u>(2 733)</u>	<u>1 249</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	8 572	2 383
Retraits des titulaires de contrats	(5 839)	(3 632)
	<u>2 733</u>	<u>(1 249)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP	40 146	39 672
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,48 %	
Apple Inc.	3,66 %	
Amazon.com Inc.	3,07 %	
NVIDIA Corp.	2,95 %	
Alphabet Inc., cat. C	2,65 %	
Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP	27 112	26 576
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
République de Malaisie, 4,498 %, 15-04-2030	4,19 %	
T. Rowe Price SICAV Diversified Income Bond, catégorie S	3,22 %	
T. Rowe Price SICAV Global High Yield Bond SD	3,07 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,625 %, 15-09-2026	2,78 %	
Gouvernement du Japon, 1,30 %, 20-03-2063	1,59 %	
Total des placements	67 258	66 248

Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	718 585	635 253	559 929	98 933	—	8 016	6 250	7 124	1 213	—
Police avec garantie de 75/100	2 101 680	2 163 315	2 052 860	592 856	—	23 209	21 129	25 997	7 258	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	477 328	368 402	436 471	68 832	—	5 392	3 659	5 586	846	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2 078 589	1 938 801	1 805 601	408 243	—	23 242	19 112	23 005	5 010	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	51 947	60 090	108 435	49 566	—	642	637	1 445	620	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	250 738	255 566	299 486	70 339	—	3 100	2 709	3 991	878	—
Police avec garantie de 75/75 SP	22 118	31 634	94 084	2 784	—	257	321	1 220	34	—
Police avec garantie de 75/100 SP	44 699	55 635	106 285	31 676	—	514	560	1 371	390	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	108 743	80 387	179 189	28 572	—	1 279	822	2 336	354	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	51 276	57 529	118 999	56 022	—	597	584	1 544	692	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part ⁽¹⁾ (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	11,16	9,84	12,72	12,26	—	1,32	(2,88)
Police avec garantie de 75/100	11,04	9,77	12,66	12,24	—	1,27	(2,89)
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,30	9,93	12,80	12,29	—	1,37	(2,87)
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,18	9,86	12,74	12,27	—	1,32	(2,88)
Police avec garantie de 75/75 SP2	12,36	10,60	13,33	12,48	—	1,76	(2,73)
Police avec garantie de 75/100 SP2	12,36	10,60	13,33	12,48	—	1,76	(2,73)
Police avec garantie de 75/75 SP	11,63	10,14	12,97	12,36	—	1,49	(2,83)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,50	10,06	12,90	12,33	—	1,44	(2,84)
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,76	10,23	13,03	12,38	—	1,53	(2,80)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,64	10,15	12,98	12,36	—	1,49	(2,83)

⁽¹⁾ Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,83	2,82	2,85	2,81	—
Police avec garantie de 75/100	3,11	3,10	3,13	3,09	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,51	2,50	2,48	2,41	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,78	2,77	2,76	2,69	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,71	1,72	1,71	1,72	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,99	1,99	1,99	1,99	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,39	1,39	1,37	1,30	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,67	1,67	1,65	1,59	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,54	2,53	2,53	2,52	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,81	2,80	2,81	2,80	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,42	1,42	1,42	1,41	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,70	1,70	1,70	1,70	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	9,81	11,58	1,85	0,96	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT GÉRÉ EN FONCTION
DU RISQUE 1.21IL

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.211L (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Irish Life Investment Managers Limited

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	80 918	79 286
Total des placements	80 918	79 286
Total de l'actif	80 918 \$	79 286 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	80 918 \$	79 286 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	6 828 \$	(6 175) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	6 828	(6 175)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 358	1 254
Autres	160	151
Total des charges	1 518	1 405
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 310 \$	(7 580) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	79 286 \$	73 155 \$
Dépôts des titulaires de contrats	12 946	29 452
Retraits des titulaires de contrats	(16 624)	(15 741)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 310	(7 580)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	1 632	6 131
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	80 918 \$	79 286 \$

Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 310 \$	(7 580) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	875	695
(Profits) pertes latents	(7 703)	5 480
Produit brut de la cession d'actifs	58 335	21 447
Paiements bruts pour achats d'actifs	(53 139)	(33 753)
	<u>3 678</u>	<u>(13 711)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	12 946	29 452
Retraits des titulaires de contrats	(16 624)	(15 741)
	<u>(3 678)</u>	<u>13 711</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes 1.96MI	3 374	3 667
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions canadiennes Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'obligations des marchés développés excluant les États-Unis 1.98MI	1 557	1 627
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard FTSE Developed Markets ETF	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'obligations de marchés émergents 2.04MI	1 537	1 625
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'obligations de marchés émergents en monnaie locale 2.19MI	1 514	1 607
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	100,00 %	
Fonds de revenu fixe 2.55IL	27 871	29 097
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	62,67 %	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	24,82 %	
iShares 20 + Year US Treasury Bond Hedged to CAD Index ETF	9,06 %	
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie*	2,97 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	0,48 %	
Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528	1 417	1 625
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
CRH PLC	4,21 %	
DCC PLC	3,99 %	
Sanofi SA	3,79 %	
Novartis AG	3,75 %	
Allianz SE	3,57 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG	1 387	1 626
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Amgen Inc.	3,59 %	
QUALCOMM Inc.	3,33 %	
NetApp Inc.	3,29 %	
American Express Co.	3,21 %	
Amdocs Limited	2,85 %	
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561	1 924	2 025
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard S&P 500 ETF	3,63 %	
Vanguard FTSE Developed Markets ETF	2,46 %	
Apple Inc.	2,41 %	
Microsoft Corp.	2,11 %	
Regions Financial Corp.	1,41 %	
Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP	4 847	4 858
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
République de Malaisie, 4,498 %, 15-04-2030	4,19 %	
T. Rowe Price SICAV Diversified Income Bond, catégorie S	3,22 %	
T. Rowe Price SICAV Global High Yield Bond SD	3,07 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,625 %, 15-09-2026	2,78 %	
Gouvernement du Japon, 1,30 %, 20-03-2063	1,59 %	
Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029	3 802	4 040
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Nationale du Canada, taux variable, 07-02-2024	5,00 %	
La Banque Toronto-Dominion, 2,85 %, 08-03-2024	4,32 %	
Banque Royale du Canada, 2,609 %, 01-11-2024	3,39 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, 28-03-2024	3,39 %	
Ville de Montréal, 29-02-2024	3,16 %	
Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543	2 580	2 849
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,64 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,60 %	
Banque de Montréal	4,89 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,03 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,70 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542	8 129	8 098
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, taux variable, 31-01-2025	21,14 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	6,08 %	
Obligations d'État du Royaume-Uni, 3,75 %, 22-10-2053	5,77 %	
États-Unis du Mexique, 8,00 %, 31-07-2053	4,47 %	
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	3,79 %	
Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551	1 776	2 023
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard S&P 500 ETF	71,98 %	
Vanguard FTSE Developed Markets ETF	27,66 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	0,36 %	
Fonds de réduction du risque 1.42IL	12 931	14 522
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
SPDR S&P 500 ETF Trust	88,06 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	11,23 %	
Options de vente sur indice SPX, 20-12-2024	0,49 %	
Options de vente sur indice SPX, 21-06-2024	0,12 %	
Options de vente sur indice SPX, 15-03-2024	0,10 %	
Fonds FNB indiciel d'obligations américaines à rendement élevé 2.20MI	1 521	1 629
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations américaines à rendement élevé Mackenzie (couvert en \$ CA)*	100,00 %	
Total des placements	76 167	80 918

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	1 173 862	1 201 015	948 740	288 695	—	11 830	11 333	9 932	2 936	—
Police avec garantie de 75/100	2 819 415	2 686 109	2 175 388	429 709	—	28 167	25 195	22 702	4 367	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	556 285	479 128	475 502	57 970	—	5 649	4 544	4 992	590	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2 070 560	2 103 028	2 132 975	370 940	—	20 953	19 900	22 364	3 773	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	40 806	93 002	104 503	11 221	—	440	918	1 120	114	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	165 389	493 096	188 466	1 817	—	1 781	4 868	2 021	19	—
Police avec garantie de 75/75 SP	158 769	195 908	194 540	13 210	—	1 643	1 882	2 056	134	—
Police avec garantie de 75/100 SP	444 508	442 654	351 930	19 736	—	4 559	4 227	3 708	201	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	107 832	202 598	123 169	47 469	—	1 124	1 956	1 305	483	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	459 415	463 350	279 162	—	—	4 772	4 463	2 955	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part ⁽¹⁾ (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	10,08	9,44	10,47	10,17	—	0,64	(1,03)
Police avec garantie de 75/100	9,99	9,38	10,44	10,16	—	0,61	(1,06)
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,15	9,48	10,50	10,17	—	0,67	(1,02)
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,12	9,46	10,48	10,17	—	0,66	(1,02)
Police avec garantie de 75/75 SP2	10,77	9,87	10,72	10,20	—	0,90	(0,85)
Police avec garantie de 75/100 SP2	10,77	9,87	10,72	10,20	—	0,90	(0,85)
Police avec garantie de 75/75 SP	10,35	9,61	10,57	10,18	—	0,74	(0,96)
Police avec garantie de 75/100 SP	10,26	9,55	10,54	10,18	—	0,71	(0,99)
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,43	9,66	10,60	10,19	—	0,77	(0,94)
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,39	9,63	10,58	—	—	0,76	(0,95)

⁽¹⁾ Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Irish Life Investment Managers Limited. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,12	2,13	2,08	2,07	—
Police avec garantie de 75/100	2,40	2,41	2,37	2,35	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,88	1,90	1,86	1,82	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,99	2,01	1,95	1,93	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,29	1,30	1,26	1,25	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,56	1,57	1,53	1,52	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,04	1,05	1,03	0,99	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,16	1,16	1,13	—	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,88	1,90	1,86	1,84	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,99	2,01	1,95	1,95	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,04	1,05	1,03	1,01	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	66,03	28,01	8,74	3,78	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ GÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE
1.22IL

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Irish Life Investment Managers Limited

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	145 870	126 600
Total des placements	145 870	126 600
Total de l'actif	145 870 \$	126 600 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	145 870 \$	126 600 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	13 276 \$	(8 129) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	13 276	(8 129)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	2 433	2 156
Autres	251	226
Total des charges	2 684	2 382
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	10 592 \$	(10 511) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	126 600 \$	107 038 \$
Dépôts des titulaires de contrats	27 974	41 328
Retraits des titulaires de contrats	(19 296)	(11 255)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	10 592	(10 511)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	19 270	19 562
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	145 870 \$	126 600 \$

Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	10 592 \$	(10 511) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1 067)	893
(Profits) pertes latents	(12 209)	7 236
Produit brut de la cession d'actifs	66 227	25 451
Paiements bruts pour achats d'actifs	(72 221)	(53 142)
	<u>(8 678)</u>	<u>(30 073)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	27 974	41 328
Retraits des titulaires de contrats	(19 296)	(11 255)
	<u>8 678</u>	<u>30 073</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes 1.96MI	9 467	10 269
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions canadiennes Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'obligations des marchés développés excluant les États-Unis 1.98MI	5 698	6 161
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard FTSE Developed Markets ETF	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'obligations de marchés émergents 2.04MI	2 765	2 926
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'obligations de marchés émergents en monnaie locale 2.19MI	2 742	2 908
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	100,00 %	
Fonds de revenu fixe 2.55IL	25 106	26 226
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	62,67 %	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	24,82 %	
iShares 20 + Year US Treasury Bond Hedged to CAD Index ETF	9,06 %	
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie*	2,97 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	0,48 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528	3 813	4 388
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
CRH PLC	4,21 %	
DCC PLC	3,99 %	
Sanofi SA	3,79 %	
Novartis AG	3,75 %	
Allianz SE	3,57 %	
Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG	3 719	4 384
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Amgen Inc.	3,59 %	
QUALCOMM Inc.	3,33 %	
NetApp Inc.	3,29 %	
American Express Co.	3,21 %	
Amdocs Limited	2,85 %	
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561	5 540	5 835
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard S&P 500 ETF	3,63 %	
Vanguard FTSE Developed Markets ETF	2,46 %	
Apple Inc.	2,41 %	
Microsoft Corp.	2,11 %	
Regions Financial Corp.	1,41 %	
Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP	8 816	8 757
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
République de Malaisie, 4,498 %, 15-04-2030	4,19 %	
T. Rowe Price SICAV Diversified Income Bond, catégorie S	3,22 %	
T. Rowe Price SICAV Global High Yield Bond SD	3,07 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,625 %, 15-09-2026	2,78 %	
Gouvernement du Japon, 1,30 %, 20-03-2063	1,59 %	
Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029	4 113	4 371
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Nationale du Canada, taux variable, 07-02-2024	5,00 %	
La Banque Toronto-Dominion, 2,85 %, 08-03-2024	4,32 %	
Banque Royale du Canada, 2,609 %, 01-11-2024	3,39 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, 28-03-2024	3,39 %	
Ville de Montréal, 29-02-2024	3,16 %	

Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543	9 202	10 271
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,64 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,60 %	
Banque de Montréal	4,89 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,03 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,70 %	
Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542	14 597	14 572
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, taux variable, 31-01-2025	21,14 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	6,08 %	
Obligations d'État du Royaume-Uni, 3,75 %, 22-10-2053	5,77 %	
États-Unis du Mexique, 8,00 %, 31-07-2053	4,47 %	
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	3,79 %	
Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551	5 103	5 821
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard S&P 500 ETF	71,98 %	
Vanguard FTSE Developed Markets ETF	27,66 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	0,36 %	
Fonds de réduction du risque 1.42IL	29 666	33 428
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
SPDR S&P 500 ETF Trust	88,06 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	11,23 %	
Options de vente sur indice SPX, 20-12-2024	0,49 %	
Options de vente sur indice SPX, 21-06-2024	0,12 %	
Options de vente sur indice SPX, 15-03-2024	0,10 %	
Fonds FNB indiciel d'actions américaines à grande capitalisation 1.97MI	2 194	2 616
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard S&P 500 ETF	100,00 %	

Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds FNB indiciel d'obligations américaines à rendement élevé 2.20MI	2 740	2 937
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations américaines à rendement élevé Mackenzie (couvert en \$ CA)*	100,00 %	
Total des placements	135 281	145 870

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	1 468 750	1 347 874	1 013 138	170 165	—	15 576	13 272	11 007	1 742	—
Police avec garantie de 75/100	4 010 613	3 790 325	2 920 289	364 092	—	42 165	37 102	31 626	3 725	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 018 170	1 449 515	1 200 848	85 077	—	10 863	14 332	13 074	871	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	3 495 902	3 045 908	2 245 279	470 538	—	37 169	30 045	24 415	4 816	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	618 032	409 079	395 838	36 064	—	7 101	4 254	4 427	370	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	1 698 233	1 471 656	1 169 853	89 891	—	19 512	15 304	13 084	924	—
Police avec garantie de 75/75 SP	196 881	190 072	139 211	6 638	—	2 161	1 916	1 532	68	—
Police avec garantie de 75/100 SP	484 162	483 635	333 228	42 821	—	5 270	4 848	3 655	439	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	323 723	331 380	252 755	17 616	—	3 576	3 355	2 787	181	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	225 005	215 049	129 911	—	—	2 477	2 172	1 431	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part ⁽¹⁾ (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	10,60	9,85	10,86	10,23	—	0,75	(1,01)
Police avec garantie de 75/100	10,51	9,79	10,83	10,23	—	0,72	(1,04)
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,67	9,89	10,89	10,24	—	0,78	(1,00)
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,63	9,86	10,87	10,24	—	0,77	(1,01)
Police avec garantie de 75/75 SP2	11,49	10,40	11,18	10,27	—	1,09	(0,78)
Police avec garantie de 75/100 SP2	11,49	10,40	11,18	10,27	—	1,09	(0,78)
Police avec garantie de 75/75 SP	10,98	10,08	11,00	10,25	—	0,90	(0,92)
Police avec garantie de 75/100 SP	10,88	10,02	10,97	10,25	—	0,86	(0,95)
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,05	10,12	11,03	10,26	—	0,93	(0,91)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,01	10,10	11,01	—	—	0,91	(0,91)

⁽¹⁾ Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Irish Life Investment Managers Limited. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,54	2,56	2,55	2,52	—
Police avec garantie de 75/100	2,82	2,83	2,82	2,79	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,35	2,36	2,37	2,31	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,46	2,47	2,48	2,42	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,44	1,46	1,44	1,42	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,72	1,73	1,71	1,69	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,25	1,26	1,26	1,21	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,36	1,37	1,36	—	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,35	2,38	2,37	2,34	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,46	2,49	2,48	2,45	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,25	1,28	1,26	1,24	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	49,69	21,63	0,92	0,02	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS PORTEFEUILLE DE CROISSANCE GÉRÉ EN FONCTION DU
RISQUE 1.23IL

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Irish Life Investment Managers Limited

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	50 199	45 150
Total des placements	50 199	45 150
Total de l'actif	50 199 \$	45 150 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	50 199 \$	45 150 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	5 988 \$	(3 265) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	5 988	(3 265)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	630	466
Autres	68	51
Total des charges	698	517
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 290 \$	(3 782) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	45 150 \$	36 405 \$
Dépôts des titulaires de contrats	2 954	19 655
Retraits des titulaires de contrats	(3 195)	(7 128)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 290	(3 782)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	5 049	8 745
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	50 199 \$	45 150 \$

Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	5 290 \$	(3 782) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(813)	368
(Profits) pertes latents	(5 175)	2 897
Produit brut de la cession d'actifs	17 347	15 823
Paiements bruts pour achats d'actifs	(16 408)	(27 833)
	<u>241</u>	<u>(12 527)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	2 954	19 655
Retraits des titulaires de contrats	(3 195)	(7 128)
	<u>(241)</u>	<u>12 527</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes 1.96MI	3 490	3 806
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions canadiennes Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'obligations des marchés développés excluant les États-Unis 1.98MI	2 456	2 717
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard FTSE Developed Markets ETF	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'obligations de marchés émergents 2.04MI	963	1 018
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB de marchés émergents 1.46GLC	3 679	3 538
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard MSCI Emerging Markets ETF	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'obligations de marchés émergents en monnaie locale 2.19MI	939	999
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	100,00 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528	1 322	1 504
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
CRH PLC	4,21 %	
DCC PLC	3,99 %	
Sanofi SA	3,79 %	
Novartis AG	3,75 %	
Allianz SE	3,57 %	
Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG	3 035	3 533
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Amgen Inc.	3,59 %	
QUALCOMM Inc.	3,33 %	
NetApp Inc.	3,29 %	
American Express Co.	3,21 %	
Amdocs Limited	2,85 %	
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561	2 369	2 499
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard S&P 500 ETF	3,63 %	
Vanguard FTSE Developed Markets ETF	2,46 %	
Apple Inc.	2,41 %	
Microsoft Corp.	2,11 %	
Regions Financial Corp.	1,41 %	
Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP	2 023	2 021
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
République de Malaisie, 4,498 %, 15-04-2030	4,19 %	
T. Rowe Price SICAV Diversified Income Bond, catégorie S	3,22 %	
T. Rowe Price SICAV Global High Yield Bond SD	3,07 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,625 %, 15-09-2026	2,78 %	
Gouvernement du Japon, 1,30 %, 20-03-2063	1,59 %	
Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543	3 837	4 297
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,64 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,60 %	
Banque de Montréal	4,89 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,03 %	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	3,70 %	

Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542	4 053	4 047
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, taux variable, 31-01-2025	21,14 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	6,08 %	
Obligations d'État du Royaume-Uni, 3,75 %, 22-10-2053	5,77 %	
États-Unis du Mexique, 8,00 %, 31-07-2053	4,47 %	
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	3,79 %	
Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551	2 231	2 497
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard S&P 500 ETF	71,98 %	
Vanguard FTSE Developed Markets ETF	27,66 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	0,36 %	
Fonds de réduction du risque 1.42IL	10 274	11 431
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
SPDR S&P 500 ETF Trust	88,06 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	11,23 %	
Options de vente sur indice SPX, 20-12-2024	0,49 %	
Options de vente sur indice SPX, 21-06-2024	0,12 %	
Options de vente sur indice SPX, 15-03-2024	0,10 %	
Fonds FNB indiciel d'actions américaines à grande capitalisation 1.97MI	1 905	2 293
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard S&P 500 ETF	100,00 %	
Fonds américain de croissance maximale S-286MF	2 446	2 977
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	9,97 %	
Apple Inc.	9,58 %	
Amazon.com Inc.	6,75 %	
NVIDIA Corp.	5,29 %	
Alphabet Inc., cat. C	4,67 %	

Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds FNB indiciel d'obligations américaines à rendement élevé 2.20MI	954	1 022
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations américaines à rendement élevé Mackenzie (couvert en \$ CA)*	100,00 %	
Total des placements	45 976	50 199

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	506 327	512 211	356 122	56 195	—	5 627	5 165	3 995	580	—
Police avec garantie de 75/100	892 958	760 943	514 647	45 130	—	9 837	7 628	5 755	466	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	587 640	434 495	275 185	46 534	—	6 570	4 400	3 093	481	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	546 456	370 756	176 485	66 748	—	6 089	3 745	1 981	689	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	1 461 565	1 781 305	1 572 822	188 564	—	17 661	19 018	18 185	1 955	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	43 081	107 086	66 181	6 220	—	521	1 143	765	65	—
Police avec garantie de 75/75 SP	63 764	68 274	48 488	—	—	734	705	551	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	48 673	51 181	46 082	—	—	555	525	522	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	178 326	220 324	93 817	13 692	—	2 064	2 285	1 068	142	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	46 930	51 798	43 094	—	—	541	536	490	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part ⁽¹⁾ (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	11,11	10,08	11,22	10,33	—	1,03	(1,14)
Police avec garantie de 75/100	11,02	10,02	11,18	10,32	—	1,00	(1,16)
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,18	10,13	11,24	10,33	—	1,05	(1,11)
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,14	10,10	11,23	10,33	—	1,04	(1,13)
Police avec garantie de 75/75 SP2	12,08	10,68	11,56	10,37	—	1,40	(0,88)
Police avec garantie de 75/100 SP2	12,08	10,68	11,56	10,37	—	1,40	(0,88)
Police avec garantie de 75/75 SP	11,51	10,33	11,36	—	—	1,18	(1,03)
Police avec garantie de 75/100 SP	11,41	10,26	11,32	—	—	1,15	(1,06)
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,58	10,37	11,38	10,35	—	1,21	(1,01)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,54	10,34	11,37	—	—	1,20	(1,03)

⁽¹⁾ Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Irish Life Investment Managers Limited. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,66	2,68	2,66	2,63	—
Police avec garantie de 75/100	2,94	2,95	2,94	2,90	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,47	2,47	2,48	2,42	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,58	2,60	2,57	2,53	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,56	1,57	1,55	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,83	1,85	1,84	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,36	1,37	1,37	1,32	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,47	1,48	1,48	—	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) ⁽²⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,47	2,49	2,48	2,45	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,58	2,62	2,57	2,56	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,36	1,39	1,37	1,35	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾⁽⁴⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	33,52	37,10	6,81	0,60	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS PORTEFEUILLE FNB INDICIEL PRUDENT 1.99PSG

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et la période close le 31 décembre 2022, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et la période close le 31 décembre 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <small>(note 10)</small>
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	5 501	795
Total des placements	5 501	795
Total de l'actif	5 501 \$	795 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	5 501 \$	795 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <small>(note 10)</small>
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	308 \$	(11) \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	308	(11)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	63	1
Autres	7	—
Total des charges	70	1
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	238 \$	(12) \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <small>(note 10)</small>
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	795 \$	— \$
Dépôts des titulaires de contrats	5 308	807
Retraits des titulaires de contrats	(840)	—
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	238	(12)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	4 706	795
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	5 501 \$	795 \$

Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
		(note 10)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	238 \$	(12) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(8)	—
(Profits) pertes latents	(300)	11
Produit brut de la cession d'actifs	959	1
Paiements bruts pour achats d'actifs	(5 357)	(807)
	<u>(4 468)</u>	<u>(807)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	5 308	807
Retraits des titulaires de contrats	(840)	—
	<u>4 468</u>	<u>807</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds FNB d'obligations canadiennes totales 1.44GLC	1 841	1 922
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes 1.96MI	468	498
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions canadiennes Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'obligations totales des marchés développés excluant l'Amérique du Nord 2.03MI	366	385
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations totales Marchés développés ex Amérique du Nord Mackenzie (couvert en \$ CA)*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'obligations de marchés émergents 2.04MI	90	96
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents 2.05MI	80	83
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB d'actions des marchés émergents Mackenzie (couvert en \$ CA)*	100,00 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds FNB indiciel d'actions internationales 1.82MI	387	414
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions internationales Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'obligations américaines totales 2.02MI	1 397	1 444
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations américaines totales Mackenzie (couvert en \$ CA)*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'actions américaines à grande capitalisation 1.84MI	577	659
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	100,00 %	
Total des placements	5 206	5 501

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts de capital de départ, telles qu'elles sont définies à la note 8 c), sont réparties entre chaque catégorie et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie (note 10)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	85 093	19 294	—	—	—	942	199	—	—	—
Police avec garantie de 75/100	131 766	7 691	—	—	—	1 454	80	—	—	—
Police avec garantie de 100/100	1 933	—	—	—	—	21	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	61 979	—	—	—	—	688	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	189 568	50 016	—	—	—	2 101	516	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1 854	—	—	—	—	21	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	6 389	—	—	—	—	71	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	18 110	—	—	—	—	203	—	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (notes 7,10)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	11,07	10,32	—	—	—	0,75	0,32
Police avec garantie de 75/100	11,03	10,31	—	—	—	0,72	0,31
Police avec garantie de 100/100	11,00	—	—	—	—	0,69	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,10	—	—	—	—	0,78	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,09	10,32	—	—	—	0,77	0,32
Police avec garantie de 75/75 SP	11,18	—	—	—	—	0,84	—
Police avec garantie de 75/100 SP	11,14	—	—	—	—	0,81	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,20	—	—	—	—	0,86	—

Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) La Compagnie a versé le capital de départ nécessaire au lancement du Fonds. Au 31 décembre 2023, la juste valeur du solde du capital de départ, inclus dans la catégorie assortie de l'option S1R, était de nil.
- d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

10. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

La Compagnie a lancé le Fonds en 2022. Par conséquent, les états financiers comparatifs reflètent les activités de placement pour la période suivante :

24 octobre 2022 due 31 décembre 2022

Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	1,94	1,95	—	—	—
Police avec garantie de 75/100	2,22	2,22	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,71	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,82	1,82	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	0,99	—	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	26,44	0,27	—	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 24 octobre 2022; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS PORTEFEUILLE FNB INDICIEL ÉQUILIBRÉ 2.00PSG

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et la période close le 31 décembre 2022, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et la période close le 31 décembre 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022 (note 10)
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	12 029	696
Total des placements	12 029	696
Total de l'actif	12 029 \$	696 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	12 029 \$	696 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022 (note 10)
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	740 \$	5 \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	740	5
Charges		
Frais de gestion (note 8)	107	2
Autres	11	—
Total des charges	118	2
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	622 \$	3 \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022 (note 10)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice		
Dépôts des titulaires de contrats	12 005	826
Retraits des titulaires de contrats	(1 294)	(133)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	622	3
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	11 333	696
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	12 029 \$	696 \$

Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
		(note 10)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	622 \$	3 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(17)	(1)
(Profits) pertes latents	(723)	(4)
Produit brut de la cession d'actifs	1 006	131
Paiements bruts pour achats d'actifs	(11 599)	(822)
	<u>(10 711)</u>	<u>(693)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	12 005	826
Retraits des titulaires de contrats	(1 294)	(133)
	<u>10 711</u>	<u>693</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds FNB d'obligations canadiennes totales 1.44GLC	2 276	2 407
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes 1.96MI	2 010	2 165
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions canadiennes Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'obligations totales des marchés développés excluant l'Amérique du Nord 2.03MI	452	481
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations totales Marchés développés ex Amérique du Nord Mackenzie (couvert en \$ CA)*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'obligations de marchés émergents 2.04MI	112	120
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents 2.05MI	350	361
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB d'actions des marchés émergents Mackenzie (couvert en \$ CA)*	100,00 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds FNB indiciel d'actions internationales 1.82MI	1 680	1 804
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions internationales Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'obligations américaines totales 2.02MI	1 716	1 804
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions internationales Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'actions américaines à grande capitalisation 1.84MI	2 582	2 887
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	100,00 %	
Total des placements	11 178	12 029

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts de capital de départ, telles qu'elles sont définies à la note 8 c), sont réparties entre chaque catégorie et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie (note 10)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	309 601	33 968	—	—	—	3 534	352	—	—	—
Police avec garantie de 75/100	220 334	32 287	—	—	—	2 507	334	—	—	—
Police avec garantie de 100/100	10 834	—	—	—	—	123	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	269 627	917	—	—	—	3 084	10	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	125 628	—	—	—	—	1 435	—	—	—	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	15 418	—	—	—	—	176	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	64 906	—	—	—	—	761	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	9 425	—	—	—	—	110	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	24 980	—	—	—	—	289	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	829	—	—	—	—	10	—	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (notes 7,10)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	11,41	10,36	—	—	—	1,05	0,36
Police avec garantie de 75/100	11,38	10,35	—	—	—	1,03	0,35
Police avec garantie de 100/100	11,34	—	—	—	—	0,99	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,44	10,36	—	—	—	1,08	0,36
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,42	—	—	—	—	1,06	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,40	—	—	—	—	1,04	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	11,73	—	—	—	—	1,33	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	11,73	—	—	—	—	1,33	—
Police avec garantie de 75/75 SP	11,56	—	—	—	—	1,18	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,57	—	—	—	—	1,19	—

Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) La Compagnie a versé le capital de départ nécessaire au lancement du Fonds. Au 31 décembre 2023, la juste valeur du solde du capital de départ, inclus dans la catégorie assortie de l'option S1R, était nul.
- d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

10. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

La Compagnie a lancé le Fonds en 2022. Par conséquent, les états financiers comparatifs reflètent les activités de placement pour la période suivante :

24 octobre 2022 due 31 décembre 2022

Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,33	2,33	—	—	—
Police avec garantie de 75/100	2,61	2,61	—	—	—
Police avec garantie de 100/100	2,88	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,15	2,15	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,26	—	—	—	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,42	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,23	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,15	—	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	16,99	27,51	—	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 24 octobre 2022; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE
FONDS PORTEFEUILLE FNB INDICIEL DE CROISSANCE 2.01PSG

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et la période close le 31 décembre 2022, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et la période close le 31 décembre 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 14 mars 2024

Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

État de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022 (note 10)
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	4 607	229
Total des placements	4 607	229
Total de l'actif	4 607 \$	229 \$
Passif		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	4 607 \$	229 \$

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022 (note 10)
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	324 \$	7 \$
Produits (pertes) divers	—	—
Total des produits (pertes)	324	7
Charges		
Frais de gestion (note 8)	34	1
Autres	3	—
Total des charges	37	1
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	287 \$	6 \$

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023	31 décembre 2022 (note 10)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice		
	229 \$	— \$
Dépôts des titulaires de contrats	4 323	223
Retraits des titulaires de contrats	(232)	—
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	287	6
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	4 378	229
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	4 607 \$	229 \$

Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

(en milliers de \$ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
		(note 10)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	287 \$	6 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(4)	—
(Profits) pertes latents	(320)	(7)
Produit brut de la cession d'actifs	174	—
Paiements bruts pour achats d'actifs	(4 228)	(222)
	<u>(4 091)</u>	<u>(223)</u>
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	4 323	223
Retraits des titulaires de contrats	(232)	—
	<u>4 091</u>	<u>223</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	—	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement		
Fonds FNB d'obligations canadiennes totales 1.44GLC	435	461
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes 1.96MI	1 031	1 109
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions canadiennes Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'obligations totales des marchés développés excluant l'Amérique du Nord 2.03MI	87	92
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations totales Marchés développés ex Amérique du Nord Mackenzie (couvert en \$ CA)*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'obligations de marchés émergents 2.04MI	21	23
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents 2.05MI	178	185
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB d'actions des marchés émergents Mackenzie (couvert en \$ CA)*	100,00 %	

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2023

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de fonds de placement (suite)		
Fonds FNB indiciel d'actions internationales 1.82MI	862	924
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions internationales Mackenzie*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'obligations américaines totales 2.02MI	328	346
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations américaines totales Mackenzie (couvert en \$ CA)*	100,00 %	
Fonds FNB indiciel d'actions américaines à grande capitalisation 1.84MI	1 336	1 467
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	100,00 %	
Total des placements	4 278	4 607

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts de capital de départ, telles qu'elles sont définies à la note 8 c), sont réparties entre chaque catégorie et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie (note 10)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	80 475	15 820	—	—	—	939	164	—	—	—
Police avec garantie de 75/100	110 488	6 265	—	—	—	1 284	65	—	—	—
Police avec garantie de 100/100	4 065	—	—	—	—	47	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	26 656	—	—	—	—	312	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	58 613	—	—	—	—	684	—	—	—	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	2 965	—	—	—	—	35	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	6 940	—	—	—	—	82	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	103 389	—	—	—	—	1 224	—	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (notes 7,10)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022
Police avec garantie de 75/75	11,66	10,39	—	—	—	1,27	0,39
Police avec garantie de 75/100	11,63	10,38	—	—	—	1,25	0,38
Police avec garantie de 100/100	11,58	—	—	—	—	1,20	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,69	—	—	—	—	1,30	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,67	—	—	—	—	1,28	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,64	—	—	—	—	1,26	—
Police avec garantie de 75/75 SP	11,82	—	—	—	—	1,41	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,84	—	—	—	—	1,43	—

Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 14 mars 2024.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2023. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9, *Instruments financiers*. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC ⁽¹⁾	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources Inc. Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC et était la société mère indirecte de Putnam Investments Canada s.r.i., qui gérait certains fonds distincts pour la Compagnie.

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) La Compagnie a versé le capital de départ nécessaire au lancement du Fonds. Au 31 décembre 2023, la juste valeur du solde du capital de départ, inclus dans la catégorie assortie de l'option S1R, était nul.
- d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

10. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

La Compagnie a lancé le Fonds en 2022. Par conséquent, les états financiers comparatifs reflètent les activités de placement pour la période suivante :

24 octobre 2022 due 31 décembre 2022

Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Police avec garantie de 75/75	2,39	2,39	—	—	—
Police avec garantie de 75/100	2,66	2,67	—	—	—
Police avec garantie de 100/100	2,99	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,20	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,31	—	—	—	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,59	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,28	—	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽²⁾⁽³⁾

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de rotation du portefeuille	9,64	0,29	—	—	—

- (1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.
- (2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.
- (3) Les activités du Fonds ont commencé le 24 octobre 2022; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter.